
32101 076408168


VETUS & NOVUM TESTAMENTUM
DEI SUB NUMINE VIGET
PRINCETON
UNIVERSITY
LIBRARY

302

REVUE

DE L'ORIENT

DE

L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

XIV

(JUILLET A DÉCEMBRE 1862)

SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

PARIS. — IMP. W. REMQUET, GOUPY ET C[ie], 5, RUE GARANCIÈRE.

REVUE
DE L'ORIENT
DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE

PRÉSIDÉE

Par M. DE LA ROCHEFOUCAULD, duc DE DOUDEAUVILLE.

RÉDACTEUR EN CHEF

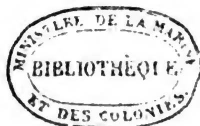
M. VICTOR LANGLOIS

Associé correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg,
Membre de l'Institut des langues orientales de Moscou, de la Société asiatique de Paris, etc.

1862

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUATORZIÈME



PARIS
BENJAMIN DUPRAT
LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE ET DU SÉNAT,
DES SOCIÉTÉS ASIATIQUES DE PARIS, DE LONDRES, DE MADRAS,
DE CALCUTTA, DE SHANG-HAI ET DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE AMÉRICAINE DE NEW-HAVEN (ÉTATS-UNIS
Rue du Cloître Saint-Benoît (rue Fontanes), 7
Près le Musée de Cluny.
1861-62



LE FAUCON ET LE PIGEON,

LÉGENDE BRAHMANIQUE ADOPTÉE PAR LES BOUDDHISTES.

Il y a trente ans environ que les études sur la religion bouddhique ont commencé à s'appuyer sur une base vraiment solide, par la découverte que M. Hodgson fit, en 1828, au Népâl, d'un grand nombre d'ouvrages sanscrits, qui tous sont des originaux des livres sacrés du bouddhisme.

Cette découverte était d'autant plus précieuse, qu'il existe des traductions de la plupart de ces ouvrages, en chinois, en tibétain, en mongol, etc., parmi lesquelles il en est qui remontent au VIIe siècle de notre ère.

Avec un empressement et une libéralité qu'on ne saurait trop louer, M. Hodgson mit aussitôt tous ces livres sanscrits à la disposition des savants d'Europe. Mais, malgré les travaux d'un grand nombre d'orientalistes distingués, qui depuis ont jeté beaucoup de jour sur l'histoire et les dogmes du bouddhisme, il reste encore plusieurs points sur lesquels on n'est pas d'accord.

S'il n'est plus permis aujourd'hui de donner au Bouddha une origine africaine, comme le voulaient quelques savants du commencement de ce siècle, pas plus qu'on ne peut soutenir l'antériorité du bouddhisme sur le brahmanisme, il n'en est pas moins vrai que l'époque précise de la naissance du Bouddha est encore un sujet de controverse. Les Chinois et les Tibétains donnent treize dates pour cet événement, et le choix entre elles est assez difficile pour qu'on ait cru pouvoir, faute

de preuves décisives, s'arrêter à la date adoptée par les Cingalais, c'est-à-dire à celle qui fait vivre le Bouddha environ cinq cents ans avant Jésus-Christ. Mais si l'on ignore l'époque précise de la naissance de Sâkya-Mouni, on n'en connaît pas moins en détail toutes les particularités de sa vie et de son enseignement, grâce aux sources indiennes conservées dans les livres de Ceylan et du Népâl, et qui sont reproduites dans les traductions chinoises, tibétaines et mongoles, avec une exactitude telle, qu'il ne peut s'élever aucun doute sur leur communauté d'origine.

Malgré cet accord parfait entre les traditions du Nord et celles du Midi, le point capital de la doctrine bouddhique, c'est-à-dire l'état de l'âme après la délivrance finale, comme devait l'entendre le Bouddha lui-même, est, en ce moment, regardé par les uns comme un anéantissement complet, et par d'autres comme un quiétisme qui n'en différerait guère, si l'on prenait ce mot d'une manière absolue, mais qui s'en éloignerait beaucoup, si, comme plusieurs textes semblent le prouver, il est possible de sortir de ce calme profond[1].

On a dit souvent, et l'on répète encore que la différence de croyance, en ce qui regarde la délivrance finale, avait été la cause de l'antagonisme qui divisa les brahmanes et les bouddhistes. Cela est-il bien probable, dans un pays de tolérance religieuse où tant d'autres systèmes philosophiques se sont rencontrés sans se heurter violemment? n'est-ce point plutôt l'influence que les bouddhistes avaient prise sur les peuples et les rois, de manière à ruiner complétement l'influence des brahmanes? si le Nirvâna du bouddhisme est l'anéantissement, diffère-t-il assez de celui du brahmanisme pour amener la persécution implacable qui fit chasser les bouddhistes de l'Inde? On peut en douter en lisant ces paroles de l'illustre Wilson : « L'état absolu de l'âme ainsi délivrée n'est nulle « part clairement défini ; elle perd toute individualité de l'es- « prit et du corps, soit que, avec le Vedânta, nous la consi-

[1] Voy. *Le Lotus de la bonne loi*, trad. de E. Burnouf, p. 144 et 165.

« dérions comme devant être réunie à l'être suprême ou « absorbée en lui ; soit que, avec le Sângkhya, nous la re- « gardions comme mêlée à l'élément spirituel de l'univers ; « l'état individuel cesse d'exister dans les deux cas. L'anni- « hilation donc, en ce qui regarde les individus, est aussi « bien la destinée finale de l'âme que celle du corps, et « ne pas être » est le résultat mélancolique de la religion « et de la philosophie des Hindous[1]. »

En présence des définitions assez vagues que donnent au sujet du Nirvâna les différentes écoles bouddhistes, on s'est peut-être trop pressé de trancher la question d'une manière ou d'une autre ; car, en l'absence des livres primitifs, — ceux que nous possédons ne nous étant parvenus que remaniés par les conciles successifs qui eurent lieu quelques siècles après la mort du Bouddha, — il n'est pas facile de discerner la pure doctrine du maître. L'incertitude qui enveloppe une question de cette importance semble prouver que le Bouddha ne s'est jamais expliqué assez nettement pour prévenir après lui tout sujet de contestation.

Quoi qu'il en soit, la légende qu'on va lire ne touchant à cette question que d'une manière détournée, une plus longue discussion ne serait pas ici à sa place ; et d'ailleurs elle ne pourrait être qu'incomplète, parce qu'il se passera probablement encore bien du temps avant qu'on ait lu tous les documents qui sont nécessaires pour traiter à fond ce sujet.

La légende du Pigeon et du Faucon est une des plus anciennes du brahmanisme, car le germe s'en trouve dans le Rig-Vêda[2]. Sous la forme qu'on va lire, elle fait partie du troisième livre du Mahâbhârata. Elle est répétée dans le treizième livre avec quelques variantes[3].

[1] *Two Lectures on the religious practices and opinions of the Hindus*, by H. H. Wilson. Oxford, 1840, in-8°, p. 65.

[2] Voy., dans le *Journal Asiatique*, année 1857, t. X, p. 521 et suiv., le savant article de M. le baron d'Eckstein, et, dans la traduction du *Rig-Véda*, par Langlois, t. IV, sect. VIII[e], hymne XXXVII.

[3] Éd. de Calcutta, t. IV, p. 73.

Quoique la légende du récit brahmanique semble, au premier abord, pousser la charité jusqu'à ses dernières limites, on verra, en la comparant à celle des bouddhistes, que la doctrine de ces derniers va plus loin encore. Le brahmanisme, en effet, admet, et même, en certains cas, prescrit le meurtre des animaux [1]. Aussi, dans la légende des brahmanes, le roi Civi n'hésite pas à offrir au faucon la chair d'un autre animal en échange de celle du pigeon, et ce n'est qu'après y être forcé qu'il se résigne à donner la sienne. Dans le récit bouddhique, au contraire, quand la même idée se présente à l'esprit du roi, il la repousse aussitôt, parce que le bouddhisme, qui ne permet jamais de tuer un être vivant, va jusqu'à préconiser le suicide religieux qui fait sacrifier son corps pour un autre. Rien de plus ordinaire, dans les livres bouddhiques, que les exemples de cette abnégation tout à fait contre nature. Le plus remarquable et le plus connu se trouve dans la légende où un jeune prince nommé Mahâsattva, qui, dans une autre naissance, sera le Bouddha, se livre à une tigresse affamée pour lui sauver la vie aux dépens de la sienne.

Mais si le suicide, en vue d'une action méritoire, est donné pour modèle par Sâkya-Mouni, il le désapprouve quand il n'a pas d'autre cause que le dégoût de la vie. Un passage du livre de la discipline nous apprend, en effet, que plusieurs religieux, l'esprit troublé par des entretiens sur les misères de ce monde, ayant mis fin à leur existence par le fer ou le poison, Sâkya-Mouni défendit expressément, sous peine d'être complétement déchu, tout discours de ce genre capable de conduire les autres au désespoir [2].

Nous avons cru intéresser les lecteurs en leur mettant sous les yeux ces deux rédactions d'une même légende, lesquelles,

[1] Voy. *Lois de Manou*, l. V, st. 31 et suiv.

[2] *Asiat. Researches*, t. XX, p. 81. Csoma de Koros, auquel j'emprunte ce détail, ajoute en note : « Hégésias, philosophe de Cyrène, parlait des misères de la vie avec tant d'éloquence, que plusieurs de ses auditeurs se tuèrent, tant il les avait mis hors d'eux-mêmes. Ce fut la raison pour laquelle Ptolémée lui défendit de parler sur ce sujet. »

bien qu'appartenant à des sectes rivales, diffèrent assez peu entre elles pour qu'il soit nécessaire d'y regarder de près, si l'on veut apercevoir la différence, au fond très-marquée, qui les distingue l'une de l'autre.

Le premier récit, extrait du Mahâbhârata, n'avait jamais été traduit. Le second est emprunté à la version tibétaine du recueil de légendes intitulé *Dsang-loun* « Sage et fou ». L'original de ce livre, qui portait le titre de *Dâmamoûkha,* n'a pas été retrouvé jusqu'à présent. Le texte tibétain de ce recueil, composé de cinquante et un chapitres, a été publié en entier, avec une traduction allemande, par I. J. Schmidt, sous le titre de « Der Weise und der Thor,» Saint-Pétersbourg, 1843, 2 vol. in-4°.

LÉGENDE DU PIGEON ET DU FAUCON,

racontée par le sage Lômaça à Youdhichthira.

Mahâbhârata, Vana-parva, édition de Calcutta, t. I, p. 585, st. 10,555.

Lômaça raconte :

Vois, ô prince des rois! la (rivière) Vitastâ [1] qui enlève tous les péchés, fréquentée par tous les grands ascètes, rivière aux ondes fraîches et parfaitement pures. (Vois) aussi, auprès de la Yamounâ, les rivières Djalâ et Oupadjalâ. C'est là que Oucînara, après avoir fait un sacrifice, surpassa Vâsava (Indra).

Pour connaître le meilleur des hommes, ô prince! Indra, accompagné d'Agni [2], était allé à l'assemblée divine d'Oucînara, pour le connaître. Bienveillants tous les deux, ils voulaient connaître le magnanime Oucînara. Indra s'étant

[1] Le *Djhelum* des modernes, appelé encore *Vitastâ* dans le Kachmir. C'est le *Bidaspes* ou *Hydaspes* des anciens.

[2] Indra est le dieu de l'atmosphère; Agni est le dieu du feu.

changé en faucon et Agni en pigeon, ils se rendirent au sacrifice. Le pigeon s'étant posé sur la cuisse du roi, par crainte du faucon, resta immobile de frayeur.

Le faucon dit :

Tous les princes de la terre disent que tu es un être magnanime, ô roi! pourquoi veux-tu donc faire une action opposée à toutes les lois? Ne garde pas, ô roi! la nourriture qui m'est destinée, à moi que tourmente la faim. Dans ton désir d'observer la loi, tu la transgresses!

Le roi dit :

Tout effrayé et demandant protection, cet oiseau, effrayé par toi, est venu près de moi, désireux de conserver sa vie. Quand ce pigeon est ainsi venu ici par crainte, comment ne vois-tu pas, ô faucon! que la loi suprême est de ne pas le livrer? Un pigeon qui vole, effrayé par un faucon, paraît en ma présence, implorant pour sa vie; l'abandonner serait indigne! Celui, quel qu'il soit, qui tuerait les deux fois nés, ou une vache mère du monde [1], ou celui qui abandonne l'être qui s'est réfugié vers lui, de ceux-là le péché est égal.

Le faucon dit :

C'est par la nourriture que tous les êtres subsistent, ô prince de la terre! c'est par la nourriture que subsistent et grandissent les êtres animés. (Quand on n'a que le nécessaire), lors même qu'il serait difficile de partager ce qu'on a, on peut vivre longtemps; mais il n'est pas possible de subsister longtemps en se privant de nourriture. Aujourd'hui, ô prince des hommes! mon souffle vital, à moi qui suis privé de nourriture, abandonnant mon corps, ira dans la route où il n'y a de crainte d'aucun côté. Moi mort, ô vertueux prince! mes enfants et ma compagne périront, tandis qu'en conservant le pigeon, tu ne conserves pas plusieurs existences. La loi qui contredit la loi n'est pas une loi, c'est une mauvaise loi! mais la loi qui résulte de l'absence de contradiction, voilà la (vraie) loi, ô prince véridique! Dans les difficultés, ô protecteur de

[1] Manou, XI, st. 59 et suiv.

la terre ! après avoir bien considéré le fort et le faible, là où il n'y a pas de contradiction est la loi qu'on doit suivre. Après avoir pesé le fort et le faible dans un examen attentif du juste et de l'injuste, d'après celui qui l'emporte, applique la loi à coup sûr.

Le vénérable roi dit :

Ce que tu dis a beaucoup de sens, ô le meilleur des habitants de l'air ! Es-tu donc Souparna, le roi des oiseaux, toi qui connais la loi ? il n'y a pas à en douter. Puisque tu fais un discours sur plusieurs sujets qui regardent la loi, je te considère comme un être auquel rien n'est inconnu. Comment donc penses-tu que l'abandon de celui qui désire un asile est bon ? Cette démarche de ta part, habitant de l'air, est en vue de manger ; mais une nourriture plus abondante encore peut être prise par toi aujourd'hui : un taureau ou un sanglier, une gazelle ou un buffle, peuvent être préparés pour toi aujourd'hui, ou toute autre chose que tu voudras.

Le faucon dit :

Je ne mange ni sanglier ni taureau, ni animaux d'aucune sorte, ô grand roi ! pourquoi me parler de toute autre chose ? Ce qui m'a été destiné par les dieux pour nourriture, ô prince des Kchattryias ! ce pigeon lui-même, abandonne-le-moi, ô protecteur de la terre ! Le faucon mange les pigeons, c'est la règle éternelle. Sans avoir vérifié son essence, ô roi ! n'emploie pas la tige de la Kadalî [1].

Le roi dit :

Le royaume florissant des Civis, je te le donne, habitant des airs ! Tout ce qui fait l'objet de tes désirs, je te le donne, excepté cet oiseau qui est venu demander asile. L'action en retour de laquelle tu le laisseras, ô le meilleur des oiseaux, désigne-la-moi, je la ferai, car je ne te donnerai pas le pigeon !

[1] La plante Kadalî (*Musa Sapientum*) est une image de la faiblesse, parce que sa tige est formée de feuilles enroulées, sans substance ligneuse au milieu. Le faucon veut dire, sans doute, que le raisonnement du roi manque de force.

Le faucon dit :

Roi Oucînara, si tu as de la tendresse pour ce pigeon, il faut, après avoir coupé (une partie) de ta propre chair, qu'elle soit mise en contre-poids avec le pigeon ; et quand (le poids de) ta chair, ô le meilleur des hommes ! sera égal à celui du pigeon, il faudra alors me la donner, et je serai satisfait.

Le roi dit :

C'est une faveur, je pense, que tu me demandes, ô faucon ! c'est pourquoi je te donnerai aujourd'hui ma propre chair mise dans la balance.

Lômaça raconte :

Le roi qui connaît la meilleure loi, ayant lui-même coupé sa chair, la pesa, ô fils de Kounti ! égale à celle du pigeon ; mais le pigeon suspendu l'emportait toujours par le poids de sa chair. Le roi Oucînara ayant de nouveau coupé sa chair, la donnait (incessamment), et comme elle ne se trouvait pas égale au poids de celle du pigeon, il monta, tout décharné lui-même, dans la balance.

Le faucon dit :

Je suis Indra, ô prince qui connais la loi ! et ce pigeon est Agni. Désireux tous les deux de connaître la loi, nous sommes venus vers toi, dans l'enceinte du sacrifice. Parce que tes chairs ont été enlevées de tes membres, ô prince des hommes ! ta gloire brillante se répandra dans tous les mondes. Tant qu'il y aura des hommes dans ce monde, ils parleront de toi, ô roi ! et aussi longtemps que subsisteront les mondes éternels, ta renommée durera.

Après avoir parlé ainsi au roi, Indra remonta au ciel.

Le pieux Oucînara, après avoir rempli de sa vertu le ciel et la terre, monta, tout resplendissant, dans le ciel, avec son corps. Voici la demeure de ce roi magnanime, ô prince. Regarde-la avec moi (cette demeure) pure qui délivre des péchés. On y voit sans cesse les dieux et les pieux solitaires, avec les brahmanes purs et magnanimes.

La même légende plus abrégée, se retrouve dans le tome IV du *Mahâbhârata*, édit. de Calcutta, p. 72, st. 2046.

C'est encore à Youdhichthira qu'elle est racontée, mais, cette fois, par Bhîchma, son grand-oncle, au lieu de Lômaça. Il est à remarquer aussi que le nom de Vrîchadarbha donné en commençant au roi Oucînara, est celui de son petit-fils, suivant le *Harivança*[1] et le *Vichnou-pourâna*[2].

Le chapitre III du *Markandêya-pourâna* (*Bibliotheca Indica*, n° 1) contient une légende du même genre dont voici l'abrégé :

Indra, sous la forme d'un grand oiseau accablé de faim et de soif, vient demander de la nourriture au sage Vipoulasvan. Celui-ci lui en promet; mais en apprenant que la chair humaine est celle qu'il préfère, il est tout troublé, et appelle ses fils en les priant de donner de leur chair. Sur leur refus, le sage les maudit et dit à l'oiseau : O excellent! quand j'aurai accompli les cérémonies de mes funérailles conformément aux écritures, dévore-moi sans hésiter. J'ai fait l'abandon de mon corps pour te servir de nourriture.

Indra, sous la forme de l'oiseau, fut frappé de surprise à ces paroles du sage, et répondit : O excellent brahmane! abandonne ton corps par la force de la contemplation (seulement), je ne mange jamais de créature vivante.

Suivant les paroles d'Indra, le sage se recueille dans une contemplation profonde, et le dieu voyant qu'il est sincère, reprend sa figure et lui dit : O excellent brahmane! j'ai commis cette faute dans le dessein de t'éprouver; pardonne-moi, ô sage rempli de sainteté! Quel est ton désir, pour que je l'accomplisse? Je suis satisfait de toi, puisque tu es ainsi attaché à la sincérité... Tu ne rencontreras plus d'obstacles dans l'accomplissement de tes devoirs pieux, etc.

Voici maintenant le récit des bouddhistes[3] :

Dans un temps passé depuis un nombre incommensura-

[1] Trad. de Langlois, t. I, p. 144.
[2] Trad. anglaise de H. H. Wilson, p. 445.
[3] *Dsang-loung* « Der Weise und der Thor », texte, t. I, p. 13, et traduction allemande, t. II, p. 16.

ble de kalpas[1], ici, dans le Djamboudvipa (l'Inde), naquit un roi nommé Civi. Le nom du palais où il résidait était Dêvavartta. Richesse, bien-être, prospérité, il possédait tout sans mesure. En ce temps-là ce roi gouvernait le Djamboudvipa,.... et il n'y avait personne parmi ses sujets qu'il n'entourât de bienveillance et d'égards.

En ce même temps, Indra, le maître des dieux, privé des cinq attributs du corps d'un dieu[2], et voyant que le terme de sa vie (divine) approchait, était très-affligé. Viçvakarman[3] l'ayant vu se désoler, lui en demanda la raison.

Indra dit :

Comme des signes évidents de transmigration m'apparaissent, et que, dans le monde, la loi du Bouddha est arrivée à décliner; comme il n'y a pas de Bôdhisattva[4] dans le monde, et que je ne sais vers qui aller en refuge, je me livre au chagrin.

Viçvakarman dit :

Maître des dieux, il y a dans le Djamboudvipa un grand roi qui se conduit comme un Bôdhisattva; il s'appelle Civi. Par sa fidélité à ses vœux, par l'héroïsme qu'il déploie, sans nul doute il deviendra un Bouddha accompli. Si tu allais en refuge vers lui, il serait certainement ton protecteur et te délivrerait de toute entrave.

Indra dit :

Pour savoir s'il est vraiment Bôdhisattva, il faut d'abord le

[1] Un jour et une nuit de Brahma, formant une période de 4,320,000,000 d'années solaires.

[2] Quand les dieux de l'Élysée d'Indra, et lui-même, sont près de changer d'existence, parce qu'ils sont, eux aussi, soumis aux lois de la transmigration, ils en sont avertis, selon les bouddhistes. par les signes suivants : 1° Leurs guirlandes se fanent; 2° leurs vêtements s'usent; 3° leurs corps exhalent une odeur désagréable; 4° leurs épaules se couvrent de poussière; 5° ils ne sont plus à l'aise sur leurs siéges. Comp. *Foe-koué-ki*, p. 147.

[3] Ce personnage, qui paraît ici à la place d'Agni de la légende brahmanique, est le fils de Brahma et l'ouvrier des dieux. C'est une espèce de Vulcain, chargé de fabriquer la poudre, un char, ou tout autre objet à l'usage des dieux.

[4] Un Bôdhisattva est un homme destiné à devenir Bouddha.

mettre à l'épreuve. Change-toi donc en pigeon; pour moi, changé en faucon, je te poursuivrai vivement. Arrivé à l'endroit où est ce roi, tu l'éprouveras en lui demandant asile, et l'on saura si ce qu'on dit est vrai ou faux.

Viçvakarman dit :

Maître des dieux! comme il convient à un grand homme qui est Bôdhisattva de faire un sacrifice sans ôter la vie, il ne convient pas de le tourmenter par une affaire aussi difficile que celle-ci.

Indra répondit par cette stance :

Je n'ai pas contre lui de mauvaise pensée; (mais) comme on est reconnu après avoir été éprouvé, parce que je désire savoir la vérité, il faut éprouver le Bôdhisattva.

Quand le dieu eut récité cette stance, Viçvakarman se changea en pigeon, et Indra en un faucon qui semblait poursuivre le pigeon, comme pour arriver à le saisir. Le pigeon, rempli d'effroi, s'étant posé sur le bras du roi, lui demanda de protéger sa vie. Le faucon le suivit aussitôt, et s'arrêtant auprès du palais, adressa au roi ces paroles : Ce pigeon est ma nourriture; et puisqu'il est venu ici auprès du roi, qu'il me le donne promptement, car je suis extrêmement tourmenté par la faim.

Le roi dit :

J'ai fait vœu de ne pas abandonner tous ceux qui viennent en refuge vers moi, et je ne te donnerai pas celui-ci.

Le faucon dit :

Le roi, comme il l'a dit, donne asile à tous ; or, s'il ne m'accorde pas ma nourriture, je serai privé de la vie. Pourquoi donc suis-je excepté entre tous?

Le roi dit :

Si je te donnais d'autre chair, la mangerais-tu ?

Le faucon dit :

Si c'était de la chair récemment tuée et fraîche, je la prendrais.

Le roi pensa : Si je lui donne de la chair récemment tuée et fraîche, je nourrirai un être par le meurtre d'un autre : cela ne peut convenir, c'est un contre-sens.

Et il pensa encore : Excepté mon propre corps, j'épargnerai celui de tous les êtres animés. Prenant alors un couteau acéré, il coupa la chair de sa cuisse, et l'ayant donnée au faucon, il racheta la vie du pigeon.

Le faucon dit :

O roi ! puisque tu es devenu mon bienfaiteur, pour être juste en tout, quoique je ne sois qu'un petit oiseau, il faut, dans le désir d'être juste, si tu veux racheter la vie du pigeon, mesurer avec des balances, afin qu'il y ait égalité (parfaite). A ces mots, le roi ayant pris des balances, mit le pigeon dans un des plateaux, et ayant amassé de la chair en contre-poids, quoique la chair de sa cuisse fût épuisée, elle était plus légère que le pigeon. Les deux épaules, la cuisse, le côté droit et le côté gauche, toute la chair de son corps, épuisée en la coupant, n'ayant pas été égale au (poids du) pigeon, le roi lui-même se leva et voulut entrer dans les balances; mais ne l'ayant pas pu, à cause de sa faiblesse, il tomba à la renverse à terre. Puis, quelque temps après, ayant repris ses sens, il se dit à lui-même ces mots de reproche : Depuis un temps sans commencement, tu n'as pas pu, en parcourant le cercle de la transmigration dans les trois mondes [1], et quoique tu aies éprouvé toutes sortes de misères, amasser des bonnes œuvres suffisantes. Le temps est venu de déployer de l'énergie ; ce n'est plus le moment de rester insouciant. C'est ainsi qu'il se blâme lui-même de toutes sortes de manières. Puis, faisant un effort, il parvint à se mettre dans le plateau de la balance : Maintenant c'est bien ! dit-il, et il fut rempli de la plus grande joie.

Au même instant le ciel et la terre tremblèrent fortement de six manières [2]; les palais mêmes des dieux s'agitèrent et

[1] Plus exactement « l'enceinte des trois régions, » qui sont : La région du désir, la région de la forme, et la région de l'absence de forme. Il est à remarquer que ces régions ne sont habitées que par des dieux. La condition humaine a sur toutes les autres, suivant les bouddhistes, l'inappréciable avantage d'être celle qu'embrasse un Bouddha avant d'entrer dans le Nirvâna.

[2] Voy. *Lotus de la bonne loi*, trad. de E. Burnouf, p. 307. — La terre

furent ébranlés. Les dieux de la région de la forme étant descendus, s'arrêtèrent dans l'étendue des airs. En voyant le Bôdhisattva faire les choses les plus difficiles, soumettre son corps à des épreuves inouïes, et, à cause de la loi, ne regarder ni à son corps ni à sa vie, ils répandirent des larmes comme une pluie, et après avoir jeté une pluie de fleurs divines, ils lui firent une offrande.

Indra ayant alors repris sa première forme, adressa ces paroles au roi : Quand le roi fait des choses aussi difficiles, quel est son désir ? désire-t-il être un monarque universel ? ou être Indra[1] ? ou le roi des génies? veut-il l'empire des trois régions[2] ? que peut-il désirer?

Le Bôdhisattva dit :

Je ne désire pas la possession du grand et noble empire des trois régions du désir. Si je fais des bonnes œuvres, c'est que je désire l'état de Bouddha, que rien ne surpasse.

Indra dit :

En tourmentant ainsi ton corps en faisant des choses impossibles, quand tu en es venu à éprouver une souffrance qui pénètre jusqu'aux os, n'as-tu pas de regret?

Le roi dit :

Je n'ai pas de regret.

Indra dit :

Si ces paroles : Je n'ai pas de regret, sont la vérité, quand ton corps tremble et frémit tellement, que ta voix est entrecoupée et que tu ne peux parler, comment croirai-je que tu n'as pas de regrets?

Le roi dit :

tremble ici, parce que le roi va devenir Bouddha, comme on le voit à la fin de cette légende. Des tremblements de terre ont lieu, en effet, quand un être destiné à être Bouddha entre dans le sein de sa mère, quand il en sort, quand il devient Bouddha, et quand il entre dans le Nirvâna.

[1] En demandant au roi s'il veut devenir le personnage qu'il est lui-même, Indra nous ramène à la croyance brahmanique qui suppose que, par des mortifications extraordinaires, un homme peut faire déchoir un dieu et se mettre à sa place.

[2] Voy. p. 284, n. 1.

Du commencement à la fin, pas plus que pour un seul brin de poil, je n'ai pas eu la pensée d'un regret, et tout s'est passé comme je le voulais. Si ces paroles sont l'expression de la vérité, que ce corps, absolument comme auparavant, redevienne sans blessure.

Ces mots étaient à peine prononcés, que le corps du roi devint encore plus beau qu'auparavant. Dans le monde des dieux et des hommes, tous se réjouirent et furent remplis d'étonnement.

Au même instant le roi Civi devint Bouddha.

P. E. Foucaux.



LE PAYS DE TANDUC

ET LES DESCENDANTS DU PRÊTRE JEAN.

SPÉCIMEN d'une édition du texte original français du *Livre de Marc Pol* publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale de Paris, accompagné de nombreux commentaires.

Note préliminaire.

Le *Journal Asiatique* de Paris a plusieurs fois appelé l'attention de ses lecteurs sur l'utilité qu'il y aurait, pour la connaissance historique et géographique de l'Asie au moyen âge, de publier une nouvelle édition du livre de Marc Pol, commenté à l'aide des écrivains orientaux, surtout des historiens et géographes chinois. M. Klaproth disait en 1824, dans son article sur les *Ports de Gampou et de Zaithoum :* « Marco « Polo, le plus célèbre des voyageurs du moyen âge, attend « encore un commentateur capable de l'expliquer, non par des « *conjectures*, comme on l'a fait jusqu'à présent, mais d'une « manière précise et convaincante, appuyée de faits rap- « portés par les auteurs orientaux, et principalement par les « écrivains chinois. » Et à la suite de cet article de l'ancien journal, il annonça une *Nouvelle édition de Marco Polo*, accompagnée d'un commentaire, qu'*il venait*, disait-il, *de terminer, et qui l'avait occupé depuis plusieurs années.* Cependant il n'en a publié, de son vivant, que les articles insérés dans le *Journal Asiatique ;* et, loin que le travail

[1] Années 1824, 1826, 1830 et 1833.

annoncé par lui ait été *terminé* (ce qui est assurément fort regrettable), il n'a laissé, à sa mort, que quelques *notes* à peu près insignifiantes, écrites sur des feuilles volantes, et des *extraits de Rachid ed-din,* sans traductions [1], lesquels extraits devaient lui servir sans doute à contrôler les passages de cet historien persan donnés par C. d'Ohsson, dans son *His-*

[1] Ces *notes* et *extraits,* écrits de plusieurs mains, figuraient au Catalogue de la riche bibliothèque de M. Klaproth, sous le n° 292, et la note qui y est jointe est fort inexacte, si l'on en juge par le volume de ces *Notes et Extraits* appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris, où il figure sous le n° 2720 du *Supplément des Manuscrits français.* Ce volume contient : 1° Le *texte italien* du Voyage de Marco Polo, publié par le comte Baldelli Boni, à Florence, en 1827, sous le titre de : *Il Milione di Marco Polo,* et non le texte de *Ramusio,* comme il est dit dans le Catalogue ; 2° la rectification des noms propres et des noms de lieux (d'après la table des *variantes* des onze manuscrits insérée dans l'édition publiée en 1824 par la Société de géographie de Paris), avec la suppression, par des *barres,* de la plupart des notes du comte Boni ; le tout ne s'étendant que jusqu'au CXVII^e chap. exclusivement ; 3° des feuilles volantes de toutes dimensions, qui, à part les premières, ne contiennent que des extraits d'auteurs persans, principalement de Rachid-ed-din, sans aucune traduction ; le tout n'ayant pu avoir d'utilité que pour l'auteur lui-même. J'oubliais (j'avais peut-être raison) quelques personnalités contre la Société de géographie de Paris, dans lesquelles il dit : « Je réserve le commentaire sur cette partie de l'ouvrage de Marco Polo (les chap. sur *Mien* et le *Bengale,* dont on ne trouve pas un mot dans les *Notes* en question) pour l'édition que j'en prépare ; car, si je le publiais auparavant, je donnerais trop beau jeu aux Malte-Brun et autres présomptueux qui se sont imaginé que le premier venu était en état d'expliquer le livre de Marco Polo. Une opinion aussi vaniteuse démontre que ceux qui la nourrissent n'ont aucune idée du contenu de cet ouvrage précieux et des connaissances philologiques et historiques qui sont indispensables à son exégèse. Des gens qui ont cru reconnaître dans *Tenduch* le pays de *Doutchéri,* qui ont proclamé l'identité de *Zaithoun* et de *Canton,* et qui prétendirent que le *Nanghin* du voyageur vénitien était la même ville que le *Nan-king* d'aujourd'hui, doivent se féliciter que des événements indépendants de leur volonté les aient empêchés de compromettre s'il était possible, la considération dont nécessairement jouit toute réunion d'hommes qui se vouent à des recherches savantes, et de laquelle ils faisaient partie. »

Ainsi, ce prétendu *travail terminé,* dès 1824, par Klaproth, ne s'est trouvé composé, à sa mort, que de quelques *notes* et *matériaux* réunis pour *servir à le faire.* Il doit donc être relégué désormais, avec sa nouvelle *Description de la Chine,* aussi annoncée par lui, dans le domaine de ces produits imaginaires créés par leurs auteurs dans des vues qui leur sont propres. On voit encore de nos jours se renouveler avec prédilection ce genre d'annonces.

toire des Mongols[1]. Il restait donc encore à entreprendre un commentaire complet de Marc Pol, en mettant à profit toutes les ressources qui ont été fournies depuis Marsden, et surtout en recourant aux écrivains chinois; il restait encore aussi à établir le meilleur texte possible du célèbre voyageur vénitien, quoiqu'on en ait publié un grand nombre en diverses langues; mais ces textes, à l'exception peut-être de celui de Ramusio, semblent tous provenir d'une rédaction primitive inconnue et altérée successivement par les divers copistes ou éditeurs. En 1824, la Société de géographie de Paris, en publiant une rédaction de Marc Pol écrite en vieux français barbare, crut donner au public l'original même du voyageur célèbre. Cela est devenu très-douteux pour nous. Toutefois, si ce texte n'est pas le texte original de Marc Pol, il est jusqu'ici le plus complet connu, et il a fourni la preuve que toutes les rédactions italiennes ou latines, considérées auparavant comme originales, n'en étaient que des traductions. Le comte Baldelli Boni, dans son édition intitulée : *Il Milione di Marco Polo*[2], a prouvé le premier, par la comparaison de son manuscrit italien, écrit avant 1309, que ce même manuscrit n'était qu'une *traduction* faite sur un texte français plus ancien[3]. MM. Paulin Paris[4], d'Avezac[5], Hugh Murray[6], Thomas Wright[7], Vincenzo Lazari[8], en ont fourni de nouvelles preuves. S'il restait encore des doutes à cet égard, j'espère

[1] Amsterdam, 1834, 4 vol. in-8°. Un premier volume en deux parties avait déjà paru en 1824. Paris, F. Didot.

[2] Florence, 1827, 2 vol. in-4°. Le premier contient le texte italien d'un manuscrit écrit avant 1309; le second volume contient le texte de Ramusio accompagné de nombreuses notes.

[3] *Storia del Milione*, p. XI-XIV.

[4] *Nouveau Journal Asiatique*, t. XII, p. 244.

[5] Recueil de Voyages et de Mémoires de la Société de géographie de Paris, t. IV, p. 408.

[6] *Travels of Marco Polo*. Edinb., 1844, p. 28-29.

[7] *The Travels of Marco Polo*. Lond., 1854. *Introduction*, p. 24 et suiv.

[8] *I Viaggi di Marco Polo, tradotti per la prima volta dall' originale francese di Rusticiano di Pisa e corredati d'illustrazioni e di documenti da Vincenzo Lazari*. Venezia, 1847, p. XXII-XXVIII.

les dissiper dans l'édition que j'ai sous presse et dont je donne ici un spécimen.

Le texte français de cette édition a été transcrit et collationné par moi sur trois manuscrits inédits appartenant à la Bibliothèque Impériale de Paris, et dont deux sont antérieurs à l'année 1416, puisqu'ils ont appartenu à Jehan, duc de Berry, dont ils portaient la signature [1], ce qui leur donne une date certaine. Ce texte peut être considéré comme le seul texte authentique de Marc Pol, puisque c'est celui qui fut donné en 1307, à Venise, par Marc Pol lui-même, à Thiebault de Cépoy, ainsi que le constate le préambule placé en tête de l'un des trois manuscrits, et dont une copie, ayant appartenu à Bongars, se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Berne [2].

Ce texte, écrit en véritable et bon français de l'époque, diffère considérablement de celui qui a été publié en 1824 par la Société de géographie de Paris. Il ne contient pas les chapitres historiques placés à la fin et qui ne se trouvent que dans le manuscrit publié par la Société; mais il en renferme un (le ch. XCIV), et un assez grand nombre de passages, qui ne se trouvent pas dans l'autre. Notre rédaction porte évidemment les traces d'une correction et d'une révision de la main même de Marc Pol, ou au moins faite sous ses yeux, ce qui donne à cette rédaction une valeur inestimable.

Le fait d'une rédaction française originale de Marc Pol, au lieu d'une rédaction italienne ou latine, quoique reconnu sans difficulté par les écrivains les plus intéressés à le contester, s'il n'était pas démontré, est encore aujourd'hui même difficilement admis parmi nous, qui devrions être les premiers à

[1] Cette signature bien connue se lit encore sur le dernier feuillet de ces mss., avec cette mention qui la précède : *Ce livre est au duc de Berry*. Seulement une main ignare a effacé au grattoir sur le vélin cette mention historique avec la signature du duc Jehan, mais pas assez cependant pour qu'on ne puisse encore la lire sous le timbre royal de la Bibliothèque.

[2] Voir Sinner : *Catalogus codicum mss. Bibliothecæ Bernensis*, t. II, p. 155. Bernæ, 1770.

nous en glorifier. On se demande comment un Vénitien, qui revenait du fond de la Tartarie où il avait passé vingt ans, et qui n'avait jamais été en France, aurait pu écrire son voyage en français, au lieu de le rédiger en italien, sa langue maternelle, qu'il n'avait pas dû complétement oublier? Indépendamment de la circonstance historique qui donna à Marc Pol, retenu dans la prison de Gênes, pour compagnon d'infortune Rusticien de Pise, l'auteur d'une rédaction des *Chevaliers de la Table-Ronde*[1], on peut répondre avec Brunetto Latini : « Se aucuns demandoient pourquoi chis (*ce*) livre (son « *Trésor*) est escris en roumans selon la raison de France, « pour chou que nous sommes ytalien, ie diroie : pour chou « (*par ce*) que la parleure en est plus delitable et plus com« mune a toutes gens[2]. » G. P.

CHAPITRE LXXIII.

Cy devise de la province de Tanduc, et des descendants du Prestre Jehan.

Tanduc est une prouince vers Leuant en laquelle a villes et chasteaux assez. Et sont au grant Kaan, car touz[3] les descendans du prestre Jehan sont au grant Kaan. La maistre[4]

[1] Selon M. Hugh Murray (*Travels of Marco Polo*, p. 29), ce même Rusticien serait l'auteur des ouvrages suivants :

1° *Gyron le Courtois, avecques la devise des armes de tous les chevaliers de la Table-Ronde*. In-fol. gothique de 339 pages à 4 col., sans date et nom d'imprimeur. (Cependant une édition, aussi in-fol. gothique, portant le même titre et imprimée par Vérard, figure au Catalogue Bertin, sous le n° 1123.)

2° *Meliadus de Leonnoys. Ensemble pluseurs autres nobles proesses de chevalerie faites par le roy Artus, etc.* Paris. Galliot du Pré. 199 p. in-fol. à 4 col., 1521.

[2] Legrand d'Aussy, *Notice sur le Trésor de Brunetto Latini*, dans les *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. V, p. 270.

[3] Mss. B, C, *tous*.

[4] Id. Le ms. A porte *mestre*.

cite nomme l'en Tanduc. Et de ceste prouince en est roy un[1] du lignage au prestre Jehan. Son nom est Jorge[2]; et tient la terre pour le grant Kaan, mais[3] non pas toute celle que tenoit prestre Jehan; mais[3] aucune partie. Mais[3] je vous di que toutefois[4] ont eu, ses roys, du parente au prestre Jehan, des filles et du lignage des grands Kaans pour femme[5].

En ceste[6] prouince treuue l'en les pierres de quoi l'en fait[7] l'azur, qui est aussi comme une vaine de terre, et est moult fin. Et en y a assez[8]. Et encore y a cameloz assez que on fait du poil des chameus[9], moult fins et de diuerses couleurs. Il uiuent[10] de bestes et du fruit de la terre. Et si font[11] auques[12] marchandise et art. Et la Seigneurie[13] est aux[14] Crestiens, ainsi comme ie uous dirai. Mais[15] il y a idles[16] assez et Sarrasins. Il ont une generation de gens, ces Crestiens qui ont la Seigneurie[17], qui s'appellent *Argon*, qui uaut a dire *Gasmul*[18]; et sont plus beaux[19] hommes que les autres mescréans et plus sages. Et pour ce ont il la Seigneurie et sont bons marchans.

Sachiez que en ceste cite de Tanduc estoit la maistre cite ou prestre Jehan tenoit son maistre siege quant il seigneu-

[1] Ms. B. Le ms. A : *roys uns*.
[2] Le ms. C porte *Jorghan*.
[3] Ms. A : *mes*.
[4] Ms. A et C : *toutefoiz*.
[5] Le ms. A : *pour famc;* les mss. B et C : *a femme*.
[6] Ms. B : *celle*.
[7] Ms. A : *fet*.
[8] Manque dans les mss. B, C.
[9] Ms. B : *camels*.
[10] Ms. A : *uient*.
[11] Ms. A : *fet;* ms. C : *fait*.
[12] Quelques.
[13] Ms. A : *seignorie*.
[14] Id.: *aus*.
[15] Mss. A, B, C.
[16] Idolâtres.
[17] Mss A,B, C.
[18] Ms. B : *Gabraul*; ms. C : *Sasmul*.
[19] Ms. A : *beaus*.

rioit[1] les Tatars. Et encore y demeurent ses hoirs; car cestui Jorge que ie uous ai nomme est du lignage au prestre[2], si comme ie uous ai compte et dit. Et est le .vj^e. Seigneur depuis Prestre Jehan. Et ce est le lieu[3] que nous appellons pais[4] Got et Magot[5]; mais il l'appellent[6] Ung et Mugul, car en ceste prouince auoit .ij. generations de gens auant que les Tatars partissent de la. Ung estaient ceulx[7] du pais; et Mugul[8] estoient les Tatars; et pour ce sont il aucunes fois appellez Mugul pour Tatars[9].

Et quant l'en a cheuauchie .vij. iournees par leuant, en ceste prouince[10], si s'accoste l'en aux[11] contrees du Catay; si qu'en cheuauchant ces .vij. iournees treuve l'en citez et chasteaux[12] assez. Les genz aourent Mahommet; et si y a idles[13] et crestiens nestorins aussi[14]. Il uiuent de marchandise et d'art; car il labourent[15] draps[16] d'or que l'en appelle *nasich, molifins* et *naques*, et draps de soie de maintes autres manieres. Car aussi comme nous avons les draps de soie et de laine, et de maintes autres manieres en notre[17] pais, aussi ont il les draps[18] d'or et de soie de pluseurs manieres.

[1] Ms. A. Le ms. B : *seigneurisoit;* le ms. C : *seigneuroit.*
[2] Les mss. B, C, ajoutent *Jehan.*
[3] Ms. B : *pais;* mss. A, C : *lieu.*
[4] Ms. C : *en nostre pays.*
[5] On peut lire aussi *Goc* et *Magoc*, le *t* et le c, dans l'écriture gothique, se confondant souvent ensemble.
[6] Le ms. C ajoute : *en leur pays.*
[7] Ms. A : *ciaus.*
[8] Le ms. B a partout *Rangul.*
[9] Le même ms. porte : *Tartars pour Rangul,* et *Rangul pour Tartars.*
[10] Ms. C. Les mss. A et B portent : *Et pour ce cheuauche l'en .vij. iournees par ceste prouince par leuant.*
[11] Ms. A : *aus.*
[12] Id. *chastiax.*
[13] *Idolâtres.*
[14] Ms. B : *assez.*
[15] Travaillent, fabriquent.
[16] Ms. B. Les mss. A, C : *dras.*
[17] Ms. A : *no.*
[18] Mss. A et B. Le ms C : *dras.*

Il sont tous[1] au grant Kaan. Il y a une cite qui a nom *Suydatui*[2] la ou se font moult d'ars[3] qui besoingnent aux gens[4] du Seigneur. Et en une montaigne de ceste prouince a un lieu qui est moult bonne argentiere[5] dont l'en trait[6] argent assez; et est appellee *Ydifir*[7]. Il ont chaçoison[8] et oiselez[9] assez.

Or nous partirons de ceste prouince et irons .iij. iournees auant. Et apres ces .iij. iournees l'en treuve une cite que l'en appelle Cyagannor[10] en laquelle a .i. grant palais, qui est ou grant Kaan, car il demeure en cest palais moult voulentiers, pour ce que il y a lacs et riuieres assez la ou demeurent ses nes[11]. Et si y a de moult de manieres d'oyseaux[12] assez. Et aux[13] plains a grues et perdris et fesans et autres oiseaux[14] a grant plante[15]; si que, pour le grant oiseleis[16] y demeure le Seigneur plus uoulentiers pour son delic[17]. Il oisele leans aux gerfaux[18] et faucons de quoi il a grant soulas[19].

L'en treuue .v. manieres de grues en ces contrees, qui sont de ceste maniere. La premiere maniere est toute noire comme corbel[20], et sont moult grandes; l'autre maniere est

[1] Ms. A : *touz*.
[2] Ms. A. Le Ms. B : *Suidacin* ou *cui*; le ms. C : *Sindatury*.
[3] *Arts industriels*.
[4] Ms. B. Le ms. A : *aus genz*; le ms. C : *a l'ost*.
[5] *Mine d'argent*.
[6] *Extrait*.
[7] Ms. C : *Soifa*.
[8] Id.: *venoison*.
[9] Id.: *oyselles*.
[10] Id.: *Siasamor*.
[11] Id.: *ses nefz et autres manieres d'oyseaulx*. La dernière partie de la phrase manque dans le ms. B. *Nes* ou *nefz*, de *navis*, *navires*, *nacelles*.
[12] Ms. A : *oysiaus*.
[13] Id.: *aus*.
[14] Ms A : *oysiaus*.
[15] Mss. B, C : *assez*.
[16] *Chasse aux oiseaux*.
[17] Ms. B : *deduit*.
[18] Ms. A : *aus gerfaus*.
[19] *Plaisir*, de *solatium*.
[20] Ms. C : *corbeau*.

toute blanche; les elles[1] ont moult belles; car sur[2] les elles ont oiselles rons[3] de couleur[4] d'or, et sont greigneurs que nulles des autres manieres assez[5]. La tierce maniere sont des nostres. La quarte maniere sont petites, et ont aux oreilles pennes longues, pendans uermeils et noirs moult beaus.[6] La quinte maniere sont toutes grises, et le chief vermeil et noir et bien fait[7]; et sont moult grandes. Et empres ceste cite a une uallee en laquelle le Seigneur a fait faire pluseurs maisonnettes esquelles il fait tenir grandisme quantite de perdris. Et en y a si grant quantite que c'est merveilles. Et a en la garde de ces perdris pluseurs hommes. Et quant le grant Kaan y uait[8], il en a tant comme il ueut[9].

Or irons auant .iij. iournees entre grec et tremontaine[10].

Commentaire.

§ 1. *De la province et cité de Tanduc et du Prêtre Jean.*

Après avoir décrit les sept *loû*[11], ou *Circuits administratifs* du gouvernement général du *Kan-suh* nommé *Sing*[12], situé en dehors de la Chine proprement dite, Marc Pol nous

[1] *Ailes.*
[2] Ms. A : *sus.*
[3] *Yeux ronds.* Le premier mot est pour *oels*, d'*oculus*.
[4] Ms. A : *coulour.*
[5] Au lieu de cette dernière phrase, le ms. C porte : *si comme celles de paon; et ont le chief vermeil et noir, moult bien fait, et le col noir et blanc, et de couleur d'or, et sont greigneurs que nulz des autres.*
[6] Mss. B, C : *pendans uermeilles et noires moult belles.*
[7] Ms. A : *fet.*
[8] Ms. C : *ua.*
[9] Mss. B, C : *ueult.*
[10] *Entre nord-est et nord.*
[11] 路
[12] 省

conduit dans une autre province, à l'orient, qu'il appelle *Tanduc*, et qui est située sur les limites de la Chine et de la Mongolie.

Ici encore, les commentateurs de Marc Pol ont émis les opinions les plus disparates. Après les géographes qui ont placé ce pays à l'extrémité nord-est de l'Asie, dans l'intérieur de la Sibérie, Marsden dit « qu'il est fortement enclin à identifier le nom de *Tenduc* avec celui de *Tungus*, nom de la tribu des Tunguses, que l'on trouve, *sur les cartes*, habitant la région située entre le fleuve Amour et le lac Baïkal (note 449). « Le comte Baldelli Boni n'est pas loin de partager le même avis (*Il Milione di Marco Polo*, t. II, p. 134). Il croit ce pays placé près de la rivière Sélinga. Hugh Murray (*Travels of Marco Polo*, p. 267) place *Tanduc*, avec Petis de la Croix (*Histoire de Genghizcan*, p. 34), dans le pays de *Caracatay*, ou « Noir Catay, » au sud de la Mongolie. M. Bürck, qui suit K. Ritter, et M. Lazari, ont adopté l'opinion de Klaproth, lequel, dans une *Note* de l'ancien *Journal Asiatique* (t. IX, p. 299), place *Tanduc* au nord du *Houang-ho*, à 200 *li* au nord-ouest de la ville de *Pildjcokhaï*, nommée sur la carte de d'Anville, et par M. Abel Rémusat, (*Recherches sur Caracorum*, p. 10), *Pi-lou-taï*, par 40° 37' de latitude et 7° de longitude ouest de Pé-king. L'annotateur de l'édition francisée de Marco Polo, publiée dans les *Voyageurs anciens et modernes* (t. II, p. 313), dit que la position de la province de *Tanduc* (qu'il écrit *Senduc*, comme dans l'édition de la Société de géographie de Paris), semble déterminée par le passage du P. Gaubet (*lisez* Gaubil), qui rapporte que la bataille où fut défait le Prêtre Jean eut lieu entre les rivières Toula et Kerlon, dont les sources sont *près* du 48e *ou* 49e degré de latitude [1]. »

[1] Les degrés de longitude n'étant pas indiqués, rien n'empêche de placer le pays de *Tanduc*, d'après cette indication, à un endroit quelconque de la circonférence du globe, *près du 48e ou 49e degré de latitude;* on n'a que l'embarras du choix.

Tous ces renseignements sont bien vagues, comme presque tous ceux que l'on a donnés jusqu'à ce jour sur le livre de Marc Pol. Ce grand voyageur nous dit d'abord que la province de *Tanduc* fut autrefois *un* des domaines du Prêtre Jean, et non leur *totalité;* que c'est un de ses descendants, à la sixième génération, qui gouvernait alors, pour le grand Khân, le pays en question. Le champ des suppositions est déjà ainsi *limité;* il l'est encore davantage par la position qu'il donne à cette même contrée, au *levant* et non au *nord* de la dernière province qu'il vient de décrire, celle du *Tangkout*. Enfin la détermination est plus *précise* encore, s'il est possible, par ce passage du chap. cxxxvii de notre rédaction, où il est dit : « Et au chief de ces .iij. iournees treuue l'en le grant flum de « Caramoran, *qui uient de la terre* Prestre Jehan ; et est « moult grant et large plus d'une mille. »

Karà mouran est le nom mongol du fleuve Jaune ou *Houâng-hô*, et signifie « fleuve Noir. » Marc Pol le nomme toujours ainsi. Or, il résulte de ce passage que la terre du Prêtre Jean devait se trouver *sur les rives* du fleuve *Houâng-hô*, et à la *frontière* de la Chine, puisque le *Houâng-hô*, avant d'y rentrer de son excursion en Mongolie, *venait* de cette même terre du Prêtre Jean.

C'est donc au nord-est de la grande courbure que forme le *Houâng-hô*, à sa rentrée en Chine, en traversant la grande Muraille, que l'on *doit* chercher le pays de *Tanduc*. C'est à *peu près* où Klaproth (lieu cité, p. 303) l'a placé, par les raisons suivantes :

« Le Prêtre Jean était le souverain des *Tatars*, tribu mongole, qui anciennement avait occupé le pays qui entoure le lac *Bouïr noor*, situé par 49° de latitude nord et 115° longitude est de Paris. Vers l'an 824 de notre ère, cette tribu fut attaquée par les Khitans et dispersée. La plus grande partie des Tatars se retira alors dans la chaîne des monts appelés en chinois *In chan*, et en mongol *Gardjan*. Cette chaîne longe la partie septentrionale de la grande courbe que le *Houang-hô* décrit en Mongolie, quand il entoure le pays d'Ordos, au

nord de la province de Chen-si. Les Tatars restés dans ce pays y devinrent très-puissants, et soixante ans après, ils purent envoyer des troupes auxiliaires à l'empereur de la Chine, pressé par des rebelles. Ce fut là que Tchinghiz khan les vainquit. Pendant que sa dynastie régna en Chine, ils occupèrent ce même pays; ils étaient gouvernés par leurs propres princes, qui portaient le titre chinois de *vang* ou *roi*, et que les Mongols appelaient pour cette raison *Vang-khan*, qui est l'Oungkhan de Marco Polo. »

Klaproth rapporte ensuite un passage d'un auteur chinois qui vivait à l'époque des Mongols, lequel, décrivant le cours du Houâng-hô, dit qu'il traverse le pays des Tatars où il passe par les territoires des anciennes villes chinoises de *Thian te*, et autres; et Klaproth ajoute : « La prononciation vulgaire « de *Thian-te* est *Ten-dek* ou *Ten-duk*. Voilà donc le *Ten-* « *duc* de Marco Polo retrouvé! »

Le territoire où était située l'ancienne ville de *Thian-te* n'était pas le pays de *Tanduc* de Marc Pol, comme Klaproth l'a cru d'après la simple supposition que *Thian-te* se prononçait *Ten-dek*, car nous avons une preuve irréfragable que le nom de cette ville et de son territoire ne se prononçait pas *Ten-dek* ou *Ten-duk* par les Mongols, mais bien *Then-dhie*, ainsi que le prouve la *transcription* en caractères mongols *Pa ssepa* d'une inscription chinoise de la dernière année du règne de Khoubilaï (1294) que nous avons traduite[1]. La prononciation *tek*, pour *te* bref, n'est en usage, d'ailleurs, que dans les provinces méridionales de la Chine, et en Cochinchine, où la même syllabe se prononce *duk*, et au Japon *tok*. Cette prétendue découverte de Klaproth, admise cependant par les derniers éditeurs de Marc Pol, n'est donc pas fondée.

[1] Cette inscription chinoise, avec sa *transcription* en caractères alphabétiques de *Pa-sse-pa*, est inséré dans le *Journal Asiatique* de janvier 1862. Quoique l'article eût été remis par nous depuis deux ans, la nécessité de faire graver des caractères *pa-sse-pa* en avait retardé l'insertion. Le caractère chinois 德 *te*, de *thiân-te*, y est transcrit *dhia*. Voy. *Journal Asiat.*, janvier 1862, planche, ligne 14.

L'ancienne ville de *Thian-te* est placée par la grande *Géographie impériale de la Chine* (*Taï-thsing-i-thoung-tchi,* « Description de la Mongolie,» art. *Vestiges des antiquités,*) dans le campement de la tribu actuelle des *Ourat*, à l'occident de celles des *Mao-ming-gan*, et des *Toumet* de l'aile gauche. On y lit : « THIAN-TE KIUN TCHING [1]. La ville fortifiée de *Thian-te kiun* (ou du campement de *Thian-te*) est située au nord-est de cette bannière (des *Ourat*), à 200 *li* au nord-ouest de la ville ruinée de *Tchoung-cheou* (celle que Klaproth, lieu cité, p. 305, prétend être *Thian-te* ou *Tenduc*). Elle fut fondée sous les *Thang*, dans les années *thian-pao* -755). » Les eaux du *Houâng-hô* l'ayant inondée en 813, la ville fut changée de place ; après beaucoup d'autres déplacements et de vicissitudes, elle devint, sous les *Souï* (923-934) le poste militaire de *Ta-thoung*. En 960, le fondateur de la dynastie des *Soung*, ayant vaincu la grande tribu tibétaine des *Thang-hiang* [2] (qui donna son nom au *Tangkout* après y avoir fondé le royaume appelé *Si-hia*, ou des *Hia* occidentaux), détruisit la ville de *Thian-te*, et en transporta la population à l'orient. Elle cessa dès lors d'exister sous ce nom. Il est donc de toute invraisemblance que cette ancienne ville ou campement de *Thian-te* ait donné son nom à toute une contrée, et que ce nom lui soit encore resté *trois cents ans* après qu'elle n'existait plus !

Lorsque Klaproth écrivait son article sur le *Tanduc*, il aurait pu en faire connaître la véritable situation, s'il avait consulté un ouvrage chinois qu'il possédait, le *Kiun chou pi khao* [3], de *Youan liao fan*, qui vivait sur la fin de la dynastie des *Ming*, lequel ouvrage (que nous possédons aujourd'hui)

[1] 天德車城

[2] 党項

[3] Ce même ouvrage se trouve aussi à la Bibliothèque Impériale de Paris (anc. fonds F. n° CCCLV). La carte du *Ta-thoûng* fait partie des *piên-thoû* « cartes des neuf frontières, » commençant par celle du *Leao-thoung*, et finissant par celle de *Kan-suh* (à l'extrémité de laquelle se trouve la ville de

donne (k. 4, fol. 14) la carte du territoire ou pays de *Ta-thoung*, situé à l'est du *Houâng-hô*, là où se trouvent aujourd'hui les départements de *Ta-thoung* et de *So-ping* de la province du *Chan-si*. Ce territoire de *Ta-thoung*, qui, sous les Mongols, s'étendait au delà de la grande Muraille, dans la Mongolie, est sans aucun doute le pays de *Tanduc* de Marc Pol, par les raisons suivantes :

1° Parce que, en partant de *Ning-hia*, la capitale de l'ancien royaume des *Hia* occidentaux, décrite dans le chapitre précédent, et se dirigeant à l'est, comme le dit Marc Pol, en traversant le pays des Ordos, le premier *loú*, ou Circuit de la division administrative des Mongols que l'on rencontre, est celui de *Ta-thoung*;

2° Parce que ce *Circuit*, qui comprenait, comme nous l'avons dit, deux départements de la province actuelle de *Chan-si*, avait encore, dans sa circonscription, les territoires situés en Mongolie et où sont aujourd'hui les campements des tribus mongoles des *Khalkha*, des *Sse-tse*, des *Mao-ming-gan*, des *Toumet* de la ville de *Koueï-hoa* (en mongol : *Khoukhou-Khoton*) et des *Ourat*, dont les deux dernières sont des anciennes tribus Kéraïtes;

3° Parce que toutes ces conditions réunies font que le Circuit de *Ta-thoung* répond parfaitement à la province de *Tanduc* de Marc Pol.

En effet, on voit dans les trois cartes des circonscriptions administratives des *Yuen* ou Mongols, publiées dans l'Atlas historique chinois intitulé : *Koù kîn yû tì thoû* [1], le *loú* de *Ta-thoung*, placé sur la rive gauche de la courbure du *Houâng-hô*, à sa rentrée sur le territoire chinois proprement dit, après avoir traversé la grande Muraille, immédiatement

Suh-tcheou, dont il a été question précédemment, ch. LX), et comprenant toutes les frontières nord-ouest de la Chine, dans une étendue de plus de 23° de longitude, ou 600 lieues que parcourt la grande muraille (*tchang-tching*), dont Marc Pol n'a point parlé, et qu'il a dû cependant traverser plusieurs fois.

[1] 古今輿地圖 *hia-kiouen*, fol. 19-25. Bibl. Imp., n. f., n° 627.

après celui de *Ning-hia*, en procédant de l'ouest à l'est, comme Marc Pol, de la province de *Kan-suh*. Dans la partie géographique des Annales mongoles [1], on lit que le *loú* ou Circuit de *Ta-thoûng*, de première classe, fut nommé, sous les *Thang* : *Yun-tchoung kiun*, « la principauté de *Yun-tchoung*, » (« située dans les nuages »). Sous les *Liao* (qui fondèrent un royaume au nord de la Chine, en 916), on en fit le département de *Ta-thoung* de la cour occidentale (*weï Si-king ta-thoung fou*). Sous les *Kin* (1123-1236), on changea ce nom en celui de *Thsoung-kouan-fou*, « département de l'administration générale. » Dans les commencements du règne des Mongols, on y établit une « délégation du gouvernement ou vice-royauté [2]. » En 1288, on changea son nom de capitale occidentale (*Si-king*) en celui de *Ta-thoung-lou*, « Circuit de *Ta-thoung*. » Ce *Circuit* dépendait de la province centrale (*tchoûng choû sìng*), qui avait pour chef-lieu *Taï-tou*, c'est-à-dire *Pé-king*, dont il sera question dans la suite.

La *Géographie impériale* donne de nombreux détails sur le département de *Ta-thoung* [3]. On y lit que, dès 843 de notre ère, ce pays portait déjà le nom de *Ta-thoung*. Il y a encore un nombre considérable de temples et de monastères dont quelques-uns sont dédiés au « Roi du ciel, ou Roi céleste » (*thián wáng*) ; mais leur fondation remonte à l'époque de la dynastie des *Thang ;* ils sont presque tous bouddhiques. Un seul, le temple de la Grande-Pureté (*taï thsing kouan*), a été fondé sous les Mongols. On ne dit pas à quel culte il était consacré.

[1] 元史 *Yuen-sse*. K. 58, fol. 29. Ed. de 1824.

[2] 元初置警巡院。 *Yuen thsoú tchi king siüen youen*. Aujourd'hui encore les vice-rois ou lieutenants-gouverneurs des provinces de la Chine, qui ont rang après les gouverneurs généraux, se nomment : 巡撫院 *siüen foù youen*, dénomination équivalente, et presque dans les mêmes termes, à la précédente.

[3] *Thaï tshing i thoung tchi*. K. 79. Ed 1744.

Nous avons maintenant tous les éléments nécessaires pour déterminer le pays de *Tanduc* et le gouvernement ou la vice-royauté des descendants du Prêtre Jean. Ce pays comprenait le territoire des départements de *Ta-thoûng* (d'où est venu le mot de *Tanduc* de Marc Pol), et de *So-ping* de la province actuelle du *Chan-si*, et celui qu'occupent aujourd'hui, comme nous l'avons déjà dit, les tribus mongoles énumérées précédemment, ainsi qu'on le lit dans la *Géographie impériale*, où il est dit de ce territoire situé au nord de la grande Muraille, qu'il appartenait, sous les Mongols, au *Circuit* de *Ta-thoung*[2], et qu'il était occupé, sous la dynastie actuelle, par les tribus mongoles des *Ourat*, des *Mao-ming-gan*, des *Toumet* de l'aile gauche, et de *Sse-tse*, au nord-est du pays des Ordos, chez lesquelles tribus la *Géographie impériale* signale les *vestiges* de quarante villes qui n'existent plus maintenant. La *Vice-royauté* des *Wâng-khân* (*Khans-rois*) descendants du Prêtre Jean est confirmée par *l'Histoire officielle des Mongols*, citée ci-dessus, en parlant de l'établissement, à *Ta-thoung*, dès la fondation de la monarchie mongole, d'un *gouvernement délégué* (*Kîng siouên youen*). Ces faits sont, nous le pensons, un peu plus explicites et déterminants que la prétendue prononciation vulgaire de *Thian-te* en *Ten-dek*, alléguée par Klaproth, et qui le faisait s'écrier d'un air triomphant : « Voilà donc le *Tenduc* de Marco Polo retrouvé ! » C'était un triomphe obtenu à peu de frais.

Nous devons prévenir ici plusieurs objections que l'on pourrait faire contre l'identification du pays de *Tanduc* de Marc Pol avec celui du *Circuit* de *Tá-thoûng*, sous les Mongols, et le gouvernement de ce pays, à la même époque, par les descendants du Prêtre Jean, puisque ces derniers ne sont pas désignés en cette qualité par les historiens chinois.

En effet, la *Géographie impériale*, qui détermine les terri-

[1] *Description de la Mongolie*, art. concernant les tribus mongoles. Ce territoire, y est-il dit, appartenait, sous les Mongols, au *Loú* de *Tá thoûng* : *Yuen : choû tá thoûng loú.*

toires occupés aujourd'hui par les tribus des *Khorlos, Tourbedé* ou *Dourbet, Djarot, Arou-Khortchin* ou *Khortchin* du nord, et *Haohan* ou *Aokhan,* comme ayant constitué, sous les Mongols, un apanage particulier du roi des *Liao*, anciens *Khitan*, ancêtres des Mandchous actuels, ne dit rien d'un pareil apanage constitué en faveur des descendants du Prêtre Jean. On en peut trouver la raison dans ce que les *Liao,* qui avaient formé au xe siècle un grand État, nommé l'empire des *Khitan* ou *Liao,* avaient alors une tout autre importance que la tribu des *Kéraïtes,* dont les chefs, nommés *Wâng-Khân, Oûng-Khân* (Khâns-rois), avaient été complétement vaincus et absorbés par Dchinghis-khân. Les liens de parenté, toutefois, qui rattachaient les chefs des Kéraïtes à la famille du conquérant mongol, durent nécessairement leur obtenir de ses descendants une certaine position de vassalité, telle que Marc Pol nous la fait connaître, et que l'histoire chinoise, qui ne voyait en eux que des Mongols, n'a pas cru devoir enregistrer.

Aux chap. LXV et LXVI de son livre, Marc Pol parle de la *plaine de Tanduc,* dans laquelle eut lieu, en 1203, selon l'histoire chinoise, la grande bataille entre *Témoutchin* et *Oûng-khân,* ou le Prêtre Jean, dans laquelle bataille ce dernier fut complétement défait. Selon les autorités que nous avons citées à ces mêmes chapitres, cette bataille aurait eu lieu entre les rivières *Toula* et *Kéroulan,* dans la contrée où les tribus mongoles de Dchinghis-khân et de Oûng-khân avaient leurs campements. Il y aurait donc eu *deux plaines* du même nom, ou bien le lieu assigné à l'une des deux serait mal placé; c'est ce que nous croyons pouvoir démontrer.

Selon l'histoire officielle de la dynastie mongole [1], l'armée de *Wâng-khân* rencontra celle de l'empereur (*Témoutchin,* qui n'était pas encore grand Khân, ou empereur) sur le terri-

[1] *Yuen-sse.* K. 1, fol. 12-13, édition revue, de la 4e année *tao-kouang*, ou 1824.

toire nommé *Ha-la-tsin cha-thou* en mongol : ***Kartsin ssatou,*** que les nouveaux éditeurs de l'histoire officielle des *Yuen* (lesquels ont rectifié la plupart des noms d'hommes et de lieux en vue d'étymologies souvent plus que hasardées), écrivent ***Kharaktchin ssatou,*** c'est-à-dire, comme ces éditeurs l'expliquent, à « l'échelle, ou montée des *Kharaktchin*[1]. » Comme cette ancienne tribu mongole est maintenant divisée en plusieurs bannières et campements placés au nord, à l'est et au sud de la Mongolie, il faut chercher à déterminer auquel de ces campements le passage des historiens se rapporte. Il n'est pas douteux, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, que c'est au campement des *Kharatchin* du nord (nommés à cause de cela : *Aro Karatchin*), placé à 1,100 *li* (110 lieues) au nord de la porte de la grande Muraille nommée : *Kou-pé khéou*, « porte de l'ancien nord, » et à 200 *li* (20 lieues) au sud de la bannière gauche des *Khalkha,* ou tribu des *Yuen* de la famille de Dchinghis-Khân [2].

Ce n'est donc pas dans le *Tá-thoûng loú,* ou Circuit de *Tá-thoûng,* ni dans la partie de ce Circuit où se trouvent encore les traces de la ville de *Thian-te,* dans le voisinage desquelles se trouvent aussi les traces de l'ancienne ville de *Tá-thoûng*[3], que Dchinghis-Khân aurait, en 1203, vaincu

[1] *Yuen-sse. Yu kiai Ti-li-tchi.* Fol. 4.

[2] *Taï--thsing-i-thoung-tchi.* Description de la Mongolie ; art *Arou-kortsin.* Fol. 1.

[3] Ib. Tribu des *Ourat.* Fol. 7. On y lit : « *Koú tá thoûng tchíng* ; les ruines de cette ville sont situées au nord-ouest du lieu où est placée la bannière de la tribu, à *trois li* au sud-ouest de l'ancienne ville du campement de *Thian-te* (*Koú thiân-te-kiûn-tchíng sí-nân sân li*). L'enceinte en fut construite du temps des *Souï* (581-617). Selon la géographie des Annales des *Thâng* (618-905), c'était le « Campement de *Thian-te.* » Après l'année 758, on en fit un lieu de bannissement perpétuel pour les militaires indisciplinés ; c'est pourquoi cet endroit fut nommé *Tá thoûng tchíng* « la ville de la grande réu- « nion. »

Cette ville, pas plus que celle de *Thian-te,* ne donna son nom au territoire. Il n'en est plus question dans l'histoire depuis l'époque des *Thâng.* Le pays est nommé, sous les *Liao* et les *Kin* (923-1260), *Yún-neï-tcheou,* « arron-

les Kéraïtes avec le Prêtre Jean. Marc Pol se serait trompé lui-même en disant, au chap. LXV, de son livre, que ce fut dans la grande plaine appelée *Tanduc* que les deux armées se rencontrèrent. Il aura confondu naturellement le dernier campement de la tribu des Kéraïtes, où elle résidait de son temps, avec celui qu'elle occupait primitivement dans la contrée arrosée par les rivières Orgon et Toula, où la bataille eut réellement lieu, quoiqu'il fasse judicieusement remarquer, dans le présent chapitre, que le pays occupé par les descendants du Prêtre Jean sur les frontières de la Chine, n'était qu'*une partie* des domaines de *Oûng-khân.*

L'existence des descendants du Prêtre Jean en Mongolie, sur les frontières de la Chine, et professant le culte chrétien nestorien, quoique attestée par de nombreuses autorités, étant à chaque instant mise en doute par ceux-là même qui devraient le moins la contester, comme Isaac Jacob Schmidt l'a fait dans les *Notes* de son *Histoire des Mongols Orientaux* [1], nous croyons devoir examiner ici cette question en produisant les preuves qui, selon nous, ne doivent laisser subsister désormais aucun doute à son égard.

On lit dans les Mémoires officiels sur Dchinghis-khân, de l'Histoire de la dynastie mongole (*Yuen-sse,* k. 1 et 2), que « *Wâng-khân,* ou le « Khân-roi [2] », se nommait d'abord *Toh-li* [3]*;* et qu'ayant reçu des *Kin* (qui régnaient alors dans la partie septentrionale de la Chine) le titre héréditaire de *roi* (en chinois *Wâng* ou *Ouâng*), que, dans la langue étrangère, on prononce *tchoûng*, ce fut la raison pour laquelle étant

« dissement placé dans les nuages. » *Il conserve ce nom sous les Mongols,* et fait partie du Circuit de *Tá-thúng*. Comment donc Klaproth a-t-il pu dire que c'était l'ancienne ville de *Thian-te*, qui n'était qu'un simple campement ayant cessé d'exister depuis plus de cinq cents ans, qui avait donné son nom à la province de *Tanduc* de Marc Pol?

[1] Geschichte der Ost Mongolen, etc. St.-Petersburg, 1829, p. 383 et suiv.

[2] 王汗。

[3] 王汗名托里。

qualifié de *Ouâng*, ou roi, on l'appela *Ouâng-khân*[1]. » Rachid-ed-din rapporte le même fait[2]. On y lit encore que *Ouâng-khân* ayant été battu par le Khân des *Naïman*, et sa tribu pillée et ravagée, il se retira avec une partie de son monde dans le *Hô-sî*, ou « la contrée située à l'occident du *Houâng-hô*[3] ». Aidé par Témoutchin, il rentra ensuite au siége de sa tribu appelée en chinois *Khé-lie*, en mongol *Kéri*[4], et, avec la marque du pluriel, *t* : *Kérit* ou *Kéraït* (comme dans Rachid-ed-din كرايت). Nous avons cité, au chap. LXIII, le témoignage d'Aboulfarage[5], qui dit que اونك خان *Oûng-khân*, chef de la tribu des كريت *Kérit*, professait la religion chrétienne (nestorienne). Voilà déjà l'existence de *Ouâng-khân*, chef de la tribu des *Kéraït*, contemporain de Témoutchin, avec lequel il fut en guerre, *constatée* par les historiens chinois, mongols, persans et arabes, professant tous des religions non chrétiennes, à l'exception d'Aboulfarage, qui était chrétien jacobite, de la ville de Malatia en Cappadoce. Ce dernier, qui écrivait sous le règne d'Argoun-khân, petit-fils de Dchinghis-khân, devait être bien instruit des faits contemporains qu'il raconte, et son témoignage ne doit pas être mis en doute. Toutefois ce témoignage est corroboré par celui de Rachid-ed-din, contemporain de Marc Pol, et vizir du fils d'Argoun, Gazan-khân, qui devait aussi, et à plus forte raison, connaître les faits qu'il raconte concernant les Mongols, puisque, selon ce qu'il dit lui-même, il eut à sa disposition toutes les archives écrites en

[1] 受金封爵爲王。番言音重。故稱爲王汗。 Ce même nom de *Ouâng-Khân* est écrit dans l'histoire mongole de Ssanang-ssetsen, (publiée par I. J. Schmidt, p. 86) : *Oung-Khaghan*.

[2] Voir d'Ohsson. *Histoire des Mongols*, t. I, p. 47, note 1, où *Toh-li* est appelé *Toghrul* en persan.

[3] 其部衆與之走河西。

[4] *Yuen sse Yù kiaï*. K. 3, fol. 14.

[5] *Historia dynastiarum*, publiée en arabe avec une traduction latine par Ed. Pococke. Oxford, 1663.

différentes langues, qui étaient conservées à la cour des Khâns mongols de Perse. Voici ce que Saint-Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie* (t. II, p. 279), rapporte, à ce sujet, de Rachid-ed-din, à propos d'un nom donné aux chrétiens nestoriens qui se trouvaient chez les Mongols et dont parle Marc Pol dans ce chapitre :

« Le nom d'Arkhaïoun, Արքայուն, qui est donné ici aux chrétiens, et dont *nous ignorons l'origine*, se trouve dans Raschid-ed-din (fol. 257 *recto*) sous la forme ارکاون *Arkaoun*. Beaucoup de personnes ont douté que jamais le christianisme se soit répandu chez les Mongols conquérants de la Chine et de la Perse, malgré les témoignages nombreux rassemblés par Assémani, par Mosheim et par d'autres savants. Elles ont pensé que les chrétiens d'Orient, de qui viennent ordinairement tous les faits à l'appui de cette opinion, avaient cherché à se flatter en exagérant l'indulgence de quelques princes Tartares à leur égard. Le savant P. Gaubil est en particulier de cet avis dans son *Histoire de Gentchiscan et de la dynastie des Mongous conquérans de la Chine*, p. 107, et il doute que jamais la religion chrétienne ait été connue chez les Mongols. Sans vouloir établir que les princes de la race de Djinghiz-khan aient jamais professé la religion chrétienne, et sans rapporter ici un grand nombre de passages déjà connus, qui tendent à prouver que le christianisme, déjà répandu dans l'intérieur de l'Asie, s'est introduit jusque chez les Mongols, je vais en indiquer quelques autres qui prouvent la même chose et qui viennent d'un écrivain musulman, dont on ne peut en pareil cas contester l'autorité.

« On a dit que *Wang-khan*, roi des Kéraït, l'une des tribus les plus reculées des Mongols, était chrétien; Raschid-ed-din dit plus (*fol.* 32 *recto*) ; il assure que la doctrine de Jésus est parvenue jusque chez les Kéraït, et qu'ils avaient embrassé sa religion : دعوت عیسی علیه السلام بایشان رسیده وبدین وی در امده اند. Le même auteur (*fol.* 228 *verso*) nous apprend que Kadak et Tchinghay, ministres de

Gaïouk, étaient tous deux chrétiens, et qu'ils appelèrent à la cour un grand nombre de prêtres de la Syrie, de l'Asie mineure, du pays des Alains, et de la Russie. Il dit aussi (*fol.* 233 *recto*) que l'impératrice *Siourkou-kitny-Biky*, nièce du roi des Kéraït et mère de Gaïouk, avait beaucoup d'indulgence et de bonté pour les imans et les scheïkhs musulmans, *quoiqu'elle fût chrétienne*, هر چند تابع ومقوی ملت عیسوی بود. Plus loin (*fol.* 273 *verso*), en parlant de Dokouz-khatoun, femme d'Houlagou-khan, qui était aussi de la nation des Kéraït, il a soin de répéter que cette nation était toute chrétienne : اقوام کرایت در اصل عیسوی اند (*akouam Kéraït der açl 'aisouy end*), et qu'Houlagou, à cause de sa femme, avait fait rebâtir toutes les églises des chrétiens dans son empire. Il y en avait une à la porte du palais de Dokouz-khatoun, et partout les chrétiens avaient le droit de sonner les cloches. Il est probable qu'un examen plus attentif de Raschid-ed-din nous aurait fait connaître plusieurs autres passages sur le même sujet. »

On voit par ces témoignages de Rachid-ed-din, mort en 1318, que lorsque Marc Pol, dans de si nombreux endroits de son livre, et dans celui-ci en particulier, mentionne la présence de chrétiens, surtout nestoriens, on ne doit pas plus mettre son témoignage en suspicion que celui du vizir musulman de deux sultans mongols de Perse.

§ 2. *De la dénomination d'Argon et de Gasmul, donnée aux chrétiens nestoriens par les Mongols.*

Dans le chapitre de Marc Pol dont nous nous occupons, il est dit que, parmi les chrétiens du pays de *Tanduc*, il y en avait auxquels on donnait le nom d'*Argon*, lequel a la même signification que *Sasmul*. Ce nom d'Argon a donné lieu aux suppositions les plus diverses parmi les commentateurs de Marc Pol. Marsden pense (*note* 454) que ce nom est dérivé de la rivière *Argon* de la carte des jésuites, parce que ces

chrétiens habitaient sur les bords de cette rivière; le comte Baldelli Boni est du même avis. Klaproth (*Nouveau Journal Asiatique*, t, XI. p. 154), se borne à dire que ce nom est le même que celui d'*Arkhaïoun* de l'histoire arménienne des Orpelians, dans laquelle on lit: « Ce prince (*Manggou-khan*) « lui-même aimait beaucoup les chrétiens, que les Mongols « appellent *Arkhaïoun*, etc. (*Voy.* Saint-Martin, *Mém. sur* « *l'Arm.* II, 133). » Et il ajoute: « Marco Polo, qui est une *source inépuisable* pour l'éclaircissement des antiquités de la Tartarie, parle d'une race d'hommes qu'il nomme *Argon.* Il paraît que *Arkaôn* ou *Argon*, chez les Mongols, ne désignait *chrétien* que parce que les gens ainsi nommés suivaient la religion chrétienne. » Ce n'est pas là une explication. M. Fr. Neumann, dans ses Notes ajoutées à l'édition allemande de Marc Pol par Bürck, dit (p. 620, sur la *note* 202), après avoir cité le passage de l'histoire des Orpélians traduite par Saint-Martin, et reproduit ci-dessus, « que, dans Marc Pol, ce nom d'*Argon* semble s'appliquer à une population qui professait le christianisme, d'où il a pu être employé ensuite à qualifier tous les chrétiens; ou bien, ajoute-t-il, ce nom est peut-être ici un surnom, un titre d'une secte de chrétiens syriens nestoriens, qui aura été employé pour les désigner tous généralement. Cette dernière supposition me paraît la plus vraisemblable[1]. »

Cette explication, comme celle de Klaproth, ne nous apprend rien de plus que ce que dit Marc Pol lui-même, c'est-à-dire que le nom d'*Argon* était donné par les Mongols à des chrétiens. Marc Pol, au moins dans notre rédaction, est plus explicite. Il nous dit d'abord que la population indigène du pays de *Tanduc*, gouvernée par les descendants du Prêtre Jean, était *chrétienne* (« la seigneurie est aux crestiens »); qu'il y avait cependant au milieu de cette population chrétienne un

[1] Argon bei Marco Polo bezieht sich entweder auf eine Völkerschaft, welche sich zum Christenthume bekannte, wesshalb dann alle Christen diesen Namen erhielten, oder es ist hier irgend ein Eigenname, ein Titel eines syrisch-nestorianischen Christen zur allgemeinen Bezeichnung geworden. Diess Letztere ist mir das Wahrscheinlichste.

assez grand nombre *d'idolâtres* (des Bouddhistes) et des *Sarrasins* ou musulmans professant l'islamisme. Il ajoute ensuite que, parmi les chrétiens, il y en avait une génération, une caste en quelque sorte particulière, qui s'appelaient *Argon*, ce qui, fait-il observer, veut dire *Sasmul* ou *Gasmul*. Cette dernière explication, il faut l'avouer, n'est pas claire pour nous; car c'est expliquer l'inconnu par l'inconnu. Il doit y avoir une corruption dans les manuscrits. Celui publié par la Société de géographie de Paris, que l'on regarde comme le plus ancien à cause de la barbarie de son style, porte : « Hil hi a une jenerasion de jens que sunt appellés Argon, « qe vaut à dire en *françois* « Guasmul », ce est à dire qu'il « sunt né del deus générasions de la lengnée des celz *Argon* « *Tenduc*, et des celz *reduc*, et des celz que aorent Maomet. » (P. 75). Cela est incompréhensible ; que veut dire en français *Guasmul?* quelle est cette génération de *reduc?* D'après ce texte, les *Argon* auraient été une race mêlée de gens professant les différentes religions qui existaient dans le pays; cela est contraire à ce que disent les auteurs arméniens et persans précédemment cités, et au vrai texte de Marc Pol même. Le texte italien de Ramusio est plus clair ; il dit : « Vi è anche « una sorte di genti, che si chiamano *Argon*, perche sono « nati di due generazioni, cioè da quella di Tenduc, che ado- « rano gl'idoli, e da quella, che osservano la legge di Maco- « metto. » Mais si ce texte est plus clair, il dit tout le contraire des nôtres, puisque le mot *Argon* désignerait précisément des gens qui n'*étaient pas chrétiens*, étant nés d'*idolâtres indigènes* et de *mahométans*, et il est aussi en opposition avec les historiens arméniens et persans.

Rachid-ed-din, dans le fragment de son histoire des Mongols, traduit par M. de Hammer et Klaproth [1], dit (p. 353) que les ارکاون *Arkaoun* étaient les *inspecteurs du Divan* ou conseil des ministres, composé de *Tadjiks* (ou Persans), de *Khataïs* (ou Chinois), et d'*Ighours;* les *Ar-*

[1] *Nouveau Journal Asiatique*, t. XI, p. 335 et suiv.

kaoun formant la quatrième nationalité des conseillers des princes mongols.

Ce passage, qui demanderait de longs éclaircissements, nous amènera peut-être à connaître la vraie signification d'*Argon* et de *Gasmul*, et, par suite, du texte de Marc Pol.

Il y avait effectivement parmi les conseillers des empereurs mongols de Chine des personnages des quatre nationalités indiquées par Rachid-ed-din. Dans le tableau que nous indiquerons ailleurs de l'organisation de ce grand gouvernement des empereurs mongols établie par le célèbre *Hiu-heng* [1], on voit, dans toutes les parties de l'administration, figurer des Mongols, des Chinois, des Musulmans (*hoeï-hoeï*, les *Tadjiks* ou Persans de Rachid-ed-din), et des *Ké-li*, ou *Kéraït*, de la tribu de *Oûng-khân* ou du Prêtre Jean. Ainsi, pour en citer un exemple, à l'administration du *Tchoûng choû sing*, ou « province du gouvernement central », dont *Taï-t'ou* (ou *Khan-balich*, « ville du Khân »), était le chef-lieu [2], appartenaient en qualité de fonctionnaires de second ordre, comme « *inspecteurs* » et « *maîtres des sceaux officiels* », etc. : 1° *quatre* fonctionnaires *Ké-li*, *mou-eul-tsi* [3], (en mongol : *Kéri-moutsi* c'est-à-dire « de la province des *Kéraït* »); 2° *vingt-deux* fonctionnaires *Mong-kou pié-tsiei-tsi* [4] (en mongol : *pitsii* veut dire fonctionnaires civils; *Mong-kou* « *Mongols* ») ; 3° *soixante* fonctionnaires de province, de second ordre, chinois [5] ; 4° *quatorze* fonctionnaires de province, de second ordre, *Hoeï-hoeï*, ou musulmans [6].

Il en est de même pour les six ministères et pour toutes les

[1] Voir sur ce savant et homme d'État célèbre, qui mourut en 1281, notre *Chine ancienne*, p. 355, et la planche LXVI, où son portrait se trouve reproduit.

[2] Voir *Yuen-sse*. Sect. *Peh kouan tchi*. (K. 85, fol. 6.)

[3] 克埒穆爾齊四人。

[4] 蒙古筆且齊二十二人。

[5] 漢人省掾六十人。

[6] 回回省掾十四人。

autres branches de l'administration. Dans ces établissements il y avait des secrétaires *mongols, chinois* et musulmans ou *persans ;* il n'y en avait point de la tribu des *Kéraït,* parce que sa langue était la langue mongole. Mais voici comment cette *tribu chrétienne* était représentée dans les six ministères :

1° *Ministère des fonctionnaires civils* (*Li-poù*) *:* 1 fonctionnaire pour la province (*moutsi*) *Kéraïte* ; 2 préposés aux sceaux [1] (ils étaient les *seuls*) *;* 6 commissaires impériaux et délégués (*tsicou tchaï* [2], les *seuls* aussi, et chargés de rendre compte à l'empereur de leur mission).

2° *Ministère des finances* (*Hoù-poù*) *:* 1 fonctionnaire pour la province (*moutsi*) *Kéraïte ;* 2 préposés aux sceaux ; 32 commissaires impériaux délégués.

3° *Ministère des rites ou des cultes* (*Li-poù*) *:* 1 fonctionnaire pour la province (*moutsi*) *Kéraïte ;* 2 préposés aux sceaux ; 13 commissaires impériaux délégués ; 3 directeurs de la police des cultes *(tièn li)* [3].

4° *Ministère de la guerre* (*Ping-poù*) *:* 1 fonctionnaire pour la province (*moutsi*) *Kéraïte ;* 2 préposés aux sceaux ; 8 commissaires impériaux délégués ; 3 directeurs de police militaire.

5° *Ministère des peines ou de la justice* (*Hing-poù*) *:* 1 fonctionnaire pour la province (*moutsi*) *Kéraïte ;* 2 préposés aux sceaux ; 10 commissaires impériaux délégués ; 3 secrétaires ou préposés aux écritures (*chou siài*) [4].

6° *Ministère des travaux publics* (*Koûng-poù*) *:* 1 fonctionnaire pour la province (*moutsi*) *Kéraïte ;* 1 préposé aux sceaux ; 30 commissaires impériaux délégués.

[1] 知印。
[2] 奏差。
[3] 典吏。
[4] 書寫。

Les fonctions de commissaires impériaux délégués (*tséou tchhāï*), à quelques rares exceptions près, *n'étaient données qu'à des Kéraïtes,* par conséquent à des hommes professant la religion chrétienne nestorienne; les Annales officielles le constatent, comme on vient de le voir pour les six ministères siégeant à Péking. C'est là un fait très-important, qui n'avait jamais été signalé, et qui confirme en tous points l'assertion, au premier abord étrange, de Rachid-ed-din, qui dit que les *Arkáon*, nom que les Mongols donnaient aux chrétiens, *étaient les inspecteurs du divan,* c'est-à-dire des « divers ministères ». Leur titre chinois de *tséou-tchhāï* répond parfaitement à cette fonction, en même temps qu'à celle de *commissaires impériaux chargés de rendre compte à l'empereur de leurs missions spéciales.*

Quant à ce titre même d'*Arkaôn* ou d'*Argon*, on pourrait le supposer venir du mot grec Ἄρχων, passé dans la langue syriaque, langue liturgique des nestoriens, avec le sens de *primat*, de *premier en dignité*, et écrit ܐܪܟܘܢ; mais, comme ce nom était appliqué par les Mongols à tous les chrétiens en général, et non aux *primats* ou supérieurs en particulier, le fait nous paraît assez peu vraisemblable. Marc Pol nous dit que le nom d'*Argon* veut dire *Gasmul*. Le mot mongol qui désigne un *fonctionnaire public* en général, de quelque administration ou rang qu'il soit, est *tousimel*, ou *dousemeul*, lequel est toujours donné, dans les dictionnaires chinois-mongols, comme l'équivalent de *kouān*[1], que l'on traduit ordinairement par *mandarin*, mot venu du portugais *mandar*, « commander » ; et ce mot, en mandchou, se dit : *hafan* ou *khafan*[2]. Or, il est facile de reconnaître dans *dousemeul* le nom de *Gasmul*, qui n'en diffère réellement que par la lettre

[1] 官

[2] Voir le *San ho pian lan*, dictionnaire *mandchou-chinois-mongol*, au mot *khafan*, sect. K., fol. 40; et le *Sse thi ho pie wen kian*, « miroir de la langue mandchoue, avec les équivalents *mongols*, *tibétains* et *chinois* ; « classe des « fonctionnaires publics. » (K. 4, fol. 82.)

initiale, laquelle aura bien pu être changée par les copistes, puisque ce mot est écrit de trois façons différentes dans nos trois manuscrits.

Cette identité admise, nous trouvons l'explication du mot *Argon* dans les mêmes dictionnaires cités, où l'on voit le mot *hergen*, mandchou; *'herg'em*, mongol, expliqué par le mot chinois *tsio* [1], qui signifie *dignité, rang;* et *dousemel 'herg'em* : « la dignité, le rang de fonctionnaire public. » L'expression d'*Argon*, dans Marc Pol, d'*Arkaôn*, dans Rachid-ed-din, d'*Arkhaioun*, dans l'histoire arménienne des Orpélians, donnée par les Mongols aux chrétiens (qui étaient alors tous nestoriens et de la nation ou tribu des *Kéraïtes*), signifierait : « ceux qui, comme chrétiens, sont élevés au rang, à la dignité de fonctionnaires publics; » ce dernier titre étant exprimé en mongol par le mot de *dousemel*. Ce que Marc Pol ajoute : « qu'ils étoient *plus beaux hommes que les autres mécréans,* » est caractéristique, et nous ferait supposer que la *génération des gens* ainsi nommés *Argon* et *Gasmul* étaient les descendants des premiers chrétiens de Syrie qui, repoussés de *Chine* par l'édit de l'empereur *Wou-soûng*, de l'année 845, durent chercher un refuge dans le Tibet et la Mongolie [2]. Ces chrétiens nestoriens ayant converti à leur foi,

[1] 爵

[2] On est étonné de voir encore aujourd'hui des savants, d'ailleurs très-recommandables, contester, sans preuves, l'existence des chrétiens nestoriens en Chine, dès le VIIe siècle de notre ère, et l'authenticité de l'inscription de *Si-ngan-fou*. C'est ainsi que I.-J. Schmidt, dans l'ouvrage cité précédemment, repousse (p. 383-384) *l'authenticité* de cette inscription et celle d'un manuscrit nestorien, calqué à la Chine, qu'avait fait connaître M. de Sacy (*Journal des savants*, nov. 1825, p. 670), en disant de la première, que « *ce n'est en réalité rien autre chose que le produit d'une mystification religieuse et une fraude profitable* : — « Die zuverlässig nichts anders als ein Werk religiöser Mystification und frommen Betruges ist; » du second, le manuscrit, il demande : *quand il a été imprimé?* « Wann ist dieses Werk gedruckt? » Tout cela est d'un insensé que la passion égare. Pourquoi l'israélite Schmidt n'en disait-il pas autant des manuscrits hébreux de la Bible, qui ont été aussi découverts dans plusieurs provinces de la Chine, et des anciennes colonies de Juifs qui y existent encore aujourd'hui? Nous avons prouvé ailleurs l'in-

quelques siècles après, le chef des *Kéraïtes*, puis occupé à la cour d'*Oûng-khân* des emplois publics, et épousé des femmes de la tribu, ils avaient donné naissance à une race d'hommes d'un type différent et *plus beau* que celui de la population mongole indigène. Ils formèrent alors une espèce de *colonie* d'hommes supérieurs par le sang et l'éducation; ce qui, sans doute, leur fit donner par les Mongols les qualifi-

contestable *authenticité* de l'inscription en question, qu'aucun Chinois n'a jamais mise en doute. Nous pouvons ajouter ici que, en outre de toutes les *preuves* que nous avons produites en faveur de l'inscription de *Si-ngan-fou*, dans notre *Mémoire sur l'authenticité* de ladite inscription, et dans l'*édition*, accompagnée de traductions, que nous en avons donnée en 1858, M. Stanislas Julien (qui, lui aussi, doutait de son authenticité) a reçu de Chine et a bien voulu nous communiquer un exemplaire de la *Description de Tchang-gan*, par *Min-khieou*, qui vivait sous le Soung, au XIe siècle de notre ère, et qui, par conséquent, écrivait plus de quatre siècles avant l'entrée des missionnaires jésuites en Chine (en 1583) et n'a pu être influencé par eux. On lit dans cette description ce qui suit :

« I'-NING FANG, « PLACE DE LA PAIX ET DE LA JUSTICE. » *Temple étranger « persan au nord-est de la rue.*

« La 12e année *tching-kouan* (638 de notre ère), l'empereur *Taï-tsoûng* le « fit ériger pour *O-lo-sse* (O-lo-pen), prêtre étranger du royaume du *Tâ-« thsin.* » (*Tchang-gan-tchi.* K. 10, f° 9 *recto.*)

Voilà assurément un témoignage positif, irrécusable, de l'authenticité de l'*édit* impérial de *Taï-tsoûng*, rapporté dans l'inscription (p. 14-16 de notre édition) à la même date de 638, et ordonnant précisément que « l'autorité « compétente fasse immédiatement ériger sur la *Place de la paix et de la « justice* (*I'-ning fâng*) de la capitale, une église du *Ta-thsin* (*ta-thsin-sse*). » *Min-Khieou* appelle cette église : « *temple étranger persan* (*po-sse hou sse*) », parce que les nestoriens qui le desservaient étaient *persans* d'origine, la Perse étant alors (en 638) sous le sceptre des Sassanides, dans l'empire desquels, en Mésopotamie surtout, les nestoriens de Syrie s'étaient réfugiés. Comment dire, après cela, comme M. Neumann, professeur de chinois de Munich, qu'aucun écrivain chinois antérieur à l'arrivée des missionnaires jésuites en Chine n'a parlé des faits consignés dans l'inscription et de l'édit qui y est rapporté?

Selon l'édit de l'empereur *Wou-soung*, de l'année 845, et qui n'a pas encore été contesté, le nombre des nestoriens et des jacobites (religieux étrangers du *Ta-thsin*, ou l'empire romain d'Orient, et du *Malabar*) qui furent obligés de quitter alors la Chine, était d'*environ trois mille*. Un tel nombre en se répandant dans la Mongolie voisine de la Chine et dans le Tibet, put bien arriver, dans l'espace de quatre siècles, à convertir au nestorianisme plusieurs tribus mongoles, et à créer au milieu d'elles une géné-

cations en question. On a d'ailleurs, comme on l'a vu ci-dessus, dans l'Histoire officielle de la dynastie mongole en Chine, une preuve convaincante de la préférence donnée par les chefs de cette dynastie aux chrétiens de la tribu des *Kéraïtes* pour les emplois de confiance et qui demandaient le plus de connaissance et de discernement.

ration mêlée de sang syrien et d'un type plus beau que le type mongol.

Si nous insistons autant sur ces faits, c'est uniquement par amour de la vérité historique, que nous avons eue seule en vue dans le travail actuel, comme dans notre polémique à l'occasion de l'inscription de *Si-ngan-fou*. Tout le reste nous importe peu.

M. Jacquet, dans la *Note préliminaire* dont il a fait précéder *l'Estat du grant Caan* [1], inséré dans le t. VI, p. 57 du *Nouveau Journal Asiatique*, dit « qu'on ne rencontre nulle part, dans ce fragment, les *fables mythologiques*, « *chrétiennes* et souvent *toutes dantesques* qui se montrent *à chaque instant* « dans les relations de Marco Polo, de Mandeville, de Hayton, etc., et par- « dessus tout, qu'il n'y est pas même fait mention du *Prestre Jehan*, la « grande merveille qui occupait l'Europe depuis plus d'un demi-siècle ; qui « avec le célèbre oiseau Roc et la *pêche* des diamants dans les montagnes, « appelait, sollicitait toutes les recherches des voyageurs ; qui créa, pour « ainsi dire, pendant une vingtaine d'années, une mode de littérature, et « qu'on finit par découvrir dans tous les pays du monde ; car il sembla con- « venu d'appeler *Prestre Jehan* toute chose qu'on ne connaissait pas. »

L'auteur de l'*Estat du grant Caan* parle cependant des chrétiens nestoriens de Chine : « En ladite cite de Cambalech a une maniere de crestiens scismas « que on dist Nestorins. Ilz tiennent la maniere et la guise des grieux et « point ne sont obeissant a la sainte Eglise de Romme... Ces Nestorins sont « *plus de trente mille* demourant oudit empire de Cathay, et sont tres riche « gent... Ilz ont eglises tres belles et tres devotes auec croix et ymaiges... Ilz « ont dudit empereur *plusieurs offices*, et de lui ont ilz grandes procuracions « dont on croit que se ils se voulsissent accorder et estre tout a un auec les « freres meneurs et auec les autres bons crestiens qui la demeurent en ce « pays, ilz convertiroient tout ce pays, et ces empereres a la vraie foy. »

Ce témoignage de l'archevêque de Saltensis (Solthânieh), successeur de celui de *Kan-balich*, Jean de Monte-Corvino, quoiqu'il ne parle pas du *Prêtre Jean*, dont se moque si agréablement M. Jacquet, ne confirme pas moins l'existence en Chine, à Péking même, vers 1430, d'un nombre considérable de chrétiens nestoriens qui tenaient de l'empereur plusieurs grands emplois.

[1] Ce document, qu'il croyait *inédit*, avait déjà été publié dans l'*Hystoire merueilleuse du grant Chan*, Paris, 1529, in-f° gothique, feuillets LXXIX à LXXXII. Il disait aussi que *ce texte deviendrait bientôt* (en 1830) *l'objet d'un commentaire tiré des auteurs orientaux*. « Ce commentaire, comme celui annoncé par Klaproth sur Marc Pol, est encore à faire. »

§ 3. *Du pays de Gog et Magog et des successeurs du Prêtre Jean.*

Marsden (note 457) dit que ce passage est pour lui complétement inintelligible. En effet le texte italien de Ramusio, suivi par Marsden, et toutes les autres rédactions connues, y compris le texte français publié par la Société de géographie de Paris, ne présentent pas de sens. Notre rédaction, au contraire, est fort claire. Marc Pol dit que le roi *Kéraït* George, qui régnait de son temps, était le VI[e] roi ou khân, depuis le Prêtre Jean, lequel, lorsqu'il *seigneurioit les Tatars* de sa tribu, avait son *maistre siége* dans le pays de *Tanduc*, où régnaient alors ses descendants, comme vassaux des empereurs mongols; que cette contrée, que l'on apppelait en Europe, au moyen âge : « *pays de Gog et de Magog* », était nommée par les Asiatiques : « le pays de *Ong* et *Mugul* », c'est-à-dire : le pays des Ong ou sujets du prince *Kéraïte*, qui reçut, comme on l'a vu précédemment, d'un empereur chinois, le titre honorifique de *Ouâng*, « roi » ; et des *Mongols*, depuis que ces derniers, par suite de la soumission de la tribu *Kéraïte* à Témoutchin, se trouvèrent confondus avec elle. Ces deux tribus ou *générations de gens*, comme dit Marc Pol, occupant alors le même territoire, celui-ci reçut la double dénomination en question, *avant* que les Tatars ou Mongols se fussent *séparés* et eussent *quitté* le pays pour suivre les armées du conquérant Mongol dans toute l'Asie. Les Oung ou Ouâng étaient, comme le dit très-bien Marc Pol, les *habitants du pays*, qu'ils occupaient depuis le IX[e] siècle, lorsque leur tribu fut attaquée près du Kéroulan et dispersée par les Khitan ; et les Mugul (ou Mongols) étaient les hommes de la tribu tatare de *Témoutchin*, mêlés avec les premiers, et qui s'appelèrent eux-mêmes *Mongols*. C'est pour cela, ajoute Marc Pol, qu'ils sont quelquefois appelés *Mugul*, pour : les *Tatars*.

L'explication de Marc Pol est très-claire et très-explicite. Ce qu'il ajoute, que les noms de Mongols et de Tatars se

prennent l'un pour l'autre et s'appliquent au même peuple, est encore parfaitement exact. Si Marsden et tous les autres commentateurs de Marc Pol, jusqu'à M. V. Lazari, avouent ne rien comprendre à ce passage de leur auteur, c'est qu'ils ont suivi un mauvais texte, comme dans plusieurs autres cas, et qu'il leur manquait aussi une connaissance plus étendue de l'histoire asiatique.

Klaproth, dans un article sur les *Tatars*[1], après avoir cité plusieurs écrivains orientaux, dit : « En pesant toutes ces raisons, et en se rappelant que les Mongols parurent dans l'occident de l'Asie sous le nom de *Tatars*, et qu'ils portent le même nom chez les écrivains persans, arméniens, syriens, grecs et russes, *on ne peut plus douter* que les dénominations : *Mongol* et *Tatar*, ne soient *synonymes* et appartiennent à une seule et même nation. »

Dans le dictionnaire *Mandchou-chinois-mongol,* publié à Péking en 1792, on voit que le nom de *Mongol* est écrit en mandchou : *mongou,* en chinois *mong-kou,* et en mongol : *mongoul,* ou *monghoul*[2]. Le nom de *Tata,* ou *Tatar*, n'est plus employé dans aucune de ces langues (quoiqu'il le fût autrefois) pour désigner les nombreuses tribus auxquelles il était anciennement appliqué; mais la synonymie des deux noms, pour l'époque en question, n'en reste pas moins hors de doute.

Le chef des *Kéraïtes*, ou Prêtre Jean, après la bataille qu'il perdit contre Témoutchin, en 1203, fut assassiné, dans sa fuite, par deux officiers du Khân des Naïman, près duquel il allait chercher un asile. Son successeur George, à l'époque où écrivait Marc Pol, en 1298, et même à celle où il quitta la cour du grand Khân, en 1291, pouvait bien être le VI[e] prince régnant (comme vassal), et non le IV[e], comme il est dit dans Ramusio. Ce prince quitta le nestorianisme, que ses ancêtres avaient professé jusqu'à lui, pour embrasser le catholicisme, comme on l'apprend par une lettre de Jean de Monte-Cor-

[1] *Nouveau Journal Asiatique*, t. VI, p. 27.
[2] Voir aussi le *Sse thi ho pi wén kian*, k. 3, f° 60 *verso*.

vino[1], nommé en 1314, par le pape Clément V, archevêque de *Khan-balich* (la résidence ou ville du Khân), aujourd'hui Pé-king, où il résidait depuis 1294. Nous croyons devoir reproduire ici une partie de cette lettre, à titre de document historique important dans la question qui nous occupe, et sur l'authenticité de laquelle on n'a jusqu'ici élevé aucun doute :

« Quidam Rex illius regionis *Georgius*, de secta Nestoria-
« norum Christianorum, qui erat de genere illustri Magni Re-
« gis, qui dictus fuit Presbyter *Joannes* de India, primo anno
« quo huc ego veni, mihi adhæsit, et ad veritatem veræ fidei
« catholicæ per me conversus, ***minores ordines suscepit***[2], mi-
« hique celebranti regiis vestibus indutus ministravit. Sed
« quidam alii Nestoriani ipsum de apostasia accusaverunt ;
« tamen ipse magnam populi sui partem ad veram fidem ca-
« tholicam adduxit, et ecclesiam pulchram secundum regiam
« munificentiam construxit... Qui rex *Georgius* ante sex
« annos migravit ad Dominum verus Christianus, relicto filio
« hærede ferme in cunabulis, qui nunc est annorum novem.
« Fratres tamen ipsius regis Georgii, cum essent perfidi in
« erroribus Nestorii, omnes quos ille converterat, post regis
« obitum subverterunt, ad schisma pristinum reducendo. Et
« quia ego fui solus, nec potui recedere ab Imperatore Cham,
« ire non potui ad illam Ecclesiam, quæ distat ad XX dietas...
« Si habuissem autem duos vel tres socios coadjutores meos,
« forte Imperator Cham fuisset baptizatus...

« Didici competenter linguam et litteram Tartaricam (*id est*
« *Mongolicam*) quæ lingua usualis Tartarorum est, et jam
« transtuli in illam linguam et litteram totum Novum Testa-
« mentum et Psalterium, quæ feci scribi in pulcherrima lit-

[1] Voir Wadding : *Annales minorum*, t. VI, p. 69. — Mosheim : *Historia Tartarorum Ecclesiastica*, p. 114 ; et Marsden : *The Travels of Marco Polo ; Note* 456.

[2] On voit par ce passage que les missionnaires chrétiens d'alors donnaient les *ordres mineurs* aux souverains qu'ils convertissaient; c'est là l'origine très-vraisemblable du nom de *Prêtre Jean* donné au Khân de la tribu mongole des *Kéraïtes* par les nestoriens ; le prénom de *Jean*, très-commun chez eux (en syriaque *Ju'hanon*) étant son nom de baptême.

« tera eorum, et scribo et lego, et prædico in patenti et ma-
« nifesto testimonium Legis Christi. Et tractavi cum supra
« Rege dicto *Georgio*, si vixisset, totum officium latinum
« transferre, et eo vivente, in ecclesia sua celebrabam mis-
« sam secundum ritum latinum in littera et lingua illa, legens
« tam verba Canonis, quam Præfationis. Et filius dicti Regis
« vocatur *Joannes* propter nomen meum; et spero in Deo
« quod ipse imitabitur vestigia patris sui. Secundum vero
« audita et visa, credo quod nullus rex vel princeps in mun-
« do possit æquari Domino Cham in latitudine terræ, et mul-
« titudine populi, et magnitudine divitiarum. Finis.

« Data in civitate Cambaliech regni Catai, anno Domini
« MCCCV, die VIII, mense Januarii. »

Aucun témoignage ne peut confirmer d'une manière plus complète et plus précise les faits racontés par Marc Pol, relativement au Prêtre Jean, à la religion qu'il professait avec sa tribu, à celle de ses descendants et au pays que ces derniers occupaient sous la monarchie mongole dans la dernière moitié du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Ce pays, cette contrée qu'occupaient les descendants du Prêtre Jean avec leur tribu, et que Marc Pol, comme nous l'avons vu, appelle *Tanduc*, était située, selon le frère Mineur, à vingt journées de Khân-balikh, ou Pé-king. Cette distance est précisément celle que la Géographie impériale citée donne pour la distance du pays occupée par la tribu des *Ourat* à la capitale, c'est-à-dire 1,520 *li* ou 152 lieues, dont 7 1/2 environ comptent pour une journée de marche. Ajoutons encore, pour employer tous les genres de preuves, que la tribu des *Ourat* et celles des *Toumet* et des *Tchakar*, qui occupent aujourd'hui la partie de la Mongolie où nous plaçons le pays de *Tanduc* de Marc Pol, sont des anciennes tribus *Kéraïtes*[1].

[1] Voir d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. I, p. 425, qui dit, d'après le *Djami-ut-téwarikh*, de Rachid-ed-din, que, « sous le nom de *Kéraites* pro-
« prement dits, étaient comprises cinq tribus de la même nation, dont les
« noms particuliers étaient : *Toungcaite*, *Sakiate*, *Toumaite* (*Touméte*) et
« *Eliate* (Ourat, écrit en chinois : *Oulate*, Oëlate). »

§ 4. *L'industrie de Baghdâd et de Mossoul portée en Mongolie.*

Marc Pol poursuit sa route, toujours en se dirigeant vers l'est et en longeant les frontières chinoises. On est surpris que des indications aussi claires, aussi précises, n'aient pas empêché les géographes et les commentateurs de Marc Pol d'aller chercher la province de *Tanduc* partout où elle n'était pas, où *elle ne pouvait pas être.* Le pays que notre voyageur parcourt, en s'éloignant de Tanduc, renferme des villes dont les habitants étaient, pour la majorité, *musulmans,* avec un certain nombre d'*idolâtres*, c'est-à-dire de bouddhistes, et de *chrétiens nestoriens.* On fabriquait dans ces villes des tapis et des tissus brochés d'or, nommés *nasich, molisins* et *naques,* noms de tissus et d'étoffes sur lesquels M. B. Dozy[1] et M. Defrémery[2] ont donné des éclaircissements. Le premier de ces noms est évidemment le mot arabe نسج *nassidj,* et le troisième نخ *nakh,* qui tous deux désignent des « tapis brodés, » des « tissus de soie brochés d'or[3]. » Le second, *molisins*, est vraisemblablement une corruption de *mossolin,* étoffe légère fabriquée à Mossoul, d'où elle tirait son nom, et d'où est venu aussi notre mot *mousseline.* Toutes ces étoffes, comme l'indiquent leurs noms, avaient une origine arabe ; leur fabrication, dans la Mongolie voisine des frontières de la Chine, à l'époque de Marc Pol, avait dû y

[1] *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 220.

[2] *Fragments de géographes et d'historiens arabes et persans inédits*, p. 174, note.

[3] Le mot نُسُج *nasdjoûn* au pluriel est défini par Golius, d'après le Camous : *Strata super quibus peraguntur preces.* Ce sens est confirmé par un passage de Rubruquis (Recueil de Bergeron. Éd. de 1634, p. 153), où il raconte qu'étant à la cour de Mangou-Khân en Tartarie, « on fit étendre devant lui un *nassic,* qui est, dit-il, une pièce de draps de soie, large comme une couverture, avec un *boucharan;* mais l'ayant refusée, elle fut envoyée à notre interprète, qui apporta ce *nassic* en Cypre, où il le vendit 80 besans ou sultanins de Cypre. »

être portée de la Mésopotamie, par des mahométans ou des nestoriens, dont le patriarche résidait à Baghdâd. Marsden, qui plaçait le pays de *Tanduc* au fond de la Tartarie, ne sachant comment expliquer que, dans ces lieux éloignés et à moitié déserts, il y eût une pareille industrie, suppose qu'il y a eu, dans l'ouvrage de Marc Pol, des *transpositions de matières*, et que le passage qui nous occupe devrait être placé ailleurs[1]. Avec ce système d'explication rien ne doit plus arrêter un commentateur embarrassé.

§ 5. *Suydatui, Ydifir; les pierres dont on fait l'azur.*

Le nom de la ville de *Suydatui, Sindacin* et *Syndatury*, comme il est écrit dans nos trois manuscrits, a échappé à toutes nos recherches, ainsi que celui de *Ydifir*. La ville, qui était une fabrique d'armes et d'objets de campements pour les armées mongoles, a disparu avec elles, sans laisser plus de traces. La mine d'argent est aussi sans doute épuisée, car on n'en cite aucune actuellement dans toute la Mongolie. Cependant la Géographie impériale signale, dans la partie de l'ancien *Circuit* de *Ta-thoûng* occupée aujourd'hui par les *Toumet*, ancienne tribu *Kéraïte*, la montagne appelée *Páo-chán*, « la montagne précieuse », située à 80 *li* du chef-lieu *Foung-tcheou Thien-te Kiun* (le campement de *Thien-te* de *Foung-tcheou* »). La Géographie des *Ming* place la ville de *Ta-thoung fou* à 400 *li* ou 40 lieues au nord de cette même montagne, au pied de laquelle est située la ville nommée *Kin tun-ping tching*, « la ville de l'*or* et des soldats. » C'est peut-être de cette même ville et de cette même montagne où se trouvait de l'*or*, placées l'une et l'autre dans la direction et à la distance indiquées par Marc Pol, qu'il a voulu parler. La corruption qui s'est glissée, avec l'aide et l'ignorance des copistes dans beaucoup de noms de lieux, fait que l'on peut

[1] « I am inclined to think that a transposition of matter has taken place in this instance. » (*The Travels of Marco Polo*, p. 248).

quelquefois difficilement les reconnaître, lorsque des circonstances spéciales ne viennent pas à notre aide.

Marc Pol dit aussi, dans le chapitre qui nous occupe, que, dans le pays de *Tanduc, on trouve les pierres dont on fait l'azur.* La Géographie impériale signale comme produits du pays des *Toumet :* des chèvres, des faisans, des colliers de cornalines, des *pierres de couleur bleue azurée* (*chĭ-loŭh* [1]), du sable qui sert à polir le *yŭ* ou jade, et du bois incombustible. Il y a dans cette contrée une montagne que l'on nomme « la montagne des pierres azurées » (*chĭ-loŭh-chân* [2]); elle est située à 40 *li* à l'ouest du chef-lieu de campement; cette montagne produit ces pierres de la couleur *bleue* ou *azurée* que les Mongols nomment *kökin* [3], et qui, par conséquent, répond à l'*azur* dont parle Marc Pol. Il y en a aussi dans le département actuel de *Ta-thoung,* du *Chan-si.*

§ 6. *Cyagannor; la mort d'Ahmed, premier ministre de Khoubilaï khân ; Marc Pol consulté sur cet assassinat par l'empereur.*

Après avoir employé *sept* journées de marche à traverser la contrée de *Tanduc,* et *trois* autres journées à voyager *en avant,* dans la même direction orientale, on trouvait, selon Marc Pol, la ville de *Cyagannor,* où *Khoubilaï-Khân* avait un palais d'été. Ce nom de *Cyagannor* (prononcez *Tchhagannoor*) est mongol; il est composé de *tchagan,* « blanc, » et de *naghor,* que l'on prononce *noor* [4], et qui répond au mot chinois *tchhî* [5], « étang, petit lac. » Ce lac,

[1] 石碌。

[2] 石碌山。

[3] *Taï thsing i thoung tchi.* Description de la Mongolie, art. *Koueï-hoa tching Thou-mé-te,* f° 4.

[4] 池

[5] *Sân-hó-piân-lân ;* Dictionnaire mandchou-chinois-mongol, avec la *prononciation* du mongol figurée en mandchou. *Sub voce* Omo.

selon la Géographie citée[1], est situé à 40 *li* au nord des « pâturages et haras impériaux; » à l'occident du lac se trouve le territoire des pâturages du ministère des rites. Ces pâturages sont situés au nord, et près de la grande muraille, entre la tribu des *Tchakhar* et celle des *Toumet*. C'est dans leur voisinage et dans le territoire de la tribu des Tchakhar que nous allons retrouver, dans le chapitre suivant, *Ciandu* (*Chang-tou*), la résidence d'été de Khoubilaï-khân.

Selon l'Histoire officielle des *Yuen* ou Mongols de la Chine, ce fut pendant un séjour à son palais de plaisance de *Tcha-kan-nor*, dont il est ici question, que Khoubilaï-khân apprit le meurtre de son premier ministre *Ahama*, ou Aʿhmed[2], par quelques grands de sa cour. « Transporté de colère, il se rendit le même jour à *Chang-tou* (résidence impériale d'été, qui sera décrite dans le chapitre suivant), et ordonna à *Po-lo*, « commissaire en second du conseil privé[3], » à *Ho-rh-kouo-sse*, « surintendant des études, » au conseiller d'administration *A-li*, et autres, de prendre des chevaux de poste et de se rendre immédiatement à *Taï-tou* (*Pé-king*) pour instruire l'affaire et juger les coupables. » Ailleurs[4] il est dit que, plus tard, Khoubilaï-khân, ignorant encore les causes de la conspiration qui avait eu pour résultat la mort de son premier ministre des finances, et ignorant également tous les désordres et les déprédations dont ce ministre s'était rendu

[1] Description de la Mongolie; art. *Moùh tchàng*, « pâturages impériaux, » f° 13 *verso*.

[2] 時方駐蹕察罕諾爾聞之。 *chi fang tchou pie tcha-kan-no-rh wén tchi*. (*Yuen sse*, k. 205, f° 78, à la Vie d'*Ahmed*).

[3] 樞密副使博羅 *tchoù mi foù ssé Po-lo*. C'était une charge qui concernait principalement tout ce qui était relatif à l'armée, à l'attaque et à la défense des places.

[4] *Yuen-sse*. *Chi-tsou pen-ki*, k. 12, f° 7, et k. 205, Vie d'*Ahama*. Le même fait est rapporté dans le *Soùh Thoùng kian kang mouh*, k. 23, f°s 8-9. — Le *Li-taï ki sse*, k. 98, f° 6. — Le *Kang-kian-i-tchi*, k. 90, f° 16. — Le *Foung-tcheou-kang-kian hoeï tswan*, k. 15, f° 9.

coupable, *consulta* son commissaire en second du conseil privé *Po-lo*, « qui lui fit connaître tous les crimes de ce ministre [1]. »

Si l'on rapproche ces passages des historiens chinois du chapitre de Marc Pol (que l'on ne trouve que dans le texte italien de Ramusio [2], et qui manque dans les rédactions françaises), où la conspiration contre la vie d'*Ahmed* est racontée avec détails, ainsi que la mort des principaux conspirateurs, et où il est dit aussi que « Marc Pol se trouvait alors sur les lieux [3], » on ne peut guère douter que ce ne soit *Marc Pol lui-même* qui est nommé dans l'histoire chinoise dont les passages sont rapportés ci-dessus. Cela est d'autant plus vraisemblable, que l'on sait, par plusieurs passages de son livre, qu'il fut, pendant tout le temps de son séjour en Chine, attaché à la cour et au service de Khoubilaï-khân; et que le titre qui est donné à un *Po-lo* par les historiens chinois est précisément celui des fonctions qu'il remplit près de ce souverain. On ne trouve, dans les Annales chinoises, aucun renseignement propre à confirmer ou infirmer cette conjecture. Il est dit seulement, au sujet du nom de *Po-lo*, dans le Dictionnaire étymologique ajouté à la nouvelle édition de l'Histoire officielle des Mongols de la Chine [4], que le nom de *Po-lo* s'écrit en mongol *boro*, signifiant « couleur verte, » et aux différentes transcriptions de ce nom dans différentes parties de l'histoire, on ajoute que celui qui portait ce nom appartenait à la maison de l'empereur, faisait partie des

[1] 阿合馬死。帝猶不深知其姦。及詢樞密副使孛羅乃盡得其罪惡。
Le nom de *Po-lo* est reproduit avec les mêmes caractères dans les quatre ouvrages historiques cités. Ce sont les mêmes sons toutefois que ceux représentés avec des caractères différents dans les *Annales officielles*; les qualifications sont les mêmes, aussi bien que le personnage nommé.

[2] Livre II, ch. VIII.

[3] « M. Marco si trovava in quel luogo. »

[4] *Yuen-sse yu-kiaï*, k. 9, f° 10 *recto*.

princes de sa famille [1]. Il est bien certain que ce n'est pas notre Marco *Polo* qui est ici désigné. Toutefois, Marc Pol nous dit en propres termes, au chap. XIV de son livre, que, depuis son arrivée près de Khoubilaï-khân avec son père et son oncle, *il demourèrent à la court avec les autres barons.* Au chap. XVI, il dit encore : « *Après ce* [2] *demoura messire Marc Pol entour le Seigneur bien* .XVII. *ans.* » La sincérité de Marc Pol, et l'abnégation de sa personne sont tellement empreintes dans tout son livre, qu'il est impossible de révoquer en doute son témoignage. Il est impossible aussi d'admettre qu'une autre personne que lui ait pu rédiger le chapitre de la conspiration contre le ministre *Ahama* rapporté par Ramusio, et que le rédacteur de ce même chapitre n'ait pas eu une connaissance intime des pièces de la procédure ; ce qui s'accorde parfaitement avec la mission dont il aurait été chargé par Khoubilaï-khân avec deux de ses collègues.

Nous trouvons, dans les Annales officielles de la dynastie mongole en Chine, que, l'année correspondant à 1277 de notre ère, *Po-lo* fut fait « commissaire en second du conseil privé [3] ». Cette faveur, accordée par Khoubilaï-khân à un de ses serviteurs nommé *Po-lo*, coïncide avec la mission dont Marc *Polo* fut chargé par le Grand Khân pour le royaume d'Annam, à la distance de six mois de marche, et dont il parle en ces termes au chapitre XVI : « Le seigneur et touz ceulx qui l'oïrent (raconter son message) si furent merueillies et distrent : — *Se cilz jeunes homs vit, il ne puet faillir qu'il ne soit homs de*

[1] 係宗室諸王。Dans le tableau généalogique des empereurs de la dynastie mongole de Chine, inséré dans le *Li-taï-ki-sse nian piao*, k. 94, on trouve cinq *Po-lo* qualifiés du titre de « *wâng* », comme presque tous les membres de la famille de *Dchinghis-khân*, jusqu'à la chute de la dynastie.

[2] C'était une mission lointaine dont le Grand Khân l'avait chargé, probablement dans le royaume d'Annam, comme nous l'établirons ailleurs.

[3] 博羅爲樞密副使 *Po-lo ssé tchoû-mi foú-sse. Yuen sse*, k. 9, f° 17.

grant sens et de grand valour; si que pour ce, des lors en auant, fu il appellez messire Marc Pol. »

On trouve encore, dans l'histoire chinoise, à l'année correspondant à 1279 de notre ère (16e année *tchi yuen*), qu'un *Po-lo,* qualifié de *ministre d'État*[1], engagea vainement le général *Wên-thien-siang*, qui avait montré la plus grande bravoure en défendant la cause des derniers empereurs des *Soung,* de se rallier à la cause du conquérant mongol; ce général, en présence même de Khoubilaï-khân, s'y refusa obstinément en disant que, puisque le ciel avait ordonné la chute de la dynastie qu'il avait fidèlement servie, il n'avait plus qu'à mourir. *Po-lo,* en présence d'un tel refus, *désirait* que l'on fît mourir le guerrier fidèle; le général mongol qui avait fait prisonnier le général des *Soûng*, et qui admirait son adversaire, voulait, au contraire, qu'on lui rendît la liberté; l'empereur et ses principaux ministres, sans adopter l'un ou l'autre avis, décidèrent que le général *Wên-thiên-siang* serait retenu en prison.

Le rôle que l'histoire chinoise prête au ministre d'État *Po-lo* ne nous permet pas de penser qu'il soit ici question de notre Marc *Polo*, et avec d'autant plus de raison, que, trois ans après, lors de la conspiration de Pé-king, le *Po-lo* qui fit connaître à Khoubilaï-khân les crimes et les concussions de son premier ministre assassiné, Ahmed, n'est qualifié que de « commissaire en second du conseil privé » (*tchôu mï-foú-ssé*). Le *Po-lo* « ministre d'État » (*tchîng-siâng*) pouvait bien être, lui, de la famille ou parenté de Khoubilaï-khân; la manière dont l'histoire le fait parler, dans la circonstance rapportée, le ferait assez supposer. Mais il est probable qu'un membre de la famille impériale mongole, un prince du sang, n'aurait pas eu le titre plus modeste de « commissaire en second du conseil privé ». Peut-être découvrira-t-on un jour quel-

[1] 丞相博羅。 *tchîng siâng Po-lo.* (*Li-taï ki sse.* K. 79, fo 58; — *Souh Thoûng kian kang mou,* k. 22, fos 50-51).

que preuve plus convaincante de l'opinion que nous émettons ici, concernant le rôle historique de notre voyageur. Il est à regretter que lui-même, contrairement aux habitudes ordinaires de la plupart des voyageurs, ait si peu parlé de sa personne dans son livre, et des fonctions qu'il remplit à la cour de Khoubilaï-khân. Le secret des missions diplomatiques dont il fut chargé par le Grand Khân, il l'a parfaitement gardé, et il n'a fait connaître à l'Europe que les faits qu'il supposait être du domaine public.

Il crut sans doute, et avec raison, que son livre, tel qu'il le dicta à Rusticien de Pise, dans la prison de Gênes, renfermait déjà assez de faits inconnus et nouveaux pour exciter l'incrédulité de son siècle. Ce qui le confirme, c'est ce qui est rapporté dans le livre de l'*Image du monde*, du frère Jacopo d'Aqui, où il est dit que Marc Pol, à son lit de mort, sollicité par ses amis de *corriger* son livre et d'en *retrancher* ce qu'il y avait de superflu, répondit qu'il n'avait pas écrit *la moitié* des choses qu'il avait vues[1].

G. PAUTHIER.

[1] « Et qui ibi (in *Libro Millionis*, *de Mirabilibus Mundi*) magna et maxima et quasi incredibilia reperiuntur, rogatus fuit ab amicis in morte quod librum suum corrigeret, et quæ superflue scripserat revocaret. Qui respondit : « Non « scripsi mediantem de his quæ vidi ». Et quia talia in morte dixit, magis creditur his quæ scripsit. » (Marco Polo. Éd. V. Lazari. Venise, 1847, p. 441).



VOYAGE AU MONTÉNÉGRO

I

De Cattaro à Niégousch.

A mon arrivée à Cattaro, qui est la dernière ville autrichienne, et à peine installé à l'auberge de la Croix de Marie-Thérèse, je me fis indiquer la demeure de M. Marco Stefanovitch, pour lequel j'avais une lettre de recommandation. C'est un des plus grands commerçants de Cattaro, qui se mit avec une obligeance extrême à ma disposition. Je le priai de m'indiquer les moyens d'aller au Monténégro. Il me répondit que c'était chose très-facile, que je n'avais à m'occuper de rien, et que tout serait ordonné pour mon départ le lendemain matin.

A six heures, je fus réveillé par mon guide, qui avait amené un jeune garçon pour porter mon léger bagage et un vieux cheval pour moi. J'hésitai, je l'avoue, à confier ma personne à cet animal qui me paraissait ne pouvoir se soutenir lui-même; mais le guide, devinant ma crainte, me fit remarquer que son cheval avait l'habitude de la route, et, d'ailleurs, que je ne pourrais en trouver un autre. Je me résignai.

En sortant de Cattaro on a devant soi de hautes montagnes taillées presque à pic ; j'étais curieux de savoir par quel chemin nous pourrions passer. Je m'aperçus alors qu'on avait creusé un chemin en zig-zag jusqu'au sommet. Nous traversâmes d'abord une petite place qui sert de marché. C'est là que les Monténégrins commercent avec Cattaro ; ils apportent des légumes, du lait, et conduisent des chèvres et des moutons. Un Monténégrin ne peut entrer dans la ville qu'après avoir

remis ses armes à la porte d'entrée ; il les reprend en sortant. Mon guide m'apprit qu'autrefois le territoire monténégrin commençait aux portes mêmes de Cattaro : la petite place, la montagne si difficile à gravir, tout cela leur appartenait. Mais le vladika Pierre II, oncle du prince actuel, avait, en 1842, fait une délimitation de territoire avec l'Autriche. Il lui avait vendu quelques biens personnels qu'il possédait en Primorie, et, chose plus grave, la partie du territoire monténégrin qui s'étend jusqu'à la fin du chemin dont j'ai parlé. Je connaissais les prétentions de la Turquie à la souveraineté du Monténégro. Cette histoire de démarcation de frontières me frappa ; je demandai plus tard des renseignements positifs que ne pouvait me fournir le guide. J'appris que sous le vladika Pierre Ier, en 1827, une convention de même nature eut lieu entre le Monténégro et l'Autriche, sans que la Turquie ait protesté contre ces deux actes.

Mon cheval semblait tenir à me faire revenir de la mauvaise opinion que j'avais eue d'abord ; les excitations du guide l'encourageaient dans son ardeur. Nous arrivâmes rapidement à Appikari, dernier village autrichien ; il est habité par des bouchers de Cattaro ; ils achètent aux Monténégrins, principalement à ceux de Niégousch, les bestiaux vivants.

Mon guide était très-causeur, et je pouvais obtenir de lui d'utiles renseignements pour mon voyage. Continuellement en route de Cattaro au Monténégro, il avait dû se former une opinion mixte et se défendre des exagérations que l'ignorance des uns et des autres me faisait tant redouter de rencontrer. Je le questionnai donc sur les derniers événements. C'est, du reste, je l'ai bien souvent éprouvé, une erreur de croire que les populations presque primitives ne s'occupent pas des intérêts généraux : c'est le sujet habituel de leurs conversations, et plus d'une fois j'ai été étonné de la netteté de vues, de l'exactitude de l'appréciation que leur donne, dans des affaires importantes pour elles, la fixation attentive et habituelle d'un objet déterminé.

La montagne que nous escaladons et sur les flancs de la-

quelle l'Autriche a fait une route, se nomme Pratjiste. Du sommet on découvre les trois rades des bouches de Cattaro et plus loin la pleine mer. C'est une des plus belles vues que l'on puisse imaginer. Le territoire autrichien cesse avec la route.

Déjà j'avais aperçu quelques Monténégrins, mais c'étaient de pauvres gens, et surtout des femmes descendant avec des fardeaux au marché de Cattaro. Au lieu de suivre le chemin, elles coupent droit vers la ville sans s'inquiéter du tracé.

Mais où j'aperçus pour la première fois un Monténégrin de distinction, ce fut à la première halte, à la source de Monda. Un chef, armé de toutes pièces, s'y était arrêté et attendait, en causant avec les femmes, que son cheval fût abreuvé. Son rang ou son titre lui avait fait céder la meilleure place. A mon arrivée, mon costume me désignant de suite pour étranger même à Cattaro, il m'offrit gracieusement, par un signe de main, la place qu'il occupait, et sur laquelle il étendit sa struka (plaid). Il dit à peine quelques paroles à mon guide, et ne parut plus s'occuper de moi.

De la source de Monda, il faut encore monter par un chemin très-difficile jusqu'au haut du Kerstan. Je fis dans ce trajet, et bien souvent par la suite, la remarque qu'une mauvaise route est plus intéressante qu'une bonne : à chaque instant, il faut veiller sur son cheval, le pousser lorsqu'il hésite, le retenir dans ses faux pas. C'est une occupation constante qui abrége la durée du voyage.

Je n'avais jusqu'alors rencontré aucune trace de végétation ; j'étais tristement frappé de la rudesse et de la stérilité du pays. J'espérais, une fois hors de ces montagnes calcaires profondément sillonnées par la chute des eaux, trouver une nature moins rebelle. Du sommet du Kerstan, je vis le commencement de la plaine de Niégousch, qui est presque à la même hauteur que le Kerstan : c'est un plateau s'abaissant du nord au sud, entouré de monts blanchâtres tachés par-ci par-là de plaques vertes et de rares bouquets de petits arbres qui croissent là où la terre, arrêtée dans un fond, ne peut plus être entraînée sur ces roches unies, soit par les

eaux, soit par son propre poids. En avant, sur la droite, on aperçoit cependant une masse sombre : ce sont les forêts du Lovtchen et des monts qui entourent ce géant des Alpes Dinariques. En avant ces jetées, des hêtres isolés forment comme une ligne de tirailleurs. Quoique, à l'époque de mon voyage, la température fût très-élevée (c'était au mois de juin), les anfractuosités du Lovtchen étaient remplies de neige. J'ai fait au même mois l'ascension de cette montagne : la neige était encore dure.

Le village de Niégousch est séparé en deux groupes d'habitations. Il est occupé par les familles qui possèdent les terres de la plaine et les pâturages situés au-dessous du Lovtchen. Je m'y arrêtai à la même auberge où quatre ans auparavant s'était arrêté M. X. Marmier ; je trouvai les hommes occupés de la même manière : ils fabriquaient des cartouches. Un sac de poudre était à côté d'eux. Le danger d'une explosion n'alarmait en rien les habitants de l'auberge. A peu de distance, un d'eux fumait fort tranquillement. Comme M. Marmier, je déjeunai à Niégousch avec un peu de jambon, de fromage et de biscuit. J'eus ainsi le temps d'examiner la maison. C'est un rez-de-chaussée couvert de chaume. Dans la salle, un jambon pendu au plafond, des bouteilles de rakia (eau-de-vie douce) et des barils de vin ; à droite, une salle obscure dans laquelle on coupait du tabac ; sous un auvent, des bancs en pierre adossés à la maison. C'est là que je m'assis.

Niégousch a été fondé, dit-on, par des réfugiés de l'Herzégovine. Au commencement du xvᵉ siècle, les Turcs firent la conquête de cette province, et des familles chrétiennes, sous la conduite de leur chef ou kniès, pour échapper à la persécution, émigrèrent avec leurs troupeaux au Monténégro : ils s'arrêtèrent dans la plaine qui parut leur offrir le plus de sécurité et de ressources, et donnèrent au village qu'ils bâtirent le nom de leur ancienne patrie. Le chef de ces émigrants était un Pétrovitch. Ses fils, suivant les coutumes slaves, continuèrent à diriger la petite colonie. Un d'eux, Daniel Pétro-

vitch, devint en 1697 vladika, c'est-à-dire évêque et prince du Monténégro, et, en reconnaissance des services rendus à la patrie par l'entière expulsion des Turcs, le peuple confirma pour toujours le pouvoir dans cette famille. Le vladika choisissait son successeur parmi ses neveux, C'est ainsi que le prince actuel, Daniel, a hérité de son oncle le vladika Pierre II. La famille Pétrovitch est fort nombreuse et occupe une grande partie du village.

Georges Pétrovitch, oncle du prince et maintenant réfugié à Cattaro à la suite des faits que je rapporterai plus bas, habitait Niégousch avec ses frères, dont il était l'aîné, et qui l'ont suivi dans sa fuite et ses entreprises avec la soumission que trouve toujours chez les Monténégrins le chef de la famille.

Le village de Niégousch est encore habité par les débris de la famille Radonitch, qui a exercé autrefois une grande influence, et dans laquelle furent choisis pendant longtemps les gouverneurs civils du Monténégro. Une partie de cette famille fut exilée du Monténégro, il y a vingt-cinq ans environ, par une sorte d'application de la loi de Lynch. Les Radonitch, puissants par leur nombre et par leurs alliances, soupçonnés, d'ailleurs, d'intelligences coupables avec l'étranger, exerçaient à Niégousch une insupportable tyrannie. Ils mettaient à rançon tous ceux qui, pour leurs affaires, étaient obligés d'y venir, poursuivaient sans crainte de la justice leurs adversaires ou leurs ennemis, et, entraînant dans leurs vengeances presque tout ce village, l'avaient mis en guerre contre tous les villages voisins. C'était l'époque des premières tentatives d'organisation du vladika Pierre II. Les chefs monténégrins, réunis à Cettigné en conseil de justice, avaient juré de tenir secrète toute délibération dans laquelle on aurait décidé la mort. Le gouverneur Radonitch viola son serment en faveur d'un de ses clients, coupable de crime entraînant la peine capitale, et lui aida à se sauver. Cependant le fugitif fut ramené et accusa Radonitch par ses aveux. Le peuple, irrité d'ailleurs des injustices de

cette famille, arrêta lui-même Radonitch, demandant sa mort et celle de tous les siens.

Le vladika réussit à leur sauver la vie. On les bannit, et ils allèrent en Autriche, où ils reçoivent encore une petite pension du gouvernement. Il y a peu d'années encore, on voyait à Niégousch les ruines de leurs maisons brûlées. Quelques-uns, moins compromis, restèrent au Monténégro, où ils occupent un rang élevé. L'un d'eux, Ivo Rako Radonitch a épousé une sœur du prince.

II

Le premier vladika.

Je ne veux pas quitter Niégousch, berceau des Pétrovitch, sans revenir sur le vladika Daniel, l'un des héros de l'histoire du Monténégro, héros barbare, il est vrai, mais vaillant, qui a assuré l'indépendance de sa patrie et son avenir. Les deux faits peut-être les plus importants de l'histoire du Monténégro se sont passés sous son règne : l'expulsion des Turcs et la consolidation du pouvoir monarchique.

Ce qui faisait souvent la faiblesse du Monténégro au vis-à-vis de ses ennemis, c'était le peu d'ensemble, disons-le, la discorde qui existait entre les diverses tribus. Si le danger de l'invasion les réunissait momentanément sous une même bannière, le danger passé, chaque chef reprenait sa complète indépendance et se dirigeait suivant ses intérêts personnels ou ceux de sa tribu. L'instabilité du pouvoir favorisait ces tendances anarchiques, qui, naturellement contraires à toute autorité supérieure, avaient fini par confiner le prince-évêque dans ses fonctions religieuses. L'hérédité du pouvoir, qui fut alors accordée à la famille la plus puissante du Monténégro, en fit une magistrature sérieuse entre des mains jalouses qui surent la faire respecter. La famille Pétrovitch vit sa suprématie incontestablement rétablie et reconnue de tous. Elle fut désormais le drapeau de la résistance aux Turcs, le chef de

toute ligue : la soumission au vladika devint une pensée nationale, une vertu publique. De cette époque date l'accroissement lent, mais continu du Monténégro.

Je dois à Mgr Nicanor, évêque désigné du Monténégro, la traduction suivante d'un écrit autographe du vladika Daniel sur l'extermination des musulmans au Monténégro, et d'un poëme chanté sur le même sujet.

Voici les événements auxquels se réfèrent ces deux documents : les habitants de Podgoritza, ville d'Albanie, avaient obtenu du pacha de Scutari la permission de bâtir une église. Une fois construite, il fallut la consacrer. Le pacha donna cette nouvelle autorisation, et, suivant les chants populaires, écrivit au vladika (évêque) du Monténégro pour l'engager à venir la consacrer. Le vladika Daniel ne se rend qu'avec défiance à cette invitation ; mais son devoir le lui commande. L'église consacrée, le pacha de Podgoritza s'empare de l'évêque et le condamne au pal. De Podgoritza à Spouge, l'évêque porte la pièce de son supplice. Ce n'est qu'au prix d'une forte rançon, 30,000 ducats, que Daniel est mis en liberté. La Zéta (pays soumis aux Turcs, où se trouve Podgoritza) paya la moitié de la somme. Au Monténégro, on fondit les ornements des églises pour acquitter le reste.

RÉCIT DU VLADIKA.

L'écrit autographe du vladika Daniel, conservé à Cettigné, expose ce qui se passa à la suite de ce guet-apens. C'est le premier des deux documents. Rien n'est plus propre à faire connaître l'homme et le pays que cette sorte de confession politique, empreinte d'une grande sincérité.

J'écris, moi le vladika Daniel, pour qu'on sache comment nous avons chassé les Turcs d'entre nous. 1707.

Après que les Turcs m'eurent rançonné à Podgoritza, je réunis quelques-uns des chefs monténégrins dans le grenier de Stagnievitz, et là ils m'ont donné leur parole de chasser les Turcs, de tomber sur eux un blanc dimanche. Nous prîmes cette résolution le jour de Saint-Nicolas ; mais les Monténégrins ne remplirent pas

leurs promesses et ne tombèrent pas sur les Turcs. Quand je vis cela, je les convoquai encore sur le mont Lovtchen, dans le grenier du couvent, le jour de Saint-Georges. Nous convînmes de commencer l'attaque au carême de la Vierge; mais le carême de la Vierge arrive et passe, et les Turcs restent vivants, et je voyais toujours des Monténégrins abjurer et se turquiser, car le pacha de Podgoritza leur donnait beaucoup d'argent.

Quand je vis que les Monténégrins n'osaient point attaquer les Turcs, j'abandonnai mon projet jusqu'au jour de la Toussaint, et, ce jour même, j'appris par le peuple que les Turcs de Scutari envoyaient des hommes pour me prendre, car ils avaient su que je voulais soulever les Monténégrins contre les Turcs qui sont au milieu de nous. A cette nouvelle j'envoie chercher Vuk Boulavitch et les quatre frères Martinovitch. Je leur raconte la chose telle qu'elle est, en leur déclarant que, s'ils ne voulaient pas tuer les Turcs qui sont au milieu de nous, j'abandonnerais le Monténégro. Ils me répondirent alors qu'ils n'osaient pas commencer. Alors je pris mon sabre et le donnai à Vuk Boulavitch. A l'aîné des Martinovitch je donnai un fusil à raies incrusté d'argent, au deuxième frère ma pelisse, au troisième deux pistolets d'Ipek, en argent et au dernier dix ducats. Mais ils hésitaient à attaquer les Turcs, et voulaient y être aidés par mes serviteurs, car ils craignaient qu'ils ne se trahissent l'un l'autre. J'appelai alors Voutcho Niégousch, Stanicha Velestovatz et Marco Dupilianin. Je leur dis d'aller avec les autres et de commencer eux-mêmes à tuer les Turcs. Alors ils partirent la veille de Noël, au grand matin, et tuèrent les Turcs à Cettigné et à Setlitch. Les Turcs qui ne voulurent pas se faire baptiser par moi ont seuls été tués. Dans cette affaire, mon serviteur Stanicha Velestovatz a été blessé; mais, grâce à la sainte Vierge, il n'en mourut pas : elle l'a conservé. Il était blessé d'une balle à la poitrine et de coups de yatagan aux deux bras.

Gloire pour toujours à Dieu qui nous a préservés de la religion des chiens! Amen.

Le second document est un petit poëme populaire consacré aux mêmes événements. Rapproché ainsi du rapport officiel, il présente encore plus d'intérêt. L'on verra, par ce rapprochement, combien les chants serbes serrent de près l'histoire. Au point de vue littéraire, ce sera une nouvelle occasion pour étudier de quelle manière l'imagination des peuples, à un certain degré de civilisation, traduit sous la forme épique

les faits qui ont le plus influé sur leur passé et dont le souvenir, ainsi perpétué, influe également sur leur avenir ; car cette poésie, comme toutes celles qui ont été recueillies par Milutinovitch et par Vuk Stephanovitch Karadtchitch, sont encore chantées aujourd'hui pour charmer les heures de loisir, ou pour exalter les courages au moment du danger. Tous les Serbes s'inspirent encore des exploits de Miloch Obilitch, de Lazare, de Marko, d'Ivanbeg et du vladika Daniel, comme nos pères s'animaient aux strophes héroïques de la *chanson de Roland.* Puissent les Serbes monténégrins et autres conserver toujours le culte de l'idéal et du sacrifice ! Je ne désespérerai pas d'eux aussi longtemps qu'ils entendront ces rudes accents :

CHANT NATIONAL.

Le saint prêtre Jean convoque le peuple de la Zéta[1], et lorsque tous furent rassemblés, ainsi leur parle le prêtre : « O Zetjani, malheureux et chers frères ! comment passons-nous notre vie ? Nous n'avons ni église, ni religion depuis que Lazare périt à Kossovo[2] et que se sont établis les Turcs maudits ; ils ont renversé les églises et les autels, ont bâti partout leurs minarets musulmans. — Oui, je vous le dis, mes chers frères, rassemblons un présent ; allons à Scutari la Sanglante, pour prier le pacha méchant de nous donner un boyourouldi[3] turc, qui nous permette de bâtir une église et de conserver notre foi. »

Tous les Zetjani furent d'accord, firent un présent pour le pacha et envoyèrent à Scutari la Blanche les députés faire leur requête au pacha, et lorsque le pacha eut réfléchi, il accepta le présent, écrivit le boyourouldi pour qu'ils pussent bâtir une église et suivre les commandements de leur foi. Puis, les députés s'en retournèrent chez eux, appelèrent des maçons pour leur bâtir une petite église. Ils payèrent les maçons et les renvoyèrent chacun

[1] Pays de plaine arrosé par la Zéta et la Moratcha. Voir la carte annexée à l'ouvrage : *le Monténégro,* par Delarue. B. Duprat, 1862.

[2] L'empire serbe, dont dépendaient la Zéta et le Monténégro, fut détruit par les Turcs, à la suite de la bataille de Kossovo, perdue par le tzar ou prince Lazare, en 1389. Ce désastre est le sujet principal des rhapsodies de ces peuples.

[3] Écrit émanant d'un pacha, comme le *firman* émane du sultan.

chez soi. Mais alors le saint prêtre Jean dit : « Zetjani, mes chers frères, voilà que nous avons bâti une blanche église ; mais à quoi bon qu'elle soit construite ? elle ne vaut pas plus qu'une caverne : notre église n'est pas consacrée. Aussi nous faut-il encore rassembler un présent, aller à Scutari sur la Boïana, vers notre pacha pervers, le prier de telle sorte qu'il ait la volonté de nous permettre d'aller à la petite Montagne-Noire, à Cettigné, vers le vladika[1] Daniel, et là nous le conjurerons de nous consacrer notre église. »

Tous les Zetjani trouvèrent que le prêtre avait raison, et ils rassemblèrent un nouveau présent pour le pacha. Alors le saint prêtre Jean se leva et choisit trois ou quatre compagnons pour aller avec lui à Scutari la Maudite[2]. Là, ils montèrent vers le pacha, pleurant et le conjurant vivement. Le pacha accepte le présent, écrit un boyourouldi dans lequel il salue civilement le vladika : « Écoute, vladika, moine noir[3], moi pacha, je te donne ma parole. Viens, vladika, dans la Zéta, pays de plaines, afin de consacrer une petite église. Je t'accorde et veux que dans la plaine de Zéta et les montagnes tu fasses tout ce qui regarde ton culte, et que les habitants te donnent ce dont vous conviendrez. » Les députés s'en revinrent et racontèrent aux Zetjani ce qu'ils avaient obtenu ; puis ils prirent une barque légère et allèrent par le lac étendu de Scutari jusqu'à la ville de Riéka et de Riéka directement à Cettigné, et à Cettigné vers le vladika Daniel. Ils lui baisèrent la main droite et lui remirent le boyourouldi.

Quand le vladika Daniel les vit, il leur parla ainsi : « Prêtre Jean, malheureuse est ta mère ! il n'y a pas de parole, pas de foi chez les fils d'Omar ; mais j'irai, quand je ne devrais pas revenir ! J'irai pour la foi et pour notre culte ; je partirai au commencement du jour. » Il appelle alors ses domestiques et leur dit : « Préparez mes bons chevaux ; je vais partir pour la petite ville de Riéka. Dieu seul sait si jamais je reviendrai. » Les domestiques sellèrent les chevaux, et le vladika part pour Riéka, et de Riéka vers la Zéta, pays de plaines. Chez le prêtre il reçoit l'hospitalité, et le lendemain toute la Zéta se rassemble, la plaine de la Zéta, et les montagnes, et la belle ville de Podgoritza, tous pour voir leur évêque. Le vladika consacre l'église. Mais, hélas ! frère, triste parole ! les Turcs maudits s'emparent du vladika, lui lient étroi-

[1] Évêque, en langue serbe.

[2] Maudite, parce qu'elle est musulmane et le siége du gouvernement des infidèles dans ces contrées.

[3] Habillé de noir, comme tous les moines de rite grec.

tement les mains et le conduisent à la ville de Podgoritza. Là, ils lui desserrèrent un peu les liens et lui mirent entre les bras le pieu de chêne : ils veulent l'empaler. Lorsque les Zetjani, habitants des plaines, virent cela, toute la Zéta, les montagnes et la belle ville Podgoritza pleurèrent un peu, puis beaucoup ; ils prient le pacha et le conjurent vivement : « Pacha, au nom du Dieu unique ! ne fais pas cela, ne fais pas périr le vladika, n'empoisonne pas la plaine de la Zéta, car désormais elle ne voudra plus rien produire, et aussi tu violes ta parole. Mais plutôt mets le vladika à rançon ; prends nos biens tant que tu veux. » Ces plaintes ennuyèrent ce chien, et il mit le vladika à rançon de trois mille ducats jaunes. Le vladika Daniel en donnera deux, et la plaine de la Zéta le troisième mille. Quand le vladika Daniel vit que le pacha voulait une rançon, il écrivit une lettre sur un papier blanc et l'envoya dans la petite Montagne-Noire, aux Monténégrins, ses chers frères : « Rachetez-moi, ne me laissez pas ici ; vendez croix et lampes, et vases d'or dur, tout ce qui est à l'église, donnez-le pour ma rançon, pour me délivrer de peine, des chaînes des Turcs ! » Lorsque les frères monténégrins entendirent cette lettre, ils prirent aussitôt toutes leurs richesses et les emportèrent à la petite Riéka. Là, ils trouvèrent le vladika Daniel, et, s'entendant avec les Turcs, ils donnèrent l'or et reçurent le vladika ; alors ils retournèrent contents à Cettigné. Là on accueillit avec grande joie le vladika dans le monastère[1], et ainsi disaient les Monténégrins : « Bonheur à nous ! notre brillant soleil, puisque nous t'avons retrouvé ; comment pourrions-nous vivre sans toi ? » Le vladika répond alors : « Si le bonheur est pour vous, il est aussi pour moi, Monténégrin, un pour vous, neuf pour moi. Mais voici que le nombre des Turcs s'accroît ; voyez : si vous n'avez pas confiance en moi, si vous ne voulez m'obéir, je vous en donne aujourd'hui ma parole, jamais vous ne me verrez plus. » Tous lui donnèrent alors leur parole de lui obéir en tout : « Mais, dites-nous donc, maître, ce que nous devons faire maintenant. — Je vais vous le dire, mes chers frères : vous voyez combien le nombre des Turcs s'accroît dans notre petit Monténégro. Dans peu de temps il faudra faire Turcs vos petits enfants ; vous voyez par vos propres yeux que vous n'y pouvez rien ; mais, malheureux frères Monténégrins ! donnez-vous entre vous parole de verser votre sang pour la liberté, pour la liberté et notre foi, de nous défendre du Turc infidèle, de détruire au Monténégro ces

[1] Ce monastère fut la résidence du vladika jusqu'en 1861.

Turcs qui sont venus s'y établir à notre honte et par ruse; défendons-nous, ne nous trahissons pas, et Dieu nous aidera. Si Dieu le veut, moi je ne me plaindrai pas de périr pour la foi et notre religion. » Les Monténégrins lui donnent leur parole et choisissent un jour, la veille de Saint-Martin. Ce jour-là ils doivent égorger les Turcs. Peu de temps après arrive la Saint-Martin : il n'y eut ni soulèvement ni vengeance. Quand le vladika Daniel vit cela, il craignit qu'on ne le trahît. Alors il appelle son domestique et l'envoie au voïévode Batritz : « Toi, voïvode, avec tes chers frères, nous avons à causer ensemble. » Batritz réunit Marc, et Milosch, et Thomas et son frère Jean; tous les cinq ils vinrent au vladika Daniel. Le vladika les traite fort bien, puis leur rappelle ainsi leur devoir : « Qu'ont fait nos frères pour conserver la liberté depuis que Lazare est mort à Kossovo? Dites-moi maintenant, Martinovitch [1], comment vous avez tenu votre parole et vos serments, les serments que vous aviez faits pour la veille de Saint-Martin, de commencer à attaquer les Turcs? La veille est passée, je n'ai rien appris; seulement, hélas! de tristes nouvelles. » Alors s'élance le voïévode Batritz. Il baise la main droite du vladika et lui parle ainsi : « Écoute-moi, mon maître : je crains, et ma crainte est grande, d'être trahi par les Monténégrins. J'aurais depuis longtemps commencé l'attaque; mais, moi et mes cinq frères qui sommes des Martinovitch, nous avons de petits enfants, et nos vieux parents qui nous sont aussi chers que les fils du sultan le sont au sultan. Certainement ils deviendront Turcs. Aussi je te prie, cher seigneur, trouve-leur un asile; ne t'inquiète pas de nous. » Le vladika alors lui répond : « Écoute-moi, voïévode Batritz! si les Monténégrins te trahissent, ceux que tu aimes deviendront ce que deviendra ma tête. » Alors ils se séparèrent après avoir tenu conseil.

Peu de temps se passe; arrive la veille de Noël. Les frères se réunirent le soir. Ils allumèrent les bûches bénies et le cierge de cire, puis prièrent le Dieu miséricordieux et le grand Christ nouveau-né qu'ils leur vinssent en aide. Puis on leur apporta un verre de vin; ils le vidèrent à la gloire de Dieu, à la gloire du Christ Sauveur. Alors ils s'assirent et soupèrent. Quand ils eurent légèrement soupé, le voïvode Batritz leur parle ainsi : « Maintenant sur pied, mes chers frères! prenez vos armes brillantes pour aller où nous avons promis. » Ils allèrent à Inogor, petite plaine, à la blanche tour des Moustaphis. Là il y avait cinq frères Turcs, cinq Alis, sept Moustaphis; ils les tuèrent, et trente autres encore.

[1] Nom de la tribu à laquelle appartenaient les quatre frères.

De là, les frères Martinovitch se rendirent, sans blessures, au village de Jabouka, et là ils tuèrent encore des Turcs. Mais deux petits Turcs crièrent, ils crièrent qu'ils voulaient se faire baptiser. Les frères ne voulurent pas les tuer, mais les envoyèrent au vladika Daniel; le vladika les baptisa. Encore les Martinovitch, dans le village de Dubavitch, tuèrent les Turcs, et un petit enfant cria qu'il voulait être baptisé. Il lui accordèrent la vie et l'envoyèrent au vladika. Il le baptisa comme les autres. Tout cela se fit avant le temps du salut. Alors brille le jour de la naissance du Christ; et les frères s'en retournèrent dans la plaine, dans la plaine de Cettigné, en tirant des coups de fusil et bien joyeux. La nouvelle arriva au vladika Daniel; c'est un petit garçon qui l'apporte : « Bonheur à toi, cher seigneur! les Monténégrins ont tué les Turcs, il n'en reste plus trace. » Quand le chef entendit cette nouvelle : « Doux Seigneur! gloire à toi! voilà la joie que je désirais depuis si longtemps. » Et dans les premiers mots venus, il appelle ses serviteurs pour qu'ils prennent leur part de joie et festin. Et voilà qu'arrivent les cinq Martinovitch, et, avec eux, Vuk Boulovitch, les mains encore sanglantes. De joie le chef va à leur rencontre, les conduit dans la blanche église, et ils assistent à la messe. Quand ils sortent de l'église, on leur donne à boire et à manger, et le chef les traite de son mieux. De plus, il leur fait de beaux cadeaux; à Batritz, il donne le cheval qu'il monte; à Jean, deux pistolets; il donne à Marco un sabre pour porter à la ceinture; à Thomas une plume d'or; à Milosch, un fusil italien de Brescia damasquiné; puis il donne à Vuk Boulovitch deux pistolets *à piston*, à quatre canons; au milieu des canons est un handgyar [1] pour tuer et percer tous ses ennemis, pour qu'il les tue et qu'il n'en reste plus, qu'il le garde comme un frère, un fidèle compagnon. Ainsi tout cela fut terminé. Qu'aux morts arrive le salut de leurs âmes, et aux vivants santé et honneur!

On remarquera, surtout par certains détails de la fin de ce poëme, qu'il a dû subir des modifications récentes, qui n'altèrent en rien, du reste, son originalité.

Quelques heures après avoir quitté la ville de Niégousch, qui est, comme je l'ai dit, le berceau des Pétrovitch et des Radonitch, j'arrivais à Cettigné, capitale actuelle du Monténégro.

Henri DELARUE.

(*A continuer.*)

[1] Long poignard que les Monténégrins portent à la ceinture.

NOUVELLES DES SCIENCES.

Un de nos correspondants de Russie nous écrit de Saint-Pétersbourg qu'on imprime actuellement, à la typographie de l'Académie impériale des sciences, divers ouvrages d'un grand intérêt pour les études orientales, et qui vont voir le jour très-incessamment. D'abord, c'est l'ouvrage de M. l'académicien Dorn, sur un voyage d'exploration qu'il a fait au Canada, et dont un rapport a déjà paru dans le Bulletin de l'Académie et dans les Travaux de la section orientale de la Société archéologique, t. VIII. M. Dorn a recueilli un grand nombre d'inscriptions arabes et persanes trouvées par lui dans le Caucase et en Perse, et qui doivent jeter un jour tout à fait nouveau sur l'histoire des Schirwan-schah et des pays voisins de la mer Caspienne. M. Dorn promet de faire un livre sur ses découvertes et la Société d'archéologie s'est chargée de publier l'ouvrage à ses frais. Ensuite, on annonce l'apparition d'un savant mémoire (en russe) sur les derniers événements qui ont eu lieu à Boukhara, à Khokand et à Khaschghar, dû à M. Grigorief. Ce mémoire, qui a été imprimé à Kazan, dans le Recueil scientifique de l'Université de cette ville (1861, t. I), est la traduction d'un écrit composé par un savant de Boukhara, Mirza Schems, qui a occupé jadis un poste éminent à Boukhara, et s'est vu obligé, par suite d'une révolution, de chercher un asile à Orembourg. M. Grigorief a enrichi sa traduction de notes historiques et philologiques. Ce qui est surtout curieux dans le livre de Mirza Schems, c'est que le texte est écrit dans l'idiome persan usité à Boukhara, et c'est aussi le premier grand ouvrage publié dans cet idiome. Jusqu'à présent, l'idiome boukhara n'a été signalé que par des extraits peu considérables, publiés dans les Mémoires et le Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg par MM. Veliaminoff Zernoff et Lenkowsky. M. Veliaminoff Zernoff va donner aussi très-prochainement le tome II de son Histoire des Kurdes, et on prépare à l'Académie d'intéressants mémoires pour le Recueil académique, dont les premières feuilles sont déjà sous presse.

SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

Séance du 8 *mars* 1862.

PRÉSIDENCE DE M. AUDIFFRED, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté sans observations, après la lecture qui en est faite par le secrétaire.

MM. J. Rivière et A. Hureau de Villeneuve, secrétaire général de la Société, présentent M. Parfait-Aquillet Lapierre en qualité de candidat au titre de membre titulaire de la Société.

M. le Président donne des explications développées sur les circonstances qui ont entravé la publication de la *Revue de l'Orient*, et sur la manière dont cette publication aura lieu à l'avenir. Il annonce que M. Dulaurier a donné sa démission des fonctions de rédacteur en chef, et il propose de confirmer la nomination provisoire faite par M. le président de la Société, de M. Victor Langlois dans les mêmes fonctions qu'il a déjà remplies antérieurement. M. le président fait connaître, en outre, que par suite d'arrangements sérieux, la *Revue* sera confiée à un libraire-éditeur justement estimé à cause de son caractère et par l'importance de sa maison en fait de publications relatives aux langues orientales.

La négociation conduite par M. le président est pleinement approuvée par les membres de la Société présents à la séance, qui émettent, à l'unanimité, le vœu que l'expression de leur reconnaissance envers M. Audiffred soit consignée au procès-verbal.

La nomination de M. V. Langlois, comme rédacteur en chef de la *Revue de l'Orient*, est mise aux voix et adoptée.

M. le président répond par de nouveaux éclaircissements aux questions que soulèvent quelques membres, relativement à la publication ultérieure de la *Revue*. A cette occasion, M. le président prie instamment ses confrères de concourir par eux-mêmes et par leurs amis, à la prospérité de la *Revue*, en fournissant des articles au rédacteur en chef.

Plusieurs membres, notamment M. J. Oppert, donnent des promesses conformes au désir exprimé par M. le président.

La Société, complétement édifiée sur l'avenir de son recueil, a l'espoir que les conditions dans lesquelles il doit se continuer lui réservent un accroissement d'importance et de publicité.

Il sera statué dans les délais prescrits par le règlement sur l'admission de M. Aquillet Lapierre, et avis lui sera donné alors du résultat du scrutin.

La Société, avant de se séparer, prie M. le président de vouloir bien transmettre ses regrets à M. le duc de la Rochefoucauld Doudeauville, qu'une indisposition a empêché de présider la séance.

Le secrétaire des séances,
Ch. Em. RUELLE.

Approuvé :
AUDIFFRED, vice-président.

Paris. — Imprimerie de W. REMQUET, GOUPY et Cie, rue Garancière, 5.

VOYAGE AU MONTÉNÉGRO

(Suite.)

III

A Cettigné.

La plaine de Cettigné est beaucoup plus grande que celle de Niégousch. Lors de mon passage, la menthe, l'absinthe, des buissons de noisetiers voilaient la nudité des roches comme d'une parure. Des roches déchiquetées, formant comme les bords en ruines d'un immense bassin, entourent de toutes parts la plaine de Cettigné, presque entièrement consacrée aux pâturages. Au milieu de la plaine s'élève le village. Quand on en approche, on n'entend aucun bruit, rien qui trahisse la vie ; on ne voit pas même la fumée. Ce silence et la marche lente et mélancolique des troupeaux font songer à une ville abandonnée. A droite de la route, sur un mont escarpé, est une tour ronde à moitié renversée ; sur la crête de cette tour, il y a peu d'années encore, on plantait sur des piques les têtes des Turcs tués dans la guerre ou dans le tchéta (incursion). Le prince Daniel a fait cesser cet usage barbare. Plus bas, mais s'étendant encore jusqu'à mi-hauteur de la montagne, est un sombre monastère, avec une haute tour carrée, penchée et lézardée par la foudre. Dans la plaine est l'habitation du prince, longue construction rectangulaire à toiture écrasée, entourée d'un jardin aux angles duquel on voit quatre tourelles percées de meurtrières.

Pour aller à l'auberge, il faut traverser le village, qui est bâti en forme de T. Les croisées de ma chambre donnaient sur une grande place à la jonction de deux routes; c'était un excellent poste d'observation. Je voulus de suite me rendre compte de la position. Devant moi, la place, un puits; à chaque instant les Monténégrines venaient y puiser de l'eau; elles la tirent dans des seaux de cuivre et remplissent des petits barils aplatis, figurant assez bien une giberne avec ses bretelles. A droite, sous un auvent, étaient assis deux ou trois Monténégrins d'importance. Autour d'eux, une nombreuse compagnie écoutait attentivement les raisons des plaideurs. J'appris par mon hôtesse, qui parlait italien, que ces juges étaient Mirko, le frère du prince, et deux sénateurs. Peu de temps après mon arrivée, Mirko leva la séance et tout le monde se dispersa.

J'étais logé dans une chambre très-propre : il y avait un lit excellent, un canapé et des chaises; sur les murs, des lithographies représentant le prince Daniel régnant, l'empereur Nicolas et l'éternelle histoire d'un officier français en Algérie; dans un angle, un nid d'hirondelles, que je me promis bien de ne point inquiéter. J'étais beaucoup mieux que je n'aurais jamais osé l'espérer; l'auberge de Niégousch m'avait donné certaines craintes. Après le dîner, qui fut bon, je me fis conduire au monastère chez l'archimandrite. En traversant la cour du palais du prince, on me fit voir, sous un hangar, quelques pièces de canon de différents calibres, et des amas de boulets qui ont été donnés par l'Autriche à l'époque de la guerre d'Omer-Pacha en 1853. A la porte d'entrée du palais, un périanik montait la garde. Mgr Nicanor, archimandrite et évêque désigné du Monténégro, est un homme très-affable, de trente ans environ, parlant avec assez de facilité notre langue; j'avais l'intention de rester trois ou quatre jours à Cettigné et de faire ensuite une excursion dans l'intérieur du pays. Il me promit que le prince me donnerait un périanik pour m'accompagner. Puis sur mon désir de visiter le couvent, il voulut bien me servir lui-même de guide.

Le couvent actuel fut bâti par le vladika Daniel Pétrowitch, après que le pacha Duman Kuprili eût détruit l'ancien couvent construit sous le prince du Monténégro Ivan Tsernoïevitch, surnommé Iwan-Bey. Pierre II, oncle et prédécesseur du prince régnant, fit ajouter de nouveaux bâtiments occupés maintenant par l'école, la chancellerie, l'archimandrite et les secrétaires du prince.

Une visite à l'école était ce qui m'intéressait le plus ; j'y vis une trentaine d'enfants de dix à seize ans. Quelques-uns d'entre eux ont un uniforme, une espèce de capote bleue, ce sont ceux qui sont entretenus en pension aux frais du prince ou de leurs familles ; les autres, les externes, portent le costume monténégrin. L'archimandrite me dit que l'on était très-content d'eux. Ils apprennent à lire, écrire, compter, le chant ecclésiastique, des notions de géographie, d'histoire sacrée, et des histoires des autres pays ; l'histoire du Monténégro est toute dans les chants nationaux ; chacun la sait par cœur, qu'il ait appris à lire ou non. Vers six heures, je rencontrai ces enfants hors de la classe, assis ou étendus sur les pierres un livre à la main : ils apprenaient à haute voix et récitaient leurs leçons. Le prince a fait venir pour eux un maître de Sébénico. Dans d'autres villages, notamment à Bieka, il y a d'autres écoles tenues par des prêtres monténégrins, mais aucune n'est comparable à celle de Cettigné. Le prince, la princesse surtout, s'en occupent avec un soin particulier, ils viennent plusieurs fois par an faire des examens, distribuent des récompenses, excitent le zèle du maître et des élèves par tous les moyens possibles. Le dortoir, la classe sont très-bien tenus.

De l'école je passai à l'église ; elle est très-petite. Dans l'intérieur, comme dans toutes les églises du rite grec, le chœur est séparé de l'endroit où se tiennent les fidèles. Trois portes s'ouvrent sur le chœur : la porte du milieu, appelée la porte impériale ; les autres sont la porte du nord et la porte du sud. Les restes mortels du vladika Pierre, grand-oncle du prince Daniel et prédécesseur de Pierre II, sont constamment

exposés dans un reliquaire. Ce vladika est vénéré comme un saint.

Lorsque cette visite du couvent fut terminée, Mgr Nicanor me conduisit voir les propriétés de l'église dans la plaine ; elles consistent en prairies, terres labourables et autres. Je lui témoignai mon étonnement du peu de terrain travaillé : « Nous sommes trop pauvres, me répondit-il, pour mettre en valeur toutes ces terres ; la terre est ici très-légère, il lui faut beaucoup d'engrais, et nous n'avons pas suffisamment de bétail. Quand je vois un Monténégrin actif qui peut acheter deux ou trois vaches, je lui concède pour six ans une certaine étendue de terre sans aucune redevance ; à l'expiration de ces six années, nous faisons un bail avantageux. » Depuis deux ans, Mgr Nicanor a établi de cette manière plusieurs familles qui vivent aussi bien que les autres Monténégrins et qui, sans cette facilité, auraient émigré à Constantinople.

Les prairies de Cettigné sont, en général, d'assez mauvaise qualité ; on y cultive de l'orge, du maïs et des pommes de terre. Cette année la récolte donne les plus satisfaisantes espérances ; depuis quatre années les récoltes avaient manqué, et le pays était réduit à une grande misère. La sécheresse des étés est la cause principale de ces désastres. Nulle rivière ne traverse cette plaine. Autrefois (les plus anciens le tiennent de leurs pères), une petite rivière existait, mais son réservoir s'est épuisé. On se procure l'eau nécessaire au moyen de puits : il y en a au moins une trentaine creusés dans la plaine ; le soir, au coucher du soleil, tous les troupeaux se rassemblent. Les bergers puisent l'eau qu'ils versent dans de longs abreuvoirs, faits de troncs d'arbres, autour desquels se pressent les chèvres et les moutons. Lors de l'invasion des Turcs sous le vladika Daniel, les moines jetèrent dans un puits les vases sacrés, les livres saints ; on me montra un missel, imprimé sur parchemin, à couverture d'argent, qui avait séjourné dans l'eau une centaine d'années. On a pu retirer les autres richesses du fond de ce puits, qui passe pour avoir été creusé par Iwan-Bey.

La plaine de Cettigné s'étend du nord-ouest au sud-est, sur une longueur d'une heure et demie environ, sa largeur variable n'excède pas un quart de lieue, elle est plus élevée que la plaine de Niégousch, et inclinée un peu au sud. En hiver les pluies la convertissent en un véritable lac; toutes ces eaux s'échappent par cinq ou six ouvertures naturelles au-dessous de la couche végétale, sur des sables qui se laissent facilement pénétrer par l'eau.

Après notre promenade, l'archimandrite me conduisit chez M. le colonel Voukowitch, aide de camp du prince. D'origine croate, il est depuis dix-huit ans établi au Monténégro. Successivement officier de cavalerie en Autriche, d'artillerie en Espagne au service de don Carlos, ingénieur en Valachie et en Serbie, ses connaissances variées et spéciales et sa parfaite loyauté lui assurent la considération. L'année dernière, le prince l'envoya en France porter, à l'occasion du baptême du prince impérial, un cadeau d'armes monténégrines. La mission du colonel contribua probablement beaucoup à développer chez le prince le désir de s'adresser à la France dans ses difficultés. M. Voukovitch avait été recu avec distinction; ses rapports donnèrent une base solide aux espérances que l'intervention active de la France en Orient et le nom de Napoléon avaient déjà soulevées. « La guerre d'Orient, me disait-il, n'a pas été entreprise pour le soutien de la Turquie; les puissances occidentales ont voulu mettre une barrière aux envahissements de la Russie, combattre son influence prépondérante. Mais la Russie a deux actions parfaitement distinctes : elle agit par les armes, par les moyens violents; à ceux-là vous avez opposé victorieusement vos flottes, vos armées; mais l'appui qu'elle donne aux populations chrétiennes, l'intérêt qu'elle a toujours manifesté pour ses coreligionnaires, sont les bases solides de sa légitime influence. Vous autres, Occidentaux, vous ne voyez que des traités, des règlements, vous les croyez exécutés : vos pays sont admirablement organisés; vous ne comprenez plus ni le désordre, ni la tyrannie, vous les niez ; vous avez obtenu en faveur des chrétiens des fir-

mans. Allez à Scutari, allez à Mostar voir comment ils sont pratiqués! A Scutari, les consuls avaient demandé, dans l'intérêt même des chrétiens, le retard de la lecture de la publication de l'hatthymaoun. On bâtissait un séminaire, les Musulmans l'ont démoli dans une émeute; le même jour, les églises de Podgoritza, de toute la zéta, étaient détruites. La terreur qu'inspire le Turc est encore si grande qu'à Mostar, un chrétien, insulté, blessé par un musulman, n'ose pas, malgré les encouragements du pacha, reconnaître son agresseur; il craint d'attirer une vengeance terrible sur lui-même et sur sa famille. Vous êtes chrétiens, ayez le courage de l'être en Orient comme en Chine, n'effacez pas la croix sur vos drapeaux, c'est le signe par lequel vous pouvez rallier les chrétiens de l'empire turc. On ne doit pas leur faire un crime en Europe de ne pas être Turcs; ils sont Slaves ou Grecs, chrétiens, non musulmans. Je n'ai jamais entendu reprocher à un Italien de Milan ou de Venise, à un Polonais de Varsovie ou de Vilna, son peu d'affection pour les gouvernements autrichien ou russe : pourquoi nous faire un crime de sentiments semblables? »

Le colonel avait accompagné le prince en France : la sincérité avec laquelle il venait de me parler m'encouragea à lui présenter quelques observations : « Le recours, me répondit-il, que nous avons adressé à votre empereur était aussi naturel que spontané. Les Monténégrins n'ont, malgré les guerres, conservé que des souvenirs favorables aux Français. Le prince a cédé bien volontairement à un entraînement populaire. L'empereur Napoléon était devenu l'arbitre de l'Europe; son appui, par cela seul qu'il était désintéressé dans toute question de territoire en Orient, était, en dehors de toute autre considération, d'un poids que rien ne pouvait balancer. Nos demandes, d'ailleurs, étaient justes et modérées. La protection de l'empereur et la délimitation de notre territoire assureront ainsi aux Monténégrins la libre et tranquille possession des terres sur lesquelles ils s'étaient maintenus depuis des siècles. Nous ne sommes pas un enclave de la Turquie,

nous sommes bornés à l'ouest par la Dalmatie autrichienne, nous avons des traités avec l'Autriche, des rapports réguliers d'État à État. »

Pendant notre conversation, madame Voukovitch nous avait servi le café; trois ou quatre fois les enfants avaient fait irruption dans la chambre, mais le père les avait renvoyés, je demandai pour eux la permission tant désirée, et bientôt j'eus trois petits amis : Lioubomir, Lioubetza et Nikitza. Malgré tout mon désir d'être aimable avec madame Voukovitch, l'impossibilité de nous comprendre autrement que par gestes était un obstacle insurmontable à ma bonne volonté.

A côté de la maison de M. Voukovitch se trouve celle des séances du sénat; elle est habitée par le secrétaire, qui est chargé d'expédier tous les actes de délibération, les jugements, les ordres aux différents chefs de district. En haut, dans une vaste salle, se tiennent les séances. Cettigné est la ville du gouvernement, elle est constamment fréquentée par une population flottante, venant se faire juger ou rendre compte de l'exécution des ordres donnés. J'eus ainsi l'explication de cette affluence de Monténégrins sans occupation apparente que j'avais remarquée pendant le jour.

Le soir, de retour à l'hôtel, je trouvai de nouveaux venus, quelques marchands monténégrins de Riéka se rendant à Cattaro. L'un d'eux parlait italien. Ce fut pour moi une bonne fortune. Au lieu de m'enterrer dans ma chambre, je montai, en compagnie de tous ces messieurs, à la cuisine, et là, autour du feu, une longue pipe entre les jambes, je passai une soirée tout à fait monténégrine. Le feu était au milieu de la pièce sur des dalles légèrement creusées; du toit pendait une crémaillère et un noir chaudron, dont le bruissement harmonieux me promettait un prochain souper; la fumée montait librement et ne remplissait que le haut de la cuisine, noircissant d'une belle couleur brillante les poutres et le dessous des tuiles, au travers desquelles elle s'échappait. M. Gavro, le marchand, nous fit servir du café et du rakia, et je me livrai tout entier à la cu-

riosité de ses compagnons. J'avais prié M. Gavro de me traduire, autant que possible, les remarques que les Monténégrins faisaient entre eux, je crois donc pouvoir reproduire le sens et surtout le sentiment de cette conversation. Les détails les plus minutieux sur la population de la France, la force de ses armées de terre et de mer excitaient chez mes interlocuteurs le plus vif intérêt, ils comparaient chacune de mes réponses avec ce qu'ils avaient appris sur les forces russes et autrichiennes. L'infériorité numérique de notre population, de notre armée, ne leur avait pas échappé, mais l'un d'eux fit observer que la France était une, que les Français étaient les fils d'une même race : « Ils font une main, » disait-il, en ouvrant et fermant la sienne, et tous convinrent que c'était une grande force que cette union; il remarquait encore que nos fréquentes révolutions n'avaient pas morcelé notre nation, notre territoire, que tous acceptaient le gouvernement nouveau, le servaient avec fidélité sans provoquer ni désunion, ni guerres civiles. « Vous changez, ajoutait-il, souvent de gouvernement, vous ne vous attachez pas à vos empereurs; mais, au moins, tous vous aimez votre patrie, vous la voulez grande, et ce commun amour, malgré vos dissidences, vous réunit tous au moment d'une crise ou d'un danger. »

L'Angleterre fut aussi le sujet de bien des questions, ils comprenaient peu que les Anglais et les Espagnols eussent une impératrice régnante. Le pouvoir souverain est pour eux le monopole du guerrier et des juges. Sans être au courant des événements de chaque jour, ils connaissaient assez bien les rapports des États entre eux, et montraient dans leur appréciation un grand sens pratique. Quand ils parlèrent de leur pays : « Pendant longtemps, dirent-ils, nous avons vécu de la guerre; la Russie et l'Autriche agissaient alors seules en Orient. Notre hostilité à la Turquie leur était avantageuse; elles nous soutenaient. L'intervention de la France a entièrement changé la situation, mais la force nouvelle que vous avez donnée à la Turquie, c'est pour sa sûreté, c'est une force de résistance, et non pour l'asservissement de nouvelles popula-

tions chrétiennes ; aussi espérons-nous en votre active intervention en notre faveur. »

Avant de me retirer, je priai notre aubergiste de donner du rakia. Un petit verre à la main, un flacon de l'autre, elle fit le tour de la société, offrant l'eau-de-vie d'abord aux personnes les plus âgées ou les plus considérables... Chacun boit en faisant un salut et portant une santé. Moi, je bus au prince et à l'honorable compagnie ; mon toast, aussitôt traduit, eut beaucoup de succès....

Le lendemain, je me rendis de bonne heure au monastère, près de l'archimandrite. Je trouvai chez lui un Monténégrin déjà âgé, mais encore vigoureux, maigre ; des yeux d'un singulier éclat. C'était l'un des chefs des Koutchi, du parti du prince, c'était Spao, un prêtre ; il habitait le monastère depuis une année à peu près, à la suite des événements suivants.

La tribu des Koutchi comprend plusieurs familles ; la plus puissante est celle des Drékalovitch, qui compte douze cents hommes armés ; son territoire est sur les confins de l'Albanie... Les jeunes gens, suivant la coutume, ne peuvent se marier dans la famille, ils vont chercher des femmes ou dans Piperi ou dans les villes albanaises de Podgoritza et de Spouge. Il y a quelques années, une contestation s'étant élevée entre les Pipéri et les Drekalovitch, ces derniers renvoyèrent toutes les femmes originaires Pipéri dans leurs familles. Depuis cette époque, des hostilités partielles avaient toujours eu lieu entre les Pipéri et les Drékalovitch. Le pacha de Scutari, profitant de ces dispositions, fit faire auprès du pope Zecco, un des chefs des Drékalovitch, des ouvertures. Il lui promettait l'exemption d'impôt, une indépendance absolue et, en cas d'attaques du côté des autres Monténégrins, des secours. Le pope Zecco vint à Scutari, s'entendit avec le pacha et revint comblé de présents. D'autres chefs suivirent son exemple, et tous n'eurent qu'à se louer de la munificence du pacha de Scutari. Lorsque le prince réclama l'impôt, ce fut l'occasion d'un soulèvement fomenté par le pope Zecco ; le pope Spao

était à la tête du parti contraire, on se battit. Les Monténégrins arrivèrent sous la conduite de Mirko pour soutenir Spao et les siens. Zecco et ses adhérents se réfugièrent en Albanie, et bientôt après allèrent faire soumission au pacha de Scutari, qui leur donna des secours pour rentrer par force dans leur patrie. Mirko avait abandonné le pays en laissant une petite garnison à Médun, lieu de convergence des chemins de la Moratcha. Les Musulmans de Médun rétablirent Zecco et les siens. Une guerre paraissait inévitable après les premières hostilités; ces faits se passaient au mois de juillet 1856. M. Hecquard, notre consul à Scutari, assisté de ses collègues d'Angleterre et d'Autriche, obtint du prince de suspendre l'exercice de ses droits, pour ne pas amener de complications qui retarderaient un arrangement avec la Porte.

Le pope Spao, à la suite de ces événements, est venu s'établir à Cettigné. C'est, du reste, une des manœuvres les plus fréquemment employées par les Turcs, que d'appeler les tribus des frontières à une indépendance qui les sépare du Monténégro. La Porte espère naturellement venir à bout de la résistance de tribus isolées.

Quelque temps après arriva un vieux diacre, qui, sous le vladika Pierre Ier, avait combattu les Français. Envoyé souvent par le vladika auprès des commandants français, il avait gardé un souvenir très-vivant de toutes ces missions. Les généraux Marmont, Lauriston, et surtout Gauthier, avec lequel il avait dîné, en compagnie d'un chanoine, lui étaient chers. Il raconta comment à Raguse, les Monténégrins et les Russes, ayant été repoussés dans un débarquement, le vladika Pierre Ier, obligé de se rembarquer précipitamment, avait abandonné son cheval, nommé Bouchat : cheval pris après la défaite et la mort de Mahmoud-Pacha Bouchatli, en 1797. Mais le vladika, ne voulant pas laisser entre nos mains le gage de sa défaite, ce diacre et quelques hommes réussirent à le ramener.

IV

Le Prince et la Princesse.

De nouveau installé à mon observatoire de l'auberge, je vis le prince sortir pour rendre la justice. Les Monténégrins se portèrent à sa rencontre pour lui baiser les mains, l'escorte se grossissait rapidement, chacun sortant de chez lui pour se mettre à la suite. Cettigné est le siége du gouvernement, habité ou fréquenté par les sénateurs, capitaines de districts, capitaines de toutes sortes. Le prince répondait en marchant à toutes les interpellations, s'arrêtant parfois pour expliquer ou interroger. Enfin, il arriva entouré d'une soixantaine de personnes au moins, et s'assit sur un banc; les sénateurs et Mirko se placèrent à côté de lui, et la foule s'étant groupée tout autour, la séance commença. Depuis dix heures jusqu'à deux heures environ, le prince rendit justice à tout venant. Mirko, les sénateurs, des Monténégrins de l'assemblée prenaient la parole, soit pour confirmer, soit pour contester les dires des parties plaignantes, à ce qu'il me semblait aux gestes. Chacun des plaideurs expose ses motifs, et commence ordinairement avec un grand calme et une facilité remarquable de paroles; son adversaire approuve de la tête le commencement de l'exposé, mais quand arrive le point délicat, il ne peut se retenir, il interrompt, et on a grand' peine à lui faire garder le silence. Les Monténégrins sont ordinairement connus de tous, chacun intervient donc pour prêter l'appui de son témoignage ou de ses explications; c'est bientôt un bruit confus de voix, au milieu desquelles, le prince, silencieux et fumant sa longue pipe, cherche à démêler la vérité. Tout à coup, il apaise d'un signe de main ou de la voix ce tumulte, et prononce. Mon hôtesse me dit qu'en hiver, c'était sur le banc de la maison, vis-à-vis de la sienne, exposé au soleil, que le prince allait s'asseoir; s'il pleut, on entre dans la salle du sénat ou dans une des salles des nombreuses auberges de Cettigné. Cette justice, à laquelle chacun prend part pour ainsi dire, et sur des affaires

connues de tous, a un air de simplicité patriarcale fort touchante. On vint chercher le prince vers deux heures pour dîner. Les Monténégrins le reconduisirent.

Je me rendis au palais à l'heure qu'on m'avait indiquée. Le prince me reçut avec beaucoup d'amabilité, en ma qualité de Français. Je vis bientôt entrer un sénateur très-âgé, qui avait fait la guerre contre nous. Le prince lui demanda ce qu'il pensait des Français : « Ce sont des hommes, répondit-il, je les connais bien, avec lesquels il fait aussi bon de vivre que de se battre. Ils sont si rusés qu'il faut dix balles pour en tuer un. Nous combattions contre eux jusqu'au milieu du jour, puis nous nous embrassions et buvions jusqu'au soir. »

Ce vieux sénateur est de la famille des Voukotitch, qui a fourni plusieurs gouverneurs civils au Monténégro. Il a une grande affection pour le prince, et son expérience lui donne une grande influence. Il parle, dit-on, le monténégrin avec la plus grande pureté, avec des tours un peu vieillis mais pleins de charmes ; il sait qu'il parle bien, aussi fait-il constamment de longs discours comme le sage Nestor. J'eus aussi l'honneur de passer la soirée au palais chez la princesse avec Mgr l'archimandrite. Le vieux sénateur vint prendre congé de Son Altesse avant de retourner dans son district. L'archimandrite me traduisait les adieux, ils étaient d'une douceur et d'une délicatesse remarquables. Le son de la voix du rude montagnard est une grave mélodie.

J'accompagnai ensuite le prince dans sa promenade habituelle. Tous les Monténégrins de Cettigné l'accompagnèrent aussi, ils étaient au moins deux cents, et formaient de longues files de couleurs voyantes, dont la marche lente et régulière à travers les prairies produisait un fort pittoresque effet. Au bout d'une heure environ, le prince vint s'asseoir sur une roche. Son frère, les sénateurs et capitaines se couchèrent à côté de lui, la masse du peuple se tint debout tout autour, et la gaîté peu après se répandit dans l'auditoire, les interpellations se croisaient de tous côtés ; on s'occupait des histoires et des événements du pays. C'est dans ces conversations fa-

milières que le prince rend compte des nouvelles politiques, raconte ce qui se passe à l'étranger, explique leur influence sur le Monténégro; enfin, lui seul connaissant les affaires, il est, si l'on peut s'exprimer ainsi, le journal du pays : il façonne l'opinion publique, ce qui est très-important dans ce pays où le pouvoir souverain n'a, pour faire exécuter ses ordres d'omnipotence, que soixante-seize hommes de troupes régulières.

La princesse Darinka a de vingt à vingt-trois ans; elle est d'une grâce et d'une distinction parfaites. Depuis trois mois que j'étais en voyage, j'avais entendu écorcher, martyriser notre langue de toutes les manières. Tout le monde parle français, dit-on, mais quel français! J'écoutai avec un véritable plaisir la princesse, qui parle très-bien notre langue. La princesse Darinka est née à Trieste, sa sœur aînée est mariée à Corfou à l'un des fils du comte Rouna, ancien président du sénat des îles Ioniennes.

V

La justice au Monténégro.

Pendant mon séjour à Cettigné, je profitai de mes loisirs pour suivre l'administration de la justice. Les causes civiles, criminelles, administratives, se présentaient chaque jour sans interruption, et étaient décidées par les mêmes juges. Leur connaissance des intérêts de chaque localité, je dirai même de chaque personne, me paraissait étonnante, et plus étonnante encore l'attention avec laquelle ils écoutaient les débats jusqu'au bout; je crois que les juges se complaisaient à entendre résonner cette langue sonore et mélodieuse; il est rare de trouver un Monténégrin ne sachant pas bien parler, et lorsqu'il a un auditoire, qu'il est mû par une passion ou par un intérêt puissant, il développe une grande éloquence. Cet amour de la parole est si universel, que s'il arrive qu'un des plaideurs ne sache pas se défendre habilement, un des auditeurs se présente spontanément pour le suppléer. Les assistants appor-

tent dans chaque affaire l'appoint de leurs propres renseignements ; ils excitent, soutiennent leur préféré, démentent et menacent l'adversaire. Au plus fort de ces débats tumultueux, que le juge étudie avec sagacité, s'avance ordinairement un chef ou un homme âgé : « Moi, dit-il, je connais l'affaire mieux que tous ces gens-là ; si je me trompe, ils pourront me reprendre, mais on ne pourra pas m'accuser de déguiser la vérité par intérêt. » Alors le rapporteur officieux commence par énoncer des faits se rapportant indirectement au procès, mais connus de tout le monde ; puis s'arrêtant et interpellant l'auditoire : « N'est-ce pas la vérité ? — Oui, c'est vrai. » Alors l'orateur entre dans le cœur de la question. Il gradue avec habileté ses assertions, s'interrompt chaque fois pour se faire donner de nouveaux certificats de véracité. Quelquefois il est arrêté par une explosion de dénégations, alors il se retourne vers le juge et l'adjure de faire respecter l'amour de la vérité en sa personne. Comme les Monténégrins prisent fort le renom d'homme juste et éloquent, il est rare que l'orateur se soit aventuré hors des faits et suppositions probables : il a donc captivé l'assistance, et le juge impose silence aux contradicteurs.

Les juges favorisent cette façon de procéder en interrogeant et poussant eux-mêmes l'orateur. Le jugement rendu, un garde accompagne le gagnant au secrétariat du sénat, où on lui délivre un ordre d'exécution. A Cettigné on juge à toute heure, du matin au soir et partout, plus particulièrement là où le juge peut trouver un banc, un tronc, une pierre pour s'asseoir. Les sénateurs, chacun pour son district respectif, le président du sénat Mirko, et le prince Daniel, pour la principauté entière, sont les grands juges.

Autrefois il arrivait que les plaideurs se présentaient la corde au cou, voulant montrer par là que, forts de leurs droits, ils n'accepteraient aucune transaction. La position du juge était alors très-délicate, je ne sais comment il s'en tirait. Maintenant il est défendu, sous les peines les plus sévères, de venir poser ainsi son ultimatum.

VI

Les villes et tribus environnantes.

Si les nécessités d'une guerre incessante contre les Turcs n'avaient forcé les Monténégrins d'abandonner presque partout les plaines fertiles mais ouvertes, ils auraient pu mieux profiter des ressources de leur territoire, et pourtant, malgré les conditions défavorables de leur existence, ils sont arrivés à une situation que l'on peut comparer à leur avantage à l'état actuel des provinces turques environnantes, incomparablement plus fécondes.

Les motifs de cette supériorité sont multiples. En première ligne, les Monténégrins forment maintenant un peuple, non plus une agglomération confuse de tribus, tandis que les populations limitrophes de l'Herzégovine, de la Bosnie et de l'Albanie, vivent encore sous cette dernière forme. Certes, ces petites sociétés rudimentaires développent des sentiments de courage, de dévoûment, de noblesse même dans chaque individu. L'homme de ces tribus aime d'un ardent amour celle qui le protége, il en connaît tous les intérêts, il les accepte, il les sert comme les siens propres; il poursuit, ennemi implacable, vengeance de l'injure faite au chef héréditaire, à l'un des membres de la communauté. Mais cette affection étroite, cet honneur, ce dévoûment sauvages, seuls liens des hommes de la tribu, la constituent justement en hostilité contre toutes les autres, et elles usent ainsi leurs forces dans des combats continuels.

Dans une rencontre de quelques hommes de ces tribus, ceux de Kolachin avec ceux de Vassoïevitch, les premiers, vainqueurs, coupèrent une tête, et la montrant aux fuyards, criaient : « Où est Milian, le brave Milian qui laisse couper la tête des siens? Courez lui dire où est la tête de son frère. Elle pourrira devant la porte de Musif-Aga. » La tribu des Kolachin est nombreuse et a grand renom de courage. Reconquérir la tête était une entreprise aussi périlleuse que dif-

ficile. Milian dut dévorer trois ans son injure et sa colère avant de trouver une occasion favorable. Enfin, profitant du mécontentement que la hauteur de Musif-Aga avait excité dans les tribus alliées, Milian attaqua au mois d'août 1858 le village de Kolachin, le prit et le brûla après un combat acharné, dans lequel Musif-Aga et toute sa famille disparurent.

Le même Musif-Aga répondait à un envoyé du pacha de Bosnie : « Je ne connais ni ton pacha, ni ton empereur; » et frappant la poignée de son yatagan : « Voici mon seul maî« tre ! »

La Turquie ne peut mettre fin à ces luttes ; incapable d'asseoir une autorité régulière et protectrice des droits de chacun, les vices de son organisation la condamnent à dominer en semant la division, en tolérant l'anarchie.

Aussi, pour toutes ces tribus la force fait le droit ; celles dont les membres sont d'une même religion, pour peu qu'elles occupent une position topographique assez forte, deviennent, comme Kolachin, quasi-indépendantes. Ordinairement elles se dispensent même de payer l'impôt.

La tribu des Vassoïevitch, inférieurs, de 1854 à 1858, ne paya pas un centime, malgré les menaces des collecteurs... Il est vrai qu'en 1858, on fit rentrer cet arriéré, mais il fallut appuyer la réclamation d'un corps de trois à quatre mille hommes avant que les Vassoïevitch consentissent à un arrangement ; ce mode de prélèvement d'impôt, à l'aide de colonnes volantes, est fort usité. Tous les fermiers d'impôts se font accompagner dans leurs tournées de recouvrements d'une bande nombreuse d'arnautes que les habitants se voient, du reste, obligés de nourrir.

C'est seulement à cette occasion que les tribus entendent parler du gouvernement central ottoman ; en toute autre circonstance, elles restent abandonnées à elles-mêmes ; il en est résulté que ces tribus, isolées entre elles, sans appui de Constantinople, se sont trouvées trop faibles contre la masse compacte monténégrine, et les uns bon gré, les autres mal gré, ont accepté sa prééminence.

De la part des chrétiens, rien de plus naturel ; le triomphe du Monténégro est leur propre triomphe, celui de leur nationalité et de leur foi, souvent aussi le triomphe de leur intérêt.

En 1838, le vladika Pierre II, dans un traité avec Ali, pacha d'Herzégovine, stipulait que les sujets chrétiens de Grahovo payeraient pour leurs terres seulement l'impôt impérial, et pour les terres tenues à bail, les redevances débattues et consenties ; enfin, que la famille voïvodale de Diakowich serait seule chargée à perpétuité de la perception de ces diverses sommes et, sous sa responsabilité, les ferait parvenir à qui de droit.

Ces dispositions ne semblent, au premier aspect, que témoigner de la sympathie du gouvernement monténégrin à l'égard d'une population qui l'avait aidé dans la guerre précédente. Elles ont, cependant, une bien plus grande portée; elles décident un point de droit contesté touchant la propriété. La plupart des domaines exploités par les familles chrétiennes sont grevés, comme l'étaient les terres de Grahovo, au profit des beys musulmans, de lourdes redevances. Ces redevances sont-elles un fermage, un titre réel de propriété, ainsi que le prétendent les Turcs? sont-elles, suivant le dire des chrétiens, une extorsion, ou même le prix d'une protection que l'on serait libre de rejeter? Toujours est-il qu'en cette circonstance la question fut résolue en faveur des chrétiens cultivateurs.

En 1854 et en 1857, sous le prince Daniel, surgit une difficulté analogue chez les Vassoïevitch. Les beys de Gousigne leur réclamaient de ruineuses contributions. Mais la tribu des Vassoïevitch est puissante, bien postée et peu patiente ; elle chassa les collecteurs. Une guerre s'ensuivit. Les beys appelèrent les Musulmans de Bielopolie, de Kolachin, de Diakavor, de Pristina ; les Vassoïevitch appelèrent les Monténégrins. La victoire reste aux derniers, et les Vassoïevitch ne voulurent plus dès lors rien payer ni aux beys, ni au sultan. Cet état de choses dura jusqu'en 1857, où les Vassoïevitch, par composition, se soumirent à l'impôt, mais en faisant spécifier l'abolition définitive de toutes les redevances pour les

terres... Elles furent déclarées contraires à l'esprit du hatthumayoun de 1856.

Les deux centres de la résistance contre les Monténégrins sont les villes musulmanes de Podgoritza en Albanie et de Niktchitch en Herzégovine. Cette dernière a perdu toute force agressive, depuis que les Uscaques, qui vivaient dans un état mixte entre l'Herzégovine et le Monténégro, se sont réunis définitivement au Monténégro. Ce sont ces deux places qui servent de bases d'opération aux Turcs dans leurs guerres contre les montagnards chrétiens.

HENI DELARUE.

(La suite prochainement.)

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ÉGYPTE,

Par M. Auguste MARIETTE.

Résultat des fouilles exécutées pendant les années 1860-1861.

Mohammed Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte, héritier du pouvoir et de la haute intelligence de Méhémet-Ali, poursuit son œuvre généreuse au profit de la science. Ce qu'aucun souverain de l'Orient n'a osé entreprendre avant lui, il l'accomplit aujourd'hui de son propre mouvement, avec une volonté suivie, une persévérance et une libéralité sans exemple. Lorsqu'il confia, il y a quatre ans, à notre compatriote, M. Mariette, la charge de *conserver* les monuments de la vieille Égypte, et le soin de *déblayer* et de *fouiller* le sol des Pharaons, depuis Éléphantine juqu'à Damiette, nos voisins d'outre-Manche ne manquèrent pas d'exprimer quelque doute sur la durée du zèle historique du vice-roi et sur la persistance de ses résolutions. Quant à la France, qui suivait avec tant d'intérêt les travaux de son éminent archéologue, elle a cru à l'esprit éclairé de ce souverain magnifique, jetant à pleines mains l'or dans le sillon creusé et fécondé par le génie de Champollion, — qui est vivant encore en ses deux plus illustres successeurs, Français comme lui, M. le vicomte de Rougé et M. Auguste Mariette. Dans la reconnaissance commune de l'Europe pour Saïd-Pacha, notre pays doit donc revendiquer le premier rang, car le nom de l'Égypte, de quelque côté qu'on le regarde, dans le passé ou dans le présent, dans notre histoire militaire ou dans nos annales scientifiques, ne nous

offre que de grands souvenirs. Il était donc juste que l'Institut de France, interprète du monde savant qu'il représente excellemment, adressât l'unanime témoignage de sa gratitude au vice-roi[1]; il était juste que *le Moniteur* se fît l'écho de cette reconnaissance nationale, que le prince Napoléon honorât de sa présence la séance remplie par la lecture de M. Mariette, que l'empereur lui-même, après avoir écouté le récit de ces incomparables découvertes et apprécié la munificence du vice-roi, sans précédent dans l'histoire de la science, accordât à notre compatriote, au protégé de Saïd-Pacha, comme témoignage de son haut intérêt et de sa vive satisfaction, l'étoile d'or qu'on place sur la poitrine des plus savants comme sur celle des plus braves. Auguste Mariette est l'un et l'autre, car c'est bien à lui qu'il serait permis d'appliquer, mieux qu'à personne, le nom dont on a trop abusé pour de moins dignes, de *soldat de la science.* Il en porte les glorieuses blessures : il a connu le danger, il l'a bravé, il a été frappé, et il ne se relève que pour l'affronter encore.

« Le soleil et moi, nous écrivait-il, nous nous sommes regardés trop longtemps face à face, pour que je ne commence pas à ressentir les effets de sa vengeance. » Il est en France aujourd'hui, mais accablé de fatigues, la tête prise sans trêve depuis un an, remplie de choses qu'il ne peut écrire, de révélations attendues avec impatience et qu'il ne peut rédiger, — les mains pleines et ne pouvant les ouvrir : deux supplices qui le jettent dans un état de trouble et d'impatience dont il va sortir vaillamment en reprenant la route de l'Égypte. Encore deux ans! plus rien que deux campagnes, et son œuvre est achevée, et l'histoire des Pharaons sera tout entière tirée du sol par cette main puissante et sera rangée, au grand soleil, sur les bords du Nil, dans un espace de 200 lieues, pour être passée en revue par la postérité.

Un exemple récent a prouvé que les découvertes les plus

[1] Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Revue de l'instruction publique*, 1860, 3 février, n. 44, p. 697-700.

notoires et la possession la plus légitime qui fut jamais, celle des faits scientifiques qu'on a fait surgir du sol par la seule force de son talent et de sa pénétration, sous le patronage d'un souverain éclairé, n'étaient pas toujours respectées par les parasites de la science, c'est ce qui nous oblige à donner dès à présent la publicité aux indications qui vont suivre et dont l'authenticité ne saurait être discutée. M. Mariette fait un livre sur l'ensemble de ses travaux; il ne pourra donc le livrer au public que le jour où ils seront terminés, mais il importe de constater aujourd'hui l'état de ses découvertes à la fin de la campagne 1860-61, car l'envie, ou je ne sais quel empressement indiscret, pourrait lui en dérober la priorité, et porter atteinte à la magnifique unité de son œuvre.

Notre dernier article faisait connaître les principaux résultats des travaux de M. Mariette dans la vallée du Nil jusqu'à la fin de mars 1860. Cette rapide analyse comprenait le compte rendu des campagnes de 1850 à 1855, de 1857 à 1858 et de 1858 à 1860. Dans le livre que prépare le savant archéologue, l'ensemble de ses travaux sera réparti sous trois titres qui marquent la nature très-distincte du triple résultat obtenu : 1° *conservation* des monuments déjà existant au-dessus du sol, protégés contre les indigènes et dérobés, autant qu'il est possible, au marteau impitoyable des voyageurs européens; — 2° *déblayement* des édifices à fleur de sol envahis par les décombres de trente siècles; — 3° enfin, et c'est là proprement que s'exercent le savoir et la sagacité de l'archéologue, *fouilles* qui rendent à la lumière les monuments disparus. Ce partage méthodique qui convient à un livre, nous obligerait à promener le lecteur trois fois de suite d'un bout à l'autre de la vallée du Nil, ce qui deviendrait un inconvénient pour un article naturellement très-limité; nous préférons donc descendre le fleuve une fois, depuis Assouan (*Éléphantine*) jusqu'à *Tanis*, près de Damiette, en nous arrêtant à toutes les stations archéologiques de cet immense parcours, dans toutes les salles espacées de ce vaste musée.

I. Éléphantine. — L'atelier d'Éléphantine a donné peu de

chose jusqu'à présent ; des noms des Ve et VIe dynasties ont été rendus aux listes royales déjà si riches, depuis que M. Mariette est chargé d'accomplir les ordres d'un prince jaloux de connaître tous ses prédécesseurs, et qui en a certes un plus grand nombre qu'aucun autre souverain du monde. Ces rois sont : *Apapus, Othoès, Népherkères, Ounas, Menkéhor.*

II. EDFOU (*Apollinopolis magna*). — Le magnifique temple d'Edfou avait disparu enseveli sous les décombres qui supportaient, il y a deux ans encore, un village moderne. Il s'agissait simplement de déblayer cet édifice ; c'était donc une question d'autorisation, de temps et d'ouvriers ; Saïd-Pacha n'a point hésité. M. Mariette, investi d'une autorité souveraine au nom de l'archéologie, pouvant envoyer en prison quiconque, parmi les indigènes (et parmi les indigènes seuls malheureusement), touche à une pierre sans sa permission ; puisant à pleines mains dans le trésor du vice-roi, ayant plus d'un millier de pioches qui se lèvent sur un signe, avait déjà fait abattre le village dans une campagne précédente (comme nous l'avons dit dans notre dernier article). Deux cents travailleurs sont employés à Edfou depuis deux ans et demi. Les 64 maisons qui couronnaient les terrasses du temple furent d'abord détruites. Les 28 maisons qui embarrassaient les pylônes du sud, enfin les 16 dernières qui s'appuyaient sur la face orientale de l'enceinte, eurent le même sort : en tout 108 maisons ont été renversées et rebâties plus loin ; car il est conforme au respect ancien de l'Égypte pour les morts que les vivants leur cèdent la place.

Cette démolition faite, la colline a été attaquée par tous les côtés à la fois. Le temple était rempli, jusqu'aux plafonds, de terre, de poteries brisées, de décombres de toute espèce. On n'y pénétrait qu'en rampant et en un petit nombre d'endroits seulement, à la faveur des fissures du sol artificiel ; encore ces étroits passages étaient-ils devenus presque inaccessibles. Aujourd'hui tout est enlevé, déblayé : le dallage antique est partout à nu comme aux plus beaux jours d'*Apollinopolis magna.* Le temple a un éclat et une solidité qui

n'ont point varié depuis le temps où les prêtres des âges ptolémaïques venaient y adorer la triade mystique. La magnifique cour qui précède ce temple, avec le portique de cinquante colonnes qui l'entoure, servait, sous Méhémet-Ali, à parquer les bestiaux de passage qui se rendaient du Soudan au Caire, et l'on avait construit partout des murs de briques pour cet usage; M. Mariette a fait abattre ces honteuses étables parasites; il a déblayé partout le sol, et le vaste péristyle entoure, comme autrefois, de son splendide portique le merveilleux édifice, dont il complète l'ensemble et rehausse la majesté. Le chemin de ronde qui enveloppe ses constructions principales a subi la même transformation, et le mur qui lui sert extérieurement de limite laisse voir maintenant les faces intérieures complétement débarrassées. Aujourd'hui même on pratique, en dehors de ce magnifique ensemble, une large tranchée qui a pour effet d'isoler complétement le temple d'Edfou du village moderne. A l'entrée de cette tranchée, devant le pylône principal, s'élèvera bientôt la maison du gardien, et ainsi sera définitivement accomplie la restauration, ou mieux sera assurée la conservation d'un monument rendu à lui-même et à l'histoire, et qui, par son état de solidité intacte et de fraîcheur incomparable, sur laquelle il semble que deux mille ans aient glissé sans laisser de trace, mérite d'être considéré comme une des merveilles de l'antiquité et le plus complet spécimen des temples de l'Égypte. Quant à l'intérêt scientifique qui résulte pour l'histoire du déblayement de ce temple, il est immense : il suffira de dire qu'on ne saurait découvrir dans ce vaste édifice un pan de mur, un plafond, un couloir, même, qui ne soit, dans le recoin le plus obscur, couvert d'hiéroglyphes et de bas-reliefs. Il faut dire toutefois qu'Edfou n'est pas de l'époque pharaonique, et ce n'est pas aux sculpteurs de Ptolémée Épiphane qu'il faut demander les types originaux de l'art égyptien; mais ici sont de longues inscriptions verticales présentant des dates à côté des cartouches; là, des textes où l'histoire puisera certainement (M. Mariette a déjà pu le constater) les plus précieux renseignements.

Plus loin, on voit de longues files de personnages portant sur leurs bras des offrandes variées, et, sur la tête, des emblèmes géographiques. Ils personnifient les *nomes* ou provinces de l'ancienne Égypte, et comme ces listes sont nombreuses, qu'elles appartiennent à trois ou quatre règnes différents, on peut dès à présent en tirer les éclaircissements les plus complets sur les divisions administratives de la vallée du Nil au temps des Ptolémées. Enfin quel que soit le point sur lequel la vue s'arrête, elle découvre sur les murs d'Edfou des légendes consacrées aux anciennes divinités du pays. Or, si les textes religieux de l'âge pharaonique étaient étroitement resserrés dans un cercle que le profane vulgaire ne pouvait franchir, sous les Lagides, au contraire, le voile se déchire, les mystères, dont le sens avait été jusqu'alors réservé aux seuls initiés, commencent à être dévoilés à la foule. Les textes sacrés qui couvrent le temple d'Edfou présentent donc cet intérêt tout exceptionnel de renfermer de précieuses révélations; quand la monographie de ce monument sera publiée (et elle le sera certainement grâce à la munificence persévérante du vice-roi et au zèle infatigable de M. Mariette), la mythologie, plus encore que la géographie et l'histoire, y trouvera une ample moisson de matériaux à recueillir.

III. Koméreh (environs de *Latopolis*). — Descendons le Nil en nous éloignant de l'atelier d'Edfou, dont les travaux sont pour ainsi dire terminés, et arrêtons-nous à Esneh. Là, sur la rive gauche, à quelque distance du fleuve, ont été opérées des fouilles dans les souterrains de Koméreh; mais elles n'ont encore produit jusqu'à ce jour qu'un nombre considérable de momies de gazelles.

IV. Nous arrivons ensuite à Thèbes, où les ateliers (en négligeant Luqsor, qui ne peut être fouillé) ont été ouverts sur quatre points depuis la campagne de 1859, et n'ont cessé de fonctionner jusqu'à ce jour. Ces quatre points sont : ***Karnak***, ***Medinet-Abou***, ***Dehir-el-Bahari*** et ***Gournah***. Pour les trois premières, les travaux de déblayement s'exécutent dans les fameux temples que les antiquaires désignent par les noms de

ces localités modernes, lesquelles représentent les anciens quartiers de Thèbes.

1° *Karnak*, rive droite du Nil. — Tout le monde sait que Karnak, ce sanctuaire de l'Égypte, avec son temple et ses édifices religieux d'une lieue de tour, offre le plus vaste ensemble de ruines qui existe au monde. C'est aussi le plus important souvenir de cette XVIII[e] dynastie qui se détache dans la suite historique de l'Égypte avec un éclat singulier, en attestant la grandeur des Toutmès et des Aménophis[1]. C'est un travail de déblayement, comme à Edfou, qu'exigeait le grand temple de Karnak, et ce travail est très-avancé déjà. Nous avons rendu compte précédemment de ses premiers résultats. Ceux qu'a produits la dernière campagne sont : la mise au jour de belles statues de Toutmès III et d'Aménophis II ; des bas-reliefs représentant les conquêtes de Toutmès III ; de deux sphinx de proportion colossale et offrant les traits du même conquérant. Enfin, M. Mariette a déblayé des chambres couvertes de sculptures et d'inscriptions qu'une étude attentive fera connaître ultérieurement. L'observation générale historique qui ressort pour le savant archéologue de l'examen auquel

[1] Selon Josèphe, il y aurait eu 14 rois de la XVIII[e] dynastie, selon Manéthon, 15. Les monuments ont permis d'identifier 12 de ces noms avec ceux qu'ils fournissent : *Ahmès, Amenhotep I* (Aménophis), *Toutmès I, la régente Hatasou, Toutmès II, Toutmès III (le grand conquérant), Amenhotep II, Toutmès IV, Amenhotep III, Ametounkh Hor-em-heo* (Horus), *Athen-Rha-Bakhen* (Aménophis IV).

Voyez le récent ouvrage de M. le D[r] Brugsch (en français) : *Histoire de l'Égypte*, I[re] partie, *Rois indigènes.* Leipzig, 1859, in-4°. On verra dans ce précieux volume un résumé exact de tout ce que les monuments ont fourni de textes pour l'histoire d'Égypte. Mais comme les découvertes incessantes de M. Mariette exigeraient des suppléments considérables à la suite de chaque campagne, puisque l'avant-dernière seule a donné 12 noms de rois nouveaux, que M. le D[r] Brugsch n'a pu connaître (la Table de Memphis ayant été découverte en 1860), nous avons cru devoir donner nous-même un tableau très-rapide de l'histoire dynastique, tel qu'on peut le dresser d'après l'ensemble des monuments découverts et interprétés jusqu'en 1861. Voyez *Revue de l'architecture et des travaux publics* (travail faisant suite aux articles relatifs aux *découvertes de M. Mariette en Égypte*). Année 1860-1861, liv. 7-8, 9-10, col. 145-164, 193-209.

il s'est livré à la suite du déblayement de Karnak, c'est que les *Pasteurs* n'ont pas pénétré jusqu'à Thèbes, et probablement ne se sont même pas avancés jusqu'à la haute Égypte.

Nous ne devrions pas avoir à revenir sur la fameuse stèle de Toutmès III, découverte à Karnak, en 1859, et copiée, à cette époque, par le jeune savant, M. Théodule Devéria, conservateur adjoint du Musée du Louvre, car ce remarquable monument, dont M. Mariette avait entretenu l'Académie des inscriptions dans les séances des 17 et 24 août 1859, est déjà connu. Nous en avions parlé, en analysant cette communication, dans la *Revue de l'instruction publique* du 15 septembre de la même année; nous avions en outre reproduit l'Essai improvisé de traduction que M. Mariette en avait fait dans la *Revue de l'architecture* (vol. XVIII, col. 59-60); mais M. Birch vient de donner une traduction de ce monument [1], dont l'estampage lui a été livré par un de ses compatriotes. qui le tenait lui-même de M. Harris. Or, dans cette publication, on ne saurait assez s'étonner que le nom de M. Mariette ne soit pas même prononcé, ce qui paraîtra l'effet d'un procédé peu permis, dont toutefois il serait injuste de faire peser la responsabilité sur l'illustre savant du Bristich Museum; mais celui qui, le premier, a fourni les armes, ne pouvait ignorer ce que le monde savant en France, et tous les voyageurs en Égypte connaissaient parfaitement.

Nous rappellerons enfin que la campagne précédente avait permis de rétablir dans son entier le fameux mur numérique du Louvre qui fait connaître les annales du règne de Toutmès III[2].

[1] *On a Historical of the reign of Thothmes III, recently discovered at Thebes* (communicated to the Society of antiquaries). Vol. XXXVIII, 16 pages in-4°, London, 1861.

[2] Ce fameux texte ainsi complété a fourni à M. de Rougé la matière d'un travail d'ensemble du plus haut intérêt : *Notice de quelques fragments de l'inscription de Karnak contenant les annales du règne de Toutmès III, récemment découverts par M. Mariette*. Revue archéologique de Paris, novembre 1860, n° 11 de la nouvelle série, p. 287-312.

A ce travail est joint un plan qui représente l'état de déblayement du temple de Karnak à la fin de la campagne d'automne de 1859.

2° *Deir-el-Bahari* (rive gauche du Nil). — C'est dans le temple de ce quartier de Thèbes que la campagne précédente avait mis au jour, dès les premiers coups de pioche, les curieux bas-reliefs représentant les victoires des Égyptiens en Arabie, dans le pays de Pount, sous le gouvernement de la régente Hatasou, fille de Toutmès I, sœur de Toutmès II et de Toutmès III. Des sondages, opérés dans le temple depuis cette époque, ont prouvé à M. Mariette que cet édifice est orné, dans toutes ses parties, de représentations destinées à perpétuer le souvenir des principales guerres qui signalèrent les règnes des trois Toutmès et d'Hatasou. En outre, d'après certains indices qui ne trompent guère l'œil exercé de l'éminent archéologue, il nourrit aujourd'hui le plus sérieux espoir de découvrir, sous les décombres de Deir-el-Bahari, les sépultures, toujours vainement cherchées, de ces quatre personnages royaux dont l'histoire est si glorieuse pour l'Égypte, et qui, avec les trois premiers Ramsès, rappellent la période la plus brillante des temps pharaoniques. Le grand travail de déblayement du temple de Deir-el-Bahari, qui n'avait été entrepris qu'à titre d'essai et dans le but d'opérer des sondages, a été repris avec activité seulement au mois de février de cette année.

3° *Medinet-Abou.*— Dans ce troisième quartier de Thèbes (rive gauche), le déblayement du temple de Ramsès III a été interrompu quelque temps. Les derniers travaux ont porté sur la partie postérieure de cet édifice. Ce déblayement offre de grandes difficultés, car il s'agit de démolir une ancienne ville copte qui couvre le temple de ses ruines. Pour ce qui regarde le dégagement du palais, le travail sera moins long. On se rappelle que c'est à Medinet-Abou qu'a été trouvée précédemment par M. Mariette cette base de statue du roi éthiopien Tharaka (de la XXV[e] dynastie, vers 700 ans avant J.-C.), et que les cartouches des peuples qu'il a vaincus sont une précieuse révélation historique et géographique pour l'histoire de ce règne, assez peu connu et qui semble aujourd'hui avoir renouvelé la gloire militaire des Toutmès et des Ramsès.

4° *Gournah* (rive gauche du Nil). — A Gournah, ce n'est pas seulement l'ingénieur qui doit diriger les travaux, car il ne s'agit plus de déblayement, c'est l'archéologue qui doit chercher la piste des Pharaons ensevelis, et interroger le sol avec ce discernement, cette sagacité qui est le don particulier de M. Mariette et qui l'a déjà conduit, sur ce point même, à de si belles découvertes. Les fameux bijoux d'or de la reine Aah-Hotep, mère d'Ahmès, fondateur de la XVIII[e] dynastie, qui ont révélé l'art perfectionné, inimitable même parfois, des artistes égyptiens 500 ans avant Moïse, ont étonné tous ceux qui les ont vus [1]. Dans la dernière campagne, les sables de Gournah, fertiles pour qui sait les faire parler, n'ont cessé d'apporter leur contingent au musée du vice-roi. M. Mariette y a récolté une quantité de petits objets se rapportant à la vie civile, aux usages domestiques et aux pratiques religieuses : des amulettes, de nombreux bijoux en or, les cercueils de momies de riches particuliers, presque tous de l'époque du nouvel empire, et même de la XXVI[e] dynastie [2] ; une soixantaine de papyrus nouveaux proviennent de ces dernières découvertes ; parmi eux il s'en trouve quatre qui ne sont pas funéraires et offrent autre chose que cette monotone série de versets du *Rituel des prières*. Un de ces manuscrits, qui remonte au temps de Moïse, est un traité de morale sous forme de dialogue ; un autre est un traité de psychologie, un

[1] Ils ont été reproduits par la chromo-lithographie en deux planches qui accompagnent notre travail dans *la Revue générale de l'architecture et des travaux publics* de 1860-1861, t. XXIII. Ces bijoux sont aujourd'hui retournés au Caire.

[2] *Dynastie Saïte*, la dernière avant la conquête de l'Égypte par Cambyse. Les rois en sont très-bien connus aujourd'hui, et la généalogie en est parfaitement éclaircie, grâce aux travaux de MM. de Rougé et Mariette. D'ailleurs le récit d'Hérodote, pour ces temps relativement modernes, sans être débarrassé de légendes, a un grand fond de réalité. Tout le monde connaît les *douze seigneurs* (dont trois sont retrouvés par les monuments), *Psamétik I[er]*, qui a régné 54 ans, *Nékoo, Psamétik II, O ahprahet* (Apriès) ; *Ahmésinet* (Amasis), l'usurpateur dont les cartouches sont partout martelés, et *Psamétik III*, sous lequel Cambyse s'empara de l'Égypte en 525 avant Jésus-Christ. Pour tous ces noms les monuments s'accordent avec le récit d'Hérodote.

troisième enfin est beaucoup plus curieux : il y est question de Thot ou Hermès, et il n'y a rien d'impossible à ce qu'il offre un fragment de ces fameux livres *hermétiques* du *Trismégiste*, si souvent cités par les écrivains de l'antiquité classique.

V. ABYDOS (aujourd'hui Harabat-el-Matsouneh, rive gauche). — Nous quittons les ruines de Thèbes et nous descendons le Nil en laissant à gauche les collines de **BIBAN-EL-MOLOUK**, la nécropole royale, où l'atelier ne fonctionne plus aujourd'hui ; nous passons devant Khena, à droite ; devant Denderah, à gauche, et nous débarquons à Girgeh pour gagner l'atelier d'Abydos, un des plus actifs du grand chantier scientifique ouvert par les ordres du vice-roi.

A Abydos, les travaux sont de deux sortes : *déblayement* pour le temple et *fouilles* pour la nécropole. Les résultats des premiers sont déjà splendides, et ce vaste édifice promet d'égaler celui d'Edfou. Dans la campagne de 1858-59, on avait commencé à dégager ce temple des flots de sable que le vent du désert y a poussés depuis tant de siècles, et qui l'avaient à tel point submergé qu'on pouvait passer à cheval au-dessus de ces constructions gigantesques sans se douter de leur existence. Dans une chambre, la première dégagée, et toute du règne de Séti I (*Séthos*, XIX[e] dynastie[1]), avait été trouvée cette fameuse procession de cinquante-deux nomes, ou provinces de l'Égypte personnifiées. La campagne suivante avait mis au jour vingt salles comprenant cent quarante tableaux relatifs au roi Séti, le fondateur du temple, avec des textes tirés des livres sacrés sur les devoirs des rois. Là, enfin,

[1] C'est la plus glorieuse de l'histoire d'Égypte : on connaît les noms de *Ramsès I*[er], de *Séti I*[er], de *Ramsès II* (le grand Sésostris), *Ménephtah I*[er], *Séti II*, *Aménémès*. *Voyez l'histoire d'Égypte* (en français) de M. le docteur Brugsch pour les principaux textes relatifs à l'histoire de ces rois, et notamment à celle de Ramsès III, dont le règne est aujourd'hui connu en détail par les monuments. On sait que, suivant une conjecture assez vraisemblable, Ménéphtah, fils et successeur de Ramsès II (le grand Sésostris), serait le *rex novus* de la Vulgate, c'est-à-dire le pharaon sous lequel se serait effectuée la sortie d'Égypte sous la conduite de Moïse.

avaient été trouvés, dans l'enceinte du nord, le colosse de Sésourtasen Ier (XIIe dynastie) et des stèles exposant des textes précieux de décrets. Enfin, dans sa lettre adressée à M. Jomard, à la date du 18 juillet, postérieure par conséquent à notre dernier article du *Moniteur*, M. Mariette avait annoncé la découverte d'un *pylône* (on appelle ainsi la porte ou les propylées de la grande cour des temples égyptiens), monuments de la XIIe dynastie et seul spécimen que l'on possède encore de l'architecture de cette époque. D'après ces premiers résultats, on conçoit facilement l'espoir et l'intérêt qui doivent s'attacher aujourd'hui à l'achèvement du déblayement d'Abydos.

Mais ce sont les fouilles entreprises dans la nécropole qui ont surtout signalé la campagne de cette année. Il faut savoir d'abord que cette nécropole a deux lieues de long. Elle appartient à la XIIe dynastie [1]. Plutarque dit qu'à Abydos était la tombe d'*Osiris*, et que le désir de se rapprocher du dieu après la mort expliquait le nombre prodigieux de sépultures qui se pressent dans ce vaste cimetière ; mais les fouilles de M. Mariette n'ont pas confirmé l'opinion de l'historien grec, qui se trouve vraie pour Memphis. Les sépultures d'Abydos ont fourni des renseignements très-précieux sur l'état de la famille égyptienne à cette époque. Ces stèles datées ont la même importance pour la XIIe dynastie que celles du *Serapeum* pour le *nouvel empire*. M. Mariette a découvert, au milieu de la nécropole, un temple dédié à Osiris, qui se trouve placé au-dessus du *tumulus* principal, connu dans le pays sous le nom de *Chateau du Sultan*.

Le savant égyptologue a encore trouvé dans ce district douze stèles officielles, portant des décrets. Cent cinquante stèles, en tout, proviennent des fouilles d'Abydos, et ont été transférées dans le musée du Caire.

[1] C'est celle des *Sésourtasen* et des *Aménemha*, époque de grandeur pour l'Égypte, sous le rapport historique et artistique. Le labyrinthe, non encore retrouvé, est de ce temps.

VI. *Memphis* et sa nécropole (Myt-Rahynet). — Nous quittons le temple et la nécropole d'Abydos pour suivre le Nil jusqu'à la grande plaine de Memphis, si féconde dans les dernières campagnes. Les travaux de déblayement dans les environs de Memphis ont achevé de dégager les tombes d'Apis, ce fameux *Serapeum*, théâtre des premiers exploits scientifiques de M. Mariette. On se rappelle que l'année 1859-60 a été signalée par la découverte des sept belles statues, en brèche verte, de Chephren, ou *Chafra*, roi de la IVe dynastie et fondateur de la deuxième pyramide. Nous avons parlé précédemment de l'intérêt qui s'attache à cette merveilleuse révélation d'un art aussi simple qu'expressif, visant à la majesté et l'atteignant sans efforts. Cet art qui s'inspire de la nature par une contemplation naïve, n'était pas encore devenu l'instrument docile et exclusif de la pensée religieuse et des exigences hiératiques. Déjà, dans ces âges reculés, l'Égypte « visait au grand, » comme dit Bossuet; elle donnait à toutes ses productions ce caractère solennel qui s'immobilisa plus tard par le calme mystique des sentiments religieux, mais au temps des pyramides, c'est-à-dire 3,500 ans avant Jésus-Christ, cette solennité s'alliait encore avec la nature, et le ciseau taillait dans le calcaire et le granit les idées et les sensations de l'homme. Quoi de plus vrai, comme mouvement et comme expression, que ces produits d'un art voisin de l'époque que les chronologies chimériques assignaient autrefois au déluge, et dont le fameux grammate du Louvre nous offre le curieux spécimen ?

Mais autant les formes du grammate sont primitives, autant l'attention de l'artiste paraît uniquement dirigée vers la pensée simple et le sentiment naïf qu'il exprime, en négligeant les accidents anatomiques du corps, — autant les statues *officielles* de Chafra accusent une science véritable du modelé, tout en rehaussant par le doux éclat de la majesté les traits de la physionomie humaine. Nous sommes malheureusement privés de la vue de ces merveilles ; mais elles ne sont pas perdues pour nous et profiteront à la science, aux arts, grâce

à la munificence du vice-roi, qui les a fait placer dans son musée et en permet la reproduction.

On sait que, par la libéralité du duc de Luynes, ce particulier qui rivalise de générosité avec les souverains, M. Mariette avait entrepris, il y a plusieurs années déjà, le déblayement du grand sphinx. Cette opération est achevée aujourd'hui ; elle n'a pas tardé à lui découvrir l'existence d'un magnifique temple, enseveli sous les sables, tout entier construit pour l'éternité, comme les pyramides, dont il est contemporain.

L'ornementation en est austère ; l'appareil en est colossal. Ce sont de beaux blocs de granit rose tirés des carrières d'Éléphantine, à 180 lieues de là ! Cet édifice, qui n'a pas moins de cinq mille ans, offre la plus belle conservation. M. Mariette a découvert qu'il avait été élevé à la divinité représentée dans le grand sphinx, qui a nom Armachis. Le déblayement de ce temple, spécimem unique de l'architecture simple et sévère de la IV[e] dynastie, est achevé, ainsi que celui du colosse voisin, témoin de nos gloires militaires et, aujourd'hui de notre gloire scientifique, trophée qui s'élève fièrement sur la limite du désert pour associer le souvenir et les noms de deux grands génies : Bonaparte et Champollion.

La dernière campagne de fouilles accomplies par M. Mariette à Myt-Rahynet a produit une multitude d'objets qui formaient l'ameublement des maisons antiques. Nous avons été les premiers à annoncer, l'an dernier, aux lecteurs du *Moniteur* la découverte d'un atelier de fondeur en métaux. C'était un orfèvre travaillant l'or et l'argent pour en faire des bijoux. On a trouvé dans cet atelier beaucoup d'argent en lingots et vingt-trois pièces grecques destinées par lui à la fonte. Elles sont fort curieuses, frappées dans des îles colonies de la Grèce, longtemps avant l'époque d'Alexandre [1]. On remarquera que, par la nature des objets trouvés en cet endroit, il y a tout lieu de soupçonner que cette partie de l'ancienne

[1] Voy. les deux articles que nous avons consacrés aux précédents travaux de M. Auguste Mariette : *Moniteur* des 2, 3 juillet 1860 et 7 septembre 1861.

cité a disparu par suite d'une catastrophe imprévue. Nous ne pouvons encore rien dire sur les causes de cet événement.

La *nécropole de Sakkarah*, à quelque distance de l'ancienne ville de Memphis, a donné tout un monde d'objets funéraires du temps des premières dynasties, et surtout des IV[e], V[e] et VI[e]. Quarante stèles de 4 mètres de hauteur proviennent de ces fouilles. Elles sont couvertes de textes gravés à une époque antérieure, de plus de mille ans, au temps où, nous disait-on jadis, avait été inventée l'écriture par les Hébreux ou les Phéniciens. Quarante statues, d'un art analogue au scribe du Louvre, viennent compléter l'admirable série des monuments de Sakkarah qui trouveront place dans le musée du Caire. Chose remarquable ! lorsque les témoignages de la civilisation des plus anciennes dynasties abondent dans la campagne de Memphis, la XII[e], qui est si dominante à Abydos, est absolument inconnue à cette latitude, et les monuments depuis la XVIII[e] jusqu'aux temps ptolémaïques y sont aussi nombreux que les premiers.

Nous rappellerons que c'est là que M. Mariette avait eu la bonne fortune, dans la campagne précédente, de découvrir la fameuse table portant les noms de soixante-trois rois, dont une quinzaine n'étaient encore connus par aucun monument.

Ces fouilles de Sakkarah, admirablement faites, dirigées constamment par M. Mariette en personne, ont encore donné quelques papyrus intéressants, une centaine de tombes couvertes de bas-reliefs et concernant presque toutes des personnages de la cour de Ramsès II (le grand Sésostris).

De l'intérieur de ces tombes on a tiré un grand nombre d'objets en porcelaine ; enfin, l'on a arraché à ce sol, si riche pour l'histoire et pour l'art, 25 à 30 sarcophages en granit ou en basalte, tous de l'époque saïtique (XXVI[e] dynastie), et aussi soignés comme gravure que le fameux sarcophage du grand prêtre Taho, chef des grammates, que Champollion a donné au Louvre et qu'on admire dans la galerie Henri IV.

La nécropole des pyramides, sœur de celle de Sakkarah, comme disent les Arabes, a été plus ravagée par les spolia-

teurs chrétiens ou musulmans. Il semble que les mutilations aient été exécutées systématiquement et comme si elles eussent été commandées. Toutes les statues ont eu la tête abattue. Cette exécution religieuse s'explique pour M. Mariette par le voisinages des pyramides, dont le revêtement a été employé par les conquérants arabes pour leurs habitations. Un grand nombre de démolisseurs se sont donc portés de ce côté et, dans les instants de trêve que leur laissait le travail, ont pieusement mutilé les statues de la nécropole dans laquelle ils allaient chercher le repos et l'ombre. Une centaine de ces statues acéphales a été enlevée par M. Mariette pour le musée du Caire. Il a choisi celles qui lui ont paru les plus intéressantes pour l'histoire et l'art de l'*ancien empire*. Il faut remarquer que la momification n'a commencé à être pratiquée que sous le *moyen empire*, c'est-à-dire au début de la XI[e] dynastie. Parmi les objets funèbres de cette première époque, on ne trouve jamais de scarabées (symbole de la résurrection), de canopes (vases à têtes humaines ou d'animaux, en guise de couvercle, et dans lesquels on déposait les viscères du mort, confiés à la garde des quatre génies funèbres), jamais d'images d'Osiris, ni d'Anubis, ni d'aucune divinité (Osiris et Anubis présidaient à la mort), mais seulement des représentations du défunt.

VII. Basse Égypte. — Si nous quittons la région de Memphis et des pyramides pour le Delta, nous y trouverons des ateliers ouverts et fonctionnant activement sur plusieurs points : à *Thmuïs*, où l'on a encore rien trouvé, à *Bubastis*, à *Athribis*, et enfin à *Tanis*, que M. de Rougé a identifiée avec *Avaris*. La magnifique découverte faite à Tanis, dans la campagne d'automne de 1860, est déjà connue du monde savant; car la *Revue archéologique* de Paris (1[er] février) a publié la lettre que le savant égyptologue adressait à M. le vicomte de Rougé sur le résultat historique si important qu'il venait d'obtenir. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu avec le plus vif intérêt cette révélation nouvelle d'une époque et d'un art jusqu'alors inconnus ; M. Mariette venait de décou-

vrir quatre sphinx représentant les traits d'un de ces fameux rois *Pasteurs* ou *Hycsos*, conquérants qui ont désolé l'Égypte, et dont la domination occupe les XVe, XVIe et XVIIe dynasties. La grande question était de savoir de quelle race et de quels pays étaient ces envahisseurs. Les traits des sphinx de Tanis ont tranché la difficulté par une solution frappante. Ces visages graves et d'un style incomparable accusent, par le caractère le plus tranché et l'opposition la plus évidente avec les sphinx des rois indigènes, l'origine sémitique du personnage dont ils offrent la ressemblance. Le cartouche à demi-effacé sur l'épaule d'un de ces sphinx porte le nom du roi pasteur *Apapi :* c'est l'Apophis Hycsos de Manéthon.

Un cinquième sphinx de beau granit rose et qui, cette fois, présente tous les caractères de l'art indigène, a fait reconnaître à M. Mariette la véritable attribution des monuments qui se trouvent au Louvre et dans d'autres musées de l'Europe ; ce dernier sphinx est évidemment le pendant de celui que l'on conserve au Louvre sous le nom de Ramsès II. Or, le sphinx de Tanis, examiné par le savant archéologue, n'est évidemment pas de Ramsès II, et certaines remarques archéologiques le porteraient à penser qu'il est antérieur aux Pasteurs. La conclusion est facile à tirer de ce qui précède : puisque le sphinx de Tanis est antérieur aux Hycsos, son *frère* ne saurait être attribué à cette époque. Frappé de cette observation, M. Mariette écrivit donc à M. de Rougé, en le priant de vérifier si les surcharges déjà remarquées sur le sphinx de Tanis ne se retrouveraient pas sur celui du Louvre. En même temps, il priait le savant professeur du Collége de France de soumettre au même examen les monuments du Louvre provenant de Tanis. La recherche fut faite par M. Théodule Devéria, et le résultat, conforme à l'attente de M. Mariette, a été consigné dans une lettre adressée à l'éminent archéologue, en Égypte. Le résultat important de ces découvertes est que les deux beaux sphinx de la galerie Henri IV, au Louvre, et qui sont si connus du public pour offrir les portraits du grand Sésostris et de Menephtah, ne sont pas ceux de ces souverains,

mais devraient leur première origine à des rois de la XIIe ou de la XIIIe dynastie [1].

Les découvertes de Tanis ont conduit M. Mariette à une autre observation très-importante. C'est la confirmation d'une opinion déjà ancienne chez lui et qui lui était demeurée toute personnelle. C'est que les Pasteurs n'ont pas été ces farouches conquérants, ces terribles dévastateurs que nous dépeint Manéthon, puisqu'ils avaient adopté les usages égyptiens et respecté les monuments de leurs prédécesseurs. Enfin, M. Mariette va plus loin, et, en comparant le type si caractérisé du sphinx de Tanis avec celui des habitants de la droite du Delta, il a cru reconnaître que la ressemblance n'était pas une illusion. L'élément sémitique domine toujours dans cette partie de l'Égypte, et les Hycsos n'en sont jamais sortis. Ils se sont établis en face de cette porte de la Syrie, et ils n'ont pu le faire que du libre consentement des pharaons indigènes.

Depuis que la lettre de M. Mariette sur les sphinx de Tanis est publiée, les rapports de ses inspecteurs lui ont annoncé qu'une douzaine de belles statues royales en granit ont été trouvées, et, d'après les indications qui accompagnent cette nouvelle, il est permis de croire qu'elles sont, pour la plupart, de la XIIIe dynastie (celle des Nofréhotep et des Sevekhotep), ce qui confirmerait encore les observations que nous venons de rappeler.

Tel est l'ensemble des fouilles accomplies dans cette dernière campagne. Les ateliers fonctionnent sur douze points de la vallée du Nil. Il nous reste à parler du musée.

VIII. Musée du Caire. — Nous sommes heureux d'annoncer d'abord que le premier projet du vice-roi, de placer son musée dans un monument spécial construit à cet effet, a prévalu. La lettre écrite par M. Mariette, le 18 juillet 1860, à M. Jomard, parlait encore du second projet, qui consistait à

[1] Cette question a d'ailleurs été résumée par M. Mariette lui-même dans une lettre datée du 20 février 1861 et adressée à M. Alfred Maury, qui la fit imprimer dans le numéro d'avril 1861 de la *Revue archéologique*.

convertir en galeries d'antiquités des bâtiments déjà existants et sans emploi ; mais aujourd'hui il est décidé que le nouveau musée va s'élever au Caire, quartier de Boulaq, sur les bords du Nil, d'après les plans de Linant-Bey. Il sera achevé dans six mois.

Le vice-roi, qui ne recule devant rien pour honorer la science et illustrer son règne, a accueilli favorablement l'heureuse idée de M. Mariette, — aujourd'hui convertie en *projet*, — de donner à ce sanctuaire de l'archéologie égyptienne l'ornementation des temples qui sont sortis des travaux de déblayement. C'est le magnifique temple d'Edfou qui servira de modèle pour la façade de la construction moderne. La physionomie extérieure et les peintures rappelleront donc l'un des plus beaux monuments originaux de l'architecture égyptienne.

Cette façade sera formée de majestueuses colonnes à chapiteaux de palmiers, supportant un vaste entablement à deux étages, avec le globe ailé au centre.

L'intérieur est spacieux, car il y a déjà dix-huit mille objets à classer dans les salles de ce musée, tous provenant des fouilles faites depuis 1858 par M. Mariette, et les travaux doivent se poursuivre pendant quelque temps encore. Une belle cour plantée de sycomores précède le temple-musée, dont une des faces latérales se reflète dans les eaux du Nil.

La grande salle du milieu n'a pas moins de quarante-neuf mètres de long sur dix-huit de large; elle occupe tout le centre de l'édifice. On y entre par un grand vestibule où se voit la magnifique mosaïque d'Alexandrie. A gauche est le cabinet du directeur; à droite, la bibliothèque. La grande salle est entourée de six autres salles latérales : trois à droite et trois à gauche. Les quatre plus petites, dites *tribunes*, sont réservées, comme au Vatican, aux morceaux les plus rares : dans l'une sera la statue de la reine *Amnéritis;* dans l'autre, la statue de Chephren; celle de Scharem Djom, fils de Ramsès le Grand, dans la troisième, et les bijoux dans la quatrième; les deux autres salles latérales sont réservées aux petits monuments dont le nombre est déjà si considérable, et la grande

salle centrale aux grands monuments, des quatre sphinx de Tanis au milieu.

La collection, déjà très-riche en stèles, provenant surtout de Sakkarah, possède une vingtaine de magnifiques sarcophages dont quatre de la IVe dynastie (les collections d'Europe n'en ont pas un seul); un très-grand nombre de statues de rois et de particuliers de toutes les époques. La série la plus curieuse comprend celle des IVe et V^e^ dynasties, dont l'art est analogne à celui du grammate du Louvre. Deux ou trois statues de Toutmès III sont aussi belles que celles de Tanis; les portraits en pied de Chephren, uniques, d'Aménophis II et de la reine Amnéritis, sont les morceaux les plus précieux du musée; les deux sphinx de Toutmès III, provenant de Karnac, les bijoux de la reine Aah-hotep; d'autres bijoux d'or trouvés à Abydos et remontant au temps de Ramsès VIII, une vingtaine de camées grecs, des bagues, un collier pharaonique de perles fines, deux mille statuettes de bronze, des amulettes, des vases, des ustensiles sans nombre, des étoffes, des instruments de musique et d'écriture, méritent d'être mentionnés, et font déjà du musée du Caire une collection digne de rivaliser avec les premières collections de Europe.

ERNEST DESJARDINS.



LA CONGRÉGATION MÉKHITARISTE

ET

LE COUVENT ARMÉNIEN DE SAINT-LAZARE DE VENISE

Le couvent des Arméniens est situé dans l'île Saint-Lazare (*San Lazzaro*), à un quart de lieue environ de la petite place *(Piazzetta)* où se dressent, à côté du palais des doges de Venise, les deux colonnes qui supportent la statue de saint Théodore et le lion ailé de saint Marc. Il faut avoir dépassé la pointe de la *Giudecca* et s'être engagé dans la lagune, pour découvrir l'île de Saint-Lazare et son campanile carré surmonté d'un petit dôme, se dressant avec toute la majesté et l'élégance d'un minaret, entre le monastère de *San-Servolo* et le vieux Lazaret (*Lazzaretto vecchio*), élevés aussi dans deux îles séparées par un embranchement du canal *Orfano*. Dès que la noire gondole qui transporte le voyageur a doublé le cap formé par l'angle de l'île San-Servolo, on voit distinctement Saint-Lazare, noyé dans les eaux transparentes de l'Adriatique, et semblable à une oasis dans le désert. Plus on approche, plus la mer devient calme et limpide ; les berceaux de verdure des jardins se dessinent nettement et permettent d'entrevoir à travers le feuillage les vastes constructions peintes en pourpre, qu'éleva, il y a plus d'un siècle, le pieux Mékhitar. Ce coin de terre, asile sacré de paix et de science, est le centre d'une communauté de moines de l'Orient, les religieux

bénédictins de la congrégation arménienne mékhitariste. Loin des lieux qui les ont vus naître, et sans cesse occupés d'œuvres pies et d'études sérieuses, les moines de Saint-Lazare, bien qu'établis en Europe, ont toujours les yeux fixés sur la patrie absente, et veillent constamment sur leurs frères de l'Orient, qui attendent avec confiance l'heure de la rédemption de l'Arménie.

I

L'île de Saint-Lazare est mentionnée pour la première fois dans les chroniques vénitiennes du XII[e] siècle. A cette époque, Hubert, abbé de Saint-Hilarion, fit abandon, par un acte dressé authentiquement, de ce terrain alors inculte et désert, au seigneur Leone Paolini, personnage recommandable par ses vertus. Quelque temps après, en 1182, la république de Venise acheta de Paolini cet îlot, et en fit un asile pour les lépreux arrivant d'Orient ; de là le nom de Saint-Lazare qui lui fut donné en souvenir du patron des pauvres malades atteints du fléau qui, dans l'antiquité et le moyen âge, désolait les provinces de l'Asie et de l'Europe. Quand la lèpre eut totalement disparu, l'île fut abandonnée et n'offrit plus aux regards que les ruines de l'ancienne chapelle et quelques bouquets d'arbres, à l'ombre desquels s'abritaient les cabanes de pauvres pêcheurs de l'Adriatique.

Cinq siècles plus tard, arrivèrent à Venise, au mois de mai 1715, douze moines arméniens fuyant l'invasion turque en Morée, où ils étaient établis. Leur chef portait le nom de Mékhitar (consolateur). Il était né à Sébaste (Sivas), ville de l'Asie mineure, et était l'unique rejeton de Pierre (Bedros) et de Charistan, Arméniens de cette ville. Il fut baptisé sous le nom de Manoug, qui, dans la langue nationale des Arméniens, fait allusion à l'Enfant Jésus. De bonne heure, Manoug montra les plus heureuses dispositions : doué d'une intelligence rare et d'un esprit actif, il fit très-vite de remarquables progrès sous la direction de deux religieuses qui

prirent soin de son enfance. Bientôt après, les moines du monastère Rouge (Garmir Vank) se chargèrent de l'instruire, et il avait acquis en si peu de temps les connaissances nécessaires pour entrer dans les ordres, que l'évêque Ananias lui fit prendre à quinze ans l'habit religieux, et lui conféra le titre de diacre. A vingt ans il fut ordonné prêtre, et dès lors il entreprit de lointaïns voyages en Asie, prêchant et évangélisant ses compatriotes, enseignant la théologie et s'efforçant de réunir dans la grande communion de l'Église les différentes sectes que l'ignorance des vrais principes et quelques susceptibilités de mots avaient fait surgir parmi les Arméniens.

Dévoré par le désir de répandre les lumières de la vraie foi et de la science chez ses compatriotes, Mékhitar ne recula point devant les difficultés que présentaient des voyages dans des contrées barbares et inhospitalières de l'Asie centrale ; il prit d'abord le chemin d'Edchmiadzin, siége du monastère patriarcal des Arméniens, qui s'élève non loin d'Érivan, là où florissait autrefois la capitale de Vagharschabad. Il revint ensuite à Sébaste, sa patrie, passa ensuite à Passen, où l'évêque de ce monastère lui confia la surveillance de l'Église et le soin d'instruire les enfants. Bientôt après Mékhitar entreprit de nouveaux voyages, et cette fois il gagna la Syrie et s'arrêta à Alep, où il forma le projet, grâce aux conseils d'un missionnaire français, le jésuite Antoine Beauvillers, de visiter Rome. Muni d'une lettre de recommandation de ce père, il s'embarqua pour l'île de Chypre, où il tomba gravement malade, et fut obligé de renoncer à son projet. Entré en convalescence, Mékhitar retourna à Sébaste afin d'y rétablir sa santé, et passa quelque temps au couvent de Sainte-Croix. Mais le désir de voyager et de prêcher poussa encore Mékhitar à entreprendre de nouveaux voyages. Après avoir traversé l'Asie mineure, il vint à Constantinople, pour enseigner les vérités de la vraie foi aux Arméniens de cette ville, qui connaissaient déjà la réputation de vertu et de science qu'il s'était acquise. Des circonstances imprévues obligèrent Mékhitar à quitter la ville des sultans, et il retourna dans sa patrie, re-

mettant à d'autres temps le soin de continuer son œuvre évangélique. Rentré au couvent de Passen, il y professa avec éclat la théologie, et fit preuve d'un grand dévoûment lors d'une épidémie cruelle qui désola la contrée. C'est par suite du zèle qu'il déploya dans son enseignement ecclésiastique, et du talent dont il fit preuve dans ses conférences religieuses, que le titre de docteur (vartabed) lui fut décerné par les moines de Passen réunis en conseil. Pressé de retourner à Constantinople pour y répandre les lumières de la foi parmi les Arméniens, il partit de Sébaste en 1700, et arriva à Stamboul la même année. Là il se livra avec ardeur à la prédication ; il enseignait aux Arméniens la soumission à l'Église de Rome, les engageant à s'unir dévotement pour arriver à l'union parfaite des croyances religieuses, seul espoir de conserver et de maintenir l'esprit de nationalité. Retiré avec trois de ses fidèles disciples à Péra, il conçut dès lors le projet de fonder une association monastique dans le but de développer parmi ses compatriotes l'instruction si nécessaire au bien-être des peuples, et la foi chrétienne qui soutient le courage dans les épreuves de la vie. Ce fut à Péra que Mékhitar imprima les premiers livres de prières et d'éducation qui devaient inaugurer les commencements de l'imprimerie des Mékhitaristes, dont les productions typographiques ont acquis dans ces derniers temps de si notables développements. Le livre capital sorti de la presse de Péra fut *l'Imitation de Jésus-Christ*.

Cependant, la jalousie suscita à Mékhitar de perfides persécutions. Incapable de lutter seul et sans appui contre un parti puissant, il dut d'abord, pour échapper à ses nombreux ennemis, se réfugier chez les Capucins et ensuite dans la maison de l'ambassade de France. Le séjour de Constantinople était devenu impossible à Mékhitar et à ses compagnons ; il résolut de chercher ailleurs le calme et la tranquillité nécessaires aux travaux de sa congrégation naissante, et se décida à partir avec ses élèves, dont le nombre s'était accru sensiblement, pour la Morée, pays chrétien, alors au pouvoir des Vé-

nitiens. Avant de quitter Péra, il rassembla ses disciples, leur fit part de son projet de quitter la Turquie avec eux, et prévoyant qu'il serait imprudent de partir tous ensemble et d'éveiller ainsi l'attention de ses ennemis, il partagea ses compagnons par groupes. Le rendez-vous était la ville de Modon, sur les murailles de laquelle flottait l'étendard de saint Marc. Avant de se séparer de ses compagnons, Mékhitar les exhorta à ne pas perdre courage, et se plaçant avec eux sous la protection de la Vierge mère de Dieu, il leur donna à chacun, pour mot d'ordre, le titre d'enfant adoptif de la Vierge et de docteur de la pénitence, qui devint dès lors la devise de la congrégation, et qui faisait allusion à leur consécration et aux souffrances qu'ils enduraient pour la foi de Jésus-Christ.

Quelques religieux furent par avance envoyés en Morée pour prendre connaissance du pays et chercher un établissement. Bientôt après arrivèrent Mékhitar et ses compagnons, qui firent leur entrée à Modon après avoir traversé mille dangers. Les autorités vénitiennes accueillirent avec une faveur marquée les pauvres exilés, et bien qu'elles considéraient Mékhitar et ses compagnons comme des sujets de la Porte, elles virent d'abord en eux des chrétiens, et leur donnèrent une hospitalité honorable. Aussitôt installé avec ses disciples à Modon, le premier soin de Mékhitar fut de soumettre sa communauté à une règle fixe, puis de construire un couvent et une église. Le pape Clément XI confirma l'existence du nouvel ordre, approuva sa constitution, agréa la règle de Saint-Benoît, substituée à celle de Saint-Antoine qu'il s'était d'abord choisie, et reconnut comme abbé celui qui, depuis tant d'années, avait donné à la religion et à la foi des témoignages si parfaits de son zèle, de son abnégation et de ses vertus.

L'avenir apparaissait heureux et calme à la nouvelle communauté. En effet, depuis douze ans, l'état le plus prospère avait permis à la congrégation de s'accroître, lorsque Dieu mit encore à l'épreuve Mékhitar et ses compagnons. Une formidable invasion turque avait rempli de ses hordes la Morée, que les Vénitiens n'avaient pas su défendre contre les musul-

mans. Le couvent des Arméniens fut pillé et incendié, et les moines, sans abri et sans ressources, mirent leur confiance et leur espoir dans Celle qu'ils avaient choisie pour leur patronne. L'amiral Mocénigo et le gouverneur de la Morée, Angelo Emo, ne purent voir sans pitié l'effroyable détresse de ces pauvres moines de l'Orient, et cédant à leurs instantes supplications, ils les firent embarquer sur l'un de leurs navires qui allaient faire voile pour Venise.

Au mois de mai 1715, une embarcation légère gagnait à force de rames le quai des Esclavons. Elle portait Mékhitar et ses disciples, qui venaient implorer l'hospitalité vénitienne et demandaient à s'abriter à l'ombre des ailes du Lion de l'Adriatique et de l'étendard de saint Marc. La république fit aux pauvres fugitifs un accueil digne de la grandeur de Venise; et le 8 septembre 1717, le sénat cédait à perpétuité l'île de Saint-Lazare à Mékhitar et à ses compagnons, la loi ne permettant l'établissement d'une congrégation nouvelle qu'en dehors de l'enceinte de la ville.

Les moines arméniens s'empressèrent alors d'occuper les ruines de l'îlot autrefois assigné pour demeure aux lépreux, et Mékhitar fit faire les réparations les plus urgentes aux constructions à demi renversées qui s'y trouvaient encore. Les moines élevèrent sans délai des demeures, tandis que leur abbé complétait la règle de la communauté et se mettait en mesure de poursuivre le but moral et politique qu'il se proposait d'atteindre.

Ce but, c'était la régénération du peuple arménien. Pour y parvenir, l'association a compris qu'il fallait obéir patiemment au temps et que la précipitation ne produirait que désordre et ruine. Aussi les pères arméniens ont-ils profité de ces précieux enseignements que donnent l'adversité et l'expérience; et peu à peu on a vu leur congrégation grandir, se fortifier et prospérer, pour devenir en moins d'un siècle le foyer intellectuel de la nation, le flambeau régénérateur qui doit éclairer la vieille Arménie et la pousser dans la voie sainte du progrès et de la civilisation.

Les soins donnés à l'érection des édifices divers dont se compose le monastère n'empêchèrent pas Mékhitar d'apporter un zèle qui ne se ralentit pas un seul instant durant sa noble existence, à l'instruction et à l'éducation des jeunes profès qui venaient chaque année grossir le nombre de ses compagnons. Il donnait l'exemple du travail en consacrant ses loisirs à l'étude. Des traductions d'ouvrages de piété, de théologie, de sciences littéraires, s'accomplissaient sous son habile direction, et l'imprimerie qu'il fonda dans le monastère même produisit bientôt de nombreuses éditions qui étaient dirigées sur Constantinople et les villes de l'Asie où résidaient ses compatriotes.

Les constructions du monastère furent complétement terminées en 1740 par le fondateur lui-même, ainsi que l'indique l'inscription bilingue (arménienne et latine) placée à l'entrée du réfectoire. Mais peu d'années après que Mékhitar eut achevé l'œuvre qu'il avait entreprise, une maladie qui devait avoir des suites fatales se manifesta par des symptômes alarmants. Pendant trois ans, l'illustre vieillard supporta avec une angélique résignation les douleurs physiques provoquées par un mal incurable, et que l'art des plus habiles médecins ne put point calmer. Enfin, le 27 avril 1749, Mékhitar de Sébaste, âgé de soixante-quatorze ans, rendit son âme à Dieu en appelant sur ses enfants la protection du Très-Haut. Son corps fut déposé au pied du grand autel, dans la chapelle du couvent, et une simple dalle de couleur bleue marque la place où repose ce vertueux et saint abbé. A partir de ce moment, les moines de Saint-Lazare ont pris le nom de Mékhitaristes, en souvenir du père qui avait donné la vie à leur association.

A Mékhitar succéda, comme abbé, Étienne Melkon (Melchior) de Constantinople. C'est sous son administration que quelques Mékhitaristes, divisés d'opinions sur la question de la constitution monastique, allèrent fonder d'abord à Trieste, puis à Vienne (en Autriche) une communauté tout à fait distincte, quoique portant le même nom et travaillant dans le même but. Étienne Melkon mourut en 1800, et eut pour successeur

Aconz Kover, natif de la Transylvanie, où se trouve une colonie d'Arméniens. Sa famille était noble, et il fut le premier abbé revêtu de la dignité d'archevêque, conférée par la cour de Rome. Ce prélat eut à traverser des temps difficiles. Bonaparte, victorieux sur les champs de bataille de l'Italie, avait conquis Venise et anéanti la république. Il entrait dans ses vues d'abolir tous les couvents de la péninsule, et le monastère des Arméniens allait être lui-même supprimé par un décret, quand la Providence, venant au secours des moines de l'Orient, leur épargna ce malheur. Grâce à leur nationalité et à la direction scientifique donnée à leur institution, les Mékhitaristes obtinrent de s'ériger en Académie, titre justifié d'ailleurs par des travaux d'érudition et de critique dus aux membres de la congrégation. Le sage Aconz put ainsi sauver par ce moyen son monastère de la ruine qui enveloppait alors toutes les communautés religieuses de l'Italie, et sans rien changer à la constitution monastique de l'ordre, il ajouta un titre de plus à ceux que les moines mékhitaristes avaient déjà acquis à la reconnaissance de leurs nationaux. Aconz mourut après vingt-quatre ans d'administration, et fut remplacé par Sukias de Somal, qui lui succéda dans son double titre d'abbé et d'archevêque en 1824. Ce vénérable prélat fit faire de rapides progrès à la congrégation ; et, grâce au calme qui durant tout son pontificat régnait dans les affaires de l'Europe, les Mékhitaristes composèrent et publièrent de nombreux ouvrages, dont les principaux sont les classiques arméniens, qui jusqu'alors étaient restés pour la plupart inconnus. Sous l'administration de Sukias eut lieu aussi la fondation des deux colléges nationaux de Venise et de Padoue. L'élan donné aux études arméniennes en général ne s'est pas ralenti depuis lors, et en 1846, quand Sukias mourut, la congrégation était dans un état très-prospère et jetait le plus vif éclat. Le successeur de Sukias fut le père Georges Hurmuz, aujourd'hui abbé général et archevêque de Siounie. S'il est permis de donner des éloges mérités à ceux qui ne sont plus, la convenance et surtout la sincérité d'une respectueuse affection nous obli-

gent à laisser à d'autres le soin de rappeler dans l'avenir les services rendus à la nation et à la congrégation par Mgr Hurmuz. Nous nous bornerons à dire seulement que le vénérable prélat porte, attachés sur sa poitrine, de nobles insignes, témoignages flatteurs donnés par la main des monarques. Mgr Hurmuz a été nommé successivement commandeur de la Couronne de fer, du Nichan-Iftikhar, du Medjidieh, du Lion et du Soleil, et enfin chevalier de la Légion d'honneur. Son frère, Mgr Édouard Hurmuz, qui remplit à Rome les fonctions de procureur de la nation arménienne, est l'un des savants les plus illustres de la congrégation ; à la fois traducteur, poëte et écrivain sacré, c'est à lui que l'on doit ces admirables livres écrits dans l'idiome antique national, et qui suffiraient à eux seuls pour faire la gloire de la congrégation mékhitariste.

Entrons maintenant dans l'intérieur du couvent, habitation d'une élégante simplicité, asile respecté de la foi et de la science, qui semble une épave prédestinée détachée de l'arche sainte, et qu'un souffle divin amena doucement aux rives de la riante Italie.

II

Dès que l'éperon d'acier de la gondole touche l'escalier de marbre que baignent les eaux transparentes de la lagune, la porte du monastère s'ouvre comme par enchantement, et le visiteur pénètre dans l'atrium tout garni de fleurs et d'arbustes. Bientôt on voit venir un père du couvent, vêtu de la robe noire des vartabeds, serrée à la taille par une ceinture de cuir à laquelle est attaché un chapelet à gros grains muni d'une croix de métal. C'est le guide, qui a pour mission de conduire le visiteur dans l'intérieur du monastère, et de montrer aux nombreux étrangers qui chaque jour se rendent au couvent, les différentes parties de la maison, l'église, la bibliothèque, les collections, l'imprimerie, la librairie et les jardins.

La congrégation se compose d'environ soixante vartabeds ou pères et de quelques frères. Le couvent est administré par

l'abbé général, qui porte le titre d'archevêque *in partibus* de Siounie; Mgr Georges Hurmuz est le titulaire actuel de ces hautes fonctions. L'abbé général est assisté par un conseil de six membres nommés dans le chapitre de l'ordre, et qui l'aident dans l'administration des affaires spirituelles et temporelles. L'occupation des pères se partage entre les soins de l'éducation, les travaux scientifiques et littéraires, ceux de l'imprimerie et des affaires intérieures de la maison. Les produits de leurs presses forment un des principaux revenus de la communauté et servent à couvrir les dépenses du monastère et les frais d'éducation des élèves qui y sont admis comme séminaristes. Plusieurs des membres de la congrégation résident à Venise même et à l'étranger, où ils dirigent des colléges à Constantinople et à Paris, ou bien ils voyagent comme missionnaires, travaillant ainsi à continuer l'œuvre de leur fondateur.

En pénétrant dans cette demeure paisible et solitaire, dont le silence n'est troublé que par le bruissement du feuillage des grands cyprès ou le murmure des vagues qui se brisent contre les rivages voisins, on traverse un jardin entouré par les arcades d'un cloître. De longs escaliers aboutissent à des corridors dont les nombreuses fenêtres, ouvertes sur le paysage éblouissant qui se déroule aux yeux étonnés, laissent voir le long profil du Lido, qui borne l'horizon et semble opposer comme une barrière aux flots bleus de la mer vénitienne.

On visite d'abord l'église, construite dans le style gothique le plus simple, et dans laquelle on pénètre par un péristyle où se voient deux monuments funéraires. Celui de droite renferme les cendres de Constantin Zuchola, ancien curateur de l'hôpital quand l'ile n'appartenait pas encore aux Mékhitaristes; c'est ce que prouve au reste une inscription latine en quatre vers, dont voici le texte :

Hoc probus et sapiens ortus de prole Zuchola
Clauditur in tumulo, cui Constantinus in urbe
Nomen erat, Lazari curator, amator et almi
Compatiens inopum, Domini in honore superni.

Le monument de gauche, tout moderne, en marbre blanc, fut fondé par le chevalier Alexandre Raphaël, riche Arménien des Indes, fils aîné d'Édouard Raphaël, bienfaiteur du collége qui porte son nom, et qui est établi à Venise dans l'ancien palais *Zenobio*, situé dans le quartier *dei Carmini*. De chaque côté de la porte extérieure de l'église on voit une inscription, l'une en vers arméniens, l'autre en latin, qui rappellent la visite que le pape Pie VII fit au monastère en 1800.

L'église fut réédifiée par Mékhitar sur les restes d'un ancien monument, vieux déjà de près de dix siècles. Il remplaça le plafond plat par une voûte cintrée et fit dresser à la place des piliers en pierre qui le soutenaient, des colonnes en marbre rouge. Telle qu'elle se voit aujourd'hui, l'église de Saint-Lazare n'offre rien de bien remarquable par son architecture, qui est éclipsée par la magnificence de Saint-Marc, de Saint-Jean et de Saint-Paul, de la Salute, et des merveilles d'art que Venise renferme dans son enceinte. Cependant, par sa simplicité et sa sévérité, l'église du couvent arménien repose l'œil ébloui qui a contemplé les richesses de la métropole de l'Adriatique. On voit dans l'église de Saint-Lazare cinq autels. Au pied du maître-autel, on montre la tombe du saint fondateur, l'abbé Mékhitar. A droite, une belle copie de la Vierge de Sassoferrato exécutée par Jean Emir, turc converti, attire les regards. L'un des autels secondaires est orné d'un tableau représentant le roi Tiridate (*Dertad*), premier monarque chrétien de l'Arménie, et baptisé par saint Grégoire l'Illuminateur (*Lousavoritch*) ; un autre est surmonté d'un Christ en marbre. Les autres toiles représentent saint Mesrob, l'inventeur de l'alphabet arménien et l'un des traducteurs des Livres saints ; saint Isaac, patriarche de l'Arménie. Enfin les autres autels sont dédiés, l'un à saint Antoine, premier patron de la congrégation, avant qu'elle eût adopté la règle de Saint-Benoît, et l'autre à la Vierge.

La sacristie renferme de précieux ornements et de riches vases sacrés. On y conserve les vêtements sacerdotaux du fondateur et des abbés généraux ses successeurs.

Chaque jour les moines de Saint-Lazare vont trois fois à l'église pour dire les offices, le matin à cinq heures, puis à midi, et enfin à trois heures. Les Mékhitaristes desservent une petite église à Venise, Sainte-Croix des Arméniens, qu'ils appellent dans leur langue *Sourp Nichan.* Ce petit édifice, œuvre de Sansovino, fut construit au temps de la république et aux frais des Arméniens établis dans la ville.

Au sortir de l'église, on visite le réfectoire du monastère; c'est une vaste salle où se fait le repas en commun et dans laquelle on voit un tableau de la Cène bien exécuté, qui est l'œuvre de Novelli, artiste vénitien qui peignit l'autel dédié à saint Antoine dans la chapelle du monastère.

La partie du couvent la plus intéressante pour les visiteurs est la bibliothèque, où l'on monte par un escalier placé près du réfectoire. Un vestibule éclairé par une fenêtre donnant sur les jardins de l'île, et d'où la vue embrasse la plus grande partie du Lido, sépare la bibliothèque du cabinet des manuscrits. La salle où sont rangés les quinze mille volumes imprimés dont se compose la bibliothèque, est spacieuse et éclairée par des fenêtres donnant sur les jardins et la mer; le plafond est orné de médaillons représentant le martyre de sainte Catherine et les plus célèbres docteurs des Églises romaine et arménienne. Les livres sont disposés sur des tablettes dont la menuiserie est d'un joli travail; ce sont pour la plupart des ouvrages religieux, littéraires, scientifiques, des éditions rares, des livres précieux, dignes de figurer dans le cabinet d'un bibliophile. Au milieu de cette salle on a placé un meuble qui renferme la collection numismatique. C'est là que se trouvent rangées les séries des monnaies antiques et du moyen âge de l'Asie, et notamment celles de l'Arménie. Sur un socle repose le buste de Mékhitar, en marbre de Carrare, exécuté à Rome en 1833 par le chevalier Fabris, élève de Canova. Un piédestal supporte une fort belle statue du pape Grégoire XVI, de petite dimension. Le souverain pontife est représenté la tiare en tête et revêtu de ses ornements sacrés. C'est un présent que le prédécesseur de Pie IX fit spontanément aux Mé-

khitaristes, auxquels il aimait à décerner le titre d'amis. Un papyrus birman à double face est placé dans un meuble à bascule qu'on voit dans un angle de la salle; c'est un souvenir que M. Lazarowitch, Arménien des Indes, légua au monastère. En face de ce papyrus, on a placé un télescope très-puissant, servant à observer le cours des astres. Mais l'objet le plus curieux du musée est assurément le cercueil de cèdre, renfermant la momie du fils d'un pontife égyptien du temple d'Ammon dans la haute Égypte. Ce précieux monument fut offert au couvent par Boghos-Bey, ministre de Méhémet-Aly, qui seconda si dignement les institutions civilisatrices du vice-roi d'Égypte. Sur la porte d'entrée de la bibliothèque, on admire une belle marine du peintre arménien Jean Aiwazowsky, chevalier de Sainte-Anne et de la Légion d'honneur, l'un des peintres les plus distingués de la Russie.

Le cabinet des manuscrits est une petite pièce basse où sont déposés les deux mille manuscrits arméniens qui composent la principale richesse intellectuelle du couvent. Ce dépôt de manuscrits arméniens est le plus riche de toute l'Europe, mais il est cependant inférieur à celui d'Edchmiadzin, dans la grande Arménie. Tous les manuscrits sont reliés et placés dans des armoires vitrées. Les plus anciens sont écrits sur parchemin avec des caractères onciaux (*iergathakhir*); quelques-uns sont ornés de charmantes vignettes qui font l'admiration des artistes et surtout des coloristes. Plusieurs sont uniques et même autographes. Le catalogue de cette riche bibliothèque a été rédigé par les pères du monastère, et il forme un gros volume in-folio.

L'imprimerie du monastère mérite aussi l'attention du visiteur; elle est située près de la porte d'entrée du couvent. Là, des compositeurs italiens travaillent sous la direction des pères, qui remplissent l'office de protes et de correcteurs. Depuis l'époque où Mékhitar fonda l'imprimerie de Saint-Lazare jusqu'à présent, les presses du couvent ont produit d'innombrables éditions d'ouvrages importants, la plupart en arménien, et chaque année les pères expédient en Asie, aux Indes,

en Turquie, en Russie, leurs classiques, des livres de religion, d'éducation, des traités d'agriculture, de médecine, etc. Cette typographie, dont les productions ont figuré avec honneur aux expositions de Londres et de Paris, a obtenu plusieurs médailles et des encouragements très-flatteurs de la part de plusieurs monarques.

Nous avons dit qu'à l'époque des conquêtes de Bonaparte en Italie, les pères du monastère avaient fondé dans leur sein une Académie. Cette compagnie savante se compose des vartabeds de la congrégation qui, par leurs travaux ou leurs écrits, ont été admis par la voie du scrutin à remplir la place d'académicien. Des étrangers font aussi partie de cette association savante, mais il faut que la nature de leurs ouvrages touche spécialement aux études arméniennes. Lord Byron ne fut élu académicien que parce qu'il avait travaillé l'arménien avec le père Aucher; et MM. S. de Sacy et Reinaud n'ont dû leur admission dans le sein de la compagnie, que parce que leur immense savoir les plaçait à la tête des études orientales. Hormis ces deux exceptions, tous les étrangers qui sont membres de l'Académie de Saint-Lazare sont des arménistes ; nous citerons seulement les noms les plus connus, MM. Brosset, Cappelletti, Neumann et Petermann, etc.

Les pères occupent chacun une cellule modeste, et l'abbé général n'a pour appartement que trois cellules contiguës. Un beau salon où l'archevêque donne audience aux visiteurs de distinction, est la seule pièce où l'on remarque un certain luxe. A la muraille de cette salle sont appendus les portraits du sultan et de l'empereur d'Autriche. Bientôt on y verra une toile représentant l'empereur Napoléon III, que le gouvernement français a accordée aux Mékhitaristes comme un témoignage de l'estime que la France porte à la nation arménienne, et comme une marque de la satisfaction de l'empereur pour les utiles travaux de la congrégation.

N'oublions pas, avant de quitter ces lieux, de visiter aussi le jardin tout garni d'épais berceaux de vigne, qui recouvrent cette île féconde d'un dais pourpré de raisins. Il y a un coin

ombragé par un cep qui donne chaque année un vin blanc dont les pères se servent pour célébrer l'office de la messe, et qui a reçu le nom à la fois national et biblique de vin de 'Ararat. Près de là se dresse un long mât où les jours de fête on fait flotter la bannière ottomane, présent d'Abdul-Medjid. Le jardin est bien entretenu, et partout où l'on tourne les yeux, on découvre un panorama splendide. Au loin, les Alpes Juliennes couvertes de neige ; plus près, Venise la Rouge avec ses campaniles élancés, ses dômes d'argent, ses palais merveilleux, ses colonnes symboliques ; et la mer d'azur silonnée par des gondoles filant sur les eaux comme des flèches ; à droite, le *Lido*, qui réfléchit sur les eaux sa verdure, et les petites îles de la lagune, semblables à des tortues se chauffant au soleil levant. A midi, les cloches de Saint-Marc font entendre leur carillon, et bientôt tous les campaniles de Venise et des îles répondent à cet appel. De loin, on croit entendre les soupirs des harpes éoliennes, ou les accords des chants célestes qui viennent frapper les oreilles des bienheureux dans leurs divines extases.

Derrière l'église du couvent, un petit emplacement est consacré à la sépulture des Arméniens que la mort a surpris loin de leur patrie. Sur l'une des tombes que la ronce enveloppe de ses mille réseaux, j'ai lu cette simple et touchante épitaphe, prière sublime d'un pauvre oublié :

Je suis mort loin des lieux qui m'ont vu naître ;
O vous qui passez, priez pour moi ;
Dieu vous bénira !

Victor LANGLOIS,
Membre de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise.



RELATION D'UN VOYAGE

FAIT

A PARIS ET EN FRANCE

A LA FIN DU XVe SIÈCLE

Par MARDYROS, évêque arménien d'Ézenga,

Traduite d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque impériale.

AVANT-PROPOS

Mardyros, l'auteur de la relation dont nous avons traduit le chapitre relatif à son séjour en France, était, à ce qu'il nous apprend lui-même au commencement de sa relation, évêque de la ville d'Ézenga, dans la grande Arménie. Il était né aussi dans cette ville et résidait à Norkegh (village neuf), dans le monastère de Saint-Guiragos (Dominique), situé sur une montagne au sud d'Ézenga.

Ézenga, dont le nom turc, Arzendjam, est une variante de l'ethnique arabe Arzenkan, remonte à une assez haute antiquité. Cette ville était renommée chez les anciens Arméniens par le culte qu'elle rendait à la déesse Anahid, dont les temples furent détruits à la suite des prédications de saint Grégoire l'Illuminateur, premier patriarche et apôtre de l'Arménie. Ézenga est encore à présent une des villes principales de la province d'Erzeroum.

L'histoire de l'évêque Mardyros nous est en partie inconnue, et ce que nous savons de sa biographie est raconté par lui-même au début de sa narration. On peut même conjecturer avec assez de vraisemblance que son *Journal de voyage* est le seul ouvrage qu'il ait composé, car ni le P. Sukias de Somal, ni le P. Tchamitch ne font mention de Mardyros, dont sans doute ils ignoraient le voyage en Europe.

C'est vers la fin du xve siècle que Mardyros résolut, à ce qu'il paraît, de venir en Occident, dans le but de visiter les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul et de recueillir des aumônes pour son monastère, que les fréquentes invasions des Musulmans en Arménie avaient ruiné à plusieurs reprises. Il commence ainsi son récit :

« Moi, Mardyros (martyr), mais seulement de nom, né à « Ézenga et évêque résidant dans le monastère de Saint-Gui-« ragos, à Norkegh, j'avais depuis longtemps le désir de « visiter le tombeau du saint prince des apôtres. Quand le « temps fut venu pour moi, indigne d'un tel honneur, que « cependant j'ambitionnais ardemment, sans avoir dévoilé à « personne le secret enseveli dans mon cœur, je sortis de « mon monastère, le 29e jour d'octobre de l'année de l'ère « arménienne 938. »

Le style de la relation de Mardyros est simple comme celui des pauvres moines arméniens du moyen âge. On ne trouve pas chez lui d'expressions imagées, ni cette prétention exagérée dont les écrits des Orientaux nous fournissent tant d'exemples. C'est un simple journal de voyage, quelques notes au crayon, comme on dit de nos jours, où l'auteur n'entre dans aucun détail sur les particularités de son pèlerinage. Bien qu'il emploie toujours le mot *moi*, rarement il parle de lui. Son but, en écrivant son livre, a été de conserver le souvenir de ses étapes et de décrire sommairement les villes et les églises qu'il a visitées. Quelquefois cependant il énumère avec complaisance les objets qui étaient de nature à frapper son attention ou à exciter son intérêt, comme par exemple les reliques conservées dans le trésor des églises qu'il visitait sur sa route.

Ainsi qu'il le dit lui-même au commencement et à la fin de sa narration, Mardyros voyagea six années consécutives, de l'an 938 à l'an 945 de l'ère arménienne, qui correspondent aux années 1488 et 1495. Parti de son monastère en 1488, il vint d'abord à Constantinople (Stamboul) et s'embarqua pour Venise. De là, Mardyros passa à Ancône et vint à Rome, où Innocent VIII occupait alors le trône pontifical. Après être resté cinq mois à Rome, il passa en Allemagne, visita Constance, Bâle, Francfort-sur-le-Mein, Fribourg-en-Brisgau, Strasbourg, Capel, Cologne, puis vint en Flandre et se rendit en France, où il fit un assez long séjour. Mardyros traversa ce pays dans toute sa longueur du nord au sud, et entra en Espagne, où, chose remarquable, il fut témoin du départ d'une expédition maritime qui partait pour le nouveau monde, que Christophe Colomb venait de découvrir (1493). Quand Mardyros eut fait le tour de la péninsule Ibérique, il revint en Italie, visita Rome une seconde fois en 1495 et s'embarqua à Ostie, pour retourner dans son pays. Là se termine la relation de Mardyros. Il est probable que l'évêque d'Ézenga s'arrêta quelque temps à Constantinople, puisque c'est là qu'il rédigea et mit au net ses notes de voyage, dans la langue vulgaire arménienne, qui était la seule en usage à cette époque parmi ses compatriotes.

L'unique manuscrit qui nous soit parvenu de cette curieuse relation du voyage de Mardyros est une copie faite à Constantinople en 1683 ou 1684. Il se compose de quelques folios et se trouve intercalé dans un Recueil de pièces contenant des légendes pieuses, des histoires religieuses et autres. Ce recueil, qui fait partie du dépôt des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale de Paris, est coté : « *Mss. arméniens*, anc. fonds, n° 65. »

Quand Mardyros fit son voyage, la France était loin d'avoir les limites qu'elle posséda plus tard. L'Alsace et la Franche-Comté faisaient alors partie de l'empire d'Allemagne ; aussi notre voyageur donne-t-il à toute la contrée traversée par le Rhin le nom de pays des Allemands. La ville de Besançon

était au pouvoir de la maison d'Autriche, qui avait hérité des domaines de la maison de Bourgogne. Mardyros raconte que cette ville appartenait à l'empereur d'Allemagne; et, en effet, Maximilien Ier, encore roi des Romains, y faisait à cette époque, sa résidence.

Après avoir continué sa route et être entré dans le pays de Flandre, Mardyros dit qu'il arriva au pays des Anglais. Toutefois, il ne faudrait pas induire de là que l'évêque d'Ézenga passa la mer et vint débarquer en Angleterre; par pays des Anglais, l'auteur entend parler vraisemblablement de Calais et des autres lieux de la côte de Picardie, qui étaient alors au pouvoir du roi d'Angleterre. Nous avons fait entrer dans notre traduction les passages relatifs à la Franche-Comté et à la Picardie, parce que les détails que l'évêque d'Ézenga donne sur ces deux provinces offrent de l'intérêt, et qu'ils complètent les renseignements que Mardyros nous fournit sur des pays qui font aujourd'hui partie de la France, et qu'il est impossible de détacher de sa relation.

De la Picardie, alors province anglaise, l'évêque d'Ézenga vint dans le royaume de France, s'arrêta quelque temps à Paris, dont il visita les principaux édifices et notamment Notre-Dame. La description qu'il en fait est fort curieuse; car il décrit dans les plus petits détails les sculptures qui ornent la façade et l'intérieur de l'édifice; et les renseignements qu'il nous fournit sur l'aspect qu'offrit à ses yeux la vue de la grande métropole sont dignes de figurer à côté des pompeuses relations des chroniqueurs et des poëtes du moyen âge.

De Paris, Mardyros traversa Tours, Poitiers, la Gascogne et le pays de Bazas et entra en Espagne par Bayonne.

C'est cette partie du voyage de Mardyros que nous avons traduite et qui méritait d'être signalée, parce que c'est le seul journal d'un séjour fait en France au moyen âge par un Arménien, et parce que les renseignements qu'on y trouve sont de nature à intéresser vivement les personnes qui se livrent à l'étude de nos antiquités nationales.

VOYAGE A PARIS ET EN FRANCE

Quand nous eûmes quitté Aks (Aix-la-Chapelle), nous demeurâmes longtemps en chemin. Nous visitâmes bon nombre de villes, et nous parvînmes à Vesoun [1] (Besançon) où est la résidence du roi des Alamans (Allemands). Nous y séjournâmes onze jours. On montre dans cette ville le saint suaire [2] avec lequel on ensevelit le maître tout-puissant Notre-Seigneur Jésus-Christ, au moment de sa passion ; il est teint de son divin sang. Nous nous réjouîmes de le contempler et nous implorâmes la remise de nos fautes, de celles de nos parents et de nos bienfaiteurs.

Après avoir quitté cette ville, nous fûmes longtemps en route. Nous visitâmes avec beaucoup de peine un grand nombre de villes, et nous parvînmes au pays de Flandiou (Flandre). Comme nous ne comprenions pas la langue des habitants, nous éprouvions beaucoup de peine à nous faire entendre.

Nous mîmes beaucoup de temps pour aller de là au pays des Englez (Anglais) dont nous n'entendions pas non plus le langage. Ces gens sont mangeurs de poissons. C'est dans la mer (qui baigne les côtes de leur pays), appelée la Mer universelle, qui est à l'extrémité occidentale du monde, que l'on trouve les plus grands et les plus redoutables poissons.

A la suite d'un long voyage, nous sommes enfin arrivés au pays des Frantzavzatz (Français), dans la ville de San-Dony

[1] Le texte porte *Ounvès*. C'est sans doute une transposition de syllabes que le copiste aura faite ; mais il faut lire *Vés-oun*. En effet à l'époque du voyage de Mardyros, Besançon appartenait à l'empire d'Allemagne, et c'est dans cette ville que l'on conservait le suaire du Christ.

[2] On lit au texte le mot *fouthan*, qui n'est pas arménien. C'est le mot arabe *fouthah*, qui signifie *linge*, *toile*, et plus spécialement *tissu de l'Inde*. Mardyros, qui ne connaissait sans doute pas le mot technique, a rendu *suaire* par *fouthan*.

(Saint-Denys). C'est un lieu où se trouve la sépulture des évêques, des rois et des reines (de France) [1]. C'est une belle et célèbre ville, où il y a beaucoup d'églises [2]. Dans la grande église, on voit les tombeaux des rois, on a placé à gauche quatre côtes de poisson, et chaque côte a cinq brasses et trois palmes de longueur. On dit que c'est dans la mer que l'on trouve ce poisson extraordinaire [3].

Nous restâmes un jour dans cette ville, et de là nous nous rendîmes à la très-illustre ville de Parez (Paris), où nous arrivâmes le 19 décembre (de l'an 940 de l'ère arménienne [4]).

[1] Desrues, dans son livre *des Antiquités, fondations et singularités des plus célèbres villes de France* (Constance, 1605, petit in-12), donne des détails assez précis sur l'église et l'abbaye de Saint-Denys, son trésor, les reliques qui y étaient conservées et les tombeaux des rois de France. Parmi les plus précieuses reliques qui se trouvaient à Saint-Denys avant la révolution, Desrues mentionne celles de l'apôtre des Gaules et de ses compagnons Eleuthère et Rustique. On y voyait aussi le corps de saint Denys, évêque de Corinthe, de saint Hippolyte, de saint Eustache, de saint Firmin, de saint Osmond, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Patrocle et de saint Eugène, (page 88). Jean Rabel, dans *les Antiquités et singularités de Paris*, ouvrage qui sert de complément à celui de Gilles Corrozet, publié par Nicolas Bonfons (Paris, 1506-1588), a donné la description des sculptures des rois et des reines de France (ch. VI, p. 21 et suiv.), telles qu'elles étaient de son temps, c'est-à-dire un siècle environ après la visite que Mardyros fit à Saint-Denys.

[2] Desrues dit que la ville de Saint-Denys contient onze paroisses, dont la première et la principale est Saint-Marcel, la seconde Sainte-Croix, puis ensuite Saint-Martin, Saint-Jacques de Vauboulan, Saint-Michel des Degrés, Saint-Michel du Charnier, Saint-Pierre, la Magdeleine, Saint-Barthélemy, Sainte-Geneviève, Saint-Remy. En outre le même historien mentionne deux hôpitaux et quelques autres églises comme Saint-Denys de l'Estrée, fondée par sainte Geneviève, et Saint-Paul, église canoniale (page 86). Dom Félibien a indiqué chacun des édifices religieux de Saint-Denys dans le plan qui accompagne son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*. (Paris, 1706, in-fol.)

[3] Il est vraisemblable que Mardyros entend parler ici des côtes d'une baleine qu'on aurait fixées à la muraille de l'édifice, à titre de curiosité ; car on sait que les églises servaient de musées pendant le moyen âge et qu'on y plaçait non-seulement les trophées enlevés à l'ennemi, mais aussi tous les objets précieux ou rares qui méritaient de fixer l'attention des fidèles. Ces côtes de baleines furent mises dans les caveaux peu de temps avant les événements de 93.

[4] Dans sa narration, Mardyros emploie constamment l'ère arménienne en usage parmi les Arméniens, et dont le point initial est fixé au 11 juillet 552 de

Nous y entrâmes vers le midi, et le soir, nous allâmes nous reposer dans une auberge. Le lendemain, dans la journée, nous visitâmes la grande église, qui est spacieuse, admirable et si magnifique qu'il est impossible à la langue d'un homme d'en décrire les beautés [1]. Cette église a trois grandes portes ouvertes du côté de l'occident. Les battants de la porte centrale représentent le Christ debout. Au-dessus de cette porte est le Christ présidant le jugement (dernier). Il est placé sur un trône d'or et tout garni d'ornements en or. Deux anges sont debout à droite et à gauche. L'ange de droite tient le poteau sur lequel on attacha le Christ, et la lance avec laquelle on lui perça le flanc. L'ange de gauche porte la sainte croix. A droite, on voit la sainte Mère de Dieu agenouillée, et à gauche, saint Jean et saint Étienne. Sur la façade sont les anges, les archanges et tous les saints. Un ange tient une balance avec laquelle il pèse les péchés et les vertus des

l'ère chrétienne, date du concile de Tevin, où l'on détermina le point de départ de l'ère arménienne. D'après cette donnée, le 19 décembre 940 de l'ère arménienne correspond à l'an 1490, qui commença pour les Arméniens le (19 novembre, Dulaurier, *Recherches sur la chronologie arménienne*, p. 1860, in-4°, p. 387).

[1] L'église de Notre-Dame de Paris a été décrite si souvent que nous ne croyons pas nécessaire de revenir sur ce sujet, si habilement traité par les savants. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux qui traitent de Notre-Dame :

Histoire de la ville de Paris, par dom Félibien, augmentée par dom Lobineau (Paris, 1725, 5 vol. in-f°).

Description de Paris, par Germain Bria (Paris, 1752, in-12).

Description historique et chronologique de l'église métropolitaine de Paris, par Charpentier, 1767, in-fol.

Histoire de Paris et de ses monuments, par Béguillet (Paris, 1779, 3 vol. in-4°).

Description de Paris et de ses édifices, par J.-G. Legrand et C.-P. Landon (Paris, 1806-9, 2 vol. in-8°, fig. ; ou seconde édition, Paris, 1818, 2 vol. gr. in-8° avec 120 planches et un plan).

Description de la basilique métropolitaine de Paris, par Gilbert (Paris, 1821, in-8°).

Mémoire sur les bas-reliefs des murs et des portes extérieures de Notre-Dame de Paris, par Fauris de Saint-Vincent (Paris, 1816, in-8°).

Notice historique sur Notre-Dame, par S. Telmond (Paris, 1836, in-8°), etc.

hommes. A gauche, mais plus bas, se trouvent Satan et tous les démons qui lui font cortége; ils conduisent les pécheurs chargés de chaînes et les entraînent dans l'enfer. Leurs figures sont si horribles qu'ils font trembler et épouvantent ceux qui les regardent. Devant le Christ sont les saints apôtres, les prophètes, les saints patriarches et tous les bienheureux, peints de diverses couleurs et rehaussés d'or. Cette scène représente le paradis, dont la vue réjouit les hommes. Au-dessus sont les figures de vingt-huit rois représentés debout avec la couronne sur la tête et rangés sur la même ligne. Plus haut encore est la sainte Vierge, mère du Seigneur, ornée de couleurs et de dorures, entourée à droite et à gauche par les archanges qui la servent. Toutes les fenêtres de l'église sont de forme ogivale [1]. Quand on entre dans l'église, on trouve à droite [2] une grande pierre noirâtre qui représente saint Christophe portant le Christ sur les épaules. Au-dessus, on voit le martyre de ce saint. Le pourtour du chœur offre les scènes de toutes les saintes actions du Christ [3]. Il y a encore beaucoup d'autres ornements; mais quel homme pourrait décrire la richesse de cette ville! C'est une très-grande et magnifique cité. Deux rivières y entrent, mais il n'en sort qu'une [4]. Du

[1] Nous ne suivons pas le texte en cet endroit. L'auteur dit que les fenêtres ont la forme d'une aire à battre le blé. Nous avons cru devoir modifier les expressions dont Mardyros s'est servi et qui n'ont pas de sens pour nous, et les remplacer par le mot propre, qui est intelligible pour tout le monde.

[2] Le texte dit : à gauche. Sur la figure de saint Christophe, cf. Guillebert de Metz, *Description de Paris*, édition de M. Leroux de Lincy, p. 50 et Gilles Corrozet, *les Antiquités de Paris*, p. 137, v°. Ce dernier rapporte qu'en 1413 « fust eslevée dans l'église Nostre-Dame de Paris, le grand image de sainct Chrestofle, devant lequel image est l'effigie d'un chevalier à genoux, » lequel n'est autre que Anthoine des Essarts, chevalier, seigneur de Tieux, de Glatigny au val de Galie, conseiller et chambellan de Charles VI, en 1413. La statue de saint Christophe fut abattue en 1784.

[3] Mardyros dit « le pourtour du maître-autel. » Dans la description de Paris faite au XV[e] siècle par Guillebert de Metz, il est fait mention des mêmes sculptures : « Entour le cuer sont entailliées de pierre, les faits des apostres et l'istoire de Joseph le patriarche, de plaisant ouvrage, et maistre Pierre du Coingnet. »

[4] L'évêque d'Ézenga veut sans doute parler de la Bièvre, qui se jette dans

reste, quel est celui qui entreprendrait de décrire la grandeur de cette ville? Je séjournai à Pharez (Paris) treize jours.

De là, avec un compagnon de voyage, j'allai jusqu'à la la ville de Sdembol (Étampes)[1]. Je restai seul ensuite pendant seize jours, et après beaucoup de fatigues, j'arrivai à la ville de Douthnouran (Tours)[2], où je trouvai un diacre Frank, qui fut mon compagnon jusqu'à la ville de Gasdilar (Châtellerault), et de là jusqu'à la grande ville de Fother (Poitiers), où sont les linceuls du Christ[3]. Nous eûmes le bonheur de les contempler. N'ayant pas trouvé d'autre compagnon, je restai seul. Me confiant alors aux prières de saint Jacques et au Dieu tout-puissant, je continuai mon voyage à pied, avec beaucoup de peine, parcourant de la sorte un grand nombre de villes. Enfin, j'entrai en Gasengonia (Gascogne), delà en Gaïsdelia (Castet?)[4] et à Absonia (Bazas?)[5]. Après beaucoup de fatigues, et sans autre secours que celui de Dieu, j'arrivai au pays de Baïouna (Bayonne). Les chrétiens m'y reçurent avec une grande charité, et m'y honorèrent beaucoup plus que je ne le méritais. J'y demeurai six jours[6].

Traduit et annoté par Edmond Leroy.

la Seine après avoir traversé le faubourg Saint-Marcel. Cette rivière aujourd'hui si faible avait alors un volume d'eaux plus considérable; et quelquefois ses inondations causaient de notables dégâts.

[1] Étampes, ancienne résidence royale, était un des siéges du bailliage chartrain. C'était un comté que François Ier érigea en duché.

[2] Le mot *Douthnouran* est encore une altération semblable à celle de *Ounvès*, que nous avons signalée plus haut. Il est probable que Mardyros a voulu écrire Dou-thouran, « de Touraine. » En effet Tours se trouve sur la route de Paris à Poitiers, où le voyageur arriva quelques jours plus tard.

[3] Les linceuls du Christ étaient conservés autrefois dans l'église de Saint-Pierre, grande basilique fondée par saint Martial.

[4] Castet, dans le Bazadois.

[5] Bazas, ancien évêché de Gascogne, capitale du Bazadois.

[6] C'est en quittant Bayonne que Mardyros entra en Espagne, où il fut témoin, ainsi que nous l'avons dit en commençant, des préparatifs d'une expédition maritime qui se dirigeait vers le nouveau monde.

VARIÉTÉS.

Une correspondance, adressée de Jérusalem au *Times*, contient des détails intéressants sur la visite faite par le prince de Galles à la mosquée d'Hébron.

« Cette mosquée passe pour avoir été construite sur l'emplacement du tombeau d'Abraham. C'est un lieu tellement vénéré par les musulmans, que l'accès en est entièrement interdit aux Européens. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que le prince de Galles a été admis à le visiter. Il a fallu un firman de la Porte, remettant la question à la décision du gouverneur de Jérusalem. Le gouverneur n'a cédé qu'après de longues instances et à la condition que le prince de Galles ne se ferait accompagner que d'un petit nombre de personnes. Les environs de la ville étaient garnis de troupes, et il y avait des gardes sur les toits des maisons. Il faut ajouter que la population n'a pas manifesté la moindre hostilité et s'est abstenue de toute insulte.

« Cette localité est l'une des plus anciennes et des plus authentiques parmi les lieux saints de la Palestine. Sur le versant de la montagne d'Hébron est situé, sans aucun doute, le caveau qu'Abraham acheta d'Ephron, et où il fut enterré avec Sarah. Là furent aussi enterrés Isaac, Rébecca et Lia. Enfin Jacob, après sa mort, y fut transporté. Rachel, seule de la famille du patriarche, ne s'y trouve pas; elle a été enterrée au lieu où elle mourut, sur la route de Bethléem. Il n'est pas douteux que cet endroit a toujours été l'objet d'une très-grande vénération. L'historien Josèphe nous apprend qu'il avait été entouré de murs élevés. Ces murs existent encore aujourd'hui, on n'en peut douter. La muraille massive qu'on aperçoit de loin, et qui répond parfaitement à la description de Josèphe, est évidemment d'origine juive.

« Les récits des pèlerins du VIIe et du VIIIe siècles nous apprennent qu'à cette époque une église chrétienne avait été construite dans cette enceinte. L'église a été transformée en mosquée par les musulmans Depuis six cents ans, aucun Européen

n'a pénétré dans cette enceinte, si ce n'est en secret. Un domestique italien de M. Bankes prétend y être entré sous un déguisement; un ecclésiastique anglais, le R. P. Monro, en a fait la description, mais il ne paraît pas en parler *de visu ;* enfin, un renégat espagnol, Aly-Bey, y est entré et a fait le récit de sa visite.

« Le prince de Galles et sa suite, en y comprenant le docteur Rosen, bien connu par sa profonde connaissance de la géographie sacrée, ayant fait l'ascension de l'escalier qui s'élève jusqu'à la plate-forme de la mosquée, furent reçus par un gardien qui descend d'un compagnon du prophète. Le gardien témoigna la plus grande courtoisie; mais ses camarades murmuraient hautement. Chacun ôta ses chaussures, et on entra dans la mosquée.

« Ce bâtiment était évidemment autrefois une église byzantine. Il suffit d'avoir vu Sainte-Sophie, à Constantinople, et les églises du mont Athos pour en être assuré, en voyant le double portique et les quatre piliers de la nef. Cette église a dû être convertie plus tard en mosquée. Le bâtiment occupe les deux tiers de la plate-forme. Le second des portiques extérieurs contient deux tombes. La tombe qui est dans un enfoncement à droite nous a été désignée comme celle d'Abraham; la tombe de gauche comme celle de Sarah. Les enfoncements sont fermés par des grilles d'argent.

« On nous supplia de ne pas entrer dans la chambre contenant la tombe de Sarah. Ce serait, disaient les musulmans, une profanation, ce tombeau étant celui d'une femme. L'autre chambre, celle d'Abraham, nous fut ouverte après quelques moments d'hésitation, et après une prière adressée au patriarche pour obtenir sa permission. Cette chambre est revêtue de marbre. Le tombeau a la forme d'un sarcophage musulman; il est recouvert de tapis verts brodés d'or. Ces tapis sont des présents des sultans Mohammed II, Sélim Ier et Abdul-Medjid.

« Il est inutile de dire que toutes ces tombes ne sont que des cénotaphes construits sur l'emplacement des tombeaux qui existent sous le sol. Dans l'intérieur de l'église, il y a dans des chapelles séparées, ressemblant aux précédentes, les tombes d'Isaac et de Rébecca. Les grilles en sont en fer; on nous refusa l'entrée de ces deux chapelles : pour celle de Rébecca, on invoqua le motif indiqué précédemment; pour celle d'Isaac, on nous donna l'explication suivante : « Abraham était plein de bonté et d'amour, et il par-
« donne un affront; Isaac, au contraire, était fort jaloux, et il est
« dangereux de l'exaspérer. Ibrahim-Pacha, ayant voulu entrer,
« a été repoussé par Isaac et est tombé comme frappé du ton-
« nerre. » Ce récit fait connaître le sentiment de terreur qu'inspi-

rent encore ces lieux saints, et explique comment il se fait qu'ils ont été respectés.

« Les tombeaux de Jacob et de Lia nous ont été montrés dans des enfoncements semblables à ceux d'Abraham et de Sarah, mais dans un cloître séparé, en face de l'entrée de la mosquée. Sur la tombe de Lia il y avait deux bannières vertes. Les portes de la chambre de Jacob nous ont été ouvertes sans difficulté.

« Outre ces monuments, on nous en a montré un dont la version biblique ne justifie pas l'authenticité : c'est le tombeau de Joseph. M. Rosen nous a assuré que la tradition de l'inhumation de Joseph existe dans le pays, qu'elle est peut-être fondée sur une expression ambiguë de l'historien Josèphe ; cette tradition veut que Joseph, après avoir été inhumé à Sichem, ait été transporté à Hébron. D'ailleurs le tombeau qu'on nous a montré est situé en effet en dehors du mur d'enceinte, dans une chambre voûtée, et on y pénètre par une ouverture pratiquée dans la masse du mur. Un de nos compagnons a aperçu aussi dans une petite mosquée deux tombeaux ressemblant à ceux d'Isaac et de Rébecca. On a répondu à ses questions que c'étaient de simples ornements.

« On peut bien penser que ce qui nous intéressait surtout, c'était d'être renseignés sur l'existence et la situation du véritable caveau sacré où ont été enterrés les patriarches, et où l'on peut supposer que Jacob, dont le corps a été embaumé, repose encore. Nous n'avons relevé qu'une seule observation pouvant nous indiquer l'existence de cette caverne.

« Dans l'intérieur de la mosquée, à l'angle du cénotaphe d'Abraham, on aperçoit un petit trou circulaire, de huit pouces de large, maçonné à la surface, mais qui repose, nous nous en sommes assurés, sur le roc vif. Ce trou paraît ouvrir sur une excavation. Les gardiens nous ont dit qu'il n'y avait plus maintenant d'autre ouverture. » Il y a deux mille cinq cents ans, disent-« ils, le serviteur d'un grand roi entra dans la caverne par une « autre entrée ; il en sortit aveugle, sourd, décrépit et impotent. « Depuis ce temps, l'entrée du caveau a été fermée, et on n'a « laissé que cette ouverture pour permettre à l'air sain de se ré-« pandre dans la mosquée, et afin aussi de descendre une lampe « qui éclaire le caveau sacré. » Nous avons demandé qu'on allumât cette lampe. On nous a répondu « que les saints n'aimaient pas « qu'on allumât la lampe en plein jour. » Voilà tout ce que nous avons pu savoir.

« Les résultats de la visite du prince paraîtront peut-être incomplets à ceux qui espéraient une solution complète des mys-

tères d'Hébron. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en entrant dans ce lieu sacré, nous avons fait tomber la barrière qui excluait jusqu'à présent tout Européen. La concession n'est qu'accidentelle, et il faudra faire usage, avec beaucoup de précautions et de modération, des avantages obtenus; il est toutefois impossible de ne pas admettre que quelque impression sera produite par notre visite, quand on verra que les patriarches ne sont pas irrités par cet affront, et qu'Isaac lui-même reste tranquillement dans son tombeau. »



SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

Séance du 24 *mai* 1862.

PRÉSIDENCE DE M. AUDIFFRED, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation.

M. le Président présente quelques explications sur les conditions nouvelles où se trouve la Société en ce qui concerne la publication de la *Revue de l'Orient.* Il fait part à ses confrères du zèle que M. V. Langlois, rédacteur en chef, et M. B. Duprat, éditeur de la *Revue*, ont déjà déployé pour répondre à la confiance de la Société et à l'impatience des souscripteurs. M. le Président se fait l'interprète des éloges auxquels a donné lieu le premier numéro publié dans la nouvelle période. Il annonce que le second numéro est près de paraître et que les numéros suivants sont en préparation.

M. le Président, après avoir répondu à diverses observations provoquées par sa communication, s'explique ensuite, ainsi que M. le Trésorier, sur la situation matérielle de la Société. M. Audiffred rappelle les épreuves qu'elle a dû traverser, et se plaît à déclarer qu'elle en est enfin sortie avec une base qui assure désormais son avenir.

M. le Trésorier confirme les assurances de M. le Président par quelques détails desquels il ressort que non-seulement la Société, par le généreux concours de plusieurs de ses membres, est dégrevée de tous les embarras antérieurs, mais que, grâce aux conventions nettes intervenues entre la Société et l'éditeur de la *Revue*, elle est définitivement prémunie contre les difficultés qu'elle a rencontrées dans le passé.

Les membres de la Société présents à la séance expriment le désir que les explications données par M. le Président et M. le Trésorier soient consignées au procès-verbal, ainsi que le témoignage formel de la reconnaissance méritée par les membres à qui est due la situation actuelle de la Société, et particulièrement à

M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, qu'une indisposition empêche de présider la séance, et qui a envoyé à la Société, dans cette séance même, une nouvelle marque de la sollicitude qu'il lui a vouée.

Un membre demande la parole et l'obtient pour proposer de reformer un comité de publication, qui se mettrait en rapport avec le rédacteur en chef et le seconderait dans ses travaux.

Cette motion est appuyée et il est procédé à la nomination des membres de ce comité. — Sont nommés : MM. Audiffred, Girard, colonel Gaudin, Hureau de Villeneuve et Ruelle.

Le reste de la séance est consacré à plusieurs communications orales suivies de discussions, dont une, notamment, sur l'art de travailler les métaux et sur les machines de guerre chez les anciens.

A dix heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance après avoir annoncé qu'elle est la dernière de la saison, et que de nouvelles convocations auront lieu après les vacances.

Le Secrétaire des séances,
Ch. Em. Ruelle.

Approuvé :
Audiffred, vice-président.

ERRATA DU NUMÉRO DE MAI 1862.

Page 248, ligne 6, au lieu de *Canada*, lisez *Caucase*.
Dernière page du numéro, au lieu de 352, lisez 344.
Séance du 8 mars (dernier numéro, p. 343 et 344), lisez M. Parfait Agnellet Lapierre.

Paris. — Imp. W. Remquet, Goupy et Ce, 5, rue Garancière.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TREIZIÈME VOLUME.

Paris — Imp. W. Remquet, Goupy et Cie, rue Garancière 5.

CONSTITUTION NATIONALE

DES ARMÉNIENS

Traduite de l'arménien sur le document original

Par M. E. PRUD'HOMME.

La *Constitution nationale arménienne* dont nous offrons une traduction au lecteur, remonte à l'année 1860. C'est elle qui a servi de modèle à la constitution grecque, dont M. le prince Galitzin a publié une Étude dans ce même journal. Rédigée en langue vulgaire, dite de Constantinople, par des hommes exercés et animés d'un grand patriotisme, elle n'est pas venue au jour sans peine. Sanctionnée enfin par le gouvernement d'Abd-ul-Medjid, après de longues et pénibles négociations habilement dirigées et menées à fin par un homme d'État éminent qui occupe un poste élevé auprès de la Sublime Porte, elle fut promulguée au mois de mai de la même année. Le gouvernement nouveau, trouvant trop larges les concessions octroyées par son prédécesseur, a voulu en restreindre l'étendue; mais en face de l'attitude ferme et résolue des Arméniens, ses efforts n'ont pas abouti.

La traduction a été faite sur l'édition authentique qui en a paru à Constantinople avec le sceau du patriarche arménien.

Constitution nationale Arménienne.

PRINCIPES FONDAMENTAUX.

1

Tout individu appartenant à la nation a des devoirs à remplir envers la nation. Celle-ci a de son côté des devoirs à remplir envers tout individu lui appartenant. De plus chaque individu tient des droits de sa nation et la nation des individus.

La puissance qui définit ces devoirs et garantit ces droits s'appelle gouvernement national. Par un privilége spécial, la Porte Ottomane octroie au gouvernement national l'administration des affaires intérieures des Arméniens de Turquie.

2

Le gouvernement national est basé sur le principe du droit et du devoir, qui sont les fondements de la justice; sa force consiste dans la majorité des suffrages, qui est le fondement de la légitimité. Tout acte national qui n'est pas conforme à ces principes n'est ni juste ni légitime.

3

La nation et son gouvernement sont liés l'un à l'autre par des devoirs réciproques.

4

Les devoirs des nationaux sont de contribuer, chacun pour sa part, et suivant la mesure de ses moyens, aux dépenses exigées par les besoins de la nation, d'être prêts à fournir à la nation les services réclamés par elle, et de se soumettre par amour pour elle aux actes du gouvernement national.

5

Les devoirs du gouvernement national sont de pourvoir aux besoins moraux, intellectuels et physiques de la nation, de maintenir inébranlables la confession et les traditions de la sainte Église arménienne, de propager également parmi les

enfants des deux sexes, sans distinction de condition, l'enseignement des connaissances indispensables à l'homme, de conserver leur éclat aux institutions nationales, d'augmenter par les moyens légaux les revenus de la nation et régler les dépenses avec sagesse, d'améliorer la position et assurer l'avenir de ceux qui se consacrent pour toujours au service de la nation, de soigner paternellement les indigents, de pacifier avec justice les différends survenus entre nationaux et de n'épargner aucune peine pour la prospérité et l'avancement de la nation.

6

En vue de l'accomplissement de tous ces devoirs et de la garantie de ces droits, la nation constitue de la manière suivante le gouvernement des affaires nationales.

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement national.

COMPOSITION :

1. En vertu du privilége octroyé par la Sublime Porte,

Le gouvernement national est représentatif.

La nation est représentée par une assemblée générale, par l'intermédiaire de laquelle elle exerce la puissance nationale.

L'assemblée générale, se réservant le gouvernement des affaires générales, remet à deux assemblées nationales la gestion des affaires ordinaires de la nation, savoir : les affaires religieuses à une assemblée religieuse ; les affaires civiles à une assemblée civile ; quant aux affaires mixtes, l'assemblée générale en confie la gestion à une assemblée mixte formée des deux précédentes, se réunissant pour un temps déterminé.

2. Le gouvernement national, considérant la répartition des travaux comme la première condition d'une bonne organi-

sation, distingue l'une de l'autre la surveillance et la gestion des affaires nationales au moyen de deux sortes de conseils.

Relativement à la surveillance, il institue quatre conseils nationaux chargés des branches les plus importantes des affaires nationales, savoir : un conseil d'instruction publique, un conseil d'administration, un conseil des finances et un conseil de justice, et, sauf le droit de sanction qu'il se réserve, confie à la compétence de chacun de ces conseils la surveillance de chacune de ces branches des affaires nationales.

Relativement à la gestion, il établit à Constantinople des conseils de quartier sous le nom de l'église principale du quartier, et confie la gestion de toutes les affaires et institutions locales de chaque quartier à son conseil respectif, sous la surveillance des conseils nationaux.

3. Le chef officiel du gouvernement national est le patriarche de Constantinople, et le centre, le palais patriarcal de la même ville.

Les assemblées et conseils nationaux, reconnaissant pour chef le patriarche de la nation, établissent à Constantinople le centre du gouvernement national, dont le pouvoir s'étend sur tous les Arméniens de Turquie.

4. Le gouvernement central de la nation est représenté dans les provinces de la Turquie où réside un ar'adschnort [1] par des assemblées provinciales qui, en dehors de Constantinople, constituent le gouvernement provincial de la nation, dont le chef officiel est l'ar'adschnort de la province, et le centre, le palais de l'ar'adschnort.

5. Le gouvernement provincial et les nationaux habitant la province sont liés par les mêmes devoirs réciproques que le gouvernement central et toute la nation ; le gouvernement provincial sera modelé sur le gouvernement central.

6. Le gouvernement provincial institue dans les villes où réside un ar'adschnort des assemblées religieuse et civile,

[1] Ar'adschnort en arménien veut dire chef; ce chef est toujours un abbé. (*Note du traducteur.*)

auxquelles il confie la surveillance des affaires religieuses et civiles de la province.

Ces assemblées instituent dans les quartiers des villes, sous leur surveillance et leur responsabilité, des conseils de quartier par l'intermédiaire desquels elles gèrent les affaires locales, de la même manière que les assemblées centrales en agissent avec les conseils de quartier de Constantinople.

Elles instituent également, sous leur surveillance et leur responsabilité, des conseils diocésains, auxquels elles confient la gestion de toutes les affaires et institutions locales de chaque diocèse.

RESPONSABILITÉ.

7. Chaque assemblée, chaque conseil est compétent en ce qui le concerne, à condition d'en rendre compte.

En ce qui touche le gouvernement provincial, les conseils de quartier et diocésains sont responsables vis-à-vis des assemblées provinciales, les assemblées provinciales vis-à-vis des assemblées générales provinciales, le gouvernement provincial vis-à-vis du gouvernement central, l'ar'adschnort vis-à-vis du patriarche.

En ce qui touche le gouvernement central, les conseils de quartier de Constantinople sont responsables vis-à-vis des conseils nationaux de surveillance, chacun en ce qui le concerne; les conseils de surveillance vis-à-vis de l'assemblée civile nationale, à l'exception du conseil de justice, qui est responsable vis-à-vis de l'assemblée mixte.

Les assemblées religieuse et civile et le patriarche sont responsables vis-à-vis de l'assemblée générale.

L'assemblée générale est moralement responsable vis-à-vis de la nation.

RELATIONS.

8. Les relations du gouvernement national avec la nation, avec la métropole d'Ararad, avec la Sublime Porte, seront basées sur les principes suivants :

Avec la nation et les nationaux, se conduire toujours paternellement.

Avec la métropole d'Ararad, conserver toujours fidèlement le dépôt des traditions qui depuis nos ancêtres rattachent l'une à l'autre la nation et la métropole.

Avec la Sublime Porte, demander à la protection de l'empire le maintien des droits religieux et civils tant de la nation que des nationaux, et garder fidèlement l'obéissance de la nation à l'empire.

Le patriarche est l'intermédiaire de ces relations.

I. GOUVERNEMENT CENTRAL.

1. *Assemblée générale de la nation.*

9. L'assemblée générale de la nation se compose de 220 représentants de la nation, dont 160 élus par les églises des quartiers de Constantinople, et 60 par les provinces où réside un ar'adschnort.

Sont membres de l'assemblée générale, conjointement avec les représentants de la nation :

1° Parmi les membres du gouvernement central de la nation, les membres des assemblées religieuse et civile, des quatre conseils de surveillance, et les présidents des conseils de quartier.

Le nombre des membres de cette catégorie est de 100. Mais ce nombre peut ne pas être ajouté absolument à celui des représentants, parce que parmi eux il peut s'en trouver qui soient élus aussi représentants.

2° Les personnes honorées d'une charge supérieure au service de la nation ou de l'empire et dont le mérite est reconnu par la nation ou l'empire, savoir : dans l'ordre religieux, les évêques résidant à Constantinople, les vartabeds prédica-

teurs [1] et les curés des églises de Constantinople; dans l'ordre de l'enseignement, les écrivains nationaux, les médecins diplômés, les hauts professeurs, les rédacteurs en chef de journaux; dans l'ordre civil, les hauts fonctionnaires, les membres des sociétés impériales, les directeurs et interprètes en chef des chancelleries de la Sublime Porte, les directeurs des établissements nationaux ou impériaux, les chefs d'institutions; dans l'ordre militaire, les officiers supérieurs.

Le nombre des membres de cette catégorie ne peut pas être fixé d'une manière absolue pour les raisons énoncées ci-dessus. Mais en principe le nombre total des membres de ces deux catégories ne pourra jamais être égal à celui des représentants [2].

10. Le nombre des représentants à l'assemblée générale ne pourra excéder 400. Lorsque la majorité du nombre des représentants, c'est-à-dire 111, ne sera pas présente, l'assemblée générale ne pourra tenir séance.

11. Les attributions de l'assemblée générale consistent à choisir, au nom de la nation et par représentation, les hauts fonctionnaires de la nation, à instituer les assemblées nationales, à recevoir les comptes de leur administration et à régler en dernier ressort les affaires importantes ou générales de la nation.

Elle doit maintenir fermement les principes de la Constitution nationale, et agir en tout conformément à ses dispositions.

12. L'assemblée générale se réunit :

1° Régulièrement, chaque année, à la fin du mois de mars, pour entendre le compte rendu général annuel du gouvernement national, procéder à l'élection de la moitié des membres

[1] Vartabed en arménien signifie *docteur*. Les vartabeds forment dans la religion arménienne la portion enseignante du clergé; elle est appelée clergé noir, par opposition au clergé blanc, chargé de l'administration des sacrements sans droit de prêcher. (*Note du traducteur.*)

[2] Cet article devra être revisé lorsque le nombre des fontionnaires, tant de la nation que de l'empire, sera arrivé à un degré tel qu'il devienne impossible de maintenir cette proportion.

des assemblées nationales, et régler l'emploi des impôts annuels de la nation. Dans cette même session annuelle, les membres du gouvernement ont le droit de discussion mais non de suffrage, dans toutes les questions autres que les demandes d'impôt;

2° Pour participer à l'élection du catholicos;

3° Pour l'élection des patriarches de Jérusalem et de Constantinople;

4° Pour les dissentiments survenus entre les assemblées religieuse et civile, ou entre le patriarche et les assemblées.

Dans ces cas encore, les membres du gouvernement ont le droit de discussion mais non de suffrage.

5° Pour reviser la constitution nationale;

Et enfin, extraordinairement, dans le cas où il surviendrait des affaires graves pour la décision desquelles les assemblées nationales jugeraient la réunion de l'assemblée générale nécessaire.

13. L'assemblée générale convoque : 1° le patriarche, au nom de la nation; 2° le président de l'assemblée générale au nom du bureau de cette même assemblée; les présidents des assemblées religieuse et civile au nom de ces mêmes assemblées.

II. *Patriarche.*

14. Le patriarche est le chef des assemblées nationales, dont il exerce le pouvoir exécutif.

15. Le patriarche transmet à l'examen et à la décision de l'assemblée compétente toutes les affaires qui lui sont soumises. Dans les décisions nationales, ses écrits officiels seront considérés comme nuls toutes les fois qu'ils ne seront pas scellés ou signés par l'assemblée compétente. Cependant s'il se présente une affaire pressante pour la décision de laquelle il ne soit pas possible d'attendre jusqu'à la réunion des assemblées, ni de convoquer une assemblée extraordinaire, le patriarche peut la résoudre de sa propre autorité, mais sous sa responsabilité, et l'obligation d'enregistrer toujours régulière-

ment le fait, pour, dans la prochaine session, en saisir l'assemblée compétente et le soumettre à son approbation.

16. Le patriarche a le droit d'adresser des observations sur toute décision prise dans le sein des assemblées nationales pendant son absence et non signée par lui, et de demander que l'affaire soit soumise à un second examen. Mais après la seconde décision, il est obligé d'apposer sa signature, pourvu toutefois que dans cette décision il ne se trouve rien de contraire aux dispositions de la constitution.

17. Le patriarche a le droit de destituer de sa charge tout fonctionnaire national, ecclésiastique, professeur, administrateur d'église, supérieur de couvent, directeur de collége ou d'hôpital qui ne se conduit pas conformément aux dispositions de la constitution, ou d'interdire du droit de proposition l'individu compétent.

18. Le patriarche n'a pas le droit de dissoudre de sa propre autorité les assemblées nationales ni les conseils. Mais s'il s'aperçoit que ces assemblées suivent une voie contraire à la constitution, la première fois il confère avec leur président pour obtenir des explications; la seconde fois, il signale par écrit à l'assemblée répréhensible l'illégalité de sa conduite, et la rappelle à l'ordre ; la troisième, il convoque l'assemblée générale, si cette assemblée est une assemblée nationale, ou s'adresse à l'assemblée civile, si c'est un conseil, et demande la dissolution de l'assemblée coupable avec exposé des motifs.

19. Il est accordé au patriarche une allocation mensuelle sur la caisse nationale; les dépenses exigées par l'administration intérieure du palais patriarcal sont à sa charge.

III. *Assemblée religieuse nationale.*

20. L'assemblée religieuse se compose de 14 ecclésiastiques instruits.

21. Les attributions de l'assemblée religieuse consistent dans la surveillance générale des affaires religieuses de la nation.

Sa mission est d'accroître le sentiment religieux dans la na-

tion, de conserver fermes et intactes la confession et les traditions de la sainte Église arménienne, de veiller au bon ordre des églises et du clergé, de s'appliquer à améliorer la position et à assurer l'avenir des prêtres, de faire avancer les ecclésiastiques méritants et instruits, d'examiner et de résoudre les querelles religieuses survenues dans la nation.

22. S'il se présente une affaire religieuse grave, que l'assemblée religieuse ne puisse résoudre, elle s'adjoindra les ecclésiastiques siégeant à l'assemblée générale, et si cette nouvelle assemblée juge que l'affaire soit au-dessus de sa compétence, elle devra s'adresser à la métropole d'Ararad.

23. Les vartabeds et les prêtres, tant à Constantinople que dans les provinces, ne seront ordonnés que sur un permis de l'assemblée religieuse.

24. Quand le peuple appartenant à une église, ne sentant pas le besoin d'avoir un plus grand nombre de prêtres, n'en fait pas la demande par l'intermédiaire de son conseil de quartier, il ne sera pas donné de permis d'ordonner de prêtre pour l'église de ce quartier.

25. L'assemblée religieuse désigne, et le patriarche nomme les vartabeds prédicateurs et les curés des églises de Constantinople.

26. L'assemblée religieuse doit regarder comme un devoir sacré de veiller à ce que les cérémonies religieuses soient accomplies gratuitement, et que les ministres du culte vivent de l'église.

IV. *Assemblée civile nationale.*

27. L'assemblée civile se compose de 20 membres laïques versés dans les choses civiles.

28. Les attributions de l'assemblée civile consistent dans la surveillance générale des affaires civiles de la nation.

Sa mission est d'examiner attentivement les propositions d'utilité nationale qui lui sont soumises par les conseils nationaux, d'appuyer celles dont l'importance aura été reconnue, de s'appliquer à supprimer les obstacles, s'il y en a, qui s'op-

posent à leur exécution, et de ne rien négliger de ce qui peut concourir à la prospérité et à l'avancement de la nation.

29. L'assemblée civile transmet au conseil compétent toutes les affaires qui lui sont soumises; elle ne peut rien faire sans l'avis de ce dernier.

30. L'assemblée civile peut, pour un motif raisonnable, ne pas confirmer ou rejeter la décision d'un conseil, mais par respect pour sa compétence, elle ne pourra prendre une décision opposée à la sienne, ni la mettre à exécution.

31. L'assemblée civile n'a pas le droit de dissoudre un conseil national tant que ce dernier ne marche pas dans une voie opposée aux dispositions de la Constitution ; dans le cas contraire, la première fois, elle demande au président une explication ; la seconde, elle signale par écrit au conseil sa conduite irrégulière et le rappelle à l'ordre ; la troisième, elle le dissout, mais à charge par elle d'expliquer à l'assemblée générale, dans son rapport annuel, les motifs de cette dissolution.

32. S'il se présente une affaire civile grave, dont l'assemblée civile juge que la décision soit au-dessus de sa compétence, elle devra s'adresser à l'assemblée générale.

V. *Conseil national d'instruction publique.*

33. Le conseil d'instruction publique se compose de 10 laïques appartenant à l'enseignement.

34. Les attributions du conseil d'instruction publique consistent dans la surveillance générale de l'enseignement national.

Sa mission est de veiller à la bonne organisation des colléges nationaux, de dresser un programme général d'éducation nationale, et des règlements pour les écoles; d'établir dans les colléges nationaux une marche unique, conforme auxdits règlements, tant pour l'étude que pour l'enseignement ; de propager l'étude des connaissances élémentaires, de soigner d'une manière toute spéciale l'éducation des filles, d'aider par des encouragements et des secours les sociétés fondées dans

ce but, de prendre des mesures pour améliorer la position et assurer l'avenir des professeurs nationaux, de donner de l'avancement aux professeurs capables, et aux écoles des livres classiques choisis.

35. Le conseil d'instruction publique doit, en ce qui le concerne, faire tous ses efforts pour que, tant à Constantinople que dans les provinces, il soit établi dans chaque quartier des écoles élémentaires, et un collége national pour les études classiques à Constantinople et dans toutes les villes où réside un ar'adschnort. Il sera par ce collége donné un certificat aux élèves sortants, et un diplôme de professeur à ceux qui auront fait des études spéciales.

36. Le conseil d'instruction publique choisit les livres classiques et les professeurs qui doivent composer l'enseignement des colléges. Mais pour ce qui regarde l'enseignement religieux, il demandera à l'assemblée religieuse les livres et le professeur.

37. Le conseil d'instruction publique préside l'examen annuel des colléges nationaux ; l'examen de l'enseignement religieux est fait par l'assemblée religieuse.

VI. *Conseil national d'administration.*

38. Le conseil national d'administration se compose de 10 membres laïques versés dans les choses administratives.

39. Les attributions du conseil d'administration consistent dans la surveillance générale de l'administration des fondations et propriétés nationales.

Sa mission est de s'appliquer à donner à ces fondations de l'éclat et une bonne organisation.

40. Le conseil d'administration institue pour les couvents et les hôpitaux des administrations spéciales, par l'intermédiaire desquelles il dirige ces fondations.

41. L'administration des couvents se compose de 7 membres, dont 3 ecclésiastiques et 4 laïques.

Le conseil d'administration désigne les administrateurs, et le patriarche les nomme avec l'approbation de l'assemblée civile.

42. La tâche de l'administration des couvents est d'utiliser, au profit de la nation, les biens et revenus de ces fondations, par l'établissement de colléges dans les couvents, conformément au programme dressé par l'assemblée religieuse et le conseil d'instruction publique, et, là où il en sera besoin, d'un hôpital, d'une presse, d'un musée.

43. L'administration de chaque couvent se compose de membres locaux qui administrent le couvent sous la présidence du supérieur et indépendamment de l'assemblée provinciale.

44. L'administration des hôpitaux se compose de 7 membres, dont 2 médecins.

Le conseil d'administration désigne ces administrateurs, et le patriarche les nomme avec l'approbation de l'assemblée civile.

45. L'objet que devra se proposer l'administration des hôpitaux sera de faire servir ces fondations à leur but, en y établissant : premièrement, un hôpital proprement dit pour les malades pauvres; secondement, un hospice pour les vieillards nécessiteux et infirmes; troisièmement, une maison de correction pour les débauchés; quatrièmement, un asile pour les enfants orphelins et sans maîtres.

Chacun de ces bâtiments sera, tant pour l'habitation que pour la discipline, disposé suivant les préceptes de la médecine et les règles de l'hygiène.

46. L'exécution des testaments appartient au conseil d'administration. Ce conseil doit veiller à ce que tout testament soit validé d'après une forme régulière, à ce que les intentions du testateur soient inviolablement observées et leur exécution assurée.

Conformément à ces dispositions, le conseil d'administration établira pour les testaments des règles et une administration spéciales.

Quand l'exécution d'un testament n'a pas lieu conformément aux intentions du testateur, la famille a le droit de réclamer.

47. Des copies des titres des propriétés immobilières

(contrat, homologation, acte) situées tant à Constantinople que dans les provinces, seront rassemblées par les soins du conseil d'administration et déposées dans les archives nationales pour y être conservées en sûreté.

48. Le conseil d'administration doit veiller à ce que toute propriété nationale soit confirmée par un titre régulier.

49. L'achat et la vente d'une propriété nationale quelconque ne peuvent avoir d'effet avant qu'avis en soit donné au conseil d'administration, sans le consentement de l'assemblée civile et l'apposition du sceau patriarcal.

En vertu de ces dispositions, est supprimée l'administration dite de l'homologation.

50. La construction ou la restauration d'édifices situés dans Constantinople ou aux environs, ne peut être commencée avant qu'il en soit donné avis aux conseils d'administration et des finances, et sans le consentement de l'assemblée civile.

De même, aucune somme d'argent ne pourra être réunie pour une fondation nationale quelconque en dehors des conditions susmentionnées.

VII. *Conseil national des finances.*

51. Le conseil des finances se compose de 10 membres laïques versés dans ces matières.

52. Les attributions du conseil des finances consistent dans la surveillance générale des recettes et des dépenses nationales, et la comptabilité de la caisse nationale.

Sa mission est d'arrêter régulièrement les comptes de l'administration des fondations nationales, de vérifier les comptes des dépenses, de s'efforcer d'augmenter les ressources nationales dans des proportions telles que l'entrée et la sortie de la caisse nationale venant un jour à se balancer, les impôts généraux puissent être considérablement diminués.

53. Les entrées de la caisse nationale consistent principalement dans les impôts généraux annuels, les revenus des propriétés, les recettes faites par les archives, les testaments, dons, etc. ; les sorties, principalement dans les dépenses du

palais du patriarche et de la chancellerie, les dépenses des hôpitaux, les subventions accordées aux églises et aux colléges des quartiers pauvres, et autres dépenses accidentelles.

54. Le compte de la caisse nationale sera dressé d'après les règles de la tenue des livres.

55. Chaque année, deux mois avant le premier jour de l'année suivante, le conseil des finances balance les recettes et les dépenses, et présente à l'assemblée civile une copie des comptes.

VIII. *Conseil national de justice.*

56. Le conseil national de justice se compose de 10 membres versés dans l'étude du droit, dont 5 ecclésiastiques et 5 laïques.

57. Les attributions du conseil national de justice consistent dans la surveillance générale des affaires judiciaires de la nation.

Sa mission est de tâcher de concilier avec équité les parties adverses, de prendre pour base de ses arrêts, en ce qui concerne les choses religieuses, les lois transmises par nos ancêtres ; en ce qui concerne les choses civiles, les lois actuellement en vigueur dans les tribunaux de l'empire.

58. S'il se présente une affaire dont le conseil de justice juge que la décision soit au-dessus de sa compétence, il l'envoie à l'assemblée nationale compétente.

59. Tout individu jugé par le conseil de justice a toujours le droit d'en appeler, soit à l'assemblée religieuse, soit à l'assemblée civile, soit à l'assemblée mixte, suivant la nature de la cause.

IX. *Conseils de quartier.*

60. Les conseils de quartier se composent, suivant le lieu, de 5 à 9 membres.

61. Les attributions du conseil de quartier consistent dans la gestion des affaires locales du quartier, l'administration de la fabrique de l'église, la direction de l'école, le soin des

pauvres, l'examen et la pacification des différends survenus entre nationaux.

Sa mission est de s'appliquer à donner de l'éclat à l'église du quartier, de créer et d'organiser avec soin dans son ressort des écoles pour l'instruction élémentaire des filles et des garçons, et de secourir les habitants nécessiteux du quartier.

62. Toute propriété quelconque, appartenant à l'école ou à l'église, dans chaque quartier, est placée sous l'administration immédiate du conseil de quartier. L'achat et la vente de ces propriétés ne peuvent être effectués que suivant les dispositions de l'art. 49.

63. Chaque quartier aura une caisse particulière sous la surveillance du conseil de quartier. Les entrées de cette caisse consistent dans les impôts du quartier, les revenus des propriétés de l'église et de l'école, les recettes de l'église, les dons offerts à l'intention des pauvres, les testaments, etc. ; les sorties, dans les dépenses de l'église et des écoles, et les secours aux pauvres.

64. Chaque conseil de quartier devra tenir un registre sur lequel seront inscrits, sous une forme régulière, les naissances, mariages et décès survenus dans le quartier.

65. Les conseils de quartier, pour ce qui concerne leurs attributions, sont en relations directes avec les conseils de surveillance, savoir : pour les affaires concernant l'administration des biens de l'église, avec le conseil d'administration ; pour l'enseignement des colléges, avec le conseil d'instruction publique ; pour les affaires d'argent, avec le conseil des finances ; pour les affaires judiciaires, avec le conseil de justice.

Quand le conseil de quartier ne peut concilier les parties adverses, il envoie l'affaire au conseil de justice, avec un rapport sur l'enquête faite par lui.

X. *Archives nationales.*

66. Il sera établi dans le palais du patriarche une administration des archives, dont les papiers officiels concernant la nation formeront le ressort.

67. L'administration des archives sera divisée en trois bureaux, savoir :

1° Un bureau de la correspondance, chargé de l'expédition des papiers partant du palais patriarcal, et du classement des documents y arrivant.

2° Un bureau de l'enregistrement, chargé du classement des documents relatifs aux assemblées et aux conseils nationaux ;

3° Un bureau de statistique, chargé du classement des registres de l'état civil des nationaux, c'est-à-dire des registres de naissances, de mariages et de décès. Ce bureau délivre en outre aux nationaux les papiers authentiques nécessaires soit pour voyager, soit pour l'accomplissement d'actes publics, et de plus des certificats de naissance, de mariage et de décès.

68. Le bureau de la correspondance se composera d'employés en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la correspondance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et au dépouillement des papiers rédigés en langue turque. Ce bureau est placé sous les ordres du patriarche, qui en nomme les membres avec l'approbation de l'assemblée civile.

Le bureau de l'enregistrement se composera de six secrétaires aux archives, dont deux chargés des affaires des assemblées religieuse et civile, et les quatre autres attachés aux affaires des quatre conseils de surveillance.

Les membres de ce bureau sont placés sous les ordres de chacun des conseils ou assemblées, aux affaires desquels ils sont attachés; ces assemblées ou conseils les désignent, et le patriarche les nomme avec l'approbation de l'assemblée civile.

Le bureau de la statistique sera confié à un notaire qui sera désigné par l'assemblée civile et nommé par le patriarche.

Le nombre des membres de ces bureaux sera augmenté ou diminué selon les besoins du service.

69. A la tête de l'administration sera placé un directeur des archives, qui administrera sous sa responsabilité toutes les

affaires y relatives; il est désigné par l'assemblée civile et nommé par le patriarche.

Le directeur des archives exerce les fonctions de secrétaire des archives de l'assemblée générale.

70. Le directeur des archives est tenu d'exiger une fois l'an de chacun des quartiers de Constantinople, et une fois tous les cinq ans de chacune des provinces, le recensement de leur population, c'est-à-dire les doubles des registres de naissances, de mariages et de décès, et de les faire enregistrer par le bureau de la statistique générale aux archives nationales.

71. Le directeur des archives doit savoir parfaitement la langue nationale, et posséder une connaissance suffisante des langues turque et française. Les secrétaires aux archives doivent également savoir très-bien la langue nationale et être versés dans la connaissance de tout ce qui concerne leurs fonctions.

72. Les secrétaires aux archives sont responsables en particulier vis-à-vis de leur assemblée ou conseil respectifs, et en général vis-à-vis du directeur des archives.

73. Les documents et certificats quelconques, délivrés par le bureau de la statistique doivent être revêtus, pour légalisation, du sceau patriarcal et de la signature du directeur des archives.

74. Les archives nationales seront ouvertes tous les jours pendant huit heures; les secrétaires devront y être présents aux mêmes heures, excepté les jours fériés. Cependant, s'il arrive qu'une assemblée ou un conseil se rassemble un jour férié, le secrétaire des archives de cette assemblée ou de ce conseil devra être présent.

(*La suite prochainement.*)



LE SÉNÉGAL

SON ÉTAT PRÉSENT ET SON AVENIR

I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Tous les peuples anciens ou modernes qui occupent une place considérable dans les annales de l'humanité, — soit que leur courage ou les circonstances les aient servis, soit qu'ils aient dû leurs succès à une position géographique avantageuse, — ont été colonisateurs. Tyr, Carthage, la Grèce, Rome, et jusqu'à la Gaule, organisaient périodiquement des migrations nombreuses, et versaient sur des contrées lointaines l'excédant de leur population. A la fin du moyen âge, les monarchies de la péninsule Ibérique, sentinelles avancées de l'Europe sur l'Océan, ouvrirent l'ère d'expansion qui travaille la race caucasique; elles furent les premières à donner un élan que le temps a déplacé, modifié même, qui a éprouvé diverses phases d'intermittence, mais qui dure encore. Après elles, les provinces unies des Pays-Bas, suivies de la Grande-Bretagne, ont marché dans la même voie, que toutes deux parcourent depuis lors avec un éclat que différencie seulement l'étendue des ressources et des moyens d'action de l'une et de l'autre. Plus tard, la contagion a gagné l'Allemagne, dont les vigoureux enfants, mal à l'aise dans les limbes étroits des

royaumes germains, vont par masses compactes demander à d'autres cieux l'espace, le bien-être, la liberté. Les bienfaits de l'émigration ont été considérables pour les États maritimes: c'est elle qui a doté l'Espagne, le Portugal, la Hollande, l'Angleterre, de colonies magnifiques, et, chose remarquable, l'apogée de la puissance continentale de ces États correspond à celui de leur plus grand développement colonial : c'est par l'émigration qu'ils ont doublé la somme de leur richesse; c'est par elle qu'ils ont conquis une prépondérance marquée dans le règlement des destinées du monde. Les régions méditerranéennes ne pouvaient prétendre aux mêmes avantages. La Germanie, par exemple, si féconde en émigrants, demeure confinée dans ses limites naturelles; son drapeau n'ombrage aucune terre transatlantique; sa langue ne franchit point les mers. L'Allemand qui s'expatrie ne retrouvant point les couleurs nationales sur le sol adoptif, devient un appoint de force et de prospérité pour la race anglo ou hispano-américaine qui l'absorbe; mais ses bras, son intelligence, ses capitaux, sont à jamais perdus pour la contrée qui le vit naître.

Ce grand débordement des peuples européens ne s'est pas toujours accompli au profit de pays vierges, inoccupés, immenses, comme le Brésil ou l'Australie; il a laissé parfois des traces de sang ineffaçables. Les nationalités des Incas et des Mexicains disparues, les peuplades de l'Amérique du nord exterminées, l'Inde asservie par les armes, le Céleste-Empire sapé dans sa base par des marchands d'opium, pousseront éternellement le cri de l'opprimé contre l'oppresseur. Certes, on doit déplorer l'abus de la force, surtout lorsqu'elle emprunte les caractères odieux de spoliation et de meurtre, mais à ne considérer que les résultats acquis depuis Christophe Colomb, on peut affirmer qu'il y a eu progrès pour la civilisation, l'industrie, le commerce, le bien-être matériel, et nous croyons pouvoir dire pour le développement moral de l'humanité.

Si maintenant nous recherchons quelle est la part prise jusqu'ici par la France à ce grand mélange des races du globe,

quelles sont ses conquêtes sur le néant ou la barbarie, nous la trouvons dans un rang indigne d'elle, de sa grandeur, des efforts tentés; elle prend place après l'Espagne et la Hollande, puissances de deuxième ordre. On a dit, pour expliquer cette infériorité, qu'elle n'avait pas le génie colonisateur, qu'il lui manquait l'esprit d'entreprise, qu'elle péchait par défaut de suite; que, pouvant conquérir, elle était incapable de conserver. Ce sont là des exagérations propagées par la jalousie, l'ignorance ou l'amour du dénigrement : le Canada, la Louisiane, Saint-Domingue, peuplés par nos pères, l'Hindoustan, théâtre de tant d'exploits, protestent en notre faveur. S'il ne reste de ces conquêtes que la gloire de les avoir accomplies, que le regret de les avoir perdues, il faut en accuser non pas l'inaptitude de la nation, mais les événements qui nous ont mis tant de fois aux prises avec l'Europe coalisée et avec nos éternels rivaux d'outre-Manche. Dans ces grandes commotions où notre nationalité était en jeu, les colonies, à peu près abandonnées à leurs seules ressources, nous échappèrent sans retour, malgré des résistances héroïques. Au reste, il ne faut pas oublier que l'Angleterre, citée comme pays colonisateur par excellence, s'est longtemps approprié les dépouilles d'autrui, exploitant les domaines de Neptune à la façon des détrousseurs de grands chemins, attaquant à son heure, sans déclaration de guerre, récoltant sans peine là où d'autres avaient semé avec labeur. Cela est si vrai que pas une de ses possessions, hormis l'Australie, n'est d'origine anglaise. Comment a-t-elle consommé ces spoliations iniques? Par l'intrigue presque partout, suscitant des guerres entre l'Espagne et la Hollande, la France et l'Allemagne; promettant des secours à ceux dont elle semblait embrasser la cause, en donnant assez pour éterniser la lutte, pas assez pour assurer le triomphe d'un parti; profitant du trouble, du désordre, du chaos général pour s'arroger l'empire de l'Océan, pour piller sur les mers amis et ennemis; et dès que les belligérants, épuisés ou désabusés, faisaient la paix, l'Angleterre, intacte, se retranchait dans son orgueil et dans son île inabordable, refusant

de souscrire à tout accommodement qui ne sanctionnait point ses usurpations.

Une telle politique, si elle est habile, n'est à coup sûr ni morale, ni généreuse, et présente de bien faibles garanties de sécurité. Nous n'en voulons pour preuve que l'état présent de nos voisins. Depuis un ou deux lustres, la soupçonneuse Albion tourne tous les matins un regard attentif vers Boulogne, Brest ou Cherbourg. Est-ce un nouveau Messie qu'elle attend? Non! comme une âme coupable, elle redoute l'apparition d'un vengeur. Elle croit voir à chaque aurore débarquer sur ses plages quelques régiments de zouaves suivis d'innombrables phalanges de chasseurs de Vincennes. Sous l'épouvante de cette chimère, habilement exploitée par la presse et le gouvernement, nos flegmatiques voisins délient sans répugnance les cordons de leur bourse, votent des subsides, s'engagent dans la milice, se façonnent à la discipline militaire, apprennent la charge en trois temps, construisent sans relâche de nouveaux vaisseaux, hérissent leurs rivages de forteresses inexpugnables et les entourent d'une triple ceinture de canons Armstrong, dont l'œil soupçonneux ouvert sur la Manche regarde passer le drapeau tricolore d'un air peu amical.

Ce cauchemar du zouave, ces terreurs continuelles, ces impôts excessifs, ne sont-ils pas le premier châtiment d'une longue suite d'iniquités?

Ce que nous venons de dire a pour but, non de raviver de vieilles haines contre nos alliés de l'entente cordiale, mais d'indiquer en peu de mots la cause réelle de la perte de nos colonies. Nous racontons l'histoire; elle entraîne souvent à des jugements d'une implacable sévérité.

La coalition de 1815 a meurtri et spolié la France, mais la France est encore si jeune et si vivace, malgré ses quatorze cents ans, qu'en peu de temps elle a guéri ses plaies, fermé ses cicatrices. La restauration, — ne doit-on pas rendre justice à tout le monde? — a hâté ce résultat par d'heureuses mesures, par son gouvernement organisateur, par ses finances bien administrées, par sa politique extérieure toujours ferme,

loyale, arrêtée, souvent habile; elle a créé une marine, et n'a pas attendu le départ de l'étranger pour s'occuper des colonies. Elle était persuadée qu'une flotte aguerrie, nombreuse, puissante, telle que nous devons en avoir une, ne peut exister qu'à la condition de se recruter dans une riche pépinière de matelots endurcis à leur rude métier sur des flottes marchandes, corollaire obligé d'établissements transatlantiques. Ces derniers sont pour l'industrie de la métropole des marchés assurés, toujours ouverts, où elle écoule ses produits, où elle prend ceux qui lui manquent. De ces échanges continuels naît le développement maritime, qui ne peut être durable qu'autant qu'il répond aux besoins d'un négoce étendu et productif.

C'est parce qu'ils étaient imbus de ces idées fécondes, que tous les hommes qui ont occupé le pouvoir depuis le commencement du siècle ont cherché à accroître notre force coloniale. Grâce à Dieu, leurs labeurs n'ont pas été stériles; la France reconquiert en tous lieux sa légitime influence, elle reprend une place digne d'elle, elle continue sa mission civilisatrice, un instant interrompue. La possession de l'Algérie est faite pour la consoler de bien des pertes : la conquête, il est vrai, a duré trente années et n'est finie que d'hier, mais l'avenir s'annonce brillant et prospère. Maîtres des côtes de la Méditerranée, nous y ferons fleurir, à l'ombre de nos couleurs, les arts, l'industrie, le christianisme, qui jadis y poussèrent de si profondes racines; mais notre ambition doit-elle être satisfaite, et nous arrêterons-nous là sans regarder par-dessus le désert, sans chercher à pénétrer ce pays mystérieux, ce Soudan lointain, où fourmillent par millions des populations peu connues? Tout nous sollicite de faire le contraire, l'intérêt, l'honneur, la gloire, tout, jusqu'à l'amour du merveilleux, mobile si puissant sur nos fertiles imaginations. Hâtons-nous cependant, car les Anglais sont déjà sur la Gambie, le Niger et le Zambèze, cherchant à nous devancer. Néanmoins les chances sont en notre faveur; nous sommes sûrs d'arriver les premiers, si nous fondons au Sénégal un puissant empire, d'où nous domi

nerons à la fois l'Afrique centrale et occidentale, comme nous dominons l'Afrique du nord par l'Algérie. Suivons l'entraînement général : autour de nous, toutes les nations s'occupent et travaillent à étendre leur commerce, à décupler leur marine, à ouvrir de nouveaux débouchés à leurs produits. Dans cet élan universel, rester stationnaire, c'est déchoir ; ne pas avancer, c'est reculer et s'amoindrir. L'occupation des Marquises, de Mayotte, de Taïti, de la Nouvelle-Calédonie, a certainement sa valeur comme point de relâche ; l'importance de ces îles est dérisoire comme colonies ; c'est une parodie des grandes entreprises que les compagnies privilégiées d'autrefois menaient à bonne fin. Le Gouvernement impérial a des vues trop larges pour se renfermer dans un cercle aussi étroit : il tourne ses regards vers l'Orient, où il prend pied en Cochinchine ; vers la Guyane, où il ordonne des travaux considérables ; enfin vers le Sénégal, qu'il cherche à réveiller d'une longue torpeur. Il ne tardera pas à prouver au monde que nous conservons la volonté de réparer nos pertes, et que nous avons hérité de l'esprit intelligent et colonisateur qui animait nos pères.

II

TERRITOIRES ET POPULATIONS.

L'Afrique présente dans sa partie centrale, aux extrémités de sa plus grande largeur, deux renflements, ou plutôt deux immenses promontoires qui ont entre eux des analogies frappantes, dans les produits naturels, dans l'aspect général, dans la configuration du sol, dans la constitution des montagnes. Ces dernières, en s'éloignant des côtes, s'étagent en terrasses, s'élèvent en plateaux dont les contre-forts donnent naissance au Nil à l'orient, à l'occident au Niger et au Sénégal. C'est par ces artères principales, créées par la prévoyance divine, que la civilisation chrétienne pénétrera un jour dans le Soudan. La France, maîtresse d'une de ces grandes voies,

semble à peine en soupçonner l'importance. Nous allons essayer en quelques mots de faire comprendre la valeur présente et l'intérêt d'avenir de notre colonie, qui actuellement se résume, pour ainsi dire, dans les rives d'un fleuve.

Pendant longtemps les sources du Sénégal, de ce cours d'eau magnifique dont l'immense développement offre à l'activité humaine plus de trois cents lieues de navigation, touchant d'un côté aux derniers sables du désert, et de l'autre à des contrées d'une richesse inépuisable, étaient restées inconnues. On savait seulement que sous le nom modeste de Bafing, il sortait des montagnes du Diallon-Kadou, mais là se bornaient nos connaissances. Il était réservé à un intrépide lieutenant de spahis, M. Hecquard, de dissiper les ténèbres qui enveloppaient la naissance du géant. Voici en quels termes elle nous est décrite [1] : « Après avoir gravi une montagne « assez escarpée, du nom de Dabala, où la marche à cheval « était impossible, nous arrivâmes à un petit bois épais et « sombre, où jamais les rayons du soleil n'ont dû pénétrer : « à l'extrémité de ce bois était une sorte de bassin naturel « dont l'eau s'écoulait par un conduit étroit dans un second « beaucoup plus petit; de ce second bassin la source se ren- « dait à un troisième, d'où elle sortait avec beaucoup de force; « elle rencontre presque immédiatement des roches qu'elle « franchit en formant une petite cascade. Le premier bassin « me fut indiqué par mon guide comme la source du Maio- « Baleio (fleuve Noir — Sénégal). »

Le Sénégal fuit, dans sa direction primitive, du sud au nord : il arrose le Diallon-Kadou et le Bambouk, épouse à droite la Kokora, venant du Foulladougou, et grossi de ce tributaire, — son égal par le volume des eaux, — il arrive à la grande chute de Gouina. De Gouina à Bakel, il coule encore au nord, mais en s'inclinant fortement à l'ouest; entre ces deux points, il s'accroît à droite et à gauche de plusieurs

[1] Rapport sur un voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique. *Revue coloniale*, 2e série, t. VIII, p. 215.

cours d'eau inexplorés, se précipite, près de Médine, de la cataracte du Felou, et reçoit en amont de Bakel, la Falémé, presque aussi considérable que lui. De Bakel à Saldé, le courant poursuit son ascension vers le nord, en se penchant à l'ouest; là, arrêté par un banc de sable très-gênant pour la navigation dans la saison sèche, il se jette complétement à l'ouest, se partage en deux branches, dont la plus méridionale, sous le nom de marigot de Doué, court parallèlement à la branche principale pendant cent cinquante kilomètres et forme la grande île à Morphil; arrivé à vingt kilomètres de la mer il tourne brusquement au sud, sème son lit d'îles nombreuses, dont la principale renferme la ville de Saint-Louis, et entre dans l'Océan par une embouchure qu'embarrasse une barre d'autant plus dangereuse qu'elle est plus variable. Il a, comme le Nil, des débordements périodiques; depuis la fin d'août jusqu'en novembre il inonde les plaines situées dans la partie basse et moyenne de son cours, où il crée accidentellement des ruisseaux artificiels.

La Falémé, nous venons de le dire, est le plus considérable des affluents du Sénégal : elle sort, comme ce dernier, des Alpes sénégambiennes, et M. Hecquard a cru reconnaître que ces fleuves prenaient leur source sur les versants opposés de la même montagne. « Je me disposais, dit cet explorateur[1], « à retourner sur mes pas, lorsque mon guide me proposa « de me conduire à la source du Tené (Falémé); je fus « étonné de cette proposition, car cette indication ne se rap- « portait pas à ce que j'avais lu et aux renseignements qui « m'avaient été fournis jusque-là. On comprendra que je dus « accepter avec empressement. Nous tournâmes la montagne « de Dabala, le terrain s'élevant insensiblement, et, sur le « terrain opposé à celui où est située la source du Sénégal, « on me montra un ruisseau large d'environ deux mètres, « jaillissant du pied d'un rocher de granit, d'où il coule à

[1] Rapport sur un voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique. *Revue coloniale,* 2e série, t. VIII, p. 215.

« l'ouest. Je manifestai de nouveau ma surprise, et leur de-
« mandai s'ils ne commettaient pas quelque erreur ; ils m'as-
« surèrent que c'était bien le lieu d'où sortait la rivière qui
« passait à Kebale. »

Le voyage d'exploration de M. Hecquard a-t-il eu pour résultat de démontrer victorieusement que la Falémé et le Sénégal ont un berceau commun ? sont-ce là, d'autre part, les sources principales d'où jaillissent les deux grands cours d'eau? Il est présentement difficile de répondre à ces questions, mais un avenir prochain ne peut tarder à les résoudre.

La Falémé arrose le Diallon-Kadou, sépare le Bondou du Bambouk, court directement du sud-est au nord-ouest et débouche dans le Sénégal par une ouverture qui n'a pas moins de deux cents mètres de largeur. Cette rivière charrie dans une partie de son cours des sables aurifères détachés des montagnes par les torrents dans la saison des pluies, et qui, déposés le long des berges, sont soumis par les Mandingues à des lavages d'une simplicité tout à fait primitive.

Il existe sur les rives du Sénégal et de la Falémé un grand nombre de cours d'eau qui portent le nom particulier de *marigots*. Un marigot, selon M. Raffenel [1], est un canal dont la nature a fait tous les frais, une sorte de réservoir, ou plutôt de dégorgeoir qui se remplit et se vide chaque année, mais dont l'existence n'est le plus souvent que temporaire.

Les peuples qui habitent le bassin du Sénégal et de ses tributaires peuvent être classés en quatre grandes divisions ou familles : Maure, Foule, Malinkié et Yolof. La première est répandue dans le désert ; les trois autres couvrent la portion du continent africain vulgairement connue sous le nom de Sénégambie, du nom des deux fleuves qui l'arrosent.

Famille Maure.

Sous le nom de Maures, on désigne les populations sahariennes de sang arabe ou berbère qui errent sur la rive droite

[1] *Voyage au pays des Nègres.*

du Sénégal, depuis l'Atlantique jusqu'à Bakel. Une figure ovale, des yeux vifs, des traits réguliers, des cheveux noirs et bouclés, un nez aquilin, une stature moyenne, une constitution sèche et nerveuse, un teint bronzé, une sobriété extrême, caractérisent ces enfants du désert. Ils se divisent en quatre confédérations principales : les Trarzas, les Braknas, les Dowiches et les Oulad-Mbarek, subdivisées elles-mêmes en un grand nombre de fractions ou tribus. — Les Trarzas, cantonnés dans la contrée limitée par le Sénégal, l'Océan et une ligne qui partant de Portandick aboutirait à Podor, possèdent trois des principales forêts d'acacias qui jusque dans ces derniers temps alimentaient de gomme le commerce de nos escales. Chez eux l'autorité souveraine est héréditaire et passe par droit d'aînesse au fils du roi ; à défaut d'enfants mâles, la couronne revient au plus proche parent dans la famille régnante. — Les Braknas, beaucoup moins riches et bien moins nombreux, s'étendent entre Podor et Bakel sur un espace très-considérable. — Les Dowiches touchent le fleuve, près de son confluent avec la Falémé, et y apportent les produits de leurs forêts de gommiers de Lakhor et de Lhamré. — Les Ouled-Mbarek, placés au nord-est des Dowiches et au nord du Kaarta, n'ont avec nous que des relations très-rares et ne nous sont presque connus que de nom.

Ces tribus, — nomades pour la plupart, — n'ont vécu jusqu'ici que du produit de leurs troupeaux, de la vente des gommes, des *coutumes* payées par nos traitants, et des déprédations commises sur la rive gauche du fleuve, où elles faisaient des razzias périodiques pour se procurer du mil, du bétail, des esclaves. Par suite de leurs incursions continuelles et de la terreur qu'ils inspiraient, les Trarzas avaient pris l'habitude de commander en maîtres dans le Oualo. Lorsque l'autorité française a voulu mettre un terme à un état de choses aussi ruineux pour notre commerce qu'humiliant pour notre dignité, elle a dû entreprendre une guerre d'autant plus longue qu'il s'agissait de détruire des abus plus enracinés.

Chacune de ces fédérations maures est composée de

quatre espèces de tribus bien distinctes. Les premières, guerrières et d'origine arabe, sont qualifiées de tribus de princes, parce qu'elles fournissent les chefs de tout le pays. — Les secondes sont des tribus berbères guerrières, de la nation des Zénagas, qui se rendit célèbre au moyen âge; elles sont tributaires des tribus de princes. — Viennent ensuite les tribus berbères de marabouts (Tolba), qui font avec nous le commerce des gommes. — Enfin, les Aratins, tribus de mulâtres ou de noirs affranchis, sont en quelque sorte les serfs des tribus de princes. M. le gouverneur Faidherbe, dont le savoir égale la bravoure, s'est livré sur les Maures à des recherches minutieuses qu'il a consignées dans un remarquable rapport, adressé le 24 mai 1857 au ministre de la marine. Nous en extrayons les passages suivants, qu'on ne lira pas sans intérêt :

« J'ai déjà eu occasion de vous rendre compte que j'avais « découvert que les tribus de Tolbas (lettrés, marabouts) et de « tributaires chez les Trarzas, ainsi que chez les Braknas, « appartenaient à la nation berbère des Zénagas, qui a joué « un si grand rôle dans l'histoire de l'Afrique septentrionale, « pour retomber ensuite dans l'état de dépendance et d'ab- « jection où elle se trouve aujourd'hui sur les bords du Séné- « gal; mais je ne savais pas ce qu'étaient les tribus guer- « rières et dominantes qui font peser sur les premières un « joug de fer. Je n'avais reconnu qu'une chose, c'est qu'elles « étaient d'origine arabe.......

« De nouvelles recherches que j'ai faites dans les historiens « arabes viennent de me mettre tout à fait sur la voie.... « Nous trouvons en effet que, vers le milieu du v[e] siècle de « l'hégire, les tribus arabes de Hilal et de Soleim envahirent « le Maghreb, qu'avec les tribus de Hilal se trouvait la tribu « de Makil, peu nombreuse alors, mais qui se multiplia par « la suite au point de devenir une des plus puissantes de « l'Afrique occidentale; que les Makils se divisèrent en trois « fractions : les Beni-Obeid-Allah, les Beni-Mansour et les « Beni-Hassan; que ces derniers, nomades par excellence, s'é- « tendirent dans les régions sablonneuses du désert jusqu'aux

« lieux qu'habitent les tribus porteurs de litham (voile), c'est-
« à-dire les Berbères Zénagas, de la secte que les historiens
« désignent sous le nom d'Almoravides, secte qui prit nais-
« sance sur les bords du Sénégal, et qu'ils les forcèrent à
« leur payer tribut.

« Les princes et les guerriers des Trarzas et des Braknas
« ne sont donc autre chose que des Beni-Hassan, nom sous
« lequel ils se désignent encore eux-mêmes.

« De la même souche descendent les Ouled-Embareck, les
« Ouled-en-Naceur et les Ouled-Bella, qui habitent aussi la
« rive droite du Sénégal. Les Ouled-Bella étaient les domi-
« nateurs des Douaïchs, qui se sont émancipés depuis.

« Au dire d'Ibn-Khaldoun, les Arabes makiliens descen-
« daient des tribus de l'Yemen, et seraient par conséquent
« des Arabes purs, et non des descendants d'Ismaël. Ces no-
« tions historiques expliquent leur orgueil et leur indifférence
« pour les souffrances des peuplades berbères qu'ils oppri-
« ment, et avec lesquelles ils n'ont aucune communauté
« d'origine. »

Famille Foule.

Les Peuls, Fouls, Foulhas, Fellatas, sont probablement originaires de l'une des contrées fertiles de l'Afrique septentrionale. Refoulés par les Berbères, qui fuyaient eux-mêmes devant les Arabes, il est vraisemblable qu'ils s'établirent dans le Fouta, qui servit de point de départ à leurs migrations ultérieures. Les Peuls ont les cheveux longs, épais et laineux, le nez allongé, les lèvres moins épaisses que celles des Yolofs, le teint cuivré, la taille médiocre, mais bien prise ; ils sont industrieux et travaillent avec goût l'or, le fer et les tissus. Convertis à la loi de Mahomet, ils sont devenus pour la plupart de fougueux sectateurs du Prophète, dont ils propagent la croyance par les armes chez toutes les nations sénégambiennes; ils sont pour nos établissements des ennemis sérieux qu'il importe de surveiller d'un œil attentif, et contre lesquels

il est prudent d'agir avec autant de décision que d'énergie.

On a pris l'habitude à Saint-Louis de désigner sous le nom de Dimar le pays enclavé par le Oualo, le Fouta-Toro et le Sénégal, depuis Dagana jusqu'au marigot de Doué. On y compte une douzaine de villages, dont les principaux sont : Gaé, Fanaye, Bokol, Pendao, Dialmath ou Dimar, habités par un mélange de Peuls et de Yolofs. Ces Toucoulaures ont pendant longtemps gêné la navigation. Maîtres de Cacho, point où le lit du fleuve se rétrécit entre des berges très-élevées et très-couvertes, ils attaquaient toutes les embarcations qui n'avaient pas satisfait d'avance aux exigences des chefs indigènes. Le Dimar, rudement châtié de ses méfaits en 1849, puis en 1854, reçut un dernier coup dont il ne s'est pas relevé, du bombardement inopiné de Bokol en 1855. Depuis lors il s'est toujours montré soumis envers nous, et, sur sa demande, a été annexé à nos possessions en 1859.

Le Fouta, situé sur la rive gauche du Sénégal, est borné par le Dimar, le Cayor, le Yolof, le Guadiaga ; il se subdivise en Fouta-Toro à l'ouest, Fouta central et Fouta-Damga à l'est. C'est un pays fertile, surtout dans la partie qui s'éloigne des côtes ; il produit du riz, du maïs, du mil, de la gomme ; on y élève aussi des troupeaux de moutons, de chèvres, d'ânes, de bœufs et de chevaux. Dans cette contrée, comme dans le Dimar, il s'est fait un mélange de race peule, de race yolof, de race maure. De ces divers croisements sont issus des métis appelés par nos traitants Toucoulaures noirs et Toucoulaures cuivrés. — Le Toro et le Damga ont été annexés à nos possessions en 1860.

Le Bondou, situé dans l'angle formé par le Sénégal et la Falémée, à l'ouest de cette rivière, est une contrée montagneuse principalement au nord et à l'est, qu'arrosent un grand nombre de cours d'eau tributaires de la Falémé. Il est peu étendu, mais très-peuplé, très-fertile, très-riche, relativement à ses voisins. Son existence comme État indépendant est de date récente ; elle remonte à peine à une centaine d'années et doit être attribuée en partie à Malik-Si, Peul d'o-

rigine, marabout célèbre qui le premier s'empara du pouvoir, exerça sans conteste l'autorité royale et fut la tige de la famille des Sissibés, dans laquelle on choisit toujours le chef suprême. Le Bondou produit du mil, du riz, de l'indigo, du coton : il a pour capitale Boulébané, où réside le souverain électif, qui gouverne la contrée sous le nom d'Almamy. Les Peuls du Bondou sont moins intolérants et plus hospitaliers que ceux du Fouta.

Le Kasson est à cheval sur le haut Sénégal. Il formait jadis un État considérable, mais il a été démembré par ses voisins, surtout par les Bambaras du Kaarta. Il est divisé en provinces aujourd'hui indépendantes, qui portent les noms de Médine, Logo, Natiaga, sur la rive gauche; Khoulou, Kontiéga, Tomoro, Dinguira, sur la rive droite. Sa population est évaluée à cent cinquante mille âmes. C'est à Médine que vécut le Français Duranton, après avoir épousé une fille du roi Aoua-Demba, qui régnait sur le pays tout entier.

A l'extrémité orientale de la Sénégambie, dans le voisinage du cours supérieur du Sénégal, se trouve le Foulladougou, arrosé par la Kokora. Ce pays, couvert de bois, hérissé de montagnes riches en mines d'or et de fer, séparé de nos comptoirs par des distances considérables, est encore peu connu. Les notions obtenues des indigènes sur les Peuls qui habitent le Foulladougou, sont confuses, insuffisantes ou contradictoires; on sait cependant qu'ils sont tributaires des Bambaras du Ségo, et que, quoique convertis à l'islamisme, ils ne partagent pas le zèle religieux de leurs frères du Fouta.

Le Fouta-Djallon complète la liste des États Peuls. La Gambie, la Falémé, le Niger, le Sénégal, naissent dans cette contrée montagneuse, renommée par des mines d'or et de fer dont on vante la richesse. Les habitants les exploitent peu : musulmans fanatiques, ils portent sans cesse la guerre chez leurs voisins pour les convertir à leur foi ou les réduire en servitude. Leur organisation est républicaine fédérative : leur système gouvernemental accorde une influence prépondérante aux marabouts, qui jouissent chez eux d'un grand crédit.

Famille Malinkié.

D'après M. Raffenel, on doit comprendre sous la dénomination de Malinkié, terme qui signifie homme de Mali ou de Meli, du nom d'un homme ou d'un pays, les Mandingos, Mandingues, Bambaras, Soussayes. Les caractères distinctifs de ces peuples sont : un teint d'un bronze rouge noirâtre, un nez large, des lèvres épaisses, une chevelure laineuse, une forte constitution, qui les rend aptes à la guerre et à toute sorte de travaux. Les États Malinkiés ou Mandingues, formés des lambeaux de l'ancien empire de Mali, sont très-nombreux en Sénégambie et au Soudan; mais, fractionnés à l'infini, divisés en petites républiques oligarchiques ou en chétives royautés, ils ne présentent presque nulle part assez de cohésion pour être des voisins redoutables. Sans les Bambaras du Kaarta, dont les invasions ont laissé dans le Fouta et le Bondou de fâcheux souvenirs, les Peuls ne trouveraient pas plus de contre-poids à leur influence que d'obstacles à leur domination. Il existe entre les deux races une haine héréditaire, réfléchie, ardente, causée par le prosélytisme religieux, qui perpétue entre ces ennemis irréconciliables une hostilité sans trêve ni merci. Dans cette guerre, les Peuls marchent le glaive d'une main, le Coran de l'autre, propageant l'islamisme avec la ferveur enthousiaste des croyants d'Aboubeker, tandis que les Malinkiés repoussent énergiquement une loi de violence et d'oppression que leur orgueil se refuse à subir.

Les principaux États Malinkiés sont le Kaarta, gouverné par un souverain dont l'autorité est tempérée par celle des chefs de village, et le Bambouk, partagé en petites républiques indépendantes les unes des autres. Le Kaarta, situé au nord du Kasson, touche au désert : c'est un pays montueux, très-peuplé, exportant de l'or, de l'ivoire, quelques cotonnades, et qui a joui jusqu'en 1855 d'une puissance réelle. Il a eu diverses capitales : Koghé, Elimané, Kemmou, Nioro [1].

[1] Le Kaarta n'existe plus comme État. Il a été conquis par le prophète Al-Hadji Omar.

Le Bambouk, compris entre le Sénégal et la Falémé, est depuis longtemps célèbre par ses mines d'or. Les indigènes en exploitent un certain nombre, mais les moyens imparfaits employés par eux ne leur permettent pas de tirer grand parti de leurs richesses. La contrée est du reste généralement saine, fertile, très-accidentée, coupée de nombreux cours d'eau et couverte de belles forêts. La seule ville un peu importante est Farabana. Les principales provinces sont : Farabana, Niambia, Kankoula, Niagala, Diebé-Dougou, Koundian, Kamanan, Tamboura ou Tomba-Aura, la plus riche en or, connue jadis sous le nom de Natacon.

Le Guadiaga, improprement appelé par nous royaume de Galam, borde le Sénégal sur une faible profondeur, au point de jonction du fleuve et de la Falémé. Cet État, comprenant deux provinces distinctes, celle de Guoy et celle de Kaméra, est habité par des Soninkhiés ou Sarracolés, débris d'une race rayée de nos jours de la grande famille des nations. Elle eut jadis sans doute sa période de gloire, mais de ses membres dispersés il ne reste aujourd'hui que quelques tribus guerrières, dont une est fixée près de Médine : les autres, frappés d'une malédiction divine, sont errants, vagabonds ; on les retrouve partout en Afrique, en Sénégambie, au Soudan, en Guinée, où ils se livrent au commerce et s'adonnent aux arts industriels. La population du Guadiaga compte à peine vingt mille individus, divisés en plusieurs castes distinctes par l'origine, le rang, les occupations. La famille princière des Bakiris fournit le *Tunka* ou roi du pays ; viennent ensuite, dans leur ordre d'importance, les seibobés (hommes libres), puis les marabouts, enfin les captifs. Le fort de Bakel, situé au centre du pays, faisait depuis plusieurs années de cette contrée une province presque française : elle l'est devenue tout à fait par suite du traité signé le 19 août 1858 entre M. le colonel Faidherbe, gouverneur de notre colonie, et le tunka Boubakar-Soulé. Par cette convention, il est stipulé que le roi, reconnaissant qu'en dehors de l'alliance française il n'y a pour lui et les siens que ruine et que misère, cède à la France,

en toute propriété et sans aucune condition, tout le territoire compris entre Bakel inclusivement et la Falémé. Le gouverneur reconnaît Boubakar-Soulé comme roi du Guoy dans la partie comprise entre Bakel exclusivement et le Fouta, et lui accorde sa protection.

Sur la rive droite du Sénégal, faisant face au Guadiaga, s'étendent, depuis Bakel jusqu'au Kasson, les républiques soninkhiés du Guidimakha (Guidi-Makha signifie hommes des rochers), comprenant une douzaine de grands villages nichés sur des hauteurs abruptes ou sur des roches escarpées. Ces Soninkhiés, ombrageux, turbulents, fanatiques, s'adonnent tantôt à la guerre, tantôt à l'agriculture, tantôt au commerce. Ils ont été longtemps tributaires des Bambaras du Kaarta et des Maures Douaich, mais depuis la venue d'Al-Hadji, ils se sont affranchis de cette domination pour se ranger sous les étendards du Prophète.

Famille Yolof.

Les peuples de race yolof ont occupé, cela est hors de doute, une place honorable en Afrique. Ils formèrent primitivement un vaste empire, gouverné par un seul roi ou *Bour*, dont l'autorité, par suite de discordes intestines, cessa d'être effective sur une partie des provinces, qui se donnèrent des chefs particuliers et formèrent les royautés indépendantes du Cayor, du Oualo, du Baol, du Sine, du Saloum. La seule marque ostensible du vasselage de ces États envers le Yolof consiste dans l'envoi annuel d'une députation chargée de payer un léger tribut, et de rendre au Bour des hommages adressés plutôt au patriarche d'une nationalité commune qu'au souverain dont la puissance ne peut plus imposer le respect. Le démembrement de l'empire ainsi accompli, les Bours se sont trouvés sans force contre les invasions successives des Fouls; la race yolof a été contrainte de reculer devant les nouveaux venus; elle a cédé successivement plusieurs provinces, et se trouve aujourd'hui refoulée en grande partie vers le littoral. Désor-

mais elle ne saurait aspirer à jouer qu'un rôle secondaire ; néanmoins, ce rôle n'est pas sans importance dans la croisade que la France est appelée à conduire contre la barbarie des nations intérieures.

Le Cayor est borné au nord par le Oualo, à l'ouest par l'Océan sur une étendue de 200 kilomètres, de Saint-Louis à Gorée, au sud par le Baol, à l'est par le Yolof. Sa superficie est de 800 lieues carrées. Il se divise en Cayor proprement dit et en Ndiambour : ce dernier est tout à fait musulman, tandis que le premier est en grande partie idolâtre. Cette différence de religion entretient entre eux une hostilité mal cachée. — La France a détaché du Cayor, depuis quelques années : 1° le territoire de Dialakhar, comprenant un centre de population de douze cents âmes ; 2° le Gandiole, situé à l'embouchure du Sénégal, composé de trois villages très-rapprochés où se trouvent d'abondantes salines naturelles ; 3° une bande de terre s'étendant le long de la mer, depuis la barre du fleuve jusqu'à la presqu'île du cap Vert. — Les principales provinces du Cayor sont, outre le Ndiambour, Sagata, Mbakol, Mboul, etc. On estime à cent mille âmes la population de ce petit État, gouverné par un prince despotique qui prend le titre de *Damel* et dont les soldats s'appellent des *Tiedos.* Les principales productions consistent en bestiaux, miel, cire, œufs, lait, volailles, arachides : ces dernières font en ce moment l'objet d'un commerce étendu, qu'on peut évaluer à 8,000,000 de kilogrammes.

Le Oualo commence à la barre du Sénégal, s'étend à l'est jusqu'à Dagana, touche le Cayor au sud et le Yolof au sud-est. Il est couvert de marais qui doivent leur origine aux débordements du fleuve ; il est, en outre, sillonné par des marigots, dont le plus considérable, celui de Taouay, ouvre une communication par eau avec le lac intérieur de Paniefoul ou de Guier. Les principaux produits de cette contrée sont le miel, le maïs, les patates, le coton, l'indigo ; on en tire aussi du bois d'ébène, de la gomme, des sangsues ; on y élève des chevaux, des bœufs, des moutons, des chèvres ; mais la fai-

blesse de la population, qui ne dépasse pas seize mille individus, et les déprédations continuelles des Maures, autorisées jusqu'en 1854 par une déplorable incurie de notre part, ont pendant longtemps empêché tout développement agricole. Espérons qu'une ère nouvelle de prospérité va s'ouvrir pour ce malheureux pays, qui commence à respirer à l'aise sous le drapeau de la France, dont les Trarzas ne songent plus à contester l'efficace protection. — Le Oualo est aujourd'hui divisé en quatre cercles, Dagana, Richard-Toll, Merinaghen, Lampsar, confiés à des chefs indigènes nommés par le gouverneur de Saint-Louis.

Le Yolof proprement dit est un État méditerranéen, d'autant plus pauvre, qu'entouré de tous côtés de peuples jaloux, il ne peut faire aucun commerce direct soit avec les Français, soit avec les Anglais de la Gambie. L'annexion du Oualo à nos possessions modifie heureusement une situation géographique aussi défavorable : elle permettra aux peuplades yolofs de se passer, à l'avenir, d'intermédiaires dans leurs relations avec les traitants coloniaux.

Le Baol, tantôt indépendant, tantôt tributaire du Cayor, n'a qu'une médiocre importance. Il en est de même du Sine et du Saloum, gouvernés tous deux par des princes yolofs, mais habités par des Sérères.

Nous devons ajouter que les Yolofs passent pour les plus beaux nègres de l'Afrique occidentale. Ils ont en général les cheveux laineux, la lèvre épaisse, le teint très-noir, les traits réguliers et la taille haute; ils sont doux, hospitaliers, généreux, pleins de respect pour les morts, mais indolents, superstitieux et enclins à l'ivrognerie : leur religion est un mélange de mahométisme et d'idolâtrie dans certains cantons, tandis que dans d'autres le fétichisme est encore florissant.

Vallée du haut Niger.

Après avoir sommairement passé en revue les divers peuples établis dans le bassin du Sénégal, il ne sera peut-être pas

nutile de dire, en quelques mots, quel est l'état de nos connaissances actuelles sur ceux qui habitent la vallée du haut Niger. Ce fleuve, si longtemps mystérieux, prend sa source à 1,500 mètres environ au-dessus du niveau de l'Océan, au pied du mont Lomba, dans la grande chaîne des Kong. Il reçoit à son berceau le nom de Ghioliba, coule impétueusement au nord pendant 600 kilomètres, s'incline alors à l'est sur une étendue de 400, pour reprendre ensuite sa première direction nord jusqu'à Tombouctou. A partir de cette ville, le fleuve prend la dénomination nouvelle de Kouara, décrit une énorme courbe, tourne brusquement au sud-est, et prend enfin la direction du sud jusqu'au golfe de Benin, où, après une course de 3,200 kilomètres, il se perd dans l'Océan par quatre grandes branches dessinant un immense delta.

Le Niger est encore mal exploré. On sait pourtant qu'il est navigable sur un grand espace et qu'il arrose dans son cours supérieur les villes de Ségo, Djenné, Tombouctou. Nous retrouvons dans les contrées dont elles sont le centre l'antagonisme de race qui existe en Sénégambie entre les Peuls et les Malinkiés-Bambaras. Ces derniers ne formaient autrefois qu'un vaste et puissant empire, d'où sont sortis les États du Kaarta, de Ségo et de Djenné, mais ces peuples ont beaucoup perdu de leur splendeur primitive ; déjà les Peuls, non contents de les avoir chassés du pays fertile du Massina, où ils ont fondé à leurs dépens un État considérable, les harcèlent sans cesse, et s'ils ne sont pas encore les maîtres avoués de Djenné, ils y exercent du moins une autorité réelle. Il est même probable que ces farouches sectateurs de Mahomet ne borneront pas là leurs conquêtes.

L'État de Ségo se trouve dans des conditions meilleures. Souvent envahi par les Massiniens, il a jusqu'ici repoussé leurs attaques, maintenu victorieusement son indépendance, grâce peut-être à une organisation intérieure relativement avancée.

Tombouctou est la cité à peine entrevue, synonyme pour l'Européen de grandeur et de richesse ; c'est le but que se proposaient d'atteindre les hardis voyageurs qu'une ardente

curiosité poussait vers l'Afrique centrale. D'après Caillié, elle est assise non loin du Ghioliba (sur lequel elle a un port), au milieu d'une immense plaine sablonneuse. « Le ciel à l'horizon « est d'un rouge pâle; tout est triste dans la nature, le plus « grand silence y règne; on n'entend pas le chant d'un seul « oiseau. Cependant il y a je ne sais quoi d'imposant à voir « une grande ville élevée au milieu des sables, et l'on admire « les efforts qu'ont eus à faire ses fondateurs. » Maîtresse, par sa position sur la limite du Soudan et du désert, d'un grand commerce de transit, elle reçoit par les caravanes des armes, des parfums, des tissus, et leur livre en échange de l'or, de l'ivoire, des esclaves. Il paraît constant néanmoins que son importance a été fort exagérée, qu'il y a beaucoup à rabattre sur ce qu'a publié d'elle la renommée, et qu'il ne lui reste que le souvenir de sa splendeur d'autrefois. Le royaume de Tombouctou a subi alternativement la domination du Maroc et celle des Bambaras : aujourd'hui il semble obéir à un prince indigène, qui vit en bonne intelligence avec les tribus nomades Touaregs environnantes.

Possessions françaises.

Les vaisseaux venant de la haute mer et cherchant à entrer dans le Sénégal, sont arrêtés à son embouchure par un premier obstacle, consistant dans une barre variable qu'ils ne peuvent franchir qu'à l'aide de bons pilotes; mais une fois hors de ce passage dangereux, ils trouvent un lit profond et découvrent, au milieu des eaux, Saint-Louis, semblable, disent les indigènes, à un grand navire à l'ancre. L'île où s'élève le chef-lieu de nos établissements dans cette partie du monde, peut avoir environ 34 hectares de superficie renfermant plus de quatre cents maisons en maçonnerie et près de quatre mille cases en paille habitées par les noirs. Le sol de l'île est sablonneux, impropre à toute culture, sans végétation, partant privé d'épais ombrages, ce luxe du soleil des tropiques. L'aspect de la rive occidentale, appelée

pointe de Barbarie, n'est pas fait pour reposer l'esprit et charmer les yeux ; c'est le même aspect nu, la même aridité, la même plage triste, morne, silencieuse, solitaire ; la rive occidentale est, il est vrai, mieux partagée. Sur la terre plus féconde du Oualo, les riches citadins peuvent bâtir des maisons de plaisance, au gré de leurs caprices ou de leurs fantaisies, mais cela ne saurait être une compensation suffisante de toutes les incommodités de leur ville. A Saint-Louis, le commerce est considérable, l'industrie à peu près nulle. La population, tant de la cité que de la banlieue, évaluée à treize mille âmes, par le recensement approximatif du 1er janvier 1861, se compose de quelques blancs, de métis et en majeure partie de noirs. Les nègres libres ou libérés en 1848 qui se livrent à la navigation du fleuve portent le nom de *Laptots.*

L'année est partagée au Sénégal en deux périodes bien distinctes. La première ou saison pluvieuse dure pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre ; la navigation est alors possible sur tout le cours du fleuve, depuis l'embouchure jusqu'aux cataractes du Felou. Dès que vient la seconde période ou saison sèche, la baisse des eaux ne permet plus aux navires de remonter que jusqu'à Mafou, à 85 lieues de l'Océan. Cette circonstance a amené la division de la colonie en deux arrondissements, celui du haut du fleuve, chef-lieu Bakel ; celui du bas du fleuve, chef-lieu Saint-Louis.

Le Oualo, annexé à la circonscription de Saint-Louis, en 1856, est défendu par la tour de Dialakhar, par les postes de Lampsar, de Flossac, de Merinaghen (ce dernier sur le lac de Guier ou de Paniefoul), de Richard-Toll, enfin par le fort de Dagana.

Podor, reconstruit en 1854, et Saldé, bâti en 1859 sans opposition de la part des naturels, protégent l'île à Morphil, tout en maintenant dans une respectueuse attitude les dispositions, souvent équivoques, des habitants du Fouta-Toro et du Fouta-Central. Le poste de Matam, élevé en 1857 malgré la résistance obstinée des Toucoulaures, surveille le Fouta-

Damga. Sa petite garnison ne compte en temps ordinaire que six soldats européens et vingt-quatre laptots.

La forteresse de Bakel, à 680 kilomètres de Saint-Louis, répond du pays de Galam. Elle comprend : 1° une citadelle intérieure armée de sept pièces de canon ; 2° une tour carrée construite en 1856 sur le morne Jorès, à 310 mètres du fort; 3° deux autres tours ajoutées en 1857, pourvues d'obusiers. Cet ensemble d'ouvrages fait de Bakel une position réellement forte, imprenable pour une armée indigène, et où les entrepôts de nos traitants n'ont rien à redouter de l'ennemi.

Le village soumis de Makhana, transporté depuis peu au confluent du Sénégal et de la Falémé, est protégé par un stationnaire à vapeur qui assure en même temps la liberté des communications entre Bakel et Sénoudébou.

A Médine, une tour extérieure, armée d'un obusier de 12 centimètres sur sa terrasse, existe depuis 1857. Elle bat admirablement les terrains tourmentés qui entourent ce poste et le met à l'abri de toute insulte.

Nous possédons enfin sur la Falémé, Sénoudébou et Kéniéba (Kéniéba est à quelque distance de la rivière). Deux traités conclus en 1858, l'un avec l'Almamy du Bondou, l'autre avec les chefs du Bambouk, garantissent à la France : 1° un territoire autour de Sénoudébou ; 2° une route de vingt mètres de largeur entre Sénoudébou et Bakel ; 3° le territoire du village de Ndangan (port de Kéniéba) ; 4° une route de vingt mètres de largeur de Ndangan à Kéniéba ; 5° une route de vingt mètres de largeur, conduisant directement de Sénoudébou à Kéniéba ; 6° l'exploitation des mines d'or, concurremment avec les indigènes. Il est en outre permis aux sujets français de cultiver des terres, d'élever des troupeaux, de bâtir des habitations, sans avoir de redevance à payer.

Tel est, en résumé, l'état présent de nos établissements sur le Sénégal. A ceux qui trouveraient que c'est peu pour une possession non interrompue depuis 1817, possession qui n'a pas encore complétement retrouvé les chemins ouverts par les compagnies du XVIIIe siècle, nous répondrons qu'il

faut en chercher la cause dans les vicissitudes de la métropole, qui se détourne d'entreprises sérieuses pour faire des révolutions. Cependant, le jour où la France voudra être grande et respectée dans ces lointains parages, elle aura sous la main tous les éléments d'une colonie véritable. Le Sénégal n'est encore qu'un simple comptoir de marchands.

X. Mavidal.

(*A continuer.*)

JOURNAL

D'UN

VOYAGE EN ORIENT

DE MOSSOUL A BAGHDAD

Baghdad, 24 mars 1845.

.... C'est de la Babylonie, des bords du Tigre, de Baghdad enfin, de la ville des califes, de la capitale d'Haroun-al-Raschid, que je vous écris, c'est de la ville des Mille et une nuits, bien déchue de son ancienne splendeur.

Mais avant de vous parler de Baghdad, je veux vous raconter notre voyage sur le Tigre, voyage qui n'est ni sans intérêt ni sans danger. De Mossoul à Baghdad, on compte par terre quinze jours de caravane, et l'on ne peut pas penser à faire ce trajet autrement qu'avec une caravane, car c'est toujours le désert, et un désert peuplé d'Arabes nomades et pillards; toutefois comme nous avons traversé le *Kurdistan*, qui est un pays bien autrement dangereux et tellement redouté que tout le monde est étonné que nous l'ayons pu traverser sans être au moins dépouillés, ce que l'on regarde comme un miracle et qui est dû à des circonstances heureuses, le voyage du désert ne nous effrayait pas. Cependant comme par le fleuve on fait le trajet en quatre et même deux jours, dit-on, dans la saison des grandes eaux, nous préférâmes cette voie. Et la manière dont on descend le fleuve, un peu primitive pour un Européen, ne sera pas la partie la moins curieuse de notre voyage, et nous laissera de longs souvenirs. Pour navi-

guer sur le Tigre jusqu'à Baghdad, il n'y a pas le moindre bateau à vapeur, pas la moindre barque pontée, pas même un simple bateau. Le seul moyen de transport est ce que l'on appelle un kellek, ce qu'il y a de plus simple et de plus antique, la première idée venue à l'homme en état de nature. Figurez-vous un radeau de branchages sur lequel on attache de petits troncs d'arbre dépouillés de leur écorce, de distance en distance, de manière à former une espèce de damier ; un grand nombre d'outres, soufflées et liées sous les branchages, soutiennent le radeau ; sur le damier on place les ballots de marchandises et les voyageurs s'installent comme ils peuvent sur les ballots, car l'on s'occupe peu de leur commodité ; ainsi, au lieu de ranger les ballots sur les côtés et de laisser au milieu un intervalle sur lequel on mettrait un plancher, ce qui permettrait au voyageur de s'établir là commodément, on les range au contraire sur cinq rangs entre lesquels on laisse un intervalle fort étroit et sans plancher, de sorte que pour circuler et pour quitter ou revenir à son ballot, il faut enjamber d'arbre en arbre, au risque de glisser sur ces solives rondes, et de tomber jusqu'aux genoux dans l'eau qui remplit le damier, par suite de la pesée du radeau. C'est ce qui m'est arrivé plusieurs fois en rentrant la nuit me coucher sur le kellek, et je ne pouvais ni me changer ni me sécher, et il ne faisait pas chaud en décembre, même dans ce pays de la chaleur. L'on ne peut avoir ni lumière ni feu sur le kellek; en outre, l'on n'est à l'abri ni du froid, ni de la pluie ; enfin l'on est mollement étendu et couché sur des ballots de noix de galle ou autres marchandises aussi peu douces pour les côtes des voyageurs. Arrivé à Baghdad, le patron du radeau dessouffle ses outres, vend fort cher le bois du radeau, et mettant sur un âne ses outres vidées, il retourne à Mossoul préparer un autre chargement. Voilà comment on descend le Tigre. Nous fîmes marché avec un maître de kellek (50 francs pour trois personnes et les bagages), pour cent vingt lieues environ.

Enfin, le 31, une heure après le lever du soleil, nous nous installâmes, mon compagnon de voyage M. Lottin de Laval

et moi, avec un domestique égyptien que nous avions pris à Constantinople, sur le kellek, et nous quittâmes les rivages de Mossoul. Comme il n'y avait pas d'eau, l'on nous dit que nous mettrions cinq à six jours. Nous voici donc en route; le soleil brille, il fait chaud; il ne nous semblait pas que nous allions vite, mais en regardant fuir la rive, nous nous apercevions de la rapidité de notre marche; deux keledgis la guidaient avec deux longues rames fixes qui ne servent pas à avancer plus vite, mais seulement à diriger.

Il y avait une dizaine d'indigènes mossouliens, turcs, arabes : un marchand de Mossoul, un caporal de Nizam (milice régulière), un Arménien de Mossoul, un Arabe de Baghdad, un vieux Juif de Zakau, se disant Kurde, et un Arabe borgne qui vint nous rejoindre à la nage.

Au milieu du jour, arrivés à une des barres du fleuve, formée de rochers presque à fleur d'eau, on nous mit à terre et néanmoins le radeau talonnait sur les outres; mais enfin il passa sans accident. Deux heures avant la nuit, les keledgis arrêtèrent, sans que l'on pût les faire aller plus loin, et nous amarrèrent au rivage. Ils vinrent ensuite nous demander de quoi dîner, car il paraît que c'est l'usage que les voyageurs les nourrissent; mais on ne nous en avait pas avertis, et nous n'avions pas fait de provisions en conséquence. Nous avions chacun un poulet et des dattes : nos provisions étaient légères.

Aussitôt que le soleil fut couché, il fit un froid glacial et une abondante rosée. Le vent nous venait tout glacé des montagnes; on fit un feu sur la grève avec quelques branchages, et tous s'étendirent alentour dans leurs manteaux, mais nous préférâmes coucher sur le radeau à cause de nos bagages. Je me mis sous mon matelas que je recouvris encore d'un tapis; je n'eus point froid ainsi, mais j'avais les reins brisés par les ballots de noix de galles, et je n'osais remuer de peur de tomber dans l'une ou l'autre ruelle, et c'était de l'eau comme les rues de Venise, ni changer de place de peur de déranger mon matelas; voilà comme nous passâmes la nuit du 31 décembre au 1er janvier ! En nous réveillant, nous trouvâmes

nos matelas et les ballots couverts d'une couche de glace ou de forte gelée blanche. Malgré le clair de lune, on n'était pas parti avant le lever du soleil ; comme la veille, nous traversâmes une plaine immense, sans arbres, le désert d'Assyrie enfin. Les villages sont rares, nous n'apercevons plus les minarets de Mossoul, mais nous voyons encore les cimes neigeuses des montagnes de la Médie ; le fleuve avait beaucoup d'îles ; nous rencontrâmes souvent des barres de rochers ; il y avait à peine l'eau nécessaire pour les passer, parce qu'il y en a peu en cette saison. Au bout de la plaine, au pied d'une chaîne de montagnes qui la traverse horizontalement, nous aperçûmes la plaine célèbre où s'est donnée la bataille d'Arbelle. Quel souvenir !

Là disparut l'empire des Perses pour faire place à l'empire macédonien, détruit lui-même par l'empire romain ; et depuis, tant d'empires se détruisant tour à tour et ne laissant plus pour vestiges que des amoncellements de ruines, la solitude des hommes, le désert !

La journée avait été chaude, la nuit fut froide comme la veille, et nous la passâmes, comme la veille, amarrés au rivage.

2 Janvier. — Toujours le désert, pas un seul village, pas un être vivant ; mais si l'homme ne paraît pas, il existe ; et il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas. En effet, en passant le long de hautes collines, nos keledgis deviennent soucieux, se taisent et font signe de se taire. C'est que derrière ces collines habite une tribu renommée pour ses brigandages, et le moindre écho dans la solitude pourrait dénoncer notre passage ; les rames même font silence : tout à l'heure, les gens du kellek chantaient des airs arabes. La nuit vient et il va falloir s'arrêter dans ces parages dangereux où plus d'un keledgi a été assassiné, plus d'un kellek pillé ; ce lieu s'appelle les puits de Naphte ; un de nos keledgis y a eu un de ses frères massacré par les Arabes. On s'arrête, on fait du feu à quelque distance dans les broussailles pour qu'il soit moins aperçu, quoique le danger conseille de ne point faire de feu, parce qu'il peut être vu, qu'il éloigne du radeau et qu'il empêche de bien voir

autour de soi; mais le froid l'emporte sur la prudence; on nous recommande de veiller sur le kellek pendant qu'on veillerait autour du feu. Nous veillâmes jusqu'au jour, mais les autres s'étaient endormis quoiqu'ils eussent grand peur. Nous étions tous armés; mais ce qu'il fallait, c'était de la vigilance pour éviter une surprise et c'est ce qu'ils ne firent point. Heureusement il n'arriva rien.

3 Janvier. — Nous nous réveillons encore couverts de gelée blanche; nous traversons deux grandes lignes de rochers où les eaux se sont frayé un passage, et nous entrons dans une plaine sans fin. Sur la gauche, la rive assyrienne, le petit Zab se jette dans le fleuve. Tout le long du fleuve s'étendent des forêts d'arbustes maigres; dans les clairières on peut apercevoir de nombreuses tentes; le pays est habité; nous voyons errer des buffles, des chameaux; des hommes coupent du bois; souvent un de ces Arabes vient à notre radeau faire une reconnaissance de voleur, sous prétexte de demander du pain et du tabac. Rien ne nous surprit plus la première fois que de les voir relever leur courte chemise, leur seul vêtement, se mettre la poitrine sur une outre, et s'avancer très-vite au courant de l'eau, tenant l'outre d'une main, agitant l'autre bras et les deux jambes, en frappant l'eau comme avec un battoir.

Le soir notre provision de pain était épuisée, car on nous avait dit que nous trouverions une ville le deuxième ou le troisième jour, et nous ne pensions pas avoir à nourrir les keledgis. On nous assura que nous arriverions à la ville le lendemain; un vieux marchand, qui connaissait mieux le pays, avait fait des provisions pour quinze jours; il nous donna quelques pains. Je finis mon poulet, il m'avait fait *cinq dîners*, un poulet maigre encore! Notre déjeuner se composait de miel et de dattes; quant à notre boisson, c'était de l'eau du fleuve, mais elle nous parut délicieuse. Vous voyez que nous étions à la ration. Il fallut encore veiller cette nuit-là!

4 Janvier. — Même pays que la veille; nous rencontrons des kelleks chargés de bois; nous sommes toujours dans l'attente de la ville; le fleuve a moins de pente; enfin, à la nuit,

nous arrivâmes à Tekrit, ville sur la rive mésopotamienne, et nous fîmes faire un bon pilau ; il nous fallut rester là tout le lendemain, 5 janvier, sous prétexte de souffler les outres. Tekrit est une petite ville arabe, fort ancienne, autrefois très-grande et très-fortifiée ; nous y vîmes le premier palmier ; là nous refîmes nos provisions, elles étaient plus qu'épuisées. A quelques heures sont les ruines d'une ville romaine, Adra, visitées et décrites par un Anglais, le docteur Ross.

6 Janvier. — Nous repartons avec deux kelleks de Tekrit ; toujours le désert, une plaine aride, un sable inculte ou une bonne terre sans culture. A peu de distance de la ville de Dor, nous voyons sur la gauche des ruines immenses, des murs encore debout ; c'est Esky-Baghdad, la vieille Baghdad, avant que les califes l'eussent transférée où elle est. Nous apercevions au loin un monument qu'on appelle la pyramide de Nemrod : de toutes parts, des ruines ou des monticules qui cachent des débris assyriens et babyloniens. Rien n'était plus beau que ces ruines dans ce désert ; quel spectacle et quelles réflexions ! Tout ce pays, si désert, si inculte, était l'ancienne Babylonie, si habitée, si cultivée : quel changement ! quelle décadence ! ou plutôt quel néant ! Nous nous arrêtâmes au pied de rochers élevés, à une demi-heure de la ville de Samara, lieu de pèlerinage pour les Persans : un fils d'Ali y est enterré.

Nous trouvâmes, pour la première fois en Turquie, des murailles en bon état et réparées ; les arcades, à l'intérieur, en sont magnifiques ; il y a une mosquée grandiose, avec une superbe coupole en faïence vernissée ; les Persans y apportent beaucoup d'argent.

La ville est assez grande, et les rues et les maisons bien bâties et bien propres.

A peine revenus à bord, il tomba une pluie battante. Sans abri, nous nous couchâmes plus que jamais sous nos matelas et nos tapis ; il ne pouvait rien nous arriver de plus fâcheux ; il plut toute la nuit. Les autres voyageurs s'étaient abrités sous des rochers, mais ils n'avaient pas de bois pour faire du feu.

7 Janvier. — Quand je me réveillai, je sentis que l'eau

commençait à gagner mon manteau ; mon matelas et deux tapis étaient entièrement traversés. Vers midi la pluie cesse, le vent s'élève ; nous nous emportons contre nos keledgis qui ne veulent pas partir. Ils répondent que le kellek ne peut marcher à cause du vent qui le pousserait à la rive, où il pourrait se briser ; qu'il faut attendre que le vent cesse.

Leurs raisons étaient peut-être bonnes, mais vous devez juger combien elles impatientaient des Européens habitués aux chemins de fer, aux bateaux à vapeur, aux diligences même ; à des voyages réguliers enfin où rien n'arrête. Pour les gens du pays, ils trouvaient cela tout naturel.

8 Janvier. — Au soleil levant, nos keledgis, pour faire preuve de bonne volonté, se mettent en marche. Toujours le désert, mais toujours des ruines qui prouvent que ce pays a été très-peuplé et très-civilisé. Nous aperçûmes les ruines de l'opulente Opis ; plus loin nous retrouvons quelques rives boisées, des bestiaux, des campements d'Arabes.

Avant la nuit nous nous arrêtons sur une grève boisée, sur la rive mésopotamienne ; on coupe du bois, on fait un feu ; des femmes arabes, dont une d'une figure belle et fière, apportent du lait. Nous étions près du campement d'un cheik très-puissant et de mœurs assez paisibles. Nous envoyâmes lui demander du pain qui était sur le point de nous manquer, par suite de tous ces retards : on ne put en trouver de cuit, mais on nous fit dire de veiller parce qu'il y avait des Arabes voleurs dans les environs ; nous veillons donc sur le kellek : la nuit est très-noire, et tous les gens du bateau, qui ont été faire un feu loin du rivage, ne peuvent faire bonne garde ; nous entendons du bruit dans l'eau autour du radeau ; nous nous levons, nous faisons le tour du kellek, rien ! A peine sommes-nous revenus à nos places, qu'un Arabe, qui était resté longtemps sous l'eau, sort du fleuve et se sauve dans les broussailles, avant qu'on ait pu le poursuivre. Nous déchargeâmes nos armes, comme nous faisions tous les soirs, pour avertir que nous étions nombreux et bien armés. Après cette tentative, nous veillâmes jusqu'au jour.

9 et 10 Janvier. — Les rives élevées sont en terre végétale excellente que le fleuve ronge ; bientôt les oiseaux aquatiques deviennent nombreux et annoncent le voisinage de lieux cultivés. En effet, nous apercevons le premier bois de palmiers, et derrière, un grand village; mais nous n'y atteignons qu'à la nuit. Nous envoyons au village chercher du pain, on n'en trouve point de cuit; on rapporte des dattes. Notre vieux marchand nous donna quelques pains. Les keledgis voyant qu'il y avait maigre chère, et que la provision du bonhomme allait aussi finir, jugent qu'il est temps d'arriver. En conséquence, animés par la crainte de la famine, ils repartent et rament toute la nuit; nous venions de passer le dernier mauvais passage par suite du peu d'eau, et nous en étions heureusement sortis, non sans peine.

Au soleil levant, tout le long des rives ce n'est plus qu'une longue file de cultures, de campements, de villages, avec des bois de palmiers de distance en distance; le travail est partout, les espèces de norias qui servent à faire monter l'eau du fleuve, pour arroser, sont en mouvement; des femmes viennent puiser de l'eau ou laver; des bêtes de somme transportent d'un endroit à l'autre; des Arabes traversent le fleuve dans des nacelles toutes rondes, fort singulières, mais qui doivent chavirer difficilement. Le fleuve est large et majestueux, mais son cours s'est beaucoup ralenti. Nous admirons le bel et élégant ombrage des palmiers, tout nouveau pour nous; de tous côtés rien qu'une plaine unie. Le temps est redevenu très-beau.

Avant l'heure où le soleil se couche, nous ne voyons plus devant nous qu'une forêt de palmiers, où il semble que nous ne pourrons pénétrer. Le fleuve nous fait traverser la forêt, les deux rives sont couvertes par ces arbres si majestueux; ce sont des dattiers; le fleuve s'élargit encore; il forme un tournant admirable. Bientôt nous voyons des jardins protégés par l'ombrage des palmiers; on nous dit que ce sont les jardins qui entourent Baghdad; nous espérions y arriver à temps pour l'admirer aux derniers feux du jour, mais il n'y

a presque plus de courant, nous avançons lentement; le soleil disparait tout radieux, entouré de mille teintes dorées; le fleuve se colore des nuances si riches du ciel; de tous côtés, sur ses bords, dans les bosquets, des feux apparaissent entourés de groupes aux vêtements blancs, leur fumée grimpe le long de ces arbres gigantesques. N'est-ce pas là une arrivée digne des Mille et une nuits? Nous étions bien impatients d'arriver; nous n'apercevions que des arbres, mais point de ville, car le fleuve décrit beaucoup de sinuosités; enfin nous longeons tout à coup une muraille que nous n'avions point aperçue, et nous nous arrêtons; il était neuf heures, on ne voyait plus de feu sur les rives. A cause de l'heure avancée, nous hésitions à nous rendre au consulat, mais la porte de la ville étant fermée, il fallut prendre patience et coucher une dernière fois à bord. Le pire était que personne n'avait plus de pain sur le radeau; des soldats turcs, de service aux portes, en offrirent un peu dont il fallut se contenter; d'ailleurs, n'étions-nous pas arrivés, n'avions-nous pas devant les yeux la ville des califes? ne pouvait-on pas avec cela se coucher sans souper! Les malheureux keledgis ramaient depuis trente-six heures, sans s'être arrêtés et sans avoir mangé. Nous arrivions ainsi après onze jours, dont il faut retrancher deux jours de repos à Tekrit et à Samara : cela fait toujours neuf jours de navigation, et nous devions arriver en six jours au plus! Mais enfin nous étions heureusement arrivés sans avoir été pillés ni attaqués par les Arabes de ces rives dangereuses! Il gela assez fort la nuit, et le lendemain matin nous nous fîmes conduire au consulat de France. Nous trouvâmes le consul général, M. le baron Loëve-Veymars, dans une délicieuse habitation qu'il avait achetée sur les bords du fleuve.

Ch. de Gatines.

(*A continuer.*)

FAITS COMMERCIAUX.

CULTURE DU COTON DANS L'INDE.

On sait que le gouverneur général des Indes, en conseil, a fait explorer le territoire des présidences du Bengale et de Bombay en vue d'établir les ressources qu'elles peuvent offrir à l'Europe pour l'approvisionnement de l'industrie cotonnière. Le rapport de l'un des commissaires délégués pour cette exploration a inspiré les réflexions suivantes à l'un de nos compatriotes résidant à Calcutta.

La conclusion du rapport de M. Saunders est que l'Inde est capable de fournir du coton au monde entier, pourvu qu'il veuille y mettre le prix. Une telle affirmation peut être mise en doute, car on ne saurait estimer à moins de vingt ans, durée assurément peu probable de la guerre américaine, le temps rigoureusement nécessaire pour substituer l'Inde à l'ancienne Union fédérale dans la production des 5,524.000 balles de coton qu'ont absorbées en 1860 les fabriques anglaises. On peut, à la vérité, voter des lois d'urgence, lever des impôts, décréter des routes; mais on ne change pas d'un jour à l'autre les mœurs d'un peuple ni ses traditions, lesquelles opposeront longtemps encore dans l'Inde un sérieux obstacle à la réalisation de ces espérances exagérées. Il sera bien difficile, en effet, de décider le *Ryot* à changer ses cultures, tant il adhère à ses anciens usages et tant il se défie des Européens; et cette défiance, qui n'est que trop justifiée, s'accroît à chaque tentative faite pour l'engager à ensemencer la terre d'un produit nouveau. On cite à cette occasion certains districts où des champs entiers de coton ont été détruits à la première nouvelle qu'une enquête allait avoir lieu pour en connaître le rendement exact, l'Indien ne considérant ces enquêtes que comme les avant-coureurs de nouveaux impôts.

Voilà pour les obstacles moraux. Quant aux empêchements

matériels, ils sont la conséquence des prix auxquels sont cotés en Angleterre les cotons indiens. Ce n'est pas, en effet, quand le prix de revient, au lieu de production, est de 4 pence et demi la livre, au plus bas, que le cours de 5 à 6 pence, cote actuelle de cet article sur le marché de Liverpool, peut servir d'appât aux producteurs, et il faudra que les manufacturiers de Manchester se décident à de plus grands sacrifices s'ils tiennent à développer sérieusement et sur une large échelle la production de cette matière première.

Dans un rapport adressé au vice-président de la Société pour l'approvisionnement du coton en Angleterre, M. G. R. Heywood, agent de cette Société dans l'Inde, a fait connaître qu'il existait à Bombay, en 1861, 3,705 métiers à coton et 290,676 broches en activité[1]. D'après ce même agent, les planteurs de coton, disséminés dans le pays, et se trouvant parfois éloignés de 300 à 400 milles du point où leurs récoltes sont entreposées préalablement à l'exportation, reçoivent des avances de marchands indigènes qui leur fournissent, en outre, de la graine, et qui, ayant un certain nombre de villages et de campagnes pour clientèle, s'entendent entre eux pour fixer le prix de vente du coton. Ce système d'intermédiaires, joint au défaut de routes et de moyens de transport, contribue à renchérir notablement le produit.

Le gouvernement général de l'Inde a pris, à la date du 9 août 1861, une résolution par laquelle des prix annuels de 10,000 roupies (25,000 fr.) chacun sont institués pendant deux ans dans les trois présidences, à titre de primes d'encouragement pour la meilleure production du coton, sous le double rapport de la quantité et de la qualité. Ces prix, au nombre de trois pour chaque saison, seront décernés après concours et sur l'avis des chambres de commerce de Calcutta, de Madras et de Bombay, aux producteurs les plus méritants, à la condition pour ceux-ci d'avoir au moins 30 acres de terre plantés en coton.

La compagnie anglaise appelée *Manchester Cotton Company*, d'un commun accord avec la *Cotton Supply Association*, continue sa propagande pour l'extension de la production de cette matière dans l'Inde. Le gouvernement britannique a assuré la Compagnie de son appui et lui a promis de l'aider dans ses vues, tant par l'amélioration ou le percement des routes de l'intérieur de l'empire indien vers le littoral, que par l'accomplissement prompt et énergique des travaux déjà entrepris pour terminer les em-

[1] *Times* du 2 novembre 1861.

branchements des voies ferrées et les voies de navigation. De plus, le gouvernement anglais a fait à la Compagnie des concessions de terrains pour construire des jetées dans les forts, et il a donné des instructions aux gouverneurs des provinces et aux principaux ingénieurs pour qu'ils aient à seconder de leur mieux le commissaire spécial, qu'elle a résolu d'envoyer aux Indes, et auquel doit s'adjoindre le docteur Forbes, très-versé dans tout ce qui concerne la culture du coton. Cet envoyé de la Compagnie a pour instructions spéciales d'inspecter les districts cotonniers, de donner des enseignements aux planteurs, de les encourager à défricher de nouveaux terrains, de créer des établissements de dépôt, de nettoyage, d'emballage; d'instituer des agences, d'en choisir le personnel, etc. Quant au matériel, il a déjà été fait des achats considérables de machines, presses hydrauliques et appareils en tous genres, servant à préparer et à embarquer le coton. Enfin, le comité de la *Manchester Cotton Company* a adressé un appel aux fabricants anglais pour les engager à souscrire au fonds commun de l'association, et à augmenter ainsi les ressources propres à hâter l'époque où l'Angleterre tirera un approvisionnement suffisant de coton des Indes.

Il résulte d'une communication adressée récemment au département du Commerce par un important industriel d'Alsace qu'un progrès important a été aussi réalisé en France, à cet égard, depuis la cherté et la rareté des cotons des États-Unis : c'est un emploi beaucoup plus grand dans nos fabriques des cotons des Indes, inférieurs à ceux d'Amérique, mais plus abondants aujourd'hui et beaucoup moins chers. On avait cru jusqu'ici ne pouvoir filer une soie aussi courte pour des emplois aussi courants que les cotons d'Amérique. La nécessité nous y a fait arriver; et on fait avec ces cotons des filés qui servent aux mêmes emplois que ceux de la Nouvelle-Orléans. Cette concurrence aura évidemment pour résultat de rapprocher davantage, par la suite, le prix des cotons d'Amérique de celui des cotons de l'Inde qui, jusqu'ici, ont toujours été vendus 30 à 35 p. 0/0 au-dessous des premiers, et de développer une production infiniment plus considérable dans l'Inde.

L'exportation du coton du Sinde est un fait tout récent, les premières expéditions n'ayant eu lieu qu'en février dernier. Le coton récolté est de deux sortes : l'une a une soie assez longue, mais est mal nettoyée ; l'autre est assez propre, mais courte. Il faut espérer que ces défauts disparaîtront avec le temps; car, tel qu'il est, ce coton ne pourrait être employé en Europe. Ce

sont, du reste, les défauts dominants de presque tous les cotons de l'Inde, qui, pour être filés avec avantage, demandent une modification radicale dans les machines actuellement en usage. Aussi les excitations ne manquent-elles pas aux manufacturiers de Manchester pour les engager à effectuer cette réforme, à laquelle, comme on vient de le voir, les fabricants français ne seront pas les derniers à prendre part.

Le nombre total des balles expédiées de Kurrachec, pendant le premier semestre de 1861, à destination des ports de Londres et de Liverpool, a été de 1,452. La balle pèse 177 kilogr. 80 (3 quintaux anglais). Les prix ont varié de 13 à 15 roupies par maund de 37 kilogrammes 146.

Un rapport du commissaire du Pégu de 1861 porte que, dans cette province, 1,940 hectares de plaine et 5,196 hectares de montagne sont cultivés en coton et pourront fournir une récolte de 2,116,320 livres. Le rendement de l'hectare est de 892 livres de coton brut et de 286 livres de coton nettoyé. La décroissance de cette culture au Pégu est attribuée à l'abondance de l'importation anglaise en tissus, à la fermeture du marché chinois de Yunan et à l'extension de la culture plus rémunératrice du riz. La fibre du coton de Pégu est courte, grosse et forte; elle offre beaucoup de résistance, ce qui constitue sa principale qualité. Le prix actuel du coton non épluché est, au Pégu, de 9 roupies pour 100 *viss* ou 365 livres. Les frais d'épluchage se montent à 5 roupies, ce qui fait ressortir à moins de 3 deniers sterling par livre (66 centimes par kilogramme) la valeur du coton épluché.

Depuis quelque temps, des quantités notables de coton originaire de l'Ava ont été exportées de Rangoun pour Calcutta et d'autres ports. Le coton du Burmah supérieur s'expédiait naguère par fortes parties pour la province de Yunan; mais les troubles survenus en Chine ont fermé ce débouché. On estime de 8 à 10 millions de livres le contingent que le Burmah supérieur peut apporter aux approvisionnements; son coton est plus beau que celui du Pégu. Il vaut 30 roupies les 365 livres à Ava et 47 roupies à Rangoun. On le vendrait 4 deniers à Liverpool (88 centimes le kilogramme). Le coton d'Ava est plus fin que celui de Pégu, et la haute Birmanie pourrait facilement fournir par an pour 200 à 250 millions de francs de coton.

On écrivait de Londres, sous la date du 14 février 1862 :

« L'Inde fournit en ce moment du coton en quantités inusitées, mais elle frappe en même temps des droits d'entrée sur les tissus de cette matière, ce qui excite les vives réclamations de la

Chambre de commerce de Manchester. Ces droits sont perçus, il est vrai, dans un but exclusivement fiscal, mais ils produisent dans la pratique exactement le même effet que des droits protecteurs, et, joints à certains avantages naturels, ils placent les manufactures locales dans des conditions qui leur permettraient de lutter victorieusement contre celles de la métropole. Un filateur de Bombay pourrait acheter sur place du coton récolté dans le pays, et éviter par conséquent tous les frais causés au filateur anglais par le transport de ce produit de l'Inde en Angleterre. On a évalué cet avantage à environ 15 p. 0/0 : si l'on y ajoute le droit de 10 p. 0/0 qui pèse sur l'entrée des étoffes britanniques, il en résulte évidemment que l'industriel de Bombay ferait travailler ses métiers avec un avantage de 25 p. 0/0 sur ceux de Manchester. Frappés de ces résultats, quelques capitalistes du Lancashire ont déjà dirigé des machines d'Angleterre sur l'Inde, et ils se préparent à mettre à profit les conditions favorables qu'ils y trouvent pour établir leurs usines, intercepter les meilleures qualités de coton au détriment des acheteurs anglais, et, enfin, supplanter sur les marchés de l'Inde les produits fabriqués dans la Grande-Bretagne. »

PRODUCTION DU COTON EN PERSE.

On cultive le coton dans plusieurs provinces de la Perse; au nord, dans le Ghilan et le Mazanderan; au sud, du côté de Yezd et dans le Farsistan.

Le Ghilan est une province dont le climat est éminemment propre à la culture cotonnière. Placé sous le même parallèle que les provinces du sud de l'Union américaine, il est doté de cette chaleur humide indispensable aux productions des tropiques. La zone cultivable, qui s'étend du pied de l'Elbrouz à la mer Caspienne sur une longueur de 20 à 30 kilomètres, est composée d'un sol d'alluvion d'une riche fécondité, arrosé par beaucoup de torrents qui descendent des montagnes. Aussi y rencontre-t-on les plus belles variétés de coton et les émanations salines de la mer Caspienne leur sont-elles on ne peut plus favorables.

Tout le coton qui se cultive dans le Ghilan et le Mazanderan entre en Russie. Les agents de la Compagnie commerciale russe distribuent les graines aux colons et fixent arbitrairement, cha-

que année, le prix de la récolte. Eux seuls peuvent profiter de cette richesse. Leurs bateaux enlèvent les balles de coton qui arrivent aux bords de la mer presque sans frais, tandis que rien que pour arriver à Téhéran, le coton serait déjà grevé de frais de transport s'élevant à près de 50 centimes par kilogramme.

Les provinces du sud se trouvent aussi richement dotées que celles de l'Inde centrale, par rapport à la production cotonnière; mais, comme dans les possessions anglaises, le coton s'y consomme sur place, emprisonné par le manque de routes et de moyens de transport. Vingt à trente jours de marche, sans autres moyens de transport que le dos du mulet, séparent les cantons producteurs des ports du golfe Persique et mettent une barrière presque infranchissable à l'exportation. Aussi tout le coton est-il consommé dans les manufactures d'Yezd et d'Ispahan, et, par suite, la production est-elle limitée à la consommation de ces fabriques, en concurrence avec le commerce des tissus anglais, que les négociants importateurs livrent au-dessous du prix de revient comme solde des soies qu'ils exportent pour l'Angleterre.

On peut donc dire que la Perse doit être rayée aujourd'hui des pays de production cotonnière, au point de vue, bien entendu, de l'exportation en Europe.

Annales du Commerce. (Ministère de l'Agriculture.)



NOUVELLES SCIENTIFIQUES.

Le révérend docteur Joseph Wolff, devenu si célèbre comme voyageur en Orient, est mort au commencement de mai 1862, en Angleterre, auprès de Taunton. Il était fils d'un rabbin et était né en 1795, à Weilersbach, près de Forschheim (Bavière). Il montra dès son enfance les plus studieuses dispositions et apprit le latin, le grec et l'hébreu dans les écoles israélites de Halle, Weimar et Bamberg. En 1812, ses relations avec le comte de Stolberg et avec l'évêque Seiler l'amenèrent à se convertir au christianisme. En 1813, il commença à étudier l'arabe, le syriaque et le chaldéen, et, en même temps, il suivait à Vienne un cours de théologie. De 1814 à 1816, le docteur Wolff approfondit l'histoire ecclésiastique et l'exégèse biblique, tout en se fortifiant dans la connaissance des langues orientales, particulièrement de l'arabe et du persan. Il entreprit alors de voyager, afin de porter la connaissance de l'Évangile aux Juifs, aux Mahométans et aux païens. Il voulait aussi faire des recherches parmi les chrétiens d'Orient et préparer de tous côtés la voie aux missionnaires de l'Europe. De 1821 à 1826, il visita l'Égypte, le mont Horeb et le Sinaï. De là, il passa à Jérusalem, et c'est le premier missionnaire qui, dans cette ville, ait prêché l'Évangile à des Juifs. Il se rendit à Alep et à Chypre. C'est de cette dernière ville qu'il envoya en Angleterre de jeunes Grecs pour y être élevés. Puis il continua ses voyages en Mésopotamie, en Perse, à Tiflis et en Crimée. On le vit tour à tour à Sébastopol, à Odessa, à Constantinople, à Smyrne, d'où il revint en Angleterre. En 1826, il fit connaissance avec lady Georgiana-Mary Walpole, qu'il épousa en 1827. Cependant son goût pour les voyages n'était pas éteint. Bientôt il emmène sa nouvelle épouse à Jérusalem; puis il la laisse à Malte pour s'en aller à la recherche des dix tribus, ce qui l'occupe de 1831 à 1834. Il explore l'Anatolie, l'Arménie, le Khorassan. Là, il est fait esclave; on l'attache à la queue d'un cheval, mais Abbas Mirza le rachète. Alors il poursuit ses voyages à Bokhara, à Balkh, dans le Caboul, le Lahore, le Cachemire, et reçoit l'accueil le plus distingué de Runjeet Singh, de lord William Bentinck et de sir Edward Barnes.

Le docteur Wolff passe ensuite, par terre, de Loodiana à Calcutta, voyageant dans un palanquin et s'arrêtant pour prêcher à cent trente stations. De Calcutta il se rendit à Mazulipatam. Près de Madras, une atteinte de choléra le força à s'arrêter. A peine rétabli, il remonte dans son palanquin, part pour Pondichéry, trouve à Tinnevelly une mission en pleine prospérité, poursuit sa route par Goa, Bombay, l'Égypte et rejoint à Malte lady Georgiana Wolff.

En 1836, il voyagea en Abyssinie; mais bientôt il part pour l'Amérique du Nord, où il prêche devant le congrès des États-Unis et reçoit le grade de docteur en théologie. L'évêque de New-Jersey le fait diacre en 1837, et l'évêque de Dromore le consacre prêtre l'année suivante. Il fit encore une fois le voyage de Bokhara pour obtenir, s'il était possible, la liberté du colonel Stoddart et du capitaine Conolly. Il faut lire dans son « Voyage à Bokhara [1] » les curieux détails de cette entreprise.

Enfin, en 1845, il fut présenté pour la cure d'Isle-Brewers, auprès de Taunton, et c'est dans cette paisible résidence qu'il resta jusqu'au jour de sa mort, uniquement occupé des intérêts de la petite paroisse qui lui avait été confiée.

— La Société de numismatique belge, dans sa séance annuelle du 6 juillet dernier, a décerné le prix à notre collaborateur M. Victor Langlois, pour son Mémoire sur les monnaies de la Mesène et de la Characène, imprimé dans la Revue de cette Compagnie savante.

— L'Académie royale des Sciences de Berlin a nommé notre collaborateur M. Oppert, connu par ses travaux sur les inscriptions cunéiformes, membre correspondant.

— Le Ministère d'État vient de souscrire pour trente exemplaires au *Voyage en Turquie et en Perse* de Xavier Hommaire de Hell, 4 vol. in-8° et atlas in-fol., du prix de 428 francs. — La Maison de l'Empereur, les Ministères de la Marine et du Commerce ont également souscrit à ce magnifique ouvrage.

[1] Wolff's narrative of a mission to Bokhara. *London*. 1845, 2 vol. in-8°. — 5th edition, 1848. 1 fort vol. 8°.

En 1839, il avait publié le « Journal of his missionary labours », 1827-38. 1 vol. in-8°.

Paris. — Imp. W. Remquet, Goupy et Cie, 5, rue Garancière.

LE SÉNÉGAL

SON ÉTAT PRÉSENT ET SON AVENIR

(Suite.)

III

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES ET MILITAIRES.

Selon le P. Labat, des marins de Dieppe auraient les premiers reconnu les côtes du Sénégal vers l'an 1360. Selon d'autres historiens, la priorité de cette découverte appartiendrait au Portugais Denis Fernandez, et ne remonterait qu'à l'année 1446. Quoi qu'il en soit de ces opinions contraires, qu'il n'entre pas dans notre cadre de discuter, nous savons avec certitude que déjà en 1626 les Français étaient établis à l'embouchure du fleuve dans des comptoirs permanents. La direction du commerce appartenait alors à une compagnie normande qui en jouit trente-huit ans et qui fut obligée par la volonté du roi de vendre, en 1664, ses droits à une association qui prit le titre de Compagnie des Indes occidentales. Celle-ci se trouva ruinée en peu de temps, aussi fut-elle contrainte, par édit du 9 avril 1672, d'aliéner tous ses établissements à une nouvelle société, à laquelle on accorda le privilége exclusif du négoce depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Cette compagnie gérant mal ses affaires

fut remplacée successivement par d'autres généralement qui ne réussirent pas mieux, savoir :

1681. Compagnie d'Afrique, avec une concession limitée du cap Blanc à Sierra-Leone ;

1694. Compagnie royale du Sénégal, avec un privilége de trente ans ;

1709. Compagnie du Sénégal ;

1718. La Compagnie des Indes achète à la Compagnie du Sénégal tous ses droits, établissements, forts et comptoirs. Le roi lui accorde un privilége perpétuel et l'autorise à opérer depuis Sierra-Leone jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

1758. Les Anglais s'emparent de Saint-Louis et de Gorée. Gorée est restituée à la France en 1763, et le duc de Lauzun reprend Saint-Louis de vive force en 1779.

1784. La Compagnie de la Guyane obtient le privilége exclusif de la traite de la gomme pour neuf années, et s'intitule Compagnie du Sénégal. Cette huitième société fut la dernière, car, en 1791, un décret de la Constituante supprima toutes les compagnies privilégiées.

Nous venons d'énumérer en quelques lignes les vicissitudes subies par nos comptoirs sous l'ancienne monarchie. Mais avant de quitter cette époque, nous tenons à rappeler le nom d'André Brue, directeur de la sixième compagnie et commandant général de sa concession. Si la guerre de 1744 n'était venue déjouer les prévisions de cet administrateur habile, sage et énergique, il aurait porté dans ces parages le commerce français à un haut degré de splendeur.

De 1791 à 1815, la colonie traverse les fortunes les plus contraires. Changement de système commercial ; concurrence des Américains, autorisée en raison de leur neutralité dans la guerre maritime ; émancipation des esclaves ; hostilités des Arabes Trarzas ; attaques incessantes des Anglais, qui occupent Rufisque, Joal, Albréda, Gorée (1800), et enfin, le 14 juillet 1809, Saint-Louis, qui compte à peine dans ses murs quelques hommes épuisés défendant des fortifications en ruine.

Le traité de Paris, du 30 mai 1814, restitua à la France tous les établissements qu'elle possédait sur la côte occidentale d'Afrique au 1er janvier 1792. En 1817 eut lieu, au nom du roi Louis XVIII, la reprise de possession effective, par le colonel Schmaltz (25 janvier), et dès lors de louables efforts furent tentés pour régénérer le Sénégal. Le gouvernement se proposa d'acquérir des terrains des chefs indigènes, de les concéder ensuite à des planteurs, d'encourager par des primes les cultures tropicales, particulièrement celle de l'indigo, du coton, de la cochenille, du séné, etc.; il décida que ces essais seraient faits dans des districts assez rapprochés de Saint-Louis pour permettre en toute saison des communications rapides par eau, et qu'un fort serait construit pour protéger le centre agricole. Le plan était bon, les dispositions excellentes, la réussite presque certaine. Le Fouta offrait toutes les conditions désirables de situation, de fécondité des terres, de salubrité ; malheureusement les Fouls opposèrent des refus énergiques à toute demande d'établissement sur leur territoire, et le colonel Schmaltz, n'ayant sous la main que de faibles moyens d'action, renonça à ce projet. Ce fut une faute : elle donna aux Toucoulaures une médiocre opinion de notre puissance, elle enfla leur orgueil et nous prépara de perpétuelles difficultés pour l'avenir ; un changement de politique radical, joint à l'énergie des derniers gouverneurs, n'a pas vaincu sans peine l'hostilité du Fouta. Quant aux cultures essayées à Dagana, à Richard-Toll, à Taf, à Lampsar, sur un sol sablonneux, exposées aux débordements périodiques du fleuve, soumises en outre à l'action desséchante du vent d'est, elles languirent pendant neuf ans, et furent abandonnées après un insuccès bien constaté.

Le fort de Bakel et le poste de Dagana furent construits sous la Restauration, le premier en 1820, le second en 1821.

De 1830 à 1850, divers systèmes ont été essayés pour raviver le mouvement commercial du fleuve : les plans conçus dans des proportions mesquines, timidement appliqués, n'ont abouti qu'à élever dans des proportions énormes les impôts

payés sous le nom de *coutumes* à divers chefs indigènes, et à ruiner le plus grand nombre des traitants qui fréquentaient les escales. Enfin, cet état de choses a tellement empiré, les plaintes sont devenues si nombreuses, les réclamations tellement unanimes, que le Département de la Marine, sur les instances des habitants et du gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Protet, s'est décidé, en 1852, à extirper le mal dans sa racine.

Les instructions ministérielles, qui devaient servir de base à la politique de résolution nouvellement adoptée, peuvent se résumer de la manière suivante :

« L'usage traditionnel des *coutumes* est trop enraciné dans « les habitudes africaines, pour qu'on puisse espérer de le « supprimer entièrement ; mais il est certain que, sous ce « rapport, il y a dans nos relations actuelles avec les indi- « gènes beaucoup à modifier et à améliorer. Il n'y a point « surtout de nouvelles concessions à faire. Nous devons être « les *suzerains du fleuve*. A ce titre nous pouvons consentir « à donner, quand il nous plaira, quelque preuve de notre « munificence aux chefs dont nous serons contents, en signe « des bons rapports qui existent entre eux et nous, et aussi « pour solder l'espèce de police qu'ils exercent sur leurs su- « jets au profit de nos traitants, mais nous devons nous af- « franchir au plus tôt de tout ce qui peut avoir l'apparence « d'un tribut prélevé sur le gouvernement ou d'une exaction « pratiquée sur le commerce. Il faut dicter nos volontés aux « chefs maures pour le commerce des gommes ; supprimer « les escales *par la force* si l'on ne peut rien obtenir par la « persuasion. Il faut encore émanciper complétement le Oualo « en l'arrachant aux Trarzas, et protéger en général les po- « pulations agricoles de la rive gauche contre les dépréda- « tions des nomades de la rive droite. L'exécution de cet « ensemble de mesures doit être menée avec *conviction et* « *résolution*. »

Le nouveau programme comprenait en outre la création de nouveaux établissements fortifiés sur le fleuve pour en assurer

la sécurité ; la concession de terrains près des nouveaux forts aux commerçants et aux cultivateurs qui en feraient la demande ; l'extension de notre protectorat sur le Dimar.

Il était indubitable qu'un changement aussi radical des usages reçus, des habitudes prises, soulèverait contre nous tous les chefs maures et toutes les peuplades intéressées au maintien des abus. Aussi le gouverneur, qui ne s'y trompa point, résolut-il, pour dompter les résistances et pour briser les coalitions qui allaient se former sur le bas Sénégal, de prendre d'abord un nouveau point d'appui sur le fleuve. Ses vues s'étant arrêtées sur Podor, autrefois siége d'un établissement fortifié, il résolut d'aller en personne y replanter le drapeau de la France. L'expédition, composée de 1,500 hommes de toutes armes, de 13 bâtiments à voile ou à vapeur, de 4 chalands, partit de Saint-Louis le 18 mars 1854. A quelques lieues en amont de Dagana, les gens du Dimar, réunis sur les deux rives, l'accueillirent par une vive fusillade, dont on se promit de tirer bonne vengeance au retour. Le 24, la flottille était en vue de Podor, où elle débarquait les troupes sans grande perte. Celles-ci, malgré de fréquentes escarmouches avec les Fouls, poussèrent vivement la construction des ouvrages de défense : à peine étaient-ils terminés, que les principaux chefs du Toro, reconnaissant l'inutilité d'une plus longue résistance, venaient faire leur soumission.

Le résultat obtenu était considérable. M. le capitaine de vaisseau Protet voulut le rendre décisif en punissant l'agression du Dimar. Par son ordre, une colonne de 800 hommes fut chargée de détruire le principal village de la contrée, Dialmath, regardé comme une *cité sainte*. Ce détachement, mis à terre près de Fanaye, mais égaré par des guides ignorants ou infidèles, qui lui firent prendre le chemin le plus long, arriva en vue de la ville ennemie épuisé et cruellement éprouvé par le manque d'eau sous un ciel de feu. Cependant la place fut emportée dans une heure, malgré une résistance sérieuse, car elle était pourvue de deux petits canons, défendue par 5,000 Toucoulaures bien armés, et située sur un plateau

élevé de 15 mètres au-dessus du niveau de la plaine, ce qui en rendait l'approche difficile. Ces succès inaugurèrent dignement notre entrée en campagne, mais ils nous coûtèrent cher, car nous avions eu 718 tués ou blessés dans les rencontres avec les indigènes, et sur 1,400 Européens partis de Saint-Louis, le gouverneur ramenait seulement 682 hommes valides.

L'expédition du Dimar fut le dernier acte considérable de l'administration de M. le capitaine de vaisseau Protet. Il eut pour successeur (16 décembre 1854) M. le chef de bataillon du génie Faidherbe, héros de Podor et de Dialmath, déjà familiarisé avec les intérêts coloniaux par une résidence de plusieurs années. Jusque-là, la direction générale de nos établissements de la côte occidentale d'Afrique était restée une, concentrée dans les mêmes mains ; mais les derniers événements ayant démontré l'utilité temporaire d'une action prompte, incessante, énergique et spéciale sur le fleuve, elle fut scindée en deux par un décret impérial du 1[er] novembre 1854. Ce décret assigna pour circonscription au Sénégal proprement dit tous les pays arrosés par le fleuve, plus tout le littoral depuis le cap Blanc jusqu'à la baie d'Yof. L'île de Gorée, la presqu'île du cap Vert et les comptoirs du sud formèrent un département particulier obéissant au chef de notre station navale [1].

Comme les faits qui se sont produits depuis 1854 sont multiples, parfois isolés, qu'ils n'ont pas toujours entre eux une liaison bien apparente, que nous avons eu à lutter contre trois ennemis principaux, le roi Mohammed-el-Habib, le prophète Al-Hadji Omar et les chefs yolofs, lesquels n'agissaient ni sur le même théâtre, ni d'un commun accord, nous raconterons séparément la guerre qu'ils nous ont faite.

[1] Au commencement de 1859, Gorée et la côte jusqu'à Sierra-Leone, ont été réunis de nouveau au gouvernement du Sénégal.

Bas Sénégal.

Dans la nouvelle organisation de la colonie, la tâche incombant à M. Faidherbe était multiple. Nous avons déjà dit qu'elle devait avoir pour résultat de ne plus traiter la gomme sur des points et à des époques déterminées, mais quand nous voudrions et où nous voudrions; d'affranchir le commerce du fleuve de toute redevance forcée ; enfin de rejeter les Maures sur la rive doite et de les y contenir. Le nouveau gouverneur se mit à l'œuvre sans perte de temps. Il prouva bientôt par des actes qu'il était à la hauteur de l'œuvre qui lui était confiée.

Il fit des concessions de terre à Dagana et à Podor ; puis comme le Dimar, oublieux de la lecon de Dialmath, prétendait inquiéter encore nos navires sur le fleuve, il tombait sur lui à l'improviste, opérait une brillante razzia, bombardait Bokol et ne se retirait qu'après avoir obtenu une satisfaction complète sur tous les points en litige. Libre de ce côté, le gouverneur s'occupait des Trarzas. Ces derniers, selon l'habitude des années précédentes, avaient passé sur la rive gauche où ils rançonnaient le Oualo. Comme ils se trouvaient encore sur les bords même du fleuve, on pouvait les enlever tous à la fois, au moyen de la garnison de Saint-Louis et des bateaux à vapeur de la flottille. Malheureusement les pillards avertis du danger qu'ils couraient par le cheik des Aidou-El-Hadj (Darmancours), qui était venu s'assurer de nos intentions réelles, échappèrent en partie, les uns en s'enfonçant dans les terres, les autres en regagnant le désert au plus vite. Cependant une colonne débarquée à Diekten et cinquante spahis descendus de Podor purent mettre entre deux feux une tribu entière, lui tuer six ou sept hommes, enlever sept cents bœufs faire soixante-neuf prisonniers, la plupart femmes et enfants, parmi lesquels on reconnut la mère, la femme et la fille du chef des Azouna, tribu dont le nom seul faisait trembler tous les nègres de race yolof. Cet échec, loin de décourager les

Maures, ne fit qu'irriter leur obstination. Ils excitèrent contre nous les gens du Oualo, et conduits par leur roi Mohammed-el-Habib, repassèrent le fleuve au commencement d'avril 1855, encouragés en cela par Al-Hadji-Omar (*Al-Hadji*, pèlerin de la Mecque). Nous aurons occasion de revenir sur ce personnage, dont la renommée était déjà considérable, et qui suscitait partout des divisions afin d'asseoir sa propre puissance sur la ruine de ses voisins.

Pour nous braver d'une façon éclatante, le roi des Trarzas vint avec toute son armée attaquer dans le voisinage de Saint-Louis la petite tour hexagonale de Leybar, défendue par onze hommes, commandés par le sergent d'infanterie de marine Brunier, et armée d'un obusier de montagne, tirant par quatre fenêtres, en guise d'embrasures. Il croyait avoir bon marché de la petite garnison, mais nos soldats, dignes émules des braves de Mazagran, repoussèrent l'ennemi qui battit enfin en retraite, laissant sur le terrain armes, morts et blessés (21 avril 1855). A la suite de cet affront, Mohammed-el-Habib se retira à Ross. Trois jours après, apprenant que les Français avaient exécuté une grande razzia au cœur de son propre pays, qu'ils avaient fait des prisonniers et enlevé trois mille bœufs, il évacua la rive gauche du fleuve avec la plus grande partie de son monde, s'enfonça dans le désert, laissant à son fils Ély, qui se croyait des droits sur la couronne du Oualo, la tâche de les faire valoir. Ce dernier, doué d'une rare énergie, de beaucoup de résolution, prolongea la lutte jusqu'à la fin de juin; mais à cette époque, traqué de tous côtés, il dut fuir à son tour. Voici quelle était l'origine des prétentions qu'il soutenait les armes à la main.

En 1833, Guimbotte, reine du Oualo, voyant son pays dévasté par les Maures et n'obtenant de nous aucun secours, épousa, de l'avis de ses principaux chefs, Mohammed-el-Habib, dans l'espoir que ce prince épargnerait un peuple qui devenait presque le sien. Ély naquit de ce mariage. Le gouvernement colonial, reconnaissant un peu tard combien la réunion des deux rives du fleuve sous un pouvoir unique était

préjudiciable aux intérêts français, déclara la guerre aux Trarzas. Ces derniers obtinrent la paix (1835) en renonçant à tous les droits que pourraient avoir un jour sur le Oualo les enfants issus de Guimbotte et de Mohammed-el-Habib. Au mépris de ces conventions, Ély ne cessait point de se considérer comme héritier présomptif d'un État dont il était, jusqu'en 1854, le maître réel, sous le règne de sa tante Ndété-Yalla.

Dès que le Oualo se trouva en partie purgé d'ennemis et délivré de la pression des Trarzas, le gouverneur chercha à le reconstituer sous notre patronage. Comme la reine Ndété-Yalla s'était réfugiée dans le Cayor, où elle ne tarda pas à mourir, on fit des ouvertures à un chef indigène nommé Fara-Penda, partisan déclaré de notre cause, expulsé du pays par suite des chances de la guerre. Fara-Penda accepta nos offres, reparut à Richard-Toll, et à partir de ce moment rendit de grands services, rétablissant les villages, soutenant une lutte acharnée contre les Maures, ralliant petit à petit les populations dispersées. En décembre 1855, les choses avaient à ce point changé de face, que le Oualo, déclaré terre française, fut divisé en cinq cercles : Nguiangué, Nder, Foss, Ross et Khouma.

En juin 1855, les Trarzas parvinrent cependant à nous créer de nouveaux embarras en suscitant contre nous les Braknas. Le roi de ces derniers, Mohammed-Sidi, fit piller une caravane sur notre territoire, réclama le payement des anciennes coutumes, et menaça d'ouvrir contre nous les hostilités s'il n'obtenait une prompte satisfaction. Pour toute réponse, la guerre lui fut immédiatement déclarée. Chose remarquable, dans cette occasion qui pouvait paraître belle, le Dimar, qui précédemment s'était montré si hostile, donna les assurances les plus pacifiques. C'était là un signe non équivoque des progrès rapides de notre influence sur cette turbulente contrée.

La dernière moitié de l'année 1855 fut remplie par des escarmouches, des combats partiels, des razzias nombreuses,

dans lesquels nos partisans firent essuyer aux Trarzas des pertes sensibles en hommes et en troupeaux, mais le résultat le plus considérable de ces expéditions fut d'habituer les noirs à regarder en face leurs anciens tyrans, à les combattre en toute occasion, et, ce qui paraîtra plus extraordinaire, à s'enhardir assez pour oser les poursuivre sur la rive droite.

En février 1856, le gouverneur, déterminé non plus à attendre les attaques de nos ennemis, mais à les prévenir, alla les chercher près du lac Cayar, où ils campent lorsqu'ils ne peuvent s'approcher du fleuve. Les forces rassemblées pour cette expédition (1,000 hommes de troupes, 1,500 volontaires, 200 chevaux) étaient considérables; M. Faidherbe voulait éviter le moindre échec, qui eût été fatal dans un moment où les peuples de la Sénégambie avaient les yeux sur nous. La colonne, réunie à Naolé, à 50 lieues au-dessus de Saint-Louis, s'ébranla le 17 février. Les guides ne connaissaient qu'imparfaitement le pays; aussi les difficultés furent-elles grandes. Cependant trois journées de marche dans des sentiers détrempés par les pluies, sur un sol parsemé de bouquets d'arbres, conduisirent le petit corps d'armée en vue du magnifique lac de Cayar, ainsi nommé parce qu'autrefois se trouvait sur ses bords le village yolof du même nom. Le village a été depuis longtemps abandonné et reconstruit sur l'autre rive du fleuve, par suite du mouvement continuel de retraite de la race noire devant les empiétements des Maures. La longueur du lac est d'environ 7 lieues sur 2 de largeur. Ses bords sont peuplés : l'aspect général est agréable et plus séduisant que celui du lac Paniefoul; son eau douce en toute saison n'est pas malfaisante, nos soldats en ont bu de grandes quantités sans éprouver le moindre malaise. Le gouverneur ne trouva point là d'ennemis à combattre; prévenus de son arrivée, ils s'étaient enfuis : il dut renoncer à les poursuivre, car la colonne n'était pourvue ni de provisions, ni de moyens de transport; elle regagna Saint-Louis par la rive droite du fleuve, en faisant de temps en temps des pointes hardies sur les villages

de l'intérieur, d'où l'on ramenait toujours du butin et des prisonniers.

L'effet moral produit par cette expédition fut immense. Désormais les noirs restèrent convaincus que nous avions la ferme volonté et la puissance de les protéger efficacement contre les pillages de leurs oppresseurs, tandis que ceux-ci s'effrayèrent à la pensée que le voisinage du désert était une barrière impuissante à les dérober à nos coups.

Ajoutons de suite que l'année 1856 présenta une succession non interrompue de surprises, de razzias, de coups de main, dans lesquels les deux partis déployèrent un égal acharnement.

En mai 1857, une seconde expédition tentée près du lac Cayar, causait une panique générale sur la rive droite du fleuve. Mohammed-el-Habib voulut prendre une revanche éclatante : il réunit une partie de ses fidèles, les princes de sa famille, ses guerriers les plus intrépides, leur fit traverser le fleuve à Mékinak, les lança sur le Oualo, sous la conduite de son fils Ély, jurant de laver dans le sang des chrétiens tous ses affronts passés. Cette audacieuse tentative fut désastreuse pour ses sujets, qui, traqués par nos volontaires et nos réguliers, regagnèrent le désert après avoir perdu plusieurs princes, un grand nombre d'hommes importants, leurs méharis, ainsi qu'une partie de leurs chevaux.

Enfin, après trois années de guerre sans trêve ni merci, l'orgueil arabe s'est humilié; mais avant d'arriver à reconnaître leur impuissance, les Trarzas ont été successivement chassés non-seulement des pays yolofs, mais d'une partie de leur propre territoire ; ils ont constamment été battus par nous, presque toujours par les noirs; nous leur avons enlevé 30,000 bœufs, 12,000 moutons, 1,000 ânes, 500 chevaux, 2,500 esclaves, un millier de chamelles et un riche butin. Aujourd'hui réduits aux abois, ils reconnaissent notre supériorité, et se résignent à exécuter les conditions du traité suivant :

« Art. 1er. — Le roi des Trarzas reconnaît, en son nom

« et au nom de ses successeurs, que les territoires du Oualo, « de Gaé, de Bokol, du Toubé, de Dialakhar, de Gandiole, « de Thionq, de Djiaos et de Ndiago appartiennent à la « France, et que tous ceux qui les habitent ou les habiteront « plus tard sont soumis au gouvernement français, et, par « suite, ne peuvent être astreints à aucune espèce de rede- « vance ni de dépendance quelconque envers d'autres chefs « que ceux que leur donnera le gouverneur du Sénégal.

« Art. 2. — Le roi des Trarzas reconnaît, en son nom et « au nom de ses successeurs, que le gouverneur du Sénégal « est le protecteur des États ouolofs du Dimar, du Yolof, « du Ndiambour et du Cayor. Comme quelques-uns de ces « États sont tributaires des Trarzas, c'est par l'intermédiaire « du gouverneur que les tributs seront perçus et livrés au « roi des Trarzas; et c'est par lui que seront levées les diffi- « cultés qui pourraient s'élever entre le roi des Trarzas et ces « États. En conséquence, aucun Maure armé ne traversera « le fleuve pour aller dans ces pays sans le consentement « préalable du gouverneur.

« Art. 3. — Le roi des Trarzas s'engage, en son nom et « au nom de ses successeurs, à exercer la plus grande sur- « veillance pour empêcher les courses et pillages de quelques- « unes de ses tribus sur la rive gauche du fleuve. Le gou- « verneur du Sénégal s'engage à aider de tout son pouvoir « le roi des Trarzas dans ce but, et à soutenir son autorité « contre ceux de ses sujets qui voudraient malgré lui revenir « à leurs anciennes habitudes.

« Art. 4. — Les relations commerciales seront immédia- « tement rétablies entre les Français et les Trarzas. Les « Français ne veulent, pour le moment, acheter la gomme « que dans leurs établissements de Saint-Louis, Dagana, « Podor, Saldé, Matam, Bakel et Médine, et veulent l'acheter « toute l'année. Le roi des Trarzas et le gouverneur pren- « dront, chacun de leur côté et dans la limite de leurs droits, « les mesures nécessaires pour faire exécuter leur volonté « par leurs sujets et administrés respectifs. Le commerce de

« tous les autres produits du pays des Trarzas se fera libre-
« ment et partout, soit à terre, soit à bord des embarcations.

« Art. 5. — Comme le commerce d'un pays doit rapporter « des revenus au gouvernement de ce pays, il est juste que « le roi des Trarzas tire un profit du commerce des gommes. « La perception de cet impôt sur le commerce de ses sujets « offrant pour lui des difficultés de plus d'un genre, le gouver- « nement français, comme preuve de bienveillance envers « son allié, veut bien se charger de cette perception. En con- « séquence, les commerçants qui achèteront la gomme des « Trarzas à Dagana, ou peut-être plus tard sur d'autres « points, sauront que ce produit est grevé, à sa sortie du « pays des Trarzas, d'un droit d'une pièce de guinée par « 500 kilogrammes de gomme, soit environ 3 pour cent au « profit du roi des Trarzas, et qu'ils auront à verser ce droit « entre les mains du commandant ou de telle autre personne « désignée, qui le livrera au roi des Trarzas quand celui-ci le « désirera. La pièce de guinée par 1,000 kilogrammes de « gomme, sera également perçue à Saint-Louis, au profit du « roi des Trarzas, quand les caravanes trarzas en apporteront « sur ce point avec son autorisation.

« Art. 6. — Le roi des Trarzas s'engage à protéger, par « tous les moyens en son pouvoir, le commerce des gommes « et autres produits contre tous ceux qui voudraient l'em- « pêcher ou le gêner, et à ne jamais intervenir entre les « vendeurs et les acheteurs, pas plus que le gouverneur ne « le fait. Si l'on apprenait que moyennant payement ou gra- « tuitement, il influençât ses sujets pour leur faire vendre de « préférence à tel ou tel particulier, on cesserait aussitôt la « perception du droit d'une pièce.

« Art. 7. — Le gouverneur permettra, en temps de paix, « avec les Trarzas, à leurs caravanes de traverser les terri- « toires français pour aller faire du commerce sur la rive « gauche, mais aucun Maure armé n'accompagnera ces cara- « vanes, sans une permission spéciale du gouverneur ou de « ses agents autorisés. De leur côté, et en observant les

« mêmes conditions, les sujets français pourront circuler « librement et en toute sécurité sur le territoire du roi des « Trarzas.

« Art. 8. — Les sujets français ne pourront, sans en avoir « préalablement obtenu l'autorisation du roi des Trarzas, « cultiver ou pêcher, ou en un mot faire aucun acte de pro- « priété sur son territoire. De leur côté, les Trarzas sont « soumis aux mêmes conditions vis-à-vis des Français.

« Par exception, les roniers situés sur la rive droite, entre « Richard-Toll et Dagana, restent à l'entière disposition du « gouvernement français.

« Art. 9. — Les gommes des Aidou-el-Hadj (Darman- « kours) iront, comme les autres, à Dagana, et rapporteront « le même droit de sortie que les autres au roi des Trarzas, à « moins que celui-ci ne les laisse venir à Saint-Louis, auquel « cas le gouverneur consentirait à percevoir la pièce pour « 1,000 livres, au profit de Chems, chef de cette tribu.

« Art. 10. — Le présent traité servira seul à l'avenir de « base aux relations politiques et commerciales des Français « avec les Trarzas. Tous les traités et conventions antérieures « sont annulés de plein droit et du consentement des parties « contractantes.

« Fait et signé en triple expédition, à Saint-Louis, le 20 mai 1858. »

Nous n'avons pas hésité à mettre sous les yeux du lecteur le texte entier du traité qui précède, afin de faire ressortir, d'un côté l'importance des résultats obtenus, de l'autre l'équité dont le gouverneur a fait preuve à l'égard des Trarzas. Certes, il eût été facile d'imposer des conditions beaucoup plus rudes ; mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe que deux moyens efficaces de persuasion sur l'esprit de ces peuples, la force aidée de la justice, et que la France ayant employé l'une et l'autre, est en droit d'espérer une paix durable et féconde pour sa colonie africaine.

Le roi Mohammed-el-Habib, devenu notre allié fidèle, a été assassiné, le 15 septembre 1860, par ses neveux, mécon-

tents de la paix qu'il persistait à maintenir malgré leurs plaintes. Son fils aîné, Sidi, l'a immédiatement vengé en tuant les coupables, au nombre de neuf. Le nouveau chef maure a fait porter sans retard les assurances les plus pacifiques à Saint-Louis, et sa conduite ultérieure a prouvé la sincérité de ses déclarations.

Sur le cours moyen du fleuve de Podor à Bakel (distance entre les deux points, 140 lieues), notre prestige n'a cessé de grandir et notre influence de s'étendre. Au mois de mars 1856, M. le gouverneur Faidherbe reconnaissait comme roi des Braknas, Sidi-Ely, prince légitime, écarté du trône par Mohammed-Sidi, créature des Trarzas. Sidi-Ely est un homme de vingt-neuf ans environ, à l'air grave et posé. Avec notre aide, il a commencé par ramener à son obéissance une partie des tribus de sa race, et la diversion qu'il a opérée n'a pas peu contribué au succès de nos entreprises.

Le 10 juin 1858, les Braknas suivirent l'exemple des Trarzas, dont ils sont en quelque sorte les satellites : ils déposèrent les armes et se soumirent à une paix dont les clauses furent à peu près les mêmes que celles stipulées avec les Maures de Mohammed-el-Habib. Le traité fut signé en double expédition par Mohammed-Sidi et par Sidi-Ely, afin que celui des deux prétendants à la couronne qui l'emporterait sur l'autre restât responsable des obligations contractées envers nous.

Le 13 décembre de la même année, les deux princes rivaux se trouvèrent réunis dans une feinte réconciliation, tandis qu'il était tacitement entendu entre eux que l'un se déferait de l'autre à la première occasion favorable. Les circonstances servirent Sidi-Ely, qui tua son compétiteur d'un coup de fusil. En portant ces faits à la connaissance de l'autorité française, le vainqueur demanda à être reconnu comme cheik des Braknas, promettant d'exécuter fidèlement le traité qui le liait à nous. Sa démarche reçut un bon accueil à Saint-Louis. M. le capitaine de frégate Robin, gouverneur par intérim, ayant fait en ce temps (fin décembre 1858) une excursion à Podor, y reçut

la visite de Sidi-Ely, et le fit saluer de sept coups de canon à son entrée dans la place, afin de faire comprendre à tous, amis ou ennemis, Maures ou Toucoulaures, que nous le reconnaissions désormais comme seul souverain des tribus Braknas. Cette démonstration, à laquelle Sidi-Ely tenait beaucoup, eut d'heureux résultats; elle consolida l'autorité de notre client, coupa court aux prétentions de divers chefs, et empêcha Mohammed-el-Habib de s'immiscer de nouveau dans les affaires des Braknas pour y faire revivre son influence aux dépens de la nôtre.

Depuis cette époque, la tranquillité a été interrompue seulement une fois sur le cours moyen du fleuve par quelques tribus qui renoncent avec peine à leurs habitudes invétérées de pillage chez les Yolofs. Mais cette infraction à nos droits ayant été sévèrement réprimée par le chef de bataillon Faron (juin 1859), tout est rentré dans le calme. Grâce à la bonne volonté de Sidi-Ely, à la police que font nos bateaux à vapeur, à la surveillance de nos postes sur le fleuve, la rive gauche est depuis lors à l'abri des brigandages des Maures.

Le Fouta, le plus vaste et le plus peuplé des États de race Foule, nous a pendant longtemps donné de l'ombrage, en fournissant de nombreuses recrues aux fanatiques soldats d'Al-Hadji, en protestant contre l'occupation de Podor, en voyant de mauvais œil celle de Matam, en inquiétant notre commerce. Néanmoins il a toujours évité de se mettre en lutte ouverte avec nous, alors même que l'occasion pouvait lui paraître favorable et que nous avions à soutenir une guerre acharnée de Médine à Saint-Louis.

La France ne pouvait laisser subsister intact cet État trop puissant pour la sécurité de sa colonie. Elle avait un intérêt majeur à le fractionner, soit en se servant de la force pour y parvenir, soit en usant de persuasion. La persuasion a seule été employée et a conduit aux plus heureux résultats. En 1859, les provinces du Toro et du Damga ont secoué le joug de l'almamy (chef suprême électif du Fouta), se sont déclarées indépendantes, et ont été reconnues comme telles par le gou-

verneur du Sénégal. Un peu plus tard (1860) le Toro et le Damga ont demandé d'eux-mêmes à se placer sous notre protectorat et ont été annexés à nos établissements. Le Fouta central, lié à notre politique par un traité signé le 15 août 1859, conserve jusqu'ici son existence propre, tout en subissant de plus en plus l'action directe des autorités coloniales.

Nous venons de passer en revue les diverses contrées du bas Sénégal, d'indiquer les principaux événements dont elles ont été le théâtre depuis 1854, de faire voir les progrès de notre influence sur les populations de race maure et de race foule; nous allons dire maintenant quels ont été nos rapports dans la même période, avec les États yolofs et sérères : Cayor, Sine, Saloum, peuplades de la Casamance.

États yolofs et Sérères.

Le Cayor occupe une position géographique intermédiaire entre Saint-Louis et Gorée, sur une longueur de deux cents kilomètres environ : sa profondeur varie entre quatre-vingts et cent vingt kilomètres. C'est un pays sablonneux, entrecoupé de collines qui courent parallèlement au bord de la mer en suivant une ligne légèrement infléchie du S.O. au N.E. A mesure qu'on s'éloigne de l'Océan, le sol devient plus uni, les vallons moins accusés, les pentes insensibles, de telle sorte que dans certaines régions l'œil découvre des plaines étendues.

Au milieu des collines qui bordent l'Atlantique, à six ou huit kilomètres de la plage, se trouve une série de bas-fonds appelés Niayes par les indigènes. Ces Niayes ne sont autre chose que des réservoirs naturels où les pluies de l'hivernage, retenues par un sous-sol argileux, forment tantôt des étangs d'eau douce, tantôt des marais saumâtres, recouverts d'une végétation aquatique de roseaux, de joncs, de plantes variées. De juillet à novembre (saison pluvieuse), ils communiquent entre eux par l'élévation successive de leur niveau ; au retour de la saison sèche, l'évaporation les rend indépendants les uns des autres; il en est même qui assèchent tout à fait. Le

plus considérable, celui de Mboro, peut avoir huit kilomètres de circonférence.

Les bords de ces lacs sont presque toujours embellis de massifs de grands arbres dont la riche verdure et les frais ombrages contrastent avec l'aridité morne d'un pays tantôt brûlé par un soleil tropical, tantôt livré aux fureurs des vents du large. Cependant ces délicieuses oasis qui semblent créées par la Providence divine comme un lieu de repos, comme une image de l'Éden, ne sont pas habitées et ne sont pas habitables pour les noirs. Le voisinage de la mer, l'évaporation énorme qui s'opère sur des masses d'eau immobiles, des rosées abondantes produites par un rayonnement considérable, des brouillards épais dont la condensation amène une pluie fine, des exhalaisons malsaines, un abaissement subit de température de minuit au lever du soleil, sont autant de causes funestes à la santé des Yolofs, peu habitués aux précautions hygiéniques et qui ne connaissent pas l'usage des vêtements de laine. Dans les Niayes, le thermomètre fait en vingt-quatre heures des écarts de 20 degrés centigrades. Ces oscillations fréquentes, ces variations subites, engendrent des diarrhées, des dyssenteries, des pneumonies, auxquelles les indigènes ne résistent pas longtemps ; ajoutons enfin que des myriades de moustiques, de maringouins, d'insectes de tout genre, rendent le séjour de ces parages très-pénible, depuis juin jusqu'en décembre.

A la région des Niayes succède, en se dirigeant de l'ouest à l'est, une zone complétement nue qui se prolonge pendant une quinzaine de kilomètres; mais à mesure qu'on s'enfonce dans l'intérieur, l'aridité cesse; on rencontre des arbustes épineux, des broussailles, des fourrés de plus en plus épais au milieu desquels serpentent des sentiers tortueux. Dès qu'on est sorti de ces passages inextricables, on découvre une terre ou des champs en culture, entourés de hautes haies d'euphorbes qui en délimitent l'enceinte, dénotent la présence d'une nombreuse population agricole; là, croissent des boababs monstrueux de grosseur, des tamariniers magnifiques, le cassia

obovata, l'acacia albida, le gonaké, le sapindus Senegalensis, etc. On est dans le vrai Cayor.

Les Cayoriens sont tous de race yolof : ils sont musulmans dans la province du Ndiambour, fétichistes ou sans religion partout ailleurs.

Les principales richesses du sol comprennent les produits suivants : indigo, consommé dans le pays même pour la teinture des pagnes; arachides, objet d'un commerce déjà très-important (15,000,000 de tonnes); miel; bestiaux; légumes; lait; œufs; volailles. Dans la partie orientale les champs de cotonniers sauvages ne sont pas rares, aussi n'est-il pas douteux que cette précieuse malvacée ne soit appelée à doter le Sénégal d'une nouvelle source de richesse. La pénurie des cotons augmente tous les jours en Europe, l'industrie est aux abois, la guerre qui désole l'Union américaine se prolonge, nul ne saurait prévoir la fin de ces calamités; le moment est donc opportun pour tenter en grand la culture du cotonnier dans nos colonies africaines, afin de combler au plus vite un déficit qui pèse si lourdement sur les classes laborieuses et qui menace notre économie sociale d'une perturbation dont les conséquences sont incalculables.

L'eau n'est jamais rare dans la ligne des Niayes, mais dans l'intérieur du Cayor, les habitants ne peuvent s'en procurer qu'en creusant des puits dont le nombre est calculé sur la population des villages. Le puits le plus abondant de la contrée est celui de Ndand, qui descend à quarante mètres de profondeur sur sept mètres de diamètre. Il traverse des couches de sable jaune très-fin, très-serré, très-dur, et donne une eau de bonne qualité, un peu douceâtre, très-limpide, qui dissout bien le savon, enfin qui présente les principales qualités des eaux potables. Les parois des puits ne sont soutenues d'aucun revêtement en bois ou en maçonnerie; cependant on ne remarque nulle trace d'éboulements intérieurs; l'orifice est seul garni d'un clayonnage en branches d'arbre qui facilite la descente des seaux.

Le Cayor est parsemé de gros villages ayant, selon

l'abondance des eaux, une population variable de 500 à 5,000 âmes. Les plus importants sont : Nguik, Mbiramana, Tanim, Niomré, dans le Ndiambour ; Kour-Alimbeng, Tiari, Gueoul, Diokhoul, Ndand, Mboul, Kouré, Kiantiakh, Kantar, Nguiguis, capitale, et Mékhey, résidence du damel, dans le Cayor proprement dit.

Cet État est monarchique. Le chef, qui prend la qualification de damel, est choisi dans la famille royale par le Diaoudin-Boul, chef héréditaire des Diambour (hommes libres du pays). Il a pour gardes du corps et pour armée régulière les captifs de la couronne, auxquels on donne le nom de Tiédos. Ces troupes, capables dans certaines occasions d'un courage brutal, se démoralisent assez facilement lorsqu'elles ont pour adversaires des ennemis opiniâtres. Elles combattent généralement à cheval, armées de lances, de poignards et de longs fusils à un ou deux coups dans lesquels elles coulent plusieurs balles. Le tir des tiédos est sans précision, mais les blessures causées par leurs armes à feu, chargées à outrance, en poudre et en balles de plomb coupées par morceaux, sont affreuses et presque toujours mortelles[1]. Le damel est un souverain despotique dans l'acception la plus large du mot. Quand ses revenus ordinaires ne lui suffisent pas, lorsqu'il veut se procurer des fusils, de la poudre, des chevaux, de l'eau-de-vie, des troupeaux, il s'arroge le droit de prendre chez ses peuples tout ce qu'ils possèdent. Parfois il pousse l'autocratie jusqu'à faire enlever ses sujets eux-mêmes, libres ou captifs, et à les faire vendre comme esclaves soit dans le pays, soit dans les contrées voisines.

Il est facile de comprendre à quel point un semblable gouvernement était devenu désastreux pour le Cayor, avec quelle rapidité ce petit royaume était conduit à une dépopulation effrayante, et combien le défaut de sécurité était nuisible au commerce de nos traitants. Pendant longtemps les autorités

[1] *Rapport médical sur les opérations militaires dans le Cayor*, par M. Benoît, chirurgien de la marine. *Revue maritime*, t. III, p. 467.

coloniales françaises n'ont pu que gémir sur un régime aussi sauvage ; les embarras de tout genre qui les assiégeaient sur les deux rives du Sénégal ne leur permettaient point de se montrer bien exigeantes pour le damel, qui, d'ailleurs, n'était lié vis-à-vis de nous par aucun traité. Cependant elles surveillaient de près ses allures, déploraient ses violences, bien décidées à y mettre un terme aussitôt que des conjonctures favorables rendraient leur intervention possible et efficace.

Une première fois, en 1856, M. le gouverneur Faidherbe avait conduit dans le Ndiambour une colonne de six cents hommes de troupes et de douze cents volontaires. Le village de Nguik, qui servait de refuge à nos ennemis, qui recevait les bandes trarzas expulsées du Oualo, qui leur facilitait les moyens de faire des incursions fréquentes sur nos terres, avait été détruit. Néanmoins, la leçon n'avait pas été complète ou ne s'était pas gravée assez profondément dans l'esprit des nègres.

Au commencement de 1858, M. Alioun, sous-lieutenant de spahis indigènes, envoyé en mission avec une vingtaine d'hommes auprès du Sérigne de Niomré, fut sur le point de périr avec son monde dans un guet-apens, et n'échappa au danger qu'en retournant vivement sur ses pas. Il était urgent de tirer une éclatante vengeance de cet acte odieux. Le gouverneur se hâta de rassembler des troupes et d'en prendre le commandement en personne. Le corps expéditionnaire, formé d'un millier de soldats réguliers, d'un millier de volontaires de Saint-Louis, de cinq cents volontaires de la banlieue de cette ville, se trouva tout entier réuni à Mpal le 4 mars. Le lendemain, un escadron de cavalerie, aux ordres du capitaine Flize, eut une brillante affaire avec l'ennemi, qui fit preuve d'un acharnement incroyable. Quelques jours plus tard nos soldats entraient dans Niomré après un combat des plus vifs, faisaient des prisonniers, brûlaient ce grand village, qui compte environ 5,000 âmes, s'emparaient d'un butin considérable et frappaient de terreur les pays d'alentour. Cette expédition atteignit son but : elle apprit aux gens du Ndiambour que les Français

n'étaient pas impunément molestés et leur inculqua le respect de nos frontières et de notre voisinage.

Les courtes campagnes faites dans le Ndiambour en 1856 et 1858, contre les sujets du damel, n'occasionnèrent point de rupture générale avec le Cayor tout entier. Le prince qui régnait alors, nommé Biraïma, jeune homme de vingt-cinq ans, songeait beaucoup moins à la guerre qu'à ses plaisirs. Abruti par l'ivresse, ne connaissant pas de plus noble passe-temps que celui de s'empoisonner nuit et jour avec la sangara (eau-de-vie) des blancs, il n'eut garde de protester contre le châtiment infligé à l'une de ses provinces, dans la crainte de troubler son repos et d'interrompre le cours de ses débauches.

En 1859, M. le gouverneur Faidherbe résolut d'unir Saint-Louis à Gorée par une ligne électrique, d'avoir des relais de poste entre ces deux localités, d'ouvrir une route et de la jalonner de caravansérails afin de rendre les voyages par terre plus commodes. Jusqu'alors un courrier à pied avait seul desservi la correspondance entre les deux villes, en longeant la mer sur la grève même. Un service aussi lent, aussi primitif, insuffisant pour l'État comme pour les particuliers, réclamait une prompte modification ; mais pour la réaliser, le concours du damel était indispensable. Biraïma fit de bonne grâce toutes les concessions de terrain nécessaires. A peine les avait-il consenties par traité, qu'il mourut, emporté par un excès d'intempérance. Son père Macodou s'étant saisi du pouvoir, déclara formellement que nous ne ferions aucun établissement sur son territoire, parce que avant lui les Français n'avaient jamais rien possédé dans le royaume de ses pères.

Le gouvernement colonial ne disposant pas de forces assez nombreuses pour hasarder immédiatement des opérations militaires au centre d'un pays où nulle rivière ne facilite le ravitaillement des colonnes, où les routes étaient inconnues, où l'approvisionnement d'eau avait besoin d'être assuré par des détachements chargés de la garde des puits, patienta une année entière. On espérait d'ailleurs que le damel reviendrait

à des sentiments plus justes, et qu'il céderait sans qu'il fût besoin de recourir à la pression des armes. Cette attente ayant été vaine et des renforts étant arrivés d'Algérie, en décembre 1860, une expédition fut résolue.

Le gouverneur prit, dans les premiers jours de janvier 1861, le commandement général des troupes, dont le chiffre s'élevait à plus de 2,200 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, fuséens, tirailleurs algériens, marins débarqués, train des équipages, génie, etc. Cette force, très-respectable par elle-même, était encore grossie par les milices mobiles et par les volontaires de Saint-Louis et de Gorée. Elle entra en pays ennemi par Tiakhmat, construisit un poste fortifié à Mboro, où elle laissa ses approvisionnements et ses malades ; se dirigea sur Diati et pénétra dans Mekhey, résidence du damel, sans éprouver la moindre résistance. Macodou, épouvanté de l'orage que sa mauvaise foi avait attiré sur sa tête, s'était sauvé d'abord à Ndand ; ne s'y croyant pas en sûreté, il se réfugia ensuite à Ntaggar, d'où il écrivit une lettre fort soumise dans laquelle il priait le gouverneur de ne pas aller plus loin et d'attendre ses envoyés. Il déclarait souscrire d'avance à toutes les réparations qui lui seraient demandées.

Sur ces entrefaites Silmaka-Dieng, bour (roi) du Yolof, et Buer-Guet, prétendant à la couronne du Cayor, arrivaient à Pire avec leurs forces, afin de soulever le pays contre Macodou. Les révolutions causent toujours des ruines ; il est souvent facile de faire naître une insurrection, il est parfois impossible d'en arrêter le cours ; celle qu'on préparait alors contre le damel eût menacé non-seulement le trône de ce prince, mais eût frappé notre commerce de pertes énormes sans compensations appréciables : elle eût arrêté les cultures, plongé le royaume dans l'anarchie, livré les campagnes au pillage des tiédos, suscité entre les diverses provinces des haines héréditaires et appauvri pour longtemps une contrée que la France a un intérêt majeur à rendre florissante. La sagesse de M. Faidherbe lui fit de prime abord découvrir le péril des conjonctures du moment. Il se hâta donc de refuser les auxi-

liaires inattendus qui s'offraient à lui, fit dire à Macodou que puisqu'il avouait ses torts, qu'il nous accordait d'honorables réparations, qu'il accédait à toutes nos demandes, la colonne retournait vers la mer, afin d'achever la construction des postes projetés sous le règne de Biraïma.

A la suite de cette expédition le gouverneur du Sénégal et Damel-Macodou, roi du Cayor, signèrent, le 1er février, un traité de paix dont voici le texte :

« Art. 1er. Le gouverneur assure à Damel, sur toutes les « frontières du Cayor, la perception de ses droits de sortie « sur les produits de ce pays tels qu'ils sont fixés par le tarif « en usage.

« Art. 2. La frontière du Cayor est à Vindé-Bourli dans « le nord et à la Tanma dans le sud.

« Art. 3. Toute la côte, entre les Niayes et la mer, est « française. Les Niayes, entre Vindé-Bourli et la Tanma, « restent la propriété du Damel.

« Art. 4. Damel garantit toute sécurité sur la route de « Saint-Louis à Gorée, en passant par Lompoul, Mboro et « Mbidjen, aux courriers, aux voyageurs isolés, aux cara- « vanes et aux détachements de troupes.

« Art. 5. Les sujets français et leurs alliés trouveront « dans tout le Cayor, pour eux et pour leurs biens, la même « protection que trouvent les sujets de Damel dans nos éta- « blissements.

« Art. 6. Damel promet de ne plus vendre aucun de ses « sujets libres et de ne plus laisser enlever et détruire un seul « village par ses tiédos, dans le seul but de le piller. Il ne « fera plus esclaves les étrangers qui traversent son pays.

« Art. 7. Comme compensation pour les territoires que « nous nous annexons et qui comprennent les salines de Gan- « diole, Damel recevra :

« 1° Quittance de toutes les sommes qu'il doit pour pilla- « ges antérieurs faits dans le Cayor ;

« 2° Trois beaux chevaux ;

« 3° Dix mille francs en argent ou en marchandises.

« Art. 8. Si Damel gouverne sagement ses États, le gou-
« verneur l'assure de son appui contre ses sujets qui se révol-
« teraient et même contre ses ennemis extérieurs. »

La paix conclue, le génie militaire se mit à l'œuvre immédiatement et construisit dans le courant de février 1861 le poste de Lompoul, situé à huit kilomètres de la plage, près d'une oasis, sur un point culminant d'où l'on domine le pays d'alentour dans un rayon très-étendu.

Cependant le Damel, qui n'avait traité avec nous que sous l'empire de la peur, ne tarda pas à reprendre courage. Dès qu'il vit nos troupes éloignées, il recommença ses bravades, spolia des sujets français, commit toutes sortes d'exactions et se livra à des pillages qui appelaient une répression rigoureuse. Le châtiment ne se fit pas attendre. Le gouverneur parcourut de nouveau le Cayor à la tête d'une forte colonne, s'empara de Kab, Robnane, Nguiguis, Mekhey, Diati, fit un grand carnage des tiédos, qui avaient osé attaquer son camp le 11 mars, puis il rentra à Saint-Louis, n'ayant perdu lui-même qu'une vingtaine d'hommes.

Dans le courant d'avril, on fit une troisième expédition : elle pénétra jusqu'à Gueoul et purgea la contrée des sauvages satellites de Macodou. Ce dernier, terrifié par la mobilité de nos colonnes, prit la fuite sans oser combattre pour un royaume qu'il ne savait ni pacifier ni défendre, et ne reparut, comme d'habitude, qu'après notre départ.

Le gouvernement colonial, bien convaincu alors de l'impossibilité de ramener ce chef à notre alliance, soit par les bons procédés, soit par les armes, se vit contraint de recourir aux moyens extrêmes dont il avait écarté l'emploi au commencement de l'année. La famille des Gueidj, à laquelle appartient Macodou, a détrôné depuis un siècle environ la famille rivale des Mayor. Celle-ci avait essayé, en 1856, de ressaisir le pouvoir, et quoiqu'elle eût été vaincue, elle conservait encore de nombreux partisans, surtout parmi les Diambour (hommes libres). Comme on n'avait pas le choix des moyens, comme l'anarchie dont on avait voulu éloigner le fléau promenait ses

ravages dans tout le pays, on résolut d'appeler au trône le prince Madiodio, de la race des Mayor.

M. le lieutenant-colonel Faron, à la tête d'une colonne de 1,160 hommes, se rendit à Mboul, village central du Cayor, pour installer le nouveau damel. Macodou, notre ennemi, n'attendit pas l'approche des troupes françaises : il se sauva en toute hâte dans le Saloum ; son armée démoralisée ne disputa le terrain que faiblement ; les principaux personnages firent leur soumission, et le 23 mai 1861, Madiodio recevait solennellement l'hommage de ses nouveaux sujets.

Les sept derniers mois de 1861 se sont écoulés dans un calme à peu près complet ; mais l'année 1862 s'est ouverte sous de fâcheux présages. Quelques-uns des principaux chefs, poussés par cet esprit mobile qui caractérise la race nègre, se sont révoltés au mois de janvier dernier contre le roi qu'ils acclamaient naguère. Ce dernier, trahi par une partie de ses troupes et défait à Coki, a dû chercher un refuge au poste de Lompoul. Dès qu'il a été informé de ces événements, le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Jauréguiberry, successeur (5 octobre 1861) de M. le colonel Faidherbe, a quitté Saint-Louis en toute hâte, s'est dirigé sur Ndand à la tête d'une colonne, et a réprimé avec promptitude une révolution dont le triomphe eût détruit notre influence, compromis l'avenir commercial du Cayor et troublé pour longtemps l'ordre à peine renaissant.

Surpris par la rapidité de ces mouvements, les rebelles ont déposé les armes sans combat et signé un traité qui assure à la France : 1° Une route de trente mètres de largeur depuis le poste de Potou jusqu'au village de Ndand ; 2° un carré de terre de cinq cents mètres de côté, près des puits de Ndand, pour y construire des magasins ou *autres établissements* jugés nécessaires aux opérations que nous pouvons être amenés à faire dans la contrée.

L'autorité de Madiodio est maintenant partout rétablie. Il est possible qu'elle ne soit ni assez sage ni assez ferme pour triompher des difficultés multiples contre lesquelles elle se

débat depuis son installation ; mais soit qu'elle se consolide, soit qu'elle succombe, le Cayor est destiné par sa position géographique à subir de plus en plus l'influence française, jusqu'au jour, peu éloigné, où il suivra le sort du Oualo et fera partie intégrante de notre colonie sénégambienne. En attendant que nos prévisions soient réalisées ou démenties par des faits, voici quelle est notre situation présente. La côte de Gandiole à Dakar nous appartient sur une profondeur de deux lieues environ ; trois postes caravansérails ont été édifiés à Lompoul, Mboro, Mbidjen ; un poste ne tardera pas à être construit à Ndand pour surveiller l'intérieur du pays ; enfin une ligne électrique, installée depuis peu entre Saint-Louis et Gorée, fonctionne régulièrement et met ces deux villes en communication directe. Ces progrès, réalisés en peu de temps au milieu de difficultés incessantes, témoignent hautement de l'activité, de l'intelligence, de l'initiative des autorités coloniales et du dévoûment de nos soldats dans l'accomplissement de la rude tâche confiée à leur patriotisme.

Nous avons dit plus haut que les établissements français de la côte occidentale d'Afrique avaient été divisés, par décret impérial de 1854, en commandements séparés, comprenant l'un le Sénégal proprement dit ; l'autre, Gorée et le littoral jusqu'à Sierra-Leone. Le ministère de l'Algérie et des colonies jugea opportun, en 1859, de réunir ces deux circonscriptions en une seule, placée sous l'autorité supérieure de M. le colonel Faidherbe. Cet habile gouverneur, dont nous avons eu maintes fois occasion de faire connaître les vues élevées, les idées pratiques, l'esprit sagement audacieux, justifia par de nouveaux services la confiance dont il était l'objet. Il quitta Saint-Louis dans le mois de mai 1859, pour inspecter les postes du Sud ; entra avec une colonne dans l'État du Sine ; battit en diverses rencontres la cavalerie de ce royaume renommée par sa bravoure ; assura dans une campagne courte, mais pénible, la sécurité des environs de Gorée, de Joal, de Portudal, de Rufisque, et négocia une paix avantageuse avec les souverains du Sine, du Saloum, du Baol.

Un peu plus tard, en mars 1860 et en février 1861, des expéditions dirigées contre les habitants à demi sauvages de la basse et de la haute Casamance, qui s'étaient rendus coupables à notre égard d'un grand nombre de méfaits, mettaient ces peuplades à la raison.

C'est ainsi que l'influence française, rétablie d'abord dans la banlieue de Saint-Louis par quatre années de persévérantes luttes et par nos succès constants sur les Maures, s'est étendue ensuite sur les races yolofs et sérères. Nous allons maintenant esquisser à grands traits l'ensemble des faits qui nous ont mis aux prises, sur le haut Sénégal, avec un ennemi redoutable, le prophète Al-Hadji Omar, et qui là, comme dans la partie basse du fleuve, comme dans le Cayor, comme dans le Sine, ont établi notre domination sur une base solide.

X. Mavidal.

(A continuer.)

CONSTITUTION NATIONALE

DES ARMÉNIENS

Traduite de l'arménien sur le document original

Par M. E. PRUD'HOMME.

(Suite.)

II. GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

1. *Assemblée générale provinciale.*

75. Dans les provinces, l'assemblée générale se compose des représentants de quartiers et de diocèses. Font partie de cette assemblée, conjointement avec ces représentants : 1° les membres des assemblées religieuse et civile et les présidents des conseils de quartier ; 2° les personnes honorées de fonctions supérieures au service de la nation ou du pouvoir local. (Art. 9.)

76. Les attributions des assemblées générales provinciales consistent à élire l'ar'adschnort de la province, au nom et par représentation de chaque province, à instituer les assemblées religieuse et civile, à recevoir les comptes de leur administration, et à gérer les affaires provinciales graves ou générales.

II. *Ar'adschnort.*

77. L'ar'adschnort est le chef des assemblées provinciales, dont il exerce le pouvoir exécutif.

Sa mission est de veiller à l'exécution de la constitution nationale dans sa province.

78. L'ar'adschnort ne pourra pas s'éloigner du chef-lieu de l'exercice de ses fonctions pour établir sa résidence dans les couvents. Il devra fixer sa résidence au siége assigné à l'ar'adschnort dans la capitale de la province, là où se réunissent les assemblées provinciales.

79. Il est accordé à l'ar'adschnort une allocation mensuelle sur la caisse provinciale; les dépenses de l'administration de la maison de l'ar'adschnort sont à sa charge.

II. *Assemblées et conseils nationaux.*

80. Les assemblées religieuse et civile des provinces se composent, suivant les lieux, de 7 à 12 membres.

81. Les conseils de quartier et diocésains des provinces se composent de 5 à 9 membres.

82. Chaque province aura une caisse particulière, placée sous la surveillance de l'assemblée provinciale, pour l'établissement des comptes et l'administration des recettes et des dépenses nationales de la province; chaque quartier, chaque diocèse, aura également sa caisse.

Le compte de ces caisses sera dressé d'après une forme régulière.

83. Dans les provinces, il sera créé dans chaque résidence d'ar'adschnort une administration des archives provinciales; il en sera de même pour chaque quartier et chaque diocèse.

Les administrations des archives provinciales seront tenues de recueillir les recensements des quartiers et des diocèses de la province, et de dresser, à l'aide de ces documents, le recensement général de chaque province.

CHAPITRE II

Impôts nationaux.

84. Tout individu appartenant à la nation, adulte et exerçant une profession, est tenu de contribuer pour sa part aux dépenses exigées par les besoins de la nation, à l'exception de ceux dont l'impuissance est certifiée par leur quartier ou des personnes de même profession.

85. Les impôts nationaux sont annuels; les moyens de chacun seront pris pour base de leur répartition.

86. Il y a deux espèces d'impôts nationaux ; l'un général, approprié aux dépenses générales et perçu au nom du gouvernement central pour la caisse nationale; l'autre particulier, destiné aux dépenses particulières et perçu au nom des conseils de quartier pour la caisse du quartier.

87. La répartition des impôts généraux et leur mode de perception dans la ville de Constantinople sont déterminés par l'assemblée civile et confirmés par l'assemblée générale. Quant aux impôts de quartier, leur répartition et leur mode de perception sont déterminés et fixés par chaque conseil respectif.

Les impôts généraux des provinces et les impôts particuliers des quartiers sont administrés de la même manière dans les provinces.

88. Les provinces contribuent pour leur part aux impôts généraux de la nation.

Au lieu des impôts annuels versés, suivant l'usage observé jusqu'ici, à la caisse centrale de la nation par les provinces, la caisse provinciale versera tant pour cent des impôts généraux de la province perçus par elle, à la caisse centrale de la nation.

L'assemblée civile de Constantinople fixera le taux pour cent à verser.

CHAPITRE III

Élection.

I. LOI ÉLECTORALE.

I. *Conditions d'électorat.*

89. Pour avoir droit d'électeur, il faut vingt-cinq ans accomplis.

90. Sont privés ou interdits juridiquement du droit d'électeur :

1° Les individus condamnés pour crimes ou publiquement mal famés, qui sont morts civilement suivant les lois de l'empire;

2° Les individus convaincus de fraude dans la gestion des affaires de la nation, ayant encouru une condamnation d'un tribunal national et déclarés par le même tribunal indignes du maniement des affaires nationales;

3° Les individus condamnés au nom de l'empire à une peine correctionnelle ou sortis d'une maison nationale de correction, et qui ont été interdits par un tribunal national du droit d'électeur; cette interdiction est levée quand le tribunal qui a prononcé l'interdiction certifie que les individus sont complétement corrigés;

4° Les individus jugés incapables pour cause d'aliénation, ou dont la parfaite guérison n'est pas certifiée d'une manière authentique;

5° Les individus refusant de payer l'impôt national obligatoire, le pouvant, qui ont encouru le blâme général de la nation pour ne pas remplir leurs devoirs nationaux. Cette interdiction est levée, quand les individus qui en auront été frappés auront commencé à reconnaître l'obligation d'acquitter cette dette nationale.

II. *Conditions d'éligibilité.*

91. Pour avoir droit de voix délibérative dans la direction des affaires nationales, il faut trente ans accomplis.

Tout individu appartenant à la nation, ayant trente ans accomplis et n'étant pas privé ni interdit juridiquement de la jouissance de ses droits nationaux, est éligible à toute fonction nationale quelconque.

II. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA NATION.

92. L'élection sera basée sur le chiffre de la population.

Le tableau de la répartition des représentants pour chaque quartier et pour chaque province sera dressé d'après une forme spéciale.

Le tableau de répartition des représentants sera renouvelé une fois tous les cinq ans, conformément au recensement général dressé par l'administration des archives nationales.

Ce renouvellement se fait dans une réunion générale formée des principaux membres du gouvernement, c'est-à-dire des présidents des assemblées religieuse et civile, des présidents des conseils de surveillance et de gérance.

93. Il n'est pas nécessaire que les représentants choisis par les quartiers de Constantinople ou les provinces soient domiciliés dans le quartier ou la province où a lieu l'élection ; il suffit que ce soient des personnes habitant Constantinople et qui, par leur patriotisme et leur honorabilité, aient acquis l'estime des électeurs.

Ces députés ne sont pas considérés par l'assemblée générale comme représentants du quartier ou de la province qui les a élus : ils sont représentants de la nation, avec les mêmes pouvoirs que les autres.

Assemblée électorale.

94. Le patriarche fait connaître aux provinces, deux mois avant le jour de la dissolution de l'assemblée générale, et un mois seulement auparavant aux quartiers de Constantinople,

le nombre de représentants à élire par chaque quartier ou province, et les invite à réunir l'assemblée électorale, en leur rappelant les conditions d'éligibilité et les règlements électoraux.

Une copie de ce décret restera exposée au siége du conseil de quartier jusqu'à la fin des élections.

95. Dans chaque quartier, l'assemblée électorale est formée d'habitants du quartier reconnus par leur mérite capables de devenir eux-mêmes représentants (art. 9) et possédant les conditions d'électorat.

L'assemblée électorale se compose de 21 membres. Si dans un quartier les personnes ci-dessus mentionnées ne se trouvent pas en nombre suffisant pour remplir ce cadre, il sera complété à l'aide des électeurs les plus imposés.

L'assemblée électorale est présidée par le prédicateur de l'église, ou, en son absence, par le curé; son bureau se compose d'un président, d'un secrétaire et de trois censeurs.

L'assemblée électorale, de concert avec le conseil de quartier, préside les opérations électorales.

96. L'assemblée électorale dresse une liste de candidats en nombre triple au plus de celui des représentants à élire, pour faciliter le choix des électeurs.

Cette liste reste exposée au siége du conseil de quartier, mais les électeurs ne sont en aucune façon forcés de s'y conformer.

97. Les assemblées électorales, vérifiant chacune dans son quartier les conditions d'électorat, dresseront une liste des électeurs par ordre alphabétique; cette liste restera exposée pendant huit jours au siége du conseil de quartier, afin que les électeurs du quartier puissent faire des observations sur leur nom, s'il y a lieu.

98. L'assemblée électorale délivre à chaque électeur une carte personnelle portant ce qui suit :

. . . . *(Nom de l'électeur.)*

. . . . *(Nom du quartier.)*

et signée par l'assemblée électorale.

Personne ne pourra sans présenter cette carte prendre part au scrutin.

99. Si, pour un motif quelconque, les électeurs ne sont pas convoqués par le patriarche (art. 94), ils le seront par un ordre du président de l'assemblée civile au nom du gouvernement national.

Si le gouvernement national lui-même néglige de remplir ce devoir et que l'époque fixée par la Constitution pour les élections soit arrivée, les électeurs, usant de leur droit, se réuniront avec pleins pouvoirs au siége du conseil de l'église du quartier ou du diocèse, se constitueront en assemblée électorale, et éliront leurs représentants conformément aux règlements électoraux.

Lorsque la majorité des représentants aura été élue de cette manière, l'ancienne assemblée générale sera immédiatement et légalement dissoute et privée de tout pouvoir, et tout ce qu'elle fait ou a fait à partir de ce moment sera considéré comme illégal et de nulle valeur.

Vote.

100. Une semaine après que la liste des électeurs aura été exposée, le dimanche matin, après l'office, il sera, au siége du conseil de quartier, procédé à l'élection de la manière suivante :

Le président de l'assemblée électorale ayant en mains la liste des électeurs, les appelle suivant l'ordre d'inscription; ceux-ci déposent leur carte sur la table, et après avoir apposé leur signature en face de leur nom sur la liste des électeurs, écrivent sur une feuille de papier, successivement de haut en bas, et de leur propre main, les noms d'autant de personnes qu'il y a de représentants à élire, en indiquant en face de chaque nom le prénom, le domicile et la profession, plient le papier et le jettent dans l'urne.

101. Le scrutin est secret. Par conséquent, chaque votant doit remplir son bulletin à l'écart, afin que personne autre ne puisse voir les noms écrits par lui.

102. Le scrutin devra être clos le jour même qu'il aura commencé.

Tout électeur qui n'aura pas voté ce jour-là n'aura pas droit de réclamer.

103. Nul ne pourra voter à la fois dans deux quartiers ou deux provinces.

104. Les quartiers ou diocèses appartenant à la même ville ou à la même province peuvent, quand ils sont voisins, réunir en un même lieu les opérations de leur scrutin ; s'ils sont éloignés l'un de l'autre, ils doivent avoir chacun son scrutin ; mais le vote terminé, ils peuvent en réunir les résultats.

Recensement des votes.

105. Le vote terminé, le même jour et dans la même séance, l'urne de scrutin est ouverte sous la surveillance de l'assemblée électorale ; les censeurs comptent les votes et les comparent avec le nombre des votants. Si le résultat est égal ou ne présente qu'une différence insignifiante, c'est-à-dire de un ou deux bulletins (car il peut arriver qu'un ou deux votants aient oublié de signer sur la liste des électeurs), le vote est valide ; mais si la différence est de plus de deux bulletins, et si l'assemblée électorale soupçonne quelque fraude, elle ordonne un second tour de scrutin pour un autre jour de la semaine.

De même, si une première fois le nombre des représentants à élire n'est pas rempli, il sera procédé un autre jour à une seconde élection pour le compléter.

106. S'il arrive que quelqu'un ait écrit sur son bulletin un nombre de noms en sus de celui requis, les noms excédant ce nombre seront considérés comme non avenus.

De même, tout bulletin sur lequel les noms n'auraient pas été écrits successivement du haut en bas sera annulé.

107. Les candidats ayant obtenu la moitié plus un du nombre des suffrages exprimés sont élus représentants.

108. Si une première et une seconde fois la majorité n'est pas acquise, l'assemblée électorale fait connaître les noms des

deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages, et il sera procédé régulièrement à une troisième élection pour ces deux candidats.

109. Si deux candidats réunissent un nombre égal de suffrages, le plus âgé est élu.

Sanction des élections.

110. Chaque assemblée électorale fait parvenir à l'assemblée civile les noms des représentants élus par son quartier ou sa province, par un rapport adressé au patriarche, dans lequel doit être renfermé un modèle exact du bulletin de vote, avec l'indication du nom, du prénom, du domicile et de la profession de l'élu, et relatant toutes les circonstances du vote.

L'assemblée civile, après avoir examiné les rapports des élections, valide le pouvoir des représentants.

Cette validation terminée, le patriarche en donne officiellement avis aux nouveaux élus, et les invite à se réunir en assemblée générale à un jour désigné.

111. Dans sa première séance, l'assemblée générale, après avoir entendu les rapports examinés par l'assemblée civile, sanctionne la validation des élections, confirme les pouvoirs des représentants et achève de se constituer.

112. L'assemblée générale peut se réunir aussitôt que la majorité des représentants qui est dans Constantinople sera élue, sans attendre la fin des élections ni les représentants provinciaux, de l'élection desquels la nouvelle est sur le point d'arriver à Constantinople.

113. Si un représentant est élu à la fois par plusieurs quartiers ou provinces, il choisit lui-même le quartier ou la province qu'il désire représenter ; s'il ne le fait pas lui-même, l'assemblée générale le désigne par la voie du sort.

Dans ce cas, avis est donné au quartier ou à la province sur lequel le choix ou le scrutin ne sont pas tombés, de procéder à l'élection d'un autre représentant.

Il en sera fait de même lorsque, par suite de décès ou

de démission, le nombre des représentants ne sera plus complet.

114. Un tableau alphabétique des représentants restera exposé au siége des séances de l'assemblée; sur ce tableau seront indiqués en face du nom, avec leur date, la démission, la mort, etc., de chacun des représentants. Un tableau semblable des membres de la première et de la deuxième catégorie adjoints aux représentants (art. 9) y sera aussi exposé. Ces tableaux seront renouvelés une fois tous les cinq ans, lors du renouvellement de l'assemblée générale.

Il sera délivré à chaque représentant une *carte de représentation* imprimée, pour s'en servir au besoin, suivant le modèle ci-dessous :

. . . . Représentant de la nation.
. . . . (*Année de Jésus-Christ.*)
. . . .
(*Signature du représentant.*)

et portant en tête le sceau patriarcal.

III. ÉLECTION DU PATRIARCHE.

115. Le patriarche doit être sacré par le catholicos d'Êdschmiadzin ou agréé par lui comme évêque et sujet de l'empire ottoman.

116. Les assemblées religieuse et civile, constituées en assemblée mixte, examinent les titres des évêques et vartabeds réunissant les conditions d'éligibilité, tant sous le rapport religieux que sous le rapport civil, et désignent trois candidats dont elles présentent les noms à l'assemblée générale.

Ces trois candidats sont soumis au vote par scrutin secret de l'assemblée générale, et celui qui obtient la majorité est le patriarche légitime de la nation.

Si la majorité n'est pas acquise une première fois, on procède à un second tour de scrutin; si le second tour reste lui-même sans résultat, le bureau fait connaître les noms des deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suf-

frages, et on procède régulièrement à un troisième tour de scrutin pour ces deux candidats.

Si les suffrages se portent en nombre égal entre ces deux candidats, l'élection est remise au sort.

Si le patriarche élu est vartabed, il est également envoyé à Èdschmiadzin pour y être sacré évêque.

117. L'élection terminée, il est rédigé un rapport signé par tous les membres présents, et dont une copie, revêtue du sceau de l'assemblée générale, est présentée par l'intermédiaire de l'assemblée mixte à la Sublime Porte, qui nomme le patriarche.

118. Avant d'être présenté à la Sublime Porte, le nouveau patriarche prête le serment solennel suivant, dans l'église, en présence de l'assemblée générale : « Devant Dieu et en face de la nation arménienne, représentée par l'assemblée générale, je jure de rester fidèle à la Constitution nationale, et de veiller de tout mon pouvoir à sa pleine et entière exécution. »

119. Si le patriarche commet une infraction à la Constitution, il est mis en accusation.

120. La mise en accusation du patriarche peut être faite par les représentants de la nation, par l'assemblée religieuse ou l'assemblée civile.

L'accusation ayant lieu, l'assemblée générale se réunit et constitue dans son sein une commission d'enquête composée de 21 membres (7 ecclésiastiques, 7 représentants de quartier et 7 représentants provinciaux), pris en dehors de ceux qui ont porté l'accusation.

La commission d'enquête, après avoir examiné l'accusation, adresse son rapport à l'assemblée générale, qui soumet le jugement de l'affaire au secrutin secret; si le résultat, que doivent signer tous ceux qui ont pris part au scrutin, prononce la destitution du patriarche, les présidents des deux assemblées vont le présenter au patriarche, qui, en voyant l'expression de la volonté nationale, est tenu de donner sa démission.

121. Le patriarche démissionnaire est rangé parmi les évêques diocésains, et traité comme tel par l'assemblée mixte.

IV. ÉLECTION DES AR'ADSCHNORTS.

122. L'élection de l'ar'adschnort se fait dans l'assemblée générale de la province, de la même manière que celle du patriarche.

Un rapport légalisé de l'élection est envoyé, par l'intermédiaire de l'assemblée provinciale mixte, au patriarche, qui nomme l'ar'adschnort avec l'approbation de l'assemblée centrale mixte.

123. Si l'ar'adschnort commet une infraction à la Constitution, il est mis en accusation par les assemblées provinciales. Après qu'une enquête aura été dressée, conformément à l'article 120, le jugement sera porté à la connaissance de l'assemblée mixte, qui en opérera l'exécution.

V. ÉLECTION DES MEMBRES DES ASSEMBLÉES ET DES CONSEILS.

124. L'assemblée générale élit les membres des assemblées religieuse et civile.

L'assemblée civile élit les membres des conseils de surveillance, à l'exception du conseil de justice, dont les membres ecclésiastiques sont choisis par l'assemblée religieuse.

Pour être membre du conseil de justice, il faut avoir quarante ans accomplis et être marié.

Les électeurs de chaque quartier élisent les membres du conseil de quartier sur la présentation de l'assemblée électorale, conformément aux règlements électoraux.

L'élection des membres des assemblées et des conseils dans les provinces se fera de la même manière.

125. L'assemblée générale est dissoute tous les cinq ans à la fin de mars, et renouvelée au commencement d'avril.

Les assemblées religieuse et civile et les conseils de surveillance sont dissous chaque année à la fin de mars, par moitié seulement, et renouvelés dans la même proportion au commencement du mois d'avril [1].

[1] La première fois le remplacement de la moitié des membres des assemblées et des conseils a lieu au sort.

Les membres des conseils de quartier et de diocèse sont dissous tous les quatre ans à la fin de mars et renouvelés au commencement d'avril.

Le renouvellement des assemblées et des conseils dans les provinces a lieu de la même manière.

126. Les représentants de la nation et les membres des conseils de quartier et de diocèse sont immédiatement rééligibles aux mêmes fonctions. Les membres des assemblées religieuse et civile et des conseils de surveillance qui ne sont pas immédiatement rééligibles aux mêmes fonctions, peuvent être élus à des fonctions d'un autre genre.

Il en est de même de la rééligibilité des fonctionnaires dans les provinces.

127. Chaque fois que les assemblées ou les conseils seront renouvelés, la liste des nouveaux membres sera publiée par le journal.

CHAPITRE IV

Réglements intérieurs des assemblées et des conseils.

I. RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS.

128. Chaque assemblée et conseil aura un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un nombre de vice-présidents et vice-secrétaires en rapport avec les besoins de l'assemblée, tous pris dans son sein et élus par elle.

A la première séance, l'assemblée, sous la présidence du doyen d'âge, avec le plus jeune membre pour secrétaire, constitue son bureau.

129. Les fonctions du président consistent à ouvrir et à fermer l'assemblée et à en exercer le gouvernement intérieur, à diriger les débats, à veiller à l'observation des règlements et à donner la parole aux orateurs à tour de rôle.

130. Les fonctions du secrétaire consistent à rédiger par écrit tout ce qui se dit dans l'assemblée, à reproduire exactement les décisions prises ou les exposés de motifs énoncés, à présenter le compte rendu à la séance suivante, et à dresser une liste des travaux de l'assemblée par ordre de priorité.

131. Les fonctions des vice-présidents et des vice-secrétaires consistent à remplacer le président et le secrétaire en cas d'absence de ces derniers.

132. Le bureau de l'assemblée se renouvelle chaque année; les membres en sont immédiatement rééligibles.

Le bureau de l'assemblée générale se renouvelle tous les cinq ans, lors du renouvellement de l'assemblée générale elle-même.

II. RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES.

133. Les assemblées religieuse et civile et les conseils de surveillance se réuniront au palais patriarcal une fois par semaine, à un jour déterminé.

Les présidents peuvent, dans des circonstances pressantes, réunir extraordinairement l'assemblée ou le conseil un autre jour et dans un autre lieu.

Le jour de la réunion de l'assemblée générale sera annoncé par le journal au moins trois jours à l'avance.

134. Toute séance à laquelle la majorité des membres ne sera pas présente sera nulle; il ne pourra y être pris de décision sur aucune affaire.

135. L'assemblée ne pourra être ouverte en l'absence du président et du secrétaire.

Lorsque la majorité étant présente, le président ou le secrétaire, les vice-présidents et les vice-secrétaires seront absents, l'assemblée sera ouverte sous la présidence du doyen d'âge, avec le plus jeune membre pour secrétaire.

136. Nul ne pourra parler dans l'assemblée sans avoir préalablement demandé et obtenu la parole du président.

137. Tout membre qui veut présenter une proposition doit

d'abord la faire inscrire au tableau d'ordre avec son nom; puis, son tour étant venu, il a le droit de développer sa proposition, et l'assemblée est tenue de l'entendre. Cet ordre ne peut être changé que lorsqu'il advient une autre affaire que l'assemblée juge nécessaire de décider d'urgence.

138. Après avoir été dûment examinée et discutée, après que l'opinion de tout le monde aura été consultée, l'affaire sera soumise au scrutin et décidée à la majorité des suffrages des membres actuellement présents.

139. Quand les votes sont également partagés, la voix du chef, s'il est présent, et en son absence celle du président, décidera.

140. Dans l'assemblée mixte, chaque affaire est décidée par le vote séparé des deux assemblées; quand des deux côtés la majorité se prononce dans le même sens, l'affaire est terminée; dans le cas contraire, il y a désaccord entre les deux assemblées, et l'affaire reste à la décision de l'assemblée générale. (Art. 1, 12.)

141. Dans les assemblées, toute élection, toute loi, tout établissement d'impôt national, toute révision de la Constitution, quels qu'ils soient, seront décidés par le vote au scrutin secret; il en sera de même de la décision de toute affaire quelconque, quand le scrutin secret est nécessaire.

142. Les présidents des conseils peuvent, soit seuls, soit, selon le besoin, accompagnés d'un autre membre du même conseil, se présenter à l'assemblée civile à un moment donné, et discuter les affaires concernant leur conseil; mais ils ne peuvent prendre part au scrutin.

143. Il sera dressé pour chaque séance des assemblées et des conseils un compte rendu particulier, qui sera signé par tous les membres présents.

Les comptes rendus de l'assemblée générale seront signés seulement par le patriarche et les membres du bureau.

Les membres de l'assemblée générale signent sur une *feuille de présence* le moment de leur entrée au siége de l'assemblée.

144. Chaque assemblée, chaque conseil doit dresser un rapport général annuel de tous les travaux accomplis sous sa surveillance ou sa gestion, et le remettre à l'assemblée ou au conseil compétent.

Ce rapport doit être signé de tous les membres.

145. Quand un membre d'une assemblée ou d'un conseil manque trois fois de suite sans avoir donné par lettre un motif raisonnable de son absence, mention en est faite au compte rendu, et le président lui écrit au nom de l'assemblée ou du conseil pour lui en demander la cause. Si l'assemblée ne reçoit pas de réponse ou n'est pas satisfaite de la réponse donnée, le président fait connaître par une seconde lettre au délinquant le jugement de l'assemblée, et l'invite à se présenter à la séance suivante; s'il ne s'y présente pas, il commet une négligence dans l'accomplissement de ses devoirs envers la nation, et son absence est considérée comme une démission. Si le nombre de ces membres arrive jusqu'à 3, le chef de l'assemblée ou le président demande leur remplacement à l'assemblée compétente[1].

Il devra en être fait de même lorsque le même nombre de membres viendra à manquer dans une assemblée ou un conseil par suite de décès ou de démission.

CHAPITRE V

Révision de la Constitution.

146. La Constitution nationale rédigée par l'assemblée constituante est acceptée et signée une première fois par une assemblée générale provisoire, après quoi une assemblée générale réunie conformément aux dispositions de la Constitution la sanctionne par sa signature, au nom de la nation, et la fixe d'une manière définitive.

[1] Cette disposition ne concerne pas l'assemblée générale.

L'original signé de la Constitution sera conservé dans les archives nationales, et des copies en seront publiées par la voie de l'imprimerie.

147. La Constitution nationale, une fois acceptée par la nation, est considérée comme l'expression claire et nette de sa volonté, et les dispositions y consignées ne peuvent pas être changées par le gouvernement national.

Mais lorsque, après une longue expérience dans la pratique de la Constitution, le gouvernement national reconnaît le besoin de changer quelques articles, il peut, en se conformant toujours à leurs dispositions, et seulement à la fin de la deuxième année d'exercice, en proposer la révision à l'assemblée générale.

148. Si l'assemblée générale adopte la proposition, elle constitue une commission de révision, composée comme suit :

Elle choisit 4 membres dans chacune des assemblées religieuse et civile, 3 dans chacun des conseils de surveillance, et en outre 10 membres pris dans son sein ou en dehors, en tout 30 membres.

149. La commission de révision, examinant uniquement les observations faites par le gouvernement national, détermine les changements devenus nécessaires, et les présente à l'assemblée générale par l'intermédiaire du patriarche.

150. La révision de la Constitution ne peut être acceptée pour la nation si elle n'est pas conforme aux dispositions des principes fondamentaux, de ces principes par lesquels sont sauvegardés les droits de la nation, droits dont la nation même ne peut jamais disposer, parce qu'ils sont en même temps des devoirs.

RÉPARTITION DES REPRÉSENTANTS DE LA NATION.

Constantinople.

	Quartier.	Eglise.	Nombre des représentants.
1	Koumk'aph'ou	Cathédrale.	24
2	»	Sainte-Résurrection	2
3	Guédigph'ascha	Saint-Jean.	6
4	Jénik'apou	Saints Thaddée et Barthélemy.	4
5	Samathia	Saint-Georges.	15
6	»	Saint-Jacques.	1
7	Narlek'apou	Saint-Jean	2
	Mak'rikegh'	Saint-Étienne	
	Aï Stéphani	Sainte-Mère de Dieu	
	Aï Eurgui	Sainte-Mère de Dieu	
8	Thoph'k'apou	Saint-Nicolas	2
9	K'araguemrug	Saint-Jean Chrysostome. . .	1
10	Balad	Saint-Archange.	15
11	Eiub	Sainte-Mère de Dieu. . . .	1
12	»	Saint-Élie	1
13	Khaskugh'	Saint-Étienne	15
14	Kaçomph'ascha	Saint-Jacques	1
15	Péra	Sainte-Trinité	17
	Galata	Saint-Illuminateur	
16	Béschigthasch	Sainte-Mère de Dieu. . . .	10
17	Orthakugh'	Sainte-Mère de Dieu. . . .	14
18	K'oroutchéschmé	Sainte-Croix	5
	Hiçar	Sainte-Santoukhd	
	Mirgun	Saints Trois-Enfants	
	Norkugh'	Sainte-Mère de Dieu	
	Buyuk'déré	Sainte-Hr'iph'simé	
19	Beikoz	Saint-Nicolas	1
	K'andilli	Saints-Apôtres	
20	Kouzgoumdjouk'	Saint-Illuminateur.	2
	Idjadié		
21	Osguidar	Saint-Précurseur.	8
22	»	Sainte-Croix	11
	Alémdagh'	Sainte-Croix	
23	Chalcédoine	Saint-Roi.	1
24	K'arthal	Sainte-Croix.	1
			160

Provinces.

Circonscription d'ar'adschnort.		Nombre des représentants.	Circonscription d'ar'adschnort.		Nombre des représentants
1	Jérusalem. . .	1	25	Agn'.	1
2	Égypte. . . .	1	26	Divrig	1
3	Béryte. . . .	1	27	Malathia . . .	1
4	Chypre, Tarse, Sis	1	28	Gurïn	1
			29	Anthêb. . . .	1
			30	K'ilis	1
5	Marasch. . . .	1	31	Schabïn K'arahiçar.	1
6	Hadjin. . . .	1	32	Sébaste. . . .	2
7	Z'eithoun. . .	1	33	Eutochia . . .	1
8	Adana. . . .	1	34	Marsevan. . .	1
9	Edesse. . . .	1	35	Amasie. . . .	1
10	Tigranascort. .	1	36	Trébizonde. . .	1
11	Kurdistan. . .	1	37	Djanig. . . .	1
12	Bagdad. . . .	1	38	Hillade. . . .	1
13	Paghêsch. . .	1	39	Césarée. . . .	2
14	V'an.	3	40	Galatia. . . .	1
15	Agh'thamar . .	1	41	Goudina. . . .	1
16	Gars.	1	42	Smyrne. . . .	1
17	Mousch. . . .	2	43	Brousse. . . .	1
18	Erzenga. . . .	1	44	Banderma. . .	1
19	Papert. . . .	1	45	Nicomédie. . .	3
20	Garïn	2 .	46	Rodostho. . .	1
21	K'arpert. . . .	3	47	Andrinople. . .	1
22	Arabguer. . .	1	48	Valachie . . .	1
23	Palou.	1	49	Moldavie . . .	1
24	Kégh'i. . . .	1	50	Varna. . . .	1
				TOTAL.	60

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Garaber, évêque de Sébaste, 'Ovhannès, vartabed à Galata,
S. Jérémie, prêtre à Khaskugh', S. 'Ovhannès Ph'aph'azian, prêtre,
S. 'Ovhannès Hunk'iarbéiéndian, prêtre,

Althoun Durri, Ph'èschdemaldjian S., R'oncinian,
Aschnanian P., K'ërthiguian P., Dêmirdjibaschian E.,
Uthudjian G. S., Agh'athôn M., K'aïcérian Th.,
Miçak'an V., Jagh'oubian E., Odian K. S.
Murênian, J., Minas M.,

Galata, 20 mai 1860.

Adopté à l'unanimité et signé par l'Assemblée générale de la nation.
Constantinople, palais patriarcal des Arméniens,

24 mai 1860.

JOURNAL

D'UN

VOYAGE EN ORIENT

(Suite.)

DE TÉHÉRAN A BAGHDAD

Baghdad, 24 décembre 1845.

Vous serez sans doute fort étonné de recevoir une lettre de Baghdad, au lieu de celle de Mossoul que vous attendez. Je suis revenu à Baghdad, et vous verrez ce qui m'a fait dévier de ma route.

Le 26 octobre, après avoir dîné chez le ministre de Russie, le comte de Médem, et joué au whist jusqu'à deux heures du matin, j'ai laissé le comte de Sartiges et Lottin de Laval regagner la résidence royale de Kasr-al-Kadjiars, et je me suis rendu au caravansérail, où m'attendait la caravane, et j'ai quitté Téhéran, me dirigeant sur Hamadan. Désormais j'allais voyager tout seul, ayant laissé mon compagnon de voyage fort occupé de ses affaires à Téhéran et s'attendant à y passer l'hiver; et, seul pour la première fois dans ces contrées sauvages, j'avais la perspective d'un long et pénible voyage pour regagner la Syrie : mais j'avais déjà l'habitude du pays, et j'étais soutenu par la pensée que chaque pas en avant me rapprochait de ma patrie.

Nous marchâmes jusqu'au grand village de Rabad-Kérim, à huit heures de la capitale; des jardins étendus et un cara-

vansérail en font une petite ville : nous y passâmes la journée.

A quatre heures de nuit, nous nous remîmes en route, et montant toujours insensiblement, nous arrivâmes au point du jour au sommet d'une colline d'où nous dîmes adieu à la plaine de Téhéran et aux nombreux villages que nous avions traversés; et commençant à descendre l'autre versant, nous ne vîmes qu'une plaine inculte et sans villages, le désert enfin. A l'extrémité de la plaine, nous trouvâmes le village de Khan-abad, où nous nous arrêtâmes, après onze heures de marche. Le caravansérail était un enclos fermé, mais sans bâtiment. Le soleil était encore piquant, et le vent nous incommoda beaucoup en nous couvrant de poussière et de la paille hachée que mangent les chevaux.

A minuit nous partîmes; la nuit fut très-froide; nous franchîmes de nombreux ravins, et nous fîmes halte, après huit heures de marche, au pied d'une chaîne de montagnes, au village de Kenchbeck. Il fallut encore bivouaquer, et le vent était froid. La caravane repartit au milieu de la nuit. Comme la route était sûre et que nous avions peu de chemin à faire, je la laissai et partis au jour. Nous entrâmes dans la montagne. Bientôt j'aperçus, pour la dernière fois, le pic de Demavend et la chaîne des monts Elbourg, dont les cimes, dans la direction de Recht et de Tauris, étaient blanchies par la neige. Nous retrouvâmes la caravane au village de Tchahmarin, situé à l'entrée d'une plaine entrecoupée de ravins, comme il s'en trouve toujours au pied des montagnes. Nous avions marché six heures. Ce bourg est très-grand, entouré de jardins, orné d'un château et de jolies maisons. Le lendemain, nous traversâmes cette plaine sinueuse et inculte dont j'ai parlé; à l'extrémité de la plaine, à notre gauche, au pied des montagnes, nous apercevions des cultures et des villages. Après quatre heures de marche, nous arrêtâmes à Rahvéran, gros village groupé sur les deux versants d'une colline; il fallut camper en plein air. Il y avait une petite pièce d'eau remplie de poissons sacrés : la superstition défend de les pêcher. Ils étaient cependant tous fort petits.

La marche devant être très-longue, on partit à huit heures du soir. Nous franchissons une suite de collines, semblables aux vagues de la mer quand un léger vent les soulève; puis nous suivons un long plateau où le vent nous glaçait. Au lever du soleil, nous descendîmes dans la plaine; tout le pays était inhabité; il n'y avait pas un arbuste, rien que du sable. La plaine où nous entrions était comme nivelée à la herse, par le vent qu'il fait sur ces hauteurs; nous y aperçûmes un village; mais, descendant dans une plaine plus basse, nous allâmes jusqu'au village de Zara.

Nous avions marché douze heures par un froid piquant. Au lever du soleil, nous avions aperçu devant nous le mont Alvend; deux des sommets étaient couverts de neige. Il nous fallait encore deux marches pour arriver au pied de cette chaîne, où s'élève la ville d'Hamadan, l'ancienne Ecbatane. Après avoir traversé un long plateau inculte, nous trouvâmes une longue plaine couverte de cultures et de nombreux villages. Je tuai une demi-douzaine de marouettes, espèces d'étourneaux au noir plumage dont la chair est assez bonne. Après sept heures de marche, nous fîmes halte à Bibé-Khabat, où je trouvai un assez bon gîte. De ce village à Hamadan, la route n'est pas très-sûre, à cause du voisinage des Kurdes. Au milieu de la nuit, nous partîmes; nous suivîmes longtemps la plaine, puis nous nous engageâmes dans la montagne. Après avoir beaucoup monté, une longue descente nous amena dans la plaine d'Hamadan, et le soleil levant éclaira l'Alvend au front blanchi et la ville d'Hamadan s'étendant à ses pieds avec sa riche ceinture de jardins. Nous marchâmes neuf heures. Nous arrivâmes à Hamadan, après soixante-cinq heures de marche, le huitième jour de notre départ de Téhéran.

Cette ville, qui occupe l'emplacement de l'ancienne Ecbatane, est fort étendue; il y a trente familles arméniennes et plus de cinq cents familles juives. Je visitai, dans une chapelle, deux tombeaux couverts en bois sculpté, qu'on dit être les tombeaux antiques d'Esther et de Mardochée. Il ne reste

rien de la superbe Ecbatane, ni de ce fameux palais dont la couverture était en tuiles d'argent : probablement la ville était bâtie en terre séchée au soleil, comme toutes les villes de la Perse. Seulement, le long des rives du torrent qui l'arrose, quand il a plu, la terre rejette un assez grand nombre de médailles d'or et d'argent; ce sont les juifs qui font ce commerce; on dit même qu'ils en fabriquent de fausses : aussi les médailles pleuvent à Hamadan; on en a trouvé de fort belles; il y en a beaucoup des Séleucides, et surtout des Arsacides. Le vin blanc d'Hamadan est renommé en Perse. Ne voulant rester que deux jours à Hamadan, je refusai la maison d'un Arménien et me logeai dans un caravansérail. J'allai faire visite au gouverneur, un chahzadé (fils du schah), le prince Khanlar-Mirza, pour qui j'avais une lettre du prince Malek-Kassem-Mirza, le frère du roi : il me reçut dans le palais, qui est en ruines.

Le jeudi 6 novembre, à une heure du matin, je quittai Hamadan avec une assez nombreuse caravane, car nous allions entrer dans le Kurdistan persan. Nous longeâmes les montagnes en remontant vers le nord; puis, nous étant engagés dans une chaîne peu élevée qui coupe la plaine, nous nous arrêtâmes, après huit heures de marche, à Amalcassi, gros village entouré de vignes, où je trouvai une bonne maison; cela fut fort heureux, car notre chalvadar nous fit rester deux jours dans ce lieu pour attendre d'autres voyageurs. Ma seule distraction fut de chasser les marouettes. La chasse ne fut pas mauvaise; mais j'étais bien impatienté de ce retard. La population du village est kurde. Je fus témoin d'une noce au milieu d'une cour remplie de monde; un pâtre frappait sur un tambour, un autre enflait ses joues dans une espèce de musette, et autour d'eux une troupe de jeunes filles sans voiles (les femmes kurdes ne se voilent pas) dansaient en cercle, en se tenant par la main, une danse fort curieuse, tantôt fort peu animée, tantôt très-sautillante, selon l'excitation de la musique. Après venait le tour des garçons. Comme j'occupais une maison entière avec mon bagage et mes gens, le chef du

village envoyait tous les soirs quatre ou cinq hommes armés pour veiller à ma sûreté. Enfin nous repartîmes, et ayant continué à gravir la montagne, nous arrivâmes au sommet au point du jour; nous descendîmes dans une plaine sans fin, car elle se continue pendant près de trois jours, mais elle est fort accidentée; là commence le Kurdistan. Le village qu'on trouve à l'entrée de cette plaine est le premier village kurde. Du reste, peu de terres cultivées, point d'arbres, peu d'eau, sol aride et capable d'une grande fertilité. Après avoir laissé de côté plusieurs villages, nous arrivons à Gourbé. Il fallut loger ensemble bêtes et gens dans une étable, comme cela nous était arrivé dans le Kurdistan turc : nous en avions donc l'habitude. Nous ne trouvâmes que du pain et des œufs, mais j'avais des provisions. — Marche de huit heures et demie. La colline qui s'étend derrière le village est toute de beau marbre blanc, et les maisons sont cependant toutes en terre! Nous partîmes avant le jour; la route n'est qu'une série monotone de ravins; un épais brouillard nous glaçait; je descendais souvent de cheval pour me réchauffer. Enfin nous arrivâmes à Dégoland, après huit heures de marche. J'étais gelé. Mais, comme partout, le feu se fait dans un grand trou au milieu de la chambre; et quelle fumée!

La marche suivante, nous gagnâmes les hautes montagnes qui ferment la plaine. Le jour vint au moment où nous nous y engagions. Mais quand nous approchâmes du sommet, le brouillard nous enveloppa et se fondit en pluie. Bientôt il nous fallut descendre, pendant plusieurs heures, par un étroit sentier entrecoupé de rochers. Enfin les montagnes s'écartèrent, et nous longeâmes de délicieux jardins arrosés par des sources abondantes d'une eau délicieuse; la vigne et les jujubiers y abondent. Au loin, sur un versant opposé, nous aperçûmes la ville de Sinna. Nous descendions toujours; nous traversions un lit de torrent large comme un fleuve. Il y avait alors peu d'eau, et nous n'eûmes pas besoin d'aller chercher le pont, qui est éloigné et bâti en pierres et à plusieurs arches. Après avoir tourné une colline, la ville se pré-

senta à peu de distance : elle s'étend à l'entour d'une colline élevée qui est occupée par le palais de Waly (gouverneur), dont les bâtiments, entremêlés d'arbres magnifiques, présentent un tableau qui est loin de la monotonie ordinaire des villes de la Perse. Mais je n'aurais pas dû y entrer; comme il avait beaucoup plu le matin, je n'ai trouvé que des rues où mon cheval entrait dans la fange jusqu'à la poitrine. Nous avions marché dix heures et demie. D'Hamadan à Sinna, trente-cinq heures de marche. Ayant l'intention de rester plusieurs jours à Sinna, je me logeai dans la maison d'un chrétien du pays; je m'installai dans une bonne chambre au soleil, et la maîtresse de la maison fut pleine d'attentions pour moi, ainsi que tous les chrétiens du quartier. La ville est entourée de quelques jardins et de plantations de vignes dont on fait de bon vin. De tous côtés, à peu de distance s'élèvent de hautes montagnes; elles n'avaient pas encore de neiges et le temps était fort doux. La population est persane; il y a cent familles catholiques. Sinna est le chef-lieu d'une province. Il y a de grandes et belles maisons : le palais du gouverneur, une belle mosquée, une grande place et des bazars. On me conduisit à une noce, où le maître de la maison me reçut avec grands compliments. La cour était remplie de monde, ainsi que les terrasses; dans la cour, des femmes dansaient, comme à Amalcassi; mais dans le salon où se faisait la fête, je trouvai des danseuses de profession; c'est une classe de femmes comme les almées d'Égypte, qui en font un métier. On fit danser pour moi la plus fameuse, avec l'accompagnement d'un orchestre persan. Cette femme n'était plus très-jeune, mais elle passe pour la première danseuse de la Perse; elle se leva, et dans ce mouvement elle découvrit une partie du corps qui, dans leur intérieur, reste sans voile chez les femmes persanes. Elle se cambra, se ceignit les reins d'une ceinture, fit jouer des castagnettes de cuivre dans ses doigts et commença. Il ne faut établir aucune comparaison avec nos danseuses, qui font le télégraphe avec leurs jambes; ma danseuse remuait bien les

jambes, mais elle ne sautait pas : c'étaient des mouvements de certaines parties du corps, mouvements quelquefois gracieux qui suivaient la musique et s'animaient avec la mesure, exercice horriblement fatigant et un peu monotone. Enfin, comme elle avançait toujours fort lentement, elle arriva jusqu'à moi et se laissa tomber sur mes genoux toute haletante. Connaissant les usages, je lui collai sur le front une pièce d'or; elle se releva, me baisa les mains avec respect, comme c'est l'usage en Orient, et dansa encore quelque temps sans que la pièce tombât. Plus tard, elle dansa avec les autres plusieurs espèces de danses et de tours de force et d'agilité fort estimés dans le pays, mais qui ressemblent trop aux exercices de nos acrobates dans les foires de province. Ne serez-vous pas étonné de voir que cette scène se passât dans une chambre pleine de musulmans? moi qui ai vu de près leur caractère fanatique à notre endroit, j'en étais plus que surpris. A Téhéran, comme dans toutes les villes de la Perse, il y avait de ces danseuses; mais je savais que, même là, où il y a tant d'Européens, il y avait danger à les faire venir, et M. de Sartiges disait qu'il n'osait pas nous donner ce spectacle. Sinna est, je crois, le seul endroit de la Perse où cela se puisse faire. Ces danseuses, qu'on appelle Sosmaniés, ne peuvent habiter la ville; leur résidence est dans les villages voisins. On ne saurait dire si ces femmes étaient réellement jolies; car tout leur visage est peint : leurs sourcils, leurs cheveux le sont aussi; la paume de leurs mains et le dessous de leurs pieds, qui sont nus sur les tapis, sont teints en rouge; leurs costumes sont fort riches et très-galants. En Turquie, il n'y a point de danseuses : ce sont toujours de jeunes garçons habillés en femmes. J'en ai vu danser à Baghdad; c'est un plaisir assez insipide, les Turcs y prennent grand goût. Une soirée que je m'ennuyais fort, j'envoyai chercher des danseuses et des musiciens. Elles vinrent trois, entre autres ma fameuse danseuse; et je me donnai l'*opéra*. Elles chantèrent et dansèrent toute la nuit. Couché sur un divan, je fumais et je regardais. Je fus musulman et pacha

pendant quelques heures. Cette manière de se donner le spectacle de fort près et pour soi seul n'est pas sans charme; mais, hélas! je restai toujours chrétien pour elles, à cause de la présence des musulmans (mes gens et les musiciens), et le ballet resta sans dénoûment! Je passai ainsi fort bien sept jours à Sinna. Je ne pus voir le waly, jeune gouverneur toujours entouré de danseuses et ne s'occupant guère des affaires.

Enfin, le 19 novembre, je quittai cet heureux pays où règne Terpsichore, et me dirigeant vers Solimanié, après quatre heures et demie de marche dans la montagne, j'atteignis le village de Douissa, où je rejoignis une nombreuse caravane, car j'allais entrer dans le Kurdistan turc. Partis de nuit, nous nous engageâmes dans les montagnes; longtemps nous longeâmes des vallées resserrées; nous eûmes deux montées fort rudes; et du sommet nous aperçûmes devant nous plusieurs cimes neigeuses; nous redescendîmes ensuite dans des vallées étroites et arrosées par des torrents. La terre était couverte d'une herbe nouvelle; il y avait beaucoup de culture, et nous n'apercevions aucun village; ils sont tous très-éloignés de la route. Nous rencontrions d'immenses troupeaux de moutons; ils appartenaient aux Kurdes nomades qui, à l'approche de l'hiver, émigrent vers la Mésopotamie. Enfin, après neuf heures et demie de marche, nous nous arrêtâmes près d'un torrent, dans un lieu où s'arrêtent d'ordinaire les caravanes, car il n'y a aucun village. Nous campâmes. Le soleil était ardent; mais quand la nuit vint, le vent fut très-froid. On fit un grand feu, je me couvris de mon manteau fourré de bokkara. Deux des chalvadars veillaient près du feu. Avant le jour je m'éveillai. J'étais couvert de gelée blanche; nous partîmes avec un beau clair de lune. Nous continuâmes à suivre cette étroite vallée, qui bientôt s'élargit. Nous commençâmes à voir des arbres, et au jour nous nous mîmes à gravir une montagne presque inaccessible et couverte de bois. Arrivés au sommet, nous jouîmes d'une vue de montagnes fort étendue et fort accidentée. Toutes ces

montagnes étaient boisées et formaient une immense forêt de chênes, forêt inexploitée où gisent et pourrissent les troncs morts de vieillesse, et ceux que le vent a renversés, et ceux que la foudre a frappés et incendiés. Après avoir longé quelque temps le plateau, nous nous engageâmes dans une descente fort raide et sans fin qui nous jeta dans un long défilé coupé par un torrent. Nous le suivîmes. Le soleil brillait et fondait la gelée, qui brillait encore à l'ombre. Le défilé tourna, la rivière devenait profonde; nous vîmes les ruines d'un ancien pont magnifiquement construit. Nous passâmes à gué plus bas. Les rives du torrent étaient couvertes de vignes naturelles entrelacées aux arbres. Bientôt nous rencontrâmes des champs cultivés; le défilé s'ouvrit en une large vallée et, tournant plusieurs collines, nous arrivâmes au village d'Assérabad. Il n'y a qu'une quinzaine de maisons. Elles sont bâties en claies et couvertes en roseaux; ce sont de vraies cabanes. Il fallut camper dehors, car il n'y avait pas de caravansérail. Nous avions marché neuf heures. Nous partîmes peu avant le jour, et continuant à suivre la vallée, nous entrâmes, après plusieurs détours, dans la grande plaine de Mérivan, dont la moitié est persane, et l'autre turque. Nous passâmes la frontière, que rien n'indique. Nous passâmes près d'un petit lac où sont les ruines de la ville romaine de Colombar, un de leurs postes avancés contre les Parthes. Cette plaine immense possède quelques villages. Les terres étaient cultivées. Tirant à gauche vers la montagne, nous gravîmes une colline élevée et descendîmes à Pinjouin, gros village situé dans le fond d'un entonnoir au pied des montagnes : nous avions marché huit heures. Nous trouvâmes le village en fête; il y avait encore une noce. Je vis encore danser les femmes dévoilées; plusieurs étaient d'une grande beauté; le costume de ces femmes était digne de remarque. Comme les femmes antiques, elles étaient drapées dans un manteau rouge. Leur coiffure, formée de foulards jaunes et rouges, était surchargée de pièces d'argent fort lourdes enlacées ensemble en chapelet. Elles en avaient deux et trois

rangs, et quand elles sautaient, cela faisait un bruit argentin fort original. Le mauvais temps nous força de rester deux jours à Pinjouin. Nous nous remîmes en route de bonne heure, nous redescendîmes dans la plaine pour remonter dans la montagne. Nous arrivâmes au jour à une rivière très-profonde, que nous passâmes sur un pont formé de branchages, et nous entrâmes dans une espèce de forêt vierge; les vignes, les figuiers sauvages mêlés à des lianes, rendaient impraticable l'approche d'un torrent encombré de troncs d'arbres en train de pourrir et de rochers descendus avec eux des montagnes, couvertes de bois magnifiques. Du sommet de la montagne nous aperçûmes au loin une immense plaine entourée de montagnes, mais ouverte du côté de la Mésopotamie; c'est la plaine de Charazur. Après une longue descente, nous trouvâmes un village près d'un torrent bordé de lauriers et de figuiers; là cessent les forêts; les champs commencent. Après avoir franchi plusieurs collines en descendant toujours et avoir vu des cultures de coton, nous fîmes halte au village de Charby, qu'arrose le même torrent. Les montagnes ne sont plus qu'un roc dépouillé de terres végétales. Nous avions marché huit heures. Cette fois encore il fallut coucher à la belle étoile, et quand je sortis de dessous mon manteau pour nous remettre en route, le vent était glacial. Après avoir longtemps descendu dans un terrain pierreux fort inégal et avec un pâle clair de lune, nous débouchâmes dans la plaine et nous nous dirigeâmes à droite. Cette plaine immense est un long parallélogramme ouvert du côté de la Mésopotamie, fermé de droite et de gauche par une muraille de montagnes, et par derrière par un mur encore plus élevé, puisqu'il était alors couvert de neige. Cette plaine est cultivée en partie et contient de nombreux villages. Nous nous arrêtâmes à Arbet, après sept heures de marche. Nous trouvâmes un caravansérail. Ce village occupe l'emplacement d'une ancienne ville dont on voit les débris; une grande colline factice renferme probablement le reste d'un monument; on aperçoit dans la plaine plusieurs de ces collines factices.

Continuant à suivre la plaine, nous marchions depuis quatre heures, quand tout à coup, en arrivant au sommet d'une colline, nous apercevons devant nous, dans un terrain plus bas et à peu de distance, la ville de Solimanié. Cette ville n'a pas de murs, ni de grands monuments; peu de maisons ont un étage supérieur : aussi n'est-ce qu'un très-grand village; elle n'a pas d'autre apparence. Elle a été bâtie, il y a soixante ans, par Soliman-Pacha de Baghdad. De Sinna à Solimanié, cinquante heures. Sept journées de marche. A Solimanié, j'étais descendu dans un caravansérail; je savais qu'il y avait en ville un médecin européen attaché au pacha, et j'allai le voir. Je le trouvai malade depuis un mois; néanmoins il voulut absolument que je vinsse demeurer chez lui, assurant que cette compagnie le guérirait mieux que les remèdes. C'est un Piémontais nommé Artoin, fort bon garçon, grand causeur; mais il connaissait si peu la médecine qu'il était fort embarrassé pour se guérir des suites d'une indigestion négligée, et qu'il fallut que ce fût moi qui lui prescrivisse les remèdes, moi qui n'ai jamais mis le nez dans un livre de médecine. Il me donna des détails intéressants sur une grande révolution qui s'était faite à Solimanié trois mois avant, et dont on avait vaguement parlé à Téhéran. Les pachas de Solimanié sont pris depuis longtemps dans la même famille, qui est fort ancienne; c'est le pacha de Baghdad qui les nomme. Achmet-Pacha a été appelé à ce gouvernement par Nedjib-Pacha de Baghdad : ce vizir, homme d'une avidité insatiable, exigeait chaque année des sommes plus considérables; le pays était ruiné : on avait beau le pressurer, il n'en sortait plus d'argent. Achmet-Pacha s'était préparé depuis longtemps à se mettre en état de se soustraire à de telles exigences. Tout l'argent que Nedjib-Pacha ne lui arrachait pas, il l'employa à former des troupes, à les habiller à l'européenne, à faire venir des armes et quelques canons. Officiers et soldats étaient grandement payés. Il avait trois à quatre mille hommes d'infanterie et de cavalerie; il était assuré, en cas de succès, que les beys de Djésireh et de Raven-

duz, partie considérable du Kurdistan, se mettraient aussi en pleine révolte; avec leur secours il marchait sur Baghdad, où il n'y a pas plus de quatre mille hommes, prenait Baghdad, gardait le pacha prisonnier, et de là faisait sa paix avec la Porte, avant que les troupes d'Alep, de Diarbékir et de Mossoul vinssent l'attaquer : tels étaient ses projets, ses espérances. Quand il se crut assez fort, et poussé dans ses derniers retranchements par le pacha, qui voulait lui retirer une partie de sa province pour en donner le gouvernement à un autre, il offrit encore des sommes considérables; mais le pacha, persistant à lui demander beaucoup plus qu'il ne pouvait donner, Achmet-Pacha se mit en marche avec son armée pour aller défendre le pays qu'on voulait lui enlever. Nedjib-Pacha, persuadé que Achmet souscrirait à ces conditions et que tout finirait sans guerre en payant, s'avança, accompagné seulement des gens de sa maison et d'une petite escorte de soldats; il n'avait pas trois cents hommes, et fit dresser ses tentes vis-à-vis du camp ennemi. Il n'avait pas de canons, il attendait des troupes de Mossoul; il commença à parlementer; mais l'autre faisait tirer le canon sur les tentes du vizir, et ses Kurdes allaient le piller. Il se préparait à aller attaquer le lendemain la petite troupe du vizir, plein d'assurance dans le nombre de ses soldats et dans leur fidélité. Mais il avait affaire à des Kurdes. On apprit que les troupes de Mossoul approchaient, et le soir même, soit peur, soit que le vizir eût fait répandre de l'argent pour les corrompre, tous les soldats abandonnèrent le camp et se retirèrent vers Solimanié. Ni menaces, ni promesses, ni l'or et les présents, rien ne put les retenir. Achmet, au désespoir, restait anéanti au milieu de son camp abandonné. Il fallut que quelques amis le missent à cheval et l'entraînassent sur le territoire persan, où il se réfugia avec le reste de ses trésors. Les soldats kurdes, dans leur retraite, pillèrent et égorgèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent et qui avaient été attachés, comme eux, à l'armée d'Achmet. Mon hôte, qui me racontait cette comédie dramatique, et qui était le médecin

et le confident du pacha, fut informé de cette retraite, quand le pacha avait déjà pris la fuite : il sauta à cheval et s'enfuit vers Solimanié. Un Kurde, qui le poursuivit, lui enleva d'un coup de sa longue lance son fez de dessus la tête, qu'il effleura; des soldats qu'il rencontra tirèrent sur lui; poursuivi de près par des cavaliers de l'armée, il traversa une rivière à la nage; il tomba de son cheval, sous une grêle de balles. Il rencontra un négociant de la ville, et ils marchèrent ensemble; mais celui-ci, obligé de descendre de cheval, fut aussitôt entouré par les soldats, devenus brigands, qui lui coupèrent la tête et le dépouillèrent. Le docteur ne dut son salut qu'à la bonté de son cheval et à la mauvaise qualité de la poudre de ses ennemis. Après vingt-quatre heures d'une course semblable presque toujours au galop, sans avoir rien bu ni mangé, sans être descendu de cheval, il arriva de nuit devant Solimanié. Comme la ville était déjà remplie de pillards, chacun gardait sa maison; il s'approcha de la sienne, on lui répondit par un coup de fusil, un grand vent empêchant qu'il ne pût se faire entendre. Pour plus de sûreté, il alla passer la nuit dans la montagne et revint au jour : il se fit reconnaître, et se barricada dans sa maison. Pendant une semaine, les brigands furent maîtres de la ville; bien des gens furent assassinés et bien des maisons pillées. Enfin, on apprit que le vizir avait nommé pacha un frère d'Achmet, Abdallah, qui attendait depuis longtemps à Baghdad que ce jour vînt pour lui. C'est de tradition, paraît-il, dans la famille : ils intriguent sans cesse pour avoir la succession des uns des autres; aussi changent-ils souvent. Abdallah-Pacha arriva avec des troupes de Mossoul, rétablit l'ordre; les soldats de l'ancien pacha, après avoir bien pillé, revinrent sous les drapeaux; ils ne furent pas punis, et ce sont les mêmes que je voyais dans les murs de Solimanié. Le nouveau pacha se livra plus que jamais à de nombreuses exactions pour satisfaire le vizir. J'avais vu Abdallah-Pacha à Baghdad; il était mon *voisin* au grand dîner qu'avait donné le baron de Weymars au fils de Nedjib-Pacha; je ne le trouvai pas à Soli-

manié. Il était allé à Baghdad porter au pacha le prix de son élévation : telle est l'histoire d'une révolution dans le Kurdistan. On dit que lorsque les troupes d'Achmet abandonnèrent le camp, la petite suite du vizir était prête à en faire autant au premier coup de fusil. Le vizir rit beaucoup dans sa barbe quand il entra dans le camp abandonné, et se mit en possession des tentes et des canons de son adversaire ; il venait de sortir d'un mauvais pas. Pendant quelque temps toutes les routes furent infestées de voleurs ; quand j'y passai, trois mois après, le pays était assez sûr ; notre caravane était nombreuse, et on veillait. En quelques heures le malfaiteur poursuivi se réfugie sur le territoire persan, et réciproquement. Actuellement Achmet-Pacha, réfugié dans la province de Sinna, envoie de riches présents à la cour de Perse pour l'intéresser en sa faveur et obtenir sa réinstallation par son influence auprès de la Porte ou par la force, comme les Persans l'ont déjà fait à Solimanié. J'appris un bon tour du schah : sur le bruit répandu de sa mort, il paraît que les gouverneurs d'Hamadan et de Sinna avaient déjà formé quelques intrigues. Le roi l'ayant su, leur fit écrire que, puisque le roi était mort, ils eussent à envoyer, comme c'est l'usage, une somme pour ses funérailles. Ils ont dû payer. Je passai trois jours à Solimanié, et ayant trouvé des chevaux pour Kerkouk, je partis le 30 novembre, fort tard, pour rejoindre une caravane partie le matin. Nous nous dirigeâmes vers la Mésopotamie, en suivant toujours la plaine entrecoupée de ravins ; et, après deux heures de marche, nous nous arrêtâmes au village de Keliessan, la nuit étant proche. J'étais désespéré, je craignais d'être obligé de retourner à Solimanié et d'attendre une autre caravane, car les chevaux que j'avais loués étaient trop faibles et mes bagages fort lourds. Nous suivîmes encore longtemps la plaine ; puis, nous dirigeant à gauche, nous franchîmes la muraille immense qui ferme la plaine de ce côté, et nous descendîmes dans une longue vallée habitée par les tentes des nomades, et alors abandonnée Tout au fond, au pied des montagnes, nous apercevions un grand village ;

mais le laissant à droite, nous traversâmes un torrent à gué et nous dirigeâmes vers le village de Dergazin, qui est aussi au pied des montagnes. Nous avions marché dix heures. Là, nous retrouvâmes la caravane; elle nous était nécessaire, car la route jusqu'à Kerkouk est peu sûre, à cause des nomades. Nous nous logeâmes dans un caravansérail. La grande vallée où nous étions débouche dans une autre plus étroite. Nous y trouvâmes deux grands campements de Kurdes. Leurs tentes sont noires comme celles des Arabes; mais elles étaient très-grandes et très-élevées, tandis que celles des Arabes sont basses et petites; des nattes de jonc en forment les côtés. Les montagnes se resserrent et forment un défilé d'où nous débouchâmes dans une grande plaine. Une muraille dont il reste les ruines défendait ce passage, qui est la clef de tout le Kurdistan. Ce lieu est naturellement fort. Je remarquai les ruines d'une ville qui servait probablement de forteresse avancée; d'après un reste d'édifice, ce devait être une ville peu ancienne et musulmane. La plaine où nous entrions était unie en apparence, mais elle était fort accidentée; elle forme comme deux versants parallèles et est entrecoupée de collines, de profonds ravins; mais toutes ces collines ont été nivelées par les eaux, ce qui lui donne l'apparence d'une plaine unie. Dans le fond des ravins, nous apercevions des troupeaux, des chevaux en liberté et des tentes cachées avec soin, et qu'on ne découvre que par hasard, passages bien fatals aux voyageurs isolés, quelquefois même aux caravanes. Ces Kurdes nomades sont pillards comme les Arabes, mais plus méchants. Cette plaine, par son aridité et sa solitude, semblait déjà le désert. Nous arrivâmes enfin, après huit heures de marche, au village de Bénat, le seul de la plaine. Nous montâmes constamment, jusqu'à ce que nous eussions atteint le sommet de la chaîne qui retient ce long plateau. Toutes les collines et les montagnes de ce côté, entourées et dépouillées par les eaux dans leur lutte violente, ont pris la forme d'un pain de sucre. Tout ce pays a été enseveli par les eaux, qui se sont précipitées des montagnes vers la mer en nivelant la Méso-

potamie, après le déluge. Du sommet de cette chaîne, j'embrassai la plus belle vue du monde ; à mes pieds, une confusion extraordinaire de collines conifères : on eût dit les vagues de la mer; puis une plaine sans fin et semblable à une mer dans le temps calme. Je me figurais apercevoir au loin, bien loin, se confondant avec le ciel, dans la vapeur de l'éloignement, les forêts de palmiers de Baghdad. J'admirai longtemps cette immensité : c'était le désert et sa solitude. Nous descendîmes, pendant l'autre moitié de la marche, au milieu de tous ces ravins que je venais de dominer. Après avoir gravi une colline, nous aperçûmes devant nous la ville de Kerkouk; son château élevé, ses nombreux minarets et ses coupoles, ses palmiers jetés çà et là, et les jardins qui l'entourent. La vue des palmiers me réjouit fort; nous entrions dans une autre contrée; nous laissions l'hiver derrière nous; ils me rappelaient un beau ciel, un printemps pendant l'hiver, et surtout Baghdad. Après dix heures de marche nous entrâmes dans Kerkouk, après avoir traversé ses champs des morts avec leurs tombeaux de marbre épars sur les versants des deux collines. De Solimanié à Kerkouk, trente heures, quatre jours de marche. Au soleil couchant, je vis passer des myriades d'oiseaux qui, divisés en longues bandes, descendaient vers Baghdad; comme moi ils fuyaient l'hiver. Kerkouk est une jolie petite ville; ses rues et ses bazars, avec leur population si bigarrée et les costumes si variés et si riches de couleur, font un contraste frappant avec les villes persanes, avec la monotonie du vêtement et l'éternel koula noir; à présent, les riches turbans, les étoffes brillantes, les broderies. Je retrouvais les Arabes avec leur kéfi jaune et rouge, leur corde de chameau et leur longue robe de laine blanche. La tradition y place le tombeau de Daniel; mais où le trouver? Le vin de Kerkouk a une renommée à Baghdad. Je fis chercher une caravane pour Mossoul; on me répondit qu'il en était parti une la veille, et qu'il n'en partirait plus avant cinq jours au moins; mais une caravane partait le lendemain pour Baghdad, et elle était nombreuse. J'appris que je n'avais qu'un

jour de marche de plus pour aller à Baghdad, que j'irais en sept jours; attendre cinq jours à Kerkouk la caravane de Mossoul, quel supplice! Mais si je vais à Baghdad, il faut remonter ensuite à Mossoul, c'est dix jours de plus, sans compter le temps que je passerai à Baghdad; d'un autre côté, mes deux domestiques devaient me quitter à Mossoul, et je serai embarrassé pour les remplacer; tandis qu'à Baghdad, je trouverai encore des gens qui entendent le persan; l'espérance de pouvoir peut-être me rendre directement à Damas sans remonter à Alep, ce qui me ferait gagner du temps : tous ces motifs réunis me décidèrent à suivre la caravane qui partait la nuit suivante pour Baghdad! Ses jardins, ses forêts de palmiers m'attiraient, comme le mirage attire le voyageur.

5 DÉCEMBRE 1845. — A quatre heures du matin je quittai Kerkouk et pris la route de Baghdad. Nous nous engageâmes dans le désert, qui commence à la porte de la ville, et après neuf heures et demie de marche, nous trouvâmes la caravane à Taouk. C'était une vraie caravane; il y avait cent bêtes de somme et grand nombre de voyageurs. La marche suivante fut de huit heures et demie; nous campâmes en plein air devant le village de Yendijek; là, nous fîmes provision de fourrages, car nous avions deux couchées à faire sans trouver de villages. La première se fit auprès d'un caravansérail ruiné, dans la chaîne des monts Hamerin, que nous franchîmes; la seconde, auprès d'un petit étang sur une colline factice entourée de plusieurs autres, et sur toutes on trouve des fragments de briques et de poteries qui indiquent une ville ancienne. Le premier jour nous marchâmes huit heures et demie, le second neuf heures. On veillait avec grande vigilance, car ce passage est très-redouté. Les nuits étaient très-froides, et je me réveillai couvert de gelée blanche. Le jour cependant on pouvait à peine supporter le soleil. Après une marche de nuit fort longue et pendant laquelle j'étais glacé par un épais brouillard, nous aperçûmes au soleil levant des jardins de palmiers, et nous arrivâmes au joli village de Témidja, caché dans ces jardins. Nous avions marché dix

heures. Cette vue nous fit grand plaisir. Le lendemain, après avoir dépassé plusieurs autres jardins de palmiers dont ce pays est parsemé, nous arrivâmes au bord du Tigre. La vue de ce fleuve me rappelait mon voyage en Kellek de l'année précédente! Traversant une forêt de palmiers qui s'étend sur ses bords, nous nous arrêtâmes à Kalessad, après cinq heures et demie de marche; de là jusqu'aux environs de Baghdad il n'y a plus de palmiers, mais on suit le cours du fleuve. Nous partîmes à minuit par un beau clair de lune; plus tard un grand brouillard glacial s'éleva; mais au lever du soleil il se dissipa, et nous aperçûmes devant nous les jardins de Baghdad. Je me dirigeai vers la magnifique mosquée d'Iman-Azem, bâtie au milieu des jardins, et dont la coupole en porcelaine peinte brillait au-dessus des palmiers les plus hauts. Auprès est un village; je m'arrêtai au pied d'un arbre et laissai la caravane continuer vers la ville. Cette marche est de huit heures. De là j'envoyai mon domestique persan en ville avec une lettre pour le baron Loëve-Weymars, le priant de me faire retenir un logement en ville. Il me répondit en m'offrant sa maison, et m'envoya un de ses cavas. Je montai à cheval, et traversant la foule des promeneurs, j'entrai dans la ville, comme j'y étais entré par le fleuve, un an avant. C'était le 12 décembre, après une absence de huit mois. Je revis Baghdad avec le plus grand plaisir : c'était le même mouvement, la même population, mêlée de riches costumes aux éclatantes couleurs; ses immenses bazars couverts, les belles coupoles de ses mosquées, son beau fleuve, et ses jardins, semblables au plus beau rêve d'Orient. Notre consul général me fit le plus gracieux accueil, et son hospitalité a été aussi charmante que l'année dernière. Je suis logé dans une délicieuse chambre ornée de peintures et de dessins en glaces; un boudoir de reine, avec le soleil et la vue du fleuve. De Kerkouk à Baghdad, soixante heures, sept jours.

La voilà donc accomplie, la partie la plus longue et la plus difficile de ce voyage, qui vous aura tant effrayé! J'ai été un mois et demi en route; il ne m'est arrivé aucun accident. Je

suis très-content de mon domestique persan de Baghdad, et je suis fâché qu'il ne veuille pas venir jusqu'à Beyrouth; l'autre n'est bon qu'à exécuter ses ordres, c'est son domestique, comme c'est l'usage en Perse. Il ne m'est jamais arrivé de manquer de rien, parce que maintenant je ne marche plus sans mes provisions; j'ai toujours du pain, du riz, des dattes et du café, et du beurre salé pour le pilau, qu'on me fait excellent. Quand on trouve du lait, des œufs, de la viande, c'est bien; mais je puis m'en passer. Le pain et la viande sont très-rares, ainsi que le lait. Dans les villes, j'ai trouvé de bon kébab (rôti) et du vin. Dans les marches de nuit, je marche beaucoup à pied, pour n'avoir pas froid; j'ai marché tous les jours de deux à trois heures, j'ai donc fait à pied presque le tiers de toute cette route.

Le Kurdistan persan est plus facile à traverser que le Kurdistan turc; les habitants n'ont pas cette fière mine et ce riche costume des Kurdes d'Arménie; ils sont moins indépendants, plus habitués à voir et à souffrir des étrangers, moins turbulents, moins méchants, moins fanatiques, mais aussi enclins au pillage quand l'occasion se présente.

Je compte quitter Baghdad de suite après le jour de l'an, pour gagner Alep par Mossoul, route fort longue, mais la plus sûre. Si on pouvait traverser le désert et aller directement à Damas, ce serait bien plus court; mais il y a les Arabes Bédouins qui ne permettent pas qu'on traverse leur désert : il faut donc en faire le tour. Nous arriverons enfin, inchallah! à la côte de Syrie; c'est alors la Méditerranée, une mer française, presque la patrie!

CH. DE GATINES.

VARIÉTÉS.

La distribution solennelle des prix du Collége impérial arabe-français d'Alger a été faite, le 22 juillet dernier, sous la présidence de M. Delacroix, recteur de l'Académie. Le discours suivant a été prononcé par M. le docteur Perron, directeur du collége :

« Messieurs, il y a bientôt quatre ans que le Collége impérial arabe-français a été institué, arène pacifique où allait être exercée aux épreuves intellectuelles, aux études littéraires et scientifiques, une jeune génération acquise à la France et que la France a appelée sous son aile, dans la pensée de retirer peu à peu du sommeil une population depuis trop longtemps endormie, et qui semble avoir oublié ces paroles que son Koran attribue à Dieu : « Est-ce donc que sont sur le pied d'égalité ceux « qui savent et ceux qui ne savent pas? »

« Et ces enfants, recueillis sur tous les points de l'Algérie, amenés même des tribus, mais venus incultes et comme sortant du berceau, ces jeunes Arabes que nous voyons en fête aujourd'hui avec des enfants de familles françaises, se sont dignement tenus à la lutte. Ils ont vite profité de nos enseignements. Afin d'aller d'un pas plus rapide, nous avons fait de notre langue l'instrument essentiel pour les développer dans la leur, combinaison qui force les deux langues de marcher côte à côte, tout en laissant la préséance au français. Car le français est la langue qu'aime toute science; tandis que la langue arabe, réfractaire à exprimer les découvertes et les procédés de nos sciences et de nos arts, a besoin de se dénaturer, de se défigurer, de se rendre barbare pour en parler.

« Laissez-moi vous rappeler, Messieurs, quelques considérations qu'un indigène remarquable, Hassan Ibn el-Kaïd Ahmed, écrivait naguère à S. Exc. M. le maréchal gouverneur de l'Algérie : « J'ai remarqué, dit-il, que la langue arabe, qui servit « autrefois à répandre en Europe les sciences de l'antiquité « grecque et romaine, se trouve à présent dans l'impossibilité « d'exprimer d'une manière claire les progrès accomplis en « toutes choses. J'ai remarqué aussi... que la langue française « se prête admirablement à tout exprimer d'une manière simple « et intelligible; et ce qui le prouve, c'est que, dans tous les « pays, les questions diplomatiques les plus difficiles sont trai- « tées en cette langue comme exprimant exactement les choses.

« Si donc les indigènes doivent étudier la langue arabe pour « bien apprécier les lois religieuses qui sont la base de la mo- « rale, et qui ne s'opposent pas au progrès, ils doivent aussi « étudier la langue française pour apprendre tout ce qu'ils igno- « rent. D'ailleurs, le proverbe arabe a dit : *Autant de langues « on connaît, autant de fois on est homme.*

« Du jour où les indigènes pourront lire, soit dans des livres « arabes, soit dans des livres français, ce qu'ils ignorent... et « où l'on mettra à la portée de tout le monde les vérités de la « science, nous pourrons arriver, par la nature même de notre « caractère, qui est observateur et sérieux, à accomplir de « grandes choses. Je ne saurais donc trop encourager les indi- « gènes algériens, mes coreligionnaires, à fréquenter les écoles « et surtout à y envoyer leurs enfants; la génération qui nous « suit recueillera les bienfaits de ce conseil. » L'enfance, c'est l'avenir.

« C'est donc par le français qu'il faut vulgariser parmi les Arabes tout ce que nous savons, tout ce que nous sommes.

« Le simple savoir proprement dit ne suffit pas; il ne suffit pas de former seulement des serviteurs, des aides utiles et avisés pour les affaires publiques, pour les détails des administrations, même pour les armées. Afin de gagner à soi une population, il faut l'instruction profonde, ce qui pénètre et remue les esprits, qui soulève les réflexions, qui engendre les idées. Illuminons les intelligences, faisons travailler la pensée; et l'élément indigène se dégagera de ses ténèbres, sortira de son tourbillon obscur, cherchera la lumière, la trouvera, et se réjouira de l'avoir trouvée.

« L'enseignement des sciences conduira là, parce qu'elles sont les grands ressorts de la Providence, parce qu'elles subjuguent toutes les têtes où réside quelque valeur d'homme. Les sciences sont des vertus. Et en effet, ne régularisent-elles pas les esprits, ne donnent-elles pas la rectitude des idées, la justesse des raisonnements, la droiture des jugements, la sévérité de la conscience, la délicatesse et la sagesse correctes de toute la vie?

« L'instruction du jeune âge commence cette œuvre; elle ébauche les générations, les achemine aux sciences, et sème les idées qui forment les hommes, et, par suite, les populations.

« Dans une grande solennité à laquelle est comparable celle-ci, M. le ministre de l'instruction publique disait, il y a une année : « Partout où languissent les écoles, partout où l'enfance « est oubliée, partout où l'exercice de l'intelligence n'est pas

« secouru, honoré, fécondé par les institutions, les citoyens, « qu'on n'a point élevés pour les luttes de la civilisation, tré- « buchent ou s'arrêtent impuissants dans les voies qu'elle ouvre « à l'activité humaine. »

« Il n'y a guère qu'un mois encore, M. le ministre, à propos de la création d'établissements nouveaux qu'il appelle « les vé- « ritables colléges modernes » (et auxquels le nôtre doit être analogue), disait à l'Empereur : « Toutes les fois qu'une couche « nouvelle de la population est initiée, par l'étude des lettres et « des sciences, au sentiment du beau et à la connaissance du « vrai, c'est la vie, le mouvement qui pénètre en elle... Les sa- « crifices de l'État, quels qu'ils soient, dans un intérêt de cet « ordre, l'État les retrouvera bientôt au centuple, et la politique « de fusion et d'apaisement se prépare ainsi le plus sûr de ses « moyens et le plus efficace de ses instruments. »

« Cultivons donc le peuple, à l'éducation duquel Dieu nous a permis, nous a chargés de travailler. Je dis l'éducation, et non pas seulement l'instruction ou les éléments des choses ordinaires de la vie; car, nous l'indiquions tout à l'heure, nous devons faire non pas de simples ou d'aveugles serviteurs, ou seulement des individus à expédients, mais des hommes, des hommes d'idées et de raisonnements.

« Au point de vue le plus heureux pour l'avenir le plus prochain, le plus profondément utile aux Arabes, et par suite à la France, la vitalité de la colonie peut se caractériser en deux mots : Du travail pour les hommes, de l'instruction pour les en- enfants.

« C'est marcher à ceci : la colonisation doit s'accomplir par les indigènes et avoir pour but la civilisation.

« C'est la pensée de l'Empereur, et c'est à cela que s'appliquent de plus en plus toutes les forces intellectuelles qui régissent l'Algérie. C'est sur cette voie que nous soutiennent les hautes autorités qui ont soin de notre existence collégiale, la suprême initiative qui manie et dirige le gouvernement de la colonie, le concours attentif des chefs qui l'aident et la suivent dans sa marche et dans ses œuvres, tous ces hommes, militaires ou civils, qui comprennent les grandes questions sociales, en sentent et aperçoivent l'étendue et la réalité.

« Le génie de Napoléon Ier a dit : « Il n'y a que deux puis- « sances dans le monde : le sabre et l'esprit; à la longue, le « sabre est toujours battu par l'esprit; » sans doute, mais par l'esprit qui va dans la voie providentielle, c'est-à-dire dans la

voie conduisant à la confraternité humaine, au bien-être physique, moral et intellectuel du monde par les œuvres de la paix et de l'instruction, par le fait de l'idée si vaste que représente ce mot inventé dans notre siècle : la civilisation.

« Oui, Messieurs, le savoir est de la religion, la science est de la religion. S'instruire est s'élever, se rapprocher plus près de Dieu, qui lui-même est la science absolue, infinie.

« Voyez les peuples chez lesquels l'ignorance domine et veut se conserver. Elle les momifie, ou bien elle les empoisonne d'un poison lent. Heureusement, il arrive toujours un temps où la Providence, dans ses décrets de progrès, suscite pour les populations délaissées, ou leurrées, ou abâtardies même depuis des siècles, quelque sauveur, ou quelque peuple rédempteur qui les réveille, les catéchise, les rachète de la mort de l'ignorance et les replace près du flambeau de la science et de l'esprit.

« De quoi servirait de lutter contre ces faits, qui sont des volontés de Dieu? Chaque matin, son astre brillant apporte la lumière. Quel insensé aurait la pensée de l'éteindre ou de l'empêcher de luire? Trop souvent des nuages ont paru, même des nuages pleins d'orages; mais ce ne dure que quelques heures de la vie du monde, et le vent qui les a amenés les emmène et les dissipe.

« Dans l'humanité, il n'y a que les sciences qui ne passent pas; c'est son programme de vie, c'est sa conquête incessante. Et de nos jours, ne voyons-nous pas les nations, que je qualifierais de nations savantes, frapper aux portes de toutes les populations retardataires?

« Que tous les hommes marchent donc et fassent marcher; qu'ils suivent tous le mouvement de progression générale : on risque bien plus de tomber en rétrogradant qu'en allant en avant; et au grand et imprescriptible banquet des sciences, il y a place et bonheur pour tous.

« Nous aussi, par notre œuvre éducatrice, nous voulons aller nous asseoir à cette cène hospitalière. Car il faut jeter de bonne heure dans cette jeune génération les premières lueurs des idées et du savoir fécond qui font les hommes.

« Nous avons commencé et nous allons continuer de demander et de prendre aux mathématiques leurs enseignements profonds, leur logique sévère, leur puissance précise; car, partout, c'est aux ateliers des mathématiques que le génie humain se prépare ces grands instruments qui multiplient nos bras, qui nous agencent et nous forment ces gigantesques Briarées industriels

auprès desquels le Briarée mythologique, ce géant qui n'avait que cent bras, ne serait qu'un pygmée.

« Mais nous ne pouvons, ici, retracer les bienfaits et les grandeurs des sciences. Toutes les sciences sont filles de Dieu et sont, ici-bas, pour le bonheur des hommes. Que n'aurions-nous pas à dire de ce qu'a d'utile et de précieux l'enseignement des autres branches du savoir humain, l'enseignement des sciences naturelles, des faits physiques, chimiques, botaniques, pour la culture de l'esprit, pour l'exploitation de la terre à sa surface et dans ses entrailles?

« Nous pénétrerons peu à peu dans ces études si productives, si propres à jeter la lumière et la vérité dans les intelligences et dans les combinaisons de l'homme.

« Terminons par quelques paroles empruntées encore à M. le ministre de l'instruction publique et adressées aux lauréats des lycées de Paris :

« Travaillez, a-t-il dit, travaillez pour être intelligents, justes
« et forts. Travaillez, car la science est le levier du monde, et
« les lettres en sont l'honneur et la joie. Travaillez pour l'avé-
« nement de toutes les améliorations dont le Très-Haut a déposé
« le germe sur cette terre. »

« Disons de même à ces enfants de l'Algérie, et ajoutons : Travaillez toujours, car la paresse et l'inaction sont les négations de l'existence et de la dignité de l'homme. Travaillez jusqu'au jour où sonnera pour vous l'heure de la vieillesse; c'est là seulement que commence le jour du repos, le dimanche de la vie. »

BIBLIOGRAPHIE ORIENTALE.

I

REVISTA RÓMANA, pentru sciinte, littere si arte. Bucuresci, 1861-1862. (Revue Roumaine, pour les sciences, les lettres et les arts. Bucharest.)

Il y a bientôt deux ans que fut entreprise à Bucharest la publication de cette Revue, destinée à l'examen de toutes les questions littéraires et scientifiques qui peuvent éclairer le passé ou guider l'avenir de la patrie. Grâce au dévoûment, au talent et aux sacrifices matériels de ses fondateurs, qui sont presque tous de très-jeunes hommes appartenant, par la naissance et par la fortune, aux premières classes de la société, l'œuvre est aujourd'hui fondée, et elle a obtenu un incontestable succès non-seulement en Moldavie et en Valachie, mais dans les contrées rou-

maines qui ne font pas partie des Principautés-Unies. Ce succès est mérité : la collection de la *Revista Rómana* contient déjà un ensemble d'investigations qu'on ne trouverait nulle part, sans parler d'une quantité considérable de reproductions de monuments, d'instruments, et les *fac-simile* de manuscrits anciens fort intéressants au point de vue de l'histoire religieuse et littéraire de l'Europe orientale. L'on y a aussi inséré quelques poésies originales de Basile Alecsandri, qui est aujourd'hui le meilleur poëte de la Roumanie.

Le numéro qui vient de paraître est le troisième du deuxième volume. Il contient une étude de M. Sion sur la Boukovine, province détachée de la Moldavie à la fin du dernier siècle; un travail de M. le major Mano sur les armes portatives; un second article de M. Greceano sur un ancien chroniqueur; une esquisse d'économie politique de M. Jacovenco; enfin la continuation de l'histoire de Michel le Brave, le grand héros de la Valachie, œuvre posthume de N. Balcesco.

Nous faisons des vœux sincères pour que la *Revista* continue son œuvre, inspirée par un patriotisme grave et éclairé, et pour qu'elle contribue à attirer l'attention de l'Europe sur des populations qui intéressent aujourd'hui la France à tant de titres. A. A.

II

L'Église russe et l'Église catholique, lettres inédites du R. P. Rozaven 1 vol. in-18 de VII-128 pages. Paris, 1862. Benjamin Duprat.

Le P. Rozaven a longtemps habité la Russie à l'époque où la compagnie à laquelle il appartient n'avait pas encore inspiré à cet empire une si étrange terreur. Il est l'auteur d'une réfutation de l'ouvrage, fort remarquable d'ailleurs, d'Alexandre Stourdza, qui a paru à Weimar en 1816. Le P. Rozaven était Breton, comme Chateaubriand, Lamennais et tant d'autres écrivains. Né à Quimper en 1772, il mourut à Rome en 1851. Le prince Augustin Galitzin a fait une œuvre utile en mettant au jour ce travail inédit du savant père. C'est une explication claire, calme, affectueuse même, des points qui séparent si malheureusement les chrétiens des diverses communions. L'auteur recherche quels sont les caractères qui doivent faire reconnaître l'Église de Jésus-Christ. Il s'arrête aux trois points suivants : 1° L'Église de Jésus-Christ est ordinairement une; 2° elle est essentiellement visible; 3° elle doit avoir un chef et un tribunal toujours subsistant. Il examine ensuite où se trouvent ces caractères essentiels. A. A.

Paris — Imp. W. Remquet, Goupy et Cie, rue Garancière 5.

COMMERCE DE LA GRÈCE

AUGMENTATIONS ET VARIATIONS SURVENUES DEPUIS 1859-1860
DANS LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS DU PAYS,
D'APRÈS LES COMPTES OFFICIELS RÉDIGÉS EN 1861.

La vocation commerciale de la Grèce est incontestable; sa situation au milieu du vieux monde devait nécessairement développer les penchants de cette nation pour le commerce.

La Grèce a une étendue considérable de côtes et elle peut être, par sa position topographique, le rendez-vous naturel et l'entrepôt forcé de tout le commerce qui se fait entre l'Orient et l'Occident.

Le peuple grec de nos jours, tel qu'il existe, possède les chances de succès que lui donnent, sans aucun doute et de l'aveu de tous, sa rare intelligence, son activité infatigable, ses élans irrésistibles vers la liberté et son vif désir de voir, un jour, figurées sur une plus grande échelle, les limites du royaume grec d'aujourd'hui.

Il y a dans ce pays tous les éléments nécessaires pour qu'une nation se développe et se fortifie; la Grèce est en effet pourvue d'une organisation gouvernementale et d'une administration particulière qui ne relèvent que d'elle-même, et elle dispose d'une armée et d'une marine dans les proportions relatives de sa force.

La constitution de 1844 consacra l'indépendance de l'Église grecque; les Juifs et les Turcs y sont égaux devant la loi et ils ont les mêmes droits que les autres citoyens; la législation qui les régit a été calquée sur la législation des États de l'Europe les mieux administrés et les plus civilisés.

L'instruction publique y est très-cultivée, même dans les simples villages, qui possèdent tous un instituteur et une bibliothèque composée de livres utiles et d'ouvrages moraux, et les progrès de l'instruction publique y sont évidents.

Dans ce pays où la population maritime abonde, le recrutement des équipages sera toujours facile, et ces adroits marins, qui dès leurs premières années naviguent au milieu d'une mer parsemée de tant d'îles, formeront toujours une fourmilière d'excellents matelots propres au service militaire.

L'attention publique est souvent appelée sur ce pays, aussi intéressant par ses malheurs passés que par l'avenir brillant qui lui est réservé dans ses relations commerciales.

Les quelques renseignements qui vont suivre, dans cet aperçu succinct, sont puisés à des sources certaines et basés sur une statistique consciencieuse.

Outre le contingent des troupes de terre dont la Grèce dispose, outre sa marine militaire, cette nation possédait, il y a quelques années, avec son seul million d'habitants, six mille navires marchands et quarante mille marins pour les monter.

En 1859, les transports des différents ports de la Grèce exclusivement étaient faits par 3,984 navires, jaugeant ensemble 274,480 tonneaux et ayant pour équipages 23,918 hommes.

De ces 3,984 navires, 2,504 jaugeant ensemble 29,875 tonneaux étaient d'une capacité au-dessous de 60 tonneaux et les 1,480 autres navires jaugeant ensemble 244,605 tonneaux étaient d'une capacité au-dessus de 60 tonneaux.

La marine marchande grecque pour 1859 a subi une augmentation considérable dans le nombre et la force de ses navires et dans le personnel de ses équipages.

Le personnel des équipages des navires de commerce grecs s'est élevé à la fin de 1859 à 23,918, ainsi que cela a été dit ci-dessus, tandis qu'en 1858 il ne s'élevait qu'à 23,128 hommes.

En 1860, l'effectif de la marine marchande grecque, d'après

les registres des ports du royaume, était de 4,070 navires jaugeant ensemble 263,075 tonneaux, et ayant pour équipages 23,842 hommes. Les navires de première classe, c'est-à-dire ceux qui ont une capacité de 60 tonneaux, étaient au nombre de 2,857, jaugeant ensemble 29,193 tonneaux et les navires de deuxième classe, c'est-à-dire d'une capacité au-dessus de 60 tonneaux, montaient à 1,213 jaugeant ensemble 233,882 tonneaux.

Il faut aussi faire remarquer que la Turquie compte à Constantinople et dans quelques-uns de ses ports environ 40,000 sujets de S. M. le roi Othon, dont les deux tiers sont négociants ou marins, et que la plus grande partie des navires qui naviguent sous pavillon turc appartiennent encore à la nation grecque.

Pour donner une idée de l'importance de la marine marchande grecque, il suffit d'énumérer le nombre des navires marchands entrés et sortis des ports de la Grèce dans les années 1859 et 1860.

En 1859, 89,942 navires de commerce sont entrés dans les ports du royaume, savoir : 10,410 navires de commerce de provenance étrangère et 79,532 navires de commerce des ports grecs, soit ensemble les 89,942 navires ci-dessus.

Dans le courant de la même année 1859, 89,076 navires de commerce sont sortis des ports du royaume, savoir : 9,671 navires de commerce à destination étrangère et 79,405 navires de commerce à destination de ports grecs, soit ensemble les 89,076 navires ci-dessus.

En 1860, il est entré dans les ports du royaume 77,958 navires jaugeant ensemble 2,278,158 tonneaux et il en est sorti 78,107 navires, jaugeant ensemble 2,321,084 tonneaux.

Les navires de provenance étrangère, entrés dans les ports grecs étaient au nombre de 10,283 jaugeant 928,176 tonneaux ; ce nombre se décompose, savoir : 714 bateaux à vapeur jaugeant 384,434 tonneaux, 2,041 grands navires jaugeant 453,185 tonneaux et 6,868 petits bâtiments jaugeant 90,557 tonneaux.

Les navires sortis des ports grecs à destination étrangère ont atteint le nombre de 9,265 avec une jauge de 981,151 tonneaux. Ce nombre de navires se décompose ainsi : 794 bateaux à vapeur jaugeant 429,835 tonneaux, 2,616 grands navires jaugeant 472,339 tonneaux, 5,855 petits bâtiments jaugeant ensemble 78,977 tonneaux.

La navigation entre les divers ports du royaume, c'est-à-dire le cabotage, embrasse à l'entrée 67,735 navires jaugeant 1,369,982 tonneaux et à la sortie 68,842 navires jaugeant 1,339,933 tonneaux, soit en tout 136,577 navires avec une jauge de 2,709,945 tonneaux. Dans ce nombre sont compris 2,507 bateaux à vapeur jaugeant 1,211,069 tonneaux, 12,552 grands navires jaugeant 402,666 tonneaux et 121,518 petits bâtiments jaugeant 1,096,180 tonneaux.

Les opérations des entrepôts du royaume, pendant l'année 1860, ont été à peu près les mêmes que celles des deux années précédentes. Les marchandises de toute nature introduites dans nos entrepôts en 1860 représentent une valeur de 7,763,802 drachmes. Cette valeur, ajoutée à celle des marchandises qui s'y trouvaient à la fin de l'année précédente, s'élève à la somme totale de 9,241,858 drachmes. Il en a été mis en consommation intérieure pour 4,012,659 drachmes et exporté à l'étranger pour 3,536,016 drachmes ; il en est donc resté en entrepôt pour 1,693,183 drachmes.

A l'exception de certains produits de peu d'importance, dont l'importation et l'exportation se font par terre et dont la valeur totale ne va pas au delà de 1,000,000 de drachmes, qui se répartit en 900,000 drachmes pour les entrées et en 100,000 drachmes pour les sorties, le commerce d'importation et d'exploitation de la Grèce se fait par mer.

L'importation n'est permise qu'aux endroits où sont établis des douanes ou des bureaux de douane, dont le nombre s'élève à 55 ; quant à l'exportation elle peut être effectuée partout où il y a des stations douanières, ainsi qu'aux endroits qui offrent des facilités à l'embarquement des divers produits indigènes.

Dans l'ensemble des importations et des exportations, l'An-

gleterre occupe le premier rang ; elle figure aux entrées et aux sorties pour une valeur de 27,444,432 drachmes; viennent ensuite la Turquie, l'Autriche et la France; ces quatre puissances ont absorbé plus des 78 centièmes du total des opérations du commerce de la Grèce.

Parmi les pays de provenance, en ce qui concerne les importations de 1860, c'est encore l'Angleterre, la Turquie, l'Autriche et la France qui occupent le premier rang.

Les résultats du commerce de 1860, comparés par pays de provenance à ceux de 1859, font ressortir, d'un côté, une augmentation dans les échanges avec l'Angleterre, les Principautés, la Russie, l'Autriche, l'Égypte, la France, les îles Ioniennes et la Belgique et, de l'autre, une réduction dans les opérations commerciales de la Grèce avec toutes les autres puissances.

Dans le commerce d'exportation, c'est encore l'Angleterre, la Turquie, l'Autriche et la France qui occupent le premier rang.

Les tissus, les céréales et les farines représentent la principale importation en Grèce; l'importation des céréales en 1860 l'emporte en poids et en valeur sur celle de toutes les années précédentes, et est supérieure de 284,587 kilog. à l'importation de 1859.

Le raisin de Corinthe est toujours la principale exportation des produits de la Grèce ; l'exportation de ce produit s'est élevé en 1860 à une valeur de 14,106,954 drachmes, chiffre qui fait ressortir, comparativement à 1859, une augmentation de 1,549,403 par rapport à la valeur de ce produit.

Les recettes des droits de toute nature perçus par l'administration des douanes sont supérieures, en 1860, à celles de toutes les années précédentes et offrent une augmentation de 385,064 drachmes sur les recettes de 1859, et de 552,375 drachmes sur la moyenne quinquennale ; c'est principalement aux droits d'entrée qu'appartient cette augmentation.

En 1860, le commerce général de la Grèce a embrassé,

entrées et sorties réunies, une valeur de 88,118,156 drachmes. Ce chiffre est supérieur de 10,267,592 drachmes aux résultats du commerce général de l'année 1859 et de 15,051,460 drachmes aux résultats de l'année 1858.

Dans le chiffre ci-dessus indiqué, l'importation se trouve comprise pour 57,650,727 drachmes et l'exportation pour 30,467,420 drachmes.

La valeur des importations de 1860 est supérieure de 7,688,410 drachmes aux résultats de 1859, et de 13,449,216 drachmes aux résultats de l'année 1858.

Les exportations aussi, comparées à celles de 1859, offrent une augmentation de 2,579,182 drachmes et de 1,602,244 drachmes relativement aux exportations de 1858.

Le commerce spécial de la Grèce représente à l'importation une valeur de 53,979,899 drachmes et à l'exportation la somme de 26,931,413 drachmes, ce qui constitue un total de 80,911,312 drachmes.

Considéré dans l'ensemble de ses opérations, le commerce spécial de 1860 est supérieur aux résultats de toutes les années précédentes, avec une augmentation de 10,234,670 drachmes sur l'année 1859 et de 22,830,696 drachmes relativement à la moyenne quinquennale. Quant aux entrées, l'augmentation sur celle de 1859 s'élève à 7,735,044 drachmes et à 18,031,879 drachmes comparativement à la moyenne quinquennale ; les sorties offrent une augmentation de 2,499,626 drachmes sur les sorties de 1859 et de 4,798,817 drachmes sur la moyenne quinquennale.

Il résulte de ces renseignements, justifiés par les statistiques des deux dernières années et justifiés aussi, dans certains cas, par les statistiques des cinq dernières années, qu'il existe dans le commerce de ce pays une amélioration véritable ; cette bonne situation commerciale, l'on n'en saurait douter, sera encore étendue et deviendra plus complète le jour où les moyens de communication à l'intérieur seront prompts et peu coûteux, les terres entièrement défrichées et mieux cultivées, l'accès des ports rendu plus facile et enfin

l'industrie en général puissamment et utilement secondée.

Si le royaume de Grèce était sillonné par des voies ferrées, la valeur des terrains serait quadruplée en quelques années par la facilité de mise en œuvre et d'extraction des gisements précieux des mines et des carrières nombreuses que le sol recouvre partout.

Déjà, afin de favoriser le commerce et l'industrie, des tarifs de douane ont été réduits, des primes ont été accordées aux producteurs, des encouragements ont été donnés à l'agriculture.

C'est en augmentant sa prospérité intérieure que la Grèce pourra s'établir solidement chez elle.

« La Grèce a eu dans l'antiquité toutes les espèces de « gloires et de prospérités, mais c'est par la science et les « arts surtout qu'elle a mérité cette célébrité, qu'aucun « peuple n'a encore égalée ; l'avenir de la Grèce appartient « donc tout entier aux sciences, aux arts et surtout aux tra- « vaux pacifiques ; en s'engageant dans cette voie, elle ne fera « du reste que suivre le cours de ses traditions ; ce n'est ni « par ses débats passionnés à l'intérieur, ni par une politique « aventureuse que la Grèce doit désormais reconquérir sa « grandeur. »

Aujourd'hui cette nation n'a qu'à écouter les conseils de ses patriotes les plus ardents et les plus éclairés, leur dévoûment ne lui fera pas défaut ; ils ne lui feront entendre que des paroles de prudence et de conciliation, car c'est seulement dans la paix, par le travail, la patience et surtout la modération que la Grèce, devenant plus forte au dedans par la continuation si désirable de ses progrès, y assurera le bien-être individuel de chacun et y développera nécessairement la prospérité générale.

LÉON DEBAT,

Secrétaire du consulat général de Grèce à Paris.

LA QUESTION BULGARE

Au moment où la question d'Orient semble se relever dans toute sa grandeur, il est peut-être opportun d'attirer l'attention publique, au point de vue purement historique et religieux, sur une des plus intéressantes branches de la grande famille orientale ; je veux parler des Bulgares.

Que veulent-ils? qu'importe-t-il de leur accorder? quelle serait la meilleure forme à employer pour satisfaire leurs légitimes aspirations? Quelques esprits sérieux ne refuseront peut-être pas quelques courts instants à l'examen de ces considérations.

I

« C'est l'émigration polonaise, s'il faut en croire un de ses plus véhéments avocats [1], qui s'empara du mouvement bulgare vers l'unité, et lui donna bientôt des proportions considérables. Prédicateurs infatigables, les Polonais parcourent les villes et les chaumières, appelant les fidèles à l'unité qui devait les délivrer du joug moscovite, et mêlant les leçons d'indépendance nationale aux enseignements religieux. Ce double mouvement fut rapide et fécond. Aujourd'hui, en Bulgarie, les partisans du rite uni se comptent par milliers; tous les cœurs repoussent les Russes et aspirent à une patrie indépendante, à l'abri de l'influence étrangère. La Porte, il est vrai, n'a pas gagné à cette influence ; mais Saint-Pétersbourg y a immensément perdu. C'est là ce qui importe aux Polonais. »

[1] M. Élias Regnault, dans *le Courrier du dimanche.*

Ce n'est pas là, assurément, ce qui importe le plus aux catholiques : il n'y a plus de frontières, plus d'étranger, plus de nationalité diverse et rivale, quand il s'agit de l'Église. Dégager la question bulgare de tout intérêt politique, ne la faire servir à l'humiliation d'aucune fraction de la famille slave; en profiter, au contraire, pour essayer de détruire entre elles l'esprit d'antagonisme né du schisme, de les rapprocher et de les raffermir dans une même foi et un même amour, tel est le point de vue sous lequel je tiens à l'envisager, comme l'a déjà fait, d'ailleurs, M. le baron d'Avril, dont le nom sera désormais lié à toute tentative pour la réunion de l'Église orientale.

Cette question n'est pas née d'hier : premier élément de division entre Rome et Constantinople, elle peut devenir le dernier terme de leur réunion.

Les Bulgares sont les premiers Slaves qui reçurent le bienfait du christianisme; saint Méthode, frère de saint Cyrille, fut leur apôtre, et leur Clovis fut ce Michel Bogoris pour lequel Photius composa ses Maximes, auxquelles on peut appliquer ce que Martial disait des Thermes de Néron : *Quid Nerone pejus? quid Thermis melius Neronianis?* Photius s'insinua dans l'esprit de Bogoris ; il lui fit agréer ses agents, mais pour peu de temps : naguère, comme aujourd'hui, les Bulgares prirent les Grecs en aversion, et réussirent à former une Église indépendante en parfaite communion avec le saint-siége. Ce n'est qu'à la fin du XIII[e] siècle que leurs liens avec la chaire de Saint-Pierre sont à peu près rompus. Au XIV[e], ils en furent châtiés (car j'ai la simplicité de croire que les nations le sont toujours) en commençant par devenir tributaires des Serbes, puis esclaves des Turcs, et enfin absorbés, en 1767, dans l'Église constantinopolitaine, par l'abolition arbitraire du patriarcat d'Ochrida. Le jeune et excellent écrivain que j'ai nommé a résumé ces événements avec autant de netteté que d'érudition dans *la Bulgarie chrétienne*[1]; j'y renvoie le

[1] 1 volume in-12, à Paris, chez Benjamin Duprat. A cette étude historique

lecteur, pour arriver tout de suite à la situation actuelle.

Au commencement de 1860, les Phanariotes se constituèrent, avec l'autorisation de la Porte, en *Société nationale grecque,* pour réformer leur Église et apporter de l'ordre aux finances patriarcales. Ils établirent un nouveau mode d'élection pour leur patriarche, dans un esprit hostile aux Bulgares, et, tout en ne cessant pas d'exiger d'eux de participer au budget patriarcal, qui s'élève à 7 millions de piastres, ils refusèrent de les admettre dans leurs délibérations. Les Bulgares protestèrent; ils proposèrent au sanhédrin byzantin de continuer à payer leurs lourdes charges, mais à condition : 1° que le patriarcat d'Ochrida, aboli le 3 février 1767, fût rétabli; 2° que le haut clergé cessât d'être exclusivement choisi parmi les Grecs, et 3° que le *denier du patriarche,* une fois stipulé, ne soit pas le prétexte d'exactions et d'ingérence perpétuelle de la part des Phanariotes dans leurs affaires intérieures. On ne prêta pas l'oreille, à Constantinople, à ces justes réclamations. La communauté des Bulgares, qui n'y compte pas moins de soixante-dix mille individus, rompit toute relation avec le patriarcat grec et fit un appel à tous ses coreligionnaires. Six millions y répondirent, car ce n'est pas seulement dans la Bulgarie proprement dite qu'il y a des Bulgares : une partie de la Thrace, la Macédoine presque tout entière, la Thessalie, les bords de l'Archipel, en sont peuplés; jusqu'aux environs de Nicée, dans l'Asie mineure, il existe des Bulgares parmi lesquels le sentiment de la nationalité se réveilla avec une vigueur inattendue. Tous formulèrent dans un véritable manifeste leurs griefs contre le clergé phanariote.

« Considérant, disaient-ils, les épiscopats et les archiépiscopats comme des spahiliks et des fiefs dont ils peuvent tirer de l'argent pour en remplir leurs coffres, le patriarche et le synode ont soin d'élire toujours pour évêques, non pas ceux

on doit ajouter pour corollaire les *Documents,* rassemblés par le même auteur, *relatifs aux Églises de l'Orient considérées dans leurs rapports avec le saint-siége.*

qui sont éclairés et qui ont une instruction solide, une vie exemplaire et édifiante, mais ceux qui leur donnent le plus d'argent.

« Pour de l'argent, ils donnent le sacerdoce aux indignes; pour de l'argent, ils annulent les mariages légaux et confirment les mariages illégitimes; pour de l'argent, ils condamnent et punissent les prêtres innocents et absolvent les coupables; pour de l'argent, ils multiplient sans nécessité les prêtres et ne se soucient point de savoir où et comment pourront être entretenus les ordonnés; pour de l'argent, ils violent enfin toutes les lois de l'Église. Aussi tout office, toute dispense épiscopale sont-ils précédés d'un abominable marché et suivis d'oppressions et de persécutions.

« Les évêques grecs, non-seulement n'enseignent pas au peuple la piété, ni ne l'édifient par leurs offices, mais ils ne sont pas même capables de remplir ces saints devoirs, d'abord parce qu'ils sont grossiers et ignorants, et ensuite parce qu'ils ne connaissent pas notre langue. Et ne connaissant pas notre langue, non-seulement ils ne peuvent pas donner par eux-mêmes à notre peuple la consolation et l'édification chrétienne, mais ils tâchent d'en empêcher même ceux qui en seraient capables, en usant de tous les moyens en leur pouvoir pour bannir notre langue de nos églises et y introduire la langue grecque, qui, pour notre population, est complétement inintelligible.

« En outre, ne se contentant pas de tenir une conduite évidemment contraire à la foi chrétienne, évidemment en désaccord avec l'humanité, les évêques grecs s'adonnent aux plus scandaleux dérèglements. »

Après avoir lancé en plusieurs langues ce réquisitoire, les Bulgares songèrent à rétablir leur indépendance en la rattachant à ce pontificat suprême, qui est le seul libre, moins encore par sa position matérielle que par la tradition vraiment apostolique qui est la vie même de la papauté. A cet effet, ils dépêchèrent à Rome une députation qui reconnut en leur nom Pie IX pour chef de l'Église catholique, comme

successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ, et dans ce moment une réunion partielle des Bulgares est un fait accompli. Mais ce fait a besoin, comme tout ce qui est humain, d'être consolidé par le cœur et le bras de l'homme.

Évidemment, il n'a pas été provoqué par des scrupules dogmatiques. On ne s'est pas séparé de Rome parce qu'elle professait un autre symbole, mais parce qu'elle le chantait dans un idiome peu sympathique et incompréhensible; parce que si elle tolérait parfois, avec une longue patience, les abus qui naissent avec le cours du temps, elle maintenait, avec une persévérance non moins longue, les réformes utiles que le temps amène également. D'un sentiment moral et universel comme celui de la religion, les Orientaux ont toujours été enclins à faire une idée politique et locale; ils se sont séparés du centre d'unité, ils ont dévié de la ligne, ils n'ont pas tardé à se diviser en sectes et sont prêts à tomber dans l'anarchie. Quelques-uns cependant s'aperçoivent que l'indépendance se trouve plutôt dans la soumission à une autorité sacrée que dans son rejet, que le despotisme gâte tout ce qu'il touche, et, espérant que leurs liturgies, recommandables par la vénérable antiquité de leur origine, leur demeurent intactes, ils tournent de nouveau leurs regards vers Rome. L'inhabileté, souvent la dureté de ses représentants, — pourquoi ne pas l'avouer? — n'ont pas peu contribué à les en détacher. Que Rome ne leur envoie plus que des missionnaires profondément imbus de cette sollicitude pour leurs liturgies spéciales, que le siége apostolique a témoignée lui-même par plus d'un décret, et il faudra peu d'années pour réparer des pertes séculaires. A tort ou à raison, les Slaves s'imaginent que l'Église romaine a l'arrière-pensée de leur imposer ses coutumes. Toute la question bulgare doit se concentrer dans la destruction de ce préjugé. Une fois convaincus que leurs respectables usages ne courent aucun risque dans la reprise de leurs relations avec le saint-siége, ils préfèrent mille fois mieux en dépendre que de languir sous le joug d'un

synode simoniaque ou militaire, et c'est ainsi qu'en Orient comme en Occident, le triomphe de la religion est dans son alliance avec une sage liberté.

II

Lorsqu'en 1854 la France et l'Angleterre déclarèrent la guerre à la Russie, à la suite de la mission du prince Menchikof, qui, pour l'observer en passant, n'aurait pas eu lieu sans celle un peu provocatrice de M. de Lavalette, on crut généralement que les Grecs de la Turquie d'Europe, auxquels l'empereur Nicolas avait prodigué tant d'or, se soulèveraient à l'approche de son armée et l'aideraient à entrer à Constantinople. Au lieu de cela, leurs chefs, les évêques orientaux, se prosternèrent devant le trône d'Abdul-Medjid, protestant qu'ils étaient prêts, pour le défendre, à verser leur dernière goutte de sang, et l'un d'entre eux, le métropolitain de Silistrie bénit solennellement les batteries turques qui, habilement pointées par des renégats, repoussèrent le premier choc des troupes russes. L'empereur Nicolas découvrit seulement alors que ces phanariotes, qu'il avait si longtemps caressés, étaient les plus acharnés ennemis des Slaves, et cette déception ne fut peut-être pas une des moins amères qui assombrirent la couche funèbre où le jeta son désespoir, et non l'âge ou la maladie. Depuis cette époque, un revirement s'est opéré contre eux dans l'opinion publique en Russie : l'étude attentive de l'histoire aurait pu le provoquer plus tôt et épargner un échec à sa politique, car l'antagonisme qui existe entre ces habitants du moins noble quartier de Constantinople [1], et les Slaves de la famille bulgare en particulier, a une date qui n'est pas récente. On en trouve les vestiges dans la plus an-

[1] Lorsque les Turcs prirent Constantinople, en 1453, ils assignèrent aux vaincus un emplacement écarté où l'on portait autrefois les immondices : c'était le *Phanar*, du mot turc *phanarin*, endroit malpropre.

cienne ballade bulgare, consacrée à rappeler les hauts faits du héros national Stoïan.

« Une mère, dit la chanson, eut un fils qu'elle berçait dans un berceau d'or. Tout en le berçant, elle lui disait : Dors, mon enfant, mon bien-aimé Stoïan, dors et grandis vite; quand tu seras grand, tu arracheras ton légitime royaume des mains étrangères et maudites. — Stoïan se mit à lui dire : O ma mère ! comme tu as enflammé mon cœur ! Mais où est mon sabre tranchant, ma longue carabine et l'antique bâton de commandement de mes pères? — Je t'ai conservé tout cela, mon fils bien-aimé, lui repartit la mère ; selle ton cheval, prie Dieu et assemble une armée; va, mon enfant, ta mère t'en conjure, ne crains personne; prends garde seulement aux Grecs astucieux, rusés et traîtres, qui déjà ont vendu ton père. — Stoïan partit, disposa son armée en rang de bataille sur les collines et dans les plaines, et cerna à tel point les passages qu'un oiseau n'eût pas trouvé moyen de passer. — Cependant le patriarche de Constantinople, ayant eu connaissance de ce fait, alla droit à l'empereur et lui dit : Grand prince, que votre règne soit de longue durée! savez-vous que Stoïan, le jeune guerrier de Ternow, a tiré le glaive afin de reconquérir le royaume qu'il prétend être celui de son père et de sa mère? — L'empereur lui répondit : O patriarche, chef de la terre, s'il en est ainsi, j'enverrai contre Stoïan une armée de soixante-quinze mille hommes. — Et l'armée se leva. Le patriarche se mit à leur tête; ils marchèrent et marchèrent, ils traversèrent de vastes champs et arrivèrent à un bois verdoyant. Dès que Stoïan aperçut le patriarche, il sonna de son cor de cuivre, rassembla tous ses officiers et les stimula au combat. Ses officiers lui dirent : Nous marchons avec joie contre les Turcs et t'amènerons le patriarche vivant. — En effet, tous les Turcs furent égorgés; mais, plus rusé que nous, le patriarche s'était enfui, et voilà le malheur, un irréparable malheur! Bientôt il revint avec des Arabes; de nouveau battu, il retourna auprès de l'empereur et lui dit : Grand souverain! ne t'ai-je point prévenu

que tu ne serais point tranquille tant que tu n'auras converti à l'islamisme tout ce qui reste de Bulgares? Il faut asservir leurs enfants, égorger leurs prêtres, emprisonner leurs évêques et détruire leurs églises. Dispose de mes Phanariotes; eux seuls te sauront délivrer des Bulgares. — L'empereur sourit à ce propos du patriarche et, selon son désir, chargea les Phanariotes d'égorger tous les prêtres, d'emprisonner tous les évêques, de convertir à l'islamisme les jeunes Bulgares, de détruire une partie de leurs temples sacrés, de transformer l'autre en mosquées. — Et le sang bulgare coula par ruisseaux! Les bourreaux les plus ardents étaient les Phanariotes: parfois on pouvait attendrir les Turcs; mais de ceux-ci, les Bulgares n'avaient nulle merci à attendre. »

Ces vêpres siciliennes ont-elles réellement existé? elles ne sont pas inscrites dans l'histoire; mais il n'en est pas moins certain que cette chanson populaire peint fidèlement les maux que les Phanariotes n'ont pas cessé de faire subir aux Bulgares. Par l'abolition de leur patriarcat ils leur ont ôté toute indépendance religieuse et civile; ils ont achevé ensuite de leur enlever toute possibilité de résistance, de les grécomaniser entièrement par l'introduction de l'idiome hellénique dans la liturgie et les offices divins, sous prétexte que les prières dites en langue grecque sont plus agréables à Dieu que celles récitées en langue barbare slave. Le joug turc est loin d'avoir jamais été aussi pesant aux Bulgares, a déclaré un d'entre eux [1], que celui des Phanariotes. Avec les Turcs, insouciants et fatalistes, les Bulgares ont toujours pu s'accorder; tandis qu'ils se consument sous le joug des évêques phanariotes, joug que personne n'a longtemps soupçonné et qui n'est pas encore assez flétri. Les prélats du Phanar furent l'unique cause de la destruction de l'autonomie religieuse et politique des Bulgares : ils ont brûlé tous leurs livres et leurs manuscrits; ils ont inoculé en eux l'esprit de

[1] V. *De la renaissance des Bulgares et de la réaction dans la Turquie d'Europe*, par Daskalof; *Courrier Russe*, Moscou, 1858.

discorde et de servitude ; ils les ont pillés, massacrés de leurs propres mains !

Un si violent état de choses devait nécessairement amener une réaction ; celle dont nous voyons aujourd'hui les fruits commença dès 1840. L'action russe en Orient, alors toute littéraire, trouva un échec chez les Slaves et apporta un premier frein aux exactions des Phanariotes et des Turcs ; l'apparition des émigrants modifia sensiblement les relations de ces derniers avec les chrétiens ; en un mot, on voyait déjà l'aurore d'une certaine renaissance par l'expression plus libre de la pensée et par une notable amélioration dans les mœurs. Seul, le clergé grec restait le même et repoussait opiniâtrément toute réforme. Les abus sautaient aux yeux de tout le monde, et cependant il continuait à suivre la même voie, aveuglé par son autorité ecclésiastique. La dépravation, l'ignorance, le luxe, les intrigues, l'oppression, le pillage, loin de diminuer dans son sein, ne faisaient qu'y augmenter. Luttant sans cesse contre la réaction, se mêlant de toutes les affaires civiles et oubliant totalement les affaires religieuses, soutenant l'islamisme de toutes leurs forces, les évêques grecs devinrent intolérables à leurs troupeaux. Les Bulgares ouvrirent les yeux, se comptèrent et entrèrent courageusement en lutte avec leurs oppresseurs, ménageant toutefois autant que possible leur dignité ecclésiastique. Ils espéraient que le clergé s'amenderait ; ils pensaient que les plaintes portées au gouvernement russe, et que le patriarcat connaissait parfaitement par ses agents en Russie, auraient une heureuse influence ; ils s'imaginaient que le cabinet de Saint-Pétersbourg interviendrait en leur faveur auprès de la Sublime Porte. Il n'en fut rien : comme par le passé, les Phanariotes trompèrent les Russes et continuèrent à persécuter les Bulgares, qui n'étaient guère connus à Saint-Pétersbourg que par les rapports de leurs plus implacables ennemis. Abandonnés par leurs coreligionnaires, les Bulgares tentèrent de s'approcher des Turcs ; mais là encore l'or des Phanariotes fit avorter la combinaison. Dans cette extrémité, ils eurent recours à la grande ressource

des persécutés, à la publicité, et réussirent, presque avec autant de peine que s'ils vivaient aux bords de la Seine, à acquérir un organe.

Telle était la situation au moment de la guerre, aujourd'hui si oubliée, de Crimée. On sait les espérances par trop naïves qu'elle fit concevoir pour le catholicisme en Orient et les déceptions dont elle fut suivie. Ces espérances et ces déceptions ralentirent la fermentation des esprits causée par les abus révoltants des Grecs; mais la lutte ne tarda pas à se réengager avec plus de vivacité que jamais entre les deux parties adverses et apporta à l'Église une première victoire, malheureusement bientôt compromise par des meneurs politiques plus soucieux de chagriner la Russie que de réjouir l'Église. Au retour de Rome de Mgr Sokolski, ce n'était pas lui qui gouvernait la communauté naissante, c'était un peu tout le monde. D'autre part, certaines personnes, animées sans doute des meilleures intentions, mais peu familières avec les brefs pontificaux, froissèrent les Bulgares par leurs tendances latinisantes, et la discorde s'est facilement mise dans leur camp. Le mouvement catholique existait, mais il avait de bien plus modestes proportions que celles qu'on s'est hâté de proclamer; on avait quarante mille adhésions, c'était énorme : ce n'était toutefois qu'un centième des quatre millions de Bulgares, et on s'est figuré qu'on allait les voir tous revenir en un clin d'œil. Les Grecs ont alors intrigué : ils ont employé l'or à propos; le journal anti-unioniste prospérait, le journal catholique avait cessé de paraître faute de ressources; enfin toutes les maladresses que nous sommes habitués à voir partout, sauf chez nos adversaires, ont changé l'allégresse en cuisantes inquiétudes.

Cependant rien n'est encore perdu, et il y a encore moyen d'asseoir sérieusement cette grande œuvre de l'extinction du schisme sur sa base véritable. Le problème à résoudre est fort simple : il n'a d'autre fondement solide que l'union, et l'union peut être comprise de deux manières : ou bien c'est un pont pour faire passer les peuples du schisme au latinisme,

ou bien c'est l'unité de l'Église avec la diversité des rites, des cérémonies et des coutumes. Évidemment, c'est cette seconde manière de comprendre l'union qui est la bonne. Pour arriver à cette union-là, le moyen le plus sûr est de conclure une étroite alliance avec le chef que Jésus-Christ lui-même a placé au sommet de son Église; pour préparer cette alliance, pour la rendre plus universelle, il n'y a rien de mieux à faire qu'à créer ou plutôt à restaurer une Église grecque-unie par les seules armes de la persuasion, sans aucune intervention diplomatique; Église qu'on doterait d'un clergé qui, par la piété, le zèle, le dévoûment et l'attachement à l'unité, ne soit en aucune façon inférieur aux meilleurs clergés de l'Église latine. Tout cela peut se faire en Bulgarie; mais il est d'une extrême importance d'éviter les fautes commises, de profiter des circonstances favorables. Comme le disait Mgr Lavigerie [1], dont le nom est inséparable de la plus belle œuvre qui fut jamais conçue, la question est de savoir aujourd'hui si nous laisserons ou non s'évanouir les heureuses espérances qui avaient un moment réjoui le cœur de Pie IX et celui de tous les catholiques, et si nous permettrons que l'on puisse nous soupçonner d'avoir contribué nous-mêmes par notre froideur à ce déplorable résultat.

III

L'an dernier, les Bulgares ont derechef publié le mal qui leur ronge le cœur; ils ont exposé de nouveau, dans une brochure intitulée : *les Bulgares et le haut clergé grec*, les cruelles iniquités que le clergé phanariote leur fait endurer et, par conséquent, les motifs qui les déterminent à secouer sa juridiction. Ils veulent, disent-ils, une hiérarchie sainte, *étrangère à une synagogue abominable*. Ils accusent les évêques grecs non-seulement d'être mercenaires, mais encore des athées accomplis.

[1] V. le 12e Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient de 1861.

« Au lieu de servir d'exemple, de lumière et de sel, ils sont devenus la pierre de scandale, contre laquelle viennent se heurter et se briser les cœurs des fidèles.

« Ils sont des hérétiques, — déclare le Mémoire officiel, pires que Macédonius Pneumatomaque ; ils sont des blasphémateurs comme les juifs ; ils sont des traîtres de Dieu, comme Judas Iscariote.

« Tandis que les canons défendent positivement aux évêques, sous peine de dégradation, d'avoir des femmes dans leurs maisons, les évêques grecs, sans honte, sans crainte de Dieu ni des hommes, ne font aucun cas de cette prohibition des canons ; et tandis que le 25e canon apostolique porte la peine de dégradation pour l'évêque qui commettrait une seule fois le péché de la fornication, les évêques grecs se plongent, sans rougir, dans les plaisirs et la plus infâme débauche ; souvent..... » mais je ne peux plus citer !

Tel est le clergé grec, telle est sa conduite, tel est son service !

On conçoit que les Bulgares désirent rompre avec lui. Pour en être délivrés, ils ont commencé, on le sait, à tourner leurs regards du côté du nord ; mais le synode de Saint-Pétersbourg, dont les membres sont élus et changés selon le bon plaisir impérial, leur a officiellement répliqué que la proposition d'établir un patriarcat bulgare était une hérésie, vu qu'il ne peut exister que quatre patriarches, savoir : ceux de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. A en croire un second factum [1] très-violent contre la Russie, cette étrange fin de non-recevoir cacherait simplement la crainte qu'un patriarche bulgare n'attirât la sympathie des Serbes et de tous les Slaves méridionaux. Craignant d'ailleurs de ne faire que changer de chaînes en se jetant dans les bras d'un synode acéphale, militairement dirigé, une phalange de Bulgares se maintient à l'ombre de la seule Église qui, sans exiger d'eux aucun sacrifice, peut leur assurer sécurité et indé-

[1] *Les Bulgares et le patriarche œcuménique*; Constantinople, 1861.

pendance; mais le plus grand nombre, bornant ses vœux au rétablissement d'une hiérarchie nationale, s'est adressé à cet effet au sultan avec toute l'emphase et la platitude orientales. Abd-ul-Azis leur a fait gracieusement répondre : « Soyez *orthodoxes* et soumis au patriarche œcuménique, unis aux Grecs pour vos plaintes contre les abus du clergé grec ; ou soyez uniates (c'est-à-dire catholiques), et échappez ainsi à ce que vous appelez le joug patriarcal du Phanar. Choisissez entre le pape et le patriarche : la Sublime Porte ne connaît pas d'autre milieu. »

D'autre part, le patriarche soi-disant œcuménique, entre les Bulgares qui réclament leur autonomie; la Porte et les primats laïques qui demandent l'abolition de la simonie et toutes sortes d'importantes réformes, entre le synode de Constantinople, qui ne lui épargne pas les preuves d'hostilité, et certaine puissance qui menace de tout envahir, le patriarche, disons-nous, entre tant d'embarras, aurait imaginé d'avoir recours à un concile œcuménique.

Le Jour, honnête journal de Moscou, récemment supprimé à cause de ses franches allures, avait indiqué cette voie du concile œcuménique comme la seule à suivre pour terminer l'affaire bulgare; mais l'écrivain slavophile voulait un concile en Russie, ou du moins hors de Constantinople, et dans ce concile toute l'influence aurait été du côté des mitres russes. Le patriarche veut, au contraire, convoquer le concile à Constantinople. Or, dans la situation actuelle de l'Orient, beaucoup de bons esprits, fort au courant des dispositions de ces contrées, pensent que, si le saint-siége convoquait un concile œcuménique, la plupart des évêques orientaux y viendraient et que l'union se ferait. Qui sait? en voici peut-être l'occasion. Pourquoi le souverain pontife ne convoquerait-il pas, lui aussi, un concile œcuménique, et pourquoi ne le convoquerait-il pas, par exemple à Chalcédoine, en face de Constantinople? Les évêques y jouiraient d'une liberté parfaite, plus grande sans doute que dans tout pays catholique. Nous venons de voir trois cents évêques accourir des extré-

mités du monde à Rome pour une simple réunion qui n'avait pas le caractère d'un concile; il ne serait pas plus difficile pour eux de se réunir à Chalcédoine, où, comme par un instinct providentiel, Mgr Brunoni vient d'élever une vaste et magnifique église dont la sagesse humaine ne voyait pas trop l'utilité, et qui aurait été bâtie exprès pour les séances du concile et l'achèvement de la grande œuvre entreprise naguère à Florence, avortée à Byzance par le fanatisme de la foule, à Moscou par le caprice du sombre Basile. — Un jour on en viendra là. Évidemment le plus tôt serait le mieux, et les choses sont assez mûres pour hasarder la pensée de recourir à ce remède, qui résoudrait facilement une question plus obscurcie par de séculaires préjugés que par des divergences dogmatiques.

La politique libérale et intelligente n'aurait pas lieu de s'effaroucher de ce projet tout pacifique, car, comme l'a dit un de ses meilleurs interprètes [1], soutenir l'empire ottoman en ravivant ses parties, raviver ses parties en les séparant jusqu'à un certain point du centre, qui les vicie, et, si même ce centre vient à mourir, empêcher que ces parties ne meurent avec lui, c'est-à-dire ne tombent au pouvoir de voisins cupides; créer des États nouveaux et indigènes au lieu d'encourager les annexions ambitieuses, telle est la seule politique raisonnable et hardie en Orient, hardie au profit de la civilisation au lieu de l'être au profit de l'esprit de conquête.

[1] M. Saint-Marc Girardin, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1861.

VOYAGE AU MONTÉNÉGRO

(Suite.)

VII

Aperçu géographique.

Du sommet du Lovtchen, le Monténégro apparaît comme une mer houleuse pétrifiée. Les pointes saillantes des monts Suturman, Kom, Dormitor et une ligne dentelée du côté de l'Herzégovine circonscrivent à l'est la principauté qui s'ouvre au midi sur le lac de Scutari. Là viennent se rassembler les principales rivières monténégrines : la Moratcha, la Zéta, la Riéka, la Tsernitza qui forment, à leurs embouchures, de vastes terrains d'une fécondité admirable, mais très-malsains. Les cours d'eau d'une moindre importance appartiennent à un autre bassin, à celui du Danube, dans lequel ils aboutissent indirectement par la Tara, le Lem, la Save. Le Monténégro est séparé de l'Albanie par des limites naturelles, tandis que, à cheval sur les monts de Bosnie et d'Herzégovine, il domine ces deux autres provinces slaves.

En dehors des vallées fertilisées par les eaux déjà nommées, on rencontre peu de territoires cultivables. La terre végétale se trouve surtout amassée dans des fonds de cuvette dont les parois sont des roches abruptes et absolument stériles. Dans certains districts, trois ou quatre de ces fonds occupent à peine l'étendue d'un hectare. Pour ménager sa peine, chacun s'établit le plus près possible de son travail; la population vit ainsi éparpillée.

Naturellement, les lieux préférés pour l'établissement d'une

maison ou d'un village ont été les abords d'un ruisseau ou d'une source qui porte ordinairement le nom du héros monténégrin auquel la tradition en attribue la découverte. Ainsi, Ivan-Beg Tsernoïevitch et sa femme, Marie, sœur de l'Albanais Scander-Beg, ont donné leurs noms à la moitié au moins des ruisseaux du pays.

Dans la plaine de Cettigné il existe un puits fameux nommé puits d'Ivan-Beg : l'eau qu'il donne est préférable à celle de tous les autres ; mais cette supériorité n'est pas la seule cause de sa célébrité. En 1687, Soliman-Pacha s'avança jusqu'à Cettigné ; les moines du monastère jetèrent dans ce puits tous leurs trésors et tous leurs livres ; le pacha voulut alors l'épuiser pour retirer ces richesses. Tous les soldats qu'il fit descendre, lorsqu'il crut l'eau assez basse, furent noyés ou asphyxiés, et ainsi Soliman dut renoncer à son dessein. Plus tard, le vladika Pierre Ier, dans une année de grande sécheresse, réussit à tirer de ce puits un missel manuscrit sur parchemin et recouvert d'argent ; satisfait de ce résultat, il défendit toute nouvelle recherche. Le puits d'Ivan-Beg garde donc encore à présent presque tout ce qu'on lui a confié, il y a deux siècles.

Une autre source fameuse est celle de Dobrosko-Sélo, à mi-chemin de Cettigné à Riéka. Auprès de cette source, se livra entre celui qui fut plus tard le vladika Daniel Ier et le plus influent de ses compétiteurs, un combat singulier, dont l'issue fit présager la défaite des Turcs par ce prince. Un guerrier monténégrin, d'un courage et d'une force remarquables, avait défié le jeune prince Daniel en ces termes : « Tu ne seras vladika que si tu m'abats. Celui qui doit conduire les Monténégrins, ne peut espérer vaincre les Turcs s'il n'a vaincu d'abord celui qui n'a pas encore trouvé son égal. » Daniel fut vainqueur, proclamé vladika et chassa les Turcs.

Maintenant, auprès des sources, l'on ne voit plus de rencontres pareilles ; tout y est paisible. Dans de larges troncs d'arbres, creusés en forme d'abreuvoir, l'eau s'amasse pour désaltérer les animaux que l'on amènera le soir ; des proces-

sions de femmes y viennent remplir des petits barils pour les usages domestiques. Pendant l'hiver et au printemps l'eau est plus qu'abondante ; mais l'été il n'arrive que trop souvent de la voir tarir ; il ne faudrait cependant pas croire que les pluies de saison sont insuffisantes pour remplir les réservoirs naturels : l'eau tombe du ciel à flots et pendant de longs jours, et transforme tous les fonds en lacs, à ce point que le colonel Viala de Sommières, dans une carte qu'il fit du Monténégro, vers 1810, marque un marais à côté de Cettigné. Probablement le colonel fit son voyage au printemps et il dut trouver la plaine inondée. Mais la nature poreuse du terrain ne peut retenir les eaux. En quelques jours tout s'écoule soit par infiltration, soit par des canaux souterrains, dont les ouvertures sont bien connues et que l'on dit communiquer avec les sources de la Riéka. On pourrait peut-être s'en assurer en plaçant à ces ouvertures des tonnes de chaux : en les traversant, l'eau des pluies se blanchirait et devrait donner une teinte laiteuse à la rivière, qui n'est pas forte à son origine.

Le Monténégro se compose de huit provinces ou *nahia :* la Katounska, la Tsernitza, la Rietchka, la Liechanska, les Bielopavlitch, les Piperi, les Koutchi et la Moratcha. Les quatre premières forment le Monténégro proprement dit ; les quatre dernières le pays de Berda. La belle vallée de Bielopavlitch, arrosée par la Zéta, sépare le Berda du Monténégro proprement dit. Les districts que la délimitation de 1859 a attribués définitivement au Monténégro sont ceux de Grahovo, de la Joupa, de Lukovo et de Drobniak.

Les productions de la principauté sont très-variées malgré la petitesse de son territoire, et cette diversité résulte de différences de hauteur et d'exposition. La Katounska et Grahovo forment un plateau supérieur assez favorable au blé et au maïs, et protégeant contre le vent les provinces plus basses, la Tsernitza, la Rietchka et la Liechanska, dans lesquelles se développent en pleine terre tous les fruits des pays chauds. La Rietchka est surtout renommée par ses figues, ses grenades, ses oranges et ses olives ; la Tsernitza, par ses vins et ses

plantations de mûriers; la Liechanska, par son tabac. La vallée de Bielopavlitch pourrait donner tous ces produits avec abondance si la crainte des invasions turques ne la maintenait inculte. La Moratcha, le pays des Uscoques, les Vassoievitch, Drobniak contiennent de gras pâturages, d'excellentes terres à céréales et de magnifiques forêts. Les Piperi et les Koutchi jouissent aussi, mais à un moindre degré, de ces mêmes avantages.

VIII

La Katounska-Nahia.

La nahia de Katounska mérite une mention spéciale. C'est la plus importante, la plus peuplée et la plus étendue. Elle est bornée à l'ouest par la Dalmatie autrichienne ; au nord, en Herzégovine, par le territoire de la forteresse turque de Klobuk, la rivière la Matitza, la ville turque de Niktchitch ; à l'est par la tribu monténégrine de Bielopavlitch et la ville turque de Spouge, en Albanie ; au sud par les nahias monténégrines de Liechanska, de Rietchka et de Tsernitza. La population est d'environ 29,000 habitants et peut armer près de 6,000 hommes. Dix tribus la composent : Niégousch, forte de 600 fusils, Cettigné de 600, Seklitch de 450, Bielitze de 500, Ordrenitch de 650, Soutza de 600, Komoni de 400, Zagaratz de 400, Grahovo de 400, Préchivchi de 900.

Aucune rivière ne la traverse ; la Matitza seule coule sur les frontières. L'eau est fournie par des puits, des citernes et des sources. L'aridité et la nature du sol rendent cette province en grande partie stérile. Il y a des bois de hêtres. Dans les fonds on cultive l'orge, le froment, le seigle, les pommes de terre et quelques autres légumes. Les troupeaux trouvent, pendant l'été, dans les régions élevées et toujours rafraîchies par les vents et les orages, des pâturages auxquels la nahia doit son nom. *Katoûn*, en serbe, veut dire pâturage d'été. La

Katounska contient environ 12,000 journaux de terre cultivée, 2,600 journaux de prairies fauchées ; elle paye 11,000 francs d'impôts.

Cette province a été de tout temps le rempart de l'indépendance du Monténégro. Lorsque les habitants des autres provinces étaient refoulés par les Turcs, les Monténégrins trouvaient dans les gorges impraticables de la Katounska des retraites sûres, et si l'armée turque osait les poursuivre, elle était harcelée de tous côtés, elle voyait ses convois enlevés, ses chefs tomber un à un sous des balles infaillibles; le désordre ne tardait pas à se mettre dans ses rangs avec la disette, et les plus terribles invasions se changeaient bientôt en meurtrières déroutes.

Le désastre de ce genre le plus grand, dont les Monténégrins aient conservé le souvenir, est celui de 1714, lorsque Duman Kiuprili, à la tête d'une armée de 100,000 hommes, entra sur leur territoire pour en exterminer les habitants. Le traité du Pruth entre la Russie et la Porte n'avait été franchement accepté par aucune des parties. Si Pierre le Grand trouvait humiliantes les conditions auxquelles il avait acheté la paix et cherchait à les éluder, le divan était plus mécontent peut-être du peu de fruit qu'il avait recueilli de son succès. L'empereur et le sultan se préparaient donc à une nouvelle guerre. Ce fut alors que Pierre le Grand envoya un de ses aides de camp, Miloradovitch, d'origine serbe, au Monténégro pour engager le vladika à faire, avec toutes ses forces, par une invasion du territoire turc, une diversion favorable aux desseins de la Russie. Miloradovitch avait aussi pour mission de soulever l'Herzégovine et la Bosnie. Cependant la paix entre les deux puissants adversaires ayant été confirmée par un nouveau traité conclu à Andrinople, les Monténégrins restèrent exposés à la vengeance du sultan. Une première armée, sous le commandement d'Achmet-Pacha, avait été défaite. Alors Duman Kiuprili fut chargé de poursuivre la guerre contre le Monténégro avec des forces plus considérables. Les Monténégrins abandonnés, sans munitions, durent

reculer devant les Turcs : Kiuprili traversa le pays y compris la Katounska, ravageant, exterminant tout sur son passage. Le vladika Daniel dut se tenir caché dans une grotte jusqu'à l'écoulement de ce torrent.

J'extrais des chants populaires quelques morceaux relatifs à cette invasion et à ces premières relations des Monténégrins avec les Russes.

Quand la Russie était en guerre avec les Turcs, Pierre Ier, empereur russe, députa Michel Miloradovitch, d'une famille ancienne de Podgoritza, porter une lettre au vladika Daniel Pétrovith et aux chefs de la Montagne-Noire. Dans cette lettre, l'empereur les salue tous affectueusement et leur parle ainsi : « Il y a déjà longtemps que je combats avec l'hérétique roi de Suède pour défendre le roi de Pologne des attaques des Suédois. Mais le roi polonais m'a manqué de foi, s'est allié à mon ennemi. De plus, j'ai traité, comme les Serbes ont traité Vuk Brankovitch[1], ce traître, mon sujet, le maudit Jean Mazeppa, voiévode de la petite Russie. Cela m'importe peu et n'afflige pas mes guerriers. Nous avons heureusement chassé les Suédois ; nous les avons vaincus à Pultava et pris vivant Mazeppa, amené le roi de Pologne à repentance du mal qu'il avait fait. Mais voici que les Turcs nous déclarent la guerre, tournent nos forces contre nous ; ils ont pris la défense du roi de Suède........ vous êtes avec les Russes d'une même race, d'une même foi, d'une même langue......... comme les Russes vous êtes des héros, etc., etc. »

Une nouvelle parvient à Stamboul au divan du très-honoré sultan : l'armée turque est détruite, l'armée que l'empereur turc avait rassemblée pour ravager l'indomptable Montagne-Noire. Quand le sultan eut appris tout, il appela le visir Kiuprili : « Kiu-
« prili, mon fidèle serviteur, j'avais confié à mon serdar cin-
« quante mille guerriers pour venger les affronts que me font les
« Monténégrins par leurs attaques sur ma terre, pour venir en
« aide au tsar moscovite, lorsque nous étions en guerre avec lui.
« Mais voici qu'une triste nouvelle vient me frapper : mon ar-
« mée est détruite dans les forêts et les gorges, détruite par les
« Monténégrins. Il n'est pas resté un homme pour venir m'ap-
« prendre cette défaite. Aussi je suis fort affligé, et je ne pourrai
« me remettre de ma douleur qu'en vengeant la perte de mon

[1] Les Serbes lui attribuent la perte de la bataille de Kossovo.

« armée. Prends donc cent mille guerriers, plus même, autant « que tu voudras. Va, fidèle serviteur, dans cette indomptable « Montagne-Noire : renverse l'église de Cettigné et le monastère « auprès de la blanche église, ce monastère où sont venues ces « lettres de la Russie pour le malheur des Turcs ; brûle tous les vil- « lages sans en laisser un seul ; emmène les femmes en esclavage, « coupe les têtes des hommes, ne laisse ni église ni autel ; rase tout « au niveau du sol pour découvrir les nids monténégrins, où se « tiennent ces venimeux serpents. »

De Braitji, à l'est de Bddua, jusqu'à la forteresse de Dragaï, la Dalmatie autrichienne longe la nahia de Katounska. Les populations soumises à l'Autriche, sur cette frontière, sont toutes serbes de race. Elles étaient autrefois en querelle constante avec les Monténégrins, mais depuis que les limites respectives des territoires autrichiens et monténégrins ont été exactement fixées, les hostilités ont cessé. On voit encore à Dobrota, auprès de Cattaro, les traces des précautions prises contre les attaques des Monténégrins : les maisons sont percées, autour des portes, de meurtrières obliques. La police la plus sévère est d'ailleurs exercée par le prince Daniel, qui a tout intérêt à vivre en bonne intelligence avec sa puissante voisine. A la crainte, aux inquiétudes a succédé maintenant la confiance, et les populations qui se rappellent encore avec terreur les invasions dernières, bénissent maintenant le prince Daniel et lui sont aussi attachées que ses propres sujets.

En 1848, lors des insurrections qui mirent en péril la monarchie autrichienne, les Gerblioni, les Pastrovitch, au sud de Cattaro, en Primorie, se soulevèrent et députèrent au vladika Pierre II, demandant leur réunion au Monténégro. Cattaro devait alors nécessairement tomber entre les mains du vladika. La principauté se serait agrandie de ce qu'elle convoite plus que toute autre chose, d'un territoire sur l'Adriatique. Par là elle serait sortie de son funeste isolement, elle aurait communiqué comme autrefois avec le monde civilisé, et aurait pu recevoir sans entraves, et sans dépendre

du bon vouloir de personne, tous les produits nécessaires, soit au développement, soit à la défense de la population. La tentation était grande, l'ocasion semblait favorable : le vladika résista à cet entraînement. Il attendit. Les événements justifièrent sa prudence, l'Autriche aurait facilement reconquis les districts enlevés par le Monténégro, qui, dans cette occasion, n'aurait certainement pas eu le soutien de la Russie.

Au nord de l'Herzégovine, les villages limitrophes sont chrétiens ; la ville de Niktchitch est seule mi-partie musulmane, mi-partie chrétienne. En 1852, pendant l'expédition d'Omer-Pacha contre le Monténégro, une des armées d'invasion, sous le commandement d'Ismaël-Pacha et d'Arap-Pacha, avait son quartier général dans cette ville.

La frontière est indécise à certains endroits, c'est une cause perpétuelle de luttes entre les Monténégrins et les musulmans, qui se disputent la possession de pâturages et de prairies. Depuis un an, une trêve, ménagée par M. Hecquard, consul de France à Scutari, a provisoirement mis fin à ces querelles : les habitants de Niktchitch traversent aujourd'hui en toute confiance, par troupes ou isolément, le territoire de leurs anciens ennemis, pour aller acheter à Risano du sel et d'autres objets de première nécessité.

Le fragment de chant suivant donnera une idée des rapports qui existaient autrefois entre les habitants de Niktchitch et ceux de la nahia monténégrine de Katounska :

Nikatz, de Rovina, écrit une lettre et l'envoie dans la ville de Niktchitch pour être remise aux mains du capitaine Hamza. « Écoute, Hamza, vieil ami ! la neige va m'empêcher de faire « sortir mes brebis. Je veux les conduire aux sources pour « qu'elles broutent l'herbe. Si mes brebis meurent, tu n'en re- « tireras nul bien. Donne-moi ta parole pour huit jours, et je te « donnerai un bélier, un bélier conducteur avec sa clochette. » Quand Hamza reçut cette lettre, il assembla tous les bouloukbachis de la ville : « Voyez, leur dit-il, chers frères turcs, comme « notre ennemi Nikatz de Rovina nous salue dans sa lettre. Ne

« voulez-vous pas que nous lui donnions parole? Nous verrons « ensuite comment nous pourrons le tromper et le tuer. » Tous répondirent : « Oui, capitaine. » Hamza écrit donc à Nikatz : « Écoute, Nikatz, vieil ami! je te donne parole non pour huit « jours, mais pour quinze; je ne manquerai pas à ma parole de « Turc. » Lorsque Nikatz reçut la réponse et sut ce qu'on lui promettait, il emmena ses brebis de Rovina sans personne, sans compagnon sinon ses deux enfants, le petit Bogdan et le petit Noukaibo, tous deux sans fusils; ils conduisirent les brebis aux sources et leur donnèrent de l'herbe. Là, ils restèrent huit jours. Quand la semaine fut finie, Hamza rassembla des guerriers, trois cents compagnons de Niktchitch, et avec eux les boulouks-bachis de la ville; ils sortirent de la plaine de Niktchitch par Koussa, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la plaine, où la troupe turque se reposa, but de l'eau et mangea du pain. Alors le capitaine Hamza leur dit : « Une femme a-t-elle enfanté un guerrier qui, « avec trois ou quatre compagnons, ose aller aux sources, où se « tient Nikatz, pour le guetter, voir s'il a des compagnons, s'il « se garde, suivant son habitude, combien de chiens il a dans « son parc? Si nous pouvons, il vaut mieux le tromper avec « notre parole donnée. » De toute la troupe personne ne répond; tous regardent la neige sur la montagne. Alors vient Derva le boulouk-bachi : il saute légèrement sur ses pieds, il choisit deux grands compagnons et un troisième, le jeune Chabom-Aga. Ils partirent par les montagnes, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés aux sources; ils trouvèrent Nikatz auprès de ses brebis... (*La fin de ce chant manque dans le manuscrit de Delarue.*)

IX

Le voyage du prince Daniel à Paris.

Je résumerai dans ce chapitre les conservations que j'ai eues pendant mon séjour sur les événements qui préoccupaient alors tous les esprits, et qui sont entrés aujourd'hui dans le domaine de l'histoire. Je compléterai ce que j'ai entendu par les diverses informations que j'ai recueillies depuis mon retour en France.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici comment l'Au-

triche, mécontente des procédés du gouvernement turc à l'occasion de difficultés de douanes et de frontières, et de la présence de quelques réfugiés dans l'armée d'Omer-Pacha, envoya le comte de Linange à Constantinople. Ce diplomate devait aussi insister auprès du divan sur les complications que pouvait soulever l'expédition dirigée alors contre le Monténégro, par Omer-Pacha, dans la contrée limitrophe des provinces autrichiennes. M. de Linange réussit complétement dans sa mission dont le résultat, par rapport à la principauté monténégrine, fut le retrait des armées turques.

Du reste, l'arrangement Linange ne spécifiait, ne garantissait aucun droit, soit pour la Turquie, soit pour le Monténégro. Elle se bornait à dire que le territoire monténégrin serait évacué par les armées de la Porte, et qu'il ne serait apporté aucun changement à l'état existant avant la guerre. Le prince rentra donc en possession des Koutchi et des Bielopavlitch, alors envahis par les Turcs, tandis que Jabliak, que les Monténégrins avaient conquis, retournait entre les mains des Turcs.

Cet heureux résultat, obtenu par l'ascendant de la politique autrichienne, encouragea la confiance des chrétiens dans le cabinet de Vienne : et alors on commença à répandre habilement parmi les peuples slaves de l'Herzégovine, de la Bosnie et de la Serbie, des bruits de délivrance et de partage, suivant lesquels les populations à l'ouest de la Moratcha passeraient sous le sceptre de la maison d'Autriche, et les provinces turques de l'est, sous celui du tsar russe.

Il faut avoir été témoin de l'arbitraire et de l'oppression turcs pour comprendre la haine des chrétiens contre leur dominateur.

Une personne qui voyageait à une époque plus récente en Herzégovine, quelque temps après les affaires de Grahovo, lorsque le pays était encore couvert d'insurgés chrétiens, rapporte que le chef d'un des villages insurgés, s'adressant au consul d'une des grandes puissances, lui dit : « Nous « avons imploré l'Autriche, la Russie, enfin la France; si

« cette dernière espérance nous manque, nous n'avons plus « qu'à périr, nous, nos femmes et nos enfants, pour éviter « l'abjuration. »

On conçoit combien de pareils sentiments donnent de force aux gouvernements étrangers qui prennent à cœur les intérêts des chrétiens. Le prince Menchikoff, qui fut alors (1853) envoyé à Constantinople, voulut les placer sous la protection efficace de sa nation. Ce qu'il y avait dans cette tentative d'exclusif et d'absolu amena la guerre de Crimée. Quelle fut alors la conduite du Monténégro?

Les tendances du prince Daniel et de son peuple n'étaient point douteuses. Le colonel Kovalevski fut envoyé par le cabinet de Saint-Pétersbourg, muni d'instructions secrètes pour Cettigné. On prétend, et les événements donnent quelque apparence de vérité à cette opinion, que le colonel, tout en préparant le prince à une prise d'armes, en organisant une descente en Herzégovine où les populations appelaient de tous leurs vœux une lutte au bout de laquelle ils voyaient l'indépendance, aurait cependant retenu, pour ainsi dire, les événéments pour obtenir, au moins, la neutralité de l'Autriche. Le contre-coup des insurrections en Turquie se serait fait ressentir vivement en Autriche et aurait créé au gouvernement de l'empereur François-Joseph une position qui l'aurait jeté forcément dans la ligue des ennemis de la Russie. Pour ménager une amitié chancelante, l'empereur Nicolas renonça donc à la diversion qu'aurait produite une insurrection des chrétiens de ce côté. Les conseils de prudence du colonel Kovalevski, joints aux instances du gouvernement autrichien, décidèrent le prince à conserver la paix.

L'issue de la guerre de Crimée rendit très-dangereuse la position du Monténégro. On le considérait naturellement comme attaché à la cause de la Russie, et toute mesure contre la petite principauté pouvait sembler une précaution contre la puissance que l'on venait de combattre, et qui devait, dans les circonstances d'alors, refuser à son faible allié une protection inefficace et même compromettante. L'Autriche, en-

travée par le traité de Paris, et ne pouvant plus offrir comme par le passé son protectorat, poussait la Turquie à revendiquer, même par les armes, le Monténégro. Le résultat de la lutte eût été, dans tous les cas, favorable à l'Autriche. Les Turcs vainqueurs eussent détruit l'État slave autour duquel tendent à se grouper les populations slaves d'Herzégovine et de Bosnie : ils eussent éteint *la dernière étincelle de l'indépendance nationale*, comme disent les Serbes, même ceux qui appartiennent à l'Autriche. Si la victoire se déclarait pour les Monténégrins, il était facile d'arrêter leurs succès, de les rendre stériles ou de les faire servir à augmenter le désordre dans ces provinces, à user l'élément national slave par l'élément musulman, et finalement à déblayer le terrain de tout obstacle à une annexion.

Ce fut alors que le prince songea à s'adresser à la France.

Les premières démarches du prince furent favorablement accueillies. L'indépendance de la principauté autorisait notre ingérence entre les Turcs et les Monténégrins, dans des démêlés dont il importe de bien préciser la cause et le caractère.

Les causes des luttes de ces peuples sont différentes suivant la religion des populations limitrophes. Les Monténégrins sont chrétiens et sur presque tout le développement de leurs frontières du côté de l'Herzégovine, province turque, ils sont en contact avec des populations de même langue, de même race, de même religion qui, dans toutes les circonstances, s'unissent avec leurs voisins indépendants, et se considèrent en définitive comme sujets du prince monténégrin. Pour ramener ces dissidents, la Porte dirige de temps à autre des armées contre eux : la guerre s'engage donc de ce côté pour retenir dans les liens de la soumission la partie de la province la plus voisine du Monténégro.

Sur les confins de l'Albanie au sud, les sujets turcs, au contraire, sont musulmans et de race albanaise. Ces différences radicales ont engendré une haine individuelle pour ainsi dire, chaque Turc voyant un ennemi dans chaque Monténégrin; de là

des querelles et des incursions réciproques presque journalières auxquelles prennent part le village et la tribu : le vaincu est expulsé des terrains qu'il cultivait. Les chances alternatives de ces luttes font passer les propriétés des Turcs aux Monténégrins, des Monténégrins aux Turcs et les droits d'antériorité de possession ou de conquête invoqués tour à tour éternisent les hostilités.

Une délimitation régulière de territoire faite avec l'arbitrage des puissances, eût mis fin à ce triste état de choses. Le Monténégro demandait cette délimination. Mais la Porte, dans la crainte de faire une démarche qui impliquât de sa part la reconnaissance de l'autonomie du Monténégro, s'y refusait. Cependant, il était devenu impossible, par respect pour des prétentions de souveraineté que rien ne pouvait réellement justifier, de laisser subsister de pareilles causes de désordre.

Les puissances qui avaient pris part à la guerre d'Orient unirent leurs efforts à Constantinople pour amener le divan à un arrangement. Afin de donner plus de facilités à cette heureuse intervention, le prince renouvela les trêves faites avec les pachas voisins. Les terres contestées furent neutralisées, c'est-à-dire que nul, ni sujet monténégrin, ni sujet turc n'eut le droit de s'y établir ou de les cultiver. Ainsi notamment, du côté de l'Albanie, une bande de territoire resta inculte ; le désert séparait les combattants. Les droits de pacage, les servitudes de passage furent plus difficiles à déterminer, à définir; cependant, dans l'espérance d'une décision définitive et prochaine, chaque partie fit des concessions temporaires.

Une paix si précaire avait encore certaines causes de rupture.

Les Turcs, pour garder leurs frontières, emploient généralement des irréguliers. Le pacha fait un traité avec des chefs albanais musulmans. Ces chefs, vrais condottieri, s'engagent à fournir tant de soldats et ils reçoivent, outre la nourriture, tant par homme. Or, pour le pacha gouverneur et les officiers inférieurs, turcs ou albanais, les hostilités permettent de

grossir, sur les comptes, le nombre des hommes réellement engagés.

Ces personnes ont donc intérêt à faire renouveler les luttes. Cependant l'hiver de 1856 à 1857 était arrivé et mettait un frein momentané aux dispositions hostiles des populations. Dans un pays montueux, formé par de hauts plateaux, les neiges sont fort abondantes et les villages isolés attendent avec impatience que les grandes pluies du printemps aient fondu le rempart qui les emprisonne. Jusqu'à cette époque, les voyages, les courses un peu lointaines sont suspendues. L'Albanais ou le Monténégrin, quand il voyage, est obligé d'emporter avec lui les vivres nécessaires à toute la durée de ces expéditions ; il n'en trouverait suffisamment nulle part. Si son absence se prolonge, sa femme ou sa fille vient renouveler les provisions épuisées ; or, ce manége est presque impossible en hiver et l'on reste confiné dans sa maison. L'hiver est donc le temps de la paix. Le prince Daniel profita de cet armistice naturel pour activer les négociations relatives à un accord définitif avec le sultan. Mais la mauvaise volonté turque entraînait constamment de nouveaux délais ; l'hiver allait finir et les luttes recommencer plus ardentes. Ce fut alors que le prince se résolut à venir lui-même à Paris (février 1857).

Cette détermination était grave. On ne se dissimulait pas à Cettigné la jalousie avec laquelle l'Autriche et la Russie, tour à tour protectrices du Monténégro, verraient une influence nouvelle pénétrer dans un pays jusqu'alors presque inconnu aux puissances occidentales. Des démarches même avaient été faites auprès du prince pour lui faire abandonner son projet. On lui représenta les embarras et les dangers que l'absence du chef susciterait infailliblement. Ces conseils, désintéressés peut-être, donnèrent l'éveil au prince, mais sans changer sa détermination. Aussi en désignant pour régent, pendant la durée de son voyage, son frère Michel Pétrovitch, vulgairement appelé Mirko, lui recommanda-t-il la circonspection la plus complète, non-seulement vis-à-vis de la Turquie, mais aussi des autres puissances.

Il fut heureux que le régent se tint sur ses gardes : quelques semaines après le départ du prince éclata une conspiration tramée et fomentée à Cattaro, ville autrichienne à six heures de marche de Cettigné. Un certain Radonitch en était le chef apparent : j'ai déjà parlé de la famille des Radonitch qui furent exilés et se réfugièrent en Autriche. C'était un des descendants de ces exilés qui reparaissait maintenant et revendiquait le pouvoir. Michel Pétrovitch, tenu au courant de toutes les menées du prétendant, sut l'attirer loin de l'asile autrichien et s'empara de lui. Radonitch, dans la première frayeur de son arrestation, pressé de questions, fit connaître le nom de ses complices, et l'un de ces complices, habilement interrogé par Michel Pétrovitch lui-même, dénonça, comme chef suprême du complot, Georges Pétrovitch, oncle du prince. Radonitch n'était qu'un boute-feu. L'entreprise réussissant, on devait rassembler les chefs et restaurer au profit de Georges Pétrovitch, non marié, l'ancienne forme épiscopale. Ces dénonciations si graves contre le président du sénat mirent le régent en un grand embarras. Avant qu'il eût pris un parti, Georges s'était enfui à Cattaro et de là à Vienne.

Là il fit rédiger et distribuer aux représentants des grandes puissances un mémoire justificatif de sa conduite, dans lequel, accumulant les accusations les plus oiseuses contre son neveu et prince Daniel, il concluait par la demande d'une intervention européenne, d'abord pour empêcher le retour du prince en ses États, ensuite pour régler conformément aux vœux du pays l'hérédité au trône monténégrin.

Cependant Napoléon III avait donné audience au prince Daniel. L'imprévu et la naïveté de cet hommage avaient touché l'empereur. La modération des demandes du prince le firent écouter favorablement ; dès lors, il put espérer que l'on aviserait à garantir à son peuple la tranquille possession du territoire qu'il a si courageusement défendu.

Cependant la nouvelle des événements arrivés au Monténégro après le départ du prince était parvenue à Constanti-

nople ; on s'y persuada qu'ils créeraient au prince de telles difficultés qu'il se verrait contraint d'accepter toutes les conditions posées par la Porte. En conséquence on se hâta d'envoyer à Paris les bases d'un arrangement aux termes duquel le prince du Monténégro reconnaîtrait la souveraineté du sultan, et recevrait en retour le grade et les appointements de muchir (maréchal); il conserverait également pour lui et sa postérité l'administration intérieure du Monténégro, qui serait délimité; en dehors des limites, la Porte désignerait des terrains, francs de redevances pendant dix ans, sur lesquels les Monténégrins pourraient s'établir ; les Monténégrins jouiraient dans tout l'empire des droits des sujets ottomans. Le prince ne voulut même pas discuter cette vente si peu déguisée de son peuple à la Turquie, et s'étant assuré que le rejet de ce projet d'arrangement n'avait en rien modifié les sentiments bienveillants du gouvernement français, qui voulut bien se charger de poursuivre la demande pure et simple de délimitation, il repartit pour Cettigné, où les Monténégrins attendaient avec impatience le retour de leur prince, tandis que Georges, ses frères et ses complices, postés à Cattaro, semaient les nouvelles les plus alarmantes.

L'arrivée du prince fit tomber l'agitation causée par ces bruits absurdes; convoquant tout d'abord les principaux du peuple, il leur exposa la situation, ses espérances fondées sur la protection de l'empereur de France, et leur fit comprendre la nécessité de ne pas compromettre le succès de leurs affaires par une conduite désordonnée. Des chefs furent envoyés pour veillèr à l'ordre, tandis que sur la frontière turque le prince s'adressait au gouvernement autrichien afin d'obtenir l'éloignement de son frère Georges, qui continuait ses menées à Cattaro. Certains événements peut-être fortuits, donnaient lieu à ces réclamations. Une poudrière placée dans le village de Njégousch, à mi-distance de Cettigné à Cattaro, fut incendiée pendant la nuit ; des sujets autrichiens de Castellastua sur la lisière séparant le Monténégro de la mer, se trouvèrent avec Georges impliqués dans une conspiration contre la vie

du prince. Ces faits, dénoncés à Vienne, déterminèrent l'internement à Zara des réfugiés monténégrins.

X

Le retour.

Lorsqu'après un séjour de quelques semaines je quittai le Monténégro, des retards imprévus m'obligèrent à voyager de nuit pour ne pas manquer le bateau à vapeur de Cattaro à Trieste.

J'avais envoyé la veille Marko, avec mes bagages, à Cattaro. En l'absence du fidèle compagnon de mes courses, je résolus de partir seul : la route de Cettigné m'était bien connue et le pays d'ailleurs est parfaitement sûr.

Le moment du départ arrivé, j'embrassai avec tristesse des amis que je ne devais jamais revoir et je montai à cheval. Il était environ onze heures du soir.

La plaine de Cettigné, avec sa ceinture de roche, semblait la cour déserte d'un immense palais en ruines. Nul bruit! seuls les sabots inquiets de mon cheval réveillaient sous le sol miné de la plaine de sourds échos. Jusqu'alors j'avais trouvé sans intérêt ni grandeur ce vaste terrain nu, stérile, au milieu duquel se perd un groupe presque imperceptible de maisons basses; mais la nuit couvrant de son manteau tous les détails choquants à la lumière, changeait complétement l'aspect des lieux, les revêtant d'une sombre majesté.

Sous l'empire de cette impression, je m'engageai dans la série des défilés qui conduisent à Cattaro. Un cordon de pierres plates est le fil d'Ariane de ce labyrinthe de roches menaçantes ou déjà éboulées.

Au commencement de mon voyage je m'étais réjoui de voir se lever la lune, espérant que sa clarté me serait propice : je ne tardai pas à perdre cette illusion. La lune, en se jouant sur le sol tourmenté, produisait bien des tons heurtés d'un effet saisissant, mais les hautes roches resplendissant à leur som-

met d'un blanc éclatant, projetaient de longues ombres noires qui rendaient impossible de rien distinguer dans le sentier encaissé. Le cheval se refusait même à avancer. Force m'était alors de mettre pied à terre, de rassurer le cheval par des caresses, de marcher devant lui en cherchant des mains, à tâtons, les pierres indicatrices du chemin.

Malgré ces difficultés, j'arrivai à temps et à bon port, enchanté d'avoir vu le Monténégro pendant une nuit aussi fantastique, car je commençais à me lasser de voyager le jour par de continuels ravins, avec un horizon à longueur de bras.

Henri Delarue.



LE SÉNÉGAL

SON ÉTAT PRÉSENT ET SON AVENIR

(Suite.)

Haut Sénégal.

La guerre que nous soutenions contre les Trarzas devait avoir naturellement son contre-coup dans le haut Sénégal, c'est-à-dire sur les quatre-vingts lieues comprises entre Bakel et les cataractes de Gouina. Là, comme ailleurs, la France était dans une situation dépendante, humiliée, intolérable. Ses comptoirs étaient soufferts par les chefs indigènes; mais ces petits despotes, qui n'avaient avec elle que des relations relativement récentes, promettaient d'être bientôt aussi avides que les Maures. On devait un loyer annuel pour les terrains occupés par le fort de Bakel; on soldait des droits de passage en divers endroits; on payait à Makana, à Sénoudébou, partout où se montrait notre drapeau; enfin, les tributs qui grevaient notre commerce prenaient tous les noms et toutes les formes. Cependant l'embarras de nos affaires aux portes même de Saint-Louis nous prescrivant la plus grande réserve, nous évitions avec soin de faire naître de nouvelles complications dans la partie supérieure du fleuve : sur ce point, il n'a pas dépendu de nous de conjurer autrement que par les armes le terrible danger qui nous menaçait.

Nous avons eu déjà occasion de nommer Al-Hadji Omar [1] et de dire que cet homme, faux prophète musulman, comme il en surgit beaucoup en Afrique, sur cette terre féconde en imposteurs, excitait les Maures à la guerre, dans le but d'asseoir sa puissance sur leur ruine comme sur la nôtre, et de créer à son profit un vaste empire qui se serait étendu de l'Atlantique au Niger, du Sénégal à la Gambie. Omar est originaire d'Aloar, près Podor, dans la province du Fouta-Toro, où, très-jeune encore, il se fit remarquer par une intelligence vive, une dissimulation profonde, une ardeur religieuse exaltée jusqu'au fanatisme. Une piété calculée unie à une grande ambition lui fit entreprendre, en 1827, le voyage de la Mecque, ce qui lui a valu le surnom d'Al-Hadji (le Pèlerin) et l'a mis en grande odeur de sainteté parmi ses coreligionnaires; il en est même qui le regardent comme un homme extraordinaire, qui le prennent pour un être surnaturel, qui lui accordent le don des miracles, et qui pensent qu'il dispose à son gré de la foudre, parce qu'il s'est servi diverses fois de fusées pour incendier des villages hostiles.

En quel temps ce personnage est-il revenu des villes saintes et qu'a-t-il fait jusqu'en 1845? Il serait difficile de rien préciser à cet égard. Quoi qu'il en soit, on le retrouve dès cette dernière époque établi dans le Fouta-Djallon, ramenant de nombreux disciples (taliba) à l'observance rigoureuse de l'islamisme. Avec un tact remarquable, une habileté qu'on ne peut méconnaître, une connaissance profonde des passions humaines, il avait choisi cette contrée pour servir de berceau à sa renommée, pour devenir le centre de ses vastes projets. Il l'avait préférée à sa patrie, où il comprenait bien qu'il rencontrerait des jalousies de famille, et pressentait qu'il se heurterait contre la France, avant d'avoir pris racine dans le cœur des noirs. Le Djallon, d'ailleurs, habité par des maho-

[1] Les peuples de race yolof désignent ce personnage sous le nom d'*Alagui*; ceux du haut du fleuve lui donnent la qualification de *saikou*, par corruption du mot *cheik*.

métans exaltés, devait lui fournir une armée de soldats prêts à endurer toutes les privations, à braver le trépas sur un signe de sa volonté, à porter dans ses entreprises l'élan irrésistible de martyrs combattant pour la cause du ciel, voyant dans la mort le terme de leurs peines et le commencement de félicités éternelles.

Dès qu'il eut réuni un noyau imposant d'adeptes fanatisés, il sortit tout à coup de sa réserve habituelle, essaya ses forces en attaquant Timbo, citadelle très-forte par sa position dans un pays escarpé, défendue en outre par une population belliqueuse. Cette agression, dont l'unique motif, disait-il, était de propager la vraie foi, eut un plein succès. Elle lui donna un point d'appui solide, elle accrut son influence, qui rayonna bientôt alentour; les peuples s'habituèrent à écouter sa parole, les chefs à accueillir ses décisions avec respect; la renommée enfla sa voix pour chanter ses louanges et pour préparer la race peule à la guerre sainte.

Cette guerre fut commencée en 1854 par l'invasion du Bambouk. La plupart des petites républiques de cet État furent promptement soumises par la persuasion ou réduites par la force; une seule pouvait être un obstacle sérieux, c'était Farabana. La ville de ce nom, assise sur un mamelon peu élevé, est entourée d'une forte muraille très-haute qui abritait alors une population nombreuse, guerrière, habituée aux combats. Cette cité avait proclamé, il y a trente ans environ, la liberté des esclaves, qui venaient de tous les pays voisins chercher derrière ses remparts les douceurs de l'indépendance et les droits du citoyen. Ces principes révolutionnaires, subversifs des usages reçus, avaient mis Farabana au banc des nations africaines : elle était en hostilité perpétuelle avec ses voisins, le Kasson, le Bondou, le Galam; cependant elle n'avait jamais consenti, même dans les moments les plus critiques de ses luttes, à rendre les fugitifs qu'elle avait une fois admis dans son sein.

Omar brûlait de posséder cet asile inexpugnable de captifs; mais jugeant qu'une attaque de vive force, si elle échouait,

compromettrait sa réputation naissante, il employa d'autres moyens, recourut à la ruse, divisa habilement les familles aristocratiques qui se partageaient le pouvoir et se fit, de plein gré, admettre dans la place par ses partisans. Dès lors il se posa en arbitre souverain de la Sénégambie, appelant les princes à sa cour, les groupant autour de lui, envoyant partout des émissaires chargés de lui gagner les peuples, faisant prêcher la guerre sainte dans les villages par ses *talibés*. Il est hors de doute qu'à cette époque il nourrissait déjà la pensée de nous chasser du haut Sénégal; mais comme il ne se croyait pas encore suffisamment assuré de l'enthousiasme de ses soldats, qu'il voulait les aguerrir avant de s'attaquer aux blancs, que les forts de Bakel et de Sénoudébou avaient été renforcés de quelques troupes expédiées de Saint-Louis, il tomba sur le Kaarta, qui opposait encore une puissante digue à l'extension du mahométisme.

Cependant le prophète, en s'éloignant de nous, jeta le masque et nous lança ses traits de Parthe. Par son ordre, les villages qui avoisinaient nos postes furent attaqués, dévastés, livrés aux flammes, et nos traitants pillés dans le Kasson, le Kaméra, le Guoy, le Guidimakha, le Damga; lui-même se saisit, en passant à Médine, des marchandises qui y avaient été déposées sous la protection du roi Sambala. Ce chef se trouva, comme tant d'autres, entraîné par le torrent. Malgré ses sympathies, il dut céder à la fortune et déserter notre cause. Hâtons-nous de dire que sa défection fut de courte durée, et que cette erreur passagère a été rachetée depuis par de grands services.

Le Kaarta, au moment de l'invasion, était affaibli par la guerre civile. Cette circonstance semblait le livrer à l'armée d'Al-Hadji, dont on portait le chiffre à quinze mille hommes, accourus du Fouta, du Djallon, du Bondou, du Kasson, du Bambouk. Le Kaarta est habité par des Bambaras (famille Malinkié), braves, audacieux, opiniâtres; mais sur le même sol, à côté de ce peuple conquérant, se trouve un peuple conquis, les Diawaras, de la famille Sarrakholé. Ces derniers,

poussés à bout par la rudesse du joug qui pesait sur eux, étaient depuis plusieurs années en insurrection. Souvent vaincus, jamais complétement soumis, ils devinrent pour Al-Hadji des auxiliaires d'autant plus utiles qu'ils avaient du pays et de ses ressources une connaissance parfaite.

L'armée du prophète, après avoir traversé le fleuve à Médine, à la fin de 1854, se jeta d'abord sur le Kasson, le dévasta de fond en comble, et entama ensuite le Kaarta. Les Bambaras résistèrent avec énergie; mais comme les succès étaient balancés, qu'ils ne parvenaient pas à chasser les envahisseurs, ils supplièrent leur vieux roi Mamady Kandia d'épargner à ses sujets la moitié des maux qu'appelaient sur eux la guerre civile et la guerre étrangère, en se faisant marabout. Pour eux, marabout est synonyme de musulman. Ce prince y consentit, dans l'espoir que le prophète, ayant obtenu ce qu'il disait être sa satisfaction unique, sa seule ambition, s'empresserait de quitter le pays pour voler à la conversion d'autres infidèles. Ce fut là une étrange illusion, qui devait être de courte durée. Omar, reçu en allié dans Gnioro, capitale du Kaarta, commença par dépouiller à son profit les chefs bambaras de la moitié de leurs richesses en or, armes, femmes, esclaves; fit occuper les principaux villages par ses alfas ou lieutenants; se fortifia dans d'excellentes positions, et parvint bientôt à dominer la contrée tout entière.

Cependant les Bambaras, trouvant qu'on leur faisait payer trop cher le bienfait d'être initiés à des pratiques pour lesquelles ils n'éprouvaient nul penchant, ne tardèrent pas à courir aux armes. Ils furent, cette fois, secondés par les Diawaras. Al-Hadji s'était imprudemment aliéné leur précieux concours en les traitant avec une dureté extrême, et en refusant de leur reconnaître les droits qu'ils réclamaient de leurs anciens maîtres. Les deux peuples, désormais unis par une haine commune, firent une guerre d'extermination aux hordes étrangères, détruisirent des bataillons entiers dans des embuscades, anéantirent un grand nombre de corps isolés, et le mal parut bientôt si grand au prophète, qu'il se mit en

personne à la poursuite des insurgés, afin de détruire la révolte à sa naissance. Les Bambaras ne se laissèrent atteindre nulle part. Ils reculèrent, sans accepter de bataille, jusque dans le Diagounté, à l'extrémité orientale de leur pays : renforcés alors de quelques centaines de cavaliers du Ségo, ils s'arrêtèrent, firent tête aux ennemis, livrèrent plusieurs combats heureux qui ralentirent l'ardeur des Fouls. Ces derniers, menacés d'être coupés de leur base d'opération, se hâtèrent de battre en retraite, se bornant à défendre le Kaarta, qui leur resta définitivement.

Cet échec changea les projets d'Omar. On suppose qu'il eut à cette époque l'intention de revenir au Djallon; mais de nouveaux renforts venus du Fouta modifièrent ses idées. Vers la fin de 1856, il se rapprocha de l'occident, entra dans le Tomoro, province du Kasson; y passa les mois de janvier, février, mars 1857; ruina la contrée de fond en comble; fit enlever les villages qui ne se déclarèrent pas pour lui, et, après de longues hésitations, vint mettre le siége devant Médine, comptoir français où tout ce qui lui était hostile avait trouvé un refuge. Il voulait s'emparer de ce petit poste, afin de donner une consécration suprême à la puissance irrésistible de ses armes par un succès remporté sur des blancs.

Le siége de Médine est une des pages les plus brillantes de notre histoire militaire au Sénégal : il a été pour nos soldats l'occasion d'un beau triomphe, d'un noble fait d'armes, où toutes les vertus guerrières se sont produites, où la plus héroïque bravoure s'est alliée à une constance inébranlable. La France a-t-elle, en cette circonstance, payé à ses enfants le légitime tribut d'admiration qu'elle leur devait? Il est permis de le mettre en doute! Ce n'est cependant pas qu'elle soit dédaigneuse ou ingrate; mais nos héros agissaient sur un petit théâtre, sur des rives barbares, presque inconnues; le grondement du canon s'est trouvé trop lointain pour arriver jusqu'à la mère patrie; les échos de l'Afrique centrale ne sont parvenus qu'à grand'peine jusqu'à nos oreilles et ne nous ont pas distraits un instant de nos préoccupations habituelles.

N'est-ce pas une raison pour admirer davantage le dévoûment de ces cœurs généreux qui portent haut et ferme sous tous les climats les couleurs nationales, sans s'inquiéter jamais de la récompense qui les attend, sans demander si leurs exploits tomberont dans un éternel oubli?

Nous venons de voir qu'Al-Hadji avait affecté, jusqu'à la fin de 1854, d'entretenir avec nous des relations amicales. A partir de cette époque, il changea subitement d'allures. Non content d'avoir pillé les marchandises déposées à Médine, il était parvenu à anéantir notre commerce au-dessus de Bakel, à le troubler au-dessous de ce point, et à gêner nos rapports avec les Toucoulaures du Fouta. Se croyant assez fort pour ne plus cacher ses projets ultérieurs, il disait : « Les blancs ne sont que des marchands; qu'ils apportent des marchandises dans leurs bateaux, qu'ils me payent un fort tribut lorsque je serai maître des noirs, et je vivrai en paix avec eux. Mais je ne veux pas qu'ils forment des établissements à terre, ni qu'ils envoient des bâtiments de guerre dans le fleuve. » Ces paroles altières, jointes à des hostilités effectives, avaient appelé une attention sérieuse sur la marche et les visées du conquérant. Pour le surveiller de plus près, pour se mettre sur un pied de sage défense, le gouverneur résolut d'occuper Médine, point important situé à 160 kilomètres en amont de Bakel, près de la grande cataracte du Félou.

Cette décision fut jugée irréfléchie par beaucoup de personnes, car les blancs éprouvent de grandes difficultés à faire la guerre dans ces contrées, où nos vapeurs ne peuvent parvenir que dans la saison des grandes eaux. Des inondations immenses, des pluies torrentielles, des coups de vent furieux, des chaleurs insupportables, un soleil qui tue en quelques heures lorsqu'on l'affronte sans précaution; des populations nombreuses, bien armées, aguerries : tels étaient les obstacles à vaincre, tels étaient les ennemis à combattre. On n'hésita pas néanmoins à braver les uns et les autres. Les événements qui suivirent prouvèrent bientôt que la témérité est quelquefois de la prudence.

Une flottille composée des vapeurs *l'Épervier, le Rubis, le Grand-Bassan, le Marabout, le Serpent, le Basilic,* commandée par M. Desmarais, lieutenant de vaisseau, remorquant d'autres navires et des bateaux-écuries, débarquait à Khay, le 12 septembre 1855, M. le gouverneur Faidherbe, un millier d'hommes et quatre obusiers pour toute artillerie. Le lendemain, le petit corps expéditionnaire paraissait devant Médine, à 250 lieues de Saint-Louis. Nos gens furent bien reçus par le roi Sambala. Moyennant une somme de 5,000 fr. une fois payés, plus 1,200 fr. de cadeaux annuels, ce prince consentit sans objection à la construction d'un poste, et nous vendit non-seulement un vaste emplacement de 4 hectares pour y établir nos blokhaus, mais toute la rive gauche du fleuve depuis la ville jusqu'aux cataractes du Felou, c'est-à-dire un terrain de 3 kilomètres de longueur.

Le fort, auquel on donna un développement de 30 mètres de côtés, commencé le 15 septembre, fut terminé le 5 octobre 1855. Il coûta aux troupes des fatigues inouïes et occupa constamment six cents ouvriers travaillant neuf heures par jour.

Après avoir mis Médine en état de défense, les troupes allaient se rembarquer pour Saint-Louis, lorsqu'on vit apparaître un personnage qui n'a cessé depuis ce moment d'occuper la scène où se déroule l'odyssée que nous racontons et d'y tenir une grande place. Boubakar, le nouveau venu, était fils de feu Saada, almamy du Bondou, qui nous avait abandonné les terrains de Sénoudébou. C'était le seul prince de la famille des Sissibé qui ne se fût pas soumis à Al-Hadji, et il revenait alors de l'armée des Bambaras, dans laquelle il avait combattu contre le prophète. Le gouverneur, qui reconnut de prime abord le fugitif pour un homme d'action, prévint ses désirs en lui proposant de lui faire jouer, dans le royaume de ses pères, le rôle joué par Fara-Penda dans le Oualo.

Boubakar-Saada, traité dès ce moment d'almamy, entreprit avec une invincible ardeur la conquête de ses États, où il ne possédait encore ni un sujet ni un lambeau de terre. Se-

condé par la garnison de Bakel, réunie à celle de Sénoudébou, il inaugura son avénement au trône en enlevant trois grands villages et en en soumettant plusieurs autres (janvier 1856). En mars, il avait déjà groupé autour de sa personne trois ou quatre cents partisans intrépides, à la tête desquels il promenait partout la terreur, tombant sur ses ennemis à l'improviste, paraissant tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. A la fin de la première année de son règne, son autorité était déjà reconnue par la majeure partie du Bondou. Seul, un chef puissant, nommé Ely-Amady-Caba, persistait à le braver. Renfermé dans le village fortifié d'Amadhié, le rebelle refusait non-seulement de se soumettre, mais ne craignait point de se poser en prétendant à la couronne. Boubakar, à la tête de deux ou trois cents malinkiés du Bambouk, de six ou sept cents cavaliers maures Douaïch, ayant entrepris de châtier cet audacieux compétiteur, éprouva un échec, et fut contraint de se replier en désordre sur Sileng.

Ce revers pouvant compromettre nos intérêts en même temps que ceux de notre client, M. le capitaine Cornu, commandant de Bakel, et M. Girardot, commandant de Sénoudébou, réunirent à la hâte une centaine d'hommes, coururent au-devant du danger, rallièrent non sans peine les gens de l'almamy, et traînèrent un obusier de montagne devant le *tata* d'Ely-Amady-Caba (8 mars). Leur présence détermina la reddition immédiate de la place, dont on fit sauter les fortifications. Elles présentaient 500 mètres de développement, 3 mètres de hauteur, 1 mètre d'épaisseur à la base, des créneaux très-évasés en dedans, presque imperceptibles au dehors, et donnaient asile à près de six mille personnes.

A la suite de ce succès, les populations se soumirent en masse à Boubakar, qui se trouva maître incontesté du Bondou. La paix était sur le point de renaître, lorsque Al-Hadji, revenant dans le Kasson (mars 1857), replongea dans le chaos tout le haut Sénégal. Les effets de son approche ne tardèrent pas à se faire sentir sur les bords de la Falémé, et ses émissaires, prêchant la guerre sainte, déterminèrent un

soulèvement général des Bondoukés, qui coururent en grand nombre sous les murs de Médine.

Au moment où commença le siége de cette ville, la garnison régulière se composait du commandant, M. Paul Holle; de son secrétaire, M. Sacray; du sergent Desplats; des soldats Marter, Chaneau, Giavanti, du 4e régiment d'infanterie de marine; des artilleurs Deshayes et Marot; de vingt-deux soldats noirs; de trente-quatre laptots (matelots noirs) : total, soixante-quatre personnes, dont huit blancs seulement. A 250 mètres du poste, Sambala, trahi par son frère Kartoum et par une partie de ses sujets, s'était créé un refuge au moyen d'une muraille en pierres et en terre, appelée *tata*. Le tata était relié au fort par un solide clayonnage. Une autre enceinte, construite sous notre canon, reçut les fuyards échappés aux bandes al-hadjistes : ces fugitifs, Bambaras pour la plupart, se comportèrent fort bien devant l'ennemi.

Les préparatifs de défense étaient à peine terminés, lorsque, le 20 avril 1857, Omar parut devant la place avec une armée nombreuse, qu'on peut sans exagération porter à quinze mille hommes. Elle était divisée en trois corps pourvus d'échelles pour l'escalade et s'avançait d'un pas ferme, gardant un silence absolu, contrairement à l'habitude des noirs. On sentait que le fanatisme religieux animait ces masses, que le prophète avait soufflé sur elles toutes ses passions haineuses, qu'il les avait animées d'un feu dévorant. L'assaut, conduit par des talibés avec l'enthousiasme de martyrs courant à la mort, fut terrible; nos canons chargés à mitraille décimaient l'ennemi, faisaient d'affreux ravages dans ses rangs, sans parvenir à ralentir sa marche. Un instant il toucha au but, appliqua ses échelles de bambous aux murailles, sur lesquelles il planta son drapeau; mais l'héroïsme des assiégés fut plus grand encore que celui des assaillants, qui durent reculer enfin, avec une perte de six cents tués, au nombre desquels figuraient des chefs célèbres, tels que Amadou-Amat et Oumar-Sané.

C'était une sévère leçon, bien propre à faire réfléchir les

Toucoulaures sur leur témérité et à les rendre plus circonspects à l'avenir; aussi, pendant près d'un mois, les jours furent-ils marqués par de simples escarmouches.

Le 11 mai, à la suite d'un grand sermon fait un vendredi, jour sacré des musulmans, le prophète ordonna à son lieutenant Tierno-Guibi de recommencer l'attaque. Cette nouvelle tentative, exécutée pendant la nuit avec beaucoup d'audace, n'aboutit, comme la première, qu'à lui faire perdre ses plus intrépides soldats. Dès lors il convertit le siége en blocus, espérant que la famine ne tarderait pas à lui ouvrir des portes que ses armes ne pouvaient forcer. Son espoir a été déçu de bien peu, car la population de Médine s'élevant, y compris les femmes, les enfants, les vieillards, les hommes valides, à six mille âmes au moins, a été réduite aux dernières extrémités, aux souffrances les plus cruelles : entassée sans abri dans un espace dix fois trop étroit, elle a manqué de tout, même de bois et d'eau; les munitions de guerre, réduites à rien, étaient en dernier lieu ménagées avec une parcimonie minutieuse; la pénurie était si grande qu'on cessa d'employer le canon pour chasser l'ennemi qui insultait de près les remparts.

Le 4 juin, Al-Hadji ayant reçu de Gnioro un renfort de troupes fraîches, composées d'hommes décidés qui n'avaient pas été témoins des désastres précédents, entraîna tout son monde à un troisième assaut. Son armée se rua, dans une obscurité complète, sur le tata de Sambala auquel elle fit brèche; mais Sambala était sur ses gardes : il fit sans s'émouvoir tête à l'orage, causa beaucoup de mal à l'ennemi, qui était en pleine déroute longtemps avant l'aurore.

Ce succès ne dégagea pas la place. Le blocus, devenant de jour en jour plus rigoureux, dura encore six semaines, temps bien long pour des gens en proie à la famine, qui ne pouvaient transmettre aux postes voisins aucun avis et qui ne recevaient point du dehors la nouvelle d'un prochain secours.

A la fin les munitions s'épuisèrent tout à fait : les gens de

Sambala manquèrent absolument de poudre, la garnison régulière se trouva réduite à deux cartouches par homme et à deux charges par chacune des quatre pièces de canon qui armaient le fort. Pendant ce temps les Toucoulaures rapprochaient leurs embuscades jusqu'à 25 mètres du tata, 50 mètres des bastions, au point d'atteindre nos gens dans l'enceinte des remparts. Une attaque nouvelle eût probablement réussi : heureusement l'heure de la délivrance sonna avant qu'elle fût tentée.

Cependant l'inquiétude était grande, à Saint-Louis, sur le sort des comptoirs du haut Sénégal, qu'on savait menacés d'un danger imminent. Les nouvelles même indirectes manquaient depuis le commencement de juin. Le gouverneur, alarmé de ce silence, n'attendit pas la crue des eaux pour se porter en avant. Il s'embarqua le 5 juillet, emmenant avec lui quatre-vingts hommes de troupes sur *le Podor* et *le Basilic.* A Bakel, il apprit une partie des événements qui se passaient dans le voisinage et sentit ses craintes augmenter : des renforts nombreux appelés du Fouta, du Bondou, du Guidimakha, couraient rejoindre Al-Hadji devant Médine. Dans des circonstances aussi critiques, il fallait tout risquer pour sauver la place si elle tenait encore, ce dont on doutait beaucoup. On parvint à réunir cinq cents soldats ou ouvriers militaires, dont cent blancs. C'est avec ce faible corps que le gouverneur remonta jusqu'à Soutoukhollé, au milieu des petites cataractes, à trois lieues en avant de Médine. *Le Podor*, ne trouvant plus son tirant d'eau, dut s'arrêter alors et mouiller à côté du *Guet-Ndar*, qui était crevé et presque submergé au milieu des roches.

Voici dans quelles circonstances *le Guet-Ndar* s'était perdu. Ce petit aviso descendant de Médine, en 1856, avait été mis par son pilote sur un roc pointu, à Diakhandapé, et n'avait pu se dégager. Le commandant, M. des Essarts, enseigne de vaisseau, resta à son bord avec son équipage composé d'un mécanicien blanc, d'un chauffeur blanc, et de vingt-cinq laptots noirs. Pour rendre sa position meilleure, il cons-

truisit sur la rive un petit fortin en terre glaise qu'il occupa en même temps que son bâtiment. L'expérience a démontré bien des fois que les caractères fortement trempés se révèlent dans les grandes crises. M. des Essarts montra dans celle qui le frappait ce qu'on pouvait attendre de lui. Avec sa poignée de marins, il maintint sept mois entiers dans notre parti les villages d'alentour. Enfin, vers le milieu de juin 1857, il eut l'inexprimable joie de voir son bateau réparé, à flot, marchant, prêt à combattre. Comme il connaissait, par les lettres de M. Paul Holle, la position désespérée de Médine, il essaya de remonter le fleuve pour ravitailler la garnison. Mais arrivé aux petites cataractes, il fut accueilli par une fusillade infernale partant des deux rives; son navire ne put lutter contre la violence d'un courant fougueux et fut jeté avec force sur des roches qui pénétrèrent dans la coque.

L'énergie du capitaine et de l'équipage ne se démentit pas en face de ce nouveau malheur : elle grandit avec les difficultés qui restaient à vaincre, avec les obstacles qui s'accumulaient devant eux, avec les périls qui les enveloppaient de toutes parts.

Protégés par des bastingages en tôle à l'épreuve de la balle, ils purent entretenir longtemps, sans faire de pertes, un feu nourri contre les Toucoulaures qui les fusillaient avec rage du matin au soir. Le 15 juillet, ils cessèrent de répondre pour économiser leurs munitions. Les ennemis, croyant qu'ils manquaient de poudre, voulurent prendre le navire à l'abordage. Ils remplirent trois pirogues de leurs armes, se mirent à la nage au nombre de cent cinquante, pendant que des groupes nombreux postés sur les bords tiraient avec frénésie. M. des Essarts laissa approcher les nageurs jusqu'à 25 mètres. Ses pierriers, chargés à mitraille, coulèrent alors les embarcations et tuèrent une centaine d'assaillants.

Cette lutte inégale touchait à son terme, car le lendemain *le Podor* mouillait à côté du *Guet-Ndar*. Malheureusement, M. des Essarts, atteint d'une fièvre pernicieuse, mourut la nuit même, sans avoir recueilli les fruits de ses brillants

services. Détournons-nous de ce triste épisode, de ce souvenir de gloire et de deuil, et revenons aux défenseurs de Médine.

Le 18 juillet 1857, les assiégés entendirent au loin une vive fusillade. C'était M. le gouverneur Faidherbe qui forçait en personne, avec sa faible colonne de cinq cents hommes, le dangereux canal des Kippes. On appelle les Kippes deux roches d'environ cent mètres de hauteur, placées face à face sur les rives du Sénégal, distantes l'une de l'autre de 100 à 150 mètres et encaissant le fleuve qui se précipite avec furie dans cet étroit espace où il s'est ouvert un passage. Le camp ennemi fut incontinent attaqué, envahi, incendié. En cette rencontre, les bandes d'Omar montrèrent jusqu'à la fin une audace incroyable; délogées de leurs positions, elles reculaient lentement, pas à pas, sans désordre; quelques-unes se faisaient tuer plutôt que de fuir, tant était grande leur exaspération de voir leur échapper une proie qu'elles regardaient comme leur appartenant déjà.

La place était sauvée, mais quel horrible spectacle n'offrait-elle pas à l'œil effrayé de ses libérateurs! La faim était peinte sur tous les visages; les maladies décimaient une multitude sans abri; comme complément de ce sinistre tableau, trois ou quatre cents cadavres en putréfaction gisaient au pied de l'enceinte, empestaient l'air et menaçaient d'une mort prochaine ceux qui avaient échappé aux privations et au fer de l'ennemi.

Le siége avait duré quatre-vingt-quinze jours, pendant lesquels l'attaque et la défense avaient été également opiniâtres. Si d'une part les Toucoulaures avaient déployé leur exaltation habituelle jointe à une tactique qu'on ne leur connaissait point, de l'autre nos troupes avaient surpassé leur vieille réputation de vaillance et d'intrépidité. Notre triomphe a porté un coup doublement funeste à la puissance d'Al-Hadji, qui a perdu sous nos remparts environ trois mille de ses plus fanatiques soldats et a vu s'affaiblir le prestige merveilleux que ses succès antérieurs lui donnaient sur les nègres. Après sa défaite, ceux-ci disaient au commandant Paul Holle : « La puissance

« des blancs domine celle du prophète ; il devait aujourd'hui « même entrer au fort, et voilà qu'il s'enfuit... Tu nous l'avais « bien dit que jamais un noir, quel qu'il fût, n'entrerait de « force dans la maison d'un blanc. Oui, les Français doivent « être les maîtres. »

Cependant l'ennemi était encore proche. Honteux d'avoir fui devant une faible colonne composée d'indigènes et de quelques Européens, il fit en huit jours deux retours offensifs. Ils lui coutèrent chaque fois beaucoup de monde. Par malheur, nos forces étaient trop minimes pour songer à le poursuivre dans sa retraite.

Après la levée du siége, les vapeurs étaient redescendus à Saint-Louis pour y prendre des troupes qui permissent au gouverneur d'aller chercher Al-Hadji dans Sabousiré, où il avait établi son quartier général. Lorsqu'elles arrivèrent (11 août), le prophète s'était déjà mis hors de portée et s'éloignait rapidement de nous en remontant la rive gauche du Sénégal. Les renforts amenés du bas du fleuve consistaient en deux cents hommes d'infanterie française, cent hommes d'infanterie noire, cent volontaires de Saint-Louis et soixante et dix artilleurs. Ils furent employés à purger le Bondou des dernières bandes Toucoulaures et contribuèrent à la prise de Somsom-tata, que le commandant de Sénoudébou et l'almamy Boubakar assiégeaient depuis douze jours sans pouvoir la prendre, quoique ayant déjà lancé sur elle une centaine d'obus.

« La forteresse de Somsom, dit M. le colonel Faidherbe[1], placée sur le marigot de Balonkholé et au pied d'une chaîne de collines rocheuses, à moitié chemin entre Bakel et Sénoudébou, a environ 300 mètres de tour. Le mur avait 5 mètres de hauteur, et 1 mètre 20 d'épaisseur en bas. Il était construit en pierres, terre glaise et paille hachée; dix-huit tours à étage, faisant office de bastions, garnissaient l'enceinte. Dans certains endroits, il y avait double ou triple enceinte. Dans l'intérieur se trouvait un réduit dont l'enceinte était gar-

[1] *Annuaire du Sénégal*, 1861, p. 207.

nie de quatre autres tours. Ce fort fut construit, il y a environ quarante ans, par l'almamy Toumané, et il était tout à fait imprenable pour les indigènes. Les obusiers de montagne ne pouvaient y faire brèche; sa prise nécessitait l'emploi d'une artillerie plus puissante ou de la mine. »

Somsom avait été investie le 31 juillet par Boubakar; le 3 août on avait tenté un assaut qui avait été repoussé; du 4 au 12, on s'était contenté de bloquer la place. Le 13, l'arrivée du gouverneur intimida les assiégés, qui, se voyant perdus, profitèrent d'une nuit obscure pour s'enfuir, laissant entre nos mains leur troupeau, du butin, quatre cents prisonniers environ, presque tous femmes et enfants.

Quelques jours plus tard, le tata de Kana-Makhounou, situé à six lieues du fleuve, vers la frontière du Kaarta, était pris et brûlé. — A la fin d'août, le lieutenant de vaisseau Brossard de Corbigny, Bougoul, chef de Farabana, et Boubakar, châtiaient les villages insoumis de Ndangan et de Sansanding, sur la Falémé. — Enfin les mois d'octobre, novembre et décembre étaient marqués par des razzias heureuses. — Tel est l'ensemble des faits dont le haut Sénégal était le théâtre en 1857. Notre influence, un instant compromise, sortait de cette épreuve triomphante, entourée d'un nouveau prestige. Le Bondou, le Bambouk, le Kasson, tendaient à se reconstituer sous notre patronage, l'ordre semblait vouloir renaître; mais les espérances qu'on pouvait concevoir d'une paix durable étaient trompeuses et tenaient à l'éloignement momentané d'Omar.

Le prophète, retiré au fond du Bambouk, ne tarda pas à sortir de son apparente inactivité. A la fin de mars 1858, il se rapprocha de la Falémé, reparut dans le voisinage de nos postes et s'établit à Boulébané, capitale du Bondou, qui se déclara pour lui presque tout entier. Bougoul, chef de Farabana, avec ses malinkiés, se réfugia sous les canons de Sénoudébou, ainsi que l'almamy Boubakar-Saada, dont les partisans étaient peu nombreux. Nous dirons, sans entrer dans le détail des événements, que toute l'année 1858 fut marquée par une

série non interrompue de surprises, de coups de mains, de rencontres, de razzias réciproques, d'enlèvements de villages, qui causèrent beaucoup de ruines, anéantirent le commerce, empêchèrent les cultures, dépeuplèrent les deux rives du Sénégal, sans résultat appréciable soit pour notre cause, soit pour celle d'Al-Hadji. Ce dernier était descendu jusqu'à Oréfondé, très-grand village du Fouta central où se fait l'élection des almamy, et y avait fixé sa résidence. C'est de là qu'il faisait rayonner son influence sur le haut et le bas Sénégal et qu'il envoyait des émissaires dans le Dimar, le Cayor, le Ndiambour, le Yolof.

Les préoccupations de toutes sortes causées par cet importun voisinage n'empêchèrent point le gouvernement colonial de mettre à exécution un projet conçu depuis longtemps. Au mois de juillet 1858, M. le colonel Faidherbe partit de Saint-Louis, remonta le fleuve, pénétra dans la Falémé, conclut deux traités, l'un avec Bougoul, chef de Farabana, l'autre avec Boubakar-Saada, almamy du Bondou, prit possession de Kéniéba, localité aurifère, la plus rapprochée de nos postes, et y installa des travailleurs sous la direction de M. Maritz, capitaine du génie. Nous ne dirons rien présentement de cet essai d'exploitation des mines d'or du Bambouk; nous nous réservons de revenir sur cet important sujet dans un chapitre spécial.

En janvier 1859, Omar, impatient de son inaction dans le Fouta central, se rendit dans le Toro, qui lui était tout dévoué. Il espérait qu'à son approche le Oualo et le Ndiambour se soulèveraient, que tous les musulmans des provinces voisines répondraient à l'appel de ses émissaires, qu'il nous susciterait de nouveaux embarras. Il avait compté sans la prévoyance de M. Robin, capitaine de frégate, gouverneur par intérim. Deux petits camps, établis l'un à Mérinaghen, l'autre à Dialakhar, tinrent en bride les malintentionnés. Voyant que la contrée ne bougeait point, le prophète prit tout à coup la résolution de retourner dans le Kaarta. Sa retraite vers l'est s'effectua lentement. Il voulut faire émigrer toutes les popula-

tions; mais les habitants du Fouta, malgré ses exhortations et ses menaces, persistèrent à rester dans leur pays. Le 13 avril, Al-Hadji se trouvant à la hauteur de la tour de Matam, commandée par M. Paul Holle, voulut se mesurer une seconde fois avec son ancien adversaire de Médine. Son armée, partagée en deux colonnes, assaillit le poste et ne se retira qu'après avoir perdu plusieurs chefs marquants. Peu après cet échec, il repassait le fleuve accompagné d'une multitude de peuple arrachée par la force à ses foyers. Comme il avait promené partout sur son passage la torche, le fer, la ruine et la dévastation, qu'il avait cherché à détruire tout ce qu'il était impossible d'emporter, qu'il avait brûlé les villages et saccagé les récoltes au point qu'il ne pouvait plus lui-même faire subsister, sur la rive gauche du fleuve, les gens qu'il traînait à sa suite, son départ fut suivi d'une disette affreuse qui fit d'épouvantables ravages, surtout parmi les femmes et les enfants.

Avant de s'enfoncer dans le Kaarta, Omar laissa dans Guémou, sous le commandement d'un chef intrépide, une garnison nombreuse, résolue, aguerrie et dévouée. Le village de Guémou avait été bâti depuis peu d'années, sur le territoire des Guidi-Makha, à trois lieues du fleuve, presque en face de Bakel, dans un double but. Il était destiné d'abord à tenir toujours ouvertes les communications des pays conquis avec le Fouta ; il devait ensuite empêcher les caravanes de se rendre à nos comptoirs. Les indigènes avaient fortifié ce poste avec un soin remarquable, et les ouvrages qui le protégeaient témoignaient moins de l'importance qu'ils attachaient à sa conservation que des progrès rapides qu'ils faisaient dans l'art de la guerre, dans la science de la défense aussi bien que dans celle de l'attaque.

Voici la description de cette forteresse africaine, telle que nous la trouvons dans le *Journal des opérations de guerre au Sénégal* (p. 225) :

« Le village, de forme rectangulaire, ayant 500 mètres de longueur sur 200 de largeur, était entouré d'un mur en terre en crémaillère, de 5 mètres de hauteur sur 80 centi-

mètres d'épaisseur à la base et 60 au sommet, dans lequel étaient noyés des troncs d'arbres pour plus de solidité.

« Des embuscades étaient creusées dans le sol, avec un petit parapet extérieur, en avant des fronts d'attaque, à 20 ou 30 mètres de distance. Dans l'intérieur de l'enceinte, une foule de cases en terre, avec toits en paille, étaient réunies en groupes par familles, et chaque groupe, entouré d'un mur en terre, était encore susceptible de défense après l'enlèvement du mur extérieur.

« Enfin, contre la longue face ouest, devant laquelle on arrive en venant de Diogountouro, et au milieu de sa longueur, se trouvait le réduit du village, servant en même temps de mosquée et de logement au neveu d'Al-Hadji, Siré-Adama, gouverneur de la province. Ce réduit était très-fortement organisé et se composait de cinq enceintes concentriques : la première en terre, comme celle dont nous avons déjà parlé ; la seconde, en troncs d'arbres, avait 4 mètres de hauteur et quatre troncs d'épaisseur ; la troisième, enfin, était encore en terre, très-élevée, et renfermait, outre quelques cases ordinaires, la mosquée et une case carrée à terrasse, très-solidement bâtie pour le chef.

« Entre la première enceinte et la palissade en troncs d'arbres, devant la porte de celle-ci, se trouvait un redan en maçonnerie de 1 mètre 20 d'épaisseur sur 1 mètre 30 de hauteur, et, à quelque distance de ce redan, pour le flanquer, deux cases rondes aussi en maçonnerie très-épaisse. Enfin, un puits était creusé dans le réduit pour assurer de l'eau à ses défenseurs.

« La population du village devait être de 4 à 5.000 âmes : sa garnison avait été renforcée des contingents des villages voisins, aussi créés par Al-Hadji. »

Il était impossible de laisser cette épée de Damoclès longtemps suspendue sur la tête de nos alliés, de tolérer un voisinage aussi menaçant pour la sécurité de nos postes, enfin de ne pas se préoccuper de la ruine de notre commerce de Bakel, qui décroissait chaque jour en importance, et ne rece-

vait plus les gommes des Maures du désert. Les plaintes des traitants étaient fondées, leurs lamentations fort vives, leur détresse réelle. Le poste ennemi était pour eux un *delenda Carthago* qui obsédait tous les esprits. On ne cessait d'en réclamer la destruction, et il n'y avait à cet égard qu'une voix, qu'un cri, qu'une opinion, de Saint-Louis à Médine.

L'attaque de Guémou fut résolue, malgré l'incertitude du succès. Le gouvernement colonial ne disposait, pour cette entreprise chanceuse, ni de matériel de siége, ni de moyens de transports pour les approvisionnements de bouche, les munitions, les blessés. Les forces réunies consistaient en deux cent cinquante hommes du 4ᵉ régiment d'infanterie de marine; deux cent cinquante-six hommes des compagnies de débarquement de la flottille, presque tous matelots indigènes; quatre cent quatre-vingt-dix hommes du bataillon des tirailleurs sénégalais; trente spahis à pied; quatre cents volontaires bondoukés, amenés par l'almamy Boubakar-Saada; quarante-quatre hommes d'artillerie de marine, avec quatre obusiers de montagne; cinq chevaux d'artillerie traînant les pièces; huit mulets seulement pour les blessés. Chaque homme, en débarquant à Diogountouro, emportait soixante cartouches et deux jours de vivres. Les caisses de munitions, consistant en cinquante coups par obusier, étaient aussi portées à bras.

Les détails qui précèdent, — nous le reconnaissons sans peine, — ne sauraient être attrayants pour un grand nombre de lecteurs; cependant nous n'avons pas hésité à les consigner ici, parce qu'ils parlent avec une éloquence sans pareille de l'abnégation, du dévoûment et de l'héroïsme dont nos soldats ont fait preuve sur un théâtre obscur et sous le rude climat du Sénégal.

Les troupes expéditionnaires, placées sous le commandement supérieur de M. le chef de bataillon Faron, partirent de Saint-Louis le 17 octobre 1859, sur la flottille à vapeur du capitaine de frégate Desmarais. Le 24 du même mois, elles étaient mises à terre à Diogountouro, et paraissaient le len-

demain à la pointe du jour devant Guémou. L'artillerie, mise en batterie à 200 mètres, ouvrit sans retard son feu sur deux points, contre les faces sud et nord de la place. La première enceinte ne tarda pas à être enlevée d'assaut, après une lutte acharnée, corps à corps, dans laquelle M. le commandant Faron, entré le premier dans le village, reçut quatre balles : une lui traversa la joue, deux autres l'atteignirent légèrement, la quatrième enfin lui laboura le haut de la poitrine, lui enleva l'usage du bras droit et le mit hors de combat. Le lieutenant de Casal, le lieutenant Deleutre, l'enseigne de vaisseau Bourrel, le sous-lieutenant Lambert, furent grièvement blessés en entraînant leurs hommes.

Cependant nous n'étions encore maîtres que d'une partie du village : le réduit intérieur tenait toujours, et les canons qui le battaient à 25 mètres faisaient une grande dépense de poudre sans l'endommager visiblement. Il était alors dix heures et demie. Une chaleur accablante (45° centigrades) pesait sur nos hommes déjà très-épuisés. On dut leur donner un moment de repos. — Vers midi, l'artillerie rouvrit son feu, et à une heure, on tenta un assaut qui fut repoussé. — On recourut de nouveau aux obusiers pour agrandir la brèche, mais un quart d'heure après, les munitions se trouvant épuisées, il fallut risquer un nouvel assaut, qui, cette fois, réussit pleinement. Le sous-lieutenant Jacquet, avec quelques hommes d'infanterie de marine, entra le premier dans le réduit ; le lieutenant Mouquin, l'enseigne de vaisseau Mage, le capitaine Millet, y pénétraient presque en même temps. Siré-Adama, entouré de ses principaux chefs et de ses derniers soldats, reçut avec bravoure les assaillants ; il mourut noblement, les armes à la main, sans montrer le moindre signe de faiblesse.

Le succès était complet, glorieux, prompt, décisif ; mais la joie du triomphe était troublée par le chiffre de nos pertes, qui s'élevaient à cent trente-six tués ou bléssés.

La chute de Guémou marqua le terme des grandes opérations militaires dans la partie supérieure du fleuve. Elle

détermina peut-être Al-Hadji Omar à nous abandonner la Sénégambie pour consacrer toutes ses forces à la conquête des contrées fertiles que baigne le Ghioliba. Depuis cette époque, le prophète noir tente, avec une obstination entremêlée de succès et de revers, d'assujettir le Ségo à son empire. Sera-ce sa dernière entreprise? Rebuté par les obstacles que rencontrent ses desseins, repoussé par les Bambaras, ne songera-t-il jamais à revenir sur ses pas? Ce sont là les secrets de l'avenir. Peut-être entre-t-il dans ses projets de se fixer définitivement dans les contrées qu'il occupe au Kaarta ; peut-être ne fait-il que reprendre de nouvelles forces pour nous attaquer à l'improviste. Mais la résistance est partout organisée, son influence a fait place à la nôtre, et il trouvera des adversaires parmi les peuples dont nous avons relevé le moral et doublé le courage.

Quoi qu'il puisse advenir des diverses hypothèses qu'on peut former sur le compte d'Al-Hadji, il faut bien reconnaître, dès à présent, que le prophète toucoulaure n'est point un aventurier ordinaire, un vulgaire agitateur un instant élevé par la roue capricieuse de la fortune. Les circonstances l'ont certainement favorisé, mais il a su les mettre à profit, et plusieurs de ses entreprises dénotent, par la sûreté des vues, l'esprit de suite, la fermeté d'exécution, un homme d'un génie bien supérieur à tout ce qui l'entoure. Il est présumable que sans nous il eût ramené à l'unité, momentanément du moins, les peuples qui se partagent l'immense contrée comprise entre la mer, le Sénégal, le Niger et la Gambie. Cela eût été un progrès au point de vue matériel. Il eût mis fin aux guerres intestines, aux animosités qui dévorent ces malheureux pays; mais en étudiant la question sous un autre aspect, on reste persuadé que son triomphe eût été désastreux au point de vue moral. Avec lui le dogme de Mahomet suit toujours la conquête, c'est-à-dire qu'à sa suite marchent le matérialisme, la fatalité et le despotisme. La France n'a-t-elle pas le droit, nous dirons même le devoir de reprendre en sous-œuvre les visées de cet imposteur ha-

bile? L'unité, elle peut l'imposer dans des temps qu'il est possible d'entrevoir, et l'unité sous sa loi sera un immense bienfait : cette unité facilitera le développement des ressources matérielles du sol, elle activera la régénération de la race noire par la morale féconde du christianisme, et rendra à ces peuples déshérités, vrais parias des sociétés modernes, une place honorable dans la famille humaine.

Si l'on examine maintenant quels sont les résultats obtenus pendant les dernières années qu'on peut appeler la période de guerre, il reste démontré, par des preuves manifestes, qu'ils sont considérables; que les progrès de la colonie ont été constants, soutenus; que la voie récemment tracée est bonne, et qu'en la parcourant avec persévérance on ouvrira au Sénégal des horizons nouveaux. Résumons en quelques lignes les faits accomplis; c'est un moyen infaillible de rendre notre assertion saisissable pour tous.

Le Bondou, État considérable de l'intérieur, se trouvait en 1855 à la dévotion complète d'Al-Hadji; l'almamy Oumar-Sané n'était en quelque sorte qu'un simple alfa, qu'un instrument nécessaire dont se servait le prophète pour l'exécution de ses volontés. Dans ces circonstances peu favorables, Boubakar-Saada, le seul prince de son pays qui se fût déclaré pour les Bambaras, vint à Médine, après la défaite de ces derniers, se mettre sous la protection du gouverneur. On le reçut honorablement. Par malheur, il était sans ressource aucune, sans crédit sur ses compatriotes, et n'avait pas un seul partisan dans tout le Bondou. On n'hésita pas néanmoins à le reconnaître comme almamy. De fréquentes expéditions, dirigées contre les villages hostiles voisins de nos postes, fournirent à ce prince intrépide maintes occasions de se faire connaître et de porter partout la terreur. Boubakar, exploitant habilement notre appui ainsi que la crainte qu'inspirait son audace, est parvenu peu à peu à soumettre la contrée entière. Nous devons compter sur le dévoûment de ce chef[1], dont

[1] Boubakar, en récompense du concours énergique qu'il n'a cessé de

nous avons fait la fortune, et que son intérêt, non moins que la reconnaissance attache à notre cause.

Dans le Baol, le Sine, le Saloum, la Casamance, le développement de l'influence française est en bonne voie et les traités conclus avec les chefs de ces royaumes s'exécutent sans trop de froissement.

Le Cayor, à demi pacifié, réclame encore une attention soutenue. L'autorité du damel Madiodio est mal assise, fort contestée, très-précaire. Des colonnes mobiles sont fréquemment envoyées pour raffermir ce prince sur son trône, et leur intervention aboutit chaque fois à un démembrement de territoire. On peut donc affirmer, dès à présent, que l'absorption complète de cet État, si important pour la prospérité de notre colonie, ne tardera pas à être consommée.

Depuis 1854, il n'est peut-être pas un seul canton, pas un coin de terre au Sénégal qui n'ait été arrosé de sang humain. On ne s'élèvera jamais avec trop de force contre ces hécatombes offertes en holocauste au dieu des batailles! La guerre, à tous les âges du monde, a été considérée comme une calamité publique; les fléaux qui l'accompagnent sont terribles; les plaies qu'elle fait sont longues à guérir. Il faut qu'elle revête un caractère de nécessité absolue pour que l'on puisse essayer d'en justifier les implacables rigueurs. Cependant la Providence divine, dont nous ignorons les voies secrètes, a souvent fait jaillir le progrès de ces luttes sanglantes; elle a vivifié, rajeuni par elles des peuples dégradés, qui eussent disparu, sans ces rudes épreuves, dans les ténèbres profondes de la barbarie. La guerre du Sénégal, dont nous venons de retracer les péripéties principales, n'est-elle pas destinée à opérer une heureuse transformation de la race noire, et la France n'est-elle pas l'instrument privilégié dont se sert l'éternelle Sagesse?

prêter aux autorités coloniales, a été fait chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. Il est le seul prince indigène à qui cette distinction ait été accordée.

Nous allons revenir à notre sujet, sans entrer dans l'examen de ces questions d'un ordre supérieur.

L'une des conséquences immédiates de la guerre a été de nous rendre les maîtres réels du fleuve, dont nous ne possédions jusqu'ici que la souveraineté nominale. Nos embarcations le sillonnent de son embouchure aux cataractes du Félou sans être exposées aux insultes, aux attaques, aux avanies des riverains. Nous avons construit de nouveaux forts. Nous possédons quelques beaux territoires, et il nous est facile, aujourd'hui que les résistances ont été violemment vaincues, d'en prendre sans coup férir autant que nous le voudrons. Nous avons cessé de payer tribut pour les forts de Bakel, Médine, Sénoudébou, et les terres voisines ont été annexées à ces postes. L'important État du Oualo, devenu province française, soumis directement à notre autorité, laisse respirer à l'aise Saint-Louis, notre capitale coloniale. Le nombre de nos sujets, qui ne dépassait pas vingt mille, s'élève à près de cent mille âmes, et nous avons acquis une influence considérable sur plus de deux millions d'hommes. Déjà de nombreuses concessions de terres ont été faites sur divers points, les cultures y sont essayées avec succès, et une partie de la population tend à devenir agricole. Enfin, chose remarquable, le chiffre de notre mouvement commercial n'a pas eu à souffrir des hostilités, et s'est maintenu à 10,000,000 de francs.

Ce n'est pas qu'il n'y ait point d'ombres à ce tableau, et que dans ces champs conquis il ne nous reste qu'à cueillir des fruits mûrs. Les passions religieuses, exaltées jusqu'au fanatisme, sont lentes à s'éteindre; pour assoupir les rancunes, calmer les discordes qu'elles ont fait naître, il faut l'action bienfaisante du temps unie à la tutelle réparatrice d'un gouvernement fort.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans faire un retour sur les Maures, qui les premiers troublèrent la paix générale. On ne peut leur contester une audace extraordinaire, un orgueil de race traditionnel, une cruauté farouche, un souverain mépris de la mort, vices et vertus qui leur font souvent

tenter et mener à bonne fin les opérations les plus hasardeuses. Leurs qualités guerrières les avaient rendus à ce point redoutables, que la majeure partie des Yolofs riverains du Sénégal s'était, pendant la guerre, soustraite à leurs coups par l'émigration ; il y avait même, dans le Oualo, des villages entièrement abandonnés, tant l'épouvante était devenue grande. Faut-il conclure de ces faits que les noirs sont dépourvus de bravoure, d'énergie, de résolution, et qu'il nous sera bien difficile de les relever de l'état abject dans lequel ils se trouvent? Ce serait là une grave erreur. Les laptots de nos bateaux à vapeur, nos spahis et nos tirailleurs noirs n'hésitent pas à attaquer les Arabes non-seulement à nombre égal, mais alors même que ces derniers sont deux contre un.

Au début de la guerre, ce que redoutaient les malheureux nègres, c'était d'apporter un appoint de force momentanée dans une querelle étrangère, c'était de surexciter outre mesure la sauvage barbarie des Trarzas en épousant notre cause, c'était enfin d'être abandonnés et sacrifiés à la paix. Un passé qui nous couvre de honte ne justifiait que trop leur défiance. Plusieurs fois déjà nous leur avions mis les armes à la main, et plusieurs fois aussi nous les avions livrés sans remords à la haine implacable de leurs bourreaux, notamment en 1819, 1827, 1833[1]. Que devenaient alors la générosité française et la foi promise? « Ce sont des nègres, » répondront quelques-uns, entendant désigner ainsi une race inférieure, dégradée, faite pour la servitude, mise au monde pour l'esclavage, créée pour le plaisir d'une race supérieure, tenant enfin beaucoup moins de l'homme que de la bête de somme. Abominable calomnie inventée par des esprits pervers pour légitimer d'irrémissibles forfaits! calomnie que réprouvent avec une égale énergie la morale et la religion! Les nègres à l'état primitif sont certes bien loin d'être parfaits, mais on retrouve en eux les plus nobles sentiments que Dieu ait incrustés au fond de nos âmes : ils honorent les morts, respectent la vieil-

[1] *Revue coloniale*, 2e série, t. XVI, p. 301.

lesse, pratiquent les saints devoirs de la famille et sont naturellement serviables. On leur a reproché la paresse, comme si les travaux les plus pénibles qu'ils acceptent en toute liberté dans nos comptoirs, — ainsi que le font les Auvergnats dans nos villes, — ne protestaient pas contre cette nouvelle accusation. Que sont, d'autre part, ces hardis pilotes qui risquent journellement leur vie à la barre du Sénégal, et dont le dévoûment est connu des cinq parties du monde? Ceux qu'ils ont sauvés de la mort devraient bien nous le dire! Sans doute, les noirs de l'intérieur sont moins laborieux, mais la nature a été si prodigue pour leur sol qu'ils n'ont pas de besoins à satisfaire.

A notre avis, les populations sénégambiennes présentent de sérieuses garanties d'avenir; elles sont dans leur première enfance et cependant elles profitent déjà des rudiments de civilisation qui leur sont apportés. Quant aux Maures, on peut dire qu'ils se sont abâtardis. Leurs habitudes essentiellement nomades les rendent réfractaires à toute espèce de progrès : ce qui le démontre, c'est qu'ils possèdent, depuis des siècles, les germes précieux de tous les arts, de toutes les connaissances, et qu'ils sont moins avancés que le jour où, sortant de l'Yémen, ils conquirent l'Afrique.

On a dit encore que la guerre que nous faisions aux Trarzas profitant aux noirs, ces derniers auraient dû prendre fait et cause pour leurs libérateurs. Cela est vrai; mais les Yolofs n'entrevoyaient pas nettement, dans le principe, ce qu'ils pouvaient gagner à changer de maîtres. Ce n'est que dans la paix qu'ils compareront les bienfaits d'une justice honnête, régulière, égale pour tous, aux violences, aux déprédations des hordes sanguinaires, pillardes et malfaisantes que nous rejetons dans le désert. Le jour où les nègres ont été convaincus de la sincérité de nos paroles, de notre inébranlable volonté de les soustraire pour jamais aux exactions de leurs oppresseurs séculaires, ce jour-là, ils sont venus à nous. La population dispersée du Oualo s'est reconstituée, les contrées voisines fournissent des émigrants à cette province, et ces pays féconds,

qui ne demandent qu'un peu de culture pour donner beaucoup, doteront notre commerce de produits importants.

La ligne de conduite qui a prévalu en 1854 semble donc la meilleure. Nous devons la suivre avec résolution ; il faut nous dire que les grands résultats ne s'obtiennent point sans de grands sacrifices et nous persuader, une fois pour toutes, que le moyen infaillible d'obtenir le respect des barbares est et sera toujours de mettre la force au service de la justice et de l'équité.

Le Sénégal, malgré ses récents progrès, n'est encore qu'un modeste embryon de colonie, mais il est sur la voie de la prospérité ; quelques années de persévérants efforts, quelques sacrifices nouveaux, en feront un établissement dont la mère patrie pourra s'enorgueillir. Afin de hâter ce grand résultat, il nous semble que les préoccupations administratives doivent se concentrer avant tout sur les questions suivantes, que nous allons étudier : Religion; — Occupation militaire; — Exploitation des mines d'or ; — Commerce et Agriculture.

X. Mavidal.

(*A continuer.*)



MÉMOIRE

SUR LES ORIGINES DE LA CULTURE DES LETTRES EN ARMÉNIE.

Parmi les peuples dont l'origine remonte aux temps les plus reculés et dont la primitive histoire est entourée de ténèbres épaisses, il en est un qui, opposant sans cesse une énergique résistance à tous les bouleversements dont l'Asie a été le théâtre, s'est perpétué sans altération sensible et conserve encore aujourd'hui tous les caractères qui permettent de distinguer et de suivre sa trace à travers le long espace des temps accomplis. Nous voulons parler du peuple arménien.

Les premières et les plus anciennes notions que la tradition nous a transmises, touchant l'apparition de la race arménienne sur la scène du monde, remontent à l'époque de la dispersion des hommes[1], ou, pour mieux dire, à la grande émigration des Térachites, survenue environ vingt siècles avant notre ère, et qui fut très-vraisemblablement déterminée par la pression des races qui s'accumulaient vers le Caucase, par la création des grands empires chamites sur les rives du Tigre, et enfin par une invasion arienne dans l'Arphaxad ou pays des Kasdes, c'est-à-dire dans les contrées montagneuses de l'Arménie et du Kurdistan où les Sémites étaient primitivement établis[2].

Le premier historien de l'Arménie, Moïse de Khorên, raconte, en effet, d'après d'anciennes traditions, qu'une notable fraction des émigrants venus de la Chaldée, ayant trouvé des

[1] Genèse, XI, 1-9.

[2] Ernest Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, liv. I, ch. II. p. 26 et suiv. (Paris, 1858, 2e édit.)

populations établies dans les régions montagneuses situées entre le Cyrus (Kour) et le cours supérieur du Tigre et de l'Euphrate, les soumirent à leurs lois [1]. Suivant le même historien, le chef de ces émigrants, devenus immédiatement envahisseurs, portait le nom de Haïg. Un fois installés sur le sol sémitique qu'ils venaient de conquérir, ces envahisseurs ariens fondèrent, sous des noms différents, des établissements sur plusieurs points de l'Arménie et de l'Ibérie [2], où leurs descendants se multiplièrent bientôt et finirent par s'assimiler les restes des populations autochthones qui n'avaient pas suivi le mouvement opéré par l'émigration térachite.

D'autres traditions encore plus anciennes, en rattachant à la généalogie biblique des fils de Noé la race d'Haïg[3], la représentent comme issue de Togarma, l'éponyme de l'Arménie, d'après les livres saints, et confirment, par conséquent, l'origine arienne des Arméniens, qu'elles identifient ainsi aux races du nord [4]. Cependant on doit observer que ce fut seulement lors de l'établissement du christianisme, déterminé en Arménie et en Géorgie par les prédications de saint Grégoire Lousavoritch (l'Illuminateur) et de ses disciples, et à l'époque qui suivit presque immédiatement la formation en Mésopotamie d'une littérature chrétienne, que cette tradition biblique de la descendance de Japhet fut raccordée par les historiens arméniens, et très-vraisemblablement à leur exemple par ceux de la Géorgie, à la lignée éponymique de Haïg [5] ou Haos [6], et donna naissance aux noms d'Askhanaz et de Togarma, qui ser-

[1] Moïse de Khorên. *Histoire d'Arménie*, liv. I, ch. x. — E. Renan, *ouvr. cité*, liv. I, ch. II, p. 28, 31 et suiv.

[2] Brosset, *Histoire de la Géorgie*, 1re partie; *Hist. anc.*, p. 15 et suiv. (Saint-Pétersbourg, 1849.)

[3] Moïse de Khorên, *ouvr. cité*, liv. I, ch. IV.

[4] Genèse, x, 3. — *Urgesch. der Armen.*, p. 36, 37. — E. Renan, *ouvr. cité*, liv. I, ch. II, p. 52.

[5] Moïse de Khorên, *ouvr. cité* liv. I, ch. v. — Jean Catholicos, *Hist. d'Arménie*, ch. III à VII (Ed. Saint-Martin). — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I. p. 254.

[6] Brosset, *ouvr. cité*, 1re partie, p. 15 et suiv. et les notes.

virent à désigner aussi la nation arménienne et à celui de Karthles ou fils de Karthlos, que les Géorgiens se donnent dans leur idiome [1].

La science moderne considère, comme des faits acquis à l'histoire, que l'Arménie a été le séjour primitif des Sémites, que ce pays apparaît à tous égards comme une terre arienne, que la race d'Haïg, elle aussi, est d'origine arienne, et que son idiome, sur lequel on avait longtemps hésité, n'est qu'une branche de la famille des langues indo-européennes [2]. Sans entrer ici dans le détail des raisons qui ont décidé les savants à faire entrer l'idiome arménien dans la grande souche des langues ariennes, nous dirons seulement que c'est à Hérodote que l'on doit d'avoir le premier constaté en termes précis la parenté des Arméniens et des Phrygiens [3], témoignage confirmé par Eudoxe, qui assure que ces deux peuples parlaient le même langage [4]. Or, si tel est le fait, il ne faut tenir aucun compte de l'assertion de Posidonius, cité par Strabon, qui prétendait trouver des analogies frappantes entre les Arméniens et les Syriens pour le langage, les mœurs et les habitudes [5].

Il serait prématuré d'émettre aucune conjecture sur le langage primitif des Arméniens, et les suppositions que l'on a faites touchant l'origine d'un idiome arménien déjà formé à l'époque du déluge, sont autant de puérilités qu'il faut attribuer à l'excès d'un patriotisme exagéré et irréfléchi [6]. Tout ce qu'il est permis de conjecturer, c'est qu'à une époque fort ancienne, les Arméniens parlaient une langue qui leur était propre, langue archaïque dont il ne reste aucune trace et à la-

[1] Brosset, *ouvr. cité*, p. 17 et suiv.

[2] Neumann, dans la *Zeitschrifft fur die Kunde des Morg.*, I, 242. — Petermann, *dans C. Ritter*, *Erkund.* x, 579 et suiv. — Gosche, *de Ariana linguæ gentisq. Armen. indole*, p. 50 et suiv. — Renan, *ouvr. cité*, liv. I, ch. II, p. 52.

[3] Hérodote, *Hist.*, VII, 75.

[4] Eudoxe, dans Étienne de Byzance, *de Urb. et popul.*, au mot Ἀρμενία.

[5] Strabon, *Geogr.*, liv. XI. — Renan, *ouvr. cité*, liv. I, ch. II, p. 52.

[6] Chahan de Cirbied, *Gramm. armén.*, préface, p. v.

quelle on pourrait donner le nom d'*arméniaque*. M. Oppert a prétendu que cette langue avait été tracée au moyen de signes cunéiformes sur les rochers de Van [1], et même qu'elle avait été précédée par un idiome plus ancien encore [2]. Mais, outre que rien jusqu'à présent n'est venu justifier cette supposition, et que les inscriptions cunéiformes de Van sont encore à l'état de lettre morte, même pour ce savant philologue, nous savons, par le témoignage de Moïse de Khorên, que ce n'est point aux Arméniens qu'il faut attribuer ces anciens textes épigraphiques, puisque cet historien raconte que ce fut Sémiramis qui les fit graver [3], ce qui revient à dire que les inscriptions des rochers de Van appartiendraient à la haute époque du premier empire d'Assyrie [4].

Quoiqu'il ne nous soit parvenu aucune donnée touchant l'idiome et la culture intellectuelle des Arméniens dans l'antiquité, et que nous ne sachions que fort peu de chose, même pour l'époque qui précéda de peu de temps la prédication de l'Évangile par saint Grégoire, le premier patriarche de la nation arménienne, puisque les plus anciens monuments écrits en langue arménienne ne remontent pas plus haut que les premières années du ve siècle de notre ère [5], on ne peut mettre en doute l'existence d'une langue nationale vulgaire, antérieurement au mouvement qui se produisit, dans les premiers siècles de notre ère, parmi les Arméniens, principalement dans les contrées de la Mésopotamie.

Les traces de cette culture apparaissent dans l'Histoire de Moïse de Khorên et suffisent pour nous donner une idée de

[1] Cf. Schultz, inscr. de Van, dans le *Journal asiatique* (1840).

[2] Oppert, *Remarq. sur les diff. espèces d'écrit. cunéif.* dans l'*Athenæum français* (1854), p. 992, col. 1.

[3] Moïse de Khorên, *ouv. cité*, liv. I, ch. XVI.

[4] Depuis que ce mémoire a été rédigé, j'ai appris que M. Mordtmann était parvenu à déchiffrer les textes cunéiformes de Van, qu'il croit être des spécimens de l'ancienne langue arméniaque, signalée par M. Oppert. Le travail du savant orientaliste allemand doit paraître, dit-on, prochainement.

[5] Sukias de Somal, *Quadro delle opere ant. trad. in Armeno*, p. 7 et suiv. — *Quadro della storia letter. di Armenia*, p. 16 et suiv.

l'état où se trouvait la langue arménienne, déjà à une époque assez ancienne, puisque quelques-uns des textes qui nous sont parvenus sont pour la plupart des chants nationaux et populaires, et des fragments épiques qui retracent dans un rhythme savamment cadencé, les vieilles traditions du pays, que, pendant les fêtes religieuses et publiques, le peuple chantait en chœur en s'accompagnant des instruments de musique[1]. Ces poésies, écho lointain des antiques traditions qui circulaient de bouche en bouche, dans les contrées de l'Arménie, chez lesquelles la résistance contre le christianisme se conserva le plus longtemps avec le plus d'ardeur, dans le district de Koghtên, par exemple, où Moïse de Khorên déclare les avoir encore entendu réciter[2], avaient subi sans nul doute des altérations et reçu des modifications en passant à travers les âges; mais on peut croire que la forme seule s'était ressentie de l'influence d'une culture qui, à l'époque où Moïse écrivit son Histoire, avait acquis son plus haut degré de développement, et que le fond était toujours resté le même.

Ces fragments poétiques expliquent pourquoi, dès les premières années du v[e] siècle de notre ère, on trouve une littérature déjà fort avancée et atteignant même la plus haute limite à laquelle elle soit parvenue. Sans cette transition marquée entre la langue exclusivement vulgaire parlée par les Arméniens, antérieurement à la propagation du christianisme en Arménie, et cette culture savante et religieuse qui se manifesta au v[e] siècle, il serait fort difficile de comprendre comment il aurait pu se faire qu'une littérature aussi riche et aussi variée que le fut celle de l'arménien, à l'époque que nous venons de rappeler, ait pu naître et grandir tout d'un coup, dans l'espace de quelques années, sans passer par toutes les phases que nous remarquons chez les autres peuples, dont les idiomes et les littératures ne se sont formés qu'après avoir subi une

[1] Moïse de Khorên, *Hist. d'Arm.*, liv. I et II, *passim*. — Cf. aussi Emin, *Chants*..... (en arménien). (Moskou, 1850).

[2] Moïse de Khorên, *Hist.*, liv. I, ch. XXXI.

épuration continuelle due au travail de plusieurs siècles. Certes, c'est là un phénomène digne d'attention que celui d'une nation vieille dans l'histoire et parvenue à un degré de réflexion très-avancé, sans autre secours que la tradition, et n'ayant produit aucune œuvre intellectuelle qui ait servi d'élément et de base à son perfectionnement.

Les travaux des philologues modernes ont démontré, dans ces derniers temps surtout, qu'il existait en Chaldée, en dehors des livres chaldéens, composés par les Juifs, et de ceux qui furent écrits en syriaque par les chrétiens, une vaste littérature araméenne, profane et païenne, qui a disparu presque complétement[1]. A côté de cette littérature, on peut affirmer, sans trop de témérité, qu'un idiome vulgaire sans culture apparente, que nous avons désigné sous le nom d'arméniaque, se conservait dans le peuple, gardien des traditions nationales, et se préparait à subir un immense travail, non de transformation, mais d'épuration, qui devait, entre les mains d'une école célèbre, s'accomplir avec une incroyable rapidité.

Ce ne fut que vers la fin du IVe siècle de notre ère au plus tôt, que fut entreprise cette tâche immense, et ce fut au commencement du Ve siècle que l'on vit apparaître les premières productions littéraires conçues dans l'idiome arménien[2]. Les premières tentatives faites par les écrivains de ce siècle ne furent point, comme on pourrait le supposer, des essais sans valeur et des compositions de médiocre importance ; tout d'abord on vit se former une école de traducteurs chrétiens qui firent passer dans l'idiome national, aussi bien les monuments de la littérature sacrée et religieuse de la Syrie et de la Grèce, que les livres profanes où s'était manifesté dans toute sa vigueur ce génie hellénique dont les Arméniens furent si enthousiastes à l'époque dont nous nous occupons[3]. C'est à ce mo-

[1] Renan, *ouv. cité,* liv. III, ch. II, p. 236 et suiv.
[2] Sukias de Somal, *ouv. cité,* p. 22 et suiv.
[3] Sukias de Somal, *Quadro delle opere di varii autor. anticam. trad. in Arm.*, p. 7-29.

ment-là aussi que les compositions dues aux savants du siècle précédent, et qui avaient été écrites soit en grec, soit en syriaque, furent traduites dans l'idiome national [1].

Mais avant de parler de cette littérature du v[e] siècle, qui fut appelée l'âge d'or des lettres et de la culture intellectuelle de l'Arménie, il est utile d'examiner tout d'abord pourquoi il ne nous est parvenu aucun spécimen de cet idiome, antérieurement à l'adoption de la religion chrétienne par les Arméniens. La cause principale, c'est du moins notre opinion arrêtée, est dans l'absence d'un alphabet, si toutefois l'on s'en rapporte au témoignage des écrivains arméniens, qui s'accordent tous pour affirmer que les Arméniens, antérieurement à l'adoption du christianisme, n'avaient point de signes graphiques particuliers pour écrire leur langue, et qu'ils employaient, à leur défaut, les caractères pehlwi, syriaques et helléniques [2]; ce qui revient à dire qu'ils se servaient, selon les contrées qu'ils habitaient, des idiomes des Perses, des Syriens ou des Grecs. D'après les mêmes témoignages, ce fut au v[e] siècle seulement que les Arméniens eurent un alphabet adapté à leur idiome. Mesrob, l'un des hommes les plus distingués de son siècle et l'un des écrivains les plus célèbres de l'Arménie, travailla sans relâche à chercher les combinaisons de cet alphabet et finit par inventer trente-six caractères qui rendaient exactement tous les sons de la langue arménienne. On peut lire, dans Moïse de Khorên, dans Vartan et dans Assoghig, l'histoire de cette découverte [3], qui, du temps même de Mesrob, présentait déjà tous les caractères d'une légende où l'intervention divine jouait le principal rôle, puisque c'était une main invisible qui traça sur les rochers du Palou les caractères mesrobiens, comme autrefois Dieu avait

[1] Sukias de Somal, *ibid.*, p. 7 et suiv.

[2] Agathange, *Hist. de Tiridate et de S. Grégoire.* — Moïse de Khorên, liv. III, ch. LIV. — Lazare de Pharbe, *Hist.* — Diodore de Sicile, liv. XIX. — Polyen, liv. IV, ch. VIII, § 3.

[3] Moïse de Khorên, liv. III, ch. LII à LIV. — Vartan, *Hist. universelle.* — Assoghig, *Hist. univ.*, 2[e] partie, ch. I.

révélé au législateur Moïse la loi d'Israël sur la montagne du Sinaï.

Cependant, on a peine à comprendre comment une langue qui avait atteint l'apogée de son développement en un temps aussi court, ait pu jusqu'à ce moment se passer d'un alphabet. La question est assez grave pour que nous nous y arrêtions, et que nous discutions les deux hypothèses qui se présentent tout d'abord à l'esprit.

D'une part, on peut supposer que les Arméniens, contrairement au témoignage unanime de leurs historiens, avaient eu de toute antiquité un alphabet à eux, comme le donnerait à penser, outre les anciens textes épigraphiques gravés sur les rochers de Van, un passage de Philostrate, qui assure que, du temps d'Arsace, les Arméniens avaient pour écrire leur langue un système graphique qui leur appartenait en propre [1]; d'autre part, on pourrait considérer que la langue arménienne ne fut qu'une langue vulgaire, à l'usage exclusif du peuple, jusqu'au moment de l'introduction et des progrès du christianisme, et que la partie lettrée de la population employait, pour écrire, les idiomes des peuples voisins, comme le donnent à entendre Polyen [2], Diodore de Sicile [3] et Moïse de Khorên [4], dans plusieurs passages de leurs histoires.

En présence de ces deux questions, il est impossible de faire des réserves, et l'éclectisme nous semble impuissant à concilier ces deux opinions bien opposées.

Dans le premier cas, on suppose l'existence d'un alphabet antérieur à celui dont Mesrob gratifia sa nation, alphabet dont Philostrate constate l'usage à l'époque des Arsacides.

S'il en était ainsi, il faudrait admettre que Mesrob, auquel les historiens ses contemporains attribuent l'invention des signes graphiques qui, de son nom, sont appelés *Mesrobiens*, n'aurait eu d'autre mérite que de reformer un alphabet déjà

[1] Philostrate, dans la *Vie d'Apollonius de Tyane*, liv. II, ch. II.
[2] Polyen, liv. IV, ch. VIII, § 3.
[3] Diod. de Sicile, liv. XIX.
[4] Moïse de Khorên, liv. I, ch. III.

existant, soit en modifiant les formes de certaines lettres, soit en le complétant par l'addition de voyelles qui lui manquaient, comme c'est le cas pour beaucoup d'alphabets sémitiques où les voyelles n'existent pas dans l'écriture et se supposent dans la lecture. Or, un phénomène identique se serait produit, vers le VIII[e] siècle, chez les Syriens notamment [1] ; l'alphabet syriaque, dénué de voyelles, comme la plupart des alphabets araméens qui s'écrivent de droite à gauche, fut complété au moyen de signes que l'on plaçait au-dessus des mots, les lettres ne se prêtant à aucune intercalation à cause des ligatures. Ce qui semblerait donner du poids à cette hypothèse, c'est un passage de l'Histoire de Moïse de Khorên [2], où il est dit que Mesrob, après une série de tentatives infructueuses pour créer l'alphabet arménien, tentatives déjà faites par d'autres avant lui et restées sans résultat [3], quitta Édesse, et s'étant embarqué dans l'un des ports de la Phénicie, fit voile pour Samos. Bientôt après son arrivée dans cette île, il eut une vision qui fit apparaître miraculeusement « aux yeux de son esprit » la forme des sept voyelles arméniennes [4]. L'histoire ajoute que ce fut à la suite de cette vision que Mesrob créa les caractères arméniens qui, depuis lors, sont en usage dans sa nation.

Les voyelles arméniennes, malgré les modifications qu'elles ont subies et dont l'étude de la paléographie nous fait sentir les transformations, ne peuvent laisser de doute sur leur origine. Ce sont des lettres grecques pour la figure et pour l'assonance ; et il est facile de voir, en comparant ces voyelles, dont la forme la plus pure se trouve dans les plus anciens manuscrits arméniens, tracés en lettres onciales ou de fer, *iergathakir*, avec celles des manuscrits grecs des premiers siècles de notre ère, une ressemblance tout aussi sensible

[1] Renan, *ouv. cité*, p. 291 et suiv. — Cf. aussi Assemani, *Bibliotheca orientalis*. t. I, p. 64-521, et t. III, 2[e] partie, p. 378.

[2] Liv. III, ch. LIII.

[3] Moïse de Khorên, *ouv. cité*, liv. III, ch. LII.

[4] Moïse de Khorên, liv. III, ch. LIII.

que celle qui se remarque entre les voyelles grecques et les voyelles dont les Syriens firent usage à partir du VIIIe siècle :

VOYELLES GRECQUES.	VOYELLES ARMÉNIENNES.	VOYELLES SYRIAQUES.
Α	Ա	ܰ
Ε	Ե, Է, Ը	ܶ
Η	»	ܺ
Ι	Ի	•
Ο, Ω	Ո, Օ [1]	ܳ
Υ	Ւ	ܽ

Il ne rentre pas dans notre cadre de raconter comment Mesrob, après avoir doté la langue arménienne d'un alphabet, prit la résolution de se rendre en Ibérie et dans le pays des Agh'ouans, afin de donner aussi aux peuples de ces contrées, qui en étaient dépourvus, des signes graphiques adaptés à leurs idiomes [2]. Tout ce qu'il importe de constater, c'est que les Géorgiens et les Agh'ouans, qui avaient une commune origine avec les Arméniens, ne commencèrent à se servir de leur écriture qu'au Ve siècle, et c'est à l'influence du christianisme, qui fut développée chez ces peuples par les Arméniens, qu'il faut attribuer le lien de parenté qui existe entre leurs origines historiques et celles de l'Arménie.

Passons maintenant à la discussion de la seconde hypothèse, qui consiste à considérer l'arménien comme n'ayant jamais été autre chose qu'un idiome vulgaire, antérieurement à l'ère chrétienne, tandis que la partie lettrée de la nation se servait de langues étrangères, soit pour tenir les registres de l'administration des villes et des intérêts publics et privés, les pièces

[1] Cette lettre օ destinée à remplacer la diphthongue աւ, ne fut inventée que plus tard, avec le ֆ, ce qui porta à trente-huit le nombre des lettres arméniennes.

[2] Le prétendu alphabet agh'ouan que M. Boré dit avoir retrouvé, et qu'il a publié dans sa *Correspondance d'Orient* (t. II, p. 50), n'est tout simplement que l'alphabet minuscule arménien qu'il n'a pas reconnu.

judiciaires, etc. [1], soit pour transcrire les ouvrages traitant de matières différentes, tant profanes que païennes [2].

En effet, si l'on considère attentivement le rôle exercé par les influences étrangères qui dominèrent de tout temps sur les Arméniens, on verra que les cultures intellectuelles des populations voisines contribuèrent puissamment à empêcher la langue arménienne du sortir du domaine vulgaire où elle fut toujours limitée, antérieurement au mouvement extraordinaire qui se développa dès les premières années du v[e] siècle.

Dans un autre Mémoire [3] nous avons étudié la question de savoir quelles furent les langues savantes qui furent le plus répandues en Arménie avant cette époque. Pour le moment, et sans revenir sur la discussion, nous dirons cependant qu'il paraît certain que ces langues furent d'abord le chaldéen ou nabatéen, puis le grec et simultanément enfin, dans les premiers siècles de notre ère, le grec encore et le syriaque, qui finit par être l'objet d'une réaction très-vive au moment où l'école des traducteurs arméniens, s'éprenant d'une vive passion pour la culture des lettres helléniques, finit par faire triompher les études grecques et réduisit de beaucoup l'influence que le syriaque, représenté par l'école d'Édesse, avait exercée dès la conversion des Arméniens au christianisme [4].

A l'appui de la thèse que nous soutenons, à savoir que l'idiome arménien, à l'époque païenne, ne s'éleva jamais au-dessus du rang de langue vulgaire, et n'atteignit jamais à la hauteur des littératures étrangères, l'historien Moïse de Khorèn nous fournit des preuves concluantes. Ainsi, avant l'introduction du christianisme, les Arméniens ne songèrent jamais

[1] Moïse de Khorèn, liv. I, ch. III.

[2] Moïse de Khorèn, liv. I, ch. II.

[3] *Études sur les sources de l'Histoire d'Arménie de Moïse de Khorèn*, dans le *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. III, p. 531 à 583, et *Mélanges asiatiques*, t. III, p. 293 et suiv.

[4] Moïse de Khorèn, liv. III, ch. LXIV.— Saint-Martin, *Mem. sur l'Arménie*, t. I, p. 7. — Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. III, p. 255 et suiv.; liv. III, ch. IV, p. 279 et suiv.

à appliquer leur esprit à la culture d'aucun genre d'étude pratique, à recueillir les annales de leur nation, à se mettre au niveau de leurs voisins ou de leurs dominateurs, en cherchant à s'éclairer au flambeau de cette science universelle des Chaldéens ou Nabatéens, par exemple, qui furent à n'en pas douter, les maîtres des Grecs à beaucoup d'égards. Moïse de Khorên, au début de son Histoire, le donne à entendre très-clairement à Isaac Pacradouni [1], qui l'avait engagé à recueillir les annales de la nation arménienne et à en former un corps d'ouvrage où chacun pourrait lire les événements accomplis dans le passé et connaître la succession des faits et les généalogies des rois et des satrapes.

« Si ceux qui avant nous ou même de nos jours, dit l'Hérodote de l'Arménie, ont été les maîtres et les princes du pays des Arméniens, n'ont pas ordonné aux savants qu'ils pouvaient avoir sous la main de coordonner le souvenir des faits; s'ils n'ont pas cherché à appeler du dehors le secours d'aucune lumière, puisque tu es, nous le savons, si bien disposé, il est donc évident que tu es reconnu bien supérieur à tous ceux qui t'ont précédé, que tu es digne des plus grands éloges et qu'il convient d'inscrire ton nom dans ces annales [2]. »

Plus loin, Moïse renouvelle ses plaintes contre les princes qui ont négligé de faire transcrire l'histoire de la nation, et se faisant à lui-même cette objection, il dit : « Mais quelqu'un dira peut-être : C'est faute de caractères, de littérature en ce temps-là ; ou c'est à cause des guerres sans cesse renouvelées, qui se succédaient presque sans interruption. C'est une grave erreur, car il est des moments de trêve entre les combats; les caractères des Perses et des Grecs existaient ; et c'est dans ces idiomes qu'on transcrivait les registres où sont constatés les intérêts particuliers des villages et des cantons et même de chaque maison ; les textes des différends et des accords se trouvent en grand nombre aujourd'hui chez nous, surtout

[1] Moïse de Khorên, *Hist.*, liv. I, ch. I et III.
[2] Moïse de Khorên, liv. I, ch. I.

les registres relatifs à la succession des satrapies; mais il me semble qu'autrefois comme de nos jours, les Arméniens avaient de l'antipathie pour les sciences et les recueils de poésies métriques [1]. »

Une autre preuve qui paraît non moins décisive que celle que nous fournit Moïse de Khorên, nous est procurée par la numismatique arménienne. On sait que les monnaies qui sont destinées à avoir cours principalement chez les peuples qui les font frapper, et sont répandues en grand nombre parmi les masses sans distinction de caste, présentent toujours des légendes conçues dans les caractères et dans l'idiome parlé par le vulgaire. Quelquefois, il est vrai, les légendes sont bilingues et trilingues, mais ce n'est le cas que pour les peuples dont les rapports s'étendent au loin et afin que le crédit accordé à la monnaie en facilite la circulation; ainsi, par exemple, les médailles frappées par les Phéniciens sont bilingues à l'époque romaine et les légendes sont conçues dans les idiomes phénicien et grec [2]. On pourrait multiplier les exemples du fait que nous signalons. Comment alors s'expliquer pourquoi les Arméniens, s'ils avaient eu un alphabet à eux pour écrire leur langue, ne se seraient pas servis de l'idiome national pour tracer les légendes de leurs monnaies frappées à l'époque des Arsacides, lesquelles sont toutes écrites en grec [3]? pourquoi sur les monnaies des toparques orrhoéniens, le grec seul et quelquefois le syriaque, figurent-ils à l'exclusion de l'arménien [4]? La réponse est facile : c'est que les Arméniens, tout en ayant un idiome particulier, ne possédaient point encore les éléments indispensables pour transcrire les caractères alphabétiques. Plusieurs monnaies frappées à Édesse corroborent, du reste, cette opinion. Ainsi, sur trois monnaies frappées par l'un des toparques orrhoéniens, Mannus VIII (Ma'anou) qui, selon la Chronique du

[1] Moïse de Khorên, liv. I, ch. III. — Cf. aussi liv. I, ch. XXI.
[2] Mionnet, *Descr. des méd. gr.*, Phénicie.
[3] Notre *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 23 et suiv.
[4] *Id., ibid.*, p. 48 et suiv.

patriarche jacobite Denys de Telmahr, régnait dans la première moitié du IIe siècle de notre ère, on lit la légende *Ma'anou Malk*[1], ce qui est pour nous la preuve évidente qu'à cette époque les Syriens avaient un alphabet pour écrire leur langue vulgaire et savante, qui, ainsi que l'a parfaitement démontré M. Ernest Renan, n'est autre chose que le prolongement chrétien du chaldéen ancien ou nabatéen[2]. Ce qui confirme enfin d'une façon formelle la thèse que nous développons, c'est qu'une fois que les Arméniens furent en possession d'un alphabet à eux, ils n'empruntèrent plus à leurs voisins ou à leurs dominateurs leurs caractères graphiques et leurs idiomes pour écrire leurs inscriptions et les légendes de leurs monnaies. Il suffit de citer les inscriptions arméniennes qui abondent dans la grande Arménie depuis l'ère chrétienne[3] et les nombreuses monnaies frappées en Cilicie par les rois de la dynastie roupénienne[4].

Après ce que nous venons d'exposer, nous croyons qu'il n'est plus possible d'avoir de doutes sur la non-existence d'un alphabet antérieur à la découverte de Mesrob et sur le rôle exclusif de l'idiome arménien comme langue parlée seulement. Nous savons bien que l'on pourra objecter que les Arméniens ont pu se servir, à l'époque païenne, pour écrire leur idiome, des caractères pehlvi, syriaques et grecs, ainsi que certains passages de l'Histoire de Moïse de Khorên, mal interprétés peut-être, le donneraient à entendre ; mais nous ferons observer que si c'était le cas pour l'époque qui suivit immédiatement l'ère chrétienne, il serait difficile de dire quel est l'alphabet dont les Arméniens auraient fait usage antérieurement, et nous retomberions dans la discussion qui découle de la première hypothèse que nous avons soulevée. Sans doute,

[1] Notre *Numismatique des Arabes avant l'islamisme*, p. 129-130.

[2] E. Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. III, p. 252 et suiv., *et passim*.

[3] Chakatounoff, *Description d'Edchmiadzin*, *passim*. — Brosset, *Voyage dans la Transcaucasie*, Rapport III, *et passim*. — Brosset, *Album d'Ani* (texte et pl.). — S. Djalal, *Voyage dans la grande Arménie*, *passim*.

[4] Notre *Numismatique de l'Arménie au moyen âge*.

les Arméniens d'aujourd'hui, et cela depuis les conquêtes des Ottomans et des Persans, écrivent parfois leurs dialectes vulgaires actuels au moyen des caractères sémitiques appropriés par les Turcs et les Persans à leurs idiomes; et réciproquement, ils écrivent avec les caractères de leur propre alphabet les langues turque et persane; mais ces exemples sont trop récents pour qu'on puisse en tirer aucune induction, aucun point de ressemblance entre ce qui aurait pu se passer dans des contrées différentes, à une époque vieille de deux mille ans et plus, et ce qui arrive de nos jours dans l'Orient musulman.

Toutes ces considérations nous amènent donc à résumer ainsi la question :

1° Que la langue arménienne n'a été, dans l'origine et jusqu'au ve siècle de notre ère, qu'une langue vulgaire et non écrite;

2° Que ce ne fut qu'à partir de cette époque qu'on commença à l'écrire au moyen d'un alphabet dont Mesrob fut l'inventeur;

3° Qu'antérieurement elle ne fut jamais usitée comme langue savante, et que le chaldéen ou nabatéen d'abord [1], le grec ensuite, puis enfin le syriaque, concurremment avec le grec, furent toujours les idiomes savants et politiques en usage parmi les Arméniens;

4° Que ce ne fut qu'à l'époque de l'invention de l'alphabet mesrobien que l'arménien devint la langue savante de la nation à l'exclusion de tout autre idiome.

La littérature arménienne, nous avons essayé de l'établir, ne prit donc naissance qu'avec le ve siècle; cependant les Arméniens revendiquent certains écrivains antérieurs à cette époque comme faisant partie du cycle primitif de la culture des belles-lettres dans leur patrie [2]. Il est vrai que les œuvres

[1] Diodore de Sicile (xix, 23) cite une lettre d'Oronte, satrape d'Arménie, adressée au tuteur des enfants d'Alexandre, et qui était écrite en caractères syriens, c'est-à-dire chaldéens ou nabatéens : ἡ ἐπιστολὴ Συρίοις γεγραμμένη γράμμασιν.

[2] Sukias de Somal, *Quadro della stor. letter. di Armenia*, p. 1-15.

de ces écrivains nous sont parvenues dans l'idiome arménien, il est vrai aussi que la plupart d'entre eux étaient fixés en Arménie ; mais nous allons tâcher de démontrer que les représentants de cette culture, en grande partie profane et païenne, étaient pour la plupart étrangers à l'Arménie et ne composèrent point leurs ouvrages dans l'idiome vulgaire usité dans ce pays. C'est encore une preuve de plus en faveur des conclusions que nous avons posées précédemment.

Les plus anciens monuments de cette littérature antérieure au ve siècle sont d'abord les fragments assez considérables de la compilation de Mar Apas Catina, dont l'Histoire, au dire de Moïse de Khorên, fut écrite en grec et en syrien [1], et dont il traduisit une notable partie en arménien, où on la trouve intercalée dans ses deux premiers livres [2]. Après Mar Apas Catina, on cite Lerubnas d'Édesse, fils d'Afsadar le Scribe, qui composa un recueil d'Annales touchant les actes de la vie d'Abgar et de Sanadroug [3]; cet ouvrage était écrit en syriaque [4].

Les Arméniens mentionnent aussi Bardesane d'Édesse, qui recueillit, d'après d'anciens ouvrages conservés antérieurement dans les temples d'Ani, une série de documents sur le culte des idoles adorées dans cette ville, et en fit un ouvrage, écrit en syriaque, et qu'on traduisit presque immédiatement en grec [5].

On cite encore Olympius, prêtre païen d'Ani, qui aurait composé, à la fin de la seconde moitié du Ier siècle, un traité relatif au culte des idoles adorées dans le Pont et à Sinope ; Ardite, prêtre païen, converti par saint Grégoire l'Illuminateur, qui écrivit la biographie de ce patriarche et celle de ses fils Aristaguès et Vartanès [6] ; enfin Khorohboud, Perse de naissance, secrétaire de Schapour le Sassanide, qui, ayant été fait

[1] Moïse de Khorên, liv. I, ch. III.
[2] Moïse de Khorên, liv. I, ch. IX à XXXII ; et liv. I, ch. I à IX inclusivement.
[3] Moïse de Khorên, liv. II, ch. XXXVI.
[4] Sukias de Somal, *Quadro dell. stor. lett.*, p. 3.
[5] Sukias de Somal, *ibid.*, p. 3 et suiv.
[6] Sukias de Somal, *ibid.*, p. 3.

prisonnier dans la guerre que ce prince soutint contre Julien l'Apostat, vint à Constantinople où il apprit la langue grecque; il écrivit ensuite l'histoire de ces deux souverains et celle de Cosrhoès, roi d'Arménie, et fit la traduction de l'Histoire de Barsum ou Barsoma, à laquelle Moïse de Khorên attachait un si grand prix [1].

Dans cette liste d'écrivains, nous ne trouvons pas un seul nom arménien; ce sont tous des étrangers, syriens, grecs et perses; si l'on en excepte Ardite, dont la nationalité est loin d'être connue [2]. Mar Apas Catina, ainsi que son nom l'indique, est Syrien [3]; Lerubna et Bardesane, son maître, font partie de cette école d'Édesse qui jeta un si grand éclat depuis le IIe jusqu'au Ve siècle de notre ère [4]. Le nom d'Olympius, Ὀλύμπιος, est grec, et l'on a vu que Khorohboud était un Persan lettré, attaché à la personne d'un roi sassanide.

Cependant il n'y a rien d'impossible à croire que dès le Ve siècle, comme du reste Moïse de Khorên en avait donné l'exemple pour Mar Apas Catina, les traducteurs aient fait passer dans l'idiome arménien quelques-unes des compositions profanes et païennes que nous venons de signaler. A cette époque, une foule d'ouvrages écrits en syriaque et en grec avaient été traduits en arménien, et c'est grâce à ces versions que nous devons la conservation de plusieurs des productions du génie grec, dont les originaux sont aujourd'hui perdus. Toutefois, il serait téméraire de songer que peut-être un jour quelques-uns de ces trésors de la littérature syriaque et grecque dont le souvenir nous est transmis avec les noms de Bardesane, de Lerubna, d'Olympius et d'autres encore, sortiront de l'oubli et reparaîtront après bien des siècles écoulés,

[1] Sukias de Somal, *ibid.*, p. 4.

[2] Sukias de Somal, *id.*, p. 4.

[3] Quatremère, dans le *Journal des Savants*, 1850, p. 364 et suiv. — E. Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. III, p. 256.

[4] Assemani, *Bibl. orientale*, *passim*. — Allemand-Lavigerie, *Essai sur l'école chr. d'Edesse*, p. 17 et suiv.— E. Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. III, p. 255.

car la littérature syriaque a dit son dernier mot depuis la découverte et le transport au Musée britannique de la bibliothèque de Sancta Maria Deipara de Nitrie [1], et nous sommes déjà loin du temps où, sur le récit d'un imposteur, le père Garabed, de l'Académie arménienne de Venise, enregistrait de bonne foi les révélations faites à M. Ohannès Dadian sur les livres arméniens antiques conservés dans une tour mystérieuse du château de Samarkande [2]. Non-seulement il n'a jamais existé aucun dépôt de ce genre dans cette ville, mais des voyageurs russes et en particulier le savant orientaliste M. de Khanikoff, nous ont affirmé que la description fantaisiste de Samarkande, donnée par l'imposteur en question, prouvait qu'il n'avait jamais vu l'antique capitale de Tamerlan.

On sait, au surplus, d'une manière positive, que les anciens manuscrits des littératures profanes et païennes de l'Orient et de l'Occident, ceux-là mêmes qui circulaient en Arménie à l'époque des prédications des apôtres de la foi chrétienne, ont disparu à ce moment en grande partie. On raconte en effet que, lors de sa mission, saint Grégoire voyant s'accumuler devant lui les obstacles les plus sérieux à l'accomplissement de son œuvre, et grossir chaque jour les efforts d'une opposition violente contre la doctrine qu'il prêchait, résolut d'anéantir les produits des antiques littératures qui fournissaient à ses ennemis des armes contre la foi nouvelle. Saisissant d'une main la torche de l'incendie, et excitant de la voix ses compagnons et ses adhérents, il ordonna de mettre le feu aux archives des temples, aux dépôts de livres des écoles et détruisit ainsi en peu de temps les chefs-d'œuvre intellectuels qu'avait produits pendant des siècles le génie de l'antiquité [3].

Cependant les progrès du christianisme en Arménie devenaient de plus en plus rapides. Les derniers boulevards du

[1] *Journal asiat.*, 1852, p. 293 et suiv. — Cureton, *Spicil. syriacum.*— Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. III, p. 254 et suiv.

[2] Garabed, *Soulèvement national de l'Arménie au* v[e] *siècle*, p. 349 et suiv. — Sukias de Somal, *Quadro della stor. lett. Arm.*, p. 6.

[3] Agathange, *Hist. de S. Grégoire.* — Sukias de Somal, *Quadro*, p. 5.

paganisme résistaient à peine, et déjà, dans presque toutes les contrées occupées par l'antique race d'Haïg, l'esprit de prosélytisme chrétien avait triomphé de toutes les résistances. La langue arménienne, dépourvue de signes graphiques, ne s'était jamais élevée à la hauteur d'un idiome savant ; le syriaque, dont l'influence se faisait déjà sentir en Perse, au sein même de la puissance sassanide, s'exerçait sur l'Arménie avec plus de force encore [1]. Si le grec et le pehlvi représentaient l'influence païenne, de son côté, le syriaque pretait son concours à l'influence chrétienne et fut pendant quelque temps la langue sacrée des Arméniens [2].

Nous allons montrer par des exemples que pendant tout le IVe siècle la culture de la langue arménienne ne se manifesta point encore, et que toutes les productions profanes et chrétiennes, que les Arméniens revendiquent comme faisant partie de leur littérature à cette époque, sont généralement dues à des étrangers ; au surplus, tous les écrivains de ce siècle composèrent leurs livres en grec et en syriaque, et les traductions arméniennes n'en furent faites au plus tôt que dans les premières années du Ve siècle.

En premier lieu figure Agathange, secrétaire du roi Tiridate, dont le nom révèle une origine grecque. C'était un personnage distingué par ses talents et par sa condition, comme le prouve la préface de son Histoire du règne de ce prince et de la prédication de saint Grégoire. Il paraît certain qu'il écrivit son livre en grec [3], et qu'une version arménienne suivit d'assez près l'apparition de son œuvre. Le continuateur d'Agathange était encore un Grec, Faustus de Byzance, dont l'Histoire, consultée par Procope, qui en cite des passages, fut d'abord écrite dans l'idiome hellénique et traduite ensuite en arménien [4].

[1] E. Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. IV, p. 276 et suiv.

[2] Moïse de Khorên, liv. III, ch. LXIV. — Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. II, p. 10 et suiv. — Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. IV, p. 279.

[3] Sukias de Somal, *Quadro della stor. lett. di Arm.*, p. 11.

[4] Sukias de Somal, *id.*, p. 13.

L'école syrienne fournit aussi pour ce siècle un écrivain distingué, Zénob, disciple favori de saint Grégoire, le premier évêque-abbé du monastère de Klag, dans le Douroupéran. Zénob de Klag composa en syriaque une Histoire du pays de Daron, dont la version arménienne est, à ce qu'il paraît, à peu près contemporaine de l'ouvrage original [1].

Les autres écrivains du IVe siècle appartiennent tous à l'Arménie, et les ouvrages qu'on leur attribue traitent de matières religieuses. On cite d'abord saint Grégoire l'Illuminateur, saint Jacques de Nisibe, saint Nersès le Grand, Isaac le Parthe et Mesrob [2]. Sans rien préjuger de l'authenticité des œuvres que les Arméniens leur ont attribuées de tout temps, nous pouvons affirmer cependant qu'aucun de ces hommes célèbres, tant par leur piété que par leur savoir, n'a écrit dans l'idiome national, sauf toutefois Mesrob, l'inventeur de l'alphabet arménien. Il paraît certain que c'est dans les idiomes grec et syriaque qu'ils ont composés leurs ouvrages, et que ce fut seulement dans les premières années du Ve siècle que la traduction dans la langue arménienne en fut entreprise [3].

On le voit, avant l'ouverture du Ve siècle, il n'y eut point en Arménie de littérature nationale, et ce n'est que dans les premières années de ce siècle, qu'on a surnommé l'âge d'or de la culture intellectuelle de l'Arménie, qu'apparaissent ces pieux traducteurs des livres saints, ces versionnaires habiles qui firent passer dans l'idiome vulgaire, devenu tout à coup une langue savante entre leurs mains, les compositions profanes et religieuses des siècles antérieurs ; service immense rendu au monde entier, et qui n'est pas un des moindres titres de gloire que les Arméniens ont acquis dans l'histoire. Certes, les œuvres originales des écrivains arméniens ont le droit de fixer l'attention du monde savant; mais les traductions des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique ont surtout conquis à la

[1] Sukias de Somal, *Quadro*, p. 12.
[2] Sukias de Somal, *id.*, p. 8 et suiv.
[3] Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. I, p. 7 et suiv. — Sukias de Somal, *Quadro delle opere antic. trad. in Armen.*, p. 7 et suiv.

nation arménienne cette sympathie et cette estime dont elle jouit, notamment depuis la publication des œuvres de Philon le Juif, de l'évêque de Césarée et des autres écrivains des grandes époques païenne et chrétienne [1].

L'école des saints traducteurs, c'est ainsi qu'on a coutume de la désigner, s'était inspirée surtout de la littérature hellénique [2]. Saisis d'admiration à la lecture de ces chefs-d'œuvre, que les bibliothèques d'Édesse renfermaient en nombre immense, les traducteurs, et principalement Moïse de Khorên, l'un des plus habiles représentants de cette école, proclamèrent la Grèce « la mère et la nourrice des sciences [3] » ; à plusieurs reprises, Moïse insiste en disant que c'est aux sources grecques seulement qu'il a puisé les éléments de son Histoire; enfin les écrivains du ve siècle prennent à tâche de s'opposer au progrès du syriaque comme langue sacrée, et organisent une réaction violente contre cette littérature, réaction qui, combinée avec celle qui se manifestait en Perse à la même époque [4], amena sa décadence sous Ibas et les continuateurs de la doctrine de Nestorius [5].

C'est ici le cas de jeter un coup d'œil sur le mouvement intellectuel qui se produisit en Arménie pendant le IVe et le ve siècle, mouvement dû en partie au transport de la capitale de Medzpin (Nisibe) à Edesse, où la culture des lettres orientales et grecques était depuis longtemps déjà l'objet d'une vive préoccupation [6].

A la suite des guerres que l'Arménie eut à soutenir contre

[1] Ces ouvrages ont été publiés par les soins du célèbre A. Maï, de Zohrab, et du père Aucher. La *Chronique* d'Eusèbe, éditée par le P. Aucher, est sans contredit meilleure que celle de Zohrab.

[2] Moïse de Khorên, liv. I, ch. II.— Saint-Martin, t. I, p. 7.— Renan, *Lang. sémit.*, liv. II, ch. IV, p. 279.

[3] Moïse de Khorên, liv. I. ch. II.

[4] Lavigerie. *Essai sur l'école d'Edesse*, p. 92. — Renan, *de Philos. perip. apud Syros*, § 3.

[5] Moïse de Khorên, liv. III, ch. IV.— Allemand-Lavigerie, *Essai sur l'école chrét. d'Edesse*, p. 89. — E. Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. IV, p. 279.

[6] Moïse de Khorên, liv. II, ch. XXVII.

Marc-Antoine, ce royaume éprouva les plus grandes vicissitudes. Placés entre l'empire des Parthes et celui des Romains, jouets continuels de la politique de ces deux grandes puissances rivales, tiraillés par ces deux influences formidables, les rois d'Arménie ne purent se maintenir indifférents et neutres dans les graves querelles que l'ambition et les haines des Arsacides et des Césars vidaient sur les champs de bataille de l'Asie. Cette position critique amena bientôt des démembrements considérables au sein même du royaume d'Arménie, et Pline nous apprend que déjà, dans le IIe siècle de notre ère, il ne formait plus un État particulier, mais une vaste contrée divisée entre une foule de petites familles souveraines [1] dont les dissensions intestines minaient sourdement le pouvoir royal déjà affaibli [2]. Deux branches de la famille des Arsacides arméniens se partageaient alors le pays : les descendants directs de Tigrane le Grand possédaient l'Arménie septentrionale et continuaient la série des dynastes nationaux; en second lieu, la postérité d'Ardaschès, frère de Tigrane, qui avait, avec l'aide des Parthes, obtenu la puissance souveraine sur les contrées méridionales de l'Arménie et les cantons de la Mésopotamie et de la Chaldée soumis aux Arméniens. Nisibe était la capitale de ces dynastes; mais ayant, par suite de différentes causes, transporté à Édesse le siége de leur gouvernement, les princes de la branche cadette vinrent s'établir à Édesse, où ils se maintinrent assez longtemps sous la protection de Rome, dont ils avaient embrassé le parti et accepté le protectorat.

En ce temps-là, Édesse commençait à devenir le foyer d'une culture intellectuelle vraiment extraordinaire. Le syriaque, idiome dérivé du chaldéen, en devenant la langue ecclésiastique des Syriens de la Mésopotamie, se développait entre les mains d'une école savante qui continuait les traditions de la Chaldée, modifiées par l'influence chrétienne [3].

[1] Pline, liv. VI, ch. IX.
[2] Tacite, *Annal.*, liv. II, § 56.
[3] Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. III, p. 252.

En changeant de forme, la culture antique de la Chaldée ne perdit rien de son importance, puisque dans les premiers siècles de notre ère elle fut le théâtre d'un vaste travail de fusion entre la science et les traditions de la Grèce, de la Judée et de Babylone, analogue à celui dont on retrouve la trace dans Sanchoniathon [1]. Si l'on ajoute à cela les richesses littéraires de Nisibe, qui vinrent grossir les trésors d'Édesse par suite du transport des livres et des archives ordonné par le roi Abgar, comme le dit Moïse de Khorên [2], on verra que ces éléments, réunis dans un centre commun où venaient à la fois puiser des leçons les lettrés de la Perse, de l'Arménie, de la Syrie, de la Grèce et peut-être même de l'Égypte, développèrent le goût des études occidentales. Aussi Édesse devint en fort peu de temps comme l'entrepôt de la science à l'époque de l'introduction du christianisme ; son école, à laquelle sont attachés les noms de Bardesane, de saint Éphrem et de ses disciples, brilla d'une gloire immortelle [3]. Mais, quand la réaction opérée en Perse et en Arménie contre le syriaque se fit sentir, cette littérature perdit de son importance, et bientôt on vit le grec et l'arménien se développer rapidement. En se plaçant sous le patronage de l'Église de Constantinople, l'Église d'Arménie ne faisait que répondre aux aspirations les plus vives de la partie lettrée de la nation. On comprend cet instinct naturel chez un peuple d'origine arienne qui tend à se rapprocher d'un autre peuple issu de la même famille ; on comprend aussi le sentiment de répulsion que les Arméniens manifestèrent contre les Syriens ; il explique et justifie cette réaction de l'école des lettrés contre la langue et la littérature syriaques produits d'une culture purement araméenne, ne s'élevant pas au-dessus des conceptions les plus ordinaires du génie sémitique et ne se prêtant nullement aux délicatesses qui sont le propre des productions littéraires des peuples indo-européens.

[1] Renan, *Lang. sémit.*, liv. III, ch. II, p. 248.
[2] Liv. II, ch. XXVII.
[3] Allemand-Lavigerie, *l'Ecole chrét. d'Edesse*, p. 41 et suiv.

Toutefois Moïse, tout en étant l'un des promoteurs les plus actifs de cette réaction contre le syriaque, reconnaît que la culture des lettres arméniennes doit être recherchée en Syrie, puisque Édesse fut le point de départ des deux Églises [1]. C'est ce qui explique pourquoi la réaction dont il vient d'être question n'empêcha pas le syriaque d'exercer longtemps encore son influence en Arménie ; et la conséquence linguistique de ces relations mutuelles fut l'introduction d'un certain nombre de mots syriaques dans l'arménien, et réciproquement [2].

Mais durant cette lutte engagée entre les langues et les littératures rivales, un grand événement s'était produit. L'arménien, idiome vulgaire avant l'établissement du christianisme dans les contrées de l'Ararat et de la Mésopotamie, s'était élevé subitement au rang de langue savante. Mesrob invente un système graphique, et quelques années après une version de la Bible faite sur le texte grec paraît en arménien [3]. Bientôt les traducteurs, animés d'un zèle à la fois national et religieux, font passer dans leur langue les chefs-d'œuvre de la littérature des Grecs, et presque en même temps apparaissent les écrits de Ieznig, de Corioun, de Moïse de Khorên, de Mambré, de David, de Giud, de Jean Mantagouni, d'Élisée, de Lazare de Ph'arbe, d'Esdras et d'autres encore. Voici donc une littérature toute formée dans l'espace d'un siècle à peine, sans précédents connus ; certes, il faut l'avouer, c'est le problème le plus remarquable et le plus extraordinaire que le génie d'un peuple ait jamais résolu d'une manière plus victorieuse !

VICTOR LANGLOIS.

[1] Renan, *Lang. sémit.*, liv. II, ch. IV. p. 279.
[2] *Zeitschrifft des D. M. G.*, t. VII, p. 324, et Bœtlicher, *Suppl. lex. Aram.*
[3] Sukias de Somal, *Quadro delle opere antic. trad. in Armeno*, p. 7.



CÉRÉMONIAL

Observé dans les fêtes et les grandes réceptions à la cour de Khoubilaï-Khaân.

(TRADUIT DU CHINOIS.)

Il y a déjà bien des années que j'ai publié dans cette même *Revue de l'Orient* (en 1843), une traduction, la seule qui ait jamais été faite, du *Cérémonial* pratiqué à la cour des empereurs de Chine pour la réception des ambassadeurs étrangers. Aujourd'hui je présente aux lecteurs de la Revue la traduction d'un autre *Cérémonial ;* celui qui était observé à la cour de Khoubilaï-Khaân, dans les grandes réceptions et aux *anniversaires de sa naissance*, qui, selon Marc Pol, tombaient le 28 du mois de septembre; et, selon les annales chinoises, à la huitième lune de l'année mongole. Les descriptions brillantes que le célèbre Vénitien a faites de la cour du Grand Khaân m'ont fait rechercher si je trouverais dans les historiens chinois la confirmation des récits curieux de notre voyageur. Le résultat a dépassé mes espérances. La traduction qui suit est tirée de mon Commentaire sur le LXXXVIIe chapitre du livre de Marc Pol, intitulé : *Ci devise de la grant fête que le grant Kaan fait au chief de leur an.* C'est une preuve de plus, entre mille autres, que je donne dans mon édition sous presse, de l'étonnante exactitude de Marc Pol, que personne jusqu'ici n'avait véritablement soupçonnée.

Selon l'Histoire officielle des Mongols de Chine (*Yuen-sse*, k. 67, f° 1 et suiv.), ces mêmes Mongols, dont l'empire avait commencé dans les plaines sablonneuses de *Ssó* (au nord de la Mongolie), ayant une fois établi leur cour à *Yen* (aujourd'hui *Pé-king*, la *Capitale du nord*), n'y pratiquèrent d'abord

que le cérémonial grossier en usage dans leur pays natal. En 1206, il y eut une grande assemblée (en mongol, *kouriltaï*) de tous les princes ou khans mongols, sur les bords du fleuve Onon, laquelle assemblée eut pour résultat l'élévation au trône, comme *Khaghan*, ou Khân des khâns, de *Témoutchin*, qui fut nommé alors Dchinghis-Khaân, lequel commença par arborer ses étendards blancs à neuf découpures. Ce fondateur de la dynastie mongole, ainsi que ses successeurs immédiats, conservèrent leurs mœurs et coutumes sans grandes modifications. Ce ne fut qu'en 1277, sous le règne de Khoubilaï-Khaân, que l'on commença à adopter le cérémonial chinois. Il fut ordonné, cette même année, à deux célèbres lettrés chinois : *Liéou Kien-tchoung* et *Hiu-heng*, de rédiger le *Cérémonial* de la nouvelle cour mongole. C'est dès cette époque seulement que l'empereur Khoubilaï fit observer à sa cour le *Cérémonial* rédigé par ses ordres et qui était basé sur l'ancien cérémonial chinois.

Ce *Cérémonial* fut dès lors pratiqué dans les grandes circonstances, comme à la fête anniversaire de la naissance de l'empereur [1], aux « réceptions solennelles des princes et autres grands personnages étrangers qui venaient à la cour, aux visites annuelles des hauts fonctionnaires de l'empire ». Des rites furent aussi établis pour être exécutés dans les sacrifices offerts au Ciel et à la Terre, et dans les divers temples. Tous les officiers civils et militaires qui se rendaient à la cour pour présenter leurs hommages, pour féliciter l'empereur sur des événements heureux, célébrer des fêtes, offrir des présents, se conformaient au *Cérémonial* établi pour les « grandes réceptions à la cour ».

Voici la traduction du *Cérémonial général pour les réceptions à la cour mongole* [2].

« Trois jours avant la période fixée, on répète le *cérémo-*

[1] 天壽聖節 *thiên chéou ching tsie.*

[2] 元正受朝儀 *Yuen tching chéou tchhâo i.* (*Yuen-sse*, k. 67, f[os] 4 et suiv.) Ce même *Cérémonial* était pratiqué également aux *anniver-*

nial dans le « temple de la longévité du saint (l'empereur) et des dix mille tranquillités » (*ching cheóu wén 'án ssé*), que quelques-uns nomment aussi : le « temple de l'éducation qui élève l'intelligence » (*tá hing kiáo ssé*). Deux jours avant, on dispose tout dans la salle du trône et dans le grand vestibule qui la précède. Le jour de la réception arrivé, dès la pointe du jour, les « aides des cérémonies » introduisent (les invités) et les conduisent à la place qui leur est destinée. Les « chefs des gardes » revêtus chacun de leurs habits spéciaux, entrent dans la grande « salle du repos » (la salle des gardes). D'abord, ils prennent dans leur main leur tablette d'ivoire (dont chacun était porteur quand il allait à la cour) et font les génuflexions prescrites. Les « informateurs de l'extérieur » et les « intendants de l'intérieur » entrent ensuite et communiquent le « règlement » (ou programme) qui prescrit les formalités que l'on doit observer en assistant à la cérémonie. On s'incline en se prosternant et on se relève. L'empereur sort de ses appartements intérieurs et monte sur son char impérial. Alors les cris se font entendre, ainsi que le fouet des gardiens. Trois « aides des cérémonies, » avec des interprètes (*thoúng-ssé*) du palais, préposés à ce service[1], font ranger les assistants à gauche et à droite, et les conduisent à leur place par la main. Les « chefs des gardes » ouvrent la marche, précédés de hérauts d'armes portant des haches et se dirigent ainsi jusqu'à l'extérieur de la « salle de la grande lumière » (*tá ming tién*). Les « porte-haches » se placent devant la porte d'entrée et restent là debout, tournés vers le nord, en engageant la foule à se prosterner ; puis se placent en ordre dans les appartements ouverts, à l'est et à l'ouest. Seulement on a eu soin auparavant de placer des écrans sur les trépieds

saires de la naissance de l'empereur, et aux *Réceptions à la cour dans lesquelles l'empereur siégeait sur son trône*. (*Ib.* f° 7.)

[1] Comme il y avait à la cour de Khoubilaï-Khaân des Mongols, des Chinois, des Musulmans et des étrangers de plusieurs nations de l'Asie et même de l'Europe, il était nécessaire qu'il y eût aussi à sa cour des *interprètes* de ces différentes nations, surtout dans les jours de grandes cérémonies.

ou vases en bronze, pour les protéger. Les « aides des cérémonies » conduisent les équipages et les chevaux là où ils doivent être placés temporairement. Les « introducteurs », avec le « commandant de l'intérieur » ou du palais, conduisent les employés du palais (*koûng jîn*) à la place qu'ils doivent occuper pour maintenir la foule. Ils se rendent jusqu'au bas des degrés du palais de l'impératrice ; et, arrivés là, ils prennent à deux mains leurs tablettes d'ivoire et font les génuflexions prescrites. Les « informateurs de l'extérieur » entrent ensuite pour communiquer (à l'impératrice) l'ordre impérial (*tchì*) qui les autorise à la conduire au palais. Les messagers se présentent, la tête baissée, se prosternent et se relèvent ensuite. L'impératrice sort de ses appartements et monte sur son char. Les « messagers de l'empereur » et les « introducteurs » la conduisent à travers la foule, qui l'escorte, jusqu'à l'extérieur de la porte orientale du palais de l'empereur. Les « introducteurs » et « messagers » percent la foule qui y stationne, et la font reculer jusqu'au mur d'enceinte du palais.

« Cela fait, ils conduisent cette même foule, par sections, hors de l'enceinte, où elle stationne alors en attendant. L'empereur et l'impératrice (*littéralement :* « les deux palais ») étant montés sur leur lit de repos [1], les cris de joie et les coups de fouets se font entendre. Trois hérauts d'armes, portant des haches, s'ouvrent un passage à travers la foule, et retournent se placer à l'orient des « degrés de la rosée » (nom d'un escalier du palais). Le « directeur de l'agriculture (*ssé-noûng*) » annonce que c'est l'heure où le coq a fini de chanter [2]. Le « premier introducteur (*chàng-yîn*) » di-

[1] 兩宮升御榻 *liàng koûng chîng yú tha.* Aucun dictionnaire chinois européen, et même chinois, à l'exception du *Pèï-wén-yûn-foù,* ne donne l'explication de l'expression composée *liàng-koûng*. D'après la citation unique donnée par le dernier dictionnaire, elle signifierait : « les deux oiseaux fabuleux et divins, nommés *louân*, réunis pour voyager ensemble. » Cet oiseau *louân* est un idéal d'élégance et de beauté ; sa voix a un charme inexprimable. L'expression *liàng koûng,* « les deux palais, » signifierait donc ici au figuré : « l'empereur et l'impératrice. »

[2] De tous temps en Chine on a été très-matinal, aussi bien dans les fêtes

rige les gens de service du palais devant le grand pavillon impérial, après qu'ils ont eu tous revêtu leur costume officiel; et, les ayant fait placer à gauche et à droite, ils y entrent par la « porte de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune. » Aussitôt ceux qui sont là se lèvent de leur siége, en se rangeant de manière à se faire face mutuellement, pour ouvrir un passage. Des employés particuliers du palais (*thôung pân ché jîn*) disent alors d'une voix accentuée : « A gauche et à droite, faites place au cortége de l'empereur! » Le « commandant des troupes (*tsîang-kiûn*) » garde tous les abords du pavillon impérial. Tout étant ainsi bien disposé et arrêté, les mandarins et les autres personnes qui se trouvent là se lèvent. Le « premier introducteur » dit alors d'une voix accentuée : « Inclinez-vous ; » — « redressez-vous! » Il se dirige jusqu'au vestibule de vermillon (celui de l'empereur), et fait les révérences devant le siége, ou trône impérial. Le « premier ordonnateur (*tchî pân*) » annonce que tout est en ordre et bien exécuté. Alors « l'huissier en chef (*siouên-tsán*) » s'écrie d'une voix retentissante et accentuée : « Saluez profondément (*pàï*)! » Les « huissiers ambulants (*thoûng tsán*) » s'écrient : « Inclinez-vous! » — « Saluez profondément (*páï*)! » — « Relevez-vous (*hîng*)! » — « Saluez de nouveau profondément! » — « Relevez-vous! » Tout cela ayant été successivement et ponctuellement exécuté comme préliminaire, le « chef des huissiers » annonce alors : « Le saint (l'empereur) en personne, qu'accompagnent dix mille félicités, arrive! » — « Les huissiers ambulants » s'écrient : « Reprenez vos places! » — « Saluez profondément (*páï*)! » — « Relevez-vous (*hîng*)! » — « Saluez de nouveau profondément! » — « Relevez-vous! » — « Inclinez-vous (*pîng chîn*)! » — « Replacez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures (*tsìn ho* [1])! » — « Inclinez-vous! »

et divertissements publics qu'en toute autre chose. D'après les Statuts, les empereurs chinois reçoivent leurs ministres à l'heure *yin* (comprenant les quatrième et cinquième heures du matin) pour travailler avec eux.

[1] 搢笏。Le mot *ho* est ainsi défini : « Tabella, quam adeuntes im-

—« Frappez trois fois la terre du pied! » — « Fléchissez le genou gauche! » — « Faites trois fois le *kheóu-théou* (le prosternement la tête contre terre) [1] ! » Après de nouvelles exclamations, ils reprennent : « Sortez vos tablettes de vos ceintures! » Ensuite : « Saluez profondément ! » — « Relevez-vous! » — « Saluez encore profondément! » — « Relevez-vous! » —« Saluez de nouveau profondément! » —« Relevez-vous! » — « Tenez-vous droits! » Le « chef des huissiers » s'écrie alors d'une voix accentuée : « Chacun a accompli ses actes respectueux. » Les deux « commissaires inspecteurs », les « porte-bannières », les « commandants des troupes », s'étant rangés sur deux files de gauche et de droite, montent ensuite dans la grande salle d'attente du pavillon impérial, où ils s'établissent, tandis que les employés inférieurs stationnent répartis devant ce pavillon. Le « surintendant des écuries » se tient à part pour veiller à ce qui le concerne, du côté du midi. Le « directeur des étendards » se tient aussi à part au midi de la « porte de la grande clarté », debout comme une colonne, en attendant l'arrivée de l'impératrice, des secondes femmes, de tous les princes et des gendres de l'empereur, pour leur offrir, selon leur rang, ce dont ils pourraient avoir besoin.

Cette partie de la cérémonie finie, « l'introducteur canonique » (le grand maître des cérémonies), introduit les « ministres d'État » [2] et les autres grands fonctionnaires inférieurs de l'Empire, tous revêtus de leur costume officiel, et les fait entrer par la « porte de l'essence du Soleil et des fleurs de la

peratorem in manibus ferebant, in qua vel negotia ei deferenda, vel ejus responsa scribebantur, ne oblivioni traderentur. » (Bas.)

[1] 叩頭 *khéou-théou*. C'est le fameux mode de salutation prescrit par les rites chinois envers l'empereur, consistant en *trois prosternements*, « genibus flexis, caput ad terram demittens », auxquels plusieurs ambassadeurs européens n'ont pas voulu se soumettre. On peut voir à ce sujet notre *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales*, p. 137, et le ch. IX.

[2] 丞相 *tching siang*.

Lune ». Aussitôt ceux qui étaient assis se lèvent de leurs siéges. L'« Intendant du palais (*thoûng-pân*) » dit alors d'une voix accentuée : « Fonctionnaires civils et militaires de tous rangs aujourd'hui réunis, ouvrez la cérémonie avec les « trois grands directeurs (*sân-ssé*) » : le « grand intendant militaire de l'empire », « l'inspecteur général de l'enseignement (moral, littéraire et religieux) dans l'empire », « l'historien ministre d'État de la droite [1] ». Ces fonctionnaires désignés, et tous ceux de rangs inférieurs, s'étant levés de leurs siéges, « l'introducteur canonique » (ou grand maître des cérémonies) dit à voix haute et accentuée : « Inclinez-vous! » — « Redressez-vous! » — « Rendez-vous dans le vestibule de vermillon (de l'Empereur), pour y saluer le trône. » Le « premier ordonnateur (*tchî-pân*) » annonce que tout est en ordre et bien exécuté. Le « chef des huissiers » dit alors d'une voix accentuée : « Saluez profondément (*pâï*) ! » — Les « huissiers ambulants (*thoûng-tsân*) » répètent alors : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » — « Placez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Inclinez-vous ! » — « Frappez trois fois la terre du pied ! » — « Fléchissez le genou gauche ! » — « Faites les trois prosternements (*kheóu-théou*) ! » — « Reprenez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Saluez maintenant profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez encore profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » Un maître de cérémonies se rend ensuite auprès des ministres pour les prier de vouloir bien prendre une tasse de vin. Les ministres sont alors conduits deux à deux dans la haute salle du palais qui précède celle du trône, où une troupe nombreuse de musiciens, rangés à gauche et à droite, jouent des airs variés accompagnés de chants, en même temps que des danses sont exécutées par de jeunes garçons et de jeunes filles. Puis

[1] C'étaient « trois charges exceptionnelles, » disent les éditeurs chinois.

ils montent sur les « degrés de la rosée » en dehors de la porte de la grande salle du trône, où les chants qui ont acquis le plus de célébrité sont chantés, et dont les airs sont appropriés au mois dans lequel on se trouve. Les ministres, après avoir entendu ces chants, s'en vont du palais sur le perron, abrité par le toit en saillie, pour s'y reposer sur des coussins. De aides de cérémonies, rangés à gauche et à droite, le visage tourné vers le nord, restent là debout, en attendant des ordres. Des chants sur différents modes joyeux, des rondes et d'autres divertissements sont exécutés en leur présence. Des « huissiers circulants (*thoûng-tsán*) » s'écrient alors à haute voix : « Que la musique cesse sur tous les points ! » Un « aide de cérémonies » conduit les ministres en passant par la porte sud-est du palais. Le « premier chambellan » (*sioûen-hoēï-ssé*) les reçoit et les conduit près du lit de repos impérial (*yú thă*), devant lequel les ministres fléchissent le genou. Le « premier chambellan » se place ensuite au côté sud de la salle.

Les chants et la musique ayant cessé, les ministres récitent alors à haute voix la prière suivante : [1]

« Vaste Ciel qui t'étends partout ! Terre qui suis sa direc-
« tion ! Nous vous invoquons et vous supplions de combler
« de félicités l'empereur et l'impératrice : faites qu'ils vivent
« dix mille, cent mille années [2] ! »

[1] 祝 *tchou*. Ce terme, qui signifie : *deprecationes, preces, orationes* (Bas.), se trouve déjà employé dans le *Tchéou-li* et autres anciens rituels de la Chine. On le rencontre aussi dans le *Lûn-yú*.

[2] 溥天率土祈天地之洪福同上皇帝皇后億萬歲壽。 *poù thiên, soú thoù, khí thiên ti tchi hoûng fou thoûng chang hoâng ti, hoâng héou; yi wén souï cheoú.* (*Yuen-sse*, k. 77, f° 5 *verso*.)

Nous avons cru devoir rapporter ici, comme document historique inconnu jusqu'à ce jour en Europe, le texte chinois de cette curieuse prière, qui a une étonnante ressemblance avec celle de la liturgie catholique : *Domine, salvum fac.* Mais la première, purement civile, n'a pas le caractère religieux de la seconde. Elle n'en est pas moins remarquable, en ce qu'elle se récitait en Chine, au XIII[e] siècle de notre ère, à la cour, dans les grandes solennités civiles.

Le « premier chambellan » répond : « Qu'il en soit ainsi qu'il est dit dans l'oraison. » Les Ministres se prosternent, se relèvent et retournent à leur siége pour prendre quelques tasses de vin. Le « Maître d'Hôtel » (*chàng yùn kouân*) présente une coupe aux Ministres ; les Ministres replacent leurs tablettes d'ivoire dans leur ceinture, prennent la coupe avec les deux mains, et se tiennent debout le visage tourné vers le nord. Le « premier chambellan » se présente de nouveau devant le trône où des danses et des rondes joyeuses s'exécutent. Il retourne ensuite sur les « degrés de la rosée » (*loú-kiâï*) de la grande salle ou galerie de l'enseignement (*kiaó-fâng*), là où des danses s'exécutent encore aux sons de la musique, jusqu'à ce qu'elles finissent par des applaudissements quatre fois répétés. Les Ministres boivent une tasse de vin en se la présentant mutuellement (*tchîng siâng tsiú tsièou*) ; l'Empereur prend aussi sa coupe en l'élevant (*hoâng-tí kiù châng*). Le « chef des huissiers » dit alors d'une voix accentuée : « Vous tous qui êtes dans cette salle du trône, fonctionnaires de tous grades et de tous rangs, qui que vous soyez, saluez de nouveau profondément ! » Les « huissiers circulants » disent alors à haute voix : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » — « Relevez-vous ! » — « Tenez-vous droits ! » Les Ministres boivent du vin à trois reprises, en se présentant leur coupe, et la déposent ensuite. Le « Maître d'Hôtel » retire de sa ceinture ses tablettes d'ivoire, et deux « aides de cérémonies » conduisent les convives par la porte sud-est du palais, pour que chacun y reprenne son siége et la musique s'arrête [1].

Les « huissiers ambulants » s'écrient : « Réunissez-vous en ordre ! » Des « fonctionnaires du ministère des rites (*li poú kouân*) apportent la formule de prière (*piào-tchâng*), » ainsi que deux tables sur lesquelles sont placés les ustensiles

[1] D'après une note des éditeurs chinois des Annales mongoles, cette partie du *Cérémonial* était un peu différente dans la rédaction de 1270 ; il fut modifié comme ci-dessus en 1281.

employés dans la célébration des rites; puis l'on se rend au bas des degrés transversaux. Les employés chargés de distribuer les ustensiles servant aux rites, là où ils doivent être placés, s'avancent et récitent un exposé abrégé des choses rituelles. Arrivés aux deux doubles degrés, ils attendent là pour lire la cédule ou formule de prière (*piào-tchâng*). Des mandarins (dont l'un, disent les éditeurs chinois, appartient à la section des historiens de l'Académie impériale des *Han-lin*), se rendent sous l'aile avancée du palais où tout est disposé pour la cérémonie, et font une génuflexion. Les employés chargés de distribuer la cédule en question en lisent d'abord le contenu. Tous les « directeurs du dehors » ayant la cédule sous les yeux, un mandarin, membre de l'Académie des *Han-lin*, lit ce qui est écrit dans la cédule, l'examine; et, cet examen terminé, tous les assistants se prosternent, se relèvent, retournent se placer au bas de l'un des doubles degrés, où ils attendent, debout, qu'on leur fasse la lecture des formules rituelles. Les employés remontent les degrés, et, arrivés sur le perron, ils fléchissent les genoux, et font lecture des formules du rituel concernant la cérémonie. Cette lecture finie, ils se prosternent, se relèvent, et retournent ensemble en descendant, jusqu'aux degrés transversaux. Ils se rendent ensuite en portant la cédule, et en se dirigeant à l'ouest, jusqu'au bas de la galerie de droite. Les « aides de cérémonies » continuent d'accomplir les choses prescrites par les rites, en se dirigeant à l'est, jusqu'au bas de la galerie de gauche, où le grand trésorier » (*táï-foù*) les reçoit. Le « chef des huissiers » s'écrie alors d'une voix accentuée : « Saluez profondément (*páï*) ! » — « Les huissiers ambulants » s'écrient alors à haute voix : « Inclinez-vous ! » — « Saluez profondément (*páï*) ! » — « Relevez-vous (*hîng*) ! » — Tenez-vous droits ! » Placez vos tablettes d'ivoire dans vos ceintures ! » — « Inclinez-vous ! » — « Frappez trois fois du pied ! » — « Fléchissez le genou gauche ! » — « Faites trois prosternements (*sân khêou-thêou*). » — « Reprenez vos tablettes d'ivoire ! » — « Saluez de nouveau profondément ! » —

« Relevez-vous! » — « Saluez encore profondément! » — « Relevez-vous! » — « Saluez encore une fois profondément!» — « Relevez-vous! » — « Restez debout! » Les « prêtres bouddhistes [1] et *tao-sse* » d'un âge avancé ; les « hôtes nombreux des royaumes étrangers [2], » sont placés alors par ordre pour présenter leurs félicitations.

La cérémonie finie, la grande réunion (*tá hoéï*) composée de tous les princes du sang (*tchoû-wâng*), des membres de la famille impériale (*tsoûng-thsîn*), des gendres de l'empereur (*foú-má*, litt : « chevaux auxiliaires, ») des grands mandarins (*tá tchîn*), assistent au banquet donné dans la grande salle du trône. Le « grand maître des cérémonies » (*chàng-chî-í-ssè*) conduisant les ministres et les autres convives (*tchîng-siâng tèng*), monte dans la grande salle du trône (*tién*), pour présider au banquet. Les plus grandes pièces du banquet ne doivent pas dépasser celle d'un mouton. Quoiqu'elles soient nombreuses, les pièces de gibier sauvage, offertes par les convives, doivent être en petit nombre, en même temps que la viande et le poisson, tranchés par morceaux, seront préparés pour former la moitié des mets du banquet. Si l'on ajuste ses vêtements conformément aux règlements, on conservera un maintien respectueux et modeste [3].

Il n'y a que les mandarins de la quatrième classe et au-dessus [4] qui obtiennent la faveur d'assister au banquet dans la grande salle du trône. « L'introducteur canonique » (*tièn-yin*) conduit ceux de la cinquième classe et au-dessous, pour

[1] 僧 *seng.* C'est le nom donné aux prêtres bouddhiques. Mais il était donné aussi aux prêtres nestoriens, comme on peut le voir dans l'*Inscription syro-chinoise* de *Si-ngan-fou.* Voir l'édition que nous en avons donnée, *passim*, surtout p. 46 et suiv.

[2] 外國蕃客 *'ái kouë fân khe.* Marc Pol, ainsi que son père et son oncle, devaient être comptés parmi eux.

[3] Les éditeurs chinois renvoient ici à la section de la *Musique pendant les banquets,* pour connaître celle qui devait avoir lieu pendant celui dont il est question.

[4] On peut consulter, sur les *neuf classes* de mandarins, notre *Chine moderne*, p. 151 et suiv.

être traités, au bas des « portes de l'essence du Soleil et des fleurs de la Lune ». Le banquet fini, les acclamations et les coups de fouets retentissent trois fois (*míng piên sân*). Les « aides de cérémonies » font avancer les équipages et reconduisent les invités ; puis les salles du palais impérial rentrent dans le silence et le repos, jusqu'à ce que vienne une autre cérémonie.

Les rédacteurs des *Annales mongoles* ajoutent :

« Le *Cérémonial* de réception à la cour pour le *jour anniversaire de la naissance du saint* (l'empereur) est le même que le précédent.

« Le *Cérémonial* pour les *rites à observer dans le temple où l'on fait les sacrifices au Ciel* (*kiâo miáo*), et pour la *réception des présents*, est aussi le même que le précédent. »

Ils exposent ensuite le *Cérémonial* pratiqué dans huit autres grandes cérémonies. Celui que nous venons de traduire, aussi fidèlement qu'il nous a été possible dans une matière aussi difficile, peut suffire, nous le pensons, pour en donner une idée. Il serait nécessaire d'avoir sous les yeux un plan du palais impérial, ou plutôt de la série nombreuse des bâtiments spéciaux qui composaient celui de Khoubilaï-Khaân, comme celui de Pé-king de nos jours, pour bien comprendre les détails minutieux du cérémonial précédent, qu'au surplus aucune cour, en Europe, ne sera probablement tentée d'imiter.

Le document qui précède, quelque peu amusant qu'il soit pour les lecteurs européens, a cependant, à nos yeux, une valeur historique qui n'est pas sans importance pour l'étude des civilisations asiatiques, que l'on ne peut apprendre à bien connaître, si l'on ne pénètre dans les détails intimes des mœurs et coutumes, et si l'on ignore les règlements civils et religieux qui ont, pour ainsi dire, façonné d'une manière spéciale les esprits des populations de ces contrées. On est étonné de voir tous les historiens chinois consacrer, dans leurs grandes annales les plus minutieuses du monde, une grande place à des faits que les historiens européens ne mentionnent même pas ;

c'est que, chez les premiers, la conception qu'ils se sont faite de la société et de l'histoire est toute différente de la nôtre. On sera étonné aussi de rencontrer dans ce *Cérémonial* de la cour d'un souverain mongol cette *oraison*, dont nous avons reproduit le texte, et qui, au premier abord, semble être une importation européenne moderne. J'ai voulu en rechercher l'origine. J'ai acquis la preuve, en lisant le *Cérémonial* analogue de toutes les dynasties chinoises, depuis mille ans avant notre ère jusqu'à nos jours, que cette *oraison* ne se trouvait dans aucun, excepté dans le cérémonial de la cour de Khoubilaï-Khaân. Le *prosternement* la tête contre terre (*khêou-thêou*), est aussi une innovation mongole, et ne se trouve pas dans le *Cérémonial* des dynasties *antérieures*, ni dans celui des *Mîng* qui succédèrent aux Mongols; mais il se trouve prescrit dans celui de la dynastie mandchoue actuelle, qui a succédé à celle des *Mîng*. Cette forme de salutation servile est donc *étrangère* aux dynasties chinoises et est évidemment, comme je l'ai démontré dans mon *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales* (ch. x), emprunté aux anciennes monarchies de l'Asie occidentale, qui ont disparu depuis longtemps de la scène du monde.

G. Pauthier.



POÉSIE ROUMAINE

Notre poëte Ronsard a laissé quelques jolis vers dans lesquels il fait savoir qu'il est d'origine valaque :

Or, quant à mon ancêtre, il a tiré sa trace
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.
Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
Est un seigneur nommé le marquis de Ronsard,
Riche d'or et de gens, de villes et de terres.
Un de ses fils puînés avait amour de guerres ;
Un camp d'autres puînés assembla hasardeux,
En quittant son pays fait capitaine d'eux,
Traversa la Hongrie et la basse Allemagne,
Traversa la Bourgogne et la grasse Champagne,
Et hardi vint servir Philippe de Valois,
Qui pour lors avait guerre avecque les Anglois.

Ces vers ont inspiré à M. Basile Alexandri une légende en langue roumaine, qui a paru, en 1861, dans la *Revista Rómana.* C'est une œuvre pleine de grâce et de mouvement, où les souvenirs de la poésie viennent se marier de la manière la plus heureuse à des impressions contemporaines. Rarement la reconnaissance et la confiance ont été exprimées, de nation à nation, avec autant de délicatesse et de goût. Grâce à la collaboration de M. Étienne Greceano, l'un des rédacteurs de la *Revista*, nous pouvons donner ici une traduction très-exacte de la poésie de M. Alexandri.

A. d'Avril.

LE SIRE DE LA RONCE

I

En haut, sur la montagne, il neige, il pleut ;
A Craïova [1], il tombe de la rosée,
Et des yeux célestes de la nuit,
Et aussi des yeux des hommes.
De quoi s'attristent donc les Roumains ?
Quelle est la douleur de leur âme ?
Ils pleurent un fier petit frère
Détaché de leur sein.

Le jeune sire de la Ronce
Auquel l'Olto [2] obéit,
Est parti de ses bords
Sur un coursier indompté.
Il est parti pour une longue route,
Avec la troupe de ses gens
Et avec cinquante de ses braves,
Rassemblés tous de par ici.

Ils franchissent les frontières,
Ils traversent les villages hongrois,
Les villes allemandes,
Les longues terres impériales,
Et, par amour pour leur patrie,
Ils conduisent l'aigle roumaine,
Laquelle, en or luisant,
Est brodée sur leur drapeau.

Tout le long des bords verts du Danube,
Où leur ombre joue dans les ondes,
Marche le fier Craïovan,
Autant de jours qu'il y en a dans un an.

[1] Ville principale de la petite Valachie.
[2] Rivière qui sépare la grande Valachie de la petite et se jette dans le Danube.

Et les siens vous le suivent
Et leurs coursiers hennissent
Et les étrangers qu'ils rencontrent
S'arrêtent en chemin et les contemplent.

Elle passe, la troupe voyageuse,
Tantôt par la nuit, tantôt par le soleil;
Longue est la route, longue et pénible :
Où vont-ils ainsi hardiment?
Ils s'en vont à la guerre.
Ils ont la secrète mission
De planter, pour l'avenir,
La résurrection de leur Terre.

II

Là bas, sur des rives lointaines,
En la ville de la France,
Le vieux Louvre est ouvert
A tout le peuple de Paris
Qui accourt pour admirer
L'armée des chevaliers français,
Qui, dès l'aube, s'est rassemblée
Auprès du palais du roi.

La salle du trône est remplie
D'une magique lumière
Qui se verse d'un ciel serein
Sur les belles fleurs de lis
Et sur les dames étincelantes
Tout enveloppées d'or,
Et sur les chevaliers illustres
Tout couverts de fer.

Le roi Philippe se montre
Avec son front couronné,
Et leur dit : « Nobles frères !
« Tirez l'épée et jurez :
« Que sur notre douce terre
« L'ennemi étranger périra ! »
Des milliers de voix crient : « Nous jurons
« De délivrer la France. »

Voici que, dans la grande salle,
Un étranger soudain apparaît,
Jeune, fier, grand, beau,
Avec le regard étincelant.
Il s'avance avec grandeur vers le trône ;
Il s'arrête auprès du roi,
Et sa bouche parle ainsi :
« Vive Votre Majesté [1] ! »

Tous s'approchent aussitôt.
Le roi lui demande : « Que veux-tu ? »
— « Je suis un Roumain des Carpathes
« Et j'amène cinquante de mes hommes
« Qui sont prêts, ainsi que moi,
« A mourir tous pour toi,
« En défendant avec leurs bras
« La France et son honneur. »

« Ma Terre, en une douce confidence,
« M'a dit secrètement une nuit :
« *Marche, mon enfant, armé,*
« *Vers l'occident lointain.*
« *Marche pour verser ton sang*
« *Pour la France qui pleure,*
« *Car elle aussi, dans l'avenir,*
« *Me viendra en aide !* »

Étonné, le roi alors lui dit :
« Tu es le bienvenu chez nous, brave !
« Dis-nous qui tu es.
« Dans les Carpathes, comment te nomme-t-on ?
— « Je suis le sire de la Ronce,
« A qui l'Olto obéit. »
— « Reçois mon épée en offrande,
« Brave marquis Ronsard ! »

(*Traduit du roumain de* BASILE ALEXANDRI.)

[1] C'est la formule en usage chez les Roumains pour saluer leur souverain.



DISTRIBUTION DES PRIX

du Collége arménien de Paris.

Le 12 août dernier, le Collége national arménien de Paris était en fête. La distribution solennelle des prix, présidée par M. Reinaud, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque impériale, membre de la Société asiatique et de l'Académie arménienne de Saint-Lazare de Venise, officier de la Légion d'honneur, avait attiré une société nombreuse qui venait applaudir aux succès scolaires des jeunes lauréats de l'Asie.

Plusieurs de nos lecteurs apprendront avec étonnement l'existence de cette colonie arménienne, dont la date remonte à l'année 1846. S'ils ont la curiosité de visiter cet établissement, si digne d'intérêt, tout nous porte à croire qu'ils ne regretteront pas leur visite. En effet, n'est-ce point chose curieuse que de voir ce mélange, cette fusion de races si diverses, opérée par nous, au centre de la civilisation européenne, à l'heure où l'Orient, cherchant sa voie, réclame de l'Europe la lumière qu'il lui communiqua jadis?

Dans un discours substantiel, qui captiva l'attention d'un nombreux auditoire et des jeunes intelligences déjà familiarisées avec notre langue, le directeur du collége s'appliqua surtout à exciter l'émulation des élèves, en montrant, comme l'effet dans la cause, le succès dans le travail, les distinctions de la société en germe dans les triomphes du collége. Ces conseils persuasifs, appuyés de citations et de traits historiques, intéressèrent au plus haut point l'assistance, et principalement les élèves, dont la physionomie vive, mobile, intelligente, nous donnait quelques distractions, sans toutefois nous faire perdre le fil d'un discours parfaitement bien conçu, malgré l'émotion visible de l'orateur.

La généreuse hospitalité de la France a inspiré aussi au R. P. Directeur des paroles qui furent accueillies et applaudies par l'assemblée entière.

On aime à voir ainsi resserrer les liens de l'alliance entre l'Eu-

rope et l'Asie; on se plaît à penser que cette colonie arménienne, rendue à la métropole, gardera bon souvenir des premières années de jeunesse passées à l'ombre de notre drapeau.

Le président de la solennité, M. Reinaud, prit ensuite la parole, et prononça l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Quel plus beau sujet de réunion que celui qui nous rassemble aujourd'hui! L'intérêt qu'inspire une jeunesse, espoir de l'avenir, la satisfaction de messieurs les directeurs et professeurs dont on proclame les succès, enfin les souvenirs que réveille le nom arménien, voilà ce qui donne à cette solennité un air de bonheur et d'empressement des plus touchants. Tout ce que je pourrais dire à cet égard, chacun se le dit à part soi. Si donc je demande un instant la parole, c'est uniquement pour rappeler quelques faits qui ne sont pas étrangers à la circonstance, et qui ne feront que confirmer les présentes dispositions.

« On peut dire à bon droit que la nation arménienne est restée du petit nombre de celles dont les traditions se perdent dans la nuit des temps. Les souvenirs arméniens se rattachent au règne de Sémiramis; à l'instant même où je parle, la communauté arménienne de Constantinople se dispose à publier des inscriptions assyriennes en caractères cunéiformes et en langue arménienne, lesquelles remontent à plus de mille ans avant l'ère chrétienne; sous le rapport physique, aucune contrée n'a été mieux partagée que l'Arménie : fertilité du sol, variété des sites, belle conformation et caractère heureux des habitants, rien n'y manque; je me trompe : une circonstance a nui à l'Arménie, c'est le voisinage des grands centres politiques; ce qui a fait que ce riche pays a été presque de tout temps sous la domination étrangère. D'abord soumis au joug des rois de l'Assyrie, il tomba successivement sous les lois des rois de Perse et des lieutenants du grand Alexandre; il fut ensuite un sujet de lutte entre les Perses et les Romains; puis il fut subjugué par les Arabes; maintenant il est partagé entre les Turcs, les Persans et les Russes.

« Les derniers beaux temps de l'Arménie furent ceux du moyen âge, pendant la période des croisades. A cette époque les guerriers arméniens figurèrent avec honneur, à côté des guerriers de l'Occident, pour la défense de la croix. S'ils ne rétablirent pas l'indépendance nationale sur des bases larges et durables, c'est que la Providence, qui est impénétrable dans ses desseins, en avait jugé autrement.

« Avec le morcellement de l'Arménie, les forces vives du pays se partagèrent, et beaucoup d'hommes entreprenants transportèrent leur activité ailleurs. Maintenant l'Arménie n'est plus seulement en Arménie ; elle est à Constantinople, à Smyrne, à Venise, à Paris, à Moscou, à Jérusalem, à Calcutta. Voilà l'ombre du tableau. Mais cette circonstance ne rend que plus touchante la force du caractère arménien, qui lui a fait braver tous les genres d'épreuve, et qui, tandis que des nations plus puissantes n'ont laissé qu'un vague souvenir sur la terre, conserve son type primitif, et crée des sociétés de frères partout où il s'établit des groupes arméniens.

« Il est vrai que les Arméniens de nos jours n'ont pas seulement un patriotisme ardent, auquel viennent se joindre l'aptitude aux affaires, la persévérance, l'esprit d'ordre et d'économie. Ils possèdent une littérature nationale, une littérature qui remonte aux premiers siècles de notre ère, et qui, ayant successivement retracé les hauts faits et les malheurs de leurs pères, éclaire leur intelligence et retrempe leur courage. Qui n'a entendu parler de cette suite non interrompue de poëtes, d'historiens, d'interprètes de l'Écriture sainte, de théologiens, etc. ? La langue arménienne se rattache aux langues indo-européennes, et par conséquent a plus d'affinité avec le grec et le latin qu'avec l'hébreu et le syriaque, qui pendant longtemps se parlèrent dans le voisinage. Aussi la littérature arménienne se forma sous l'inspiration des chefs-d'œuvre de la Grèce. Le père des historiens arméniens, Moyse de Khorène, qui florissait entre le IV[e] et le V[e] siècle, eut besoin de visiter Alexandrie, Rome, Athènes et Constantinople, pour se faire le goût. Il y a plus : certains ouvrages grecs, par exemple la Chronique d'Eusèbe, ne nous sont parvenus que dans la version arménienne.

« On connaît la disposition extraordinaire des Arméniens à s'assimiler toutes les langues. Dans ce siècle, où l'on rencontre si souvent l'esprit de légèreté et une passion effrénée pour les jouissances matérielles, l'amour du peuple arménien pour sa littérature est plus vif qu'il n'a jamais été. Il s'est établi des imprimeries arméniennes à Constantinople, à Venise, à Paris, à Moscou et ailleurs. En ce moment l'on publie à la fois en Russie, à Venise et à Paris des collections des historiens arméniens.

« Un événement qui a puissamment contribué à cette espèce de renaissance, c'est le monastère fondé il y a un siècle et demi dans la petite île de Saint-Lazare, auprès de Venise, par un enfant de l'Arménie, appelé Mékhitar, monastère dont le collége

Moorat est une espèce d'annexe. Très-savant lui-même, Mékhitar inspira le goût de l'étude à tous ceux de ses compatriotes qui se mirent sous sa direction, et le monastère de Saint-Lazare ne tarda pas à devenir, par ses publications, un foyer incessant de lumière pour toutes les populations arméniennes répandues sur la surface du globe. En 1855, l'imprimerie de Saint-Lazare obtint la médaille à la grande Exposition de Paris. Elle vient d'obtenir la même faveur à l'exposition de Londres. Au monastère est jointe une bibliothèque, et cette bibliothèque, que j'ai eu le plaisir de visiter il y a quelques années, est peut-être, pour les manuscrits arméniens, le plus riche dépôt qui existe. Les pères de Venise, quand ils entendent parler d'un ouvrage qui manque à leur collection, envoient un de leurs frères pour en faire la copie; c'est ce qui a eu lieu pour certains manuscrits de la Bibliothèque impériale. A leur tour les pères s'empressent de faire part de leurs richesses aux établissements qui en ont besoin. Il y a quelques années, l'Académie des inscriptions ayant entrepris la publication du texte complet de la Chronique arménienne de Mathieu d'Édesse, si importante pour l'histoire des croisades, et l'exemplaire de la Bibliothèque impériale étant défectueux, ces doctes religieux voulurent bien faire faire une copie de leur propre exemplaire. En ce moment, l'un des professeurs du collége Moorat est occupé à dresser un nouveau catalogue des manuscrits arméniens de la Bibliothèque impériale. Heureux les peuples, s'ils n'avaient pas d'autre manière de communiquer entre eux!

« Jeunes élèves, qui êtes venus de si loin pour trouver ici l'instruction, vous n'avez pas, ainsi que tant d'autres, une patrie à défendre et des institutions politiques à sauvegarder. Mais s'il vous manque quelque chose (et quelle est la nation à laquelle quelque chose ne manque?), il vous reste de nombreux encouragements et une belle tâche à remplir. Vous avez à maintenir intact le nom qui vous a été transmis par vos pères; vous avez à conserver parmi vous la religion chrétienne, principal garant de votre nationalité. En effet, tout Arménien qui renoncerait au christianisme, ne renoncerait-il pas par là même au nom arménien et aux traditions de ses ancêtres? Vous avez enfin à remplir les devoirs qui sont communs aux hommes de tous les temps et de tous les pays, la fermeté de caractère, l'activité d'esprit, l'amour du prochain, la fidélité aux engagements. En vous tenant ce langage, je suis sûr que je ne fais que répéter ce qui vous est dit chaque jour par les personnes chargées de vous diriger. »

Après le discours, qui fut souvent interrompu par les applaudissements de l'auditoire, on proclama les noms des héros de la journée.

Le nom des vainqueurs était salué par l'excellente musique du 97e régiment de ligne.

Pour clore la séance, les jeunes Arméniens ont chanté un chœur patriotique dû à M. Thomassian, élève tout à la fois du Collége arménien et du *Conservatoire*.

Nous allons essayer de rendre aussi littéralement que possible dans notre langue ce chant national de l'Arménie moderne, qui est l'œuvre d'un des bardes chrétiens de l'île vénitienne de Saint-Lazare, dont les poétiques compositions sont déjà si populaires parmi les Arméniens. Ce chant est intitulé : *Appel à la patrie;* et, puisque nous avons nommé l'auteur de la musique, nous pouvons bien dire aussi que les paroles sont du R. P. Sukias Baron.

APPEL A LA PATRIE

I

Enfants de l'Arménie, fils d'une race héroïque,
La patrie vous réclame!
C'est elle qui vous convie dans son sein gonflé d'amour,
Vous! ses fils chéris, dispersés de tous côtés.
Cette terre, qui jadis fut à la fois votre mère et votre nourrice,
Conserve pour vous sa chaude et puissante haleine.
Marchons, enfants, marchons, non pas vers la terre de l'exil,
Mais volons vers le pays natal, pour accomplir nos vœux;
Volons vers ce pays qui est encore le nôtre parce qu'il fut celui de nos pères,
Et qui demeure l'héritage incontestable de nos antiques aïeux.
L'Arménie est notre patrie,
C'est elle qui fut le berceau de notre enfance.
  O rivages de la patrie!
  O frais ombrages!
  O lieux doux à mon cœur!
C'est sur vous que nous fixons nos regards!
C'est à vous que nos soupirs s'adressent!
C'est vous que nous embrassons,
  Terre, verdure, rochers,
Qui couvrez de votre ombre
Les os de nos pères!
  En avant! en avant!
  Enfants de Haïg,
  Marchons hardiment en avant!

II

Il est à nous, bien à nous, cet Orient superbe!
Car il est facile pour nous de gravir l'Ararat.
Il est à nous l'Araxe aux cascades dangereuses,
Il est à nous l'Hachdenk aux voluptueuses collines;
Nous avons à nous et la terre, et l'eau, et l'air pur;
Et cependant nous foulons, inconnus, un sol étranger.
Allons, bruns enfants à la chevelure frisée,
Allumez vos cœurs au feu de la patrie;
Que l'amour étincelle dans vos regards;
Étendez vos ailes et planez comme l'aigle majestueux;
Volez, élancez-vous sur les sommets du Massis,
C'est là que vous attend votre mère à la blanche et neigeuse chevelure.
O mon bien-aimé
Et majestueux Massis,
Sans cesse présent
A mes regards vigilants!
Les belles eaux que tu fais jaillir de tes flancs,
Et qui bondissent de cascades en cascades,
Ne semblent-elles pas inviter
Tes fils éloignés
A revenir joyeux?
En avant! en avant!
Enfants de Haïg,
Marchons hardiment en avant!

III

Le moment est arrivé, enfants, de frapper un grand coup,
De donner la preuve de votre amour de la patrie,
De crier vengeance en face de nos ennemis,
De rendre aux os de nos pères un culte éternel,
De donner à nos fils et à nos familles la sécurité,
De recueillir dans le présent des trophées de gloire, et dans l'avenir, l'immortalité.
Frappez donc le sol d'un pied ferme
Pour réveiller la foule courageuse de nos frères.
Marchons tous vers la patrie par bandes;
O vous! fils libres d'antiques héros,
Allons, marchons, escaladons le Massis,
Ancêtre vigilant qui attend le retour de notre exil!
En avant! en avant!
Enfants de Haïg,
Marchons hardiment en avant!

ÉTUDE

Sur les mouvements des populations berbères antérieurs à l'islamisme.

I

Les historiens arabes ne nous ont pas fait connaître l'histoire des révolutions des peuples berbères antérieures à l'islamisme, mais ils nous ont laissé quelques documents à l'aide desquels il n'est pas impossible de reconstituer la série des invasions dont ils ne nous ont pas parlé et de les rattacher aux faits dont les auteurs grecs et latins nous ont laissé le souvenir.

On voit, par l'histoire des temps postérieurs à Mahomet, quelle était la marche générale des invasions des nomades et des révolutions qui en étaient la suite. Une grande nation errante couvrant le désert de ses hordes, attirée depuis longtemps par la richesse des pâturages des hauts plateaux et par l'espoir de piller plus facilement les habitants du Tell, se jette tout à coup sur ces régions et s'en empare; elle en expulse les autres nomades et force les habitants sédentaires à lui payer l'impôt. Bientôt sa domination s'aggrave, elle s'empare des terres elles-mêmes et les partage entre ses diverses fractions. — Des habitants, les uns se soumettent, renoncent à leur nationalité et s'attachent à la tribu victorieuse comme serviteurs ou laboureurs, les autres se rejettent dans les montagnes et s'y adonnent à l'agriculture.

Bientôt les vainqueurs, riches des impôts de leurs vassaux, se dégoûtent de l'existence aventureuse et pénible du nomade

et s'établissent dans les villes pour jouir tranquillement des douceurs d'une vie plus molle et plus luxueuse. Ils abandonnent ainsi les campagnes qu'une autre tribu, qui s'est formée à leur place dans le désert, vient à son tour leur enlever.

Aussi à la suite de plusieurs invasions successives, s'est-il formé dans le pays plusieurs couches de populations d'origines diverses. — Pour les habitants des plaines, qui se sont soumis au rôle de serviteurs, ceux-là ont depuis longtemps oublié leur ancienne race et font corps avec les nouveaux dominateurs, mais ceux qui se sont retirés dans les montagnes ont conservé, sinon une indépendance complète, au moins leur nationalité. — Attaqués à chaque invasion par les peuplades nouvellement dépossédées, ils luttent avec des chances diverses, sont quelquefois exterminés, parfois vainqueurs, le plus souvent refoulés dans leurs retraites les plus inaccessibles.

On peut donc admettre que, dans une région souvent envahie, les habitants des plus hautes cimes sont les plus anciens maîtres du pays, que ceux des montagnes de moyenne hauteur sont de date plus récente, que les cultivateurs des plaines sont plus nouveaux encore, et qu'enfin les nomades des hauts plateaux sont les derniers établis.

Les invasions ayant aussi presque toujours lieu du désert au Tell, par conséquent du sud au nord, on doit supposer aussi en général que les populations du littoral sont plus anciennes dans le pays que les tribus plus éloignées de la mer.

En se basant sur ces principes qu'on ne peut guère contester, on peut donc, rien qu'en étudiant la distribution géographique des peuplades berbères au moment de l'islamisme, déterminer avec quelque certitude la série des invasions précédentes.

II

Au temps de Mahomet, les diverses fractions de la grande nation des Masmouda (Ber'rouata, R'omera, etc.), étaient confinées dans la partie occidentale du Mar'erb.

Les Sanhadja couvraient de leurs nomades les déserts qui confinent au Soudan, et les pâturages qui s'étendent au sud du grand Atlas. Ils occupaient aussi la partie orientale de cette immense chaîne de montagnes jusqu'au Moulouïa, ainsi que le Rif oriental et les plateaux qui le joignent à l'Atlas. Dans ces deux régions, leurs tribus étaient entremêlées à celles des Marmouda et vivaient côte à côte avec elles.

Sur les montagnes peu élevées qui continuent le Rif à l'est, le long de la mer, et dans quelques autres du Mar'erb el Aksa, vivaient des fractions de la race de Nefzaoua. Elles étaient presque toutes sédentaires, quelques-unes cependant n'avaient pas renoncé à élever des troupeaux.

Les diverses branches de la grande tribu des Beni-Faten étaient répandues dans les mêmes régions depuis Fez jusqu'à Tenès : moitié sédentaires, moitié nomades, elles parcouraient encore le pays au loin avec leurs troupeaux, mais déjà elles cherchaient refuge, non plus dans les profondeurs du désert, mais dans certaines montagnes de leur territoire où elles avaient élevé des ksours ou bourgades fortifiées.

Enfin, les peuples nomades qui commandaient à tous les autres et leur faisaient payer l'impôt étaient les Mar'rasna et les Ifren, grandes tribus qui parcouraient, l'une le Tell de Chélif à Fez, l'autre les hauts plateaux de Tehert au Moulouïa.

Dans la Berberie centrale, les tribus étaient ainsi distribuées :

Les Sanhadja occupaient le Titterie et les plaines et montagnes qu'il domine au nord. — A l'est, ils avaient les Adjica, dont le pays formait une zone allongée dans la direction du méridien de Dellys et qui habitaient de plus la chaîne de montagnes qui relie le Titterie à l'Auras.

La grande nation des Kétama était établie dans les hautes montagnes maritimes qui courent de Dellys à la Calle, pendant que ses nomades parcouraient les plaines qui bordent ces montagnes au sud.

L'Auras était la demeure des Louata. Ils y étaient mêlés à quelques Zenètes. — Quant aux plaines du Zab et du Hodna,

et généralement au petit désert, ces régions étaient parcourues par des nomades zénatiens de plusieurs familles.

Les déserts et les montagnes de la Tripolitaine étaient habités par de nombreuses tribus de toutes races Zouar'a, Louata, Hoonares et Zenètes.

III

En appliquant à ces faits géographiques le principe énoncé tout à l'heure, nous voyons qu'aux temps les plus anciens le Mar'erb el Aksa était occupé par les Masmouda jusqu'aux environs même de Ténès, le Mar'erb central par les Adjica et les Ketama, et les régions orientales, c'est-à-dire la Tripolitaine, par les Hoonara. — Le grand et le petit désert, depuis le Nil jusqu'à l'Atlantique, étaient parcourus par les Fanhadjas aux voiles noirs.

Toutes ces tribus étaient de la race de Berr, qui semble ainsi être plus ancienne en Berberie que celle de Mad'rès. Quant aux tribus de cette dernière race, elles étaient encore faibles et commençaient à peine à se former dans les déserts de la Tripolitaine.

A une époque dont la date doit être reculée sans doute aux premiers temps historiques, les Sanhadja se jetèrent du sud au nord sur les deux Mar'erb et, repoussant les Masmouda à l'ouest, les Adjica et les Ketama à l'est, s'établirent entre ces deux nations.

Bien des siècles après, les tribus de la race de Madr'ès qui peu à peu avaient crû en nombre et en puissance, se trouvant à l'étroit dans la Tripolitaine, s'étendirent au dehors et commencèrent cette série d'invasions d'orient en occident qui, fendant en deux la masse des populations fanhadjeinnes, en rejetèrent une part dans le grand désert du Soudan, et l'autre dans le Tell des deux Mar'erb.

Les Louata paraissent s'être ébranlés les premiers. Quelques-unes de leurs hordes s'avancèrent jusqu'au centre du

Mar'erb ultérieur, mais ils laissèrent dans leur marche un grand nombre de familles dont la plus grande partie s'établit dans les pays qui environnent l'Auras et s'en rendit maîtresse. Le mouvement d'ailleurs ne fut pas général, et la principale partie de la tribu de Louata resta dans les anciens cantonnements du pays de Tripoli.

Après eux, en même temps peut-être, vinrent les Nefzaoua. Ceux-ci s'établirent aussi dans les deux Mar'erb, mais surtout dans le Mar'erb central. Ils y furent plus tard attaqués par d'autres peuples de même origine, les Beni-faten. Ceux-ci vainqueurs rejetèrent les Nefzaoua soit dans les montagnes élevées de l'intérieur, soit dans les hauts mamelons qui bordent la Méditerranée du Moulouïa au Chélif. Les Beni-faten s'emparèrent des pâturages des vaincus dans les deux Mar'erb, pendant que les Miknacas, leurs frères et leurs compagnons de conquête, prirent comme région de parcours la vallée du Moulouïa.

C'est alors qu'apparurent, les derniers avant l'islamisme, les Mar'raona, les Ifren et les Oudjdedidjen, peuples zénites venus également de l'Orient. Ils s'emparèrent du pays des Beni-faten, et les forcèrent à leur payer l'impôt sans cependant les déposséder tout à fait. Ils se partagèrent seulement le pays et s'établirent : les Mar'raona dans le Tell, depuis le Chétif jusqu'au Moulouïa, les Oudjdedidjen sur les plateaux de Mindas et les Beni-Ifren dans les hauts plateaux qui s'étendent du Mindas au Moulouïa. C'est à cette époque aussi qu'une autre tribu zénatienne, les Beni-Ouacin, paraît s'être cantonnée dans les petits déserts qui se trouvent à l'ouest du Moulouïa, jusqu'au Za, son principal affluent oriental.

Toutes ces invasions suivaient la route du petit désert. Le pays des Ketama et celui des Adjiça, protégés par l'occupation romaine, ne paraissent pas avoir été entamés pendant cette période. Les Louata seuls, attaqués sans cesse par toutes les tribus qui marchaient successivement à la conquête des régions occidentales, durent abandonner les plateaux et les plaines et se retrancher dans l'Ouras, où vinrent bientôt les

rejoindre quelques tribus Zénètes trop faibles pour la vie nomade.

IV

Si nous recherchons maintenant les rapports qui peuvent exister entre les mouvements de populations dont nous venons, par conjecture, de retracer l'histoire, et les invasions dont nous ont parlé les historiens grecs et latins, nous ne voyons aucun nom qui nous rappelle celui des Masmouda, habitants du pays que les anciens appelaient Mauritanie ; mais il semble cependant que le roi Hiempsal l'ait connu et ait voulu en donner une explication, quand il rapporte que les Maures descendaient d'une horde de Mèdes venue d'Occident ; Mas-moud, en berbère signifie, en effet, fils de Moud.

Quoi qu'il en soit, à défaut du nom des Masmouda, nous retrouvons celui des Ber'rouata, leur principale nation, dans la dénomination de Baquates, peuplade que Ptolémée a placée dans l'extrême Occident aux lieux mêmes où vivaient plus tard les Ber'rouata [1].

Les Ketama sont les Kédamousiens de Ptolémée, qui les place sur la rive gauche de l'Ampsagas. Il est vrai qu'il ne leur attribue pas une grande importance, puisqu'il les circonscrit de l'est à l'ouest, entre l'Ouedeskeber et le Titterie et du nord au sud, entre les montagnes du littoral et les sources de l'Oued el Kébir ; mais cette objection perd de sa valeur quand on remarque que, sur le littoral où Ptolémée a placé on ne sait quelles peuplades nommées Moukounes el Khitones, les monuments épigraphiques constataient la présence d'une tribu

[1] Soit que les Ber'rouata eussent été divisés plus tard en deux fractions, l'une occidentale, habitant l'Atlantique, l'autre orientale, habitant le pays du Chélif ; soit que, par suite d'une réaction des tribus masmoudiennes de l'ouest à l'est, plusieurs hordes de cette race se soient établies dans l'ouest, toujours est-il qu'il existait vers le IIIe siècle des tribus baquates aux environs de Tenès, et que nous retrouvons plus tard dans la même région une tribu masmoudienne nommée Zatima qui existe encore. (Voir les inscript. épigr. citées par d'Avezac, *Univ. pitt.*, et Ben Khaldoun.)

nommée Babares dont nous connaissons, sous son nom actuel de Babor, la position géographique et l'origine kétamienne. De même, dans la région du Djurjura, nous voyons deux siècles à peine après Ptolémée, établies à la place des tribus qu'il y a nommées les Isassenses, Massinissenses et Fraxinenses, ancêtres des Flissa, des Msisma et des Fraoucen de nos jours, dont l'origine zonavienne, et par conséquent kétamienne, ne peut être révoquée en doute. Il faut aussi considérer que les Cirtesiens, que Ptolémée place de l'autre côté de l'Ampsagas, à l'est des Kedamousiens, étaient ainsi nommés de la ville qu'ils entouraient, et pouvaient fort bien appartenir par leur origine à la tribu kédamousienne.

Quant aux peuples qui s'agitaient dans la Tripolitaine, Hérodote semble avoir nommé les Zouagha. Si les Zaouekes dont il nous parle sont bien les Zouagha actuels, il faudrait faire remonter jusqu'aux premiers temps de l'histoire la formation des différentes tribus de la race de Madr'ès.

Nous ne voyons rien dans les historiens anciens qui nous rappelle l'invasion des Sanhadja dans le Tell; elle paraît en effet être de la plus haute antiquité. Mais l'invasion des Louata, dans la province de l'Ouras, présente de grandes analogies avec la guerre que Massinissa fit à Syphax, et avec l'établissement des vainqueurs dans le pays du vaincu. Massinissa en effet était, comme les Louata, originaire de la Tripolitaine; le nom des Massyles est le même que celui des *Macela,* qui étaient la branche aînée des Louata, comme les Massyles étaient la famille souveraine du peuple sur lequel Massinissa régnait; enfin les Louata furent les premiers et même les seuls descendants de *Mad'ès* qui aient occupé avant l'islamisme l'Auras et ses environs, et c'est aussi auprès de l'Auras que se trouve le monument numide appelé encore aujourd'hui *Medracen*, dont la construction ne peut guère être attribuée qu'aux rois de Numidie descendants de Massinissa [1] et particulièrement à Micipsa.

[1] Il n'entre pas dans le plan de cet article de discuter ces diverses affirma-

Des invasions suivantes : Nefzaouiennes, Fatenites, Mik'naciennes, il ne nous a été conservé aucun souvenir par les historiens anciens. — Ce n'est pas qu'ils ne racontent bien des guerres, bien des luttes : mais des noms de peuples qu'ils nous citent, il n'en est pas un qu'on ait pu retrouver dans la longue nomenclature de Ben Khaldoun. Il n'en est pas de même des tribus Mar'raouniennes et Ifrenides : Ptolémée, au IIe siècle de notre ère, nomme les Makhkhouréones parmi les peuples Mauritaniens, et les place sur le bord de la mer, à l'est du Chinalaph, non loin des régions qu'occupaient les Mar'raoua, lors de l'islamisme. Pline les place également dans le pays des Massésyliens, — détails précieux qui permettent de faire remonter au Ier siècle au moins de l'ère chrétienne l'établissement de Mar'raoua dans le Tell. — Ptolémée nous apprend aussi que les Makhkhouréones avaient dans le désert une partie de leurs peuplades. Elles parcouraient les pays de Fignig, où Ben Khaldoun a retrouvé plus tard les bourgades qu'elles se bâtirent, quand, affaiblies en nombre et en puissance, elles durent renoncer à la vie nomade.

A la même époque, c'est-à-dire au Ier siècle de notre ère, eut lieu une grande invasion de nomades du petit désert (Gétules, dit Pline) qui réduisit à un petit nombre de familles les Maurensiens, habitants de la rive droite du Moulouïa. — Nous remarquons, parmi ces envahisseurs, les Vésunes ou Onésounes, dont le nom rappelle celui des Onacins, grande tribu zénatienne qui, dans des temps anciens quoique indéterminés, occupait les hauts territoires qui s'étendent entre le Za et le Moulouïa. Si cette synonymie était établie d'une manière certaine, elle fixerait au Ier siècle au plus tard l'occupation de la région du Za par la tribu de Onacin, occupation dont Ben Khaldoun semble avoir fixé la date au hasard.

tions (origine et patrie de Massinissa, — attribution du nom de Massyles à une partie seulement de sa tribu, — date de la construction du Medracen). Il suffit de dire que tous ces points résultent de l'étude attentive des géographes et historiens anciens.

A partir de cette époque, ni les historiens grecs et latins, ni les historiens musulmans ne nous laissent deviner aucune invasion. — Sans doute il y eut des guerres cruelles et nombreuses ; mais, arrêtées par la domination romaine, les peuplades nomades ne purent entamer le Tell. Même quand affaiblie par la décadence de ses mœurs, par ses luttes intestines et par les invasions des barbares du nord, la puissance de Rome dut (sous Dioclétien) céder devant la révolte des barbares et ramener en arrière la ligne de ses établissements, ce furent les peuplades des cantons abandonnés qui restèrent maîtresses du terrain, sans que les nomades leur en aient rien enlevé. — Les noms dont on retrouve les homonymes chez les auteurs musulmans n'ont donc plus qu'un intérêt purement géographique et non plus historique. C'est pourquoi nous ne citerons qu'en passant les Nacmousiens, dont le dj. Nagmous actuel fixe l'antique position ; les Usales, habitants du mont Usaletanum, représentés aujourd'hui dans leur ancienne région par les nomades Beni-Oucelat, et enfin les Haguaten, cités par Corippe peu de temps avant l'islamisme, et dont le nom ainsi altéré n'est que la forme berbère du mot arabe Louata.

Il y a bien des travaux à faire encore, on le voit, avant qu'on ait rattaché les maigres documents des historiens berbères aux récits que nous ont laissés les Grecs et les Latins ; — on risque fort aussi de s'égarer dans les conjectures ; mais malgré ce péril, nous avons cru qu'on nous saurait gré d'avoir abordé une route dans laquelle on a jusqu'ici hésité à s'engager.

H. Tauxier.



NOUVELLES DES SCIENCES

Notre correspondant de Saint-Pétersbourg nous adresse les détails suivants sur une publication fort importante, qui vient de paraître il y a peu de temps, et qui est destinée à faire époque dans les annales de la science orientale. Il s'agit de l'ouvrage intitulé : *Matériaux pour servir à l'étude de la langue Khirghize*, dus à la plume de M. Ilminsky, de Kazan. Ce savant distingué, connu déjà avantageusement par une excellente édition du *Baber-Nameh*, a réuni dans un volume de 200 pages in-8° des règles de grammaire et un glossaire de la langue khirghize. C'est le premier essai qui concerne cet idiome tatare, parlé par un peuple nombreux habitant les steppes qui séparent la Russie des khanats de l'Asie centrale. Ces Khirghizes sont soumis à la Russie, et sont différents des Khirghizes noirs qui habitent les environs de l'Isyk-Kral. L'ouvrage de M. Ilminsky, composé avec beaucoup de soin et de talent, est écrit en russe. Un autre savant, M. l'académicien Weliaminoff-Zernoff, s'occupe aussi de la publication d'un recueil de poésies et de récits khirghizes, qui verra bientôt le jour. Ces deux travaux, sur lesquels nous appelons l'attention des orientalistes, seront goûtés des philologues, et nous avons tout lieu d'espérer qu'ils seront accueillis aussi avec faveur par tous les amis des littératures et des langues de l'Asie.

B. D.

BIBLIOGRAPHIE ORIENTALE.

La Serbie, son passé et son avenir, par M. Henri Thiers; précédé d'une Lettre de M. Édouard Laboulaye. Paris, Dramard-Baudry, 1862.

La Serbie après le bombardement de Belgrade, par un Serbe. Paris, Hérold. 1862.

La Serbie devant la conférence, *ibid.*

Les trois ouvrages que nous venons d'indiquer présentent un grand intérêt dans les circonstances actuelles. Ce sont, en quelque sorte, les manifestes de la nation serbe, non pas ceux des diplomates, qui contiennent toujours des réticences et des ménagements, mais l'expression vive et sincère des désirs et des espérances de la nation. Bien qu'écrit par un Français, le premier de ces ouvrages, auquel l'on a eu soin de joindre une carte, respire évidemment la collaboration d'un Serbe. Il y aurait bien par-ci par-là, dans cette publication, des points de vue historiques qui prêteraient à la critique. Mais nous ne discutons pas ici ces trois ouvrages. Ils ont une valeur incontestable, parce qu'ils nous initient à la manière dont les Serbes envisagent eux-mêmes leur situation actuelle et leur avenir. A. A.

Voyage dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus, etc., etc.

Lorsqu'un auteur fait un livre sur un pays peu connu, il y met ce qu'il veut ou ce qu'il peut, et le lecteur est rarement en mesure d'apprécier si l'ouvrage contient réellement tous les renseignements qui devraient s'y trouver. Pour qu'on puisse se rendre compte de la valeur d'un livre à ce point de vue, il faut qu'il ait subi ce que j'appellerai l'épreuve de l'*imprévu*. Or, voici ce qui m'est arrivé, à moi, et probablement à bien d'autres, à propos de l'Arménie. Les journaux ont annoncé, ces jours derniers, que les Arméniens de Zéithoun étaient en guerre avec le pacha et les musulmans de Marasch. Je connais Marasch de longue date; mais, quoique je m'occupe des affaires de l'Orient depuis une dizaine d'années, j'avoue que je ne me faisais qu'une idée très-vague de Zéithoun, ou, pour être tout à fait franc, que je ne m'en faisais aucune idée. J'ai donc soumis à l'épreuve de l'*imprévu* le livre de M. Langlois, et voici ce que j'y ai trouvé à la page 129 :

« Dans le cours de la première journée, nous atteignîmes la

« ferme d'un chef arménien indépendant, à qui je communiquai
« le désir que j'avais de pénétrer plus avant, et d'aller même jus-
« Zéithoun ; mais il m'en dissuada, m'affirmant que ses compa-
« triotes ne permettraient l'entrée de leur ville à aucun étranger,
« et qu'il y aurait danger à s'y introduire furtivement. Il m'apprit
« sur cette population indépendante les détails qui suivent :

« Les Arméniens du Taurus forment une espèce de république
« dont le gouvernement est confié à quatre agas qui sont soumis
« à la juridiction du patriarche de Sis. Souvent en hostilité avec
« les Turkomans de Khozan-oglou, ils ont toujours su faire res-
« pecter leur nationalité.

« On évalue à plusieurs mille le nombre de ces Arméniens in-
« dépendants. Ils sont respectueux envers leurs chefs, soumis à
« leurs lois et fort attachés à leur religion. On rapporte à ce sujet
« un fait caractéristique :

« Un jeune Arménien ayant épousé sa cousine au troisième
« degré, union contraire aux canons de l'Église grégorienne, fut
« excommunié par l'évêque de Zéithoun. Furieux de se voir ex-
« pulsé de l'église, il se rendit un dimanche à la messe avec dix
« de ses camarades, tous armés, et au moment où l'évêque fran-
« chissait les marches de l'autel, il le menaça de faire feu sur lui
« s'il ne levait à l'instant même l'excommunication qu'il avait
« prononcée.

« Ces montagnards arméniens sont, en général, grands, braves
« et pleins d'énergie.

« Il y a quelques années, ils envoyèrent une ambassade à
« Constantinople, afin de régler une affaire pendante entre eux
« et la Porte. Un de mes amis, qui avait eu l'occasion de voir les
« membres de cette légation montagnarde, me disait que mille
« hommes du Zéithoun pourraient bouleverser et conquérir la
« Karamanie, si cette conquête entrait dans leurs vues : assertion
« que je crois vraie. Dans l'état actuel des choses, qu'il nous soit
« permis de faire des vœux pour la complète indépendance des
« Arméniens du Taurus : ce sont, avec les Maronites, les Français
« de l'Orient ! »

A. A.

Bericht über eine Wissenschaftliche Reise in dem Kaukasus.:....... von H. Dorn. (Dans *le Bulletin* et *les Mélanges asiatiques* de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. IV, pages 429-500).

Son Exc. M. l'académicien de Dorn vient de publier récemment, en deux langues (russe et allemande), une notice détaillée sur le voyage entrepris par lui, en 1850, dans les régions cauca-

siennes. Le travail que M. de Dorn a imprimé renferme des faits tout à fait neufs et contient des appréciations d'une importance capitale. Déjà un savant orientaliste russe, M. de Khanikoff, a donné, sur le voyage de M. de Dorn, une notice des plus curieuses qui a été insérée dans le numéro de février-mars dernier du *Journal asiatique*, où il a appelé l'attention des lecteurs sur les principaux résultats obtenus par le savant académicien de Pétersbourg pendant son exploration.

En premier lieu, M. de Dorn se transporta dans le Mazandéran, où il se mit tout d'abord à faire des recherches sur le dialecte parlé dans ce pays, et où il rassembla les matériaux d'un glossaire de l'idiome mazandéranien. Poursuivant sa route, M. de Dorn pénétra dans le Ghilan, où il se livra à des recherches linguistiques sur les dialectes ghilanais, qui sont d'autant plus difficiles à connaître qu'ils sont en usage seulement parmi les gens du peuple. Revenu à Bakou de son voyage dans une partie de la Perse, le savant orientaliste entreprit de faire pour les idiomes *tate* et talychiens ce qu'il avait déjà fait pour les dialectes du Mazandéran et du Ghilan. Tout en s'occupant d'études philologiques, M. de Dorn ne négligea point beaucoup d'autres questions archéologiques et ethnographiques qui s'offraient naturellement à lui. Les colonies juives du Caucase, et surtout le village habité par les *Kubastchis* ou *Koubetchis*, furent pour lui l'occasion d'un examen sérieux et approfondi. On sait que les bruits les plus fâcheux, comme aussi les légendes les plus fantastiques, couraient depuis de longues années sur les Koubetchis, peuplade peu nombreuse du Daghestan sur laquelle on n'avait eu jusqu'à présent que des renseignements très-vagues. M. de Dorn eut l'heureuse pensée d'aller visiter chez eux ces villageois, et il a enfin déchiré le voile qui dérobait la lumière aux yeux de la science. Au lieu de trouver des gens inhospitaliers, des faux monnayeurs, des hommes d'origine européenne, comme le disaient les anciens voyageurs au Caucase, il fut tout étonné de voir une population orientale fort hospitalière, parlant une langue qui différait peu du lesghien, et enfin il reconnut que les prétendues inscriptions, rédigées dans une langue inconnue que les anciens voyageurs avaient signalées dans leur village, n'étaient autre chose que de l'arabe, dont les plus anciennes sont du VIIIe siècle de l'hégire.

Avant de rentrer à Pétersbourg, avec sa riche moisson de manuscrits, d'inscriptions, de matériaux de toute sorte, M. de Dorn voulut accomplir un pieux devoir. Il se rendit à Kaïa-Kent, afin

de rechercher la trace de la sépulture de l'académicien Gmelin, assassiné en 1772 dans le Daghestan. Muni de renseignements précis, M. de Dorn découvrit en effet le tombeau de ce martyr de la science, s'assura que ses ossements n'avaient point subi de profanation, et après avoir fait ériger sur le sol une croix de bois, il rentra à Derbend, d'où il se rendit à Tiflis, puis à Pétersbourg, sa résidence habituelle. M. de Dorn, que nous avons eu l'avantage de voir à Paris, il y a peu de mois, nous a dit que son intention était de publier prochainement les résultats détaillés de son voyage; nous faisons des vœux pour que le public savant puisse bientôt être à même de lire et d'étudier, dans leur ensemble, les travaux que nous attendons avec impatience de la plume exercée du docte académicien !

VICTOR LANGLOIS.

VOYAGE DANS LA PÉNINSULE ARABIQUE DU SINAÏ, par LOTTIN DE LAVAL. (Paris, Duprat, 1 vol. in-4° avec carte et atlas in-f° représentant des vues pittoresques, des *fac-simile* d'inscriptions hiéroglyphiques et sinaïtiques.) — ESQUISSE SUR L'ÉTAT POLITIQUE ET COMMERCIAL DE LA SYRIE, par H. GUYS. (Paris, France, in-8°.) — GLAIVE-DES-COURONNES, roman traduit de l'arabe par le Dr PERRON. (Paris, Duprat, 1 vol. in-12.) — LE MONTÉNÉGRO, HISTOIRE, MOEURS, USAGES, etc., par HENRI DELARUE. (Paris, Duprat, 1 vol. in-12 avec carte.) — HISTOIRE DES MARTYRS JAPONAIS, par LÉON PAGÈS. (Paris, Duprat, 2e édition, 1 vol. in-12.)

Un voyageur intrépide, qui a employé les plus belles années de sa vie à parcourir plusieurs contrées de l'antique Asie, et qui s'est fait depuis longtemps déjà un nom honorable dans la science, M. Lottin de Laval, vient de publier tout récemment les résultats d'un voyage entrepris, il y a deux ans environ, dans la péninsule sinaïtique, afin d'y recueillir les nombreuses inscriptions araméennes gravées sur les rochers de cette contrée célèbre. Le livre de ce zélé explorateur, édité avec luxe, se compose de deux parties bien distinctes : le texte et les planches. M. Lottin de Laval, au moyen d'un procédé dont il est l'inventeur, a pu réussir à obtenir des *fac-simile* exacts de tous les monuments épigraphiques qu'il vient de publier, et c'est sur ses planches seulement que les investigateurs pourront étudier avec sécurité ces textes, dits sinaïtiques, qui depuis de longues années déjà préoccupent l'attention des savants. Nous ne pouvons pas nous étendre sur les planches de cet ouvrage, et nous allons seulement donner en peu de mots l'itinéraire du voyageur, qui renferme de curieuses particularités dignes d'être signalées à nos lecteurs. M. Lottin de Laval partit du Kaire

et se dirigea, par le désert, sur Suez. Tout ce parcours, qui ne présente rien qu'une morne solitude, a inspiré à l'auteur quelques pages pleines d'intérêt sur le gouvernement actuel de l'Égypte. Il arrive à Suez, et, en présence des lieux qui vont devenir bientôt un chantier où de modernes pionniers vont reprendre en grand les travaux de canalisation des Pharaons, M. Lottin de Laval traite la question historique du percement du canal de Suez. La fin du chapitre contient un aperçu sur le passage de la mer Rouge par les Israélites, dont l'auteur a retrouvé les traces. Selon lui, le point de départ de Moïse fut Ramessis, et non pas Memphis, qui n'existait pas alors; la route que suivirent les Hébreux passa par Sukkoth et de là à Etham, qui marque la fin du désert, selon les livres saints, « *in extremis finibus solitudinis* ». De Suez, M. Lottin de Laval se dirigea vers le mont Sinaï, par For et le désert de Sin; dans cette excursion il moula les bas-reliefs égyptiens de Ouadi-Mokattab, de Cédré, de Guéné, des quatre vallées, et d'Ouadi-Ledja, la vallée la plus rapprochée du monastère et de l'Horeb. Le couvent, que le voyageur visita, renferme de curieux manuscrits, et au sommet du rocher qui le domine, M. Lottin de Laval copia plusieurs inscriptions. C'est là que le voyageur fit une rencontre singulière :

« Je rentrais au coucher du soleil, dit-il, à mon campement de Raphidim, et je trouvai devant ma tente le directeur du couvent, accompagné d'un certain Parthénius, neveu du comte Zizinia, favori de Mehemet-Ali. Cet homme, doué d'une imagination et d'une exaltation extrêmes, avait osé porter ses désirs et ses hommages jusque sur les degrés d'un trône : le malheureux s'était épris d'une belle princesse de la famille royale de France; sa pauvre tête s'y fêla, et un jour, ce brillant enfant de la Grèce alla prendre le froc dans la majestueuse et terrible solitude du Sinaï. Il me raconta ses malheurs, ses privations, et le soir, après avoir pris ensemble le thé, nous nous quittâmes pour ne plus nous revoir. » Du pied de l'Horeb, M. Lottin de Laval alla au tombeau du scheik Saléh, et gagna, en deux jours, le golfe Elamitique. En poursuivant sa route, le voyageur découvrit, dans la plaine de Herneïd, des tombeaux antiques. De là, il parvint à Sarbit el Kadem, où sa bonne étoile lui fit découvrir de magnifiques statues égyptiennes, que Niebuhr avait le premier visitées en 1761. Enfin, malade et presque défaillant, le voyageur rentra à Suez, avec le regret de n'avoir pu découvrir le fameux bas-relief décrit en 1779 par Rozières. Riche d'un butin épigraphique considérable, M. Lottin de Laval est revenu en France peu de mois après son voyage, et depuis son retour, les inscriptions qu'il a rapportées font le sujet d'une

étude incessante de la part des savants allemands et français. Si l'on sait aujourd'hui que ces textes ne sont pas, comme l'a prétendu Forster, des inscriptions contemporaines du séjour des Israélites en Égypte, du moins on ignore encore quel est le peuple qui en fit graver le plus grand nombre. MM. Tuch et Renan, dont l'autorité fait foi en pareille matière, n'hésitent pas à déclarer que la plupart de ces textes sont antérieurs au christianisme, et cependant il est d'autres savants qui leur attribuent une origine plus moderne et ne craignent pas d'y voir des *graphiti* chrétiens, presque contemporains de Cosmas Judicopleustis, qui les signala en 518 de notre ère, pour la première fois.

Le livre de M. Guys n'est pas, comme le précédent, un voyage entrepris dans le but de faire connaître un pays inexploré, c'est au contraire un ouvrage, fruit d'un long séjour en Syrie, où l'auteur a été consul pendant de longues années. Dans ce livre, qui compte plus de 300 pages et qui renferme des tableaux statistiques, on voit quelle est la population actuelle du pays, ses richesses territoriales, le nombre de ses habitants, etc.; tous renseignements utiles à consulter et qui présentent le caractère d'exactitude qu'on remarque dans tous les livres qui émanent de la plume du savant consul.

Pour ne pas quitter l'Asie, parlons de suite d'un livre écrit avec beaucoup d'élégance et de charme; c'est un roman arabe intitulé : *Seïf el Tidjan*, que le savant arabisant, M. Perron, vient de faire passer dans notre langue, en conservant à l'ouvrage original tout son caractère oriental. Ce roman est, comme l'annonce le traducteur, un vrai roman de cape et d'épée, dans lequel on trouve, sous une forme allégorique, des histoires des guerres contre les chrétiens. C'est comme la contre-partie de ces romans de chevalerie que firent éclore, dans notre Europe féodale, les grands épisodes des croisades. Les personnages qui jouent un rôle dans ce roman, ont tous des noms propres significatifs : *Lion-des-Castels*, *Omar-du-Salut*, *Cherchant-Guerres*, *Éclipse-les-Belles*, *Foudre-des-Batailles*, etc. Il serait curieux de faire une étude comparée de ce roman arabe avec l'un de nos romans de chevalerie : on y trouverait à faire plus d'un rapprochement curieux; et certes, je ne suis pas éloigné de croire que nos romanciers occidentaux sont de l'école des écrivains arabes qui concevaient d'une façon si hardie le roman des batailles et des amours chevaleresques.

Traversons le Bosphore, et à travers les montagnes de la Macédoine et de la Thrace, venons visiter un petit coin de terre

habité par une race forte et courageuse, par ces chrétiens du Monténégro qui ont occupé dans ces dernières années l'opinion publique d'une façon si méritée. Un jeune Français, homme de cœur et d'esprit, mort il y a peu de temps, a laissé dans ses papiers une histoire du Monténégro. Ce jeune écrivain, qui maniait aussi l'épée, comme un héros d'Homère, et qu'on a vu si souvent, à côté des guerriers de Daniel Ier, frapper à coups redoublés dans les rangs de l'armée ottomane, travaillait dans ses moments de loisir à recueillir des notes sur le noble peuple monténégrin. Ces notes viennent de voir le jour tout récemment, grâce à M. le baron d'Avril, qui les a jugées dignes d'être communiquées au public savant. Je voudrais pouvoir analyser tout ce petit livre, mais il vaut mieux le lire dans son ensemble, pour bien juger de ce que vaut le Monténégro et de ce que valait Henri Delarue.

Terminons cette notice en signalant un livre, instructif autant qu'édifiant, l'Histoire des martyrs japonais, récemment canonisés à Rome. L'auteur, M. Léon Pagès, qui a consacré déjà plusieurs années à l'étude de l'idiome, de la littérature et de l'histoire du Japon, a résumé dans un petit volume la biographie des malheureuses victimes d'un fanatisme ignorant et barbare. On ne peut pas lire les supplices endurés par ces chrétiens de l'extrême Orient sans éprouver un violent frisson, et sans admirer la constance de ces hommes qui meurent pour leur foi.

L'histoire générale du Japon, que prépare le même auteur, nous fera connaître à fond ce peuple trop longtemps isolé du reste du monde.

Si l'on y trouve des actes de cruauté, comme on en rencontre trop souvent dans les annales des nations, on peut aussi, ce qui est consolant, y étudier une curieuse civilisation, des arts et une industrie d'un développement singulier.

Nous attendons avec impatience le livre annoncé par le savant orientaliste, et nous lui souhaitons le succès que ses autres ouvrages de linguistique ont déjà obtenu.

V. Langlois.

L'Empire des Tsars, par M. J.-K. Schnitzler. Tome second (*la Population.*) Paris et Strasbourg, Ve Berger-Levrault, 1862. 1 vol. in-8° de 748 pages; 8 fr.

Dans un premier volume, M. Schnitzler avait étudié dans tous ses détails le territoire russe, le sol, les richesses fluviales et lacustres, les produits si variés de ce colossal empire dont la superficie, s'étendant sur trois parties du monde, est double de la

superficie totale de l'Europe. Aujourd'hui l'auteur arrive à l'homme et envisage sous toutes ses faces l'immense population de l'empire russe : spectacle aussi varié que grandiose, car il s'agit d'un total qui n'est pas au-dessous de 75 millions d'âmes, et dans ce total sont confondus des hommes appartenant à trois des principales races humaines, la circassienne, la mongole et l'américaine; des peuplades au nombre de plus de cinq cents, dont on dit depuis longtemps qu'elles parlent quatre-vingts langues différentes. Plus des deux tiers de la population sont des Slaves; mais en ce qui concerne les autres éléments, quelle diversité! où trouver un champ plus vaste pour l'observateur philosophe, pour l'ethnographe et le linguiste? Finnois, Lithuaniens et Lettons, Allemands, Turcs, Mongols, Arméniens, Géorgiens, Caucasiens, Persans et Kourdes, Juifs et Ziganes, Grecs et Arabes, Samoïèdes, Esquimaux, Tchouktches, Koriaks, Joukaghirs, etc., etc. Il y a de tout cela dans les quatorze ou quinze millions d'âmes qui restent. — M. Schnitzler, en faisant passer sous nos yeux ces peuples ou ces tribus soumis à l'empire des tsars, nous offre un spectacle du plus haut intérêt : « Tantôt ce « sont des chasseurs poursuivant leur proie dans les immenses « solitudes où errent les bêtes à fourrure précieuse; tantôt des « pêcheurs, qui, n'attendant rien d'une terre impuissante, se « confient à leurs canots et demandent à un autre élément la « nourriture qui les fera vivre; tantôt encore des pâtres nomades, « parcourant avec leurs innombrables troupeaux ces vastes « steppes où la borne du propriétaire ne se montre jamais pour « arrêter leurs pas errants... »

L'ouvrage de M. Schnitzler, résultat de longues études et fruit d'une science profonde, est un de ceux qui honorent le plus l'époque actuelle. Le magnifique sujet qu'il embrasse exigeait à la fois les qualités de l'historien, du géographe, du moraliste et de l'écrivain. La méthode sévère de l'auteur l'a soutenu dans cette entreprise ardue. Son livre restera comme sujet de méditation pour l'homme politique qui cherche dans l'étude du présent les destinées futures de la Russie.

Paris. — Imp. W. Remquet, Goupy et Cie, rue Garancière 5.

SUR LES BLÉMYES

FRAGMENT INÉDIT D'UN MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS, SUR L'ANCIENNE GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE, PAR M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

Les *Blemyes*, Βλέμυες, ont donné lieu à bien des recherches et à bien des conjectures. M. Quatremère, dans ses *Mémoires sur l'Égypte;* Niebuhr, dans son *Étude sur les inscriptions nubiennes de Gau*[1]*;* Ritter, dans sa *Géographie*[2], et enfin M. Letronne, dans son *Nouvel Examen de l'inscription du roi Silco*[3], ont tracé un résumé plus ou moins complet des données que l'antiquité nous a laissées sur ce peuple; l'exposé le plus savant, celui auquel il reste le moins à ajouter, est sans contredit l'aperçu de M. Letronne. Ératosthène, qui assurément devait être bien renseigné, assigne pour demeure aux Blémyes, ainsi qu'on vient de le voir, la contrée pastorale comprise entre le Nil et la mer Rouge, conjointement avec les Mégabares et les Troglodytes. Théocrite, qui écrit en poëte, les rejette aux extrémités de l'Éthiopie, « là où le Nil, qui s'enfonce sous les rochers, cesse « d'être visible : »

Πυμάτοισι παρ' Αἰθιόπεσσι νομένοις, ...
Πέτρᾳ ὑπὸ Βλεμύων, ὅθεν οὐκέτι Νεῖλος ὁρατὸς[4].

[1] *Inscriptiones nubienses*. Rome, 1820, in-4°, reproduit dans les *Kleine Schriften* du célèbre historien, t. II, p. 172; Bonn, 1843, in-8°. (Voir l'article de M. Letronne sur ce Mémoire, *Journ. des sav.*, 1821, p. 397.)

[2] *Erdkunde*, t. I, p. 663. Berlin, 1822.

[3] *Journ. des sav.*, 1825, p. 222, et *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. IX, 1831.

[4] Théocr., *id.*, VII, v. 118 et suiv. Théocrite est à peu près contemporain d'Ératosthène.

Cette expression, dégagée de l'amplification poétique, ne peut guère, à ce qu'il semble, désigner que ce que les anciens ont nommé plus tard la grande cataracte, le Ouâdi Halfa de la géographie actuelle, ce qui ramène nos Blémyes vers les lieux où les place Ératosthène, entre l'île de Méroé et la frontière égyptienne.

L'indication de Ptolémée rentre d'une manière générale dans celle d'Ératosthène, ou, pour mieux dire, les renseignements qu'il avait sous les yeux étaient conformes à ceux de son prédécesseur, quoiqu'il en ait faussé l'application, faute, à ce qu'il semble, de les avoir bien compris [1]. D'autres écrivains, tels que le poëte Claudien, qui était né en Égypte, resserrent davantage la contrée des Blémyes, en leur assignant pour demeure le voisinage même de la cataracte de Syène [2]. Ce qu'il peut y avoir encore d'un peu vague et d'indéterminé dans les indications des poëtes et des géographes est précisé par les historiens. Les rapports des gouverneurs impériaux de l'Égypte avec ce peuple, à diverses époques du IIIe siècle et des deux siècles suivants, supposent ou mentionnent expressément sa présence aux abords de Syène et de la frontière du sud à l'est du fleuve. Dioclétien, vers la fin du IIIe siècle, trouvant plus avantageux de confier aux tribus indigènes la garde de la frontière d'Égypte du côté du sud, que d'y entretenir des garnisons, conclut un traité avec les *Nobatæ,* qui erraient à l'ouest du Nil vers la grande oasis, pour qu'ils vinssent occuper la vallée du fleuve au-dessus de Syène, afin de la protéger contre les Blémyes, en même temps qu'on s'engageait envers ceux-ci au payement d'un subside annuel, pour mettre fin à leurs courses dans la haute Égypte [3]. Un temple commun aux Romains et aux barbares, selon les expressions de Procope, fut élevé à cette occasion dans l'île de Philæ; les Blémyes s'y rendaient à certaines époques, em-

[1] Ptolém., IV, ch. VII, p. 304, Wilb. Nous aurons à revenir plus tard sur ce point.

[2] Claudian., *De Nilo*, v. 19.

[3] Procop., *Bell. Pers.*, l. XIX, p. 59, éd. Reg.

portaient la statue d'Isis pour la consulter, selon leurs rites, et la rapportaient ensuite [1]. Ammien Marcellin, au milieu du IVe siècle, mentionne aussi les Cataractes (Syène) comme la frontière du pays des Blémyes [2]. L'historien Olympiodore, qui était né à Thèbes dans la haute Égypte, et qui visita personnellement les cantons voisins dans les premières années du Ve siècle, trouva la partie de la vallée qui s'étend de Syène à *Primis* (Ibrim) occupée par les Blémyes, et il y cite plusieurs de leurs bourgades [3]. Enfin l'inscription du roi Silco, que les commentaires de l'historien Niebuhr et ceux de M. Letronne ont rendue célèbre, est en parfait accord avec cette suite de témoignages historiques déjà si précis. On sait que ce monument, que M. Letronne, sur de très-bonnes raisons, croit être de la fin du VIe siècle, a été découvert par M. Gau, en 1818, dans le temple de Lalabchèh (l'ancienne *Talmis*), à quatorze lieues au-dessus de Syène. Il a pour objet de consacrer le souvenir des victoires remportées par un chef indigène du nom de Silco, qui y prend le titre de « roi « des Nobades et de tous les Éthiopiens, » sur les Blémyes et sur les peuples du sud [4]. Il ressort du texte de l'inscription que les Blémyes occupaient alors toute la vallée du Nil depuis *Primis* jusqu'à la frontière de l'Égypte [5], c'est-à-dire le pays même que Dioclétien, trois cents ans auparavant, avait abandonné aux Nobades.

Tels sont les renseignements historiques que nous possédons sur les Blémyes pendant une période de huit à neuf cents ans. Les plus anciens, à partir d'Ératosthène et de Théocrite, n'en parlent que comme d'un peuple nomade qui s'étendait au loin au-dessus de l'Égypte, entre le Nil et les

[1] Procop., *loc. cit.*

[2] Lib. XIV, cap. IV, t. I, p. 10, Wagner.

[3] Olympiodor., *apud* Phot. *Biblioth.*, cod. LXXX, p. 193, 1653.

[4] Dans l'inscription, le nom des Blémyes est écrit par un seule *m*. (Voyez notre remarque ci-dessus, p. 70, n. 4.) Le texte de l'inscription, avec la traduction de M. Letronne, est au *Journal des savants*, 1825, p. 112.

[5] *Journal des savants*, 1825, p. 222.

montagnes littorales de la mer Rouge; ceux d'une époque plus rapprochée, tels que la relation d'Olympiodore et l'inscription de Talmis, nous les montrent fixés en partie dans la vallée du Nil, au-dessus des cataractes de Syène. La date de leur établissement à demeure sur les rives du fleuve nous est inconnue; mais elle fut nécessairement postérieure à la cession que Dioclétien, vers 295, en avait faite aux Nobades. Il est d'ailleurs probable qu'ils s'y seront fondus dans la population aborigène, qui est une très-ancienne ramification de la race berbère. Il n'est pas inutile de rappeler que les vieux monuments de l'époque pharaonique désignent cette population primitive de la vallée du fleuve, au-dessus des cataractes, sous le nom de ***Kèns***, et qu'elle-même se donne encore aujourd'hui ce nom (Kénous), bien qu'en Égypte on lui applique plus communément l'appellation générique de Barâbra [1].

Une chose reste obscure au milieu de tous ces rapports historiques : c'est l'origine du nom des Blémyes et la nationalité même de la tribu. Ce nom, qui revient si fréquemment dans les relations du temps des Ptolémées et dans l'histoire de l'Égypte sous les Romains, semble n'avoir ni racines, ni ramifications; on ne le voit pas figurer dans les monuments des temps pharaoniques, et il disparaît subitement de l'histoire quand l'Égypte cesse d'appartenir aux Grecs (640). Les écrivains arabes, dont quelques-uns, Makrizi notamment, ont donné des détails circonstanciés sur les populations nubiennes, non plus que les voyageurs récents qui, depuis Burckhardt, ont recueilli sur la même région des notions encore plus détaillées, n'y connaissent aucun nom qui ait le moindre rapport avec celui des Blémyes. Il y aurait déjà là une très-forte présomption que si ce nom n'avait pas été créé par les Grecs d'Égypte, il s'était produit pour eux dans quelque circonstance qui nous reste inconnue, et, dans tous les cas, qu'il n'appartenait ni à la totalité, ni même à la grande généralité

[1] Voyez Brugsh, *Die Geographie des alten Ægyptens nach den altægyptischen Denkmälern*, t. I, p. 100. Leipzig, 1857, in-4°.

des populations du sud; cette présomption devient une certitude après les considérations que M. Quatremère et M. Letronne ont développées à ce sujet. M. Letronne[1] a fait remarquer que dans l'inscription d'Adulis, qui a pour objet de glorifier les conquêtes qu'un roi d'Axoum avait faites depuis les frontières septentrionales de son royaume jusqu'à la limite de l'Égypte, c'est-à-dire dans toute la contrée précisément que les Romains et les Grecs attribuent aux Blémyes, il n'est pas du tout question de cette nation. Deux noms seulement sont mentionnés dans l'inscription avec une acception générale, le nom des Tangaïtes et celui des Bougaïtes, et ces deux noms existent encore aujourd'hui avec la même application (le Taka et les Bicharîèh ou Bodjas). Il est manifeste, d'après cela, que ni les populations, ni les appellations ethnologiques n'ont changé, au moins depuis les temps voisins de notre ère jusqu'à nos jours, dans la vaste région comprise entre l'Abyssinie, la mer Rouge, l'Égypte et le Nil, et, conséquemment, que le nom de Blémyes, donné par les Grecs d'Égypte aux habitants nomades de cette région, ne leur appartenait pas.

Les passages des auteurs arabes réunis par M. Quatremère, dans son Mémoire sur les Blémyes[2], achèvent la démonstration. Les rapports, presque toujours hostiles, que la haute Égypte avait eus avec les Blémyes jusqu'aux derniers temps de la domination grecque, se montrent précisément les mêmes dans les premiers temps de la conquête arabe, au milieu du VIIe siècle. Ce sont de perpétuelles incursions des nomades du sud dans le Saïd, incursions difficilement réprimées ou temporairement contenues par des traités presque aussitôt rompus que jurés. Seulement, ce n'est plus aux Blémyes que ces courses sont attribuées par les historiens arabes, mais bien aux Bedjah, c'est-à-dire aux véritables aborigènes du désert nubien, à ceux qu'avait domptés le conquérant axoumite du

[1] Letronne, *Nouvel Examen de l'inscription du roi Silco*, dans le *Journal des savants*, 1825, p. 225.

[2] *Mémoires relatifs à l'Égypte*, t. II, p. 135 et suiv.

[illegible]. Et Makrizi ajoute expressément [1] : « Avant et depuis « l'islamisme, les Bedjah ont souvent fait le dégât dans la « partie orientale de la haute Égypte, où ils ont détruit une « infinité de bourgs. Les Pharaons d'Égypte portaient la « guerre dans leur pays et faisaient ensuite la paix avec eux « à cause du besoin qu'ils avaient des mines [2]. Les Grecs, « lorsqu'ils furent maîtres de l'Égypte, tinrent la même con« duite. »

Une démonstration historique ne saurait être plus complète. Il reste établi qu'au temps des Ptolémées, l'usage s'introduisit en Égypte de désigner sous le nom de *Blémyes* les tribus nomades du désert, au sud de l'Égypte et à l'orient du Nil ; que cet usage se maintint et s'étendit encore durant toute la période romaine ; qu'alors l'emploi de ce nom, devenu tout à fait général, passa dans la langue officielle, et que cependant il était absolument étranger à la grande majorité, sinon à la totalité des populations auxquelles on l'appliquait.

La raison et les analogies conduiraient à penser que le nom des Blémyes avait appartenu à quelque tribu qui aurait anciennement habité près de la frontière éthiopienne de l'Égypte, et qu'ainsi qu'il est arrivé en bien d'autres cas, les Égyptiens auraient fait une application générale d'une dénomination particulière. Cette supposition très-vraisemblable ne s'appuie, il est vrai, d'aucun témoignage direct ; on va voir, cependant, qu'il est plus d'une raison dont elle peut s'autoriser.

Dans les passages que nous avons cités sur les Blémyes, nous nous sommes borné aux autorités réellement historiques. Nous n'avons rien dit de certains rapports qui ont bien plus le caractère de la légende que de la réalité. C'est surtout dans Méla et dans Pline, les deux premiers auteurs latins qui aient réuni en un tableau d'ensemble ce que les Romains savaient

Mémoires relatifs à l'Égypte, t. II, p. 143.

Il y a des mines d'or dans les parties de la Nubie orientale qui avoisinent l'Égypte. (Makrizi, dans Quatremère, *op. cit.*, p. 141 ; Édrisi, t. I, p. 35, etc.) Cosmas, au VI[e] siècle, fait mention du commerce de l'or que les Blémyes faisaient avec les Axoumites. (*Biblioth. Nova. Patr.* de Montfaucon, t. II, p. 339.)

de l'Afrique après leurs expéditions dans l'Atlas, leur conquête de la Phazanie et l'annexion de l'Égypte, que se trouvent consignés ces contes populaires sur les Blémyes. Tous deux ont puisé à la même source (peut-être les livres de Juba), car leurs expressions sont presque identiques [1]. Les Blémyes sont ici rejetés dans un groupe de peuples fabuleux, qui tiennent plus de la bête que de l'homme, *vix homines, magisque semiferi.* On rapportait qu'ils n'avaient pas de tête ; leur visage était placé dans la poitrine. Nous sommes ici, on le voit, sur un terrain tout autre que celui des historiens et même des anciens géographes, tels qu'Ératosthène. Il est vrai qu'un des auteurs de l'Histoire auguste parle des prisonniers blémyes que l'empereur Probus envoya d'Égypte à Rome (vers 281) comme d'un spectacle qui frappa le peuple d'étonnement [2] ; mais cet étonnement s'explique assez par l'aspect inaccoutumé de ces barbares, dont la renommée populaire publiait des choses si étranges.

La légende puérile reproduite par Pline et par Méla n'aurait donc pas mérité d'être mentionnée, si elle ne se trouvait jointe à une circonstance digne de quelque considération. C'est qu'ici les Blémyes ne sont pas un peuple éthiopien qui habite, comme ceux de l'histoire, à l'orient du Nil, sur les confins de l'Égypte ; c'est dans l'intérieur de la Libye, ou même dans la région tout à fait occidentale, que sont placés les Blémyes de la légende. Méla les groupe avec les Garamantes, les Augiles, les Troglodytes de la Libye intérieure [3] et les Atlantes, et il les joint à son chapitre de la Cyrénaïque. Pline, qui a plus

[1] Pomp. Mela, I, ch. IV et VIII ; Plin., V, ch. VIII, p. 252. Hard.

[2] « Blemmias subegit, quorum captivos Romam transmisit : qui mirabilem « sui visum, stupente populo romano, præbuerunt. » (Vopiscus, *In Probo*, ch. XVII ; cf. Mamertinus, *In Maximiani Genethl. apud Paneg. vet.*, vol. I, p. 162 et suiv. Artzen.)

[3] C'est-à-dire ceux d'Hérodote. Ci-dessus, p. 50. Il faut remarquer que chez tous les géographes de l'époque romaine, on trouve exactement reproduit le fond des notions d'Hérodote sur les peuples du nord de la Libye, sauf l'addition de circonstances et de détails nouveaux que les rapports des Romains avec ces contrées fournissaient aux auteurs.

loin[1] deux chapitres très-circonstanciés et particulièrement instructifs sur l'Éthiopie au-dessus de l'Égypte, d'où les Romains, au temps d'Auguste et de Néron, avaient rapporté des notions toutes nouvelles, n'y dit rien des Blémyes; comme Méla, c'est avec les Troglodytes, les Garamantes et les Augiles qu'il les nomme[2]. Denys le Périégète, qui, pour cette partie de son poëme géographique, mêle aux renseignements nouveaux sur les pays de l'Atlas de vieilles données qui ne sont pas celles de Juba, met les Blémyes, « brûlés du soleil, » près des montagnes du couchant qui dominent l'île de Cerné et la mer Occidentale, et où sont, dit-il, les sources du Nil, le fleuve coulant de là à l'orient, à travers la Libye, pour aller arroser les campagnes de l'Éthiopie et de l'Égypte[3].

Nous ne citons ce fragment de la géographie fabuleuse des vieux âges que parce qu'il constate de la manière la plus nette la tradition sur les Blémyes de l'ouest. Nous remarquerons enfin que Rufus Festus Aviénus, le traducteur latin, ou plutôt le paraphraste de la Périégèse, a remplacé les trois vers de Denys par un morceau tout nouveau qu'on peut s'étonner de ne voir mentionné par aucun de ceux qui se sont occupés de cette question des Blémyes : « Après [les Éthio-« piens occidentaux] sont les Blémyes, qui supportent toute « l'ardeur du soleil au milieu de son cours. Hauts de stature, « noirs de peau, secs et nerveux, leurs membres serrés par « des liens présentent un réseau de muscles saillants. D'une

[1] Au livre VI, ch. XXIX et XXX, p. 340 et suiv, Hard.

[2] Au passage déjà cité, p. 252.

[3] Τῶν [Κερνῶν] πάρος αἰθαλέων
    Βλεμύων ἀνέχουσι κολῶναι,
Ἔνθεν ποιοτάτοιο κατέρχεται ὕδατα Νείλου·
Ὃς δ' ἤτοι, Λιβύηθεν ἐπ' αὐτὴν πολὺς ἕρπων...

(*Perieg.*, v. 220-222.)

Nec longe fervent Blemyorum collibus agri.
Hinc fluvii pinguis descendunt flumina Nili
Partibus a Libycis : qui, currens solis ad ortus...

(*Priscian.*, v. 200 et suiv. Cf. Hérodote, ci-dessus, p. 15.)

« marche rapide, ils parcourent incessamment les sables mo-
« biles, où leur pied ne laisse pas d'empreinte... »

**Post Blemyes medii succedunt solis habenas.
Corpora proceri, nigri cute, viscera sicci,
Et circumvicti nervis exstantibus artus.
Hi celeri molles currunt pede semper arenas,
Nec tamen impressæ linquunt vestigia plantæ [1].**

Cette peinture, que le poëte ajoute à son original, a tout le caractère d'un tableau pris sur le vif ; elle mérite d'autant plus d'attention, qu'Aviénus avait une connaissance personnelle de l'Afrique, où il exerça, en 366, les fonctions de proconsul. Quand on rapproche ce passage de la légende recueillie par Pline et par Méla, légende où il faut toujours reconnaître un fond de réalité ethnographique, on est conduit à cette conclusion que les Blémyes dont il s'agit ici doivent représenter quelque peuplade de la Libye intérieure, au voisinage de la contrée des Garamantes, qui est notre Fezzan.

Malte-Brun le premier [2] a signalé ici un rapport qui se présente naturellement à la pensée : c'est le nom de Bilma dans la région des Tiboû, au sud et au sud-est du Fezzan. Les renseignements recueillis par Hornemann faisaient des Bilmas la tribu principale des Tiboû [3] ; dans Clapperton, Bilma est la capitale des Tiboû et la résidence de leur sultan [4]. Il est clair, dans tous les cas, que le nom de Bilma tient une place considérable dans cette partie du désert [5] comprise entre

[1] Aviénus, *Descr. orbis terræ*, v. 329 et suiv.

[2] *Nouv. Ann. des voyages*, t. V, 1820, p. 368.

[3] *Voyage*, p. 147 de la trad. franç.

[4] Denham, Clapperton and Oudney, *Travels and discoveries in Northern and central Africa*, vol. I, p. 149. Londres, 1828, édit. in-8°. Cf. Lyon, *Travels*, p. 244 et 265.

[5] Il est à peine besoin de rappeler que ce que nous appelons *le désert* est une région semée d'un très-grand nombre de cantons cultivables et habités, quelques-uns d'une étendue considérable.

le Fezzan et la Nubie. Rien ne paraît donc plus naturel, comme l'a aussi pensé M. Walckenaër[1], que d'admettre qu'au nom de Bilma, qui serait arrivé jusqu'aux Romains après leurs expéditions en Phazanie, se rattacha l'ethnique *Blémyes* déjà connu dans les pays du Nil. Les Tiboû, que les autres populations de l'Afrique berbère regardent comme une race inférieure rejetée parmi les Kâfirs, sont encore aujourd'hui, pour les Touâreg et les Arabes, l'objet de nombreuses légendes, où il est souvent question, comme dans la peinture d'Aviénus, de leur extrême légèreté à la course[2].

Il est bien probable que les Blémyes qui vinrent ravager la grande oasis dans le temps que l'hérésiarque Nestorius y était en exil[3], appartenaient à cette race du désert libyen.

Il y a à faire ici une remarque importante : la race des Tiboû, que l'on a quelquefois rangée parmi les nègres, appartient bien réellement, malgré l'altération profonde qu'elle a subie, à la famille des peuples berbères. Bien que jusqu'à présent la vaste contrée qu'ils occupent n'ait été visitée par aucun Européen (sauf la ligne de Mourzouk au Bornou), les observations de Hornemann, de Lyon et de Clapperton suffisaient déjà pour distinguer les Tiboû des véritables nègres, et les investigations historiques du docteur Barth ne permettent plus de doute à cet égard. Dans le nord de l'Afrique, tout ce qui n'est pas nègre est berbère. Les Tiboû sont un des anneaux d'une chaîne immense qui commence aux rivages de la mer Érythrée, enveloppe tout le bassin moyen du Nil, se déploie à travers les solitudes du Sahara, couvre la haute région de l'Atlas, et se termine à la mer Occidentale. Dans cette vaste zone de populations congénères qui s'étend d'un bord à l'autre du continent africain, l'identité originaire se revèle encore soit par la communauté de l'appellation primordiale de *Berber*, qui se retrouve chez les branches les plus

[1] *Recherches sur l'intérieur de l'Afrique septent.*, p. 370, 1821.

[2] Cf. ci-dessus, p. 50 et suiv.

[3] Evagrius, *Hist. eccl.*, lib. I, cap. VII, vol. I, p. 263 et suiv. Vales. L'événement se rapporte à l'année 432.

distantes de la famille[1], soit par l'analogie de conformation physique, soit par les rapports que présentent encore les nombreux dialectes entre lesquels la langue mère s'est morcelée. Là même où une séparation plus ancienne, un isolement plus complet, et aussi le mélange d'éléments étrangers ont altéré le type ou dénaturé la langue, il en reste en général assez de vestiges pour laisser au moins entrevoir la parenté originaire. Les Tiboû sont au nombre de ces branches chez lesquelles la pureté du sang et de l'idiome a été profondément altérée. Le sang nègre s'y est infusé dans une proportion considérable, et dans l'isolement de leurs déserts ils sont restés en dehors du mouvement historique des autres nations berbères de la Libye.

Les Berbers orientaux, nous entendons ceux de la région du Nil et des contrées adjacentes, se sont moins éloignés, soit physiquement, soit par la langue, du type primordial[2]. Il est aisé de comprendre, dans cette contiguïté géographique, comment une tribu de la contrée de Bilma aurait pu s'établir anciennement à l'est du Nil, et y donner naissance au nom de Blémyes.

[1] Il n'est pas douteux pour nous que le passage si connu d'Hérodote, « les « Égyptiens appellent *Barbar* tous ceux qui parlent une autre langue que « l'égyptien » (II, 158), ne se rattache à cette appellation de la race africaine, quelle qu'en soit l'origine. Combien y a-t-il de noms de peuples et de races dont on connaisse l'origine?

[2] Voy. Burckhardt, *Nubia*, p. 140; etc.

LE SÉNÉGAL

SON ÉTAT PRÉSENT ET SON AVENIR

(Suite.)

IV

RELIGION.

La France a inscrit dans ses codes les plus larges principes de liberté religieuse qui aient jamais été édictés en ce monde. Elle les pratique loyalement, parce qu'ils font partie intégrante de ses mœurs bien plus encore que de ses lois. On doit ajouter à sa louange, — et ce n'est certes pas la moindre de ses gloires, — qu'elle cherche à naturaliser ces principes dans tous les pays qu'elle abrite de ses couleurs, et qu'elle s'ingénie à les faire prévaloir, sur tous les points du globe, par son influence, par sa diplomatie, par tous les moyens pacifiques dont elle dispose. A cet égard même, ses maximes ont quelquefois été poussées trop loin, en Algérie notamment, où, pour ne point froisser les susceptibilités du peuple conquis, les conquérants sont restés plusieurs années sans ministres du culte, sans autels, sans temples édifiés à la gloire du Créateur.

Cette conduite était une faiblesse et un acte impolitique. Sous prétexte de ne troubler en rien la foi ombrageuse des

Arabes, nous avons eu l'air de faire bon marché de la nôtre, de la sacrifier sans le moindre remords. Le vernis d'impiété que nous avons acquis aux yeux des indigènes, loin d'atteindre le but poursuivi, nous a déconsidérés; il a été un scandale immense pour des gens dont le sens droit identifie l'homme et la religion. Si notre indifférence en matière de culte a été regrettable dans nos possessions africaines du nord, combien ne peut-elle être funeste appliquée à une contrée vierge comme le Sénégal, où tout est à faire, — on peut le dire, — surtout l'homme moral, l'homme de la civilisation, l'homme de l'avenir?

Les populations noires de la côte occidentale d'Afrique étaient, il y a peu d'années encore, adonnées à des superstitions grossières. Elles avaient bien la notion d'un être supérieur, mais elles ne le connaissaient que d'une façon confuse, indécise, et se plongeaient dans le fétichisme le plus barbare. Une partie des Sénégambiens admet le dogme de la prédestination; attribue les éclipses à un gros chat qui met sa patte entre la lune et la terre, ou entre le soleil et la terre, selon qu'il s'agit de l'un ou de l'autre de ces astres; enfin, ces nègres gardent une confiance illimitée dans les grisgris, espèces d'amulettes consistant presque toujours en caractères arabes tracés par les marabouts sur du papier, avec une plume spéciale et une encre saturée des cendres d'un bois particulier. Ces talismans sont conservés avec soin dans des bourses de cuir, des morceaux d'étoffe, des boîtes de métal. Comme chaque grisgris a sa vertu propre, il n'est pas rare d'en voir des collections variées sur le même individu.

Depuis longtemps les Maures ont converti au mahométisme une partie des peuplades qui bordent le Sénégal; mais celles qui s'étendent dans l'intérieur des terres, Yolofs, Mandingues, sont encore idolâtres. Néanmoins, depuis près d'un siècle, l'islamisme s'infiltre peu à peu parmi elles, avançant pas à pas, d'une façon soutenue, faisant des conquêtes rarement pacifiques, employant surtout comme moyen de propagande la force et la terreur, et n'usant que fort peu de la persuasion.

De nos jours, on peut prévoir l'instant où toutes les dissidences auront disparu, où toutes les têtes se seront courbées devant une seule loi, grâce au zèle extraordinaire des peuples de race Foule, dont Al-Hadji Omar a su si bien utiliser l'enthousiasme au profit de son ambition personnelle.

Ce changement de croyance est-il un progrès? Oui, sans doute, si l'on ne considère que les modifications immédiates que le Coran introduit dans l'organisation politique et civile des peuples; mais si l'on tient compte des résultats ultérieurs, on est forcé de reconnaître que la doctrine de Mahomet est funeste, stérile, qu'elle n'apporte un stimulant momentané que pour laisser ensuite une torpeur profonde : elle paralyse, elle frappe d'impuissance et de mort les nations qui l'adoptent. Que peut-on, en effet, attendre de grand et de durable d'une religion qui profane la sainteté des affections domestiques par les mariages multiples, par la facilité et la fréquence du divorce? qui ne donne à l'hyménée et à la paternité aucun des sentiments affectueux dont les peuplades nègres les plus barbares sont imprégnées? Rien! si ce n'est d'initier les enfants au berceau aux haines, aux rancunes, aux jalousies, aux passions des mères. Rien! si ce n'est de préparer des générations entières à ces drames intérieurs dont le dénoûment naturel est l'assassinat dès qu'il devient possible, dès que l'impunité semble assurée.

Le Coran est à la fois code religieux et civil. Selon les croyants, il a été révélé par l'ange Gabriel, et, par suite de son origine céleste, le livre saint est sacré, immuable, et ne peut être modifié dans aucun de ses détails. Il s'oppose donc à toutes les améliorations rendues nécessaires par le temps, les mœurs, les usages, les climats, même dans les lois purement civiles; il sanctionne l'injustice à titre de révélation divine, repousse toutes les réformes, proclame la fatalité, éternise l'esclavage, perpétue le despotisme au profit de quelques-uns, dégrade la femme et ne donne de satisfaction complète qu'aux appétits sensuels. Tels sont les résultats infaillibles produits par l'islam chez les Asiatiques, les Turcs et les

Maures ; tel est l'avenir qui semble réservé à la Sénégambie, si la France ne se hâte d'opposer une digue au torrent impétueux.

Nous pensons qu'il est pour nous d'une grande importance de combattre par notre influence, et au besoin par la force, le prosélytisme armé des sectaires musulmans. Nous ne pouvons rester neutres dans ces luttes de propagande religieuse. La raison, la politique, l'humanité, notre intérêt bien entendu, tout nous invite à prendre fait et cause pour les idolâtres, car les idées modernes se grefferont plus facilement sur la barbarie que sur le mahométisme. Ce n'est pas qu'il entre dans notre esprit la moindre pensée de persécution contre ce dernier ; mais, s'il a droit à notre appui pour le libre exercice des pratiques de son culte, il ne saurait lui être permis de s'imposer par la force à des races placées sous notre tutelle, et qui le repoussent avec une extrême énergie. Nous ne devons pas, du reste, de faveur marquée à une loi dont le premier principe est l'horreur du chrétien, la haine de l'infidèle ; à une loi qui ne cesse de prêcher la guerre sainte contre notre empire ; à une loi qui proclame méritoires les affreux massacres de Djeddha, de Tripoli, du Liban, de Bosnie ; à une loi qui épouvante l'Europe, de loin en loin, par d'exécrables assassinats.

Les peuples de la Sénégambie qui adorent les idoles sont encore nombreux, quelques-uns même sont puissants ; mais il leur manque l'unité de direction pour résister avec avantage au fanatisme des convertisseurs Fouls, à l'égard desquels ils nourrissent une animosité héréditaire. Loin d'avoir contre nous la même haine, ils souhaitent, au contraire, notre aide pour repousser les attaques de leurs implacables ennemis. La France peut donc les gagner facilement à sa cause. Tout en les aidant, elle les formera à l'obéissance, elle les habituera à recevoir son impulsion, elle réalisera un progrès réel, elle fera un grand pas dans une voie de conquête pacifique.

Cette politique a ses avantages, ses charges, ses responsabilités impérieuses. La première de toutes réside, sans nul doute, dans le devoir d'appeler à la vie morale, à la civilisa-

tion, aux lumières du christianisme, les nouvelles familles dont la Providence semble nous commettre le soin. Pour marcher d'un pas sûr dans la route qui nous est ouverte, pour arriver infailliblement au but, nous n'avons qu'à vouloir et à tirer partie des ressources que nous avons sous la main.

Chaque année des phalanges de missionnaires quittent la patrie pour porter au loin la bonne nouvelle et annoncer une religion consolatrice et miséricordieuse. Pourquoi ces hommes de paix et de pauvreté n'iraient-ils point semer le bon grain sur une terre déjà française? pourquoi ne consacreraient-ils pas au Sénégal et au Soudan une activité et des vertus qui sont partout fécondes? Les Indo-Chinois ont bien appris par eux à connaître, à aimer, à respecter la France : pourquoi les mêmes apôtres ne sont-ils pas chargés de convertir les nègres de notre colonie? n'est-ce pas une anomalie choquante de rencontrer sur tous les points du globe nos infatigables pionniers du catholicisme, hormis dans nos possessions d'Afrique? Si le gouvernement croyait devoir utiliser leur zèle, nous ne mettons pas en doute qu'ils ne répondissent avec joie à l'invitation qui leur serait faite. Leur apostolat est tout de paix; leurs croyances ne réclament point l'emploi de la force pour s'établir; elles persuadent, gagnent les cœurs, consolent les affligés, secourent ceux qui souffrent, relèvent les faibles et rappellent les forts au sentiment de leurs devoirs. Les hommes de Dieu prêcheraient leur doctrine, les marabouts prêcheraient la leur, la liberté serait égale pour tous, et les indigènes qui se convertiraient, soit à Jéhovah, soit à Allah, le feraient sans contrainte.

Pour répandre les préceptes du divin Sauveur, il n'est besoin ni de la compression, ni des baïonnettes; il suffit, comme nous venons de le dire, de quelques hommes guidés par une sainte lumière. Cependant, comme la société des Missions étrangères est pauvre, il y aurait urgence, nécessité même, d'inscrire au budget colonial une allocation assez élevée pour l'aider à supporter les charges qui pèseraient sur elle. Le gouvernement anglais, secondé par de nombreuses sociétés bibli-

ques, donne annuellement des sommes très-considérables pour propager le protestantisme. Notre gouvernement ne donne pas une obole pour vulgariser la croyance de l'immense majorité des Français. Quel contraste frappant! A ceux qui ne voient que le résultat matériel, nous dirons que l'argent que nous proposons de demander aux contribuables serait de l'argent placé à gros intérêts, parce que plus il y aura de catholiques en Afrique, plus la France y comptera de sujets fidèles, moins elle y verra sa puissance contestée, moins elle aura, par conséquent, de forces de terre et de mer à entretenir.

Voici quel était, en 1861, d'après l'*Annuaire du Sénégal et dépendances*, le personnel ecclésiastique de nos établissements de la côte occidentale d'Afrique : à Saint-Louis, un préfet apostolique, assisté de deux vicaires; à Gorée, un curé, un vicaire, un desservant. Total, six prêtres séculiers pour toute la colonie. Quant aux postes de Dagana, Podor, Saldé, Matam, Bakel-Sénoudébou, Médine, ils attendent encore qu'on leur donne des pasteurs. — Les missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, établis à Joal et à Dakar, donnent aux fidèles les secours spirituels, tiennent des écoles et possèdent une imprimerie à Dakar. — L'instruction publique est plus avancée que le culte. Les frères de Ploermel ont ouvert des écoles gratuites pour les garçons à Saint-Louis et à Gorée; les sœurs de Saint-Joseph instruisent gratuitement les filles dans les mêmes villes. Il existe, en outre, une école primaire laïque, une école primaire libre et une école des otages à Saint-Louis; une école primaire à Dagana, enfin une école primaire à Podor.

On a dit bien des fois que le catholicisme ne pourrait jamais faire de prosélytes parmi les noirs, sa morale élevée et pure étant trop au-dessus de leur intelligence grossière. L'amour désordonné des plaisirs sensuels, qu'on leur reproche, est un écueil sans doute, mais il n'est pas insurmontable, ainsi que l'attestent des faits nombreux. Il ne sera pas plus difficile à nos missionnaires de faire disparaître la polygamie qu'il ne l'a été aux marabouts arabes d'astreindre leurs adeptes à

certaines pratiques du Coran, surtout à la privation des liqueurs fortes. D'ailleurs, nous trouvons des chrétiens respectables parmi les noirs de nos Antilles, et parmi ceux des villes de Saint-Louis et de Gorée. La petite république de Libéria n'est-elle pas un autre exemple à joindre à ceux que nous citons? Cependant les méthodistes y dominent, et leur secte est de toutes les variétés du luthéranisme la moins propre à se répandre chez des hommes vifs, enjoués, capricieux, mobiles comme des enfants.

A des peuples qui sont encore au berceau de la vie sociale, il faut un culte qui parle à l'imagination : le culte catholique joint à toutes les supériorités qu'il possède sur les pratiques des dissidents l'immense avantage de s'adresser à la fois à l'esprit et aux sens. L'éclat de ses cérémonies, ses pompes imposantes qui émeuvent tous les hommes, ses chants graves, solennels et mélodieux qui font monter l'âme vers les régions célestes, frappent les sauvages d'étonnement, de respect, d'admiration ; ces magnificences ravissent ces cœurs naïfs, pénètrent ces intelligences simples, et font germer des principes de foi que nos missionnaires cultivent ensuite avec succès.

Nous croyons donc fermement qu'il est temps de revenir aux anciennes traditions de nos pères, qu'il faut nous dépouiller d'un scepticisme contraire à notre passé, à notre intérêt et antipathique à nos mœurs ; enfin, nous sommes d'avis que la France peut et doit, sans porter atteinte à la liberté de conscience, favoriser la propagande catholique, la seule qui tende à grandir notre influence et à consolider les conquêtes faites par nos armes.

V

OCCUPATION MILITAIRE.

Pour asseoir au Sénégal notre domination sur une base solide, pour mettre en tout temps notre colonie à l'abri des convoitises d'ennemis intérieurs ou extérieurs, il reste encore beaucoup à faire. La guerre semble terminée, et cependant la tâche de nos héroïques soldats commence à peine. Les Trarzas, — frères jumeaux des nomades algériens, — sont presque anéantis. Chez ces Maures, nous avons retrouvé la tactique, la manière de combattre des Arabes d'Ab-el-Kader et de Bou-Maza. Traqués de près par nos colonnes, ces insaisissables pillards fuyaient comme des fantômes, s'enfonçaient dans le Sahara, leur refuge inaccessible, et y restaient confinés tant qu'ils pouvaient craindre nos entreprises. Nos troupes rentraient-elles à Saint-Louis, les Maures faisaient volte-face, les suivaient pas à pas, évitaient avec soin tout engagement et cherchaient d'un œil attentif l'occasion d'un nouveau méfait, d'une nouvelle maraude.

Cependant la surveillance prescrite par l'énergique gouverneur qui, de 1854 à 1861, a dirigé les affaires de la colonie, était trop habile et trop sévère pour ne pas conduire à une pacification. Les Trarzas, une fois certains que la France n'était pas d'humeur à laisser impunie toute entreprise illicite, sachant, par expérience, nos soldats capables de pénétrer dans les solitudes sahariennes, se voyant décimés par la misère et les revers, ont enfin humilié leur antique orgueil et accepté une paix juste et honorable. Les conventions, librement consenties de part et d'autre ont été religieusement observées jusqu'à ce jour. En sera-t-il de même dans l'avenir? Oui, si nous restons toujours forts, toujours armés, toujours prêts au combat. Si nous sommes faibles, la paix ne sera qu'un répit pendant lequel nos anciens ennemis reprendront

haleine, guériront leurs cicatrices, formeront de nouveaux guerriers pour recommencer, à nos dépens et aux dépens des noirs, leurs pillages traditionnels, dès que l'occasion leur paraîtra bonne.

De nos jours, le système des occupations restreintes a fait son temps. Nos essais malheureux suffisent à l'exclure aussi bien du Sénégal que de l'Algérie, et démontrent qu'un peuple civilisé en contact avec des barbares est fatalement condamné à s'étendre, sous peine de voir sa considération diminuée et son honneur compromis. Si nous nous pénétrions bien de ces vérités élémentaires, si nous étions imbus des maximes qui guidèrent Rome, si nous aimions un peu moins les révolutions intérieures, si, enfin, nous avions été nourris avec les idées qui font la force de l'Angleterre, nous imprimerions à nos entreprises un cachet, une solidité, une grandeur, qui leur ont fait défaut bien souvent depuis un demi-siècle.

Examinons maintenant par quels points notre mouvement d'expansion en Sénégambie peut le mieux se produire.

Nous avons en nos mains une voie naturelle, une route praticable, dont la Providence a fait tous les frais : c'est le fleuve. Les postes français qui le jalonnent augmentent en nombre et en importance. Cependant, comme ils sont disséminés sur une étendue de plus de trois cents lieues, ils garantissent mal, en temps de guerre, la sécurité de la navigation : il est, par conséquent, indispensable d'en construire de nouveaux.

Dans le voisinage de la mer et le long des rivages de l'Océan, notre position commence à être respectable. Saint-Louis ne voit plus ses portes insultées, d'un côté par les cavaliers maures, de l'autre par les fantassins du Oualo. Ce dernier État est définitivement annexé au premier arrondissement colonial; il est tout à fait pacifié, obéit sans résistance aux chefs nommés par nous, et se livre avec ardeur au commerce et à l'agriculture.

Le Cayor est à peine entamé ; pourtant ce royaume, placé entre Saint-Louis et Gorée, est infailliblement destiné à de-

venir province française. Comme les occasions de plainte contre lui ne manquent pas, il nous est facile d'annexer à nos domaines, soit le territoire tout entier, soit les parties qui nous sont d'une utilité immédiate, ainsi que cela a eu lieu pour la lisière qui borde l'Atlantique et pour les salines de Gandiole.

Le Fouta est gardé par les forts de Podor, Dagana, Saldé et Matam ; mais ces postes sont trop éloignés les uns des autres pour assurer au commerce une sécurité parfaite, et pour imposer une obéissance absolue à une population de 300,000 âmes, turbulente, belliqueuse, fanatique. Le fleuve doit donc être occupé militairement : il est même nécessaire que nos points d'appui soient assez rapprochés les uns des autres pour se secourir mutuellement, et qu'ils soient installés dans des endroits salubres, d'un accès facile, propres au commerce, afin qu'ils puissent servir de noyau à des villages considérables. La création de ces camps fortifiés aura pour première conséquence d'apprivoiser les indigènes, surtout si l'on fait preuve envers eux de justice et de bienveillance. N'oublions pas que les peuples primitifs ne professent de respect que pour la force et l'équité ; la faiblesse et l'injustice excitent ou leur haine ou leur mépris. Le Fouta étant une agrégation de territoires, un État fédératif obéissant à divers chefs jaloux les uns des autres, se trouve privé par cela même d'une grande partie de sa force, et les divisions intestines rendent presque impossible une action commune de la nation entière, en dehors des guerres religieuses. Les deux provinces du Damga et du Toro reconnaissent déjà notre protectorat : le Fouta central, quoique étant jusqu'ici indépendant sous la souveraineté d'un almamy électif, subit néanmoins de plus en plus l'influence française ; il ne cesse de donner des assurances de bon vouloir et de soumission, surtout depuis que le départ d'Al-Hadji Omar lui permet de réfléchir en liberté sur les suites d'une rupture avec nous.

Si le fleuve exige une attentive vigilance dans son cours inférieur et moyen, les intérêts qui s'agitent dans sa partie su-

périeure ne réclament pas une sollicitude ni moins sérieuse, ni moins incessante, car c'est là qu'est en grande partie l'avenir de la colonie, comme nous le dirons plus tard. Actuellement, nos possessions se réduisent à Bakel, chef-lieu du deuxième arrondissement, ayant pour satellites Makhana, aujourd'hui transporté à Arondou, au confluent du Sénégal et de la Falémé; Médine, célèbre par son siége; Sénoudébou; Kéniéba, un instant occupé, puis abandonné. Mais tous ces postes, ne l'oublions pas, ne doivent être que les premières étapes de la grande route qui conduit au Niger, sur lequel il est important pour notre commerce de devancer la Grande-Bretagne.

Pour que ce but pût être atteint, ne faudrait-il pas sans retard marcher en avant, même au prix de sacrifices pécuniaires un peu lourds? ne serait-il pas utile de remonter la Falémé jusqu'à sa source, de la couvrir de forts et de blockhaus? Cette rivière a été de tout temps le théâtre de luttes sanglantes entre les Malinkiés du Bambouk et les Peuls du Bondou, qui se disputaient la rive droite. Aujourd'hui les deux chefs principaux de ces peuples, Bougoul et Boubakar-Saada, sont nos alliés; c'est par nos secours qu'ils ont reconquis leurs domaines; aussi est-ce sous notre médiation qu'ils ont terminé leurs différends, et signé, en 1859, une paix qui fixe leurs limites respectives d'une façon bien définie. La France a stipulé pour elle, à la même époque, des concessions territoriales. Quel parti en a-t-elle tiré jusqu'à ce jour? Aucun que nous sachions.

Le Bafing (nom du Sénégal, de sa source à Gouïna) et ses affluents supérieurs, Kokora, Baoulé et autres, sont encore plus importants à conquérir que la Falémé. Le Bafing et le Ghioliba (Niger) sortent de la même chaîne de montagnes, coulent d'abord parallèlement vers le nord avant de s'infléchir à l'ouest et à l'est et sont dans quelques endroits très-rapprochés l'un de l'autre. Puissamment retranchés à la naissance du premier de ces fleuves, des maîtres européens exerceront sur le second une influence considérable. Leur action ne deviendrait-elle point prépondérante, si une exploration plus appro-

fondie du pays révélait un canal naturel entre les deux immenses cours d'eau qui descendent des montagnes des Kong ? Ces communications, connues sous le nom de *marigots*, sont assez fréquentes entre les rivières de cette partie de l'Afrique pour autoriser une semblable hypothèse.

Supposons maintenant la France établie dans le Fouta-Djallon, à seize cents kilomètres de Saint-Louis, régnant de la source du Bafing à la cataracte de Gouïna, comme elle règne maintenant, à peu près en souveraine, sur le Sénégal, de Médine à l'Océan ; admettons qu'elle édifie un fort à Gouïna, qu'elle en élève d'autres au confluent des rivières tributaires, qu'elle crée de distance en distance des postes habilement choisis comme points d'attaque et comme points de refuge : quel magnifique avenir, quelle séduisante perspective, quels immenses horizons n'aura-t-elle pas ouverts à son activité civilisatrice, à son commerce, à son industrie ?

Les peuples qui habitent le Bambouk, hostiles à l'islamisme, nous accueilleraient comme des libérateurs et ne verraient en nous que des amis à ménager. Les débris des Bambaras et des Diawaras du Kaarta se lèveraient comme un seul homme, pour rompre, à notre approche, des chaînes détestées, pour briser un joug qu'ils subissent en frémissant, pour exterminer des conquérants abhorrés. Il en serait sans doute de même du Ségo, contrée non musulmane très-puissante, qui occupe les deux rives du Ghioliba, sur une longueur de plus de cent lieues. Cet État, attaqué avec vigueur en 1859 par Al-Hadji Omar, résiste avec des alternatives de succès et de revers et n'est point encore entamé.

La politique militante, dont nous venons d'exposer quelques points principaux, nous paraît bien préférable à la politique expectante qui semble prévaloir depuis peu et qui succède à celle qu'avait inaugurée l'entrée de Mgr le prince Napoléon au ministère de l'Algérie et des colonies. Son Altesse Impériale, dans des vues larges, élevées, auxquelles on ne saurait trop applaudir, avait prescrit des mesures qui devaient porter très-haut notre grandeur au Sénégal et au Soudan. La mise en

pratique des idées du prince subit un temps d'arrêt. Il faut, sans doute, attribuer ce revirement à des embarras budgétaires ou à des complications extérieures.

Si les circonstances permettent de revenir sous peu aux errements suivis avec succès de 1854 à 1861, nous devrons prendre parti dans les guerres religieuses, nous poser carrément en défenseurs des races Malinkiés, presque toutes idolâtres, contre la race Peule mahométane. Le Ségo a soutenu, il y a une cinquantaine d'années, une lutte à outrance contre l'État peul et musulman du Massina. Comme il est probable, s'il résiste à Omar, qu'il aura bientôt à repousser une nouvelle guerre sainte de son fanatique voisin, il serait d'une saine conduite gouvernementale d'aider à sa défense, pour ne pas laisser surgir sur nos frontières un empire trop redoutable. No us pourrions stipuler, comme dédommagement de nos sacrifices, la création d'un comptoir français à Ségo, le droit exclusif de naviguer sur le Niger sur un pied d'égalité parfaite avec les indigènes, la libre circulation de nos marchandises dans le royaume, la protection efficace de nos nationaux, enfin la création d'un consulat dans la ville de Ségo-Sikoro. Il ne serait peut-être pas difficile, moyennant certaines indemnités, d'amener le roi à nous laisser établir des chantiers de construction sur ses terres. Nos bâtiments, descendant le Ghioliba, iraient porter nos produits et notre renommée par delà Tombouctou, au cœur du Soudan, au centre inexploré de l'Afrique. D'ailleurs, ne pourrait-on pas démonter, à Médine ou à Gouïna, un de nos petits vapeurs contruits exprès pour la navigation fluviale, en transporter toutes les pièces à Ségo, et montrer aux peuples émerveillés ce témoignage irrécusable de la supériorité de nos arts et de nos industries?

Un pareil plan, me dira-t-on, est aisé à concevoir dans le silence du cabinet, mais l'exécution en serait difficile sur les lieux mêmes, elle serait surtout fort coûteuse et entraînerait à une nouvelle guerre contre Al-Hadji. Ces objections sont plus spécieuses que réelles; car pendant six mois de l'année le fleuve étant navigable pour nos vapeurs, de Saint-Louis

à Médine, facilite les transports. Entre la cataracte du Félou et celle de Gouïna, de petits avisos supprimeraient la distance. Au-dessus de Gouïna, sur le cours du Bafing, des bateaux plats d'un faible tirant d'eau seraient d'un précieux secours pour nos opérations commerciales ou militaires. Quant au prophète Omar, il est indubitable que nous aurions à le combattre, mais cette considération ne saurait arrêter notre marche vers l'Afrique centrale. La France aime trop les entreprises hardies pour ne pas répéter une fois encore avec le grand Corneille :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

D'ailleurs, cette fois, au lieu d'être entourés d'ennemis, nos soldats verraient leurs rangs grossis par des alliés braves, nombreux, d'autant plus ardents à la bataille qu'ils auraient des injures plus sanglantes et plus anciennes à venger. Notre décision aurait encore pour résultat d'empêcher un retour offensif très-possible d'Al-Hadji sur nos possessions actuelles.

La question financière n'est pas non plus bien inquiétante. Sans doute il faut de l'argent, mais beaucoup moins au Sénégal qu'en tout autre lieu du monde. Là, nous pouvons recruter des troupes indigènes nombreuses sans le moindre obstacle ; guidées par des officiers blancs tirés des régiments d'Algérie, et appuyées de quelques faibles corps européens, elles suffiraient amplement aux besoins nouveaux. Leur solde et leur entretien seraient peu onéreux ; habituées au climat, elles garderaient les postes insalubres pour les Européens, et la somme dont elles grèveraient le budget colonial serait hors de proportion avec l'importance des services rendus. Les querelles religieuses, qui éclatent en Sénégambie par périodes intermittentes, sont des causes d'inquiétude qui troublent le repos de nos frontières ; en créant au loin de nouveaux postes, nous éloignerions ces principes d'agitation, et la paix renaîtrait dans les pays soumis à nos lois. Peut-être même préviendrions-nous des guerres dispendieuses, car l'axiome

Si vis pacem para bellum est surtout applicable aux nègres ! Par nature, ils sont portés à exagérer, soit notre force, soit notre faiblesse ; ils nous jugent sur nos actes sans les approfondir, d'où il résulte que la politique la plus hardie est souvent la plus prudente et la plus sûre.

On objectera peut-être que la création d'une armée noire atteignant un effectif considérable ne serait pas sans danger. On s'appuiera, pour étayer cette assertion, d'un exemple récent, présent encore au souvenir de tous, de la formidable révolte des cipayes, qui ont mis à deux doigts de sa perte l'empire asiatique de nos voisins d'outre-Manche. Mais on oublierait, en faisant cette comparaison, que des faits qui semblent identiques au premier abord, diffèrent en réalité par bien des points, et que d'ailleurs, fussent-ils absolument semblables, les conséquences n'en seraient pas rigoureusement les mêmes. Entre le Sénégal et l'Inde, il y a différence de mœurs, d'usages, de culte, d'organisation administrative et sociale. Ce n'est pas tout : les officiers anglais ont souvent blessé les préjugés de caste enracinés chez les Indous et ont froissé les troupes indigènes par la raideur de leur morgue britannique. Il en est résulté une gangrène profonde dans la force militaire chargée de veiller au salut de l'État : Les cipayes, mal surveillés par des commandants qui vivaient le moins possible avec les bataillons, ont longtemps couvé contre ces chefs étrangers une haine sourde dont nous avons vu la sanglante explosion.

Aucun drame semblable au drame indien n'est à craindre au Sénégal. Le cipaye déchoit et perd de sa dignité vis-à-vis de ses semblables en prenant le mousquet ; le nègre est, au contraire, fier de son uniforme, qui l'honore aux yeux de ses égaux ; ces derniers lui donnent le titre de blanc, de même qu'ils appellent blancs tous les habitants de nos villes sans distinction de couleur : il est vrai que, pour désigner un Européen d'origine, ils disent : *C'est un blanc venu de la mer.* Nos officiers ne sont ni raides, ni hautains ; ils n'humilient pas leurs soldats, ils les surveillent avec une sollicitude pa-

ternelle, ils sont présents au corps, en sorte que le moindre signe de désaffection ne saurait leur échapper.

Depuis 1860, la paix est devenue générale et a rendu disponibles toutes les ressources de la colonie. Ces ressources, loin d'être réduites, devraient être accrues, parce qu'il en est de la fortune publique comme de celle des particuliers, et qu'il faut savoir semer pour recueillir. Les dépenses qui seraient faites pour établir solidement la puissance française sur le haut Sénégal et sur le Niger rentreraient au centuple en peu d'années. La Providence a préparé les voies à nos conquêtes avec une sagesse et une prodigalité sans seconde ; elle a mis en nos mains des cours d'eau magnifiques, des forêts vierges d'essences variées, des provinces fertiles, des royaumes où l'or et le fer sont à fleur de terre. Oserons-nous laisser tant de richesses improductives? la malédiction du Très-Haut pèsera-t-elle de siècle en siècle sur ce sol si fécond et sur la lignée de Cham qui le reçut en partage? A nous, fils aînés de l'Église, est réservée la noble tâche de régénérer hommes et choses par le christianisme, l'industrie, le commerce, les arts. La France doit prouver au monde qu'elle est capable de mener à bonne fin cette grande entreprise, et que le progrès marche constamment avec elle, alors même qu'elle engage ses enfants dans les hasards des batailles.

X. Mavidal.

(*La suite prochainement.*)



LA SERBIE EN 1862[1]

Par M. UBICINI

I

La principauté de Serbie s'étend, sur une superficie d'environ 1,000 milles carrés géographiques, entre les possessions autrichiennes et turques. Le Danube et la Save la séparent de l'Autriche; la Drina, le Timok, et une ligne de frontière qui court entre ces deux fleuves de Vichgrad à Négotiz, de la Turquie.

Au delà de ces limites, environ trois millions et demi de Serbes, répandus ici par masses compactes, là par groupes distincts, dans l'ancienne Serbie (Rascie), la Bosnie, l'Herzégovine, le Monténégro, la Macédoine, une portion de l'Albanie et de la Dalmatie, la Slavonie, la Voïvodine, le Banat, forment, avec la principauté qui en figure le centre, l'ensemble de la *Serbia* ou « contrée serbe. »

La Serbia elle-même sert de centre à la Slavie méridionale, ou *Jougo-Slavie,* qui, avec les Croates, les Serbes et les Bulgares réunis, compte dix à onze millions d'hommes jetés d'un seul tenant entre l'Adriatique et la mer Noire.

Tous les Serbes parlent la même langue, qui est en même temps la langue littéraire des Croates. Les Bulgares se servent du bulgare, dérivé, comme le serbe, de l'ancien slavon.

[1] Ce travail, entièrement inédit, est extrait d'un grand ouvrage sur la Serbie, auquel l'auteur des *Lettres sur la Turquie*, bien connu des lecteurs de cette Revue, met en ce moment la dernière main.

(*Note de la rédaction.*)

II

Vue soit du sommet du mont Kopaonik, qui domine le massif de la haute Serbie, soit des hauteurs du Roudnik, d'où le regard plonge sur la *Choumadia,* « région des bois, » la contrée apparaît comme une forêt immense que coupent çà et là de vastes pâturages, et semée de loin en loin, le long des berges ou dans l'enfoncement des vallées, de cabanes tantôt isolées, tantôt groupées ensemble pour former des hameaux. Les villes, plus semblables à de gros bourgs, se reconnaissent, la plupart, à leur enceinte *palanquée,* que dominent parfois les restes d'un ancien château-fort. Ces forêts *obscures et profondes,* suivant l'expression du poëte, plantées de chênes et de hêtres séculaires, ces plantureux herbages abritent et nourrissent d'innombrables troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres et surtout de porcs qui fournissent au pays sa principale richesse. Peu de traces de culture. A de longs intervalles, aux alentours des villes et des villages, ou longeant le cours des rivières, quelques espaces défrichés attestent le voisinage et le travail de l'homme. Là croissent en abondance le froment, l'orge et le maïs, nourriture habituelle du paysan serbe. Les coteaux qui bordent la rive du Danube jusqu'à l'embouchure de la Morava sont couronnés de vignobles qui produisent un excellent vin, et de véritables bois de pruniers, dont les fruits distillés fournissent une eau-de-vie très-recherchée dans le commerce.

Douée d'un climat doux et tempéré qui rappelle celui de nos contrées du centre, la Serbie, avec son panorama de montagnes qui varient à l'infini leurs formes et leurs couleurs, ses vallées verdoyantes, les innombrables cours d'eau qui la traversent et portent leur tribut à la Save et au Danube, récrée, par la fraîcheur et le pittoresque de son aspect, les regards du voyageur attristés par l'aridité morne des monts de la Croatie et de l'Herzégovine, ou fatigués de la monotonie des grandes plaines de la Hongrie et de la Valachie. La poé-

tique description qu'en a tracée Lamartine dans son *Voyage en Orient* ne va pas au delà de la réalité.

« En traversant ces magnifiques solitudes où, pendant tant de jours de marche, l'œil n'aperçoit, quelque loin qu'il se porte, que l'uniforme et sombre ondulation des feuilles des chênes qui couvrent les vallées et les montagnes, véritable océan de feuillage que ne perce pas même la pointe aiguë d'un minaret ou d'un clocher; en descendant de temps en temps dans des gorges profondes où mugissait une rivière, où la forêt s'écartait un peu pour laisser place à quelques champs bien cultivés, à quelques jolies maisons de bois neuves, à des scieries, à des moulins qu'on bâtissait sur le bord des eaux; en voyant d'immenses troupeaux conduits par de jeunes et belles filles élégamment vêtues sortir des colonnades de grands arbres et revenir sur le soir aux habitations, les enfants sortir de l'école, le pope assis sur un banc de bois à la porte de sa maison, les vieillards entrer dans la maison commune pour délibérer, je me croyais au milieu des forêts de l'Amérique du nord, au moment de la naissance d'un peuple, de l'établissement d'une colonie nouvelle. »

M. Blanqui, qui visita dix années plus tard (1842) la Serbie, et qui l'a vue non plus en poëte, mais en économiste, décrit avec la même complaisance la richesse et les innombrables ressources naturelles de cette contrée primitive. Son importance au point de vue militaire a été signalée et appréciée par tous les écrivains spéciaux, Marsigli, Pertusier, Beaujour, Ruatorffer, Lavallée. Elle ne possède qu'un petit nombre de forteresses aux trois quarts démantelées (Belgrade excepté); mais elle est elle-même une immense forteresse naturelle. Couverte, du côté de l'Autriche, par le Danube et la Save, du côté de la Turquie, par une triple enceinte de montagnes dont elle garde les principaux passages, hérissée à l'intérieur de mamelons d'un abord difficile que séparent de nombreux cours d'eau disposés parallèlement, comme autant de fossés, avec la Choumadia comme dernier refuge, elle ne court presque point de risque d'être attaquée chez elle, tandis

qu'elle peut à son gré, en tournant les Balkans par leur centre, jeter une armée d'envahissement dans le bassin de la Maritza.

III

La Serbie possède peu de villes importantes. Sa capitale, Belgrade (*Beograd* « la ville Blanche »), ne renferme guère au delà de 20,000 habitants. La population des principaux chefs-lieux de districts, Semendria, Chabatz, Négotin, Kragouïévatz, Iagodina, Valievo, Schoupria, flotte entre 12,000 et 6,000.

La population totale de la principauté est, d'après le dernier recensement (1859), de 1,105,645 âmes, soit 1,105 âmes par mille carré.

Sur ce nombre on compte environ 1,076,000 Serbes, 2,000 Israélites, 15,000 Tsiganes ou Bohémiens, 10,000 Musulmans et 2,500 Européens.

Les Serbes sont mélangés d'un assez grand nombre de Valaques et de Bulgares mêlés aux indigènes dans la partie orientale de la principauté.

Les Israélites habitent presque exclusivement Belgrade. Les Bohémiens sont la plupart nomades, comme en Hongrie et en Valachie. Deux tiers environ se disent chrétiens; le reste, musulmans. En réalité, ils sont tous païens.

Les Musulmans occupent, en vertu des traités, les forteresses de Belgrade, Sumendria, Chabatz, Sokol, Oujitz, Feth-Islam et d'où ils se sont répandus abusivement en dehors de l'enceinte fortifiée dans les faubourgs, et jusque dans l'intérieur des villes adossées aux forteresses. En quelques endroits même, notamment à Sokol, ils ont fait irruption en rase campagne, et sont parvenus à former des villages qui prétendent ne relever que des autorités turques des forteresses. A Belgrade, ils habitent, mêlés avec les Serbes la vieille ville, laquelle n'est séparée de la nouvelle que par des fossés en grande partie comblés; ils y ont leur voïvode, leurs

zaptiés, des détachements de *nizams*, chargés du maintien de l'ordre concurremment avec la police et les troupes serbes. On sait que les Serbes n'ont point cessé de réclamer contre cette double juridiction comme contraire aux droits qui leur sont garantis par les traités. Mais les derniers et déplorables événements qui viennent d'ensanglanter Belgrade parlent plus haut que toutes les notes diplomatiques, et ont démontré une fois de plus l'impossibilité de maintenir en Serbie deux autorités hétérogènes, deux forces toujours prêtes à se heurter au lieu de s'appuyer mutuellement.

Les Européens, relevant de leurs consulats respectifs, habitent les villes de Belgrade, Chabatz, Pojaésvatz (Passarovitz et Kragoïévatz).

IV

Politiquement, la Serbie forme un État tributaire, mais non dépendant, de la Porte Ottomane. Les forteresses mêmes occupées par les Turcs sont réputées territoire serbe. Elle n'est tenue de fournir aucun contingent ni subside de guerre. Elle conserve son drapeau national à bandes tricolores, et entretient à Constantinople un agent ou résident (*kapou-kipïa*) accrédité après de la Porte.

Le gouvernement est monarchique héréditaire. Le souverain porte le titre de *kniaz* et est qualifié d'*Altesse sérénissime*, de même que le *domnu* de Roumanie.

Le prince est le chef du pouvoir exécutif. Il gouverne avec le concours de ministres responsables. Il promulgue les lois et ordonnances, nomme aux emplois publics, appose sa signature au bas des conventions et des traités, et représente seul la nation vis-à-vis des puissances étrangères.

[1] Cet état de choses vient d'être modifié en partie par le protocole de la conférence de Constantinople du 4 septembre 1862, lequel a stipulé (art. 1) en faveur du gouvernement serbe la jouissance exclusive du vieux Belgrade, ainsi que (art. 6) la démolition des forteresses de Sokét et d'Oupitz.

Il concourt, avec le sénat, à la confection des lois. L'initiative en matière législative leur appartient également.

Il jouit d'une liste civile de 480,000 francs.

Le sénat est chargé de la confection et de la révision des lois.

Le vote annuel des budgets, ainsi que toutes les questions relatives à l'établissement et à la levée des impôts, aux emprunts contractés soit par l'État, soit par les départements ou les communes, à la création de nouveaux emplois, à l'organisation des différents pouvoirs, à la milice nationale, etc., sont de sa compétence.

Le sénat est composé de *dix-sept* membres, désignés par le prince. Nul ne peut être nommé sénateur s'il n'est âgé de trente-cinq ans au moins, et s'il n'a rempli pendant dix ans des fonctions importantes dans l'État.

L'héritier présomptif du trône siége de droit dans le sénat, dès l'âge de dix-huit ans. Il a voix délibérative à vingt et un ans.

Le président et le vice-président sont nommés par le prince. Ils reçoivent, le premier, 17,500 fr., le second, 12,500 fr. par année. Le traitement des simples sénateurs est de 10,000 fr.

Les sénateurs sont nommés à vie. Toutefois ils peuvent, sur leur demande, ou d'après l'initiative du prince, être mis à la pension de retraite.

L'assemblée nationale (*skoupchtina*) ordinaire est convoquée tous les trois ans, ou à des intervalles plus rapprochés, si le prince le juge convenable. Elle délibère sur toutes les questions que le gouvernement défère à son examen, propose *motu proprio* toutes les mesures qu'elle croit propres à augmenter le bien-être et à alléger les charges du pays, et nomme dans son sein une commission chargée d'examiner et d'apurer les comptes du trésor. Nul changement ne peut être introduit dans la constitution, nulle modification de l'impôt, nulle cession ou échange d'une partie du territoire ne peuvent avoir lieu sans son assentiment.

La skoupchtina est composée des députés des districts et des villes, à raison d'un député pour 2,000 électeurs.

Tout citoyen serbe majeur et payant l'impôt, est électeur. A trente ans, il est éligible [1].

Les députés sont inviolables et reçoivent un traitement pendant toute la durée de la session, y compris le temps nécessaire pour se rendre du lieu où ils habitent dans la ville où siége la skoupchtina, *et vice versa.*

Une autre assemblée, dite *extraordinaire*, est convoquée, en cas de vacance du trône, à l'effet d'élire un nouveau prince ; soit, du vivant du kniaz et à défaut de descendant mâle de sa maison, pour approuver le choix fait par lui d'un héritier présomptif; soit enfin, pour nommer les membres du conseil de régence, en cas de mort ou d'empêchement du prince.

Le nombre de membres de cette assemblée est quadruple de celui des membres des skoupchtinas ordinaires.

L'assemblée ordinaire est convoquée par le prince. Il peut la dissoudre, sauf à en convoquer une nouvelle dans un délai de trois mois au plus.

Le prince nomme le président, le vice-président et les secrétaires de l'assemblée ordinaire. Le président, le vice-président et les secrétaires des assemblées extraordinaires sont élus par l'assemblée elle-même.

L'administration centrale, réglée par la loi du 5 mars 1862, comprend sept ministères : intérieur, finances, affaires étrangères, justice, instruction publique et cultes, guerre, travaux publics.

Les ministres sont nommés par le prince, et responsables. Les limites et les conditions de cette responsabilité seront déterminées plus tard par une loi.

L'un d'eux, désigné par le prince, préside le cabinet, dont il est réputé le chef. Il contre-signe, en cette qualité, les actes

[1] Or, comme l'impôt en Serbie est payé par tout le monde, il s'ensuit que tout le monde aussi est électeur, et par suite, éligible.

émanant de la prérogative princière, et reçoit, de même que le président du sénat, auquel il est assimilé pour le rang, un traitement de 17,000 fr.

Les ministres assistent aux séances et prennent part aux travaux du sénat, mais sans voix délibérative [1].

V

Sous le rapport administratif, la Serbie est divisée en districts (départements), au nombre de 17 (18, y compris la ville de Belgrade, formant à elle seule un district séparé), 61 cantons ou arrondissements, et 1,066 communes, dont 36 communes urbaines et 1,030 communes rurales (bourgs et villages).

A la tête des départements et des arrondissements sont des préfets et des sous-préfets, qui concentrent entre leurs mains les principaux services administratifs, les finances, l'instruction publique, etc.

La commune est régie par un chef (*kmète, starechina*) dont les fonctions participent à la fois de celles du maire, du receveur des contributions et du juge de paix. Administrateur, il gère les revenus de la commune, publie les lois et transmet les ordres du gouvernement, dont il reçoit communication par le sous-préfet de l'arrondissement. Agent financier, il répartit, avec l'aide du *skoupe* (sorte de conseil communal, composé des chefs de maison et des anciens (*startsi*) du village), et fait rentrer les contributions. Magistrat, il

[1] Le ministère est ainsi composé actuellement (juillet 1862) :

Présidence et affaires étrangères . . .	MM.	Garaschanin.
Intérieur		Nic. Cristitch.
Finances		Zukitch.
Justice		Raïko Leschianin.
Instruction publique et cultes. . . .		N....
Guerre.		Mondin.
Travaux publics.		id.

forme, avec ses deux aides ou assesseurs, le tribunal de paix de la commune.

Cette organisation de la commune, dont on retrouve le germe dans la plupart des provinces chrétiennes de la Turquie d'Europe, et si fort admirée par Urquhart, qui l'a signalée l'un des premiers, n'apparaît nulle part aussi complète, aussi féconde qu'en Serbie, parce que, nulle part, la famille ne se montre aussi fortement constituée. Elle a en même temps quelque chose d'antique et de naïf dans la forme.

« Chaque dimanche, dit un publiciste serbe, tous les chefs des maisons se réunissent pour former le *skoupe*. L'assemblée se tient en plein air, et dure quatre ou cinq heures. Au centre siége le *starechina* du village, entouré des *startsi*. Aidé de ces vieillards experts, assisté de ses deux aides, contrôlé par tous les chefs des maisons, le starechina juge publiquement les différends des villageois, délibère avec eux tous sur les besoins du village, et donne lecture des arrêtés du gouvernement, que chaque chef de famille communique ensuite aux personnes de sa maison. »

Le starechina et ses assesseurs sont élus par le skoupe. Tous les autres fonctionnaires, tant de l'ordre administratif que judiciaire, sont nommés par le prince, sur la proposition des ministres, et ne peuvent être destitués qu'en vertu d'une sentence des tribunaux.

VI

La hiérarchie judiciaire comprend :

1,214 tribunaux ou justices de paix rurales, composés du starechina et de ses assesseurs, et jugeant sans appel, au civil, jusqu'à concurrence de la somme de 100 piastres turques (20 francs) ;

18 tribunaux de première instance, dont un pour la ville de Belgrade, les autres siégeant aux chefs-lieux des 17 districts ;

1 haute cour d'appel et de cassation, divisée en trois chambres, deux civiles et une criminelle.

Jusqu'ici la procédure et l'instruction avaient lieu par écrit, sauf devant les tribunaux de paix, où les causes s'instruisent verbalement et d'une manière sommaire. Le code de procédure civile promulgué en 1860 a fait cesser cette anomalie en étendant à tous les degrés de juridiction la publicité et l'oralité des débats. Le nouveau code criminel, datant de la même année, ne garde plus dans ses dispositions, empruntées la plupart aux codes français et prussien, aucune trace de la rigueur parfois excessive des anciennes lois serbes. La peine de mort n'est applicable que dans les cas de meurtre avec préméditation. Les condamnations aux travaux forcés ne peuvent excéder la durée de vingt ans. Il en est de même de la peine de la détention applicable aux délits politiques. Le code d'instruction criminelle, déféré actuellement à l'approbation du sénat, n'admet aucune mesure inquisitoriale, et témoigne d'un respect pour le droit commun et la liberté individuelle que ne professent pas toujours les législations de nations plus civilisées.

VII

La religion de l'État est la religion grecque orthodoxe.

L'Eglise serbe est *autocéphale*, c'est-à-dire que tout en reconnaissant la suprématie du patriarche de Constantinople, elle se gouverne elle-même par son métropolitain et son synode, dans une complète indépendance du siége œcuménique.

Le métropolitain est nommé directement par le prince et reçoit l'investiture canonique du patriarche. Il compose, avec les trois évêques diocésains d'Oujitzé, de Chabatz et de Négotin, le synode, qui a la haute direction des affaires de l'Église.

Les évêques sont nommés par le synode, sous la réserve de la sanction du prince.

Les quatre diocèses serbes (en y comprenant celui de Belgrade) renferment 361 églises ou chapelles, 43 monastères, 668 prêtres séculiers et 128 religieux.

L'entretien et la réparation des églises sont à la charge des paroisses. Mais le clergé, à l'exception du métropolitain et des évêques, n'est point rétribué. Les moines vivent du produit des terres des monastères; les prêtres séculiers, du casuel, dont le tarif a été fixé à l'avance par une ordonnance du feu prince Miloch. La plupart ont en outre un petit champ qu'ils cultivent, et qui leur procure le surplus nécessaire à leur subsistance.

Ils sont peu instruits, honnêtes, laborieux et très-patriotes. Ils possèdent toutes les mâles vertus du peuple, avec lequel ils vivent confondus.

Toutes les religions sont professées librement en Serbie. Non-seulement la loi *tolère*, mais le gouvernement aide et encourage, en quelque sorte, les cultes dissidents.

C'est ainsi que la communauté serbo-catholique de Belgrade, se trouvant hors d'état de subvenir aux frais de construction d'une église, le gouvernement a mis à sa disposition un édifice de l'État qui a été converti en chapelle provisoire. La communauté protestante a reçu en don un vaste terrain, au centre de la ville, sur lequel elle a fait bâtir un temple et une maison pour le pasteur. Le pasteur et le curé reçoivent un traitement fixe de l'État. La ville leur a avancé en outre les fonds nécessaires pour la construction d'une école.

Il est d'usage que chaque année, la veille de Noël, la princesse régnante réunisse dans le Palais les enfants pauvres de la capitale, et distribue à chacun d'eux un habillement neuf, accompagné de gâteaux et d'une petite somme en argent. Ces largesses s'étendent à tous les enfants, sans distinction de religion; et l'année dernière, au renouvellement de cette touchante cérémonie, l'on voyait se presser autour de la charmante princesse Julie, pêle-mêle avec ses jeunes coreligionnaires catholiques, un essaim de petites filles et de petits garçons grecs, protestants, israélites, etc. Les musulmans seuls, soit insouciance, soit orgueil, avaient refusé de se rendre au touchant appel de la princesse.

VIII

D'après les comptes rendus annuels publiés par le département de l'instruction publique et des cultes, la Serbie possédait, à la fin de la dernière année scolaire (1860-61), 370 écoles, dans lesquelles l'instruction est donnée *gratuitement à tous les degrés.* Cette gratuité s'étend non-seulement aux cours des professeurs, mais aux examens, à la collation des grades et diplômes, etc.

Les écoles primaires, au nombre de 359, fréquentées par 12,079 élèves, se distinguent en écoles primaires de villes et écoles primaires de villages, divisées les premières en quatre, les secondes en trois classes.

L'enseignement secondaire et professionnel, suivi par 1,100 élèves, compte six gymnases et mi-gymnases, et deux écoles pratiques, l'une de commerce, l'autre d'arts et métiers.

L'enseignement supérieur est représenté par la faculté de théologie (*bogoslovia*), tenant lieu de séminaire, et par les deux facultés de philosophie et de droit, réunies sous la dénomination de *lycée.* Le gouvernement entretient de plus, à l'étranger, un certain nombre de jeunes gens qu'il envoie s'instruire ou se perfectionner dans les grandes universités d'Allemagne, de France et d'Italie.

Outre ces établissements, qui relèvent du ministère de l'instruction publique et des cultes, il existe, depuis 1849, une école militaire d'artillerie à Belgrade, et une école agronomique à Topchidar, dépendant, la première du ministère de la guerre, la seconde du ministère de l'intérieur.

Les écoles sont placées sous la surveillance d'un conseil supérieur de douze membres, institué en 1851. Ce conseil a pour utile et infatigable auxiliaire la *Société littéraire serbe* (Droujtvo slovonesti srbske), fondée en 1841, durant le premier règne et sous les auspices du prince Michel. Cet institut, divisé en cinq classes (langue et littérature serbes, histoire, philosophie, droit, sciences naturelles), et qui renferme dans

son sein presque toutes les notabilités politiques et littéraires, non-seulement de la Serbie, mais de toute la Slavie du sud, publie chaque année un recueil de Mémoires parvenu aujourd'hui à son douzième volume.

Pour apprécier les progrès qu'a faits l'instruction publique en Serbie, il faut se reporter au point de départ. Les premières écoles datent au plus d'un demi-siècle. Avant 1804, il n'existait pas, dans toute la Principauté, deux hommes sachant lire. Les deux fondateurs de l'indépendance nationale, Karageorge, Miloch, père du prince actuel, ne savaient pas signer leur nom. En 1838, le nombre des enfants fréquentant les écoles publiques n'atteignait pas 3,000. Il a presque quintuplé en vingt-quatre ans.

IX

L'*oustaf*, ou hatti-chérif organique de 1838, n'a pas limité le nombre d'hommes que la Serbie aurait le droit d'appeler et de tenir sous les armes. Toutefois, le chiffre de l'armée permanente n'a pas dépassé jusqu'à ces derniers temps quatre à cinq mille hommes, sauf pendant la guerre d'Orient, où il a été porté exceptionnellement à huit mille hommes.

Cet effectif, même accru de la réserve, était loin de constituer une force militaire en rapport soit avec les besoins, soit avec les ressources de la Serbie. Établies en vue non de la défense, mais de la police du territoire, à peine les milices serbes pouvaient-elles suffire au service ordinaire des garnisons dans un pays d'une étendue presque double de celle de la Belgique.

Cependant, nul peuple en Europe ne réunit à un plus haut degré les éléments d'une bonne organisation militaire. Sauf qu'il se plie difficilement à la discipline en temps de paix et qu'il répugne au service des garnisons, le Serbe possède toutes les qualités constitutives du soldat : sobre, dur à la fatigue, se contentant de peu, d'une intrépidité que rien

n'étonne. La guerre n'apporte presque point de changement dans ses habitudes. Sa vie ordinaire est celle du soldat en campagne. Hiver et été, il dort étendu sur un tapis ou sur une peau de mouton. En voyage, il est armé comme pour le combat, le fusil à l'épaule ou en bandoulière, les pistolets ou le yatagan à la ceinture. Que le territoire soit envahi, ou seulement menacé, la nation tout entière se lève au premier appel du prince, et court d'elle-même se ranger sous la bannière de ses chefs.

Il résulte du rapport des officiers français envoyés à Belgrade en 1848 par le général Aupick, ambassadeur à Constantinople, que la Serbie, à cette époque, pouvait mettre sur pied, dans l'espace de trois semaines, 100,000 combattants armés, et jusqu'à 150,000 dans un péril suprême.

Précieuses dans les temps de crise et alors que la nation luttait contre les Turcs pour son indépendance, ces levées en masse étaient devenues insuffisantes depuis que, libre et rendue à elle-même, elle tendait à asseoir et à régulariser sa nouvelle situation en Europe. D'ailleurs, l'heure des combats pouvait sonner de nouveau pour elle. C'est sous l'empire de cette nécessité et dans la prévision de cet avenir que fut promulguée, au mois d'août 1861, la nouvelle loi concernant l'organisation de la milice.

Aux termes de cette loi, qui est aujourd'hui en pleine vigueur, la milice (distincte de l'armée régulière et permanente) est instituée « pour la défense du territoire et le maintien des droits de la Principauté. » Tous les citoyens, âgés de vingt à cinquante ans, en font partie. Les ecclésiastiques et les individus reconnus impropres au service militaire sont seuls exemptés.

La milice, organisée sur le modèle de l'armée permanente, est divisée en deux classes, comme la landhwer prussienne.

Le premier ban, qui peut être mobilisé instantanément, est formé du quart des citoyens inscrits. Il présente un effectif de 50,496 hommes et 2,500 chevaux, répartis en cinq grands commandements militaires (*voïvodies*) qui ont leur

chef-lieu à Valiévo, Karanovatz, Zaïtchar, Svilaïnatz et Kragouiévatz.

Ajouté au chiffre de la troupe régulière permanente, cet effectif donne une armée de 55 à 56,000 hommes doués de toutes les aptitudes, sinon encore de toutes les qualités du soldat, et que la Serbie peut, même aujourd'hui, présenter sans crainte à ses amis comme à ses ennemis.

X

Les revenus de la Serbie sont, d'après le budget de cette année, évalués approximativement à 7 millions et demi de francs (7,539,074 fr.) ; les dépenses, à 8 millions et demi (8,381,015). C'est un déficit d'environ 1 million, constaté pour la première fois dans le budget, qui jusqu'ici s'est soldé par un excédant annuel.

Mais il faut tenir compte de l'accroissement des recettes résultant de la nouvelle assiette de l'impôt, telle qu'elle a été décrétée par la loi d'août 1861.

D'après cette loi, qui a été rendue exécutoire à partir du 1er novembre de cette année, l'impôt de capitation, qui consistait jusqu'ici en une contribution fixe de 25 francs par chaque homme marié, a été remplacé par une taxe proportionnelle et progressive sur le revenu, de quelque nature qu'il soit, imposée sur tous les citoyens, sans distinction de rang ou de fonction. On calcule que l'impôt, ainsi modifié, créera une plus-value de plusieurs millions dont l'État bénéficiera, sans que les charges des citoyens en soient sensiblement accrues.

En attendant, il sera pourvu au déficit au moyen du fonds de réserve formé de l'excédant des recettes des années précédentes, et dont l'encaisse s'élève aujourd'hui à 7 ou 8 millions.

XI

La valeur du commerce extérieur atteint en moyenne 30 millions, dont environ un sixième pour le commerce de transit. Les marchandises payent un droit fixe de 3 p. 0/0 *ad valorem*, tant à l'entrée qu'à la sortie.

Le commerce d'exportation consiste presque exclusivement dans la vente du bétail, et qui donne une moyenne annuelle de 10 à 12 millions de francs. Au premier rang des importations figurent les denrées coloniales, le sel tiré des mines de Valachie et les objets manufacturés. A l'exception d'une verrerie près de Iagodina, et d'une fabrique de draps pour l'armée établie à Topchidar, dans les environs de Belgrade, la Serbie ne possède ni manufactures, ni fabriques d'aucune sorte. Dans les campagnes, les femmes tissent elles-mêmes la toile et le drap pour leur usage et celui de leurs maris. Pour le reste, elle est tributaire de l'industrie étrangère. C'est principalement aux marchés de Pesth, de Vienne, de Trieste et de Leipsick, que s'approvisionnnent les négociants serbes. Les marchandises sont acheminées par la voie du Danube et de la Save, ou par terre, par le chemin de fer de Basiach.

Jusqu'en 1857, la valeur des exportations surpassait celle des importations. Depuis quelques années, c'est le contraire qui a lieu. La différence, d'ailleurs peu sensible, ne mérite pas moins d'être signalée comme un indice du changement qui tend à s'opérer dans les mœurs et les habitudes sociales, et par suite, dans les conditions économiques de la Principauté.

XII

En effet la Serbie, jusqu'à ces derniers temps, était demeurée étrangère et comme fermée au progrès qui changeait peu à peu la face de l'Orient. Tandis que tout se transformait autour d'elle, que la Moldo-Valachie, la Grèce, la Hongrie

aspiraient de plus en plus à la vie occidentale, la patrie de Karageorge et de Miloch continuait à subsister dans les conditions de son organisation primitive. Tel nous apparaît le paysan serbe sous la domination ottomane, ou même à une époque encore plus reculée, à travers les prescriptions des anciennes lois serbes du temps du tsar Douchan, tel on le retrouvait encore hier, après un intervalle de plus de cinq siècles. De serf, à la vérité, il était devenu libre, et de colon, propriétaire. Mais en changeant sa condition, il n'avait changé ni ses mœurs, ni son genre de vie. La sécurité dont il jouissait, son aisance relative (la plaie du paupérisme est inconnue en Serbie) n'avaient pas créé chez lui ce goût du bien-être matériel, qui est un besoin des sociétés modernes. Il conservait les habitudes frugales, l'économie sévère de ses aïeux. Ennemi du superflu, s'il lui restait au bout de l'an quelques ducats, il les employait non à embellir sa demeure, mais à grossir son épargne.

Mais tous les besoins, comme toutes les réformes, s'enchaînent. Le changement qui s'opérait dans les esprits a passé peu à peu dans les mœurs. En s'instruisant, en s'éclairant, le peuple a modifié par degrés ses habitudes antérieures. S'il ne goûte pas encore les raffinements de la civilisation, il en ressent du moins les premiers besoins, l'aspiration vers le bien en toutes choses, une certaine recherche du comfort, de l'élégance même, qui l'éloigne de plus en plus de sa rusticité primitive. Des maisons commodes remplacent peu à peu les toits de chaume et de feuillage qu'on voyait partout, il y a quarante ans. A Belgrade, la ville neuve, habitée exclusivement par les Serbes, ressemble tout à fait à une cité d'Europe. Concentrés jusqu'ici dans la capitale, ces changements ont gagné de proche en proche, et commencent par atteindre la province. Partout, les villes, les campagnes changent d'aspect. Des routes nouvelles ont été ouvertes ou s'exécutent; plusieurs lignes de chemins de fer sont projetées; un double service de navigation à vapeur a été établi sur le Danube et sur la Save; le réseau télégraphique, qui compte

déjà dix-sept stations, sera complétement achevé à la fin de cette année; les mines de Maïdan-Peck, concédées à une compagnie française, sont aujourd'hui en pleine exploitation et promettent de doter le pays d'industries nouvelles; la contrée tout entière, sous l'active impulsion du prince et de ses ministres, sort de son engourdissement et s'élance avec ardeur dans les voies de l'avenir.

A. Ubicini.



LES ANIMAUX

Extrait de l'ouvrage arabe intitulé : *Cadeau des frères de la Pureté* (*Tuhfat ikwân issafâ*) [1],

RADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS, D'APRÈS LA VERSION HINDOUSTANIE,

Par GARCIN DE TASSY,

Membre de l'Institut, etc.

CHAPITRE Ier. — *Condition originelle des hommes, leur discussion avec les animaux et leur recours au roi des jinns, Biwarâsb.*

Les historiens ont exposé ainsi qu'il suit la situation des hommes au commencement de la création. Tant qu'ils étaient en petit nombre ils se cachaient dans des cavernes, par la crainte qu'ils éprouvaient des animaux, et se réfugiaient sur les collines et les montagnes, à cause de la terreur qu'ils leur inspiraient. Ils jouissaient donc de trop peu de tranquillité pour se réunir, même en petit nombre, afin de cultiver la terre et d'en tirer de quoi se nourrir ; à plus forte raison ne pouvaient-ils se procurer des vêtements pour se couvrir. Ils n'avaient pour toute nourriture que les fruits et les racines

[1] Ceci n'est qu'une petite portion de ce célèbre ouvrage, qui a été écrit dans le VIIIe siècle, et dont le savant orientaliste A. Sprenger a donné une notice curieuse dans *le Journal de la Société asiatique du Bengale*, t. XVII. Voy. aussi ce que j'en ai dit moi-même dans mon *Hist. de la littér. hind.*, t. Ier, p. 239 et suiv.

que leur fournissaient naturellement les bois, et ils n'avaient pour vêtement que les feuilles des arbres. Pendant les chaleurs ils habitaient les endroits frais, et pendant l'hiver, les endroits chauds.

Mais lorsqu'un certain laps de temps se fut ainsi passé et que l'espèce humaine se fut accrue, la crainte des animaux, qui s'était emparée de tous les esprits, se dissipa entièrement. Les hommes commencèrent à construire des forteresses, des villes, des villages, et à y demeurer. Ils préparèrent les ustensiles d'agriculture et s'occupèrent de la culture des terres. Ils prirent les animaux dans des filets et les employèrent à leur usage : des uns ils se servirent de monture ou pour porter des fardeaux, des autres, pour les aider dans les travaux de l'agriculture. C'est ainsi que les éléphants, les chevaux, les chameaux, les ânes et autres animaux qui auparavant erraient librement dans les bois et les forêts et paissaient l'herbe verte à leur gré sans que personne les en empêchât, c'est ainsi, dis-je, qu'ils eurent alors, jour et nuit, leurs membres écorchés et leur dos ulcéré. Ils avaient beau mugir, crier et braire, monseigneur l'homme n'y faisait pas attention. Aussi la plupart d'entre eux, par la crainte d'être pris, s'enfuirent dans les déserts et dans les bois. Les oiseaux mêmes laissèrent leurs nids et quittèrent leurs pays avec leurs petits. Et les hommes, dans la persuasion que tous les animaux étaient leurs esclaves, les poursuivirent par toutes sortes de ruses, leur tendant des filets et leur dressant des trappes.

Quelque temps se passa ainsi; mais enfin, Dieu très-haut envoya sur la terre le dernier prophète du temps, Mahomet Mustafâ, sur qui soit la paix, pour diriger les créatures dans la voie droite. Ce prophète véridique montra le chemin de la loi aux égarés. La plupart des jinns obtinrent même la grâce de la foi et l'honneur d'être admis dans la religion musulmane. Lorsque cet état de choses eut duré pendant quelque temps, le sage Biwarâsb, surnommé *Schâh mardân* (roi des hommes), devint roi des jinns. Il était si juste que, de

son temps, le tigre et la chèvre buvaient de l'eau sur la même rive; à bien plus forte raison n'y avait-il ni escrocs, ni voleurs, ni filous, ni fripons. Le siége de l'empire de ce roi juste était l'île de Balâ Sâgûn, près de l'équateur.

Par hasard un navire rempli d'hommes, poussé par les vents contraires, vint à échouer sur le rivage de cette île. Les marchands et les savants qui étaient sur le navire descendirent à terre et se mirent à parcourir l'île. Ils trouvèrent que le printemps y régnait; que des fleurs et des fruits de toute espèce ornaient les arbres; que des ruisseaux coulaient de tous côtés; que les animaux paissaient de frais pâturages et, gras et vigoureux, folâtraient entre eux. Comme l'eau et l'air de cette île étaient excellents et que la terre y était humectée, aucun d'eux ne voulut la quitter. Ils construisirent des habitations de différents genres et se fixèrent dans cette île; puis ils se mirent à prendre les animaux dans des filets et, conformément à leur habitude, à s'en servir pour leur usage.

Les animaux, voyant qu'on ne les laissait plus tranquilles, prirent le chemin du désert. Les hommes de leur côté, dans la pensée que tous les animaux devaient leur être asservis, se mirent, comme auparavant, à leur dresser toutes sortes de piéges pour s'en emparer. Lorsque les animaux eurent reconnu les dispositions perfides des hommes, ils se réunirent à leurs chefs et se présentèrent au tribunal de la justice. Là, ils exposèrent en détail à Biwarâsb, le sage, tous les actes de tyrannie qu'ils avaient subis de la part des hommes. Quand le roi eut entendu le récit des griefs des animaux, il donna ordre d'envoyer des messagers pour amener devant lui les hommes. Ce fut ainsi que soixante-dix individus habiles et éloquents, habitants de différentes villes, se présentèrent à la seule injonction royale. On eut soin de préparer pour les recevoir un endroit convenable et, trois jours après leur arrivée, lorsqu'ils furent remis de la fatigue du voyage, Biwarâsb les fit comparaître devant lui. A la vue du trône royal, les hommes accomplirent les témoignages de respect exigés par l'étiquette, et se tinrent debout l'un à côté de l'autre.

Le roi Biwarâsb était très-équitable et fort juste, et il avait la prééminence sur ses contemporains et ses égaux pour la bravoure et la générosité. Les pauvres et les malheureux qui venaient dans ses États y trouvaient du soulagement à leur misère. Dans toute l'étendue de son royaume il n'était pas pas permis au puissant de tyranniser le faible. Sous son règne on ne faisait pas les choses défendues par la loi, et personne ne songeait à agir contrairement à ce que Dieu agrée. Biwarâsb demanda avec bienveillance à ces hommes pourquoi ils étaient venus dans son royaume, et comment il se faisait qu'ils n'avaient fait aucun acte de soumission.

Un de ces hommes qui connaissait le monde, et qui était éloquent, fit sa révérence et répondit au nom de tous : « Sire, nous avons entendu parler de la justice et de l'équité de Votre Majesté, et c'est ce qui nous a engagés à nous mettre sous votre protection. Personne jusqu'ici de ceux qui réclament votre justice n'est retourné, frustré dans son espoir, du seuil de votre porte. Nous espérons donc que Votre Majesté jugera équitablement notre cause. — Que désirez-vous? dit Biwarâsb. — Sire, répondit-il, ces animaux sont nos esclaves; toutefois, quelques-uns d'entre eux échappent à nos poursuites et, quoique nous ayons soumis les autres, ils refusent de reconnaître notre autorité. — Possédez-vous, dit le roi, quelque preuve de votre prétention? car on ne peut admettre, dans le tribunal de la justice, une prétention sans preuve. — Sire, dit l'orateur, il existe au sujet de cette prétention des preuves morales et traditionnelles. — Expliquez-vous, dit le roi. » Alors un des hommes présents, qui descendait de S. S. 'Abbâs [1], monta sur la chaire qui se trouvait là et se mit à prononcer le discours suivant :

« Je dois d'abord adresser mes louanges au vrai Dieu, qui a préparé sur la face de la terre tout ce qui est nécessaire pour la nourriture et le bien-être des créatures humaines. Combien d'animaux n'ont-ils pas été créés pour l'avantage de

[1] Le premier des khalifes abbassides.

l'homme, dont la charpente matérielle est si faible? Heureux ceux qui marchent selon la volonté de Dieu, dans le chemin qui conduit à l'éternité bienheureuse! Que dire de ceux qui s'en éloignent injustement par désobéissance? Et le prophète véritable, Mahomet Mustafa, est digne de nos bénédictions illimitées, lui que Dieu très-haut a envoyé, après tous les autres prophètes, pour la direction des hommes et pour être leur chef. Il est en réalité le roi des hommes et des jinns, et au dernier jour il sera l'appui et l'asile de tous. Que le salut et la paix soient sur les gens de la famille pure qui ont réglé les affaires de la religion et de l'État et ont propagé l'islamisme.

« Enfin qu'à chaque instant soit loué ce Créateur, l'Être existant par lui-même qui a créé Adam d'une goutte d'eau et qui, par sa toute-puissance, l'a fait père de nombreux enfants. D'Adam il créa Ève; il peupla la terre de millions d'hommes; il leur donna la prééminence sur les autres créatures; il leur asservit la terre et la mer. Il les nourrit de différentes espèces d'excellentes choses, en sorte qu'il a dit dans le Coran : « Quant aux troupeaux, nous les avons créés pour vous. Vous « y trouvez vos vêtements et d'autres avantages, et vous vous « en nourrissez. Vous êtes charmés quand vous les ramenez « le soir et quand vous les conduisez le matin [1]. » Et ailleurs [2], Dieu a encore dit : « Vous parcourez la terre montés « sur les chameaux, et la mer sur des navires. » Et ailleurs [3] : « Les chevaux, les mulets, les ânes ont été créés pour vous « servir de monture. » Il est écrit dans un autre endroit [4] : « Montez sur leur dos, et gardez en mémoire les bienfaits « de votre Dieu. » Outre ces textes, il y a aussi bien d'autres versets du Coran qui ont été révélés à ce sujet. De plus, il résulte du Pentateuque et de l'Évangile, que les animaux ont été en effet créés pour nous. De toute façon, nous sommes leurs maîtres et ils sont nos esclaves. »

[1] XVI, 5, 6.
[2] XXIII, 22.
[3] XVI, 8.
[4] XLIII, 12.

Quand le roi eut entendu ce discours, il se tourna du côté des animaux et leur dit : « L'orateur des hommes a appuyé ses prétentions à votre sujet sur des textes du Coran. Actuellement, faites-moi connaître ce que vous croyez pouvoir répondre. » Le mulet prit alors la parole avec la langue de son état [1], et prononça le discours suivant :

« Louange à l'Être unique et pur, à celui qui existe de toute éternité dans la plus parfaite indépendance. Il existait avant la création du monde visible sans avoir de lieu et en dehors du temps. Par le seul mot *kun* (sois) il a fait sortir toutes les créatures de derrière le voile du mystère. Il a placé au rang le plus élevé les sphères célestes qu'il a formées d'eau et de feu. Il a envoyé de tous côtés la race d'Adam dans le monde pour le cultiver et non pour le détruire; pour avoir soin des animaux, tout en tirant d'eux des avantages, et non pour les tyranniser ni les opprimer.

« Sire, les versets du Coran que cet homme a cités n'impliquent pas que nous soyons les esclaves des hommes et qu'ils soient nos maîtres; car ces versets font seulement mention des bienfaits que Dieu leur a départis, ainsi que le prouve le verset suivant [2] : « Dieu a créé les animaux pour « ton usage, comme il a créé aussi pour toi le soleil, la lune, « le vent et la pluie. » On ne doit pas induire de ce texte que les hommes sont nos maîtres et que nous sommes leurs esclaves. Mais Dieu a créé toutes les choses dans la terre et au ciel de telle façon qu'elles dépendent l'une de l'autre; car elles tirent l'une de l'autre des avantages et en éloignent les inconvénients. Si Dieu nous a mis dans la dépendance des hommes, c'est seulement dans notre propre intérêt, et non comme les hommes se l'imaginent et comme ils le disent subtilement et malicieusement, parce qu'ils sont nos maîtres et nous leurs esclaves.

« Avant que l'homme fût créé, nous et nos ancêtres nous

[1] C'est-à-dire pour la manière d'être sans parler au moyen de la langu

[2] XXII, 38, etc.

vivions sans contrainte sur la face de la terre : nous paissions de tous côtés et nous allions et venions où nous voulions, occupés à chercher notre nourriture. Bref, nous habitions ensemble sur les montagnes ou dans les bois et les forêts, et nous élevions nos petits [1]. Reconnaissants de ce que Dieu nous avait départi, nous célébrions jour et nuit ses louanges. Nous ne connaissions que lui ; nous demeurions paisiblement dans nos habitations, sans que personne s'occupât de nous.

« Après qu'un certain espace de temps se fut ainsi passé, Dieu très-haut forma Adam de terre et en fit son khalife sur toute la terre. Lorsque les hommes se furent multipliés, ils se mirent à errer dans les bois et les forêts. Puis ils étendirent leur main sur nous, malheureux. Ils s'emparèrent des chevaux, des ânes, des mulets, des bœufs, des chameaux, et les employèrent à leur service. Mais actuellement ils ont accompli à notre égard, par violence et tyrannie, des vexations que nos pères n'avaient jamais éprouvées. Qu'avions-nous à faire? Désespérés, nous avons fui dans les bois et les déserts ; mais ils n'ont pas cessé de nous y poursuivre de toute manière ; et quand, fatigués et harassés, nous tombons entre leurs mains, ils nous lient et nous emportent, puis ils nous font souffrir toutes sortes de cruautés. Ils nous tuent, ils nous écorchent ; ils brisent nos os, ils nous éventrent ; ils arrachent nos entrailles ; ils nous mettent à la broche ; ils nous font rôtir au feu et nous mangent : telle est leur conduite à notre égard. Et encore, non contents de cela, ils prétendent être justement nos maîtres et nous leurs esclaves, et qu'ainsi, si l'un de nous s'enfuit, il est coupable. Mais rien ne prouve une telle prétention ; ce n'est qu'une affaire de ruse, de tyrannie et d'oppression. »

[1] On voit, par ce passage, que l'idée des six grands jours ou époques de la création n'est pas moderne.

CHAPITRE II. — *Délibération du roi des jinns avant de décider entre l'homme et les animaux.*

Quand le roi eut appris quelle était la situation des animaux, il voulut s'appliquer avec soin à la décision de ce cas, et pour le faire il réunit les cazis, les muftis, les notables et les principaux officiers des jinns. Tout de suite, ces personnages, conformément à cet ordre, se présentèrent à la cou royale. Alors le roi dit aux hommes : « Les animaux ont exposé leurs plaintes et leurs doléances au sujet de votre tyrannie : qu'avez-vous à y répondre? » Alors un individu d'entre eux, après avoir fait sa révérence, s'exprima en ces termes : « Asile du monde, ceux-ci sont en effet nos esclaves et nous sommes leurs maîtres. Il est tout à fait juste que nous ayons sur eux une puissance absolue et que nous faisions d'eux ce qui nous plaît. Ceux qui se soumettent à notre obéissance sont approuvés de Dieu, et ceux qui s'en éloignent s'éloignent pour ainsi dire de Dieu. »

« Expliquez, dit le roi, sur quelle preuve et quel diplôme vous appuyez vos prétentions, et quelles sont vos raisons. — D'abord, répondit l'homme, voyez les belles formes que nous a données le Très-Haut. Chacun de nos membres a des fonctions qui lui sont propres. Notre corps est élégant, notre taille droite, notre esprit et notre intelligence tels que nous distinguons facilement le bien du mal. Que dis-je? nous connaissons la composition du ciel et nous pouvons la décrire. Qui, d'entre les animaux, possède ces facultés? Il est ainsi évident que nous sommes justement les maîtres, et les animaux nos esclaves. »

« Les preuves que les hommes apportent, répondirent les animaux, sont loin d'établir évidemment leurs prétentions. — Mais ne savez-vous pas, dit le roi, que la manière élégante de s'asseoir et de se lever est l'attribut caractéristique des rois, et que la mauvaise tournure et la mauvaise tenue est le

propre des esclaves? » Un des animaux répliqua : « Que Dieu très-haut accorde à Votre Majesté sa faveur excellente et qu'il la garde des malheurs terrestres! Voici ce que j'ai à répondre à ce qu'a dit Votre Majesté : Le Créateur n'a pas donné aux hommes la forme et la stature qu'ils ont pour qu'ils soient nos maîtres absolus; et il ne nous a pas donné les corps et les figures que nous avons pour que nous soyons leurs esclaves. Dieu est éminemment sage, et il n'est aucune de ses œuvres qui n'annonce sa sagesse. C'est ainsi qu'il a donné à chacune de ses créatures la forme qu'il a jugée convenable. »

CHAPITRE III. — *Sur les formes diverses des animaux.*

« Lorsque Dieu créa les hommes, continua l'animal orateur, ils étaient tout à fait nus : ils n'avaient rien sur leur corps pour les couvrir du froid ou les garantir de la chaleur. Ils mangeaient les fruits des bois et se couvraient le corps avec des feuilles d'arbre. C'est ainsi que leur stature est droite et allongée, afin qu'ils puissent cueillir les fruits des arbres et en prendre facilement les feuilles pour en faire usage. Notre nourriture, au contraire, c'est l'herbe, et c'est pour cela que notre corps est courbé, afin de paître aisément et de n'éprouver aucune difficulté à ce sujet. »

« Mais que répondez-vous, dit le roi, au texte du Coran : « Nous avons donné à l'homme une belle forme [1] ? » — Sire, répliqua l'animal, outre le sens extérieur, la parole divine comporte beaucoup d'autres explications que personne ne connaît, hors les savants. C'est donc à eux qu'il faut les demander. » Alors, d'après l'ordre du roi, un sage érudit expliqua ainsi la signification du verset cité : « Ce fut un beau « jour que celui où Dieu créa Adam : les étoiles brillaient « dans leur sphère élevée et exerçaient une heureuse in- « fluence sur les éléments : aussi les formes de l'homme

[1] xcv, 4.

« furent-elles admirables, sa taille droite, ses pieds et ses « mains bien façonnés. » Il est dit aussi dans un autre verset : « Dieu a donné à l'homme un corps bien ajusté [1]. »

« Les belles proportions, dit le roi, et la convenance des membres ne sont-elles pas suffisantes pour témoigner de l'excellence de l'homme? — Mais notre condition, répondirent les animaux, est pareille. Dieu nous a aussi accordé des membres bien proportionnés et convenables à leurs fonctions. Ainsi, sous ce rapport, nous sommes égaux. — Quelle est donc, dit l'homme, la proportion des membres dont vous parlez? vos figures sont très-laides, votre taille sans élégance, les pattes de devant et de derrière mal tournées. Par exemple, le chameau a un gros corps, un long cou et une petite queue; l'éléphant est énorme et lourd, il a deux grandes dents qui sortent de sa bouche, ses oreilles sont larges et lisses, mais ses yeux sont très-petits; le bœuf et le buffle ont une grande queue, d'épaisses cornes, et n'ont pas de dents en haut; la brebis a de lourdes cornes et le dos large; la chèvre a une grande barbe et pas de dos; le lièvre est court de taille et pourvu de longues oreilles. Il y a aussi beaucoup d'animaux carnassiers et herbivores et bien des oiseaux dont la forme est irrégulière, et dont les membres ne s'harmonisent pas entre eux. »

Un des animaux présents dit alors, en entendant ce discours : « Tu ne conçois rien aux œuvres du Créateur. Nous sommes ses créatures aussi bien que les hommes; et il a aussi donné à nos membres les qualités et les formes convenables. Y trouver des défauts, c'est en trouver au Créateur lui-même. Ne sais-tu donc pas que Dieu, dans sa sagesse, a tout créé pour une utilité quelconque. Personne ne connaît son secret, si ce n'est lui et les savants. »

« Si tu es, répartit l'homme, docteur chez les animaux, indique-moi quel avantage il y a à ce que le chameau ait un aussi long cou. — C'est, dit l'animal, parce que ses jambes

[1] LXXXII, 7, 8.

sont longues : or, si son cou était court, il lui serait difficile de brouter l'herbe. C'est donc pour cela que Dieu lui a donné un long cou. Il s'en sert en outre pour s'aider à se relever lorsqu'il est couché, et pour atteindre de ses lèvres toutes les parties de son corps. C'est pour le même motif que Dieu a donné à l'éléphant, au lieu d'un long cou, une longue trompe, et de grandes oreilles, pour chasser les mouches et les moustiques et les empêcher d'entrer dans ses yeux ou sa bouche, toujours ouverte à cause de ses dents, qui s'opposent à ce qu'il la ferme, et qui ne sont si longues que pour qu'il puisse se défendre des attaques des animaux sauvages. Quant au lièvre, il a de grandes oreilles parce que son corps est très-délicat et sa peau fine, et qu'il se garantit, au moyen de ses oreilles, tant du froid que de la chaleur.

« Bref, Dieu très-haut a donné à chaque animal les organes qu'il a su être le plus appropriés à ses besoins, ainsi qu'il l'a dit par la bouche de Moïse : « Dieu a créé chaque être; et il « lui a donné la direction nécessaire[1]. »

« Vous êtes dans l'erreur en croyant à l'excellence de votre beauté et en vous en glorifiant, vous imaginant ainsi d'être justement nos maîtres et nous vos esclaves. La beauté de chaque espèce de créature est spéciale, elle n'est relative qu'à l'espèce elle-même, et elle est destinée à y exciter des sentiments d'affection et à favoriser la propagation de la famille. La beauté d'une espèce est indifférente à l'autre. Chaque animal aime la femelle de son espèce et est indifférent à toute autre, serait-elle bien plus belle. C'est ainsi que, même parmi les hommes, les nègres ne recherchent pas les blancs, ni les blancs les nègres. Votre beauté n'est donc que relative, et vous avez tort de vous enorgueillir à notre égard.

« Vous vous flattez faussement aussi d'avoir les sens plus parfaits que nous. Quelques animaux ont plus de perspicacité et de sensibilité. Ainsi le chameau a de grands pieds, un long cou, une tête élevée, et toutefois il sait où mettre le pied dans

[1] Cor., xx. 52.

la nuit la plus obscure et cheminer dans les routes les plus difficiles, tandis que vous avez besoin de torches et de lampes. Le cheval entend de loin les pas d'un voyageur, et lorsqu'il comprend que c'est un ennemi, il réveille son cavalier et le fait sauver. Si quelqu'un vient à laisser un bœuf ou un âne dans un chemin qui lui est inconnu, l'animal retourne à sa place habituelle sans jamais se tromper; tandis que, vous autres hommes, quand vous avez l'occasion de passer par un chemin que vous avez parcouru plusieurs fois, vous êtes embarrassés et vous vous perdez souvent. Lorsque au matin on emmène des centaines de petits (agneaux ou chevreaux) au pâturage, le soir ils reconnaissent leurs mères, et leurs mères les reconnaissent; tandis que si d'entre vous quelqu'un reste hors de sa maison et qu'il y revienne ensuite, il ne reconnaît plus ni sa mère, ni sa sœur, ni son père, ni son frère.

« Si vous étiez raisonnables, vous ne tireriez pas vanité des choses que Dieu vous a départies par l'effet de sa bonté et de son affection; car les gens sages et intelligents ne se glorifient que de ce qu'ils ont acquis à force de peine et de travail, et de ce qu'ils ont appris des sciences spirituelles et morales par leurs études et leurs efforts. Vous n'avez donc pas à vous croire supérieurs à nous; c'est seulement de votre part une prétention dénuée de preuves, et c'est une querelle dépourvue de motifs que vous nous cherchez. »

CHAPITRE IV. — *Plaintes de chaque animal en particulier à l'égard de l'homme.*

Alors le roi se tourna du côté des hommes et leur dit : « Vous venez d'entendre la réponse des animaux; c'est à votre tour de parler, si vous avez encore quelque chose à dire. — Nous avons, répondirent les hommes, bien d'autres preuves pour appuyer notre prétention à leur sujet. Quelques-unes ont trait à leur vente et à leur achat, à ce que nous leur donnons à manger et à boire, à ce que nous les couvrons, à

ce que nous les garantissons du froid et du chaud, fermant les yeux sur leurs fautes; que nous les mettons à l'abri des attaques des bêtes féroces; que nous avons soin, lorsqu'ils sont malades, de les médicamenter et de les traiter avec la plus grande compassion. Nous agissons, en cela, comme les maîtres qui traitent avec bonté et affection leurs esclaves. »

« Il est vrai, répondit l'orateur des animaux, que les hommes nous achètent et nous vendent; mais ils agissent ainsi à l'égard d'eux-mêmes. Ainsi, lorsque les Persans remportent la victoire sur les Grecs, ils les vendent; et lorsque ce sont les Grecs qui sont victorieux, ils agissent de même envers les Persans. Les habitants de l'Inde traitent de la même manière ceux du Sinde, et ceux du Sinde ceux de l'Inde; les Arabes traitent ainsi les Turcs, et les Turcs les Arabes. En un mot, lorsqu'un potentat défait son ennemi, il en considère les sujets comme ses esclaves, et il les vend. Peut-on donc savoir quel est en réalité le maître et quel est l'esclave? ces différentes phases dépendent des astres, ainsi que Dieu l'a dit : « Nous changeons tour à tour les temps pour les hommes [1]. » Et en effet, les hommes intelligents comprennent parfaitement cela.

« Quant à ce que le préopinant a dit que les hommes nous font manger et boire et nous rendent d'autres services, il est nécessaire de faire observer que leur conduite à ce sujet n'a pas lieu par un effet de bonté ou d'affection de leur part, mais dans la crainte d'éprouver un préjudice pour eux-mêmes si nous mourrions, comme de ne plus pouvoir monter sur nous, nous charger de fardeaux et nous employer à d'autres labeurs. »

Après ce discours, chacun des animaux se plaignit individuellement au roi de la tyrannie particulière des hommes à son égard. Ainsi l'âne dit : « Dès l'instant que nous tombons au pouvoir des hommes, ils chargent notre dos des choses les plus lourdes, telles que pierres, briques, fer, bois, etc., ce

[1] Coran, III, 134.

qui rend notre marche des plus pénibles; et cependant ils arment leurs mains de bâtons et de fouets, dont ils ne cessent de nous frapper le dos. Pourquoi venir donc parler de compassion et de bonté, comme l'a fait cet homme? »

« Quand nous sommes en la possession de l'homme, dit à son tour le bœuf, on nous attache à la charrue, à la meule de moulin ou à la presse à huile; on met à notre bouche un mors, on nous bande les yeux et, non contents de cela, on nous frappe, avec des fouets et des bâtons, le dos et la tête. »

« Que de souffrances ne nous font pas endurer les hommes! dit à son tour la chèvre. Ils enlèvent nos petits à leurs mères, afin d'allaiter leurs enfants de leur lait; ils leur lient les pattes de devant et de derrière et les portent à la boucherie, malgré les cris et les gémissements de ces malheureux. Là, bien loin de leur donner à manger et à boire, on les tue; on les écorche, on leur fend le ventre, on leur brise la tête, on leur arrache le foie; puis on les porte aux boutiques des bouchers, on les met en pièces, on les embroche pour les faire rôtir, ou on les met au four. Nous sommes témoins de ces horribles souffrances, mais nous n'osons ouvrir la bouche, et nous gardons le silence. »

« Quand les hommes nous ont en leur possession, dit ensuite le chameau, ils font entrer dans nos narines une cordelette au moyen de laquelle ils nous conduisent. On place sur notre dos les fardeaux les plus lourds, et on nous fait marcher dans les ténèbres de la nuit au milieu des collines et des montagnes. Par l'effet des cahots des *kajâwa* [1], nos dos sont écorchés, et la plante de nos pieds est blessée par les pierres. On nous emmène où l'on veut, malgré nous, nous malheureux, bien que nous soyons affamés et altérés. »

« Quant à nous, dit à son tour l'éléphant, les hommes nous jettent au cou des cordes et mettent des entraves à nos pieds,

[1] Synonyme de l'arabe *haudah,* qui est le nom qu'on donne aux paniers qu'on place sur le dos des chameaux.

et le cornac, de sa baguette de fer, nous frappe à droite et à gauche et sur la tête. »

Puis le cheval prit la parole et dit : « Dès l'instant que les hommes peuvent s'emparer de nous, ils mettent une bride à notre bouche, une selle sur notre dos; ils nous entourent les reins d'une étroite ceinture, ils nous couvrent même quelquefois d'une armure de fer et nous montent ensuite pour aller combattre. Affamés et altérés, les yeux pleins de poussière, nous allons au combat; nous recevons des coups d'épée sur nos têtes, des coups de lance et des flèches sur notre corps, et nous nageons dans une rivière de sang. »

« Pour nous, dit le mulet, nous supportons aussi toute espèce de vexations. On met des cordes à nos pieds, des brides et des mors à nos bouches. On ne nous laisse pas un instant pour aller trouver nos femelles. Les palefreniers et les domestiques mettent des bâts sur nos dos, et les mains armées de bâtons et de fouets, ils nous en frappent la tête et le corps; de plus, ils nous disent les injures les plus grossières qui leur viennent à la bouche. Que toutes ces injures retombent sur eux et sur leurs maîtres, car ils les méritent bien.

« Si le roi veut considérer toute leur folie et leur sottise et les paroles impures qu'ils disent, il se convaincra que la malice de tout le monde, ainsi que son ignorance, converge en eux; mais il ne peut s'en faire une idée. Ils n'écoutent jamais les recommandations et les avis de Dieu et du prophète, bien qu'ils lisent les versets suivants : « Si vous désirez le par-
« don de votre Dieu, pardonnez aux autres [1]. — O Mahomet!
« dis aux croyants de pardonner les fautes des infidèles [2].
« — Tous les animaux qui rampent ou qui marchent sur la
« terre, comme ceux qui volent dans l'air, forment des com-
« munautés comme vous [3]. — Lorsque vous montez sur les

[1] XXIV, 22.

[2] A la lettre : « de ceux qui n'espèrent point dans les jours de Dieu. » XLV, 13.

[3] VI, 38.

« chameaux, souvenez-vous des bienfaits de votre Dieu et « dites : Louange à Dieu, qui nous a soumis un tel animal « que nous n'aurions pu soumettre. Nous retournerons à « Dieu [1]. »

Quand le mulet eut terminé son discours, le chameau dit au pourceau : « Expose aussi tes griefs devant ce roi, modèle de justice, dans l'espoir que dans sa bienveillance et sa compassion il délivre des mains des hommes ceux d'entre nous qui sont devenus leurs esclaves; car votre communauté est aussi herbivore. — Non, dit un homme savant, le pourceau n'est pas herbivore, mais carnivore. Ne sais-tu donc pas que ses dents sortent en dehors de sa bouche et qu'il mange les corps morts? — Non, dit un autre, le pourceau est herbivore, car il a le pied fourchu et il mange de l'herbe. — Il est à la fois, dit un troisième, herbivore et carnivore, et il est pareil au caméléopard, qui participe à la nature du bœuf, du chameau et du léopard, et à l'autruche, qui réunit en son corps la forme de l'oiseau et celle du chameau. »

« Je ne sais que dire, répondit le pourceau au chameau, ni de qui me plaindre. Les opinions sont diverses à notre sujet. Les Musulmans nous considèrent comme impurs et maudits; ils trouvent notre forme détestable et notre chair dégoûtante, et ils évitent même de faire mention de nous. Les Grecs, au contraire, mangent avec avidité notre chair; ils nous considèrent comme bénis et propres à être offerts en sacrifice. Les juifs nous détestent et nous traitent en ennemis : ils nous accablent d'injures et nous maudissent sans motif, parce qu'ils haïssent les chrétiens et les Grecs. Les Arméniens nous mettent à l'égal du bœuf et du chevreau, et au-dessus d'eux quant à la graisse, à la chair et à la fécondité. Les médecins grecs emploient souvent notre graisse dans leurs médecines et la conservent pour cet usage. Les bergers et les palefreniers nous tiennent auprès de leurs animaux domestiques et de leurs chevaux, soit dans les étables et les

[1] XLIII, 12.

écuries, soit dans les champs, parce que par là ces animaux sont préservés de beaucoup de calamités. Les sorciers et les magiciens couvrent de notre peau leurs livres et leurs formules. Les bottiers et les cordonniers aiment à se servir des poils de notre bouche pour leur ouvrage : aussi nous les arrachent-ils avec empressement. Tu vois donc que nous sommes fort embarrassés de savoir qui louer et qui blâmer à notre sujet. »

Quand le pourceau eut fini de parler, l'âne regarda du côté du lièvre, qui se tenait auprès du chameau, et il lui dit : « Développe devant le roi tout ce que les hommes font souffrir à ta communauté, dans l'espoir que Sa Majesté éprouve de la compassion envers nous et nous délivre de leurs mains. —Nous vivons loin des hommes, dit le lièvre ; nous fuyons les endroits qu'ils habitent et nous demeurons dans les grottes et les bois, et ainsi nous sommes à l'abri de leur tyrannie ; mais nous sommes tourmentés à l'excès par les chiens et les autres animaux de chasse, qui aident les hommes pour se saisir de nous et viennent nous chercher dans nos retraites. Il en est de même des bœufs, des chameaux, des chèvres et autres animaux comme nous qui, eux aussi, se réfugient dans les montagnes, et que les hommes font poursuivre de la même manière. On peut, à la vérité, ajouta le lièvre, excuser le chien de chasse, car son secours est nécessaire à l'homme, et d'ailleurs il aime notre chair. Il n'est pas de notre espèce, car il est carnivore ; mais comment se fait-il que le cheval, qui est herbivore et qui ne mange pas notre chair, aide aussi l'homme contre nous, si ce n'est par l'effet de sa stupidité et de sa sottise? »

NOTICE HISTORIQUE
SUR LE MONTÉNÉGRO

AVANT-PROPOS.

L'auteur de la notice qu'on va lire est un vladyka monténégrin. C'est assez dire l'intérêt que doit offrir un écrit sorti d'une telle plume; même après les pages élégantes publiées sur le même sujet dans cette Revue ou ailleurs, par un diplomate français dont on regrettera longtemps la perte [1]. Malgré la simplicité pour ainsi dire patriarcale du récit, la notice de Basile Pétrovitch contient certaines données sur les guerres des Monténégrins contre les Turcs, qu'on ne trouvait pas ailleurs, et dont les historiens modernes de la Serbie se sont empressés d'enrichir leurs travaux.

D'ailleurs, le moment de faire connaître ce document semble propice, la France et l'Europe entière n'ayant pas encore entièrement détourné leurs yeux de la Montagne-Noire; si l'on est inquiet de savoir quelle sera définitivement l'issue des luttes récentes dont elle vient d'être le théâtre, le récit de Basile est de nature, ce nous semble, à calmer les appréhensions. La Montagne-Noire est faite aux orages, elle en a affronté de plus terribles assurément.

En composant ce mémoire, dédié au prince Michel Vorontsof, le vladyka monténégrin se trouvait en Russie, où il était

[1] M. H. Delarue, auteur de l'excellent travail sur *le Monténégro* et des articles insérés ici même sur son séjour auprès du prince Danilo.

venu dans le but d'intéresser en sa faveur la cour de Saint-Pétersbourg, qui exerçait déjà une grande influence sur les montagnards. C'était à l'époque du premier voyage qu'il y fit entre 1752 et 1755. Depuis le célèbre Daniel, qu'on considère comme le vrai libérateur du pays, et qui entra le premier de tous en rapport avec la Russie, sous Pierre Ier, les vladykas restèrent fidèles à l'habitude de faire leurs visites intéressées *ad limina imperatorum*, d'où ils revenaient ordinairement chargés de présents et de faveurs. Basile fut un des plus assidus visiteurs, car il séjourna en Russie trois fois, et y finit même ses jours, l'an 1765. — Un des motifs qui auraient engagé l'auteur à écrire sa notice, c'était de prémunir la cour de Saint-Pétersbourg contre les *faux* princes monténégrins qui, se donnant pour descendants des Stracimir, abusaient indignement de la libéralité des puissances étrangères. « Dernièrement encore, est-il dit dans la courte préface, un nommé Boguitch Voutchkovitch, natif de Herzégovine, se donna pour descendant de Stracimir, prince monténégrin, et en cette qualité fut comblé de faveurs par l'empereur d'Autriche. » Ce motif n'existe plus sans doute; mais ce ne fut pas non plus la seule raison qui engagea Basile à faire son mémoire. Il se proposait, avant tout, de faire connaître aux Russes son pays, et de rappeler les services que la Montagne-Noire avait rendus à leur empereur Pierre Ier dans sa guerre contre les Turcs.

Nous trouvons aussi sous la plume du vladyka les mêmes plaintes contre le clergé grec, que les Bulgares de nos jours font retentir partout et sur tous les tons. Ces plaintes sont exprimées dans une note ajoutée par l'auteur à la fin de la notice, et donnent un tableau de tous les évêchés serbes relevant du patriarche serbe d'Ipek. L'auteur en compte treize en Turquie et neuf en Autriche. — Nous avons cru pouvoir nous dispenser de reproduire ici la préface et l'épilogue en entier. En revanche, nous avons introduit des chapitres pour faciliter au lecteur la vue d'ensemble.

I. — Description géographique.

Le pays connu aujourd'hui sous le nom de Monténégro ou de la Montagne-Noire s'appelait autrefois Zéta, du nom du fleuve qui prend sa source dans les montagnes septentrionales du pays [1] et le parcourt du nord au sud. Là vient à sa rencontre la Moratcha, qui coule de l'est au sud, entre la Montagne-Noire et les Bergani [2]. Ces deux fleuves se rencontrent au-dessous de Vertogradi, lieu natal de Dioclétien, qui y avait bâti une grande ville nommée Dioclée, et détruite plus tard par Stéphane Némania, comme nous le verrons en son lieu. A partir de ce confluent, le fleuve garde le nom de Moratcha, roule ses eaux vers le sud et les décharge dans le lac (Scutari) qui s'étend depuis la campagne de Zéta jusqu'à Boïana, laquelle coule vers l'ouest et va se perdre dans la mer Adriatique. Il y a dans ce lac des îles dont chacune est pourvue d'un couvent, grâce aux soins des ducs de Zéta et de la Montagne-Noire. Si, en vous plaçant à droite du lac, vous regardez la Boiana, vous voyez devant vous la campagne fertile de Chestansk, au nord de laquelle vous apercevez la province de Tsermnitsa, riche en fruits de toute espèce et sillonnée par d'abondants cours d'eau dont s'abreuvent les champs; le blé et le vin y sont excellents. A l'ouest de Tsermnitsa s'étendent la Pomorie, qui produit des fruits délicieux, mais principalement de l'huile et du vin; puis les districts de Spitch et de Chouchère, et la province de Pachetroïeviki. Plus loin, à l'ouest de la province Katounska, est le district de Makhine, où le métropolitain du Monténégro a une villa située au milieu d'une campagne couverte d'arbres fruitiers et de vignes. A l'ouest de Makhine se trouvent la province de Guerbal, les plaines et les côtes où abondent le blé, l'huile et le vin. Au nord du Guerbal, à l'entrée du golfe de Cattaro, il y a une

[1] A l'ouest de Nikchitch, en Herzégovine.

[2] La même chose que Berda.

presqu'île partagée en trois cantons, à savoir : Louchetitsa, Kertoli et Léchévitchi ; à l'est de cette presqu'île on voit la plaine Soliétsk (ou Salée), dont les ducs monténégrins tiraient du sel, et où se trouvait le célèbre couvent de Saint-Michel Archange, bâti par le second roi serbe, Étienne, fils de Siméon Némania [1]. C'est dans ce couvent qu'ont péri soixante-douze moines, empoisonnés, dit-on, dans un repas, par les habitants de Cattaro. Cela arriva soixante-trois ans après la bataille de Kossovo, si fatale pour les Serbes, et par conséquent en 1443. Jusque-là la ville de Cattaro avait appartenu aux Monténégrins, qui y comptaient soixante-dix maisons de familles nobles. Les rois serbes y possédaient un palais, et ils y ont bâti plusieurs églises, particulièrement Étienne le Puissant ; mais en 1443, la ville se mit sous la protection des Vénitiens.

Solilo est voisin du district Négouche, dont la ville principale du même nom est habitée par des officiers supérieurs du Monténégro, les familles des Pétrovitchi, des Radonitchi et des Bogdanovitchi. Au sud de Négouche s'élève le riant plateau de Lovtchine avec ses sources thermales, autrefois résidence d'été des ducs monténégrins, aujourd'hui celle du métropolitain. C'est là que prennent leur source les eaux qui descendent dans les plaines de Guerbal. Au nord de Négoche sont plusieurs districts, à savoir : Meklitchi, Tlelitsi, le fameux Ozrinitch, Tsoutsi, Orekhovatz, et la province de Grahovo, Zverstno, Krivochié et Trechnévo. Cette province fut délivrée des Turcs par les Monténégrins en 1171. A l'est de Négoche se trouve Cettigné, résidence du métropolitain ; plus loin la province Rietchka avec la ville de même nom, qui lui vient du fleuve prenant là sa source et allant se décharger dans le lac Scutari, mentionné plus haut. Cette province recouvra également son indépendance en ladite année 1711. Au sud-est de Rietcka est située la province Lechanska qui

[1] Étienne ou Stéphane *le Premier couronné*, comme on l'appelle ordinairement, a régné depuis 1195 à 1228, il fut couronné en 1222 par le pape Honorius III.

s'étend jusqu'à la Moratcha ; au nord de cette province et au sud-est de celle de Katounsk se trouve la province Lechivatehka qui va jusqu'au fleuve Zéta. C'est là que le métropolitain a ses fameuses pêcheries de *pastervi*, poisson fort délicat et comme je n'en ai vu encore nulle part. Au delà de la Zéta, à l'est, se trouve la province de Belopavlitch avec sa montagne d'Ostrog [1]. Du haut de cette montagne jusqu'aux flancs du mont Golié, dans la direction du nord, court un mur servant de séparation entre le Monténégro et l'Herzégovine. Du haut d'Ostrog on voit donc au sud le Bielopavlitch, puis la province Piperi ; et à l'est de Piperi celle de Rovtchani, arrosée par les eaux de la Moratcha, qui tombe d'abord dans la Zéta, puis dans le lac Scutari. Sur la rive gauche de la Moratcha, au nord-est des Piperi, habite la tribu des Bratonogitchi, à gauche de ceux-ci les Vassoievitchi, et à droite de ces derniers les Koutchi, les Klementi, les Kastrati, les Touzi, les Chekrieli, les Groudi.

Tous ces districts et arrondissements que nous venons d'énumérer jouissent de l'indépendance et appartiennent à l'Église grecque, excepté les Klementi et les Kastrati, qui sont soumis au pape.

II. — Les princes serbes de la dynastie Némania. — Régicide.

Ce pays avait été dès le commencement gouverné par l'illustre seigneur Bèle Ouroche, père du Siméon Némania qui fut le véritable fondateur du royaume serbe et qui, après avoir régné quarante-six ans [2], quitta le trône et se fit moine sous le nom de Stéphane (ou Etienne). Il a été dit plus haut, que Némania détruisit la ville de Dioclée pour ne plus être habitée par des chrétiens, ce qui s'est accompli jusqu'à nos jours,

[1] Il y a en tout quatre points culminants, placés aux quatre extrémités du duché.

[2] Siméon ne régna que trente-six ans (notamment de 1159 à 1195). Saint Sabas donne ce nombre formellement dans la Vie de son père, publiée par Schafarik.

Avant de quitter le trône, Etienne Némania désigna pour successeur son second fils Etienne II, ce qui attira à ce dernier une guerre de la part de son frère aîné Voulkan, jaloux de cette préférence. Heureusement la guerre fut arrêtée par saint Sabas, leur frère cadet, qui était venu du mont Athos avec le corps de leur père, saint Siméon Némania. Saint Sabas parvint donc à réconcilier les deux frères et à soumettre au roi Etienne II le prince Voulkan, qui gouverna depuis la province de Zéta et ouvrit ainsi la dynastie des ducs monténégrins. C'est ce même saint Sabas qui y a établi en 1215 un évêché, et donné au Monténégro son premier évêque, Hilarion Chichoievtch.

Il est difficile de dire l'air embaumé qu'on respire dans cette contrée ; l'eau y est aussi excellente ; les rivières et les fleuves qui l'arrosent abondent de poissons très-délicats que les habitants font saler et sécher pour être ensuite vendus à Venise, en Apoulie et en Dalmatie. Aussi les rois serbes aimaient à y séjourner pendant l'hiver. C'est de là qu'Etienne V partit pour la conquête du sceptre serbe, après avoir mis à mort son frère issu d'un autre lit et qui lui avait déclaré la guerre. C'est encore grâce aux Monténégrins qu'Etienne VI, surnommé le Puissant, conquit les contrées avoisinantes, la Bulgarie, la Grèce, la Slavonie, la Croatie, une partie de la Hongrie et l'Istrie tout entière, et exerça son protectorat jusque sur Venise et Naples. Il avait à sa cour un prince bulgare, nommé Voulkan Mernavtchitch, qu'il aimait tendrement. Sentant sa fin approcher, il plaça la couronne sur la tête de son fils Ouroche, âgé alors seulement de sept ans, et confia la régence au prince Voulkan. Celui-ci, se voyant au pouvoir, ambitionna les honneurs de la royauté, et conçut le criminel projet de se défaire du jeune héritier, qu'il ne cessait de combler de caresses. Un jour il l'invita donc à une chasse dans les forêts de Kossovo, et là il lui ôta la vie de sa propre main, répandant partout le bruit que le jeune roi s'était enfui au mont Athos. La même année, les Turcs parurent devant Calipoli. Voulkan, avec son frère Goyek et ses généraux, partit à

la tête d'une armée de 60,000 et campa en Macédoine sur les bords de la Maritsa; l'ennemi épouvanté envoya des messagers pour demander la paix, promettant le tribut; mais par une disposition de la justice divine, le régicide, comme s'il avait perdu l'usage de la raison, rejeta les propositions, lui qui ne savait pas même commander les troupes. A cette incapacité vint s'ajouter une indicible incurie; on n'avait ni védettes ni sen tinelles; les soldats passaient le temps à jouer et à boire, et gardaient eux-mêmes les chevaux qui paissaient dans les champs. Les envoyés turcs en firent le rapport à leur chef Orkhan qui, profitant de l'occasion, pénétra dans le camp serbe à la faveur de la nuit et l'inonda de sang; le prince Voulkan, sa famille et un grand nombre de soldats furent massacrés; Marko, fils de Voulkan, s'enfuit chez le sultan, et la couronne fut offerte au prince Lazare.

III. — Bataille de Kossovo. — Héroïsme de Miloche Obilévisch. — Chute du royaume serbe. — Série des princes serbes.

L'élection de Lazare eut lieu en présence de tous les seigneurs serbes réunis, excepté un seul, le prince de Zéta et du Monténégro. Ce prince s'appelait Balche, et était fils de Stratsimir et successeur de Jean Ier Tchernojevitch, qui descendait de Voulkan Némanitch, premier duc monténégrin. Jean Ier, mort depuis, avait laissé un fils Etienne, âgé seulement de trois ans. Comme on soupçonnait le prince Voulkan Mernavitch d'avoir été l'auteur de cette mort, le duc Balche, devenu souverain de la Montagne, ne voulut avoir avec lui aucuns rapports, ni l'aider dans la guerre contre les Turcs. Cette abstention des Monténégrins et des Berganes fut la cause du peu de succès militaire de Voulkan contre l'ennemi du christianisme. Balche refusa même de reconnaître Lazare comme roi de la Serbie, et s'attira par là une guerre qui recommença trois fois, et finit autant de fois par la défaite des Serbes. Invincible sur le champ de bataille, le jeune héros fut vaincu par la beauté de Marie, fille du prince Lazare. En

épousant la jeune princesse, Balche reconnut aussi la souveraineté de son beau-père. Sur ces entrefaites, les Turcs ayant pris Andrinople et fait la paix avec les Grecs, délibérèrent sur le moyen de s'emparer du royaume serbe et de subjuguer cette vaillante nation. Bientôt après, Amurat fait venir d'Asie de nombreuses troupes, et marche sur la Serbie. Le roi Lazare, qui ne s'y attendait guère, envoie une ambassade pour demander la paix ; ses propositions sont rejetées. Alors il rassemble à la hâte une armée afin de prévenir l'ennemi, et paraît sur le champ de Kossovo. Les Turcs occupaient le midi, tandis que l'armée serbe était placée à l'extrémité opposée. C'était comme un fleuve en face d'une mer immense. Les Serbes avaient pour commandant le célèbre Miloche Obilevitch, gendre de Lazare ; un autre gendre de Lazare, Voulkan Brankovitch, commandait la cavalerie bosniaque, mais le traître s'était entendu avec Amurat, à qui il avait promis d'abandonner son roi ; comme il craignait cependant Miloche Obilevitch, son rival, il ne cessait de l'accuser auprès de Lazare, sans toutefois pouvoir réussir à tromper le noble cœur du prince. On n'attendait plus que le prince monténégrin, occupé encore à rassembler des troupes pour les joindre à celles de Lazare. Ce dernier, ennuyé d'entendre les calomnies incessantes de Voulkan Brankovitch contre Miloche, prépare un grand festin auquel sont invités tous ses voïvodes ; on se met à table ; Voulkan Brankovitch est placé à la gauche du roi, et à sa droite le vieux Vratko Bogdanovitch ; à l'autre extrémité de la table, à la droite du roi, est assis le voïvode Miloche Obilevitch, ayant à sa gauche Miloche Toplitchanin et Jean Kosantchich. Au milieu du repas, Brankovitch dit au roi : « Ne voyez-vous pas, seigneur, comme ces trois-là conspirent entre eux pour vous perdre sur le champ de Kossovo? » Le roi, qui tenait en ce moment une coupe remplie de vin, sentit son cœur déborder d'émotion ; les larmes lui inondèrent le visage et ne lui permirent de prononcer que les paroles suivantes : « Jamais on n'a reproché au peuple serbe d'être infidèle à son souverain, et aujourd'hui j'apprends qu'une trahison me me-

nace de la part de mon gendre Miloche et qu'il se serait associé deux autres voïvodes, Miloche Toplitchanin et Jean Kossantchich, lui à qui j'ai confié le commandement de toute l'armée!... A ta santé, gendre Miloche; vide ta coupe et garde-la en souvenir! » A ces paroles Miloche se lève, et saluant profondément le roi : « Gracieux seigneur, lui dit-il, je suis votre fidèle serviteur, et pour vous l'attester en face du monde entier, demain nous irons dans le camp ennemi, et Dieu aidant, nous tuerons Amurat. Quant au commandement de l'armée, je m'en démets entre les mains de votre gracieuse seigneurie, mais je vous engage à vous tenir en garde contre la perfidie de Voulkan Brankovitch, qui cherche à vous la cacher en calomniant les autres. Demain matin Amurat tombera sous le tranchant de mon glaive; peu m'importe le reste. » A ces mots il sort de la table et quitte l'assemblée, ainsi que ses deux compagnons Miloche Toplitchanin et Jean Kossantchich.

Le lendemain, dès l'aube du jour, ils montèrent leurs meilleurs coursiers, et se rendirent tous les trois au camp ennemi. La sentinelle turque en fit avertir aussitôt le sultan; celui-ci, croyant que le commandant en chef des armées serbes était venu dans l'intention de se faire musulman, en fut ravi de joie et l'admit en sa présence. Miloche entra seul dans la tente du sultan, qui lui dit : « Tu as bien fait, Miloche, de passer chez nous; je te comblerai de faveurs. — Lazare, mon glorieux roi et mon maître, reprit Miloche, ne cesse de me combler de toutes sortes de faveurs. » Il dit; et aussitôt tirant son glaive, il l'enfonce dans la poitrine d'Amurat, qui tombe à la renverse et expire. Après avoir tué aussi le grand visir et le trésorier du sultan, Miloche, rapide comme l'éclair, sort de la tente, remonte à cheval et dit à ses deux compagnons : « Le glaive nous frayera le chemin. » Au cri : « Miloche a tué le sultan! » les Turcs se précipitent sur les trois voïvodes, qui se défendent avec tant d'ardeur qu'ils jonchent la terre de cadavres, pressés qu'ils sont de sortir du camp ennemi et d'annoncer à leur roi la grande nouvelle. Soudain les deux compagnons d'Obilevitch sont blessés mortellement; Miloche

redouble d'ardeur et multiplie les victimes. Les Turcs essayent de l'arrêter dans un cercle de lances qu'ils plantent dans le sol, le fer en haut : vains efforts! Son cheval cependant s'abat sous lui; Obilevitch alors, pour mieux assurer sa fuite, fait, en s'appuyant sur sa lance, trois sauts, dont le premier fut de vingt pas, le second de vingt-cinq, le troisième de quarante; on en voit encore de nos jours les marques sur le champ de Kossovo. Par malheur, la lance se brisa, et Miloche, cerné de toutes parts, est enfin saisi et conduit devant Bajazet, fils d'Amurat. Les Turcs se raniment et, sans perdre un instant, on marche sur le camp ennemi. Les armées serbes étaient commandées par Lazare lui-même; car le traître Voulkan Brankovitch avait abandonné le camp, entraînant à sa suite douze mille hommes de l'excellente cavalerie bosniaque. « Quiconque aime le Christ, s'écrie le roi, et désire obtenir le pardon de ses péchés, qu'il me suive, et qu'il verse avec moi son sang pour la foi et l'Église, pour la patrie et la gloire; ceux au contraire qui ne veulent pas de pardon de Dieu, qu'ils aillent rejoindre le maudit Voulkan Brankovitch. » Le combat commença à deux heures du matin. Jusqu'à midi, les Serbes combattirent avec autant de courage que de succès; entre autres, ils tuèrent six pachas, et, sans la trahison de Brankovitch et de ses douze mille hommes, ils auraient sans doute ce jour-là détruit l'armée turque tout entière. Après midi, ils commencèrent à faiblir et finirent par être vaincus. Dans cette terrible journée, le roi vit périr sous ses yeux la fleur de la noblesse serbe, et lui-même, au moment où il changeait de cheval, il fut saisi, et, par ordre de Bajazet, eut la tête coupée ainsi que Miloche, qui fut décapité le dernier de tous. Ainsi finit le royaume serbe, après avoir illustré le monde entier durant deux cent trente ans. Voici la série de ses souverains, en commençant par Siméon Némania, qui gouverna le premier, depuis l'an 6603 de la création, ou 1155 de l'ère chrétienne. Après lui vinrent Étienne ou Stéphane, son fils; Radoslav, fils d'Étienne Ier; Vladislav, frère de Radoslav; Dragautine Vladislavitch; Milutine, son frère;

Étienne, fils de Milutine; Étienne VI le Fort; son fils le jeune Ouroche; enfin le prince Lazare, le dernier de tous, pour ne pas parler du régicide Voulkachine. Tous ils ont régné saintement et trouvèrent grâce devant Dieu, comme le témoignent les saintes reliques qu'on voit encore de nos jours [1].

Après les Némania, la Serbie fut gouvernée par des princes qui avaient le titre de *Despotes*, et dont le premier fut le fils de Lazare, Étienne; après lui vint son neveu du côté de sa sœur, George Voukovitch, celui qui avait donné sa fille en mariage à Amurat, et qui s'attira par là la haine du peuple serbe. A George succédèrent, l'un après l'autre, ses fils Grégoire l'Aveugle, Lazare le Jeune et Étienne l'Aveugle. Ce dernier vint dans la Montagne-Noire et y épousa la nièce du prince monténégrin Jean Tchernoyévitch, nommée Angéline, dont il eut deux fils, Maxime, devenu plus tard archevêque, et Jean Despote [2]. Les deux frères, Grégoire et Étienne, furent aveuglés par ordre de leur beau-père Amurat II. Le successeur d'Étienne fut le dernier despote de la Serbie; il s'appelait Vouk le Feu, et était fils de Grégoire l'Aveugle. Il fut mis à mort à Yaïtsa, ville de la Bosnie, par les deux frères Miloradovitch, qui reçurent pour ce méfait une riche récompense de la part des Turcs, tandis que les chrétiens les maudirent et les condamnèrent à l'exil. Avec lui s'éteignit l'illustre dynastie des Despotes serbes, et il ne resta de l'ancien royaume serbe que la principauté monténégrine.

IV. — Histoire de la principauté monténégrine sous les princes Tchernogévitch.

Balche, dont nous avons parlé plus haut, n'arriva donc au champ de Kossovo que le troisième jour après la néfaste bataille, laquelle eut lieu le 15 juin, l'an de la création 6898,

[1] Sur ce nombre, plus de moitié sont, en effet, vénérés par l'Église serbe comme saints; ce sont : Siméon, Étienne son fils, Milutine, Étienne son fils, Ouroche et Lazare. *Note de l'édit.*

[2] Tous les deux sont vénérés par les Serbes comme saints.

de l'ère chrétienne 1389. Désolé de ce retard, il ne s'indigna que davantage contre le traître Brankovitch, qui plus tard tomba de sa main. Balche gouverna la Zéta jusqu'à la majorité du fils Ivan Tchernojevitch; le prince Ivan donna sa fille Marie à Jean Kastriote, prince d'Emathie, de Menestre et de Kastorie, qui en eut un fils nommé Étienne Tchernoyévitch. Ce dernier prit possession de la Zéta et de la Montagne-Noire l'an 1421, qui fut celui de la mort du prince Balche. La même année, Étienne Tchernoyévitch partit pour l'Apoulie, en vertu d'une convention passée avec le roi de Naples, et y resta l'espace de deux ans. De retour dans son pays, en 1423, il épousa Voisava, fille du célèbre George Kastriote, surnommé Skanderbeg, et qu'il seconda pendant vingt-quatre ans dans ses guerres contre les Turcs auxquels ils ont gagné soixante-quatre batailles, comme il est rapporté dans l'histoire de Skanderbeg. Après la mort d'Étienne Tchernoyévitch, son fils Ivan Tchernoyévitch continua la guerre; mais dans l'affaire de Kemovo (1450), l'avantage resta du côté du puissant Mahomet, et Ivan perdit son propre frère George. Ce dernier avait épousé la fille du prince Lucas Doukadtchine, dont il eut deux enfants, Étienne et Angélina, donnée plus tard en mariage au despote serbe Étienne l'Aveugle, comme nous l'avons dit plus haut. Quant à Ivan Tchernoyévitch, il épousa la fille du ban de la Bosnie nommé Étienne, ce qui ne le sauva pas d'une guerre avec son beau-père, lequel ne fit la paix qu'après avoir pris Rissan, Dratchévitsa, Kanale, Trébigne et Popovo. Il eut deux fils, George et Stanicha [1], et une fille. George s'allia avec Venise en épousant sa fille au doge Moutsinitch. Stanicha, son frère, fut donné en otage au sultan Bajazet II [2], qui, oubliant ses serments, le força, jeune encore, de se turquiser, et lui donna le nom de Skanderbeg II.

Quant à leur sœur Anne, elle fut mariée au voïvode valaque Radul. Voyant l'empire turc s'agrandir de jour en jour, Ivan

[1] Ou Stanko.

[2] L'auteur l'appelle, par erreur, Mahomet II.

quitta la Zéta et se retira sur les hauteurs de la Montagne-Noire, à Cettigne, où il transporta aussi le siége du métropolitain, et lui bâtit une fort belle résidence. A Venise, il érigea aussi, avec l'agrément de la république, pour ceux de la communion grecque, une église dédiée à saint George le Martyr, et que les Grecs possèdent encore de nos jours. Il s'y fit bâtir même un palais; pourtant il finit ses jours à Cettigne, laissant pour successeur son fils George, qui décéda sans laisser d'enfants. Le pouvoir passa alors dans les mains de son cousin Étienne, fils de George Tchernoyévitch, celui qui avait été tué dans la bataille de 1450. Le fils d'Étienne, Ivan Tchernoyévitch, gouverna jusqu'en 1516. Marié à une noble vénitienne, Catherine Doria, il devint patricien et transmit ce titre à son fils George Tchernoyévitch, qui laissa trois fils, Constantin, Salomon et Élie. L'aîné, Constantin Tchernoyevitch, marié à une Vénitienne appelée aussi Catherine, décéda en Hongrie. Leur fils Ivan Tchernoyévitch épousa une Vénitienne, Oresta Valerli, et le fils de ceux-là, nommé Victor Tchernoyévitch, eut pour femme Hélène Balbo, issue également d'une famille patricienne de Venise. Le fils de Victor, Ivan Tchernoyévitch, devenu patricien en 1621, prit part aux assemblées du Monténégro.

V. — Réunion des deux pouvoirs entre les mains du métropolitain. — Pierre Ier recherche l'alliance du Monténégro. — Guerres continuelles contre les Turcs et son indépendance politique.

De la sorte, après avoir exercé le pouvoir jusqu'à l'an 1516, les Tchernoyévitch le résignèrent entre les mains des métropolitains [1], qui ont souvent aidé les Vénitiens dans leurs guerres contre les Turcs, en Chypre, en Crète, dans la Morée. Lorsqu'en 1687, la république assiégea Castel-Novo, les Monté-

[1] Le premier qui réunit en sa personne les deux pouvoirs s'appelait Germain.

négrins leur en facilitèrent la prise, en détruisant les troupes de la Bosnie et de l'Herzégovine, venues au secours de la ville assiégée. Aussi, pour s'en venger sur eux, les Turcs pénétrèrent plus d'une fois dans leur pays sous la conduite du célèbre Soliman, pacha d'Albanie, et y causèrent de grands ravages. Plus tard, en 1699, nombre d'Albanais et d'Herzégoviens quittèrent leur sol natal et prirent service chez les Vénitiens; la paix entre la république et les Turcs étant faite, ces volontaires reçurent, comme récompense de leur bravoure et de leur fidélité, la permission de s'établir avec leurs familles dans une des îles de l'Adriatique appartenant à l'Istrie; malheureusement, ils y périrent tous dans l'espace d'un an, victimes de l'insalubrité du climat.

En 1711, Pierre Ier, d'impérissable mémoire, ayant entendu parler des exploits et de la bravoure des Monténégrins, leur adressa des lettres dans lesquelles il louait leur courage persévérant, leur zèle pour la religion chrétienne, et les engageait à prendre les armes pour le seconder dans la guerre qu'il méditait contre les Turcs. Ce grand monarque avait écrit dans le même sens aux autres puissances chrétiennes, mais aucune d'elles n'osa entreprendre la guerre contre la Porte Ottomane. Les Monténégrins avaient alors pour chef le métropolitain Daniel Scepcévitch, fils de Négouche Petrovitch, et de plus d'excellents commandants. Parmi ceux-là figure en premier lieu le propre frère de Daniel, le prince Radoul Petrovitch avec son neveu le serdar Sava Petrovitch, les deux Radonitch Volk et Vouéchita, le prince Marco Bogdanovitch, le voïvode Voukota Voukachinovitch, le prince Koitsa Nicolitch, le voïvode Volk Mitchounovitch, le prince Stanko Kovatchevitch, le prince Voukosav Ivanovitch, Vouksan Militch, les princes Pierre Voutchétitch, Jean Vouletitch, Martin Braitch, Luc Makhina, Nicolas Pobor, Stanoï Martinovitch; les voïvodes Nicolas Martinovitch, Erdimitr, Belopavlitch, Tchetko Piletich Piper, Radonia Drékalovitch, Miloche Vossoyévitch, Miloche Bratonogitch, Tchan Stale Clémenti. Tous ils se distinguèrent par un grand courage, et combattirent les ennemis de la croix avec succès.

C'est pourquoi dès que la paix entre les Turcs et les Russes fut conclue, la Porte envoya contre le Monténégro en 1712 une armée de 60,000 hommes, sous le commandement du séraskir Achmet-Pacha, pour qui cette expédition fut un vrai désastre. Honteux de cette défaite, les Turcs estimèrent qu'il était plus prudent de demander la paix; mais les vainqueurs fidèles à la promesse qu'ils avaient faite à Pierre Ier, et ne sachant d'ailleurs quelle était là-dessus la volonté de ce souverain, rejetèrent les propositions de paix. Alors, c'était en 1714, la Porte envoya une nouvelle expédition plus forte que la précédente. Le visir Douman Cupresli-Pacha s'avança à la tête de plus de 100,000 hommes. Le danger qui menaça les Monténégrins fut d'autant plus grand qu'ils se virent abandonnés des Serbes leurs alliés; et les Herzégoviens, auxquels les Turcs ne permettent de porter les armes que lorsqu'il s'agit de faire la guerre au Monténégro, vinrent même grossir les rangs des ennemis. Toutefois Cupresli-Pacha, ne se fiant pas à ses forces, si nombreuses qu'elles fussent, préféra la perfidie de la ruse aux chances de la lutte ouverte. La nouvelle de la paix conclue avec la Russie venait de parvenir jusqu'aux Monténégrins; il profita de cette circonstance pour leur faire accepter la paix à force de promesses. Sur la foi du serment fait par le pacha, une députation de nobles au nombre de trente-sept se rendit au camp turc. Mais elle paya cher sa crédulité; car à peine les députés entrèrent-ils dans le camp qu'ils furent saisis et bientôt après pendus; en même temps, les Turcs firent irruption dans le Monténégro, livrèrent à feu et à sang la cinquième partie du pays et emmenèrent avec eux une multitude de captifs. En 1716, le Monténégro fut de nouveau attaqué par les deux Tchenguitchi, pachas de la Bosnie et de l'Herzégovine, secondés par Bey Kubovitch et autres pachas du voisinage; mais grâce à Dieu, les Monténégrins sortirent victorieux de ces nouvelles luttes. Les deux pachas, avec leur allié Bey Kubovitch et autres généraux turcs, au nombre de soixante-dix-sept, furent pris et tous décapités.

En 1717 et 1718, sur la demande de Venise, alors faisant

la guerre en Albanie, à Antivari et à Dolcigno, le métropolitain Daniel envoya 5,500 hommes, auxquels les Vénitiens doivent la conservation non-seulement de leurs canons et autres armes, mais encore, en partie au moins, de leurs armées, que les montagnards arrachèrent à un péril imminent, en repoussant avec vigueur les colonnes turques. Les Vénitiens eux-mêmes ont reconnu ce brillant fait d'armes dans un écrit qu'on conserve jusqu'à nos jours, et ils en ont, dans le moment, rendu au métropolitain de vives actions de grâces, pour oublier ces bienfaits au temps de la prospérité.

L'année 1727 fut signalée, par une éclatante victoire remportée sur Békir-Pacha, qui avait envahi la montagne avec une très-nombreuse armée ; il fut complétement battu et ne dut son salut qu'à la rapidité de son cheval. La mort toutefois l'attendait au siége d'Otchakof, où l'armée russe se couvrit de gloire. L'année 1732 fut plus mémorable encore. Topol-Osman-Pacha que Mahomet V avait créé biglerbey-chnig-dever, c'est-à-dire inspecteur-général de la Macédoine, de l'Albanie et de la Bosnie, voulant essayer la fortune de la guerre, envoya contre les Pipéri des troupes assez considérables, composées d'Albanais, de Macédoniens et de Bosniaques ; mais les Pipéri, auxquels s'étaient joints les Koutchis, leurs voisins, remportèrent sur l'ennemi une victoire signalée. La tradition porte que, avant la mêlée, les chrétiens ont vu un guerrier monté sur un cheval blanc et que tout le monde prit pour saint George, parcourir leurs rangs. Cette apparition aurait jeté les musulmans dans une terreur telle, qu'Osman Pacha lui-même se vit obligé de quitter la forteresse de Podgoritsa et de se retirer en Albanie. Le pacha périt plus tard dans une bataille contre les Perses.

Sept ans après, le visir Chodaverdi-Pacha, Makmed Bégovitch, vint avec huit autres pachas et de nombreuses troupes assiéger les terres du voïvode Drékalovitch. Ce fut le commencement d'une nouvelle guerre, laquelle dura sept ans et finit par une entière défaite des Turcs ; leurs chefs et soixante-dix autres Turcs des plus nobles, s'étant enfermés dans une

tour, y furent brûlés vifs. Enfin, en 1750, des troupes turques, composées de Bosniaques et d'Herzégoviens, attaquèrent soudain les frontières du Monténégro, mais cette fois-ci encore, ils furent refoulés sans grands efforts par une poignée des nôtres.

Je n'ai mentionné ici que les faits d'armes les plus saillants de notre nation, afin de montrer les succès dont Dieu a daigné couronner nos efforts, et pour faire comprendre à la fois que, sans cette résistance également vigoureuse et opiniâtre, la Principauté aurait infailliblement subi le même joug qui pèse maintenant sur le reste de la Serbie. Cependant la lutte n'est pas finie. Le sultan a disposé autour de la Montagne-Noire des troupes qui y sont comme à demeure fixe et dont l'entretien annuel, sans doute fort coûteux, ne l'effraye point, pourvu que les Monténégrins ne puissent avoir un seul instant de répit.

VI. — Tribus voisines de la Montagne-Noire. — Services rendus par celle-ci à l'Autriche. — Conclusion.

Je ne puis passer sous silence les vaillantes tribus qui entourent notre pays, et qui, avant de subir la domination turque avaient été autrefois soumises aux ducs de la Zéta et du Monténégro : j'entends les tribus de Merkoévitch Khas, de Bélopole et de plusieurs autres échelonnées les unes sur les autres jusqu'à la Drina, qui sépare la principauté de l'Albanie. Toutes ces peuplades se font remarquer par leur caractère éminemment guerrier, et bien qu'elles soient sujettes des Turcs, elles ne le sont pas cependant au même degré que les autres peuples ; preuve la manière dont elles se sont défaites plus d'une fois des pachas chargés de les gouverner. Ainsi le pacha Mahmed Bégovitch en 1748, Yousouf-Pacha Thauchaguitch en 1748, Mouftar-Pacha Tchauchaguitch en 1745, et Caïman-Pacha Machmed Begovitch avec son propre frère, en 1750, y payèrent de leur vie ; d'où l'on peut voir que ces tribus, tout en reconnaissant la souveraineté des sultans, n'en

sont ni moins intrépides ni moins attachées à leur indépendance.

Il est à propos de rappeler ici les services que les Monténégrins ont rendus à la maison d'Autriche par le moyen d'Arsène Tchernoyévitch, leur patriarche. L'empereur Léopold Ier avait engagé ce prélat par écrit à venir s'établir sur le sol autrichien; il combla d'éloges le courage et la valeur des Albanais et des autres peuples illyro-serbes, et leur promettait toutes sortes d'avantages. Le patriarche séduit par ces offres se retira d'abord au Monténégro, sa patrie, et de là, protégé par une poignée de Monténégrins, il se rendit, par la Bosnie, à l'armée impériale. Son exemple fut suivi par plus de 80,000 familles serbes, qui vinrent se fixer en Hongrie et entrèrent en possession des priviléges accordés par l'empereur Léopold. Une seconde émigration eut lieu en 1737. Le patriarche serbe, Arsène Joannovitch, abandonna Ipek sa résidence, et se retira dans la nahie des Berganes, d'où il se rendit, en compagnie de quelques Koutchis et Vassoyévitch, dans la ville impériale de Nisse. Sur le retour, ses compagnons de voyages dévastèrent la province de Bihor, emmenèrent nombre de captifs, parmi lesquels se trouvaient de jeunes filles, qu'ils épousèrent ensuite, après les avoir régénérées dans les eaux du baptême.

Cette même année, les Bosniaques révoltés se virent réduits à une grande détresse, cernés qu'ils étaient de toutes parts et manquant de vivres, et cela grâce aux Monténégrins, qui leur avaient coupé toute communication avec les Albanais. Les Français avaient, il est vrai, envoyé à Raguse un navire chargé de vivres qui furent transportés à Saraïévo; mais ici encore les Monténégrins réussirent à se rendre maîtres de l'envoi et à battre les Turcs. Tels sont les services que les Monténégrins ont rendus à l'empereur d'Autriche, sans demander pour cela la moindre récompense.

Je viens de tracer sommairement l'historique de la nation monténégrine et les services qu'elle a toujours été prête à rendre aux puissances chrétiennes. Qu'on juge par cet aperçu

rapide de la fidélité et de la persévérance qu'on peut attendre de la part d'un peuple qui met toute son ambition et sa gloire à seconder les souverains chrétiens dans leurs luttes contre le croissant.

Moscou, 10 mars 1754.

BASILE PETROVITCH,
Métropolitain de Monténégro, de Scutari et de la Pomorie; exarque de la Serbie.

HISTOIRE ANCIENNE

DU SUD DE L'INDE

Notes sur les rois du Pândi ou Maduré

1500-360 AVANT J.-C.)

D'après le Tiruvilæyâdalpurâna tamoul.

De toutes les sciences, l'histoire est certainement celle à laquelle est le moins apte l'esprit indolent des Indiens, surtout dans l'Inde méridionale. Leur penchant extrême pour le vague, pour le merveilleux, pour la légende, leur facilité à l'oubli et le peu de précision de leurs souvenirs perpétuent à l'envi leur ignorance. Qu'un fait important se soit accompli, moins d'un siècle après ils n'en parleront plus que confusément, ou ils l'enrichiront de particularités fabuleuses. Plus tard encore, il ne sera pas étonnant de voir cet événement interprété comme une faveur ou une punition céleste, où l'autorité divine est intervenue directement. C'est ce que nous voyons aujourd'hui pour les récits relatifs aux temps passés, où les héros et les princes deviennent des dieux et où un perpétuel échange s'établit entre les cieux et la terre.

Dans le sud de l'Inde, les trois races royales des Pândiya, des Sôja et des Séra ont acquis dans les traditions tamoules

une grande célébrité. La première est la race lunaire, la seconde vient du soleil, et la troisième d'Agni ou du feu personnifié. La première est encore plus renommée que les deux autres, à cause de l'étendue du pays qu'elle gouvernait, de sa position au centre dans les meilleures conditions de climat et de sol, et parce que cette région renfermait le mont Podiya [1] et la ville sacrée de Maduré [2], berceau et foyer de la langue du sud, comme les Tamouls appellent leur langue. La réputation de cette race s'étendait fort loin et jusqu'en Grèce et à Rome, où le nom du pays (பாண்டியம், *pândiyam*) devint πανδιών, πανδιόν, Pandion, et le nom de la ville (மதுரை, *Maduræ*) Modura, Modusa, Μοδυρά. Mais les anciens n'avaient que des idées tout à fait incertaines sur la position et la grandeur de cette contrée; la pêche des perles se faisait, disaient-ils, sur ses côtes; Arrien, Diodore de Sicile et Strabon, en parlent en termes vagues, indécis et quelquefois étranges [3].

L'histoire des rois de cette race est racontée dans une chronique intitulée : *Pândiyarâdjâkkal* ou « les rois du Pândi ; » en outre, le purâna appelé *Tiruvilæyâdal* présente en quelque sorte le récit suivi de la vie de ces rois, mais sous une forme entièrement mythologique et religieuse, ce qui lui donne un attrait tout particulier. L'auteur de cet ouvrage, le muni Parandjoti a dû vivre au commencement de notre ère; il le traduisit de la partie du Skândapurâna appelée *Içasanhitâ* (his-

[1] Le mont Podiya, Parnasse des tamouls, est situé près du cap Comorin. Il est censé être l'habitation d'Agastya, à qui ils attribuent la création de leur langue.

[2] On sait que Maduré est située par 9° 55′ de lat. N. et 75° 52′ de long. E.

[3] Le Pândimandala occupait une grande partie du sud de l'Inde. Il paraît avoir été situé entre la mer à l'E., au S. et à l'O., les premières montagnes qui se rattachent aux Ghattes à l'O., le Konkan au N. et le Sojamandala à l'E.

La plupart des écrivains grecs et français disent que ce pays a été gouverné par des femmes, et que la première reine, appelée Pandæa, était fille unique d'Hercule; elle donna son nom au pays. L'un des rois, Porus, est dit avoir envoyé à Auguste une ambassade.

La capitale est appelée Nysa et Nyssa par certains géographes latins.

toire du Seigneur (Çiva). On dit aussi que c'est la traduction d'un ouvrage sanscrit nommé *Hâlâsyamâhâtmyam.* Le purâna présente une série de 74 rois : du reste, le nombre des princes qui gouvernèrent le Pândi est très-incertain ; il en existe une foule de listes qui vont même jusqu'au chiffre de 357 ; Langlès (*Monuments historiques de l'Hindoustan,* t. Ier, p. 98, 230) dit, dans une note, qu'il y a eu 362 rois, dont le 359e, *Koun Pândi,* aurait chassé, au XIIe siècle de notre ère, les Samanéens de son royaume, et dont le dernier se serait appelé *Varhoudi.*

Pour établir la chronologie de ces rois, il n'existe guère qu'un point d'appui : c'est la contemporanéité de Râma et d'Anantaguna, le 10e roi ; ce dernier fut, dit-on, postérieur à Vikramapândiya de cent ans et précéda Vamçaçékhara de trois siècles. Adoptant une moyenne de trente-trois ans pour Anantaguna et ses neuf prédécesseurs (les cent ans écoulés de Vikrama à ce prince n'occupent que trois règnes), de seize seulement pour Vamçaçékhara et ses successeurs (M. Ariel se sert de cette moyenne), les trente-quatre princes qui les séparent auront régné en moyenne chacun un peu moins de neuf années ($8 \frac{10}{12}$), et il sera facile ainsi de calculer, en connaissant l'époque de Râma, la date probable de l'un des règnes. Si Râma vivait vers 1600 avant J.-C., on a pour Kulaçékhara, le premier des rois, le XXe siècle, le XVIIIe pour Vikrama, le XIIIe pour Vamçaçékhara, et le commencement de la seconde moitié du IXe pour Kûn'a, le dernier. Dans cette supposition, Arimarddana, sous lequel fut accomplie une révolution religieuse au Pândi, aurait vécu vers la fin du XIe siècle ; or, si cette révolution est la même, et cela est probable, que celle qui repoussa les bouddhistes à Ceylan, et qui est indiquée par l'ère bouddhique de cette île (543) [Turnour] nous avons *a priori* une erreur de plus de quatre cents années. Mais si nous ramenons Râma à l'époque plus probable de 1200, et si en même temps nous supposons pour Arimarddana 550, ou la moitié du VIe siècle, nous avons, pour les quatre époques ci-dessus mentionnées, le XVIe siècle, le XIVe, le commence-

ment de la seconde moitié du IXe et la fin de la première moitié du IVe [1]. Le chiffre de 300 ans indiqué d'Anantaguna à Vamçaçékhara est ainsi porté à 362, et la moyenne du règne de chacun des trente-quatre rois qui les séparent devient 9 $\frac{8}{12}$. Mais toute cette chronologie est bien vague et conjecturale, et basée d'ailleurs sur l'époque de Râma, qui peut-être, comme le fait remarquer M. Ariel, n'a jamais vu Maduré.

Nous allons maintenant donner, d'après le purâna, quelques notions sur les principaux événements accomplis sous les 74 princes du royaume de Pândi, en les dépouillant de tout prestige légendaire, à moins que la tradition n'offre quelque particularité intéressante.

La ville de Maduré fut fondée par Kulaçékhara, auparavant roi de Manavûr [2], dans un lieu où s'étendait une vaste forêt de *Kadambu* கடம்பு. Le mot Maduré (மதுரை, *maduræ*, madhurâ) vient, dit-on, de *maduram* (மதுரம்) douceur. La légende dit que cette forêt était sacrée, que Çiva y résidait, et que là les dieux lui rendaient un culte. Un voyageur nommé Dhanandjaya y ayant pénétré, vint rendre compte de ce qu'il avait vu au roi. Le roi en demanda à son dieu l'explication; il lui fut ordonné de bâtir une ville à cette place, après avoir détruit la forêt (1500?) (Ch. III). Le fils de Kulaçékhara, Malayadhvadja, épousa Kântchanâ, fille de Sûraséna, de la race solaire, dont il eut, après quelque temps de stérilité, une fille appelée Tadâdagæpirâtti, regardée comme une incarnation de Mînakchî (Ch. IV), et qui épousa Çiva. (Ch. V.) Leur fils Ugra, qui épousa Kândimadi, fille de Somacékhara, de la race solaire, roi de Manavûr, accomplit des

[1] M. Ariel, prenant pour Râma l'époque de 1100 d'après M. Tod, fixe comme nous Vamçaçékhara à 838, et réduit ainsi à 262 le chiffre de 300 ans. M. Wilson place Vamçaçékhara au Ve ou VIe siècle après J.-C., et Kûn'a avant le Xe; il met la fondation de Maduré et le règne de Kuléça au VIe siècle avant J.-C. M. Taylor met Râma et Anantaguna à 1600 et Kûn'a à 1320 avant J.-C. Nous avons vu que Langlès place ce dernier au XIIe siècle de notre ère.

[2] Manavûr était située non loin de Maduré.

choses merveilleuses (Ch. XII-XV). Ce fut sous le règne de son fils Vîrapândiya que les Védas furent expliqués aux brahmes par Çiva (Ch. XVI).

Ensuite vint Abichéka (1333?) sous le règne duquel Maduré prit le nom de Kûdal et fut fortifiée. Le mot Kûdal (கூடல்) signifie « se réunir » : la légende rapporte que les remparts furent formés par la réunion de quatre nuages envoyés par Çiva pour défendre la ville contre sept autres nuages envoyés par le dieu de la mer Varuna (Ch. XIX). Après lui régna Vikrama (1300?), sous le règne duquel les Djaïna étaient très-puissants à Kâmtchipura[1] (Ch. XXII). Cette puissance est encore mentionnée sous son troisième successeur Anantaguna (1200?) (Ch. XXVIII, XXIX). Sous ce règne, Râma passa à Maduré où Çiva lui prédit la victoire, et il y passa encore à son retour (Ch. XXIX). Du temps de Kulabhûchana, fils d'Anantaguna (1166?), le chef des Vêdar[2], Tchêdirâdjâ, le menaça de lui faire la guerre. Tchâmanda, général de Kulabhûchana, leva une grande armée où l'on voit figurer les Télinga, les Odra, les Simhala, les Mahrata, etc. Mais Tchêdirâdjâ mourut à la chasse, tué par un tigre, avant que l'armée du Pândi fût partie (Ch. XXX). Sous ce même règne, une disette désola le royaume; le purâna l'attribue à l'impiété du roi, qui se montra indifférent aux brahmes (Ch. XXXI), et le roi du Sôja vint à Maduré (Ch. XXXIV). Lorsque le fils de Kulabhûchana, Râdjéndra, fut monté sur le trône, le roi du Sôja lui envoya une ambassade avec des présents ; aussitôt le roi du Pândi lui en envoya à son tour ; le roi du Sôja conclut une alliance avec lui, dans l'espoir de lui faire épouser sa fille. Mais le frère de Râdjéndra, surnommé le lion royal (Râdjasimha), homme sans conscience, résolut de l'épouser et se rendit à Kâmtchipura. Ce mariage fut conclu et la guerre fut déclarée entre les deux royaumes.

[1] Kâmtchipura est située par 12° 38′ de lat. N. et 77° 18′ de long. E.

[2] Les *Védar* (வேடர்) forment une caste qui vit de la chasse et qui habite dans les bois et les montagnes.

Cependant survint la canicule; l'armée du Pândi souffrit beaucoup, et surtout de la soif. Un miracle (Çiva fit apparaître un tannîrppândal, ou station de distribution d'eau) les sauva; ils vainquirent et firent prisonniers leurs ennemis, auxquels on pardonna (Ch. XXXV). Sous Pâdaçékhara, sixième successeur de Râdjéndra (1098?), la guerre eut lieu encore entre les royaumes de Pândi et de Sôja (Ch. XXXVII).

Son fils Varaguna, qui par la grâce divine put voir les mondes célestes et sous qui Maduré s'agrandit et s'embellit, vit fleurir pendant son règne (1088?) le célèbre musicien Pânabhadra, qui l'emporta sur un autre appelé Émanâtha venu du nord et jusqu'alors invaincu (Ch. XLI). Ce musicien alla ensuite dans le pays de Séra, où il donna au roi le portrait sacré de Çiva (Ch. XLII). Le *Tiruvalluvar Tcharitra* qui mentionne cette circonstance, parle de ce musicien comme contemporain de Tiruvalluva. Ce Pânabhadra reçut de Çiva une planche ou banquette précieuse (Ch. XLIII). Après Varaguna vint Râdjârâdjâ. C'est à son règne que la légende rattache l'histoire du Vêlâla Sugala, changé en sanglier avec sa famille, et dont Çiva allaita miraculeusement les douze petits qui devinrent ensuite ministres (Ch. XLV, XLVI). Mais c'est à celui de son fils Suguna que se rapportent les légendes des oiseaux Karikkuruvi et Nâræ (Ch. XLVII et XLVIII).

Tandis que Kîrttibhûchana, 23ᵉ successeur de Suguna, gouvernait ce monde (848?), survint un grand déluge qui détruisit tout. Ce déluge coïncide sans doute avec celui mentionné au commencement du *Tiruvalluvar Tcharitra.* Lorsqu'il fut terminé, le Créateur se remit à créer de nouveau l'univers, et Vamçaçékhara naquit, représentant la race lunaire. Il construisit aussitôt une petite ville autour d'un temple de Çiva, et supplia le dieu de lui indiquer un emplacement convenable. Çiva ordonna à un serpent de le lui faire voir, et ce serpent, formant un vaste cercle sur la terre, le lui montra ainsi. Ce fut là qu'il bâtit la ville et la fortifia. Les

limites étaient alors : au nord, le Ṛchabhakun'd'am ; au sud, le Parankun'd'am ; à l'est, la ville de Pûvanam aux sept bosquets ; et à l'ouest, la ville d'Êtakam[1]. Il lui donna le nom d'ஆலவாய் (Alavây, bouche venimeuse) à cause du serpent (838 ?) (Ch. XLIX). Vamçaçékhara vainquit le roi du Sôja Vikrama et ses alliés du nord, Kadjapati, Narapati, Turagatapati et autres (Ch. L). C'est lui qui fonda la célèbre assemblée des savants de Maduré, sorte d'académie composée de quarante-neuf membres.

Le purâna raconte à ce sujet la légende suivante : Un jour que Brahmâ avait accompli à Kâçî (Bénarès) un sacrifice, il s'en alla pour se baigner dans le Gange avec ses troi épouses Sarasvatî, Sâvitrî et Gâyatrî. Dans la route, Sarasvatî s'arrêta pour écouter le chant d'une fille des Vidyâdhara, tandis que Brahmâ et les deux autres déesses poursuivaient leur marche. Cependant, arrivée à son tour au fleuve, elle reprocha de ne l'avoir pas attendue à son époux, qu'elle trouva sortant de l'eau. Celui-ci lui répondit que c'était elle qui était coupable, et pour la punir, lui dit que sa personne serait divisée en quarante-huit hommes. La déesse se mit à pleurer, et Brahmâ, pour la consoler, lui expliqua le sens de sa malédiction : « Sur les 51 lettres primordiales (sanscrites)[2] « qui forment ton corps, » lui dit-il, « 48, de *â* à *h*, s'incar« neront en 48 savants doués de diverses qualités ; la lettre *a* « sera représentée par le seigneur de Tiruvâlavây, aussi in« carné. » Il dit, et les 48 lettres devinrent des savants possédant les 18 langues de l'Inde[3] avec une subtile connais-

[1] Le Ṛchabhakun'd'am et le Parankun'd'am sont deux montagnes voisines de Maduré. Pûvanam renferme un temple célèbre de Çiva. Êtakam, ou Tiruvêtakam, est consacrée à Subrahmanya. Il ne faut pas oublier que les Indiens entendent par ville non-seulement une agglomération d'habitations, mais encore un certain territoire environnant.

[2] L'alphabet *grantha*, dont se servent les brahmes du sud de l'Inde, contient en effet 51 lettres : 16 voyelles (en y comprenant *am* et *ah*) ; 25 consonnes ; 4 semi-voyelles ; 3 sifflantes ; 1 aspirée ; 1 double (*kcha*) ; 1 cérébrale liquide (*l*, ழ).

[3] Les dix-huit langues de l'Inde sont : l'Anga, l'Aruna, le Kalinga, le Kan'-

sance du tamoul en particulier. Ils s'en vinrent à Maduré; leur trajet était partout comme une marche triomphale. Près de la ville, ils rencontrèrent Çiva incarné. Les 49 sages arrivés dans la ville se logèrent dans un palais que leur fit bâtir le roi au nord-ouest du temple. Sur une demande qu'ils lui firent, Civa leur donna une planche ou banquette précieuse, faite avec sa couche transformée, de deux coudées, carrée, et destinée à les porter sur un célèbre étang aux lotus d'or, car elle avait la propriété de s'élargir ou de se rétrécir (Ch. LI). »

C'est ainsi que le *Tiruvalluvar Tcharitra* raconte que le divin poëte se présenta devant eux. Ils l'invitèrent à y déposer à côté d'eux son ouvrage : la planche se rétrécit aussitôt en les précipitant tous, eux et leurs ouvrages, sous les lotus, pour ne conserver de place que pour le livre sacré. Le *Tiruvalluvamâlæ* nous a conservé le nom de chacun des 49 académiciens devant lesquels se présenta le divin poëte[1]. Cette académie fleurit longtemps, et fut jusqu'au dernier siècle le suprême tribunal en littérature tamoule; ils repoussèrent, dit-on, l'œuvre de Beschi, le *Têmbâvani*, ne le comprenant pas; mais, sur la lecture du commentaire qu'il composa, ils l'accueillirent avec éloge. Ce fait paraît douteux, car on ne peut les accuser d'ignorance, et ce n'est pas la pureté ou même la beauté de la forme et des expressions qui font défaut à l'œuvre du savant jésuite.

Deux règnes après (806?) eut lieu la fameuse discussion au sujet de la chevelure des femmes Padminî. Un jour le roi et son épouse se trouvaient isolés dans un endroit fleuri et magnifique, pendant le printemps[2] (இளவேனில்,

n'ada, le Kâmbôsa, le Konkana, le Kausalâ, le Sâvaga, le Simhala, le Sind, le Chinois, le Tamoul, l'Arabe, le Tuluva, le Guzerat, le Maghada, le Mahrâta et le Bengali.

[1] Le *Tiruvalluvamâlæ* est une collection de strophes sur les Kur'al, dont 49 portent le nom des savants, et la 50e celui du roi de Pândi.

[2] On sait que les Tamouls divisent l'année en six saisons (*parva*), savoir : *Kâr*, temps du labourage (Août-Septembre); *Kûdir*, saison froide (Octobre-

ilavên'il); le vent du sud[1] (தென்றல், *tén'd'al*) apporta au roi une odeur délicieuse dont il ne put trouver la cause. Rentré au palais, le roi dit : « Je donnerai mille cha-« cras d'or[2] (பொன, *pon'*) au poëte qui m'en dira la « raison. » Cependant un brahme nommé Dharmi supplia Çiva (Sokkanâtha) de la lui révéler. Le dieu lui dicta une stance célèbre[3] où il est dit qu'une odeur appartient à la chevelure des Padminî[4]. Le brahme reçut le prix, mais le pre-

Novembre); *Mun'pan'i*, premières rosées (Décembre-Janvier); *Pin'pan'i*, dernières rosées (Février-Mars); *Ilævênil*, printemps, chaleur tempérée (Avril-Mai); *Vên'il*, grande chaleur, canicule (Juin-Juillet).

[1] Le vent du sud (*ten'd'al*) appelé aussi *vasandam* (vasanta) est dit être le char de Kâma. C'est le vent qui souffle pendant le printemps.

[2] Le chacra, ancienne monnaie d'or du sud de l'Inde, valait 10 fanons 11 caches (3 fr. 53). Tous les comptes, publics et privés, se faisaient avec le chacra (பொன், *pon'* vulg. பொன்னு, *pon'n'u*).

[3] Voici cette strophe, qui est un நிலமண்டிலவாசிரி-யப்பா, *nilamandilavâsiriyappâ*, dont tous les vers ont quatre pieds.

Kôngutêrvâj (l') kkæyañdjir'ættum......bi கொங்குதேர்வாழ்க்-கையஞ்சிறைத்தும்பி
Kâmañdjéppâdukandadumoji (l'i) .....mô காமஞ்செப்பாதுகண்-டதுமொழி மோ
Payiliyaladukéjti (l'ti) yanatpi.............n' பயிலியலதுகெழீஇய-நட்பி ன்
Mayiliyal'sèr'iyéyil't'arivækûnda.......li மயிலியற்செறியெயிற்-றரிவைகூந்தலி
N'ar'iyavumulavôntyar'yumpû..........vé நறியவுமுளவோநீ-யறியும் பூவே

« Insecte aux belles ailes, heureux de connaître les parfums, dis ce que tu « as vu sans exprimer un désir, dis ce qu'il en est avec une entière confiance « amicale; est-il une fleur que tu connaisses, odoriférante comme la cheve-« lure de la femme aux dents fines, à la grâce du paon? »

[4] Les strophes suivantes du *Kokkôgam* (traduction tamoule du *Ratirahâsya*) contiennent l'explication de ce mot :

« Parmi les quatre espèces de femmes appelées la Padminî, la Tchitrinî, la « célèbre Çankhinî et la Hastinî lascive, la première est supérieure à toutes; « les trois autres vont en décroissant de qualités.

« Celle dont le corps est rouge comme la fleur du tchampaka; dont la voix

mier des savants assemblés (Nakkîra) osa soutenir, contre Çiva lui-même, que la chevelure des femmes n'est odorante qu'en y mêlant des parfums ou des fleurs (Ch. LII).

Sous le quinzième successeur de ce roi, Kuléça, qui régna vers la fin de la première moitié du v[e] siècle avant J.-C. (566?), et qui est indiqué comme savant, parut le célèbre Idækkâda (Ch. LVI). On l'appelle aussi Idækkâdusitta (Idækkâdusiddha); le *Tiruvalluvar Tcharitra* le considère comme une incarnation de Vichnu, et dit qu'il accompagna Tiruvalluva et Auvæ à Maduré. La tradition, comme l'a raconté M. Ariel, rapporte qu'il était berger (இடையன், *idæyan'*, de இடை, *idæ*) et menait paître ses troupeaux dans les bois (காடு, *kâdu*). Il composa des poésies qu'il alla réciter à Maduré aux savants assemblés; mais ceux-ci, écrivant ses vers à mesure qu'il les récitait, l'accusaient ensuite de les tromper, en donnant comme de lui les œuvres d'un ancien auteur dont le manuscrit, qu'ils montraient, prouvait l'existence antérieure; ainsi calomnié, le poëte prit le parti de rendre ses vers intranscriptibles. Il ne reste de lui que trois strophes qui sont très-rares, dont le sens est obscur et le style étrange [1]; on n'ose pourtant pas les regarder

« est harmonieuse; qui, quand elle parle, ne peut mentir; dont le corps ré-« pand dans les airs une odeur parfumée; dont la timidité est celle de la « gazelle des bois, qui ne peut souffrir les regards;

« Celle dont les tendres cheveux sont tressés comme des fleurs; dont les « seins sont pareils à deux fruits du *kûvilæ* (*ægle marmelos*); qui répand « une eau parfumée comme l'odeur du lotus aux pétales purs;

« Celle dont le corps est brillant comme le bleu nénuphar, qui vénère et « adore ses nobles parents, les purs interprètes des Védas et les diverses « divinités; dont l'ombelle d'amour est telle que le calice de l'éclatant lotus;

« Celle dont le nez est brillant comme la jeune fleur du sésame; qui « marche avec la grâce d'un petit cygne blanc; qui demande des vêtements « blancs et délicats, et de blanches fleurs; qui mange à peine et des mets « d'une douce et pure saveur;

« Celle qui a dans son esprit la pudeur et la constance; qui promène sa « beauté, le corps orné de bijoux; dont les yeux sont remplis de petits traits « rouges, c'est la femme qu'on appelle la *Padminî* au front brillant. »

[1] Les trois strophes qui nous restent d'Idækkâda sont les suivantes :

« Une femme, belle parmi les femmes, montée sur un éléphant, s'agitait;

comme apocryphes, ce qui est vraisemblable. Le purâna semble dire que le roi seul l'avait offensé. Tiruvalluva et ses frères et sœurs furent contemporains d'Idækkâda.

Le fils de Kuléça, Arimarddana (550?) eut pour ministre le célèbre Mânikkavâsaga [1] (Mânikkavâtchaka) qui combattit, réfuta et convertit des prêtres bouddhistes venus de Ceylan (Ch. LVIII, LXI). Il vaut mieux supposer avec M. Ariel qu'il y eut une persécution contre les sectateurs de Bouddha, e que les non convertis s'enfuirent à Ceylan.

Le onzième roi après lui, Kûn'a, est mentionné comme très-puissant; il vainquit les rois du Sôja et du Séra, et s'empara de leurs royaumes, qu'il leur rendit ensuite. Il épousa la fille du roi du Séra; il était bossu, comme l'indique son nom (கூன், *kûn'*, bosse); il appartenait à la religion des Djaïna, mais il fut converti par le célèbre Djnânasambandha [2],

« ruminant, mâchonnant, les tempes ruisselantes : m, m, m; m, m, m; m, « m, murmurait l'éléphant. »

(La traduction de cette première strophe est de M. Ariel).

« Un corbeau était perché sur un manguier voisin du bord d'une rivière; « il faisait : kak, kak; sans flèches pour frapper ce corbeau, un fils de berger « disait d'un air de mépris : tch! tch! »

« Qu'on creuse un grain de moutarde et qu'on y verse les sept océans: « tels sont taillés les *Kur'al* (de Tiruvalluva). »

[1] Mânikkavâtchaka naquit à Vâdavûr, au bord de la rivière Vægæ, dans le sud de l'Inde, où sa fête est célébrée au mois de Mârgâji, d'un brahme appelé Amâstya. On l'appelle aussi Tiruvâdavûrar. Pendant seize ans, il étudia et apprit les soixante-quatre arts. Sa réputation parvint jusqu'au roi qui l'appela près de lui, et, lui donnant plusieurs noms et titres, l'établit son premier ministre. Il accomplit, par la grâce de Çiva, plusieurs miracles, entre autres de faire parler uue fille muette; c'est par ce dernier miracle qu'il convertit les bouddhistes. Nous avons, sous son nom, les *Kôvæ* et le *Tiruvâtchaka*. Le premier est un poëme érotique, et le second un recueil d'hymnes sacrées, composées par lui à divers *sthala*.

[2] Djñânasambandha, en tamoul ஞானசம்பந்தர், *ñân'asambandar*, un des grands saints du Çivaïsme, était râdjâ de Sîgâgî. Il resta fidèle au culte de Çiva, pendant que le roi du Pândi était djaïna. Plus tard, il le convertit et lui donna la cendre sacrée (Vibbûti, en tamoul திருநீறு, *tirunîr'u*) et lui apprit les cinq lettres divines ந, ம, சி, வா, ய (*na, ma, si, vâ, ya;* नमशिवाय). C'était l'épouse de Kûn'a qui l'avait appelé.

roi de Sîgâjî[1] (Ch. LXII). Sous son règne, les Djaïna, ses anciens coreligionnaires, furent l'objet de violentes persécutions : on les empala; ils étaient en grand nombre dans son royaume (Ch. LXIII).

Le royaume du Pândi s'éteignit ensuite, mais sa réputation a subsisté forte et vivace au milieu des troubles successifs et des bouleversements divers qu'ont éprouvés les régions méridionales de l'Inde. Partout on retrouve une preuve de la gloire et de la renommée de ces rois sous quelqu'une des nombreuses qualifications qui les caractérisent. Dans la plupart des ouvrages tamouls, leur nom est cité à côté de ceux des princes les plus glorieux de toute l'Inde avec ceux des rois Sôja et Séra. Dans le *Nædadam*, poëme ancien qui est la paraphrase de l'épisode de Nala et Damayantî du Mahâbhârata, la déesse Sarasvatî, qui indique à la fille de Bhîma le nom et la puissance des princes qui recherchent sa main, parle du roi de Maduré comme du « lion de tous les rois » (ஏதுகு-லமன்னரேறு, *édukulaman'n'arêr'u*, ch. XII, s. 139); dans le Mahâbhârata tamoul et dans une circonstance analogue, on trouve, après les noms les plus illustres de l'Inde, celui du Pândiya, sous cette mention : « Celui-ci, c'est le « grand Pândiya au beau tamoul » (இவன்வண்டமி-ழ்கொண்டுயர்வழுதி) *ivan'vandamil'(j)konduyar-vajudi(val'udi)*, ch. V, s. 47).

Moins d'un demi-siècle après, le conquérant grec pénétrait dans l'Inde, où il voulait, lui aussi, fonder un empire durable. La mort a dissipé ses grandes idées, comme le vent chasse et disperse la fumée ou le sable; que reste-t-il d'Alexandre? Le souvenir de son grand nom et de ses vastes conquêtes, mais pas une trace, pas une pierre. Plus heureux,

Djñanasambandha a composé, avec Appa et Sundaramûrti, le recueil d'hymnes nommé தேவாரம், *têvâram* (तेवहार).

[1] *Kâji* (*Kâl'i*) ou *Sîgajî* (*Sîkal'î*) [*Sî* pour *Çrî*], par corruption anglaise Sheally, sur la route de Pondichéry à Karikal, est située environ par 11° 12′ de lat. N., et 77° 20′ long. E.

les rois du Pândi gardent encore leur tradition vivante après vingt siècles, sous le temple et le palais de leur ancienne capitale. Comme endormis au murmure des chants çivaïstes qu'ils ont vus naître, au bruit des cérémonies et des fêtes qu'ils ont instituées avec tant de pompe, aux sons harmonieux de la langue qu'ils ont parlée, ils semblent n'attendre qu'une occasion pour sortir de leur sommeil et dire aux conquérants modernes de l'Inde : « Retirez-vous; n'outragez pas notre « passé ; car votre pouvoir ne repose que sur nos tombeaux. »

En mer, devant Maurice, 4 juillet 1861.

JULIEN VINSON.



LES TOUAREGS

SOMMAIRE.

Commencements de nos relations avec les Touaregs. — Origine des Berbères et ce qu'était autrefois ce peuple, auquel appartiennent les Touaregs. — La croix latine chez les Touaregs, dont plusieurs tribus ont déjà professé le christianisme. — Traditions chrétiennes restées chez les Berbères du M'zab ou Mozabites. — Religion des Touaregs actuels, leurs armes, ce qu'on sait de leur gouvernement et de leurs mœurs. — Pourquoi se voilent-ils le visage? légende qui l'explique. — Espérances légitimes que fait concevoir, pour l'avenir commercial de l'Algérie et pour le christianisme, le traité qu'on va conclure avec les Touaregs. — L'honneur en revient à M. le maréchal Randon.

Au moment où M. le commandant Mircher et M. le capitaine d'état-major de Polignac se mettent en route pour Ghadamès, afin de traiter avec les chefs des Touaregs pour le libre passage des caravanes à travers le grand désert, il ne sera peut-être pas sans intérêt de mettre au jour les quelques renseignements que nous sommes parvenus à nous procurer sur les commencements de nos relations avec les Touaregs, et de faire connaître le peu que nous savons sur le peuple singulier qui règne en maître sur le grand Sahara.

Au mois de mai dernier, pendant que les Touaregs étaient à Paris, presque tous les journaux ont publié des articles sur ces personnages, et nous le disons avec regret, nous n'y avons lu que de très-rares vérités mêlées à de nombreuses erreurs. Il ne pouvait guère en être autrement, car les données, même les plus élémentaires, manquaient aux auteurs de ces articles; mais ce qui ne se conçoit pas, c'est que de tous ceux qui ont parlé en termes magnifiques des riches espérances que faisait concevoir, pour l'avenir commercial de notre

colonie, la pensée d'un arrangement avec les Touaregs, aucun n'a songé à nous désigner la main intelligente qui a commencé et conduit jusqu'au point où elle en est aujourd'hui, cette importante négociation. Guidé par le seul amour du droit et de la justice, c'est là une lacune regrettable que nous allons nous efforcer de combler.

L'époque à laquelle remontent nos premières relations avec les Touaregs est déjà assez éloignée de nous. Il faut, en effet, retourner en arrière jusqu'au temps où M. le maréchal Randon, à cette heure ministre de la guerre, était gouverneur général de l'Algérie, pour en retrouver l'origine.

A peine investi de ces hautes et difficiles fonctions, une des pensées qui occupa le plus vivement cet administrateur habile fut de chercher par quels moyens on pouvait rétablir les relations commerciales qui existaient autrefois entre le Soudan et l'Afrique septentrionale. Tous les ans de nombreuses caravanes chargées des produits de l'Afrique centrale, au lieu de se diriger vers nos parages et d'échanger avec nos marchands leurs richesses, prennent leur route du côté du Maroc et de Tunis. C'est là une perte sérieuse pour notre commerce quand on songe que la poudre d'or, l'ivoire et les plumes d'autruche sont exportées en quantités considérables par ces caravanes, sans qu'il soit possible à nos négociants d'en profiter pour écouler leurs produits manufacturés de France. Lorsqu'on sait, d'une part, que la préparation des plumes d'autruche occupe, seulement à Paris, *plusieurs milliers d'ouvriers* [1], et de l'autre, que l'Afrique centrale est peuplée d'au moins soixante millions d'habitants, combien n'a-t-on pas lieu de regretter qu'un aussi magnifique marché ne soit pas ouvert à notre industrie !

[1] Lettre de M. Chagot aîné, négociant, membre de la commission des valeurs, au ministère du commerce, à M. le professeur Aug. Duméril, secrétaire des séances de la Société impériale zoologique d'aclimatation, Paris, 6 février 1858, au sujet d'un prix de 2,000 fr. fondé par ledit M. Chagot, pour *domestication de l'autruche soit en France*, *soit en Algérie*, *soit au Sénégal*, publié par le *Moniteur de la colonisation* du 3 mars 1858.

Un fait aussi important ne pouvait manquer d'appeler l'attention de l'illustre maréchal qui posait, à cette époque, avec une intelligence et un dévoûment que personne ne contestera, les bases des grandeurs futures de l'Algérie. Armé de cette profondeur de vue qui préside aux actes dus à son initiative immédiate et de cette merveilleuse fécondité de ressources qui les sanctionne tous par d'admirables résultats, M. le gouverneur se mit courageusement à l'œuvre, et chose étrange, presque incroyable pour qui connaît les énormes difficultés qu'il avait à vaincre, le voici, après bientôt sept années d'attente, le voici qui touche à son but! Dieu veuille que ce brillant succès ne soit pas éphémère et qu'il couronne enfin tant de constance par de féconds résultats! Cette prière doit être le cri de tous les Français, de tous les cœurs chrétiens aussi, car c'est là un événement d'une importance capitale et dont les conséquences peuvent être immenses, non-seulement pour la prospérité matérielle de notre colonie, mais encore pour le christianisme, père de toute vraie civilisation.

Qu'est-ce donc que les Touaregs, dont beaucoup d'entre nous voient, pour la première fois, le nom mêlé aux grandes choses que M. le maréchal Randon a essayé de créer en Algérie?

Les tribus touaregs, dont l'ensemble forme une population d'environ 200,000 âmes, campent dans l'espace compris entre le 0 et le 15e degré de latitude septentrionale de l'Afrique. Peuple nomade et d'humeur essentiellement guerrière, sa position géographique le rend complétement maître des routes par lesquelles, venant du nord, les caravanes pénètrent dans le centre de l'Afrique, et, on le devine sans peine, il en profite. Aussi, lors même qu'il ne les dévalise pas entièrement, les droits de passage qu'il impose aux marchands forment-ils le plus clair et le plus précieux de ses revenus [1].

[1] Certains voyageurs prétendent que le mot *Touareg* signifie *voleur de nuit*, surnom que les Arabes qui les redoutent singulièrement leur auraient donné. Les nègres qui les fuyaient avec une horreur mêlée d'épouvante, quand ils se rendaient à Alger au commencement de 1856, les appellent les *voilés*.

Comment amener les Touaregs, qui n'ont jamais subi le joug de personne, à laisser librement circuler nos voyageurs, négociants ou autres, et de plus, à les protéger au besoin? C'était là une entreprise d'une difficulté extrême, et pourtant il fallait à tout prix la conduire à bien sous peine de voir échouer, dès le début, toutes les tentatives de succès les mieux combinées. Aurait-on pour cela recours à la voie des armes? Mais ici encore se dressait devant nous un obstacle aussi effrayant que terrible! Comment atteindre un ennemi que ses rapides *méharis*[1] rend insaisissable, défendu à la fois par son ciel de feu, l'aridité de son territoire et les espaces sans limites du grand Sahara? On ne lutte pas contre l'impossible; toutes les troupes de l'Algérie y eussent passé sans résultat. M. le maréchal Randon est doué d'un esprit trop sage et trop positif pour rêver à un projet de cette nature, aussi n'y avait-il jamais songé.

Les Touaregs étant inabordables par la force, il ne restait plus, pour les réduire, que la voie, — lente il est vrai, mais beaucoup plus sûre des négociations : c'était aussi celle que M. le gouverneur avait choisie tout d'abord. Mais de cette façon encore, la difficulté n'était que déplacée et non vaincue, un obstacle surgissait : comment, en effet, arriver à nous aboucher avec ces hommes ombrageux, prévenus, fanatiques, indépendants jusqu'à la sauvagerie, et à qui notre nom n'était parvenu qu'entouré des malédictions et des calomnies[2], grossies de toute la haine des Arabes écrasés par nos armes? Certes, il y avait là de quoi décourager la volonté la plus persévérante et la plus énergique, mais heureusement M. le maréchal Randon n'est pas de ceux que les difficultés rebutent. Intelligemment secondé dans cette tâche délicate par M. Marguerite, commandant supérieur du cercle de Laghouat, et par Si-Hanza, Arabe influent du cercle de Géryville,

[1] Dromadaires de la plus haute taille et coureurs intrépides.

[2] Ces quatre Touaregs venus à Alger, en 1856, avaient eu l'esprit tellement troublé par les calomnies des Arabes qu'ils allaient même jusqu'à redouter *qu'on ne les mangeât*. (*Presse algérienne* de septembre 1857, n° spécimen.)

M. le gouverneur, après bien des tentatives infructueuses, réussit enfin à voir, *à Alger même*[1], événement qui frappa de stupeur toute la population indigène, quatre chefs touaregs importants. C'était au mois de janvier 1856.

Le plus difficile était fait. Accueillis avec la plus extrême bienveillance par M. le maréchal, parfaitement traités durant les quelques jours qu'ils passèrent à Alger, ces hommes qui ne connaissaient que les rapports mensongers des Arabes, virent s'évanouir la plupart de leurs préjugés contre nous, et depuis, grâces sans doute aux bonnes impressions que les premiers ont emportées, d'autres Touaregs n'ont pas craint de s'aventurer de nouveau dans la capitale de notre colonie, et de se laisser entraîner jusque dans la capitale de la France et dans le palais de l'empereur.

Ainsi, ce magnifique succès, impossible par la force des armes, regardé si longtemps comme chimérique par les esprits même les mieux disposés à y applaudir, — puisque sans sacrifices, avec une dignité, une prudence, un tact, une adresse et une constance qui l'honorent, autant qu'ils relèvent aux yeux des Arabes notre pays, M. le maréchal Randon l'a obtenu. — Les Touaregs sont en train de devenir aujourd'hui, non pas nos tributaires, mais ce qui est beaucoup plus sûr, nos amis.

Si, comme tout le fait désormais espérer, des caravanes parties d'Alger ou de quelque autre point de notre territoire, pour le centre de l'Afrique, reviennent heureusement de cette course périlleuse et lointaine ; si nos négociants, énergiquement protégés par les Touaregs contre les pirates qui sillon-

[1] En vérité, on ne peut s'empêcher de sourire lorsqu'on lit dans un feuilleton du *Siècle* du 11 juin dernier, outre les monstrueuses inexactitudes dont cet article fourmille, que *les Touaregs viennent dans le Tell échanger leurs laines et leurs plumes d'autruche contre du froment.* On devrait au moins avoir la modestie de ne pas traiter de sujet dont on ignore le premier mot, *car jamais, au grand jamais*, les Touaregs ne viennent dans le Tell faire commerce de laines, par la raison toute simple que leurs moutons *n'ont pas de laine;* que bien loin de pousser leurs excursions *jusqu'à Alger*, avant le mois de décembre 1855, *on n'en avait même jamais vu à Laghouat, ville située à cent cinquante lieues dans le sud de nos possessions.*

nent le désert, parviennent à échanger avantageusement leurs marchandises contre les produits de l'Afrique centrale, d'autres caravanes, tentées par la certitude d'un débouché facile et de bénéfices considérables, ne tarderont pas à reprendre la route suivie par les premières, et alors une fois le courant rétabli, il ne s'arrêtera plus. Le commerce de l'Algérie en profitera sans doute, mais tout en nous réjouissant de voir ce pays marcher à pas de géant vers une prospérité matérielle inouïe, nous ne pouvons nous empêcher de croire que les desseins, si habilement exécutés de M. le maréchal Randon, amèneront encore un autre résultat, non moins précieux et non moins fécond en conséquences admirables. Oui, nous en avons du moins la ferme espérance, dans un avenir qu'il serait maintenant téméraire de préciser, mais qui ne saurait être très-éloigné de nous, les missionnaires catholiques s'élanceront à la suite de ces caravanes, et, au nom de la civilisation chrétienne, prendront solennellement possession du centre de l'Afrique, jusqu'ici fermé aux investigations de la science et aux lumières de l'Évangile : le désert sera leur première étape et les Touaregs leurs premiers néophytes. Ce nouveau résultat, conséquence naturelle et consécration irrévocable du progrès commercial avec les populations centrales de l'Afrique, M. le maréchal Randon aura l'insigne honneur de l'avoir pressenti, et ne partagera avec personne la gloire de l'avoir préparé.

En attendant que Dieu et l'avenir nous donnent raison, nous allons exposer, aussi brièvement que possible, les quelques données que nous sommes parvenus à recueillir sur les Touaregs durant notre séjour dans le sud de l'Algérie. Ces renseignements, quoique bien incomplets, nous paraissent dignes cependant de fixer un moment l'attention des esprits sérieux, et ne laissent pas que de prêter une certaine valeur à l'espérance que nous émettions tout à l'heure, de voir un jour ce peuple étrange devenir, — disons-nous, — REDEVENIR CHRÉTIEN.

Un fait longtemps contesté, mais que de récents travaux

scientifiques [1] ont mis hors de doute, c'est qu'ils appartiennent, ainsi que les Kabyles (*Kbeïles*) qui habitent les sommets de l'Atlas, et les Mozabites [2] fixés à l'extrémité méridionale du Sahara algérien, à l'immense famille des Berbères [3]. Ils parlent à peu près la même langue, mais chose digne de remarque, les Kabyles et les Mozabites ont perdu leur écriture et emploient les caractères arabes, tandis que les Touaregs l'ont conservée [4]. De plus, on sait que l'Arabe, comme pres-

[1] *Essai de grammaire de la langue kabyle,— Mémoire relatif à quelques inscriptions en caractères touaregs, par M. le capitaine Hanoteau, attaché au bureau politique des affaires arabes.* (Voir le rapport de M. Reinaud, membre de l'Institut, sur ces deux ouvrages, dans *le Moniteur universel* du 6 août 1857).

[2] Les Berbères du sud, connus sous le nom de Mozabites, ne seraient-ils point les descendants de ceux que l'empereur Maximien-Hercule y transporta violemment en 298? et les Touaregs, quoique beaucoup plus avancés vers l'équateur, ne proviendraient-ils pas également de cette émigration forcée?

[3] Les savants se sont livrés à de longues dissertations sur l'origine des Berbères, mais ce problème est loin d'être résolu. De leur côté, les auteurs arabes ont fait à ce sujet beaucoup de conjectures, en général, peu satisfaisantes; seul Léon l'Africain a trouvé à ce nom une étymologie acceptable en le rattachant à la racine *ber* (désert). « Mais, si nous en croyons Karl Ritter, ce mot procéderait d'une origine plus lointaine. Suivant l'illustre géographe de Berlin, les Berbères seraient venus de l'Inde à une époque inconnue, en passant par l'Arabie et l'Égypte. Le savant allemand a retrouvé les traces de cette antique migration, soit dans l'Égypte méridionale, où habite la tribu des *Barabras,* dont le type rappelle celui des anciens Égyptiens; soit en Arabie, où existe une ville appelée *Berberets*; soit enfin dans l'Inde, où se tenait autrefois le célèbre marché de Barbarikès, et dont les vieux poëmes en langues sanskrites parlent d'une nation vivant jadis au sud de l'Indoustan et nommée *Warwara* ou *Barbara*. Une partie de la mer des Indes s'appela longtemps *Sinus Barbaricus.* Enfin, le célèbre voyageur Ibn-Batouta, qui parcourut au XIVe siècle une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, signale une coutume singulière, commune aux Berbères et aux Malabars indous, et d'après laquelle le droit d'hérédité se règle d'oncle à neveu et non de père à fils. » (*Correspondant* de février 1862, page 240, M. Lucien Dubois.)

[4] La langue berbère, qui est antérieure à la langue punique, paraît avoir été celle des divers peuples aborigènes du nord de l'Afrique. L'inscription bilingue de Tougga, dans la Tunisie, qui a tant exercé les savants, et dont une partie était en caractères numides, offre avec les inscriptions touaregs qu'on rencontre gravées sur les rochers du désert, une grande ressemblance. (*Nouvelles annales des voyages*, IV, 1845.) L'inscription de Tougga a permis à M. Jomard

que tous les peuples musulmans, n'a pas de lois en dehors du Koran; le Koran donc doit savoir résoudre toutes les difficultés, soit spirituelles, soit temporelles qui peuvent se présenter, fournir un texte pour juger tous les différends et indiquer un châtiment pour tous les crimes. Eh bien! les Kabyles, les Mozabites et les Touaregs *seuls*, au milieu des mahométans d'Afrique, possèdent, outre le Koran, un livre de lois, *un code civil*, et chose étrangement significative, le recueil de ces lois qui remontent à des temps très-reculés, porte encore aujourd'hui chez eux le nom de *Canon* (*Kanoun*)! Enfin, les Kabyles, les Mozabites et les Touaregs, quoique musulmans [1], ont le plus profond mépris pour l'Arabe, et bien loin de le regarder comme un frère, ils lui témoignent au contraire, lorsqu'ils le peuvent sans danger, une aversion qui va jusqu'à l'horreur. Il fallait entendre les plaintes et les soupirs de rage poussés par la population du Souf [2] à la vue des troupes indigènes mêlées à nos soldats et poursuivant le schérif, après la prise de Tuggurt [3] : « *Qu'il est dur*, disaient ces pauvres gens, *qu'il est dur de voir des Arabes dans notre pays!* »

Celui qui connaît la longue et terrible lutte que les Berbères ont soutenue avant de subir le joug abrutissant du mahométisme [4], les efforts héroïques qu'ils ont tentés pour expul-

de faire un autre rapprochement curieux. On trouva, il y a déjà quelques années, dans l'un des *tumuli*, si nombreux sur les bords de l'Ohio, une pierre sur laquelle était gravée une inscription en langue inconnue. Le célèbre académicien a démontré qu'il existait un rapport à peu près identique entre cinq des caractères de cette inscription et cinq lettres de l'alphabet touareg. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XVI, 126.) Les Berbères africains et certaines peuplades d'Amérique auraient-ils une origine commune? est-ce que les Guanches, premiers habitants des îles Canaries et qui parlaient la langue berbère, auraient dans les temps anciens traversé les mers et eu des relations avec le nouveau monde? — Autant de problèmes à résoudre.

[1] On verra plus loin que les Touaregs ne le sont pas tous.

[2] Pays situé à trois jours de marche au delà de Tuggurt.

[3] A la fin de l'année 1855.

[4] Les Berbères ont apostasié jusqu'à *douze fois* l'islamisme pour retourner

ser de l'Afrique ces terribles envahisseurs de leur territoire, celui-là seul comprend la haine vivace, profonde et *justifiée* qu'ils conservent, comme par tradition, à leurs sauvages convertisseurs.

Veut-on savoir ce qu'était ce peuple avant l'invasion musulmane, qu'on lise les historiens arabes, et entre autres, le célèbre Ibn-Khaldoun, si habilement traduit par M. le baron de Slane. Voici le portrait que lui-même en fait :

« Les Berbères, dit-il, ont toujours été un peuple puissant, « redoutable, brave et nombreux, tels que les Arabes, les « Perses, les Grecs et les Romains. Citons, ajoute-t-il, les « vertus qui font honneur à l'homme et qui étaient devenues « pour les Berbères une seconde nature : leur empressement « à s'acquérir des qualités honorables, la noblesse d'âme qui « les porta au premier rang parmi les nations, les actions par « lesquelles ils méritèrent les louanges de l'univers, bravoure « et promptitude à défendre leurs hôtes et leurs clients, fidélité « aux promesses, aux engagements et aux traités, patience dans « l'adversité, fermeté dans les grandes afflictions, douceur de « caractère, indulgence pour les défauts d'autrui, éloignement « pour la vengeance, bonté pour les malheureux, respect pour « les vieillards et les hommes religieux, empressement à sou- « lager les infortunés, industrie, hospitalité, charité, magna- « nimité, haine de l'oppression, valeur déployée contre les « empires qui les menaçaient, victoires remportées sur les « princes de la terre, dévoûment à la cause de Dieu ; voilà « pour les Berbères une foule de titres à une haute illustra- « tion, titres hérités de leurs pères, et dont l'exposition mise « par écrit aurait pu servir d'exemple aux nations à venir[1]. »

Ne croirait-on pas lire un portrait des chrétiens de la pri-

à leur ancien culte, et chaque fois ils soutinrent une guerre longue et cruelle contre les musulmans ; ils n'adoptèrent définitivement le mahométisme que sous le gouvernement de Mouza-Ibn-Nouir, en l'année 101 de l'hégyre, de J.-C. 719. (*Histoire des Berbères*, par Ibn-Khaldoun, traduction de M. le baron de Slane, interprète principal de l'armée d'Afrique, tome Ier, page 28.)

[1] *Histoire des Berbères*, tome Ier, page 199.

mitive Église? et pourtant, c'est un Arabe, c'est-à-dire, un *ennemi* qui a écrit ces lignes magnifiques!

Voyez maintenant ce que ce peuple est devenu sous l'influence délétère du mahométisme : « .... Mais, étant « tombée en décadence, continue l'historien Ibn-Khaldoun, « elle a vu (cette race) sa population décroître, son patrio- « tisme disparaître et son esprit de corps affaibli au point « que les diverses peuplades qui la composent sont aujour- « d'hui devenues sujettes d'autres dynasties et ploient, comme « des esclaves, sous le fardeau des impôts [1]. »

Les Berbères, nous en avons des témoignages incontestables, étaient ou *chrétiens* ou *juifs*, lors de l'invasion arabe. Koceïla, vaillant chef berbère qui chassa [2] les mahométans du pays et le gouverna ensuite jusqu'à sa mort, arrivée cinq ans après (de l'hégire, 67 ; de J.-C., 686), Koceïla était chrétien.

Son successeur presque immédiat dans le commandement, la Kahena, cette femme illustre, si grande par son courage et son patriotisme, si belle et si touchante par son cœur de mère, si peu connue et si digne de l'être, cette femme qui battit tant de fois les Arabes et que la trahison d'un fils adoptif ingrat put seul vaincre (de l'hégire, 74 ; de J.-C., 693), l'historien Ibn-Khaldoun dit que, suivant le bruit public, elle était *juive*, mais sans en apporter aucune preuve : la Kahena méritait de naître chrétienne. Du reste, ajoute-t-il, plusieurs tribus Berbères professaient *le judaïsme*, religion qu'ils avaient reçue des Israélites de la Syrie [3].

Chose singulière et qui donne à réfléchir, *la croix latine* est en grand honneur chez les Touaregs, on la retrouve brodée aux quatre coins de leurs vastes boucliers, gravée sur presque toutes leurs armes et le pommeau même de la selle de leurs méharis en affecte la forme. D'où leur vient-elle? nous ne savons, et peut-être l'ignorent-ils eux-mêmes. Cependant, du

[1] *Histoire des Berbères*, tome Ier, page 199.
[2] *Ibid.*, page 213.
[3] *Ibid.*, page 208.

moment qu'il est aujourd'hui victorieusement établi que les Touaregs sont de race berbère, on pourrait répondre que la présence de la croix latine parmi eux est dès lors toute naturelle et s'explique facilement : ils l'auraient conservée comme une tradition de leurs pères chrétiens, tradition, dont sans doute à cette heure, ils ne connaissent plus l'origine. Mais voici une autre difficulté : les Kabyles et les Mozabites, quoique Berbères et par conséquent, du moins en partie autrefois chrétiens, n'ont cependant conservé aucun des emblèmes du christianisme. Quelle en est la raison? serait-ce parce qu'ils ont été soumis à une influence plus active, plus directe, plus immédiate et plus prolongée du mahométisme que les Touaregs? Nous le croyons, mais nous nous garderons bien de faire de cette hypothèse une vérité historique positive[1].

Cette question, quoique d'une importance secondaire, nous paraît cependant assez intéressante pour être étudiée et mérite l'attention des hommes compétents, surtout de M. Berbrugger[2], le savant directeur de la *Revue historique* de l'Algérie.

Nous ferons connaître ici un fait singulier et extrêmement remarquable au point de vue des traditions chrétiennes restées chez les peuples violemment ralliés à l'islam, fait qui se produit encore tous les jours chez les Berbères mozabites.

Au mois de décembre 1856, nous avions l'honneur de raconter le même fait à un haut personnage d'Alger. Voici donc ce que nous lui écrivions, et d'avance nous demandons pardon pour cette longue, mais intéressante citation :

« Si cette lettre ne devait pas dépasser les bornes ordi-

[1] Ce qui nous confirme encore dans la pensée que certaines tribus touaregs ont été autrefois chrétiennes, c'est que les Arabes, en parlant d'eux, leur appliquent l'épithète flétrissante de *chrétiens du désert*. De plus, le célèbre voyageur Barth, en traversant le pays des Touaregs-Taqama qui habitent entre l'Aïr et le Damerghou, apprit d'une façon positive que cette tribu avait professé le christianisme avant d'être entraînée violemment au mahométisme. La contrée qu'elle occupe porte encore le nom d'*Arroumet*, c'est-à-dire, *pays des chrétiens*. (Tome Ier, page 293.)

[2] Auteur d'un grand nombre d'ouvrages et de dissertations historiques remarquables sur l'Algérie.

« naires, je vous ferais voir, à cinq jours au delà du pays où « je suis momentanément fixé, dans la confédération du M'zab, « — les prêtres gouvernant le peuple comme au temps de la « primitive Église, *la confession publique* en vigueur et le chef « de la prière, faisant du haut de la chaire, descendre *le* « *pardon* sur le pécheur repentant qui s'accuse au milieu de « ses frères ; tristes vestiges d'un christianisme évanoui, — « mais qui peut revivre !

« Pourtant, je ne puis résister au désir de vous exposer, « aussi brièvement que possible, ce qui donne lieu à l'étrange « cérémonie de la *confession* et de l'*absolution* publique, chez « les Mozabites, et de quelle manière elle se pratique.

« Vous le savez, presque tous les hommes de cette confé- « dération se livrent au négoce. Forcés par les exigences de « leur commerce de sortir de leur pays, chaque année ils se « répandent en grand nombre, non-seulement dans les villes « du littoral, mais encore avec les juifs, ils sont à peu près « les seuls marchands qu'on rencontre dans les ksours de « l'intérieur où les Français n'ont pas formé d'établissement « fixe. Mais dans leurs pérégrinations, quelque part qu'ils « aillent, leurs marabouts ne les perdent pas de vue et se font « exactement renseigner sur leurs faits et gestes par quelques « dévots fanatiques.

« Veuillez me permettre une courte explication.

« Généralement on croit que l'Arabe ne saurait se passer de « fumer, que dans cette occupation qui peut avoir un charme « que je n'apprécie pas, se passe la moitié de sa vie, et que « si par hasard, il vient à manquer de pipe ou de tabac, il est « aussi malheureux qu'un cavalier démonté. Que de fois n'ai-je « pas entendu dire, et à des personnes qui se piquent de les « connaître : *L'Arabe ne marche jamais sans sa pipe !* C'est là « une erreur aussi grosse que cette figure de rhétorique à effet, « — *le lion du désert*, — où il n'y a jamais eu de lions. Il y « a plus, c'est que l'Arabe qui a contracté l'habitude de *boire*[1]

[1] En arabe, on dit boire le tabac, le kif, le hachich.

« le tabac, est un Arabe dégénéré, c'est un homme qui habite « la ville ou qui a des rapports fréquents avec les infidèles, « les chrétiens et les juifs. Mais *le véritable Arabe*, le pasteur, « celui qui vit sous la tente, en dehors pour ainsi dire de notre « influence et à l'abri du contact de nos mœurs, celui-là, non- « seulement ne fume pas habituellement, mais encore il regarde « comme une tache, une imperfection, l'usage de la pipe, et « comme *un crime* égal à celui de s'enivrer le malheur d'as- « pirer le kif [1]; l'indigène qui en use est déshonoré dans l'es- « time de ses coreligionnaires. Ils poussent à cet égard la « susceptibilité si loin, qu'un marabout qui commettrait la « faute énorme de fumer, même une seule fois en public, « serait à tout jamais perdu et ses amulettes n'auraient plus « aucune valeur [2].

« Or, les Mozabites qui, comme peuple, se placent infini- « ment au-dessus des Arabes qu'ils méprisent, pour mieux « prouver encore leur orgueilleuse supériorité sur l'indigène, « affectent, dans la pratique des observances de la loi reli- « gieuse, une sévérité qui va jusqu'à la rudesse. Ainsi, par « exemple, l'Arabe fume parfois, prend volontiers et plusieurs « fois par jour, quand il le peut, du café, etc.; le Mozabite, « musulman plus austère, au moins dans sa vie publique, ne « doit se permettre aucune de ces délicatesses, sous peine de « péché (*h'arem*). Appelé par ses affaires loin des villes de la « confédération, un Mozabite, que la distance qui le sépare de « son pays et de ses marabouts rend plus audacieux ou moins « vigilant, s'émancipe quelquefois au grand scandale de ses « frères plus réservés; on le voit, sans vergogne, se dédom- « mager des longues privations imposées par la crainte à ses « penchants vicieux, fumer voluptueusement d'interminables « pipes et absorber des torrents de café; horreur! Souvent

[1] Feuilles de chanvre qui, employées comme le tabac, abrutissent aussi sûrement que l'opium.

[2] Si un prêtre catholique avait l'habitude de fumer, il devrait éviter avec le plus grand soin de le faire en présence des Arabes du sud, sous peine de perdre le magnifique prestige attaché à son nom et à sa personne.

« même il mélange de kif son tabac et boit du vin maudit!...
« Mais c'est en vain qu'il donne des coups de pied à la loi
« et qu'il s'insurge contre des prescriptions qui lui sont de-
« venues odieuses, ce fils du diable n'échappera point au
« châtiment : le marabout l'attend au retour, et alors, gare
« au prévaricateur !

« Je l'ai déjà dit : le marabout est exactement informé par
« ses fidèles des fautes commises en dehors de sa juridiction
« par quelque *paroissien* peu scrupuleux, et il en prend note.

« Ses marchandises écoulées, sa provision de grain faite,
« car on n'en récolte pas dans le pays, le Mozabite traverse
« de nouveau le Sahara algérien et rentre, pour un temps, au
« sein de sa famille. A peine a-t-il quitté les parages où il
« exerçait son commerce, que ses mauvaises habitudes cessent
« comme par enchantement : plus de tabac, plus de café, plus
« de joyeux propos, plus de criminelles folies; il est subite-
« ment redevenu le musulman sévère des anciens jours, c'est-
« à-dire grave comme une statue, impassible comme le
« marbre, et froid en apparence comme le destin. Il fait
« régulièrement ses ablutions, personne ne prononce avec
« une componction plus attendrissante le nom vénéré d'Allah,
« et le premier, à l'heure de la prière, il marche recueilli vers
« la mosquée; enfin, il a toutes les allures d'un petit saint.
« Qu'il joue là un rôle hypocrite, ce qui est probable, ou qu'il
« soit sincèrement converti, ce qui est bien chanceux, le zèle
« ardent qu'il déploie ne le sauvera pas. Le marabout, qui
« connaît son monde, se montre en général fort peu sensible
« à toutes ces démonstrations. Cet homme a péché, et son
« péché mérite une punition : voilà la loi, peu lui importe le
« reste, il fera son devoir.

« Le cri du *mouzzen* [1] a retenti au-dessus de la ville; tous
« les vrais croyants répondent à son appel, sont réunis dans
« la nef de la mosquée et vont commencer le *sallih*, la prière.

[1] Celui qui convoque, du haut du minaret de chaque mosquée, les musulmans à la prière.

« Mais l'œil perçant du marabout qui la préside a bien vite « découvert le Mozabite coupable perdu dans la foule de ses « frères, et pour lui l'heure de la justice a sonné. D'une voix « tonnante, le prêtre l'interpelle : « *Un tel*, s'écrie-t-il, *tu « n'es pas digne de prier avec les autres, va-t'en!* »

« En d'autres termes, n'est-ce pas la parole de saint Paul « aux fidèles de Corinthe : « *Tollatur de medio vestrum qui « hoc opus fecit*[1] ? »

« Le Mozabite, foudroyé par ces mots terribles, s'arrache « lentement du milieu de ses frères silencieux, et va se placer, « dans la plus humble posture, contre un des piliers de la nef. « Il ne se plaint pas, ne murmure pas : c'est la loi et il s'y « soumet. D'ailleurs, s'il essayait de s'y soustraire, il sait bien « qu'il causerait un effroyable scandale et que tous les hommes « de l'assemblée se réuniraient à ses proches pour le maudire.

« La prière commence ensuite, et tandis que ses coreli- « gionnaires chantent ou récitent avec le flegme qui les dis- « tingue les formules du livre sacré, l'excommunié, honteuse- « ment relégué près de son pilier, invoque, en poussant de « lamentables gémissements, la miséricorde de son juge : « *Pardon! pardon!* (*Smah'li!*) Mais le marabout fait la « sourde oreille. Et cinq fois par jour[2], quelquefois durant « trois semaines, plus ou moins, suivant la gravité de sa « faute, le pénitent continue ainsi sans succès à jeter le « même cri.

« Enfin, lorsque le prêtre trouve que l'expiation a été « assez longue, que le coupable, ramené à de meilleurs sen- « timents par cette humiliation publique, ne recommencera « plus, il feint alors de l'entendre pour la première fois, et « l'interpellant directement : « Que demandes-tu? dit-il. « — Je demande le pardon, répond le Mozabite. — Pour- « quoi? reprend le marabout. — Parce que j'ai péché. — « Qu'as-tu fait? »

[1] Que celui qui a commis cette action soit retranché du milieu de vous. (1 Corinth. v, 2.)

[2] Les mahométans se rendent cinq fois par jour à la prière.

« Voici le moment de la confession.

« J'ai fumé du tabac ou du kif, répond humblement le « coupable; j'ai pris du café, j'ai bu du vin, j'ai mangé de « la cuisine des infidèles, etc., etc. Il s'accuse enfin de toutes « les fautes extérieures qui passent pour graves dans l'esprit « de ces rigides musulmans, et il termine par son cri habi- « tuel : Pardon!

« Le marabout se recueille un instant, puis, d'une voix « imposante et solennelle, il prononce la formule d'*absolu-* « *tion : — Je te pardonne,* dit-il... *et que Dieu te pardonne!*

« Ainsi se termine la pénitence des coupables. A partir de « ce moment, il reprend sa place au milieu de ses frères et « peut désormais prier avec eux. »

Quelque étranges et singuliers que paraissent ces faits, nous en garantissons l'exactitude; il nous serait facile de nommer les Mozabites qui nous les ont racontés, sans savoir à quel titre ils pouvaient nous intéresser, et seulement *per modum conversationis.*

Nous ne craignons pas d'affirmer que la vie des Arabes et des Berbères qui habitent le Sahara algérien est aujourd'hui encore presque aussi peu connue dans ses détails intimes qu'aux premiers temps de notre conquête. M. F. Hugonnet, dans ses *Souvenirs d'un chef de bureau arabe* [1], production extrêmement remarquable, a soulevé une partie du voile qui nous les dérobe; mais qui le déchirera tout entier? Il y a là un beau livre à faire; mais qui l'écrira?

Nous voici loin de notre point de départ, qu'on nous le pardonne; mais en parlant des Mozabites nous ne sommes pas sorti de la famille des Touaregs, qui sont aussi des Berbères.

Tous les Touaregs ne sont pas musulmans, ainsi que nous l'avons déjà dit en note; mais les recherches que nous avons faites et les efforts que nous nous sommes imposés pour obtenir des renseignements à peu près exacts sur le culte que

[1] Édition Lévy.

professent ceux qui ne sont pas encore *convertis* à l'islam, ont été jusqu'à ce jour complétement infructueux. Nous savons seulement qu'ils font usage d'une prière qui a les rapports les plus frappants avec l'*Oraison dominicale* ou *Notre Père* [1].

Au mois d'août 1855, un marabout arabe qui arrivait de Timbectou me fut amené. Je l'interrogeai sur les Touaregs [2], et voici en abrégé la conversation que nous eûmes ensemble :

« Pour revenir de Timbectou, tu as dû passer par le pays des Touaregs?

— Oui, Sidi (Monsieur ou Seigneur), j'ai vu les Touaregs, et même je me suis reposé quelques jours sous leurs tentes.

— Lorsqu'ils adressent des prières à Dieu, le font-ils de la même manière que toi?

— Non, Sidi, il y en a qui sont mécréants (*kouffa*).

— Et comment ceux-là prient-ils?

— Ah! Sidi, je parle avec la vérité, je suis ton enfant, tu es mon père : ils ne quittent point leurs souliers, ne font point d'ablutions, ne se tournent point vers la Mecque et ne se prosternent point, — absolument comme les fils de Satan (*beni Chitan*).

— Connais-tu les paroles qu'ils prononcent en priant?

— Pardonne-moi, non, *par la tête de ton père* [3], je ne le sais pas. »

Les détails dans lesquels il entra ensuite nous firent voir que les habitudes des Touaregs sont beaucoup plus décentes que celles des peuples qui les entourent. Ainsi, chez eux, les iniquités dont il est parlé au Lévitique et dans l'Épitre de saint Paul aux Romains, sont à peu près inconnues, et si d'aventure elles se produisent, les coupables sont punis de mort. C'était la loi des Juifs, *morte moriatur;* c'était aussi celle de la primitive Église.

[1] Nous tenons ce fait curieux de M. Ch. Geslin, le seul Français, alors en Afrique, qui sût parler le touareg.

[2] C'est lui qui nous a raconté la singulière légende qui va suivre.

[3] Jurement arabe fort usité dans la conversation.

Au mois de décembre de la même année, quatre Touaregs passaient dans le lieu où j'habitais alors, et se rendaient à Alger sous la garde de Si Hamza, chef arabe le plus influent du sud de l'Algérie. J'allai les voir, mais sans profit, car l'un d'entre eux, le seul qui sût l'arabe, évita avec soin de répondre à mes questions sur la religion de ses compatriotes. Je m'adressai alors à Si Hamza, qui me dit : « Il y a des Touaregs qui sont musulmans, mais il y en a d'autres qui sont *comme les Espagnols* (*l'aokhin kif Esbanioul*). — Qu'entends-tu par ces mots : *comme les Espagnols?* lui demandai-je ensuite. — Comme ça (*hakda*), me répondit-il. »

Il devenait évident pour moi qu'il ne se souciait pas de m'en dire davantage. Je cessai donc de le questionner, car lorsqu'un Arabe a entrepris de garder le silence, il est aussi difficile de l'amener à desserrer les dents que de faire boire un âne qui n'a pas soif. Le plus sage est d'y renoncer.

Une chose qui étonne et sépare complétement les Touaregs de tous les hommes connus jusqu'ici, c'est qu'ils ont la figure constamment couverte *d'un voile* de couleur sombre, ordinairement d'un bleu tirant sur le noir, voile qu'ils ne quittent jamais [1], le soulevant un peu seulement pour manger.

Le costume des Touaregs est tellement compliqué qu'il est à peu près impossible d'en faire une description exacte qui soit supportable. Nous dirons seulement que leur manière de se vêtir est beaucoup plus convenable que celle des Arabes du sud, qui se contentent de se couvrir habituellement d'une *gandoura,* sorte de longue chemise de coton, sans porter le *seroual*, pantalon, sinon pour monter à cheval ; tandis que les Touaregs croiraient manquer aux bienséances s'ils se montraient quelque part sans cette partie de l'habillement qu'on ne nomme pas en Angleterre. Chez eux les femmes

[1] Les Touaregs que j'ai vus ont cependant consenti et après de vives instances à se dévoiler en ma présence, mais pour arriver à jouir de cette insigne faveur, il me fallut faire sonner bien haut mes titres et qualités ! Ce sont de beaux hommes forts et vigoureux, étrangement basanés, avec de grands yeux noirs qui brillent comme des flammes.

sont aussi vêtues d'une façon très-décente, mais, contre l'usage des pays musulmans, elles sortent sans être voilées.

Un de ces fiers habitants du désert, partant pour une expédition, offre vraiment quelque chose de formidable. Voyez-le monté sur un rapide méhari qui dévore l'espace; il emporte avec lui tout un matériel d'armes terribles, et dont il se sert avec une adresse qui tient du prodige. Aperçoit-il son adversaire? prompt comme la foudre, il saisit son arc, et d'une main vigoureuse lui décoche des flèches, la plupart empoisonnées; si elles atteignent leur but, elles ne sortiront plus de la blessure qu'elles ont faite qu'en déchirant affreusement la chair, car la pointe en est barbelée! Son carquois est-il épuisé; il prend son javelot et le lance avec une force inouïe [1]!... Cependant il avance, il avance toujours à l'abri de son vaste bouclier rectangulaire, et enfin, il joint son ennemi, qu'il essaye de frapper avec sa longue et redoutable lance. Celle-ci vient-elle à se briser dans le choc? son épée lui reste, en forme de latte longue et forte qui tranche des deux côtés. Perd-il son épée dans la lutte? il a encore son crochet armé de dents pour saisir son adversaire, et une sorte de fléau à l'extrémité duquel se balance une boule de fer pour lui casser la tête! Enfin, est-il démonté, son fidèle méhari [2], blessé dans le combat, a-t-il mordu la poussière? le Touareg à pied est loin d'être vaincu! il tient en réserve un poignard, fixé par un bracelet à son bras gauche, sa dernière ressource, avec lequel, souple et agile comme la panthère, il défend chèrement sa vie ou donne à son ennemi le coup suprême. Le fusil n'est pour lui qu'une arme de luxe, les riches seuls en sont pourvus, et encore le plus souvent ne peuvent-ils s'en servir, faute de poudre.

Jusqu'à présent, on ne sait que fort peu de chose, et en-

[1] Pour donner plus de détente à ses muscles, dans le combat, le Targui (singulier de Touaregs) porte au-dessous de la saignée du bras droit un anneau de pierre.

[2] Les légendes du désert racontent les traits les plus merveilleux de la sagacité et du dévoûment de ces précieux animaux.

core rien de bien positif sur les lois, les mœurs, la religion, les coutumes et les traditions qui règlent le gouvernement intérieur de leurs tribus; mais ce que nous sommes parvenu à apprendre de la manière de vivre des Touaregs, de la noblesse et de la fierté de leurs sentiments, de la pureté relative de leurs mœurs et de la haute philosophie qui brille dans leurs légendes, nous permet de croire que le magnifique portrait des anciens Berbères, tracé par Ibn-Khaldoun, pourrait encore, à certains égards, s'appliquer aujourd'hui à leurs descendants du grand Sahara.

Chez les Touaregs, le noble seul a des droits politiques; mais ils reconnaissent au serf le privilége de posséder des biens de toute nature et d'en disposer comme il l'entend, à la seule condition de payer à ceux dont il relève un droit annuel fixé par l'usage. Au reste, comme sous le régime de la féodalité, il est lui-même regardé comme une propriété qu'on peut vendre, échanger ou léguer en héritage.

Le noble Targui, comme autrefois le gentilhomme français, ne peut, sans déroger, se livrer à aucun travail manuel; sa seule occupation est la guerre, la chasse, ou la discussion, dans l'assemblée, des intérêts de la tribu. Parmi les serfs, les forgerons qui réparent les armes, et les vétérinaires qui prennent soin des animaux malades, jouissent d'une considération qui les place immédiatement après la noblesse. Chez les Arabes, ces hommes utiles sont entourés des mêmes égards et sont toujours épargnés par les vainqueurs à la guerre [1].

Les Touaregs appartiennent à la race blanche et se gardent bien, ceux du nord surtout, de toute alliance avec les noirs. Ils sont en général grands, minces, agiles, adroits à tous les exercices qui demandent de la souplesse et de la force, et d'une sobriété telle qu'ils peuvent, comme leurs chameaux, supporter plusieurs jours de privation absolue. Ils se serrent alors progressivement le ventre avec une ceinture de cuir. Ils ont le front large, les yeux admirablement beaux, la poitrine

[1] *Les chevaux du Sahara*, par M. le général Daumas, page 160.

bien développée, et, comme toutes les races méridionales, les pieds et les mains de formes parfaites.

Ils n'épousent qu'une seule femme qui vit avec eux sur un pied de complète égalité. On prétend même qu'elles sont plus lettrées que les hommes, ce qui s'explique facilement par leur vie plus sédentaire. Il n'est pas rare d'en rencontrer qui jouissent dans leur tribu d'une véritable influence, et dont la voix a une grande autorité dans le conseil.

Lorsque dans la tribu, ou fraction de tribu, il n'y a pas de kadi, ce sont les chefs de famille qui rendent la justice et maintiennent l'ordre dans le pays; en temps ordinaire, les crimes y sont rares.

Les Touaregs vivent presque constamment de laitage, rarement ils y ajoutent de la viande séchée au soleil[1], du biscuit, du poisson et du beurre.

Le plus grand nombre des tribus Touaregs sont nomades et passent une partie de leur vie à escorter les caravanes qui se rendent des marchés d'Inselah, de Ghadamès, de Rhât et Mourzouk dans le Soudan. On prétend qu'on peut se fier en toute assurance à la parole d'un chef influent, après avoir ac quitté entre ses mains un prix convenu, et relativement peu élevé, soit en argent, soit en marchandises.

Il est vivement à désirer que les belles espérances de M. l maréchal Randon se réalisent, car outre les avantages maté riels que l'Algérie en retirerait, les caravanes nous procureraient, sans aucun doute, des données plus précises sur ce peuple si intéressant à étudier, et déjà par ce que nous savons, si digne d'être mieux connu!

En terminant, nous allons rapporter une légende telle que

[1] Les Berbères de la confédération de M'zab qui ne possèdent pas ou presque pas de troupeaux, renferment des chiens dans des silos où ils les engraissent avec des dattes et les tuent en guise de mouton. Aussi, les Arabes qui les détestent et à qui ils le rendent avec usure, les appellent-ils, par mépris, *mangeurs de chiens*. Nous ne savons si les Touaregs ont le même usage. C'est là une question que nous n'avons jamais osé leur adresser, mais si nous l'eussions faite à un Arabe, il n'eût pas manqué de nous répondre affirmativement.

nous l'avons recueillie, légende originale que personne, que nous sachions, n'a publiée avant nous[1], qui explique à sa manière et d'une pittoresque façon : ***Pourquoi les Touaregs se voilent le visage.***

« Salomon se promenant un jour, et il y a longtemps, dans un pays qu'on ne nomme pas, perdit l'anneau qu'il portait au doigt, anneau magique, source du pouvoir qu'il exerçait sur la multitude des génies qui peuplent l'immensité. Un manant, un homme de rien le trouva et l'ayant par hasard passé à son doigt, se vit par là même, et à son profond étonnement, investi de toute l'autorité dont jouissait Salomon sur les puissances occultes. Avec la puissance, de coupables pensées d'ambition et d'orgueil ne tardèrent pas à brûler dans le cœur de cet homme. Pour son malheur et sa ruine, il y succomba. Il s'empara donc des États du fils de David, s'assit sur son trône, et, monstruosité digne de Satan, déshonora la couche royale !

« Pendant ce temps-là, Salomon, dépouillé de tout prestige et de toute grandeur, vivait inconnu, oublié, pauvre et méprisé dans sa capitale, où naguère il commandait en maître.... Mais Dieu a en aversion l'iniquité, et tôt ou tard il laisse tomber le châtiment sur la tête de l'impie. La Providence permit que, après une foule de vicissitudes, Salomon rentrât en possession de son anneau merveilleux, et avec lui de toute sa puissance et de toute sa gloire. Par son ordre, l'usurpateur maudit fut mis à mort, mais ensuite une grande discussion s'éleva dans le conseil. On le sait, ce fils de damné avait déshonoré la couche royale : que faire des enfants qui allaient devoir la vie à ce crime énorme[2] ? subiraient-ils le sort de leur père ou leur laisserait-on la vie ? Les sentiments

[1] Cette légende a déjà été publiée une fois par nous dans *la Presse algérienne* du 1er octobre 1857.

[2] On devine que dans tout ce passage nous ne traduisons pas exactement les expressions arabes, fort belles comme énergie, mais d'une crudité inouïe pour des oreilles françaises.

étaient partagés, le plus grand nombre opinait pour la mort, lorsque le roi, avec sa sagesse ordinaire, trancha la difficulté : « Dieu est grand, dit-il, et il a horreur du sang inutilement « versé. Ces enfants vivront donc, mais au moment de leur « naissance, et afin qu'ils soient exclus à jamais du trône où « le rang de leur mère pourrait leur donner quelque droit de « prétendre, on leur coupera le nez ; ainsi ils seront distingués « des autres et reconnus partout pour les fils d'un grand cou- « pable. »

« Cette sentence fut rigoureusement exécutée.

« En grandissant, ces enfants comprirent la honte attachée à leur visage; alors, en signe de deuil et pour cacher leur difformité, ils se couvrirent la figure *d'un voile sombre* et se dispersèrent ensuite par le monde, où ils trouvèrent successivement la mort. L'un d'eux arrivé au milieu des plaines sablonneuses de l'Afrique, loin des hommes qui l'avaient connu et de tout ce qui pouvait lui rappeler son infortune, y planta sa tente, s'y choisit une compagne *et fut le père des Touaregs.* »

C'est donc en mémoire de leur premier ancêtre que, encore aujourd'hui, les Touaregs se tiennent constamment la face voilée.

Sur quel fond de vérité repose cette bizarre légende? Nous avouons notre complète ignorance à cet égard, mais nous sommes portés à lui attribuer une origine arabe, à cause précisément de ce qu'elle renferme d'odieux et d'humiliant pour les Touaregs en général. Les Arabes s'entendent parfaitement et se montrent très-habiles à ridiculiser les peuples qui les avoisinent, surtout quand ils sont, comme les Touaregs, en perpétuel antagonisme avec eux. On ferait des volumes si l'on voulait s'amuser à recueillir toutes les histoires incroyables, saugrenues, toujours malveillantes, inventées par les indigènes, pour appeler le sarcasme, le mépris et la haine sur la tête des Français.

Quoique les renseignements que nous venons de donner

soient plus précis et plus détaillés que ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur les Touaregs, nous n'osons pas affirmer cependant comme d'incontestables vérités tout ce que nous avons écrit sur leur compte dans cet humble article. Ce que nous avons vu de nos propres yeux, nous le garantissons; mais nous faisons de prudentes réserves touchant ce qui nous a été seulement raconté par des témoins dont la bouche a pu nous tromper.

Grâce aux constants efforts de M. le maréchal Randon, l'obscurité qui enveloppe encore la vie et les mœurs de ce peuple ne tardera sans doute pas à se dissiper, et l'intérêt qui s'attache à son culte et à ses traditions à être pleinement satisfait. Si l'œuvre des caravanes commence et se continue, si la grande route de l'Afrique centrale s'ouvre désormais sans obstacle devant les pèlerins de la science et les hardis pionniers du commerce, le nom de M. le comte Randon, déjà si cher aux Algériens[1], vivra éternellement dans leur mémoire entouré d'une auréole de reconnaissance et de respect! En devenant l'arbitre du Sahara, il aura réalisé une conquête plus difficile, à un autre point de vue, plus glorieuse et non moins féconde en magnifiques promesses que celles de la Kabylie! Pour humilier les hauteurs inaccessibles du Djurjura, il ne fallait que de l'audace et des bras dévoués. Pour vaincre les farouches enfants du désert, une patience active, une prudence de vieillard et une sagesse consommée étaient nécessaires; pour dompter les Kabyles, un général intrépide, un matériel de guerre formidable et des soldats éprouvés; pour réduire les Touaregs et les amener à servir sous le noble drapeau de la France, la volonté intelligente d'un seul homme!

CH. D'ORELY.

[1] « Nous n'avons aucune restriction à mettre au nom de l'Église d'Afrique, à l'éloge que fait de M. le maréchal Randon la colonie, en le plaçant toujours, dans sa reconnaissance, à côté du maréchel Bugeaud. » (*Correspondant* de mars 1862 : *La nouvelle Église d'Afrique*, par M. l'abbé Marty, page 570.)

VARIÉTÉS.

M. V. Langlois, il y a à peine deux ans, a donné, comme l'on sait, dans son ouvrage, *Essai de classification*, etc., une description systématique et une interprétation complète de toutes les monnaies et médailles trouvées, soit en Géorgie, soit dans les pays qui étaient en rapport avec ce royaume. Ce travail est une œuvre éminemment méritoire et instructive. On est étonné de voir la richesse des types que présente cette branche de la numismatique, dont le premier échantillon a été tiré des ténèbres de l'oubli par M. Adler, à Rome, en 1782. L'intérêt des numismates une fois éveillé, beaucoup de collectionneurs, principalement des Russes, s'empressèrent d'enrichir les cabinets européens de trésors de ce genre. C'est à M. Brosset, au prince Barataief, au général de Bartholomæi, à Dora et à Langlois qu'appartient la gloire d'avoir considérablement agrandi les matériaux nécessaires à ce genre d'études et de les avoir éclairés à l'aide de leur érudition. Une année à peine s'était écoulée depuis la publication de l'*Essai* de M. Langlois, que le même savant a fait paraître un supplément à l'*Essai*, basé en partie sur des nouvelles trouvailles du général Bartholomæi, en partie sur des pièces conservées dans la riche collection de M. Soret. En outre, on trouve, dans ce dernier travail, quelques corrections faites d'après les observations communiquées à l'auteur par le général Bartholomæi. Trois planches bien exécutées sont aussi une excellente addition à ce nouveau travail (indication des auteurs de l'ouvrage). Il est presque inutile d'ajouter que ce supplément au mémoire principal sera dorénavant un ouvrage aussi agréable qu'indispensable à ceux qui se vouent à l'étude de la numismatique géorgienne. (*Journal de la Société asiatique d'Allemagne*, cah. IV, p. 774, 1862.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATORZIÈME VOLUME.



Paris. — Imprimerie de W. Remquet, Goupy et Cie, rue Garancière, 5.


Princeton University Library
32101 076408168